


253
2 K
2

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON IER

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON I[er]

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III

TOME XVIII





PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXV

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON PREMIER.

ANNÉE 1808.

14383. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 19 octobre 1808.

Le Vice-Roi comme commandant mon armée d'Italie, le général Marmont comme commandant mon armée de Dalmatie, le roi de Naples comme commandant mon armée de Naples, le duc d'Auerstaedt comme commandant mon armée du Rhin, le prince de Ponte-Corvo comme commandant le corps d'armée des villes hanséatiques, vous écriront directement, et non par le canal de leur chef d'état-major, pour tous les objets relatifs au service; ce qui ne doit pas empêcher l'état-major de vous donner des explications sur les détails et de vous envoyer des rapports. Mais faites connaître aux commandants en chef que la responsabilité n'est à couvert qu'autant qu'ils ont écrit au ministre de la guerre, sans que quoi qu'ils puissent écrire directement à l'Empereur puisse couvrir leur responsabilité.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14384. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 19 octobre 1808.

Monsieur le Général Clarke, écrivez au général Junot qu'il place sa première division à Angoulême, sa seconde à Saintes et sa troisième à

la Rochelle, en les laissant organisées comme elles étaient. Il placera sa cavalerie à Niort et à Saint-Jean-d'Angely.

Donnez ordre au bataillon du train d'artillerie venant de la Grande Armée, en route sur Bayonne, qui est sans destination et sans voitures, de se rendre à la Rochelle pour y atteler l'artillerie du général Junot. Faites acheter 800 mulets pour compléter le bataillon du train de ce corps d'armée. Enfin donnez l'ordre pour qu'on achète dans le Poitou 600 chevaux pour monter les dragons. Il faudrait diriger des différents dépôts de dragons 600 chevaux, de ceux déjà achetés. Faites-moi connaître de quels dépôts on pourrait faire venir ces chevaux. Par ce moyen, les dragons qui se trouvent là pourraient être promptement montés. Je suppose qu'ils ont leurs selles.

Il doit manquer beaucoup de caissons d'artillerie et du génie; il faut y pourvoir. Donnez ordre aux officiers d'artillerie et du génie qui se trouvent là de rester à leur poste, et que tout soit prêt à marcher au 1er novembre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14385. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 19 octobre 1808.

Monsieur le Général Clarke, présentez-moi un projet de décret pour régulariser la levée de tous les bataillons de miquelets, que l'on appellera *bataillons de chasseurs des montagnes*, et pour leur donner des numéros.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14386. — AU GÉNÉRAL JUNOT, DUC D'ABRANTÈS,

COMMANDANT LE 8e CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À LA ROCHELLE.

Saint-Cloud, 19 octobre 1808.

Le ministre de la guerre m'a mis sous les yeux tous vos mémoires et, notamment, votre lettre du 15 octobre. Vous n'avez rien fait de déshonorant; vous ramenez mes troupes, mes aigles et mes canons. J'avais

cependant espéré que vous feriez mieux. Dès les premiers moments de votre entrée en Portugal, je vous avais prévenu de la nécessité d'être maître des Portugais, de n'avoir aucune confiance en eux, de former un camp retranché. Ce camp retranché ne devait pas avoir pour but spécial de couvrir Lisbonne et l'embouchure du Tage : Almeida et Elvas pouvaient même servir de centre et de réduit, si l'embouchure du Tage n'y était pas propre. Dans la saison où nous sommes, il était facile d'y réunir des vivres, sauf à laisser manquer Lisbonne. Vous auriez défendu vos chevaux; manquant de vivres, vous les auriez mangés; et vous eussiez pu attendre, dans cette position, des secours pendant six mois. Durant ce temps vous auriez été secouru, ou, si vous ne l'aviez pas été, vous eussiez alors mérité la convention que vous avez faite. Cette convention, vous l'avez gagnée par votre courage, mais non par vos dispositions; et c'est avec raison que les Anglais se plaignent que leur général l'ait signée. Vous l'auriez méritée si vous l'eussiez signée dans un camp retranché, six semaines plus tard. Enfin il est dans votre traité une circonstance qui peut difficilement se justifier, c'est d'avoir abandonné Elvas : pourquoi, au contraire, n'en avoir pas renforcé la garnison et ne lui avoir pas dit de tenir jusqu'à son dernier morceau de pain? Nous serons à Elvas avant la fin de décembre; quel avantage si nous avions trouvé cette place! Et à tout événement, 1,500 à 2,000 hommes auraient obtenu de rentrer en France. Je vous avais ordonné depuis longtemps de démolir Almeida et la plupart des autres places. Aujourd'hui, j'ai publiquement approuvé votre conduite; ce que je vous écris confidentiellement est pour vous seul.

Restez où vous êtes. J'ai donné ordre au ministre Dejean de vous fournir 800 mulets et chevaux. Je passerai la revue de votre corps avant dix jours; il forme désormais le 8e corps de l'armée d'Espagne, que je commande en personne. Avant la fin de l'année, je veux vous replacer moi-même à Lisbonne. Retenez près de vous les officiers qui connaissent le mieux le pays. Envoyez-moi la meilleure carte que vous ayez; faites-y tracer les routes, et joignez-y tous les renseignements sur la manière dont on peut rentrer à Lisbonne sans faire aucun siége.

Placez la division Delaborde à Angoulême. Faites-lui fournir douze pièces de canon avec les caissons, afin que cette division soit en état d'entrer la première en Espagne. Chacune sera portée à 6,000 hommes. Tous les détachements de dragons que vous avez rejoindront leurs corps, et je vous donnerai une division complète. Déjà j'ai ordonné que de nombreux détachements des 47e, 70e et 86e partissent de Bretagne: d'autres vont partir de Paris.

Le ministre Dejean a dû vous envoyer l'ordre d'acheter 800 mulets pour votre bataillon du train, et d'autres pour vos équipages militaires; 600 chevaux espagnols sont dirigés sur vous, 600 chevaux s'y rendent des dépôts de dragons, et vous êtes autorisé à en acheter en Poitou.

Envoyez-moi l'état de situation de votre artillerie, de vos équipages militaires, de votre train, de votre cavalerie, de votre sellerie, remonte, enfin tout ce qui peut me mettre à même de bien connaître la situation de votre corps. Ayez soin, en parlant de vos bataillons, de faire mettre le nombre de compagnies dont ils sont formés. Vous porterez désormais le nom de 8e corps de l'armée d'Espagne. Sur les 600 chevaux que vous avez ramenés, je désire savoir combien il y en a qui appartiennent à la troupe.

Un homme comme vous doit mourir ou ne rentrer à Paris que maître de Lisbonne. Du reste, vous serez l'avant-garde et je serai derrière vous. Ne perdez pas un moment; activez l'organisation des administrations; passez par-dessus les difficultés. D'ailleurs j'ordonne qu'un nouveau bataillon du train vous soit envoyé.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14387. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À VITORIA.

Saint-Cloud, 19 octobre 1808.

Mon Frère, je suis arrivé cette nuit à Paris, étant parti le 14 d'Erfurt. Tout s'est arrangé dans cette ville comme je le désirais, et, après dix-huit jours de séjour, nous nous sommes séparés au mieux possible avec l'empereur.

Le maréchal Jourdan n'écrit pas au prince de Neuchâtel, de manière que je n'ai aucun détail de la situation des armées. Tout ce que j'en puis voir, c'est que vous avez évacué toute la rive droite : dès lors votre position est mauvaise. L'ennemi, ne craignant plus que vous preniez l'offensive à Burgos, peut se porter sur Bilbao sans inquiétude et établir le théâtre de la guerre dans les montagnes; tout comme, ne craignant plus que vous débouchiez par la rive droite sur Saragosse, il est maître également de se porter sur l'extrémité de votre gauche. Rien de tout cela n'était possible si vous aviez occupé en force Burgos et Tudela, et d'une manière offensive.

L'ennemi est-il à Burgos? Avez-vous laissé quelques troupes dans la citadelle, ou l'avez-vous détruite? Je ne sais absolument rien de ce que vous avez fait, sinon que c'est fâcheux. Je ne puis pas comprendre pourquoi l'état-major n'écrit pas dans le plus grand détail tous les événements, comme cela doit être, et ne m'envoie pas le rapport des généraux, afin que je comprenne l'état de la question. À chaque escarmouche, je dois savoir combien de blessés et de tués, enfin le moindre détail. On me manque doublement en tenant une conduite si inexplicable. L'état-major doit écrire tous les jours trois pages.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14388. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, À CASSEL.

Saint-Cloud, 20 octobre 1808.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 13. Je vois avec peine que votre santé n'est pas rétablie; il vous faut du ménagement et de la tranquillité. Votre régiment est indiscipliné et a fait du tapage en France; écrivez-lui que cela est mal. Aussitôt que vous aurez un régiment de 1,600 hommes de bonne volonté, je verrai avec plaisir que vous le fassiez partir. Au reste les affaires seront bientôt décidées de ce côté.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme

14389. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Saint-Cloud, 21 octobre 1808.

Il faut, avant de me remettre le travail du grand-duché de Berg, que vous prépariez et m'en facilitiez la lecture.

Envoyez un courrier à Düsseldorf, avec l'ordre de vous rapporter le budget de l'arriéré jusqu'au 1er janvier 1808, le budget de 1808 et celui de 1809. 1° Que le résultat de ces états soit ce que j'ai, ce que je dois, ce que je recevrai l'année prochaine, ce qu'il me faut de dépenses. Donnez des instructions détaillées au sieur Beugnot là-dessus. 2° Que le même courrier vous rapporte la division du pays en départements ou en cercles, au nombre de trois ou de cinq. 3° Que l'on ôte tous les employés prussiens. 4° Que l'on ne réagisse pas; Beugnot réagit trop; cela n'est pas dans ma politique; il ne doit pas blâmer ce qu'a fait le grand-duc. 5° Que l'on m'envoie l'état de situation des troupes et les lieux où elles se trouvent. 6° Que l'on m'envoie à signer ce qui est relatif à la princesse grand'mère de la vice-reine d'Italie. 7° Que l'on distingue bien les revenus du prince de ceux du pays. 8° Que l'on assigne les biens pour les 250,000 francs de rente destinés pour l'armée. 9° Que l'on paye les pensions que l'on doit par l'article secret du traité de Tilsit.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14390. — AU GÉNÉRAL LACUÉE,

DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 21 octobre 1808.

J'ai lu, avec le plus grand intérêt, le bel état que vous m'avez envoyé sur l'armée de Naples. Il m'a paru d'une clarté parfaite. Je l'ai parcouru avec autant de plaisir qu'un bon roman. Je désirerais fort avoir de cette manière l'état de mes autres armées, en les classant par, 1° armée du Rhin; 2° gouvernement des villes hanséatiques; 3° divisions Boudet et Molitor, qui retournent en Italie; 4° divisions qui se réunissent à Würzburg pour retourner en France; 5° armée d'Espagne; 6° dans l'intérieur;

7e armée d'Italie; 8e armée de Dalmatie; 9e armée de Naples; 10e de Corfou. Faites-moi d'abord l'infanterie; vous ferez faire après la cavalerie. Ainsi j'aurai une connaissance parfaite de mon armée. Veillez à ce qu'il ne s'y . . . .[1] Je vois cependant dans votre état une erreur, c'est que vous portez le 23e léger à trois bataillons, à l'armée de Naples; il n'en a que deux. Ce qui fait quelque différence dans les chiffres.

Le résultat de ce travail me fera connaître l'effectif de chaque corps et ce qu'il faudra pour porter au grand complet toute l'armée.

Ajoutez à l'état de mettre à côté de chaque 5e bataillon le lieu où il est.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14391. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À VITORIA.

Saint-Cloud, 21 octobre 1808.

Mon Frère, Berthier est parti aujourd'hui pour Bayonne; j'y serai dans peu de jours. Il est nécessaire que j'aie des plans et reconnaissances sur le cours de l'Èbre, depuis Tudela jusqu'à Frias, et sur les routes de Vitoria à Logroño. A-t-on gardé le fort de Burgos, ou l'a-t-on démoli? Il y a des officiers de cavalerie intelligents qui ont parcouru le pays entre l'Èbre et Soria, Tudela et Logroño; envoyez-en un ou deux des plus intelligents à Bayonne, pour me donner des renseignements sur la nature des routes et du pays. Si, parmi les Espagnols qui vous sont attachés, il y en a qui connaissent bien les provinces de Soria, de la Montaña où est Santander, je serais bien aise que, sous un prétexte quelconque, vous les adressiez à Bayonne, où, du reste, je ne compte rester que très-peu de jours, et me mettre sur-le-champ à la tête de l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

[1] Lacune sur la minute.

14392. — A M. BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, À PARIS.

Saint-Cloud, 22 octobre 1808.

Donnez l'ordre le plus positif à l'agent de Rome de n'écrire à aucun évêque de France, sans envoyer ses lettres ouvertes au ministre des cultes, par le canal duquel elles doivent passer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14393. — NOTES

POUR L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

Saint-Cloud, 22 octobre 1808.

Le début du discours paraît susceptible de changements. On peut entrer plus promptement en matière et venir, sans détour, au principal objet de ce travail. On peut aussi adopter un plan plus régulier, et, pour rendre ce plan plus sensible, diviser l'exposé par chapitres et classer ainsi les idées.

Il paraîtrait convenable de se borner, dans l'exorde, au développement des phrases suivantes : «Messieurs, le tableau de la situation de l'Empire, au moment de l'ouverture de votre session, excitera sans doute dans vos cœurs les mêmes sentiments dont vous avez été frappés à l'ouverture des sessions précédentes. Toutes les branches de l'administration publique ont été ravivées et raffermies; tous les projets d'amélioration que le Gouvernement avait conçus ont été suivis avec persévérance; des efforts continuels ont été faits pour réaliser les espérances que la sollicitude du Gouvernement et ses succès dans les années antérieures avaient permis de concevoir, et il n'est aucune des institutions qu'il avait créées, aucune des branches de l'administration publique qui n'ait acquis quelques nouveaux degrés de perfection.

«L'ordre judiciaire réclamait une attention toute particulière : il fallait concilier la nécessité de son indépendance et de l'inamovibilité des emplois avec les précautions qui devaient mettre à l'abri de la surprise des premiers choix, etc.» Le sénatus-consulte du 16 octobre 1807, etc.

Le Culte. Il faut dire ce qu'on a fait, et faire sentir qu'on veut maintenir dans toute leur intégrité les principes du Concordat et des lois organiques; que la tolérance est la première obligation comme le premier bienfait qui doivent résulter du système actuel, etc.

Après l'article du Culte, il faut parler des sciences et des lettres, et, à cette occasion, des comptes qui ont été rendus par l'Institut et de l'époque prochaine, fixée par les décrets, pour la distribution des grands prix.

On parlera ensuite des différents muséum enrichis et agrandis.

La marche naturelle des idées conduit à développer les dispositions qui ont été prises pour l'organisation et la mise en activité de l'Université.

Les développements relatifs à l'administration intérieure, d'où l'on doit écarter tout ce qui tient aux considérations politiques, mèneront à parler des nouveaux départements réunis.

On sera naturellement conduit à faire mention des voyages de l'Empereur, soit en Italie en novembre 1807, soit dans l'intérieur à la fin de l'été 1808, soit, et tout récemment, à Erfurt. Ce voyage ne doit être considéré que sous les rapports de l'influence qu'il peut avoir eue sur les affaires de l'intérieur, et tout développement relatif à la politique doit être écarté.

On arrivera naturellement à ce qui concerne l'administration proprement dite, les travaux publics, les routes, les canaux de navigation, les ports, les ponts et autres objets de même nature.

On dira, au sujet de la législation importante des mines, que les principes seront posés dans cette session.

On parviendra enfin à ce qui est relatif au commerce, et cela conduira, par une transition naturelle, en parlant des privations qu'il a éprouvées, à dire ce qu'il a souffert par la tyrannie anglaise et par la législation du mois de novembre[1], si contraire à l'indépendance des mers. On évitera soigneusement de parler, d'une manière directe, du gouvernement anglais, et l'on parlera seulement de la législation commerciale adoptée en Angleterre. On ne pourra se dispenser de traiter des lois du blocus, de la nécessité des représailles, de l'impossibilité où l'on a été de se refuser

[1] Déclaration du roi d'Angleterre du 11 novembre 1807.

à de telles mesures; mais on ne mêlera jamais la politique à ces développements, que l'on rapportera toujours et uniquement à l'influence que cette position des choses a sur le commerce.

L'article de la chambre des comptes doit être une suite de l'article sur les finances.

On passera sous silence ce qui concerne la translation de l'Imprimerie impériale; il faut éviter de tomber dans de trop petits détails.

La partie relative à la situation militaire et à la situation politique terminera le tableau. Les idées en seront données par l'Empereur.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14394. — AUTRES NOTES POUR L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

Saint-Cloud, 22 octobre 1808.

Dans le discours de l'Empereur au Corps législatif, il y a trois choses qu'il faut développer :

Les codes civil, judiciaire et de commerce ont réussi. Le code criminel va être soumis dans cette session au Corps législatif. Le code civil est le code du siècle; la tolérance y est non-seulement prêchée, mais organisée, la tolérance, ce premier bien de l'homme.

La sévérité déployée dans le code de commerce contre les banqueroutiers en a diminué le nombre et a été applaudie dans toute l'Europe.

Le code criminel, qui sera présenté cette année au Corps législatif, est spécialement fondé sur ce principe, que le jury d'accusation est inutile, que la poursuite des délits ne saurait être placée dans des mains trop fortes contre des délits qui s'étayeraient de protections et chercheraient l'impunité.

Quant au système de finances dont parle le discours de Sa Majesté, il se compose non d'une seule imposition, comme le voulaient les économistes, mais de différentes impositions. Il consiste à mettre en temps de paix les impositions à un tarif très-modéré, afin de pouvoir les hausser en temps de guerre selon les circonstances. Nos impositions actuelles sont de plus de 800 millions; en temps de paix les tarifs pourraient

obtenir l'énorme diminution d'un quart; 600 millions pourront suffire en temps de paix. Dans l'état de guerre continentale, 850 à 900 millions sont jugés nécessaires. Nous les obtiendrions par un accroissement de 25 centimes sur tous les tarifs des impositions actuelles. Dans ce cas, on supporterait de fortes charges; mais on subviendrait à bien des besoins, et même l'imposition foncière ne serait pas plus forte qu'elle ne l'a été dans des circonstances de guerre. Voilà le système fondé par l'Empereur. Une nation n'a de finances que lorsqu'elle peut subvenir à tous ses besoins en paix comme en guerre, lorsqu'elle peut faire la guerre sans avoir recours à des emprunts, qui ne sont qu'un jeu d'anticipation ruineux.

Quant à la politique, il faut s'étendre beaucoup sur le système vexatoire de l'Angleterre; dire que nous n'usons que de représailles; louer la conduite de l'Amérique; louer les mesures prises par une juste représaille; enfin dire que l'Europe présente aujourd'hui le spectacle de l'Angleterre en guerre contre tout le monde et n'ayant pu trouver d'alliés que dans les suppôts de l'Inquisition et dans les plus barbares préjugés. Dire que l'Autriche a rappelé de Londres son ambassadeur et a cessé toute communication politique avec cette puissance; que cependant les armements de l'Autriche ont nécessité nos armements; que la conscription est déjà en marche; que les armées du Rhin et d'Italie vont se fortifier de toutes les nouvelles levées; que 100,000 hommes sont en marche des états de Prusse pour occuper le camp de Boulogne; que nous voulons la paix avec tout le monde, mais que nous sommes dans une position telle que nous ne craignons la guerre avec personne; que les régiments qui avaient été retirés d'Italie, il y a un an, retournent renforcer cette armée; que les troupes de la Confédération du Rhin sont bien organisées et instruites; que le Danemark, désormais à l'abri de toute incursion anglaise, est évacué par nos troupes, qui se concentrent et se centralisent, et que, avant la fin de janvier, le nombre des bataillons retirés pour l'Espagne sera remplacé sur les bords de l'Elbe et du Rhin.

Parler de l'expédition de l'amiral Ganteaume, et la louer.

Faire sentir le peu de chances qu'ont les Anglais de réussir dans une expédition continentale; dire que, pour envahir le Portugal, ils affai-

blissent la Sicile et d'autres points où il n'y a que très-peu d'Anglais, et que cette île se trouve exposée aux entreprises et à l'audace du roi actuel, qui, en même temps, commande mon armée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14395. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Saint-Cloud, 23 octobre 1808.

Donnez ordre à mon escadre de Flessingue de partir et de gagner un des ports de l'Océan ou de la Méditerranée, soit en doublant l'Irlande, soit en passant le détroit. Cette escadre mènera avec elle les trois frégates ou corvettes hollandaises.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14396. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Saint-Cloud, 23 octobre 1808.

On dit que le sel vaut 50 centimes; faites-moi connaître ce qui en est.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14397. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Saint-Cloud, 23 octobre 1808.

Mon Frère, j'ai donné à des étrangers le grand aigle de la Légion d'honneur; cela vous était agréable, cela m'a suffi. Les étrangers n'ont aucun parallèle en France. Vouloir que je le donne au comte de . . . je vous laisse à juger si cela est convenable; vous avez l'esprit trop juste pour le penser. Le ministre de l'intérieur Cretet, qui m'a rendu tant de services dans la place de directeur général des ponts et chaussées et au Conseil d'état, le ministre du trésor public Mollien, un des premiers financiers de l'Europe, le ministre de la guerre Clarke, qui a été gouverneur de Vienne et de Berlin, avec qui j'ai négocié le traité de Campo-Formio, le ministre des cultes Bigot Préameneu, qui a été président

de la section de législation de mon Conseil d'état, les ministres d'état Lacuée, Regnaud, Defermon, qui m'ont constamment rendu tant de services, n'ont pas le grand aigle de la Légion. Je ne parle pas des généraux; excepté les maréchaux, il n'y en a que quelques-uns qui l'aient pour leur conduite à Austerlitz et Friedland. Après cela j'attends votre réponse. On ne peut pas dire que le comte de . . . ne soit pas Français: cela est ridicule. Quand il vous aura servi fidèlement vingt-cinq ans, ou qu'il aura déployé de grands talents dans quelques circonstances, je ne me refuserai pas à lui donner ce que vous me demandez pour lui; il l'aura sans doute alors mérité.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

14398. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Dans une note que je reçois sur le département de la Haute-Loire, je lis cette phrase: «Le chef militaire du département est le général Beaufort, inspecteur dans les droits réunis.» Je ne comprends pas trop cela. Comment un inspecteur des droits réunis peut-il être chef militaire d'un département?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14399. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Monsieur le Général Clarke, faites connaître au duc d'Auerstaedt, qui commande l'armée du Rhin et qui doit être à Berlin, que les chevau-légers polonais de ma Garde ont besoin d'une centaine d'hommes, et qu'il peut s'entendre avec le ministre de la guerre du grand-duché pour pourvoir aux moyens de les fournir; qu'il a dû recevoir les ordres pour les divisions Boudet et Molitor et pour les divisions Saint-Cyr et Legrand: que je suppose qu'elles sont en mouvement, et qu'il vous fasse connaître

leur itinéraire de bonne heure, afin que vous puissiez prendre mes ordres avant leur arrivée; que, comme je juge convenable de placer le corps du général Oudinot avec sa brigade de cavalerie légère à Hanau, il pourra dès lors placer à Baireuth une de ses trois divisions, ce qui empêchera l'encombrement; que je désire donc qu'il donne au général Oudinot l'ordre de se rendre à Hanau et de répartir sa division dans cette principauté.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14400. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Monsieur le Général Clarke, il sera fourni 1.000 hommes à la disposition du ministre de la marine à l'île d'Aix, savoir : une compagnie du 66e composée de 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 8 caporaux, 2 tambours et 240 soldats; une compagnie du 82e organisée de même; 300 hommes du bataillon colonial et 200 hommes du dépôt de conscrits réfractaires le plus voisin; total, 1.000 hommes.

Vous mettrez également 900 hommes à la disposition du ministre de la marine à Lorient, savoir : 400 hommes du bataillon colonial qui est à Belle-Ile; 200 hommes tirés du dépôt de conscrits réfractaires le plus voisin; enfin une compagnie composée de 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 8 caporaux, 2 tambours et 300 soldats, tirés du bataillon de la légion de réserve qui est au camp de Rennes. Ce bataillon, qui est actuellement de 900 hommes, restera fort de 600, et, comme il n'a que trois compagnies, la force sera encore de 200 hommes par compagnie. A cet effet, vous ordonnerez au général Heudelet de regarder comme détachés les officiers et sous-officiers qui vont être envoyés à Lorient, et de les remplacer aux cadres des compagnies.

Concertez-vous dès demain avec le ministre de la marine, et profi-

tez de son courrier pour envoyer vos ordres à l'île d'Aix, à Lorient et à Rennes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

14401. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Monsieur Decrès, vous trouverez ci-joint des ordres pour mes escadres de Rochefort et de Lorient. Faites-les partir par des courriers extraordinaires, qui porteront aussi vos instructions.

Ordonnez qu'avant le 10 novembre ces escadres soient sans communication avec la terre, et que leur départ ne dépende plus que du temps et des circonstances favorables. Je donne des ordres au ministre de la guerre pour les troupes d'embarquement qui sont nécessaires; ces troupes sont déjà rendues à portée de l'une et de l'autre escadre. Ces deux expéditions jointes à toutes les autres déjà méditées, car celles-ci ne doivent empêcher aucune des anciennes, doivent pourvoir aux vivres des colonies pendant un an ou quinze mois. Si cela ne devait pas être suffisant, il faudrait faire partir mon escadre de Brest. Quand elle n'appareillerait qu'en décembre ou en janvier, elle serait toujours à temps pour faire son retour en mars. J'attends donc, pour me décider à cet égard, votre rapport, et que vous me présentiez l'état de ce que les bâtiments des deux escadres vont emporter. Dans les instructions que vous donnerez aux deux commandants, je vous recommande d'ordonner que, s'il y a séparation, le point de réunion ne soit pas sur la Martinique, mais sur Cayenne. Toutes leurs prises doivent y être envoyées. Espagnols, Portugais, Américains, Suédois, Brésiliens, tous sont de bonne prise.

NAPOLÉON.

P. S. Vous prescrirez aux capitaines généraux des colonies de faire charger les flûtes et frégates qui seraient laissées aux colonies de den-

rées coloniales, et de profiter des occasions favorables pour les renvoyer en France.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

14402. — INSTRUCTIONS AU CONTRE-AMIRAL LHERMITTE, COMMANDANT L'ESCADRE DE ROCHEFORT.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Monsieur le Contre-Amiral Lhermitte, vous mettrez à la voile le plus tôt possible avec *la Ville-de-Varsovie*, *le Patriote* et *le Jemmapes*, armés en guerre, et *le Calcutta*, armé en flûte, de manière cependant à porter sa première batterie et à tenir tête à une frégate. Vous embarquerez sur chaque vaisseau les munitions de guerre dont notre ministre de la marine vous enverra l'état, et 250 soldats environ par bâtiment, y compris la flûte, en tout de 800 à 1,000 soldats. Vos vaisseaux seront approvisionnés pour six mois de vivres, et la flûte sera chargée d'autant de farines, salaisons et vin que possible. Vos vaisseaux seront aussi chargés de farines, mais sans vous encombrer. Vous vous rendrez droit à la Martinique, où vous ferez entrer la flûte. Vous y débarquerez 5 à 600 hommes et les farines que vous aurez à bord. Vous ne resterez pas plus de quatre jours à la Martinique. Après cela, vous reprendrez le large avec vos trois vaisseaux et les bricks que la colonie voudra renvoyer. Vous paraîtrez devant la Guadeloupe, où vous jetterez 3 ou 400 hommes.

Ces deux missions remplies, je vous laisse maître de vos manœuvres. Pour achever l'emploi de vos vivres, vous pourrez croiser dans tels parages où vous présumerez devoir faire le plus de mal à l'ennemi. Vous pourrez prendre sous votre croisière ceux de nos bricks ou frégates que vous trouverez dans nos colonies. Vous opérerez votre retour de préférence dans la Méditerranée, soit à la Spezia, soit à Gênes, soit à Toulon.

Je vous préviens qu'une expédition part en même temps que la vôtre de Lorient. Si vous vous rencontriez, je verrais avec plaisir que mes deux escadres se réunissent sous vos ordres. Je désire aussi que vous prévoyiez

le cas d'une séparation, afin qu'aucun de mes vaisseaux ne soit exposé à arriver seul devant Fort-Royal de la Martinique, où je présume que l'ennemi tient un ou deux vaisseaux. Notre ministre de la marine est chargé de vous transmettre les instructions de détail relatives à votre mission. Nous comptons que vous ne négligerez rien pour la bien remplir et pour faire le plus de mal possible à nos ennemis; et nous nous reposons pour cela sur votre courage, vos talents et votre zèle pour notre service.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

14403. — INSTRUCTIONS AU CAPITAINE TROUDE,

COMMANDANT LA DIVISION NAVALE DE LORIENT.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Monsieur le Capitaine Troude, vous partirez le plus tôt possible avec *le Courageux*, *le d'Hautpoul*, *le Polonais*, et avec trois frégates armées en guerre, des meilleures qui sont à Lorient et que mon ministre de la marine désignera. Vous partirez avec six mois de vivres. Vous aurez deux flûtes de la force des frégates, chargées de vin, farines et salaisons. Vous placerez également des vivres sur vos vaisseaux et frégates, mais de manière à ne pas vous encombrer. Vous embarquerez de 8 à 900 soldats et les munitions de guerre que notre ministre de la marine vous désignera. Vous vous porterez d'abord sur la Martinique; vous y ferez entrer une de vos flûtes et une de vos frégates, et vous y laisserez les 2 à 300 soldats embarqués à bord de ces deux bâtiments. Les vivres apportés par la flûte serviront à ravitailler la colonie, et les hommes qui seront sur la frégate et sur la flûte serviront à recruter la garnison. Et, de suite, sans mouiller, vous vous rendrez, avec le reste de votre escadre, à la Guadeloupe; vous y débarquerez tous les vivres que vous aurez à bord et le reste de vos soldats. Après cela, vous croiserez où vous jugerez convenable, pour consommer vos vivres, et vous chercherez à opérer votre retour dans la Méditerranée, soit à la Spezia, soit à Gênes, soit à Toulon. Le capitaine général de la Guadeloupe profitera sans doute des

cinq jours que vous serez là pour reprendre les Saintes et Marie-Galante. Vous pourrez prendre sous votre croisière ceux de nos bricks ou frégates que vous trouverez dans la colonie.

Je vous préviens qu'une expédition part en même temps de Rochefort, sous les ordres du contre-amiral Lhermitte. Si vous vous rencontriez, je verrais avec plaisir que mes deux escadres se réunissent. Je désire aussi que vous prévoyiez le cas d'une séparation, afin qu'aucun de mes vaisseaux ne soit exposé à arriver seul devant Fort-Royal de la Martinique, où je présume que l'ennemi tient au moins un ou deux vaisseaux. Notre ministre de la marine est chargé de vous transmettre les instructions de détail relatives à votre mission. Nous comptons que vous ne négligerez rien pour la bien remplir et pour faire le plus de mal possible à nos ennemis; et nous nous reposons, pour cela, sur votre courage, vos talents et votre zèle pour notre service.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

14404. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Je donne ordre à un général de brigade et à un bataillon de 1,000 hommes, qui part de Rennes, de séjourner à Beaupreau, ainsi qu'à 400 dragons qui partent demain de Versailles. Faites venir le général Buquet, pour qu'il envoie de ce côté quelques brigades de gendarmerie tirées, soit de l'armée, soit des pays les plus tranquilles. Prenez des mesures efficaces pour faire arrêter Bourmont.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14405. — AU GÉNÉRAL LACUÉE,

DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Je vous renvoie l'état de situation des légions de réserve. Il n'est pas

exact, de sorte que je ne puis me reconnaître. La 2ᵉ légion a trois bataillons de huit compagnies qui ont été formées d'abord, un 4ᵉ bataillon aux régiments supplémentaires, et, outre cela, un 5ᵉ bataillon se trouve à Saint-Jean-Pied-de-Port. La 3ᵉ légion a un 4ᵉ bataillon aux régiments supplémentaires, un 3ᵉ à Bilbao, et un 5ᵉ, indépendamment du dépôt, à Belle-Ile. Également, la 4ᵉ légion a un 4ᵉ bataillon aux régiments supplémentaires et un 5ᵉ qui est parti depuis pour Saint-Sébastien. Même chose pour la 5ᵉ légion : le 4ᵉ bataillon est aux régiments supplémentaires et le 5ᵉ sur le derrière de l'armée.

Je pense me souvenir, ce que vous serez à même de vérifier, que les quatre premiers bataillons des légions n'ont été envoyés qu'à cinq compagnies, et qu'il a été demandé ensuite un 5ᵉ bataillon également à cinq compagnies; éclaircissez cela.

Fain joindra cela à la formation des régiments supplémentaires, et fera des recherches pour trouver la situation des légions de réserve, indépendamment des 5ᵉˢ bataillons qui sont dans les régiments supplémentaires.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14406. — AU GÉNÉRAL LACUÉE,

DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, À PARIS.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Vous m'avez envoyé deux livrets rouges sur la levée des 80,000 conscrits de 1806, 1807, 1808 et 1809. Je n'y ai pas trouvé le renseignement qui fait connaître sur quel lieu se dirigent les conscrits. Par exemple : le 8ᵉ de ligne reçoit 850 hommes, mais une partie se rend à Bayonne; sur l'état, rien n'indique la partie qui se rend à Bayonne et la partie qui va au dépôt. Faites-moi des états où cela soit indiqué; ce renseignement m'est très-nécessaire. Faites-moi faire un petit état qui fasse connaître quels sont les départements où je n'ai pas fait lever la conscription.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14407. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BAYONNE.

Saint-Cloud, 24 octobre 1808.

Mon Cousin, j'envoie par cette estafette au sieur Tournon un travail sur les effets d'habillement, armement, approvisionnement, qui sont arrivés à Bayonne. Vous pourrez consulter ce travail, si vous en avez besoin.

Il est nécessaire de désencombrer un peu Bayonne; vous devez donc diriger sur Saint-Sébastien les compagnies des 4ᵉˢ bataillons, à mesure qu'elles seront complètes. Ainsi, par exemple, du moment qu'on pourra compléter à 140 hommes la 1ʳᵉ compagnie du 43ᵉ, on peut la diriger sur Saint-Sébastien, où elle sera casernée, s'instruira et en même temps gardera la place. Du moment que la 2ᵉ compagnie pourra être également complétée au même nombre, elle suivra la 1ʳᵉ. Par ce moyen, les conscrits, à peine arrivés, seront habillés, équipés et dirigés sur Saint-Sébastien. On en placera également à Tolosa et sur tous les lieux de la route où il sera nécessaire, pour garder les communications, en ayant bien soin de réunir toujours le bataillon dans le même lieu.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14408. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 25 octobre 1808.

Monsieur le Général Clarke, donnez ordre aux maréchaux Soult et Lannes de partir demain pour se rendre à Bayonne, pour être employés à l'armée d'Espagne. Donnez ordre à la dernière division du parc de ma Garde, composée de onze pièces d'artillerie, de partir de la Fère pour se rendre, par Rambouillet et Tours, à Bayonne. Faites partir également 200 chasseurs à cheval de ma Garde, 100 dragons, 100 grenadiers,

60 chevau-légers polonais, 50 gendarmes d'élite; total, 510 hommes à cheval. Ils se mettront en route le 27 et suivront la même route.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14409. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À BAYONNE.

Paris, 25 octobre 1808.

Mon Cousin, il résulte de la lettre ci-jointe du ministre de la guerre que, le 25 octobre, il a dû arriver à Bayonne douze compagnies de sapeurs et trois de mineurs. Faites diriger huit compagnies de sapeurs avec leurs outils sur Pampelune pour servir au siége de Saragosse; et quant aux compagnies de mineurs, dirigez-en deux sur Saragosse et une sur le quartier général à Vitoria. Dirigez également sur Pampelune, pour servir au siége de Saragosse, trois des compagnies d'artillerie qui sont à Bayonne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14410. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT L'ARMÉE DU RHIN, À BERLIN.

Paris, 25 octobre 1808.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 16 octobre. En vous faisant connaître que l'armée polonaise devait occuper Praga, Thorn, Modlin et Sierock, j'ai voulu dire qu'elle devait garder tous les postes, mon intention étant de retirer insensiblement toutes mes troupes sur la gauche de l'Elbe. Si vous craignez que les Polonais ne vivent mal avec les Russes, vous pourriez placer aux avant-postes un régiment saxon. Il n'y a rien à craindre pour la Pologne; d'ailleurs cela regarde le roi de Saxe, qui enverra autant de troupes saxonnes qu'il sera nécessaire. J'ai entendu que vous commandiez en chef de ce côté-là, afin d'avoir fréquemment des rapports de Danzig et de Varsovie. Danzig doit être en état; cependant on doit éviter de faire rétrograder l'artillerie, et de faire aucun mouvement qui puisse faire penser aux Russes que nous nous méfions d'eux. Je suis



au mieux avec la Russie, je n'ai rien à craindre des Autrichiens; mais, dans tout état de cause, mon intention est de concentrer de plus en plus mes troupes. Je suppose que cette lettre vous trouvera de votre personne à Berlin.

Dans peu de jours je pars pour l'Espagne. Il est nécessaire que vous correspondiez fréquemment avec le ministre de la guerre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

14411. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

A NAPLES.

Paris, 25 octobre 1808.

J'ai reçu votre lettre du 14 octobre. J'attends avec impatience d'apprendre que le fort de Capri soit pris. Je vois avec plaisir le secours que vous avez fait passer. Seize vaisseaux de ligne, dix frégates et quatre gros transports pourraient facilement, cet hiver, partir de Toulon, se rendre près de Reggio et, là, protéger le passage de 12 à 15,000 hommes sur la Sicile. Faites-moi un projet là-dessus. Combien de petites chaloupes canonnières ou spéronares aurez-vous qui pourraient favoriser le débarquement? Je suppose que les batteries de Tarente sont toujours en état de protéger mon escadre. Je pars dans peu de jours pour l'Espagne, où mes troupes arrivent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14412. — NOTE

DICTÉE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 25 octobre 1808.

Sa Majesté, après avoir réglé le budget de la ville de Paris et celui des ponts et chaussées pour 1809, dicte la note suivante, destinée au ministre de l'intérieur.

Le budget des ponts et chaussées pour 1809 est arrêté. Sa Majesté y a compris deux nouveaux travaux, savoir : le pont de Choisy sur la Seine et le pont de l'Arsenal à Lyon. Elle désire que, pour ces deux ponts, ainsi que pour le pont de Serin à Lyon, les dispositions soient

faites de manière à ce que les travaux soient en activité au mois de mars prochain.

La commune de Paris est fort riche, et il est nécessaire d'avoir ses comptes en règle avec elle. C'est pour cet objet que Sa Majesté a mis un article relatif à la rentrée des deux millions prêtés.

Sa Majesté désire savoir si l'eau de l'Ourcq rendra de l'argent, soit en la vendant aux particuliers, soit en concédant l'usage d'une certaine quantité pour les usines.

N'ayant pas eu le temps de discuter la proposition d'employer les nouveaux fonds prêtés à la commune de Paris à conduire les eaux de l'Ourcq au faubourg du Temple et à la place des Vosges, Sa Majesté a fait mettre dans le décret l'alternative de la conduite des eaux, soit à la place des Vosges, soit dans le quartier des Tuileries. Elle désire que le ministre lui fasse un rapport sur les motifs du parti qu'il croira devoir adopter. La discussion de cet objet est remise au mois de janvier.

Aucun marché n'est couvert; la halle n'est pas commencée; l'entrepôt du sel n'est point établi; il n'y a rien de fait pour la halle aux vins, objet d'une grande importance; Sa Majesté désire que le ministre donne une nouvelle impulsion à ces travaux.

La nouvelle évaluation du canal du Midi le porte à un capital de 11 millions. Il faut mettre cette affaire en règle le plus tôt possible, afin d'avoir ces 11 millions disponibles.

Il y a encore des fonds pour les abords du pont d'Austerlitz; Sa Majesté a visité ces travaux et a trouvé qu'il n'y avait rien de fait.

Les travaux de la Bourse lui ont paru marcher bien lentement.

Sa Majesté a mis dans le budget de l'année dernière 200,000 francs pour le palais des Arts. Elle a demandé qu'un projet lui fût présenté et il ne l'a point encore été; c'est cependant un objet fort important. L'emplacement des Petits-Pères paraîtrait fort convenable. Il faut prendre un parti sans délai. On ne doit pas oublier que le Louvre était le palais des Arts; que les artistes y trouvaient des ateliers et des magasins qui leur manquent et qu'il est indispensable de leur rendre, dans le moment surtout où il ne faut pas laisser se refroidir l'émulation qu'ils ont manifestée.

Le projet d'une promenade d'hiver est une des choses qui a le plus frappé en Europe; on attend, avec une sorte d'impatience, le parti qui sera pris en France. Toutes les grandes villes sentent que cette commodité leur manque, et que, si l'on peut la leur procurer avec un million, il n'y a pas à balancer à faire pour elles une chose aussi agréable. Sa Majesté désire que le ministre fixe ses idées sur le parti qu'il y a à prendre pour arriver enfin à l'exécution de ce projet.

D'après le registre original. Archives de l'Empire.

14413. — DISCOURS
PRONONCÉ A L'OUVERTURE DU CORPS LÉGISLATIF.

Palais des Tuileries, 25 octobre 1808.

Messieurs les Députés des départements au Corps législatif, les codes qui fixent les principes de la propriété et de la liberté civile, qui sont l'objet de vos travaux, obtiennent l'opinion de l'Europe. Mes peuples en éprouvent déjà les plus salutaires effets.

Les dernières lois ont posé les bases de notre système de finances. C'est un monument de la puissance et de la grandeur de la France. Nous pourrons désormais subvenir, par nos seules recettes annuelles, aux dépenses que nécessiterait même une coalition générale de l'Europe. Nous ne serons jamais contraints d'avoir recours aux mesures désastreuses du papier-monnaie, des emprunts et des arriérés.

J'ai fait, cette année, plus de mille lieues dans l'intérieur de mon Empire. Le système des travaux que j'ai arrêtés pour l'amélioration du territoire se poursuit avec activité.

La vue de cette grande famille française, naguère déchirée par les opinions et les haines intestines, aujourd'hui prospère, tranquille et unie, a sensiblement ému mon âme. J'ai senti que, pour être heureux, il me fallait d'abord l'assurance que la France fût heureuse.

Le traité de paix de Presbourg, celui de Tilsit, l'attaque de Copenhague, l'attentat de l'Angleterre contre toutes les nations maritimes, les différentes révolutions de Constantinople, les affaires de Portugal et d'Espagne, ont diversement influé sur les affaires du monde. La Russie

et le Danemark se sont unis à moi contre l'Angleterre. Les États-Unis d'Amérique ont préféré renoncer au commerce et à la mer plutôt que d'en reconnaître l'esclavage.

Une partie de mon armée marche contre celles que l'Angleterre a formées ou débarquées dans les Espagnes. C'est un bienfait particulier de cette Providence qui a constamment protégé nos armes, que les passions aient assez aveuglé les conseils anglais pour qu'ils renoncent à la protection des mers et présentent enfin leurs armées sur le continent.

Je pars dans peu de jours pour me mettre moi-même à la tête de mon armée, et, avec l'aide de Dieu, couronner dans Madrid le roi d'Espagne, et planter mes aigles sur les forts de Lisbonne.

Je ne puis que me louer des sentiments des princes de la Confédération du Rhin. La Suisse sent tous les jours davantage les bienfaits de l'acte de médiation. Les peuples d'Italie ne me donnent que des sujets de contentement.

L'empereur de Russie et moi, nous nous sommes vus à Erfurt. Notre première pensée a été une pensée de paix. Nous avons même résolu de faire quelques sacrifices pour faire jouir plus tôt, s'il se peut, les cent millions d'hommes que nous représentons de tous les bienfaits du commerce maritime. Nous sommes d'accord, et invariablement unis, pour la paix comme pour la guerre.

Messieurs les Députés des départements au Corps législatif, j'ai ordonné à mes ministres des finances et du trésor public de mettre sous vos yeux les comptes des recettes et des dépenses de cette année. Vous y verrez avec satisfaction que je n'ai besoin de hausser le tarif d'aucune imposition. Mes peuples n'éprouveront aucune nouvelle charge.

Les orateurs de mon Conseil d'état vous présenteront différents projets de lois, et, entre autres, tous ceux relatifs au code criminel.

Je compte constamment sur toute votre assistance.

Extrait du *Moniteur* du 26 octobre 1808.

14414. — NOTE POUR M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Saint-Cloud, 26 octobre 1808.

Sa Majesté désire :

1° Que le ministre de l'intérieur rende compte de l'exécution du décret du 21 mars 1808, relatif à la vente des canaux, et fasse connaître par quel motif il ne lui a pas soumis avant le 10 avril l'emploi des trois millions affectés par l'article 7 de ce décret;

2° Qu'il fasse connaître par quel acte il a été autorisé à emprunter, sur les deux millions pour les travaux de Paris, article 7 dudit décret, une somme d'un million pour la conduite des eaux de l'Ourcq à la fontaine des Innocents;

3° Qu'il fasse connaître si ce million est suffisant pour cet objet;

4° Qu'il propose un projet de décret pour emprunter un nouveau million sur les mêmes fonds, pour conduire l'eau de l'Ourcq sur une autre place de Paris que le décret désignera; le même décret déterminera le versement des actions pour faire face à cet emprunt;

5° Qu'il mette une note sur l'emploi de l'emprunt de la ville de Paris, et qu'il propose de modifier cet emploi et d'annuler la disposition relative aux bains publics, pour en reporter les fonds sur les tueries : au lieu de quatre tueries, on en construira six, chacune ne devant pas coûter plus d'un million; on commencera sans délai celle qui doit désencombrer le plus beau quartier de Paris;

6° Qu'il fasse dresser sans délai les plans, dessins et devis de la construction d'une fontaine sur la place de la Bastille; cette fontaine représentera un éléphant portant une tour à la manière des anciens; on aura la liberté de faire ce monument en bronze ou de toute autre matière; on y emploiera les fonds destinés aux fontaines publiques;

7° Que la première pierre de cette fontaine et celle de la première tuerie soient posées le 2 décembre, jour anniversaire du couronnement, et que le même jour on célèbre l'arrivée de l'eau de l'Ourcq à Paris;

8° Que le ministre porte dans son budget, comme fonds spéciaux, les

fonds qui ont été retenus sur les budgets des villes pour les maisons de mendicité et tous autres fonds spéciaux affectés à la même dépense;

9° Qu'il se fasse remettre par M. Montalivet une note explicative sur ce qu'il entend par le contingent du trésor public, 1° pour les routes, montant à 667,276 francs, 2° pour les projets soumis à Sa Majesté, montant à 663,750 francs; il paraît que M. Montalivet doit fournir à cette dépense, ou par les fonds généraux, ou par les fonds spéciaux.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14415. — AU GÉNÉRAL JUNOT, DUC D'ABRANTÈS,
COMMANDANT LE 8e CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À LA ROCHELLE.

Paris, 26 octobre 1808.

J'ai reçu vos lettres. J'ai donné ordre à votre chef d'état-major, qui est débarqué dans le Morbihan, de se rendre près de vous. On changera votre ordonnateur, mais les bons ordonnateurs sont difficiles à trouver. Il ne s'agit plus d'y penser, il faut songer à l'avenir.

Je suppose que dans le courant de mai la tête de votre corps d'armée pourra se mettre en marche. On changera, comme vous le désirez, toute votre cavalerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14416. — AU GÉNÉRAL CLARKE,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 27 octobre 1808.

Le comte d'Ega, ministre portugais débarqué à Nantes, demande à venir à Paris. Il sera le commissaire des Portugais qui sont en France. Les militaires, les employer dans les corps portugais; les autres, m'en présenter un état pour leur donner des secours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14417. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO,
À HAMBOURG.

Paris, 27 octobre 1808.

J'ai reçu votre lettre du 17 octobre. Si les circonstances me mettent à

même de vous prouver l'estime que je vous porte, soyez sûr que je le ferai avec plaisir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14418. — AU GÉNÉRAL LACUÉE,
MINISTRE D'ÉTAT, À PARIS.

Paris, 27 octobre 1808.

Je reçois votre lettre. Un homme qui travaille autant que vous a besoin d'un intérieur. Je verrai avec plaisir votre mariage avec mademoiselle Bianco de Brantès, et je désire que vous ne tardiez pas à avoir des enfants qui soient dignes de vous.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14419. — RÉPONSE DE L'EMPEREUR
À LA DÉPUTATION DU CORPS LÉGISLATIF.

Palais des Tuileries, 27 octobre 1808.

Messieurs les Président et Députés du Corps législatif, mon devoir et mes inclinations me portent à partager les dangers de mes soldats; nous nous sommes mutuellement nécessaires. Mon retour dans ma capitale sera prompt. Je compte pour peu les fatigues, lorsqu'elles peuvent contribuer à assurer la gloire et la grandeur de la France. Je reconnais dans la sollicitude que vous m'exprimez l'amour que vous me portez; je vous en remercie.

Extrait du *Moniteur* du 28 octobre 1808.

14420. — RÉPONSE DE L'EMPEREUR
À LA DÉPUTATION DES TROIS NOUVEAUX DÉPARTEMENTS D'ITALIE.

Palais des Tuileries, 27 octobre 1808.

J'agrée les sentiments que vous m'exprimez au nom de mes peuples du Musone, du Metauro et du Tronto. Je suis bien aise de les voir heureux dans leur nouvelle situation. J'ai été témoin des vices de votre ancienne administration. Les ecclésiastiques doivent se renfermer dans le gouvernement des affaires du ciel. La théologie qu'ils apprennent dans

leur enfance leur donne des règles sûres pour le gouvernement spirituel, mais ne leur en donne aucune pour le gouvernement des armées et pour l'administration.

Nos conciles ont voulu que les prêtres ne fussent pas mariés, pour que les soins de la famille ne les détournassent pas du soin des affaires spirituelles, auxquelles ils doivent être exclusivement livrés.

La décadence de l'Italie date du moment où les prêtres ont voulu gouverner et les finances et la police et l'armée.

Après de grandes révolutions, j'ai relevé les autels en France et en Italie. Je leur ai donné un nouvel éclat dans plusieurs parties de l'Allemagne et de la Pologne. J'en protégerai constamment les ministres.

Je n'ai qu'à me louer de mon clergé de France et d'Italie. Il sait que les trônes émanent de Dieu, et que le crime le plus grand à ses yeux, parce que c'est celui qui fait le plus de mal aux hommes, c'est d'ébranler le respect et l'amour que l'on doit aux souverains. Je fais un cas particulier de votre archevêque d'Urbin. Ce prélat, animé d'une véritable foi, a repoussé avec indignation les conseils, comme il a bravé les menaces, de ceux qui veulent confondre les affaires du ciel, qui ne changent jamais, avec les affaires de la terre, qui se modifient selon les circonstances de la force et de la politique.

Je saurai faire respecter en Italie comme en France les droits des nations et de ma couronne, et réprimer ceux qui voudraient se servir de l'influence spirituelle pour troubler mes peuples et leur prêcher le désordre et la rébellion. Ma couronne de fer est entière et indépendante comme ma couronne de France; je ne veux aucun assujettissement qui en altère l'indépendance.

Les sentiments que vous m'exprimez et qui animent mes peuples du Musone, du Metauro et du Tronto me sont connus. Assurez-les que constamment ils peuvent compter sur les effets de ma protection, et que, la première fois que je passerai les Alpes, j'irai jusqu'à eux.

Extrait du *Moniteur* du 29 octobre 1808.

14421. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 28 octobre 1808.

Monsieur Decrès, je vous envoie les ordres pour les frégates *la Vénus* et *la Bellone*.

Faites connaître au général Decaen[1] mes relations avec la Perse, et l'utilité de communiquer avec mon ambassadeur dans ce pays, par le moyen d'une frégate, s'il n'y a pas trop d'inconvénients. L'envoi d'un millier de fusils en Perse, même par cette frégate, ne pourrait être que d'un bon effet. Quant aux expéditions, il faut que *le Jemmapes* soit armé sans délai par une presse générale, et que les trois bâtiments partent en chargeant le plus de farines qu'ils pourront.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mᵐᵉ la duchesse Decrès

14422. — DÉCISION.

Paris, 28 octobre 1808.

Le général Clarke, ministre de la guerre, soumet à l'Empereur le projet d'un sieur L'Homond, ex-chef de bataillon d'aérostiers, qui propose d'opérer une descente en Angleterre au moyen de cent montgolfières de 100 mètres de diamètre, dont la nacelle pourrait contenir 1,000 hommes, avec des vivres pour quinze jours, deux pièces de canon avec caissons, 25 chevaux et le bois nécessaire pour alimenter les montgolfières.

Renvoyé à M. Monge pour savoir si cela vaut la peine de faire une expérience en grand.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

14423. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 29 octobre 1808.

Mon Fils, le plan présenté pour Peschiera peut être adopté; mais,

[1] Capitaine général des îles de France et de la Réunion.

comme on ne peut pas dépenser pour cette place plus de 200,000 francs par an, il faut faire la distribution de ce que l'on doit dépenser cette année et l'année prochaine, à raison de 200,000 francs par an. On fera successivement, chaque année, les dépenses les plus pressées. On emploiera donc huit ans pour exécuter tout le projet. Il faut rédiger le devis et faire connaître, année par année, ce qui doit être fait. On attend le projet pour le signer.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14424. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE.

Paris, 29 octobre 1808.

Mon Fils, j'approuve le projet présenté pour Saint-Georges. Il faut commencer par exécuter la lunette centrale; on emploiera à la masser les fonds que j'ai destinés, cette année, pour l'ouvrage Saint-Georges. Les mouvements de terre doivent être étudiés avec beaucoup de soin, pour éviter les trop grandes dépenses.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14425. — ORDRE DU SERVICE

PENDANT L'ABSENCE DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI.

Palais des Tuileries, 29 octobre 1808.

Nous avons réglé, pour être exécutées pendant la durée de notre absence, les dispositions suivantes :

L'archichancelier présidera le Conseil d'état; il signera les affaires des divers départements du ministère qui seront de nature à être délibérées au Conseil; il désignera les membres du Conseil d'état qui porteront au Corps législatif les projets de lois auxquels nous donnerons notre approbation pendant notre absence; il signera les pouvoirs des orateurs; il désignera le jour de la présentation et le jour de la discussion.

Les lois délibérées au Corps législatif seront promulguées le dixième

jour de leur adoption, dans les formes ordinaires; l'acte de promulgation sera dressé et signé par le grand juge; notre signature y sera relatée comme si elle avait été apposée de notre main.

Tous les ministres correspondront avec nous pour les affaires de leurs départements.

Néanmoins ils se rassembleront, le mercredi de chaque semaine, dans une des salles des Tuileries et sous la présidence de l'archichancelier; ils porteront au Conseil les objets de détail et du contentieux de leur administration, lesquels seront remis à l'archichancelier pour nous être transmis dans la forme ordinaire. Il y joindra une courte analyse de ce qu'il y aura de plus pressant à expédier, et des notes sur les affaires qui lui en paraîtront susceptibles.

Nous entendons, en général, que toutes les affaires qui, dans l'ordre ordinaire du gouvernement et de l'administration, ont besoin de notre signature, continuent à nous être présentées à cet effet.

Toutes les fois que le grand juge pensera qu'une demande en grâce est dans le cas d'être admise et que des circonstances urgentes exigent une prompte décision, l'archichancelier pourra, sur la demande de ce ministre, convoquer un conseil privé, dont nous désignerons les membres. Il nous adressera le procès-verbal de ce conseil, dressé par l'un des ministres appelés, et, en cas de diversité d'opinions, il y joindra le résumé de celles qui auront été énoncées de part et d'autre.

Toutes les fois qu'un ministre jugera nécessaire une conférence avec d'autres ministres pour traiter une affaire de son département, il en fera la demande à l'archichancelier, qui convoquera à cet effet les ministres dont le concours sera nécessaire.

S'il survient des événements extraordinaires de police, sur lesquels nous ne puissions pas statuer à temps à raison de notre éloignement, et qui exigent le concours de plusieurs ministres, l'archichancelier, auquel se réuniront les grands dignitaires qui se trouveront à Paris, convoquera les ministres dont la présence sera nécessaire. Si l'exécution des mesures que l'archichancelier aura approuvées excède les bornes de l'autorité ministérielle, et qu'il ne soit pas possible d'attendre notre

décision, il sera tenu de cette conférence un procès-verbal dressé par le ministre du département que l'affaire concerne et signé par l'archichancelier. En conséquence dudit procès-verbal, ledit ministre se trouvera autorisé à exécuter les dispositions telles que les aura prescrites l'archichancelier, après avoir entendu l'opinion des ministres.

Dans tous les cas d'événements militaires extraordinaires, l'archichancelier, auquel se réuniront les grands dignitaires qui se trouveront à Paris, sur la demande du ministre de la guerre, convoquera les ministres dont le concours sera jugé nécessaire, et il sera procédé ultérieurement comme il est dit ci-dessus.

Le ministre de la police nous écrira tous les jours par l'estafette dont nous avons ordonné l'établissement.

Les ministres de la guerre et de la marine nous écriront sur tous les objets importants, et au moins deux fois par semaine.

Les autres ministres nous écriront tout aussi souvent qu'ils auront à nous entretenir des affaires de leur département.

Toutes les lettres nous seront adressées directement.

Les dépêches télégraphiques transmises à Paris, ou à transmettre de Paris, seront portées à l'archichancelier avant qu'il puisse y être donné cours.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

14426. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Rambouillet, 29 octobre 1808.

Monsieur le Général Clarke, vous donnerez deux jours de séjour aux 4e, 7e et 9e régiments polonais qui se rendent à Bordeaux, pour qu'ils aient le temps d'y former leur dépôt, et d'y recevoir les effets d'habillement qui vont être envoyés à Bordeaux.

Dans le décret de ce jour, vous verrez l'organisation que je donne au dépôt et à la nouvelle administration de ces régiments.

Le 4e régiment polonais, qui a aujourd'hui une grande marche à faire, n'est parti de Versailles qu'à neuf heures, tandis qu'il aurait dû

partir à six heures du matin. Le commandant m'a dit que cela provenait du retard de la distribution du pain. Tirez cela au clair, et punissez qui mérite de l'être. Le pain devait être distribué la veille.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

14427. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Rambouillet, 29 octobre 1808.

C'est précisément parce qu'on ne veut pas occuper la hauteur du Hartenberg qu'on veut occuper Mombach, car, si on voulait occuper le Hartenberg, l'ancienne redoute de Mombach suffirait.

Voici la différence des ouvrages du Hartenberg et de Mombach, c'est que, Mombach pris, la place n'a plus qu'une simple ligne magistrale, au lieu que, sur les hauteurs du Hartenberg, quand on serait à 100 toises du fort Meusnier et quand même on aurait pris ce fort, la place serait encore dans son entier. Ce côté peut être considéré comme la partie la plus forte de la place. C'est tellement la partie la plus forte de Mayence, que personne ne propose de l'attaquer par ce côté. Cela étant, pourquoi propose-t-on de la renforcer?

Pour Mombach, j'approuve le projet n° 1; il faut commencer par faire le réduit A. Cet ouvrage fait me garantit de tout. Je veux le réduit en maçonnerie, pour être à l'abri des glaces, et pour que, dans aucun cas, tous les autres ouvrages ne puissent être tournés.

Il faut faire attention que, cette année et l'année prochaine, on fait des sacrifices pour Kastel; que j'ai ordonné que, cette année, l'argent fût employé aux points les plus importants, et qu'il ne faut pas distraire les fonds de leur destination.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14428. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Rambouillet, 29 octobre 1808.

Mon Fils, l'idée d'avoir, avec 50,000 francs, un point dans la vallée,

à la Chiusa-Veneta, dans lequel 50 ou 80 hommes, avec cinq ou six pièces de canon, puissent tenir pendant plusieurs jours, et dont l'ennemi ne puisse s'emparer sans calibre supérieur à celui de 12, est une idée qui peut être admise toutes les fois qu'il y a une vallée propre à cela, c'est-à-dire, 1° lorsque de la hauteur on ne peut point facilement détruire les maçonneries, 2° lorsque la vallée est assez étroite pour être bien fermée, 3° lorsque ce résultat peut être obtenu avec la simple dépense de 50,000 francs.

Quant à l'idée de former des lignes depuis Osoppo jusqu'à Gemona, c'est une idée inadmissible. On désire que 800 hommes puissent conserver à Osoppo les magasins de vivres et à poudre, l'hôpital, les dépôts pendant quelque temps. On désire qu'une division étant promptement rappelée de devant Osoppo, pour livrer bataille sous Palmanova, ses bagages, ses blessés, ses malades puissent être renfermés dans Osoppo. Enfin on désire que la division qui défendrait le haut Tagliamento, étant battue, trouvât un camp retranché pour se reformer et, de là, prendre toute autre délibération. Osoppo, dans la situation actuelle, ne m'offre point cet avantage; c'est un rocher trop élevé; je ne saurais où mettre 2 ou 300 voitures d'artillerie ou de bagages. Je crois même que la défense du rocher sera plus assurée quand il y aura des flèches au pied, sous l'immense protection des hautes batteries.

Ce que je désire à présent est donc ce que j'ai toujours demandé, un camp retranché qui soit le long des 400 toises qui forment le grand côté du fort, lequel s'appuie de droite et de gauche au rocher, et dont l'ouvrage le plus éloigné du centre ne soit pas à plus de 170 toises des hautes batteries du rocher; que les trois flèches du centre soient un peu mieux soignées; enfin que, dans le cas où il n'y aurait que 6 ou 800 hommes à Osoppo, on puisse, dans ces ouvrages du centre, laisser une soixantaine d'hommes pour servir les pièces qui y resteraient; et, s'il y a 7 ou 8,000 hommes, ils se tiendront dans le camp retranché et dans l'espace entre le fort et le fleuve.

La facilité qu'on a d'avoir de l'eau rend cet ouvrage très-facile, et certes personne n'imaginera pouvoir enlever de vive force un simple

redan couvert d'un fossé plein d'eau, défendu par des pièces, comme cela se pratique dans la fortification de campagne, et soumis à toute l'artillerie de la hauteur. Encore moins osera-t-on ouvrir la tranchée sous une semblable domination, car on verra bien que, quand on aura le camp retranché, on n'aura rien. On se contentera donc de bloquer cette place ou de la bombarder.

Résumé : Osoppo est suffisant. Un simple camp retranché protégé par un filet d'eau est tout ce qui est nécessaire; deux ou trois flèches servant de point d'appui au camp retranché; le tout sous la domination du rocher : voilà ce que j'ai désiré pour cette année, et c'est pour cela que j'ai fait les fonds. Cela ne doit pas coûter plus de 115.000 francs. Quant à la hauteur de l'autre côté de la ville, je ne m'oppose point à ce qu'on l'occupe; mais je veux d'abord que mon camp retranché soit fait, parce que c'est là mon premier besoin, parce que c'est de là que doivent partir toutes les sorties et tous les convois.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14429. — NOTE POUR M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

.... novembre 1808[1].

Sa Majesté a visité les *Enfants de la Patrie*, et elle a été peu satisfaite de cet établissement. Elle a vu un vaste et beau bâtiment occupé par 2 ou 300 enfants de mauvaise mine, sales et couverts de haillons; elle n'a aperçu aucun costume et n'a rien vu qui respirât l'ordre et la décence. Elle a été assez contente de la distribution des ateliers; mais elle n'a pu concevoir comment chaque enfant pouvait coûter 23 sous dans un établissement où l'instruction ne coûte rien, puisqu'il n'y a qu'un seul maître d'école qui enseigne à lire; où les métiers, au lieu de coûter, rendent à l'école et aux enfants travailleurs. 23 sous par jour font une dépense annuelle de près de 400 francs; 12 à 15 sous par jour feraient une dépense de 200 à 220 francs, encore beaucoup trop forte, surtout si l'on considère qu'il y a des enfants de trois ans. Il y en a aussi beaucoup au-

[1] La copie ne porte ni indication de lieu ni date de jour.

dessus de douze et même quelques-uns de seize à dix-huit ans, et c'est un abus. On comprend que les chefs d'atelier peuvent avoir un intérêt à conserver des jeunes gens, mais ce n'est pas une raison pour tolérer une chose qui ne convient pas et qui est dispendieuse.

Il faudrait que la ville de Paris fût difficile sur les réceptions. Est-il dans la justice générale qu'un enfant trouvé de trois ans ou le fils d'un mendiant coûte 400 francs à la ville, tandis qu'un secours de 400 francs arracherait à la misère un père, une mère et trois autres enfants? Lorsque des établissements de cette nature ont pour objet de récompenser les services rendus (l'école de Châlons), on doit les juger sur d'autres principes. Il y a dans l'institution des *Enfants de la Patrie* quelque chose que la raison n'approuve point et à quoi il faut remédier. Que la ville de Paris emploie 120 ou 130 francs au plus à soutenir des enfants malheureux, c'est là tout ce que sa munificence doit faire; il y a tant d'infortunés, qu'on ravit aux uns ce qu'on donne de trop aux autres.

Si l'administration est décidée à mettre des enfants en apprentissage, il faudra prendre un local plus modeste et s'arranger de façon à fixer la dépense à un taux raisonnable. Le local actuel serait excellent pour un lycée.

En voyant un pareil établissement, la première idée qui se présente, c'est qu'il serait beaucoup mieux à deux ou trois lieues de Paris, où l'on aurait les vivres à beaucoup meilleur marché. Quoi qu'il en soit, les bâtiments actuels pouvant contenir 15 ou 1,800 individus, il faut rendre cet établissement plus utile.

Sa Majesté se propose de le visiter de nouveau à son retour; elle désire qu'à cette époque le ministre lui présente un rapport dans lequel il ait posé d'une manière claire les principes à suivre sur cette matière.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14430. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À VITORIA.

Bayonne, 3 novembre 1808, trois heures du matin.

Mon Frère, j'arrive au moment même à Bayonne. Toutes vos troupes

sont disséminées. Je vous recommande de nous écrire au moins une ou deux fois par jour, pour que je sache où sont tous les corps.

Ayant couru à franc étrier une partie des Landes, je suis un peu fatigué.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph

14431. — AU GÉNÉRAL WALTHER,

COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, À BAYONNE.

Bayonne, 4 novembre 1808, quatre heures du matin.

J'ai donné l'ordre au général Lefebvre de se rendre sur-le-champ à Saint-Jean-de-Luz avec son régiment. Faites partir les grenadiers à six heures du matin, afin qu'ils puissent se trouver avant onze heures à Irun et pousser alors quelques escortes entre Irun et Hernani.

Les dragons devront se reposer aujourd'hui et partiront demain. Faites partir sur-le-champ les deux compagnies de fusiliers qui sont au camp, de manière qu'ils soient vers dix heures à Irun.

Je suppose que vous avez fait distribuer quatre jours de vivres à la Garde. Faites mettre en marche, à six heures du matin, les régiments de la Garde. Ils continueront leur route et iront aussi loin qu'ils pourront. Les grenadiers et chasseurs de la Garde partiront à six heures environ et iront aussi loin qu'ils pourront. Le régiment qui est à Hernani ira plus loin.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14432. — AU GÉNÉRAL JUNOT, DUC D'ABRANTÈS,

COMMANDANT LE 8e CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À LA ROCHELLE.

Bayonne, 4 novembre 1808.

Vous trouverez ci-joint une lettre du ministre de la guerre. Je vois avec plaisir que le régiment provisoire de Rennes sera arrivé à l'heure qu'il est à Saintes et incorporé dans les régiments dont il fait partie. Quant au régiment provisoire que Dufour a laissé à Beaupreau, faites-le revenir, et seulement désignez, pour rester à Beaupreau, une compagnie de voltigeurs et une de grenadiers, des corps qui sont arrivés des plus entiers.

Le maréchal Lefebvre a attaqué les Espagnols en avant de Bilbao, les a battus et poursuivis l'épée dans les reins. Sur la gauche on les a battus et poursuivis également. Les prisonniers sont dirigés sur Bordeaux.

Vous devez avoir déjà reçu l'ordre de faire partir pour cette ville la 1re brigade de la division Laborde. Je vous écris, par la présente, que je désire que vous y envoyiez toute la division Laborde; elle sera bien à Bordeaux. Vous ferez occuper Saintes par les troupes qui sont plus éloignées. J'ai promu les colonels Foy, de l'artillerie, et Maransin, de la légion du Midi, au grade de général de brigade.

Envoyez-moi l'état des récompenses que vous croyez avoir été méritées par votre corps d'armée.

Je porte ce soir mon quartier général à Tolosa, et de là je continuerai. Je vous manderai bientôt de porter votre quartier général à Bordeaux. Je désire également que le général Dufresse se dirige sur Bayonne; il fera toujours partie de votre corps d'armée, mais, en attendant, il pourra être utile à Bayonne.

Deux compagnies du 6e régiment d'artillerie, appartenant au corps de la Gironde, étaient, à Bayonne, à un effectif de 120 hommes environ pour les deux compagnies. J'ai ordonné qu'une des deux fût complétée par l'autre à 120 et dirigée sur Pampelune. Vous ne devez plus compter sur cette compagnie. Le cadre de l'autre est dirigé sur la Rochelle, où il sera complété. On vous fournira une autre compagnie d'artillerie.

Mandez-moi si les officiers réformés vous arrivent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14433. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Bayonne, 4 novembre 1808.

Monsieur le Général Clarke, donnez l'ordre à tout ce qu'il y a de disponible dans le dépôt du régiment hollandais à Saint-Denis de partir pour Bayonne: il doit y avoir une centaine d'hommes.

Les subsistances ne manquent pas ici, mais ce qui concerne les objets d'habillement va très-mal. Je ne découvre que vols et dilapidations. M. Dejean est horriblement trompé.

Différents événements ont eu lieu. Le maréchal duc de Danzig avec son corps a attaqué le général la Romana, qui, avec les meilleures troupes de ligne espagnoles, avait poussé jusqu'à trois lieues en avant de Bilbao, les a battues le 31, les a poussées l'épée dans les reins, est entré dans Bilbao et a continué sa poursuite. Le 26, le maréchal Moncey avait attaqué tout ce que l'ennemi avait sur la gauche de l'Èbre. Il leur a fait 1,200 prisonniers de ligne, parmi lesquels on compte 40 officiers.

Je porte aujourd'hui mon quartier général à Tolosa.

Napoléon.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14434. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Bayonne, 4 novembre 1808.

Le service des postes va horriblement mal. Ma suite n'est pas arrivée ; j'ai été moi-même obligé de courir à franc étrier. Il faut que le directeur général des postes ne distribue pas les gratifications à tort et à travers, mais donne aux fonds une destination mieux raisonnée. Tout le monde se plaint de ce que cette administration des postes ne prend jamais aucune mesure appropriée aux circonstances. Il faudrait vingt-cinq chevaux à chaque relais sur la route de Bayonne, surtout pendant tout le temps que les affaires d'Espagne peuvent durer. Donnez donc un ordre positif pour que ces vingt-cinq chevaux existent à chaque relais, et que le service marche avec activité.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14435. — A M. DE MONTALIVET,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, À PARIS.

Bayonne, 4 novembre 1808.

Monsieur Montalivet, la route depuis Vendôme jusqu'auprès de Châ-

teau-Renault, c'est-à-dire aux confins du département d'Indre-et-Loire, est horrible. Les convois d'artillerie y ont perdu plusieurs chevaux. Je vous avais prévenu, l'année dernière, que le préfet de Loir-et-Cher, par esprit de localité, ne faisait pas réparer cette route. Mon intention est que vous reteniez tous les fonds de 1808 et 1809 affectés aux routes du département de Loir-et-Cher, et que vous les employiez à la route de Vendôme à Château-Renault, enfin que dans le budget de l'année prochaine vous me proposiez ce qui sera nécessaire pour l'achever. Cette dépense ne peut pas être considérable. En même temps vous témoignerez mon mécontentement au préfet sur cette vexation publique.

Napoléon.

D'après l'original comm. par M. le baron Ernouf.

14436. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, À NAPLES.

Bayonne, 4 novembre 1808.

Mon Frère, je suis arrivé à Bayonne. Je porte demain mon quartier général à Vitoria.

Les prisonniers que vous faites à Capri ne doivent pas être échangés. Il est nécessaire que vous en envoyiez l'état au ministre de la guerre et que vous placiez ces prisonniers dans un lieu sûr de votre royaume. Ils doivent être considérés comme prisonniers français, l'armée française étant la principale dans cette expédition. Une note de votre ministre des relations extérieures m'a appris la prise de Capri officiellement; cela est ridicule. Capri ayant été prise par mes troupes, je dois apprendre cet événement par mon ministre de la guerre, à qui vous devez en rendre compte. Il faut avoir soin de ne rien faire qui puisse, sous ce point de vue, blesser moi et l'armée française.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14437. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG, COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À BILBAO.

Bayonne, 4 novembre 1808.

L'Empereur, Monsieur le Maréchal, a vu avec peine que, sans ordre,

vous aviez engagé une affaire avec le corps du général Blake, qui, s'il fût resté encore quarante-huit heures dans cette position, était dans le cas d'être pris ou du moins d'être attaqué plus avantageusement.

Le prince Alexandre, *major général.*

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14438. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Bayonne, 4 novembre 1808.

Mon Cousin, je suis arrivé à Bayonne le 3, à deux heures après minuit. Je pars dans ce moment pour porter mon quartier général à Tolosa. Les opérations sont commencées; l'ennemi est déjà battu de tous côtés; les prisonniers arrivent. Le temps est assez mauvais.

Napoléon.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

14439. — DÉCISION.

Bayonne, 4 novembre 1808.

Le major général, prince de Neuchâtel, met sous les yeux de l'Empereur un rapport du sous-inspecteur aux revues sur la confection de 44,000 capotes et de 20,000 habits militaires, à Bordeaux. Il résulte de ce rapport que, par suite de l'extrême avidité de l'entrepreneur et de ses sous-traitants, 1° les salaires des ouvriers sont insuffisants; 2° les capotes sont trop étroites, l'entrepreneur ne livrant pas aux ouvriers la quantité de drap accordée par le gouvernement; 3° l'installation des ateliers de confection est défectueuse; 4° qu'enfin une tentative de corruption, faite auprès des fabricants de drap de Lodève, a été rejetée par eux et portée à la connaissance de l'administration.

Renvoyé au grand juge pour faire arrêter, traduire devant les tribunaux et poursuivre selon la rigueur des lois les coupables, non-seulement comme voleurs et dilapidateurs des fonds publics, mais encore comme compromettant le service de l'armée. Le major général cassera, comme frauduleux, tous les marchés faits avec ces individus. Il chargera le préfet de la Gironde et le commissaire ordonnateur à Bordeaux de se concerter pour que le service n'en souffre pas et qu'il y soit pourvu.

Napoléon.

Extrait du Moniteur du 10 novembre 1808.

14440. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À VITORIA.

Tolosa, 4 novembre 1808, minuit.

Mon Frère, je suis arrivé à six heures du soir à Tolosa. Je partirai demain à cinq heures, et j'arriverai à Vitoria dans la nuit. Je désire être logé hors la ville. Je pense que vous m'avez envoyé des escortes et surtout des relais de chevaux de selle jusqu'à mi-chemin de Mondragon à Villafranca. Je ferai sans doute toute la route à cheval; cependant des relais, chacun de quatre chevaux de voiture, peuvent m'être utiles. Je désire ne pas faire plus de quatre à cinq lieues sur le même cheval. Je désire arriver à Vitoria incognito et sans qu'on s'en doute. C'est pourquoi j'arriverai la nuit; on ne le saura que le lendemain. A neuf heures du matin, on pourra tirer soixante coups de canon.

Je viens de dicter tous les ordres de l'armée pour le maréchal Moncey, le maréchal Ney, au prince de Neuchâtel, qui les expédie; ce qui ne sera probablement fait que dans deux heures. C'est pourquoi je vous expédie un courrier dès à présent, de crainte qu'il n'éprouve un retard de deux heures.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14441. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE,

À PARIS.

Tolosa, 5 novembre 1808.

Je suis à Tolosa; je pars pour Vitoria, où je serai dans peu d'heures. Je me porte assez bien, et j'espère que tout cela sera bientôt fini.

NAPOLÉON.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc.

14442. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 6 novembre 1808.

Mon Cousin, la route de Saint-Jean-Pied-de-Port à Pampelune sera or-

ganisée; il sera placé à l'étape un commandant d'armes, une garnison de 2 ou 300 hommes et un magasin de subsistances pour le passage; la route sera tenue en bon état et ouverte toute l'année; les mesures seront prises pour que les neiges soient déblayées. Un des officiers du génie qui sont à Pampelune parcourra cette route, en fera le croquis, fera connaître les travaux qu'il sera utile de faire pour la facilité des transports d'artillerie et les différentes mesures à prendre pour que, pendant l'hiver, les neiges n'en empêchent pas la communication. Le préfet des Basses-Pyrénées donnera des ordres et proposera spécialement un ingénieur des ponts et chaussées pour tenir en état la route de Saint-Jean-Pied-de-Port à Bayonne. Vous prendrez toutes les mesures pour l'exécution du présent ordre. Mon intention est, aussitôt que faire se pourra, d'établir la communication de l'armée par Saint-Jean-Pied-de-Port et Pampelune.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14443. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LE 2ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À PANCORBO.

Vitoria, 6 novembre 1808.

Mon Cousin, le major général m'a mis sous les yeux vos dépêches du 5 novembre sur l'existence d'un corps de 24,000 hommes à Burgos. Si cela est, ce ne peut être que 12,000 hommes de l'armée de Castille qui ont évacué Logroño, et qui ne sont pas dans le cas de faire tête à 3 ou 4,000 de vos gens.

Je suppose que vous avez 5,000 hommes de cavalerie, 15,000 hommes d'infanterie et 40 pièces de canon. Le général Lapisse, avec 5,000 hommes d'infanterie, 12 pièces d'artillerie, deux régiments de cavalerie du corps du maréchal Victor formant 1,000 hommes, doit se trouver avec son infanterie à Miranda, avec sa cavalerie au débouché de la plaine. Le maréchal Victor occupe Orduña. J'attends de nouveaux renseignements pour lui envoyer des ordres.

Je suppose que, demain, vous aurez fait battre toute la plaine de Burgos, culbuté l'infanterie qui s'y trouve, occupé cette ville, et que vous m'aurez envoyé des renseignements sur toute l'Espagne.

Je désire que vous envoyiez de forts partis de cavalerie et d'infanterie sur Villarcayo, pour avoir des nouvelles de ce qui se passe sur les derrières du général Blake.

Immédiatement après que vous aurez fini la mission que je vous ai donnée, en occupant Burgos, j'enverrai le maréchal Soult pour prendre le commandement de votre corps, et je vous donnerai celui de la cavalerie.

NAPOLÉON.

P. S. Mon intention est de rappeler près de moi les chevau-légers polonais de ma Garde. Cependant je les laisserai encore pour quatre ou cinq jours.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14444. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À VITORIA.

Vitoria, 6 novembre 1808.

Je désire que vous me fassiez donner des renseignements, le plus tôt possible, sur les routes, 1° de Bilbao à Valmaseda; 2° de Valmaseda à Villarcayo; quelles sont les villes qu'on rencontre; quelle espèce de hauteurs l'artillerie peut-elle passer? 3° de Villarcayo à Burgos; 4° de Villarcayo à Orduña; 5° de Villarcayo à Miranda ou tout autre point longeant l'Èbre; 6° de Villarcayo à Santander; 7° de Villarcayo à Reinosa. Dans chacune de ces sept routes, l'artillerie peut-elle passer? Des détails sur chacune de ces sept routes.

Faites faire ces notes, soit par le ministre de la guerre espagnol, soit par des gens pratiques du pays, et aussi par des officiers français qui aient vu et qui aient été dans le pays.

Faites-moi tracer sur une carte la grande route de Tolosa à Pampelune, la grande route de Vitoria à Pampelune. J'aurais besoin de ces renseignements avant dix heures du matin. J'ai besoin aussi des renseignements suivants, mais pourvu que je les aie demain, cela est suffisant : déterminer les routes, depuis Pampelune jusqu'à Madrid; est-ce

une chaussée faite? On fera connaître quelles villes on trouve, leur population; quelles rivières, quelles gorges, quels obstacles naturels. Même description pour la route de Saragosse à Madrid par Daroca. Ces trois routes doivent être faites très en détail. On pourra y mettre le temps: pourvu qu'on les ait demain, dans la journée, c'est suffisant. Recommandez, pour toutes ces routes, qu'on établisse les distances en lieues de France, ou du moins qu'on fasse connaître combien de toises contiennent les lieues dont on parlera.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14445. — AU MARÉCHAL VICTOR, DUC DE BELLUNE,

COMMANDANT LE 1ᵉʳ CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE À OSMA.

Vitoria, 6 novembre 1808, minuit.

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur votre lettre du 6, que votre aide de camp a dit avoir été écrite à midi. Sa Majesté, Monsieur le Maréchal, a été très-mécontente de ce que, au lieu d'avoir soutenu le général Villatte, vous l'ayez laissé aux prises avec l'ennemi, faute d'autant plus grave que vous saviez que le maréchal Lefebvre avait commis celle de laisser exposée une division de votre corps d'armée en reployant ses deux autres divisions sur Bilbao. Vous saviez, Monsieur le Maréchal, que cette division était exposée à Valmaseda, puisque le général la Bruyère avait communiqué avec elle le 5 au matin. Comment, au lieu de vous porter en personne, à la tête de vos troupes, secourir une de vos divisions, avez-vous laissé cette opération importante à un général de brigade, qui n'avait pas votre confiance et qui n'avait avec lui que le tiers de vos forces? Comment, après que vous avez eu la nouvelle que pendant la journée du 5 la division Villatte se fusillait, avez-vous pu, au lieu de marcher à son secours, supposer gratuitement que ce général était victorieux? Sa Majesté demande depuis quand la fusillade et l'attaque sont une preuve de la retraite de l'ennemi. Cependant, Monsieur le Duc, les instructions de M. le maréchal Jourdan étaient précises, de ne vous porter sur Miranda que quand vous seriez assuré que l'ennemi était en retraite; au lieu de cela, Monsieur le Maréchal, vous êtes parti

lorsque vous aviez la preuve certaine que l'ennemi se battait. Vous savez que le premier principe de la guerre veut que dans le doute du succès on se porte au secours d'un de ses corps attaqués, puisque de là peut dépendre son salut. Dans l'autre supposition, votre mouvement ne pouvait avoir d'inconvénient, puisque votre instruction de vous porter sur Miranda n'était qu'hypothétique, et qu'ainsi sa non-exécution ne pouvait influer sur aucun projet du général en chef. Voici ce qui est arrivé, Monsieur le Maréchal : la colonne devant laquelle le général la Bruyère s'est ployé a trouvé le général Villatte, qui, attaqué de front et en queue, n'a dû son salut qu'à son intrépidité et après avoir fait un grand carnage de l'ennemi; de son côté, il a peu perdu, et s'est retiré sur Bilbao, deux lieues en avant de cette ville, le 5 au soir.

La volonté de l'Empereur, Monsieur le Maréchal, est que vous partiez sans délai pour vous porter sur Orduña, que vous marchiez à la tête de vos troupes, que vous teniez votre corps d'armée réuni et que vous manœuvriez pour vous mettre en communication avec la gauche du maréchal Lefebvre, qui doit être à Bilbao. N'ayant aucune connaissance ici de ce que l'ennemi peut avoir fait dans la journée du 6, ni de ce qu'il fera dans la journée du 7, vous devez vous conduire selon les circonstances. Dans tous les événements, les débouchés d'Orduña, d'Amurrio et d'Areta assureront vos communications avec Vitoria. Je donne ordre au général Lapisse de se porter sur les hauteurs d'Orduña pour assurer votre mouvement. Vous pourrez le réunir à votre corps d'armée, aussitôt qu'il sera remplacé sur les hauteurs d'Orduña par des troupes du maréchal Bessières. Si cependant vous acquériez la certitude que l'ennemi ait évacué Valmaseda et Nava, et se fût, comme cela est possible, mis en retraite, vous pouvez arrêter votre mouvement, toutefois après vous être mis en communication, par vos coureurs, avec le maréchal Lefebvre, et avoir concerté ensemble vos mouvements.

Le prince Alexandre, major général.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14446. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE,

À PARIS.

Vitoria, 7 novembre 1808.

Mon amie, je suis depuis deux jours à Vitoria; je me porte bien. Mes troupes arrivent tous les jours; la Garde est arrivée aujourd'hui. Le Roi est fort bien portant. Ma vie est fort occupée. Je sais que tu es à Paris. Ne doute pas de mes sentiments.

NAPOLÉON.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc.

14447. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 7 novembre 1808.

Mon Cousin, mon intention est que tous les hôpitaux entre Tolosa et Vitoria soient évacués, afin de donner place aux blessés qui seront le résultat des batailles qui vont avoir lieu. A cet effet, l'hôpital d'Escoriaza et celui de Vergara seront évacués sur Tolosa et, de là, sur Saint-Sébastien, et ces deux hôpitaux seront mis en état de recevoir chacun 300 blessés. L'hôpital de Vitoria sera évacué sur Pampelune, et cet hôpital sera mis en état de recevoir 1,500 blessés. Il sera établi un hôpital dans le fort de Pancorbo, ainsi qu'un magasin de vivres et d'effets militaires; on y transportera tout ce qui serait inutile à Vitoria.

J'ai fait réitérer les défenses les plus positives qu'aucun caisson des équipages militaires soit employé à porter des bagages. Faites-moi connaître ce qu'il y en a ici. Ils doivent tous être employés à transporter le biscuit à la suite de l'armée, et, après les affaires, à aider à évacuer les blessés. Le magasin de 300,000 rations de biscuit, qui avait été ordonné pour Vitoria, sera transféré dans le fort de Pancorbo, à mesure que les envois arriveront de Bayonne. On accélérera la fabrique de pain à Vitoria, de manière à avoir toujours 40,000 rations de confectionnées, d'en avoir sous peu de jours 80,000 rations confectionnées, et de pouvoir donner quatre jours à tous les corps.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14448. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, EN MARCHE SUR BURGOS.

Vitoria, 8 novembre 1808, trois heures du matin.

Mon Cousin, je n'ai point de nouvelles de vous depuis le 7, à midi. J'attends avec impatience toutes les nouvelles de la plaine. Si vous pouvez occuper Burgos et sa citadelle sans une grande affaire d'infanterie, vous pouvez l'occuper. La division de dragons Latour-Maubourg est prête à déboucher dans la plaine, ainsi que les deux autres régiments de cavalerie légère du général Beaumont, qui se rend aujourd'hui à Miranda; ce qui vous fera un renfort de 6,000 hommes de cavalerie. Le général Mermet, avec le 31e d'infanterie légère, sera ce soir à Miranda.

Toute la Garde à pied et à cheval est arrivée hier ici. La division Marchand y arrive aujourd'hui. La division Bisson arrive aujourd'hui à Logroño. Ainsi voilà l'armée qui arrive tout entière.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie

14449. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 8 novembre 1808.

Mon Cousin, le général Bisson prendra le commandement de toute la Navarre et portera son quartier général à Pampelune. Le général de division Lagrange se portera sur-le-champ à Logroño pour prendre le commandement de la division Bisson. Le général de division Verdier se portera sur-le-champ au quartier général du maréchal Bessières pour prendre le commandement de la division Mouton. Le général Mouton reprendra son service près de moi. Le général Frère prendra à Vitoria le commandement de la province, en remplacement du général Lagrange. Le maréchal Soult partira demain pour Burgos et ira prendre le commandement du corps du maréchal Bessières. Aussitôt que le général Ricard, son chef d'état-major, sera arrivé, le général Guilleminot rejoindra le quartier général.

Quand le 118ᵉ sera réuni à Vitoria et aura été passé en revue, il se rendra à la division Bonet, à laquelle mon intention est qu'il soit attaché. Donnez ordre que le détachement du 15ᵉ de ligne qui est à Bilbao rejoigne son corps à Burgos. Le général Darmagnac se rendra à Burgos pour prendre le commandement de la Vieille-Castille.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14450. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 8 novembre 1808.

Le général Lery se rendra ce soir au quartier général du maréchal Bessières pour entrer avec lui dans Burgos, faire armer sur-le-champ la citadelle. On doit commencer dès demain, pour faire tout ce qui est nécessaire pour la mettre à l'abri d'un coup de main, et me présenter un plan pour la mettre dans une situation où elle puisse être abandonnée deux mois à ses propres forces.

Le général la Riboisière enverra aujourd'hui un chef de bataillon d'artillerie au quartier général du maréchal Bessières, avec une compagnie d'artillerie. Il pourra prendre la compagnie d'artillerie qui est à Pancorbo, qu'il fera remplacer par une autre. Il donnera des ordres pour que cette compagnie entre dans la citadelle de Burgos, s'occupe sans relâche à la mettre dans le meilleur état de défense. Il dirigera sur cette citadelle dix pièces de campagne, de celles qui ne sont pas attelées, qui resteront là en dépôt et qui, en attendant, serviront à la défense de la citadelle. On relèvera toutes les pièces, et on fera partir de Pancorbo des pièces en fonte de 16, pour les placer à la citadelle. Il fera venir sur-le-champ de Bayonne douze pièces de 24 légères, qui seront transportées par des bœufs et qui seront déposées à Burgos, si, au moment de leur arrivée, elles ne sont pas déjà nécessaires pour marcher sur Madrid ou toute autre place. Il est nécessaire que toutes les grosses pièces qui sont à Pancorbo soient mises en état. Le général la Riboisière fera transporter à Burgos 500,000 cartouches et 2,000

coups de canon. La citadelle de Burgos doit être armée, approvisionnée et en état de se défendre le 11 au soir. Les pièces de 24 courtes qui sont à Bayonne, destinées pour le siége de Saragosse, sont inutiles pour ce siége; c'est ce qui me porte à donner l'ordre de les faire venir sur Burgos. Il faudrait faire également venir de Bayonne six mortiers avec les bombes nécessaires, tant pour armer Burgos que pour servir par la suite pour la prise ou l'armement de toute autre place, de sorte qu'on aura deux équipages de siége, l'un à Burgos, et l'autre servira contre Saragosse.

Il y a à Saint-Jean-Pied-de-Port 20,000 kilogrammes de poudre; donnez des ordres pour qu'ils soient expédiés sur-le-champ à Pampelune; ils seront remplacés par l'intérieur.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14451. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 8 novembre 1808.

Donnez des ordres et ordonnez les mesures que j'ai prises dans différentes circonstances pour que les armes des malades soient soignées et ne soient point perdues. Rendez-moi compte si les armes des 3,000 malades qui sont à Pampelune et des 1,100 qui sont ici sont soignées et déposées en lieu sûr. Il faut qu'il soit établi des salles d'armes et des gardes-magasins dans chaque hôpital, pour que le commandant puisse visiter si les armes sont en bon état.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14452. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 8 novembre 1808.

Donnez l'ordre au général Marchand de faire partir la 1re brigade de son infanterie, aujourd'hui 8, pour arriver dans les villages près Vitoria.

Elle prendra position dans les villages au débouché de la plaine, à une lieue de Vitoria. La moitié de son artillerie suivra le même mouvement, ainsi que l'artillerie de la division Bisson.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14453. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 8 novembre 1808.

Les régiments de cavalerie légère du général Beaumont se sont rendus à Miranda. Ils sont passés ici sans prendre mes ordres. Je ne puis qu'être mécontent de la manière dont se fait le service depuis que je suis arrivé. Vous prendrez des mesures pour que cela cesse. Aucun corps ne doit passer dans l'endroit où je suis, sans que vous donniez des ordres sur son placement. Il me semble que rien de tout cela ne se fait. Il y a des ordres donnés par d'autres généraux, cela ne doit pas être. Je vous rends responsable désormais de tout ce qui arrivera contre le service.

On a dissous le corps du maréchal Ney, on a fait différents changements sans mes ordres.

Mettez-moi sous les yeux les états de situation des commandants de place. Donnez enfin au service la direction qu'il doit avoir.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14454. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 8 novembre 1808.

Mon Cousin, je désirerais que tout ce que l'adjudant commandant Lomet et le général Wouillemont peuvent réunir, soit des chasseurs de la montagne, soit des troupes qui composent leurs colonnes, désormais inutiles pour la garde du département des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Gers, pouvant former 3 à 4,000 hommes, se réunît et, sous les ordres de ces deux généraux, se portât sur Jaca, pour soumettre la vallée et se mettre en communication avec le corps qui fera

le siége de Saragosse. Écrivez au général Wouillemont et à l'adjudant commandant Lomet pour savoir ce qu'ils peuvent fournir.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14455. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 8 novembre 1808.

Écrivez au maréchal Victor la lettre suivante :

« L'Empereur suppose que, hier 7, le maréchal Lefebvre, à quatre heures après midi, a dû occuper Gueñes, marchant sur Valmaseda. Par ce moyen, vos reconnaissances le rencontreront probablement dans la journée du 8. Vous pourrez concerter vos opérations.

« Le général Merlin, qui est parti hier 7, à midi, de chez le maréchal Lefebvre, y retourne et y sera le 8, à deux heures après midi.

« Aussitôt qu'on aura occupé Valmaseda et Nava, et que les forces de l'ennemi ne seront plus de ce côté, il est à désirer que vous reveniez, soit sur Miranda, soit sur Villarcayo.

« Vous pourrez correspondre fréquemment par Amurrio et recevoir des ordres. Douze heures de retard, qui sont douze heures de repos pour la troupe, vous donnent plus de sûreté d'aller juste où veut l'Empereur.

« Si vous rencontrez l'ennemi, de concert avec le maréchal Lefebvre frappez-le ferme. Faites désarmer les villages et casser les armes partout où vous passerez. »

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14456. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À VITORIA.

Vitoria, 8 novembre 1808.

Mon Cousin, envoyez l'ordre au maréchal Moncey de placer les deux bataillons du 116e dans la division Morlot, afin de porter cette division à 4,000 hommes. La division du général Mathieu doit être diminuée du 1er régiment de la Vistule; ce régiment fait partie de la division Musnier.

Par ce moyen, la division Mathieu sera diminuée de 1,000 hommes, qui lui sont compensés par le nouveau bataillon du 44e qu'elle a reçu; d'ailleurs, cette division sera toujours de 7,000 hommes, sans compter la cavalerie, et cela portera la division Musnier à 5,500 hommes. La division Morlot, augmentée du 116e, sera de plus de 4,000 hommes, et celle du général Grandjean, augmentée d'un bataillon de réserve et d'un bataillon supplémentaire, sera de 5,000 hommes. Ainsi le maréchal Moncey aura de disponibles, 1° la division Mathieu, avec les généraux de brigade Buget et Habert, 7,000 hommes d'infanterie; 2° la division Musnier, avec les généraux Brun et Razout, 5,500 hommes; 3° la division Morlot, avec le général Augereau, 4,000 hommes; 4° la division Grandjean, avec les généraux Laval et Rostollant, 5,000 hommes; total de l'infanterie du corps du maréchal Moncey, 21,500 hommes.

La cavalerie commandée par le général Watier forme 1,600 hommes. Le général d'artillerie Couin reprendra le commandement de l'artillerie de la Garde; mais il ne quittera le corps du maréchal Moncey que quand il aura été remplacé par un autre général de brigade que désignera le général la Riboisière.

Une compagnie de sapeurs sera attachée au corps du maréchal Moncey, et, s'il est possible, une autre compagnie de pontonniers.

Quant à l'artillerie, chacune de ces divisions doit avoir 10 pièces de canon: il me semble qu'il n'y en a aujourd'hui que 36, c'est donc 4 pièces de canon qu'il faut tâcher de fournir. Il faut également fournir à ce corps trois compagnies d'un bataillon d'équipages militaires formant 108 voitures, dont 12 serviront pour le service de l'ambulance et le reste pour le transport du pain.

Vous donnerez des ordres positifs pour que le 119e et le 47e aillent rejoindre le corps du maréchal Bessières. La garnison de Pampelune restera forte du 7e bataillon de marche (jusqu'à ce que vous m'ayez présenté le travail d'incorporation), d'un bataillon irlandais, du 1er bataillon de marche de Portugal, des grenadiers et des chasseurs des gardes nationales, des sapeurs et artilleurs destinés au siége de Saragosse et du dépôt, formé en quatre compagnies, des hommes éclopés et convalescents de

tout le corps d'armée, qui sera réuni dans la citadelle; chaque compagnie se composera des hommes de la même division; elles seront spécialement chargées de la garde de la citadelle et ne peuvent pas être évaluées à moins de 800 hommes; ce qui portera la force de cette garnison à plus de 3,000 hommes. Ainsi le maréchal Moncey doit être prêt, avec 21,000 hommes d'infanterie, 36 ou 40 pièces de canon et 1,500 hommes de cavalerie, formant un corps de 24,000 hommes, à agir offensivement. Le général Bisson aura pour Pampelune et la Navarre ce que j'ai désigné pour la place de Pampelune, et la garnison de cette place dépendra de l'état-major et sera portée comme place. Donnez des ordres à Bayonne pour que tous les hommes des trois régiments de la Vistule, des lanciers polonais, et tous les hommes éclopés du corps du maréchal Moncey, soient dirigés sur-le-champ sur Pampelune. Faites-moi connaître de combien de compagnies se trouve composé le 70e, qui est de la division Mathieu. Il doit y avoir des détachements de ce corps à Bayonne et des conscrits qui ont été destinés pour compléter ses bataillons. Recommandez au général Drouet de faire faire des visites dans les hôpitaux de la 10e et de la 11e division pour rassembler les hommes en état de servir, les faire armer et habiller, et d'envoyer à Pampelune ceux qui appartiennent au corps du maréchal Moncey, à Saint-Sébastien ceux qui appartiennent aux autres corps, et à raison de 150 hommes par compagnie.

Le corps du maréchal Bessières sera composé de la division Merle, ayant les généraux de brigade Lefebvre et Gaulois, augmentée de quatre compagnies du 86e, du 4e bataillon du 119e et d'un bataillon supplémentaire, et formant 6,000 hommes; de la division Bonet, augmentée du 118e, qui se trouvera être de 4,500 hommes, et de la division Verdier de 7,000 hommes; total, 18,000 hommes d'infanterie; de la division Lasalle composée du 10e et du 22e de chasseurs et du 9e de dragons, formant avec les Polonais de la Garde 3,000 hommes. Les Polonais resteront jusqu'à nouvel ordre. La division de dragons du général Milhaud, formant 2,500 hommes, sera attachée au même corps jusqu'à nouvel ordre. Ce corps aura donc 5,500 hommes de cavalerie. Chaque division devra avoir 12 pièces de canon; la division Milhaud doit en avoir 6; ce

qui portera sa force à 42 pièces de canon. Il doit y avoir une compagnie de pontonniers et une de sapeurs avec une division d'outils. Ainsi le maréchal Soult, qui va commander ce corps, aura 24,000 hommes.

Le maréchal Ney gardera jusqu'à nouvel ordre la division Dessolle, ce qui lui fera 23,000 hommes d'infanterie, 2,500 de cavalerie et 40 pièces de canon.

Le corps du maréchal Lefebvre restera comme il est.

La division Latour-Maubourg sera attachée à la réserve, ainsi que la division Milhaud, pour en être disposé selon les événements.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14457. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Vitoria, 9 novembre 1808.

Monsieur le Général Clarke, je reçois l'état de situation de l'armée de Portugal au 26 octobre. J'ai vu avec plaisir que 14,300 hommes étaient déjà débarqués. Je suppose qu'il y a dans ces 14,000 hommes des malades, des blessés et des hommes à réformer. Je vois qu'il y en aura encore 11,000 à débarquer; je suppose qu'ils le sont dans ce moment-ci.

Le 15e de ligne n'avait qu'un bataillon en Portugal; ce bataillon ne doit être que de six compagnies. S'il a 600 hommes présents, avec les hommes qu'il a au régiment provisoire de Rennes il sera facilement porté au grand complet.

Le 70e doit avoir trois bataillons; ce qui existe, avec ce qu'il y a au régiment provisoire de Rennes, formera 2,400 hommes. Il faut voir quand son dépôt pourra lui envoyer 200 hommes de renfort; mais il faut que ce soient des conscrits bien habillés, bien armés et déjà décrassés. Il reste toujours au dépôt une centaine de vieux soldats sortant des hôpitaux qu'on peut envoyer.

Le 47e a, je crois, un bataillon et demi; 1,200 hommes qu'il aura

présents et 200 du régiment provisoire de Rennes feront 1,400 hommes; il lui manquera peu de chose pour le compléter.

Le 86e, qui a trois bataillons, a perdu 300 hommes par le naufrage; il n'aura que 1,600 hommes et, avec les 200 hommes du régiment provisoire de Rennes, 1,800 hommes. Il faudra, si son dépôt ne peut compléter ses trois bataillons, n'en garder que deux et envoyer au dépôt le cadre du 3e, en ôtant les sous-officiers et soldats pour compléter les deux premiers. Pour le bataillon suisse, il faut faire partir de son dépôt tout ce qu'il y a de disponible pour le compléter.

Ainsi je vois que la 1re division sera forte de plus de 9,000 hommes. Le général Laborde la commandera. Le général Foy et un autre général que vous me proposerez, en choisissant des hommes de guerre, seront employés dans cette division.

La 2e division n'est composée que de 4es bataillons. Il faut envoyer aux 2e, 4e, 12e, 15e, 32e et 58e des détachements des dépôts de Paris pour compléter chaque bataillon à 840 hommes. Passez vous-même la revue de ces dépôts, et ayez soin que ces hommes partent habillés, armés et avec de bonnes capotes. Ainsi cette 2e division sera portée au moins à 5,000 hommes.

La 3e division, en y incorporant la brigade Dufresse et le 1er bataillon de l'armée de Portugal et ce que les dépôts de ces régiments peuvent encore fournir, sera facilement portée à 6,000 hommes.

Ce corps d'armée sera donc promptement porté à 20,000 hommes d'infanterie.

Quant à la cavalerie, toutes les mesures ont été prises pour la monter. Faites-y envoyer des officiers des dépôts. Je vois qu'il y a 118 hommes du bataillon du train et 107 du bataillon des équipages. Le reste aura sûrement débarqué.

Donnez des ordres pour que la 1re division soit rendue à Bordeaux le 20 novembre, qu'elle ait ses douze pièces d'artillerie, que les soldats aient leurs capotes et leurs souliers, et se trouvent en état.

Faites-moi connaître si la 2e et la 3e division pourront être rendues à Bordeaux le 1er décembre.

Le général Loison commandera la 2e division; le général Heudelet la 3e. Le général Travot commandera la 13e division militaire. Le général Fuzier sera employé dans une division militaire. Vous me présenterez deux généraux de brigade pour chacune des deux dernières divisions.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

14458. — AU GÉNÉRAL LAURISTON,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR.

Armiñon, 10 novembre 1808.

Le général Lauriston prendra le commandement de l'artillerie de la Garde. Il y a ici 14 pièces de canon, mon intention est qu'il y en ait 36: il en manque donc 22. Il prendra donc ces 22 pièces dans l'artillerie du 1er corps, dont l'infanterie est dans les montagnes. L'artillerie du 1er corps est composée de trois divisions dont un parc; le parc est près de Vitoria; les deux autres sont dans les environs de Miranda.

Vous prendrez 22 pièces, de préférence l'artillerie à cheval, et, s'il y en a, quatre pièces de 12, afin qu'en les réunissant à celles de . . . . .[1] il y ait une batterie de six pièces de 12.

Les 36 pièces de la Garde seront distribuées de la manière suivante : 6 pièces avec les dragons et 6 pièces avec les grenadiers, 12 pièces avec les fusiliers, 12 pièces avec les chasseurs à cheval. Des 12 pièces avec les fusiliers. 6 pièces seront à chaque régiment.

Il fera en sorte qu'à la suite de l'artillerie de la Garde il y ait 400,000 cartouches d'infanterie.

D'après la minute Archives de l'Empire.

14459. — NOTE POUR LE SERVICE DU GÉNIE.

Cubo, 10 novembre 1808.

L'Espagne est grande; l'Empereur ne veut point disséminer ses troupes. Il veut donc avoir tous ses magasins dans des points fortifiés. Saint-Sé-

[1] Ici, un nom illisible.

bastion est si près de Bayonne qu'à peine est-il de quelque avantage. Pampelune est extrêmement utile. Il n'y rien à faire pour cette place; tout y est fait. Miranda est extrêmement important; il l'est tellement que l'Empereur veut le fortifier et y avoir une place; de sorte que, depuis Bayonne et Pampelune, il soit le premier entrepôt où il puisse avoir ses magasins d'artillerie, de vivres, d'habillement ou autres objets précieux. La hauteur de Miranda est faite exprès pour cela. Il faut d'abord tracer une enceinte de 5 à 600 toises sur la hauteur même, en bonnes fortifications de campagne avec fortes et belles palissades. Cet ouvrage ne demande que des bras et de l'argent, et doit être fait en quinze jours. Mais 600 hommes ne pourront pas être en sûreté dans un si faible ouvrage; il faut, sur la hauteur, établir un deuxième rang de feux ou un réduit. En Pologne, un réduit eût été fait en bois, et l'opinion générale de l'armée a été qu'un tel réduit exigeait les procédés d'un siége. Ici, il est plus court d'employer la maçonnerie : une contrescarpe en pierres sèches, ou même en maçonnerie; un réduit qui n'aurait pas 120 toises de développement, en forme de redoute, ne peut être un grand ouvrage.

Sous la protection de ce réduit, on établira trois baraques en bois, une pour l'artillerie, une pour le service des vivres et l'habillement, et l'autre pour la garnison. Il faut que Bertrand aille sur les lieux avec un ingénieur et trace un ouvrage comme je l'entends. Les pierres sont rendues sur les lieux.

A Pancorbo, je désire qu'on achève des barrières et plusieurs ouvrages qui sont indispensables, et surtout qu'on ferme la gorge, qu'on achève la communication du fort avec la batterie basse. Tout se réduit à achever cette batterie, où on peut placer quatre pièces de canon, et à fermer la gorge.

L'intention de l'Empereur est qu'on travaille à Miranda avec activité et dans peu de jours. Ce fort doit servir en même temps de tête de pont; mais ce ne doit pas être le but principal. Une tête de pont est nulle quand on a passé la rivière. Il faut qu'il batte la route de Vitoria, et se défende contre l'ennemi qui viendrait de Vitoria et contre celui qui viendrait de Burgos. Il faut que tous les paysans d'Espagne réunis ne puissent pas le

prendre en plusieurs mois; il faut même qu'une division de troupes de ligne ne puisse pas le prendre avec du canon de campagne.

Il serait à désirer que, de la citadelle établie sur la hauteur, on pût s'appuyer de droite et de gauche à l'Èbre, de manière à fermer entièrement Miranda et en former une place. Peut-être pourrait-on avoir de l'eau dans la partie basse. Il faut aussi savoir si, dans l'été, il y a suffisamment de l'eau dans l'Èbre, si c'est une barrière, et si on peut facilement se fermer le long du fleuve.

Après Miranda, il faudra voir quel parti on pourra tirer du château de Burgos, et ainsi de suite. Toutes les trente lieues, c'est-à-dire toutes les trois marches, il faut qu'il y ait un pareil fort, où 4 à 500 hommes puissent être à l'abri de l'insulte et où on puisse renfermer les effets les plus précieux de l'administration, vivres, habillement et surtout des milliers de cartouches et de coups de canon; tout cela dans des baraques, quand on ne peut pas trouver des églises et des bâtiments déjà faits.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14460. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À BRIVIESCA.

Cubo, 10 novembre 1808, huit heures du soir.

Mon Frère, je partirai à une heure du matin pour être rendu avant le jour à Burgos, où je ferai mes dispositions pour la journée, car vaincre n'est rien, il faut profiter du succès.

Je crois que vous devez vous rendre à Briviesca demain.

Autant je pense devoir faire peu de cérémonies pour moi, autant je crois qu'il faut en faire pour vous. Pour moi, cela ne marche pas avec le métier de la guerre; d'ailleurs je n'en veux pas. Il me semble que des députations de Burgos doivent venir au-devant de vous et vous recevoir au mieux.

A mon arrivée, je donnerai tous les ordres pour le désarmement et pour brûler l'étendard qui a servi à la publication de Ferdinand. Donnez l'impulsion pour faire sentir que cela n'est pas pour rire.

On me mande que l'armée de l'Estremadure est détruite.

Si vous savez quelque chose du côté d'Orduña ou des maréchaux Lefebvre ou Victor, écrivez-le-moi. J'ai besoin de quelques nouvelles de ce côté-là pour agir.

Le général Dejean, qui commande 1,000 chevaux, est à Miranda pour protéger le passage des Espagnols qui vous accompagnent, celui du trésor, etc. et des parcs que je dirige sur Burgos.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14461. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS.

Burgos, 11 novembre 1808.

La réserve de cavalerie sous les ordres du maréchal Bessières sera composée de cinq divisions de dragons formant 24 régiments, et de l'inspection sur toute la cavalerie de l'armée.

Vous ordonnerez en conséquence aux commandants de ces cinq divisions et aux commandants des corps de cavalerie de lui envoyer des états de situation, et aux commandants des dépôts de cavalerie de Pau, Vitoria, Pampelune, de correspondre avec ce maréchal pour tous les détails de la cavalerie.

Vous lui donnerez l'ordre de passer demain la revue de la brigade Beaumont, qui est à la Chartreuse, et de la division Latour-Maubourg.

Je désire que la division Latour-Maubourg et la brigade Beaumont soient cantonnées le plus près de Burgos et ne fassent aucun service, mais se reposent, en ayant besoin dans deux ou trois jours ailleurs.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14462. — AU GÉNÉRAL DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Burgos, 11 novembre 1808.

Monsieur le Général Dejean, j'ai passé aujourd'hui la revue du 118e et du 119e régiment d'infanterie. Ces régiments, qui ont leurs dépôts

près de Bayonne, n'ont aucune comptabilité. Accordez-leur les fonds nécessaires pour confectionner des souliers, et des draps pour faire des habits et des capotes, qu'on enverra à Bayonne. Ordonnez aux majors de former en France la musique et tout ce qui est nécessaire à ces régiments, et de le leur envoyer. Tous les sept nouveaux corps sont dans ce cas.

Nous avons trouvé à Burgos des magasins de vivres de toute espèce; jamais je n'ai vu l'armée mieux nourrie. M. Denniée est un alarmiste lorsqu'il donne des craintes sur la subsistance. Mais les capotes et souliers vont mal; les caissons et les transports militaires sont restés en arrière. Il faudrait le major Thévenin, ou que vous envoyassiez un autre major à Bordeaux et, de là, à Bayonne, pour faire avancer tous ces équipages. Je vous recommande surtout le corps du duc d'Abrantès. Mon intention est qu'il vienne à Bayonne à la fin de novembre, et qu'il entre en Espagne immédiatement. Il est urgent que vous envoyiez aux corps ce qui leur est nécessaire pour qu'ils se fournissent de souliers, de capotes, et pour qu'ils entrent en bon état.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14463. — AU COMTE DE FONTANES,

PRÉSIDENT DU CORPS LÉGISLATIF, À PARIS.

Burgos, 12 novembre 1808.

Monsieur le Président du Corps législatif, mes troupes ayant, au combat de Burgos, pris 12 drapeaux de l'armée d'Estremadure, parmi lesquels se trouvent ceux des gardes wallones et espagnoles, j'ai voulu profiter de cette circonstance et donner une marque de ma considération aux députés des départements au Corps législatif, en leur envoyant les drapeaux pris dans la même quinzaine où j'ai présidé à l'ouverture de leur session. Que les députés des départements et des colléges électoraux dont ils font partie y voient le désir que j'ai de leur donner une preuve de mon estime.

Extrait du Moniteur du 20 novembre 1808.

14464. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS.

Burgos, 12 novembre 1808.

Mon Cousin, donnez l'ordre au général Junot, commandant le 8e corps de l'armée d'Espagne, de faire partir sa 1re division, le 20, de Bordeaux pour Bayonne, où elle sera le 27, et à la 2e et à la 3e d'être rendues à Bordeaux le 22. Donnez l'ordre au quartier général de ce corps d'être rendu à Bordeaux le 20. Faites connaître au duc d'Abrantès que je lui enverrai probablement l'ordre de porter son quartier général à Bayonne le 25, et de là en Espagne, sinon pour entrer en ligne, au moins pour garder mes derrières; qu'il accélère donc l'organisation de son corps d'armée. Je crois vous avoir mandé que le général Heudelet commanderait la 3e division de ce corps. Vous donnerez l'ordre au colonel du génie Vincent, qui doit être arrivé à Bayonne, de se rendre au quartier général, ainsi qu'au colonel espagnol qui est envoyé par le duc d'Abrantès.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14465. — NOTE SUR LE FORT DE BURGOS.

Burgos, 12 novembre 1808.

Le fort de Burgos consiste positivement dans le réduit. Le réduit n'est vraiment attaquable que du côté de la hauteur. Je voudrais contre cette hauteur deux cavaliers, l'un, de la hauteur actuelle du rempart, qu'on arme de huit pièces de canon, l'autre, de tours qu'on remplirait ou qu'on armerait, ou qu'on arrangerait de manière à pouvoir contenir deux petites pièces de canon. Ces tours, quoi qu'on en dise, ne s'abattent pas si vite qu'on croit; je me souviens qu'au siége de Milan on ne put abattre celles du réduit.

Que fera l'ennemi? Il placera six pièces de 24 sur la hauteur pour battre en brèche, et emploiera six pièces de 12 pour répondre au feu du fort. En 48 ou 72 heures il culbutera les murailles; il fera deux

effets : il détruira les batteries et fera la brèche, sans ouvrir de tranchée, sans sape. Mais il faut, après cela, monter à l'assaut en descendant un vallon et en le remontant. Si on lui présente un obstacle quelconque, et qu'on donne au fort une autre fermeture de ce côté, il est évident qu'il faudra qu'il détruise cette nouvelle enceinte avant que de monter à l'assaut. Je propose donc de fermer le fort, du côté dont il est question, par une contrescarpe, un fossé, un rempart et un glacis et un chemin couvert. Tout cela n'aura pas 50 toises de long. L'escarpe ni la contrescarpe ne seraient point aperçues des batteries de 24 placées sur la hauteur. Il faudra que l'ennemi chemine et vienne se placer sur le glacis pour abattre cette escarpe, ce qui alors est un siége, et assez considérable. Cela doit-il être, en ligne droite, une espèce de flèche ou de demi-lune? C'est le détail de l'ingénieur.

Le tout est d'avoir un point de fortification permanente que l'ennemi ne puisse pas détruire de la hauteur. Il doit être facile de défiler cette pièce de la hauteur. Il ne m'a pas paru qu'elle dominât à un point que cela fût difficile. On pourrait placer huit pièces de canon; ce qui serait très-redoutable. On convient cependant que l'ennemi finira par renverser le cavalier, mais il n'aura rien fait.

Partout où on suppose que l'ennemi peut faire brèche, on fera un second fossé, de manière que je ne considère l'ouvrage actuel que comme un cavalier. Il n'a pas 200 toises de tour; c'est donc un fossé de 200 toises, un chemin couvert et une escarpe de 200 toises revêtue en maçonnerie dans les parties les plus importantes et saillantes, dans les autres renforcée par des palissades et les moyens ordinaires. On raserait ensuite tout ce qui s'élève inutilement, et, hormis le cavalier du côté de la hauteur, tout le reste serait rasé à 20 pieds d'escarpe; et même on découvrirait avec prudence les parties enterrées, de sorte que, quand on supposerait que d'un coup de baguette on culbuterait tout le réduit maçonné, il resterait tout autour une enceinte, en partie de campagne, qui ne serait dominée que d'un seul côté.

Quant à la hauteur de l'église devant le fort, il y a beaucoup de choses à faire : d'abord un nouveau rang de palissades; ensuite il faut

construire quelques redans qui flanquent tout et découvrent mieux le pied du côté opposé à la hauteur. Il ne peut y avoir aucune objection du côté de la hauteur.

Quant à l'eau, s'il y en a dans le fond, ce n'est pas une objection. On fera une caponnière bien couverte, un bon puits, et le diable n'attaquera pas cette redoute lorsqu'on sera maître de la hauteur. S'il est nécessaire de faire quelques blindages ou ouvrages de cette espèce, rien n'empêchera de le faire.

Si dans le bâtiment neuf de la citadelle, on pouvait faire en blindage un grand hangar couvert, ce serait suffisant. Cela ne doit pas coûter 300,000 francs, en prenant les bois dans le pays. Si, au contraire, on veut finir le bâtiment, c'est un ouvrage long, inutile pour nous.

Il faudra voir si, en mettant l'église à l'abri de la bombe, ce qui est nécessaire, on pourrait sur la plate-forme avoir un cavalier contre la hauteur, ce qui ferait deux cavaliers. Il serait possible que de la hauteur on ne pût pas voir le pied de ce deuxième cavalier, qui flanquerait l'ouvrage bas.

Tout cela en forme de fortifications permanentes, qui puissent soutenir un siége, mais cependant en ouvrages de campagne, en ce sens que cela ne durerait que trois ou quatre ans, ce qui suffit pour les circonstances et ce qui permet de faire plus vite.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14466. — ORDRE.

Burgos, 12 novembre 1808.

Le colonel et les grenadiers à pied de ma Garde sont chargés de la garde de ma grosse voiture. Un officier et trois sentinelles seront tous les jours commandés pour la garder. Cette voiture, contenant les portefeuilles d'état, ne doit jamais tomber entre les mains de l'ennemi; et, en cas d'événement, le colonel doit y faire mettre le feu, en brûlant tout ce qui est dedans, sans permettre que quoi que ce soit en soit retiré.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14467. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE, À BURGOS.

Burgos, 13 novembre 1808, deux heures du matin.

Mon Cousin, écrivez au général Milhaud que je crois qu'il sera arrivé à midi à Palencia; que j'attends avec impatience des nouvelles de ce qui se sera passé de ce côté-là, et surtout des renseignements sur ce qui se passe à Valladolid et dans le reste de la plaine; que je désire qu'il intercepte les courriers que le général Blake envoie en Galice et en reçoit; que j'espère qu'il aura arrêté la poste qui va en Galice; qu'il faudra envoyer des partis au point où le chemin de Reinosa entre dans la plaine, parce qu'il est probable que les bagages et le parc du général Blake, sur la marche du maréchal Soult, auront évacué et se seront dirigés sur la Galice. S'il a de l'activité et du savoir-faire, il doit prendre tout cela. Recommandez-lui de nouveau une bonne discipline, et faites-lui comprendre qu'il serait fâcheux que la terreur précédât de huit jours la marche de l'armée.

Faites, dans la nuit, une proclamation aux habitants de Palencia et Valladolid; annoncez-leur que les habitants des villages qui ne seront pas évacués seront bien traités; qu'il n'est pas possible d'empêcher le désordre dans ceux qui ne sont pas habités.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14468. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE, À BURGOS.

Burgos, 13 novembre 1808, deux heures du matin.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint une lettre du général Lasalle, que votre ordonnance a apportée au quartier général. Répondez-lui sur-le-champ que j'ai lu avec plaisir le rapport et les renseignements qu'il a donnés; que je suis fâché que les 400 hommes qui étaient égarés sur la droite n'aient pas été faits prisonniers; de maintenir la meilleure discipline et de faire réorganiser la poste de Lerma; d'avoir des renseigne-

ments sur les 24,000 hommes qui arrivent de Madrid; comment étaient-ils à Madrid? Qu'il tâche de savoir ce que fait l'armée de Castaños. Qu'il envoie de petites patrouilles sur les chemins de traverse pour arrêter les courriers. J'espère aussi qu'il m'enverra plus de prisonniers; je n'en ai pas encore reçu. Cependant, en fouillant les villages, envoyant beaucoup de patrouilles sur les traverses, on aurait trouvé beaucoup d'hommes égarés. Il est bien fâcheux que le courrier expédié par le général de l'Estremadure au général Blake n'ait pas été pris.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14469. — AU GÉNÉRAL DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Burgos, 13 novembre 1808.

Monsieur le Général Dejean, renvoyez la réserve de bœufs et proposez-moi des mesures pour réduire la dépense à Bayonne. Je n'ai pas besoin de vivres; je suis dans l'abondance de tout. Il ne manque que les caissons et transports militaires, qui sont bien derrière, des capotes et des souliers. L'intendant est un homme inepte. Je n'ai jamais vu un pays où l'armée fût mieux et plus abondamment nourrie. Mais des souliers et capotes, voilà ce qui nous a manqué. Aucune des dispositions que j'avais ordonnées n'a été exécutée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14470. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS.

Burgos, 13 novembre 1808.

J'avais ordonné que le 118e fût réuni à Tolosa; cependant je vois encore des détachements dans l'état de Tolosa, du 8.

Avez-vous nommé des commandants d'armes, et organisé les routes et les postes d'ici à Miranda? Que font 9 hommes du 119e dans la place

de Vergara? Avez-vous donné des ordres pour que les dépôts de cavalerie soient réunis à Vitoria? Que font 21 hommes d'infanterie légère à Mondragon? Que font 82 hommes du 118ᵉ à Irun?

Écrivez au général Drouet de compléter le plus possible le 43ᵉ et le 51ᵉ à Saint-Sébastien, de manière que ces bataillons aient 800 hommes.

Pourquoi le bataillon du 86ᵉ n'est-il pas déjà ici?

Donnez ordre, à Bayonne, que les détachements du 10ᵉ et du 22ᵉ de chasseurs, en état de faire la guerre, soient dirigés sur Burgos.

Je ne trouve pas dans l'état de Bayonne la situation des dépôts de conscrits, dépôt par dépôt. Il est nécessaire que cela me soit remis tous les jours.

Il doit être arrivé à Vitoria un bataillon de marche pour le 1ᵉʳ corps: faites-le diriger sur Burgos.

Donnez ordre, à Bayonne, que tout officier dirigé sur Burgos, soit d'état-major, d'artillerie et du génie, se rende au quartier général.

Dirigez toutes les compagnies de sapeurs arrivées à Bayonne sur Burgos, hormis six compagnies de sapeurs et trois compagnies de mineurs que vous dirigerez sur Pampelune, pour le siége de Saragosse.

Je trouve que vous avez, en général, peu de renseignements; mettez à l'ordre qu'ils soient plus exacts.

Présentez-moi les décrets pour la formation du 46ᵉ et du régiment supplémentaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14471. — AU MARÉCHAL SOULT, DUC DE DALMATIE,

COMMANDANT LE 2ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À HUERMECES.

Burgos, 13 novembre 1808, huit heures du matin.

Mon Cousin, le major général me met sous les yeux votre lettre d'aujourd'hui, à minuit. La canonnade de Villarcayo est évidemment une attaque du maréchal Lefebvre contre le corps ennemi qui s'est porté là, dans le dessein de protéger Burgos.

Tâchez de communiquer, à l'Escudo, avec le maréchal Victor. Portez-

vous hardiment sur Reinosa, avec la seule précaution de tenir votre corps réuni.

Le général Milhaud est arrivé à Palencia hier, à midi. Je lui ai ordonné d'envoyer un fort détachement sur Reinosa, en passant par Torquemada, Melgar de Yuso, Herrera, Aguilar de Campo. Nous serons bien malheureux si nous n'avons pas un morceau de tout cela.

P. S. Quand je dis Reinosa, j'entends s'emparer de la ville, pousser des reconnaissances sur Santander, sur le chemin de Léon, à la rencontre des patrouilles du général Milhaud, et marcher à la rencontre de l'ennemi, s'il se retirait par Villarcayo.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14472. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Burgos, 14 novembre 1808.

J'ai signé le décret sur la division du territoire du grand-duché de Berg. Je vous renvoie le tableau des communes, ne sachant pas s'il marche avec le décret. J'ai gardé la division en trois départements.

Je vous renvoie le décret relatif à l'administration. Vous le discuterez dans un conseil composé des sieurs Regnaud, Pelet et Treilhard. Vous y ferez les changements convenables, et vous le présenterez à ma signature.

Quant aux affaires militaires, il y a une erreur dans les régiments de chasseurs. Les hommes qui sont en Espagne ne doivent plus être considérés comme faisant partie de la Garde, ce qui serait un abus. Je les payerai sur mon trésor de France à dater du 1er décembre. Il faut qu'on les remplace aux régiments, et qu'ils n'y comptent pas plus que ceux qui sont à Naples.

Il faut faire marcher les deux premiers régiments d'infanterie, ce qui fera 3,200 hommes. Un troisième régiment restera à Düsseldorf pour se former. Je vois que le régiment de chasseurs a déjà 800 hommes et seulement 300 chevaux; qu'on se dépêche de l'organiser. Ces deux régi-

ments se rendront à Paris, avec des capotes, deux paires de souliers dans le sac, une aux pieds, des chirurgiens-majors, des ambulances; enfin qu'ils soient en règle. Écrivez pour qu'on fasse partir avec ces régiments une escouade d'artillerie de 30 hommes. S'il n'y a pas de canons dans le duché, on enverra seulement des chevaux, les canons seront fournis à Paris. Il faut faire former à Maëstricht un escadron de 250 hommes. De sorte que j'aurai à Paris, au 1er décembre, deux régiments d'infanterie de 3,200 hommes, à 800 hommes par bataillon, un escadron de 250 chevaux et une escouade d'artillerie de 30 hommes; total, 3,500 hommes.

Envoyez à la vice-reine le décret qui concerne la landgrave de Hesse-Darmstadt. Mettez dans votre lettre que c'est un décret de faveur, car cela n'était pas dû.

Témoignez mon extrême mécontentement au sieur Beugnot de ce qu'il a signé une convention avec le sieur Agar sans mon ordre et sans avoir un plein pouvoir. Je n'entends pas payer les meubles que le roi des Deux-Siciles a laissés à Düsseldorf, et donner 600,000 francs pour cela. J'espère que je lui ai donné un assez bel équivalent. L'arriéré m'appartient, et, sous la responsabilité du sieur Beugnot, pas un sou de l'arriéré ne doit aller à Naples. Il ne faut pas qu'il fasse de tapage contre le grand-duc: mon intention, comme je le lui ai exprimé plusieurs fois, n'est pas de réagir, mais qu'il soigne mieux mes intérêts.

Je ne trouve pas le décret pour la levée de la conscription de 1809. Il faut me l'envoyer tout rédigé: je n'ai pas le temps de le faire.

J'ai mis des décisions en marge de différentes demandes du ministre de la guerre. Entendez-vous là-dessus avec le général Clarke.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14473. — AU GÉNÉRAL DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Burgos, 14 novembre 1808.

Je reçois votre rapport du 2 novembre avec l'état qui y était joint. Il en résulte que j'aurais à Bayonne 83,000 paires de souliers, 140,000 chemises, 23,000 havre-sacs, 39,000 shakos, et des capotes en quantité.

Tout cela sont des contes pour les enfants. Je n'ai rien, je suis nu: mon armée est dans le besoin, et vos bureaux se moquent de moi. Les fournisseurs sont des voleurs qui seront payés, et je n'aurai rien. Tout votre service *habillement* va mal. Ceux qui sont à la tête sont des sots ou des fripons. Jamais on n'a été plus indignement servi et trahi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14474. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, A BURGOS.

Burgos, 14 novembre 1808.

Mon Cousin, donnez ordre au maréchal Bessières de partir demain à quatre heures du matin pour avoir de bonne heure son quartier général à Lerma et prendre le commandement de la cavalerie de l'armée. Vous chargerez le maréchal Bessières de donner les ordres suivants. Il ordonnera à la brigade de dragons de Latour-Maubourg, qui est sur le chemin de Lerma, de continuer sa marche sur cette ville; il donnera le même ordre au général Latour-Maubourg, à son artillerie et à la brigade qui est avec ce général; il donnera le même ordre à la 3ᵉ brigade, qui est à Miranda. Le maréchal Bessières donnera également l'ordre au général Beaumont de se rendre sur Lerma. Donnez-lui deux commandants d'armes et deux commissaires des guerres, les uns pour Lerma, les autres pour Aranda, pour organiser le service dans ces deux points. Le maréchal Bessières mènera avec lui un escadron de ma Garde, qui ne sera employé à aucun service et qui marchera toujours avec un service de ma maison.

Le maréchal Bessières laissera à Lerma mes chevau-légers polonais, désirant les réunir à ma Garde en passant.

Le ministre de l'intérieur d'Espagne a fait une proclamation; vous chargerez le maréchal Bessières d'en emporter quelques milliers pour les répandre partout.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14475. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS.

Burgos, 16 novembre 1808.

Mon Cousin, donnez ordre au général Frère de diminuer les postes qui sont sur les derrières. Par exemple, le poste de Salinas n'a plus besoin de 200 hommes, une compagnie de 80 hommes suffit; même chose pour les places de Mondragon et de Villareal. Donnez ordre que les chasseurs de Nassau qui sont à Vitoria se rendent à Burgos. Mon intention est que huit compagnies de sapeurs soient destinées pour le siége de Saragosse, et que les sept autres soient destinées pour l'armée, savoir. une compagnie pour chaque corps et deux pour le quartier général. Les compagnies de mineurs doivent être destinées : trois pour le siége de Saragosse et trois pour le quartier général; donnez des ordres en conséquence.

Je vois que, le 5 novembre, le bataillon de chasseurs de la montagne des Hautes-Pyrénées, employé à la défense des frontières, et celui de l'Ariége, étaient sur les frontières de ces départements. Les neiges qui sont tombées dans ces montagnes rendent ces bataillons inutiles; dirigez-les sur Pau, où ils seront sous les ordres de l'adjudant commandant Lomet. Quant aux bataillons de la Haute-Garonne et des Pyrénées orientales, ils seront réunis au 7e corps et seront sous les ordres du général Saint-Cyr. Par ce moyen, l'adjudant commandant Lomet aura les bataillons de trois départements; ce qui doit faire, je crois, six bataillons et près de 4,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14476. — AU MARÉCHAL SOULT DUC DE DALMATIE,

COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Burgos, 16 novembre 1808, trois heures du matin.

Le major général vous a expédié des ordres pour entrer à Santander. où je compte que vous serez arrivé aujourd'hui. C'est un grand point pour l'Europe et pour nos opérations. Je vous ai fait soutenir par le

maréchal Lefebvre, qui est lui-même soutenu par le général Milhaud, qui est à Palencia et Valladolid.

Il n'y a aucune nouvelle de l'ennemi de la plaine. Le maréchal Ney attaque aujourd'hui Aranda, et le maréchal Bessières, qui s'y porte, inondera sur-le-champ la plaine de cavalerie jusqu'aux montagnes de Madrid.

Il me tarde d'apprendre que vous êtes entré à Santander. Tâchez de confisquer ce qui appartient aux Anglais. Faites mettre le séquestre sur toutes les laines et sur les marchandises anglaises et coloniales.

On prend de tous côtés des hommes de l'armée de Galice; il paraît qu'ils sont débandés dans tous les sens.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14477. — A M. DE SAVOIE-CARIGNAN,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, À BURGOS.

Burgos, 16 novembre 1808, trois heures du matin.

L'officier d'ordonnance Carignan se rendra à Palencia. Il préviendra le général Milhaud, qui commande les dragons, que, le 13, un parc d'artillerie et des bagages très-peu escortés sont partis de Reinosa pour descendre dans la plaine; que l'armée de Blake, forte de 45,000 hommes, a été défaite aux combats d'Espinosa et de Reinosa; que 15,000 hommes ont été tués ou pris et le reste éparpillé; que les routes sont couvertes de détachements de 2, 3 et 400 hommes qui gagnent la plaine; qu'il est donc essentiel qu'il dirige de fortes patrouilles pour ramasser tout ce qu'elles trouveront.

Il fera connaître au général Milhaud que Bessières est à Lerma et à Aranda avec le maréchal Ney; que le quartier général est ici, et qu'il faut qu'il écrive fréquemment au major général. De là, il poussera jusqu'aux avant-postes, s'ils sont encore à Valladolid, pour savoir des nouvelles de la position de l'ennemi et si les habitants rentrent.

Il prendra note des convois de pain envoyés de Palencia sur Burgos.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14478. — AU GÉNÉRAL DUROSNEL,

ÉCUYER DE L'EMPEREUR, À BURGOS.

Burgos, 16 novembre 1808.

Monsieur le Général Durosnel, vous partirez avec l'escadron du grand-duc de Berg, les mameluks et un détachement des dragons de ma Garde, de manière à avoir 150 chevaux en tout, et vous vous dirigerez sur la route de Logroño pour l'éclairer jusqu'à Belorado. Vous saurez là ce qu'on dit de nouveau à la Calzada, où vous enverrez quelques coureurs, et tout ce qu'on dira qui pourrait s'être passé de nouveau du côté de Logroño, du maréchal Moncey et du général Castaños. Menez avec vous un homme qui parle espagnol. Placez des postes intermédiaires pour la correspondance.

Écrivez au général Lagrange comme si votre lettre devait être interceptée. Vous lui parlerez des succès que nous avons eus, de la destruction de l'armée de Blake, des 60 pièces de canon et des magasins qu'on lui a pris à Espinosa et Reinosa, de l'entrée de nos troupes à Valladolid et à Aranda, de la destruction de l'armée de l'Estremadure à Burgos, où nous lui avons pris 25 pièces de canon. Vous enverrez un homme du pays en lui promettant récompense s'il rapporte une réponse. Si les lettres sont prises, cela n'aura pas d'inconvénient. Quand la réponse du général Lagrange dirait seulement qu'il n'y a rien de nouveau, ou des choses qui peuvent être sues, cela serait avantageux; ce serait une manière prompte de correspondre. Vous mènerez avec vous un ingénieur géographe qui tracera parfaitement la route de Burgos à Belorado.

Si vous n'y voyez point d'inconvénient, vous enverrez des partis jusqu'à la Calzada et Santo-Domingo, mais sans compromettre les troupes que je vous confie. Vous laisserez des postes sur vos derrières pour correspondre promptement. Enfin vous aurez soin de vous informer si l'on peut tirer de là des vivres pour Burgos, soit pain, soit farine; commandez-en.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14479. — AU CAPITAINE GILLOT,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, À BURGOS.

Burgos, 16 novembre 1808.

M. Gillot partira pour se rendre à Santander par Reinosa; il portera la lettre ci-jointe au maréchal Soult. Le but de sa mission est de reconnaître Santander et Reinosa et toute la ligne des montagnes de Reinosa à Santander qui sépare des Asturies.

2 ou 3,000 hommes qu'on laisserait pour garder ce pays peuvent-ils trouver protection dans un fort quelconque à Santander, existant ou qu'il serait facile de faire?

Reinosa étant la clef de toute cette position, y a-t-il beaucoup de bois aux environs, au moyen desquels on puisse faire un fort en bois comme celui de Praga, où 4 ou 500 hommes puissent garder un plus grand ouvrage de campagne contenant 1,000 hommes?

On suppose que de Reinosa il y a comme une muraille de montagnes qui sépare des Asturies; combien d'épaisseur a cette chaîne? Y a-t-il des chemins pour venir à Reinosa ou à Santander? quelle espèce de chemins? où aboutissent-ils? Où faudrait-il se placer pour surveiller tous les mouvements quand on serait sur la défensive, et être certain de tous les mouvements de ce côté?

Quels sont les chemins qui aboutissent à Bilbao, soit de Santander, soit de Reinosa? Quelle espèce de chemins, quelle nature de pays et de montagnes?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14480. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Burgos, 17 novembre 1808.

Écrivez au roi des Deux-Siciles qu'il continue tous les préparatifs de l'expédition de Sicile; que les moyens ne lui manqueront pas; que le véritable moment est la fin de décembre ou le commencement de janvier: qu'il vous fasse connaître son plan, combien de bâtiments il a réunis, dans

quel port il les réunira; que cela ne doit pas l'empêcher de diriger sur Rome, où je les crois arrivés, le 52ᵉ et le 102ᵉ; s'il en était autrement, envoyez-lui un ordre de route pour qu'ils s'y rendent directement.

Vous ferez connaître au roi des Deux-Siciles que j'ai incorporé dans ma Garde l'escadron de chevau-légers de Berg, qui est en Espagne; qu'ainsi il ne doit plus y compter.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14481. — AU GÉNÉRAL DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Burgos, 17 novembre 1808.

Monsieur le Général Dejean, je ne compte sur aucun des envois que vous m'annoncez. Je vous avais prévenu que rien n'arriverait si vous ne faisiez pas accompagner ces envois par un maréchal des logis ayant une feuille de route où les journées de route fussent bien déterminées. Vous n'en avez tenu aucun compte, et mon armée manque de tout. Je suis obligé d'avoir recours à des moyens extraordinaires, ce qui produit toujours un mauvais effet. Votre bureau d'habillement est composé d'imbéciles. Vos fournisseurs de Paris sont des fripons comme ceux de Bordeaux; il y en a qui ont vendu des effets qui étaient partis pour vous. Cela est votre faute de n'avoir pas organisé vos transports. Je dépense beaucoup d'argent pour être très-mal servi. Le fait est qu'il y a beaucoup de dilapidations.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14482. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Burgos, 17 novembre 1808.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, j'ordonne à la division Molitor et à la division Boudet de se rendre à Lyon. Peut-être les dirigerai-je sur Toulon. Mon intention est que mon escadre et ses transports soient approvisionnés et prêts à tenter l'expédition de Sicile. Le roi des Deux-Siciles

réunit 20,000 hommes à Scilla, et prétend avoir les chaloupes canonnières, felouques et petits bâtiments propres au passage de ces troupes. Établissez une correspondance avec ce prince, et faites-moi connaître ce que je dois penser du succès de cette expédition. Dans tous les cas, tenez mon escadre de Toulon en situation de mettre à la voile.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès

14483. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS.

Burgos, 17 novembre 1808.

Mon Cousin, faites connaître au commandant de Miranda qu'il est responsable de la tranquillité de la ville, qu'il doit faire fusiller sur place le premier soldat qui pille, et qu'il ait à prendre des mesures pour le prompt rétablissement de l'ordre. Donnez ordre à l'intendant général d'établir un magasin de farine de 100,000 rations, ce qui peut se faire par des réquisitions provenant de tout l'arrondissement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14484. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À ARANDA.

Burgos, 17 novembre 1808.

Mon Cousin, il est une heure, et je n'ai encore que les nouvelles, d'hier à midi, de votre entrée à Aranda. Je suppose cependant qu'hier au soir vous m'avez écrit, et je suis surpris que vos dépêches, qui doivent contenir les renseignements que vous aurez recueillis, ne me soient pas encore arrivées.

NAPOLÉON.

P. S. Il est quatre heures, et je n'ai pas de vos nouvelles.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14485. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

À NAPLES.

Burgos, 17 novembre 1808.

Avant de faire des maisons d'éducation et autres établissements de cette espèce qu'on peut faire avec le temps, faites donc payer à mes troupes l'arriéré qui leur est dû.

D'après la minute Archives de l'Empire

14486. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Burgos, 18 novembre 1808.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 12. Les bulletins vous feront connaître que les affaires vont grand train.

Mon intention est de donner le titre de comte au sieur Molé, préfet du département de la Côte-d'Or. Il établira en conséquence un majorat. Vous me présenterez ses lettres patentes à signer.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès

14487. — AU COMTE RÉGNIER,

GRAND-JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, À PARIS.

Burgos, 18 novembre 1808

Monsieur le Comte Régnier, nous avons résolu de faire placer dans la salle de notre Conseil d'état les statues en marbre des sieurs Tronchet et Portalis, rédacteurs du premier projet du Code Napoléon, et dont nous avons été à même d'apprécier les grands talents dans les conférences qui ont eu lieu lors de la rédaction dudit code. Notre intention est que nos ministres, conseillers d'état et magistrats de toutes nos cours, voient dans cette résolution le désir que nous avons d'illustrer leurs talents et de récompenser leurs services, la seule récompense du génie étant l'immortalité et la gloire. Nous avons fait connaître nos volontés à notre grand maréchal du palais et à l'intendant de notre Maison; mais nous

vous chargeons spécialement de porter tous vos soins à ce que les statues soient promptement faites et ressemblantes. Nous désirons que vous fassiez connaître ces dispositions à nos différentes cours.

Extrait du *Moniteur* du 19 décembre 1808.

14488. — AU COMTE DE ROMANZOF,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE, À PARIS.

Burgos, 18 novembre 1808.

Monsieur le Comte de Romanzof, j'ai reçu votre lettre du 7 novembre; je l'ai lue avec le plus grand plaisir. Elle m'a trouvé au milieu des camps et des mouvements militaires. J'ai fait connaître à Champagny de quelle manière il doit répondre à la note anglaise. Je suis parfaitement de votre opinion, que la proposition d'admettre au congrès les insurgés espagnols n'est pas une condition *sine qua non*, puisque les Anglais eux-mêmes déclarent qu'ils ne sont pas leurs alliés. Je prends la confiance de vous envoyer mes idées sur la manière dont je pense que vous pourriez répondre; je m'y crois autorisé par l'amitié qui m'unit à l'Empereur, par l'estime particulière que j'ai pour vous et par l'intérêt commun que nous avons. Vous ferez à cette note les modifications que vous jugerez convenables. J'insiste seulement pour que vous disiez, d'une manière ou d'autre, que l'empereur Alexandre a reconnu le roi Joseph et que nos intérêts sont communs et irrévocablement unis. Cela bien dit sera, je crois, un fort argument. J'espère être à Paris plus tôt qu'on ne le pense généralement, et, dans ce cas, j'aurai un vrai plaisir à vous revoir et à vous donner des preuves plus particulières de l'estime que je vous porte.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur de Russie.

NOTE.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, a l'honneur de répondre à la note de M. Canning, que l'admission des rois alliés de l'Angleterre au congrès ne peut être l'objet d'aucune discussion, et que la Russie et la France y consentent;

que la proposition d'y admettre les insurgés espagnols est contraire aux engagements de Sa Majesté l'empereur de Russie, qui a reconnu le roi Joseph Napoléon; que, si l'Angleterre veut la paix, elle ne peut exiger que ce qu'elle a la puissance de réaliser; que certes elle ne peut se flatter de dominer la France sur terre; que le continent, après quinze ans de guerre, a besoin de repos; que l'alliance de l'empereur Alexandre avec l'empereur Napoléon est à l'abri de tout événement; que l'Angleterre, autant qu'aucune autre puissance, a besoin de la paix; que la Russie et la France sont résolues à ne faire qu'une paix juste et égale, et dans aucun cas ne sépareront leurs intérêts.

Le soussigné réitère la proposition déjà faite d'envoyer des plénipotentiaires dans la ville du continent qu'il plaira à Sa Majesté Britannique de désigner, d'admettre les plénipotentiaires des rois alliés de l'Angleterre; consent de traiter sur la base de l'*uti possidetis*, et surtout sur la base de la puissance respective des parties belligérantes, et accepte toute base qui aurait pour but de conclure une paix juste, honorable et égale pour tous les partis.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14489. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À ARANDA.

Burgos, 18 novembre 1808, midi.

Mon Cousin, le major général vous envoie vos ordres de mouvement. Le maréchal Ney se rend sur Almazan et Soria, soit pour couper la retraite de Castaños, soit pour soumettre Soria, ce qui est important. Vous devez lui donner la brigade du général Beaumont, et vous tenir en mesure de lui donner une brigade de dragons, si cela est nécessaire. Il faut, si les localités le permettent, qu'une forte partie de votre cavalerie éclaire sa droite sur la rive gauche du Duero, d'abord jusqu'à Puente de Gormas, et même plus loin.

La 3e brigade de Latour-Maubourg est à la Chartreuse. Je vais la voir à midi, et je la mettrai immédiatement en marche pour Lerma, afin qu'elle puisse vous joindre demain, ou après-demain de bonne heure.

Vous aurez ainsi six régiments de dragons qu'il est bon de tenir dans la main. Envoyez le général Lasalle à moitié chemin de Somo-Sierra, et que tout soit éclairé jusqu'au pied de cette montagne.

Le maréchal Lannes est parti pour prendre le commandement du corps du maréchal Moncey et de la division Lagrange, marcher droit sur Tudela et attaquer l'ennemi. J'attends demain ici le corps du maréchal Victor.

Le corps du maréchal Soult doit être entré aujourd'hui à Santander. Le général Milhaud poursuit les débris de tout ce qui s'est échappé de la Montaña.

NAPOLÉON.

P. S. Si le porteur d'ordres n'était pas encore arrivé, prévenez-en le maréchal Ney, afin qu'il prépare son mouvement. Faites préparer, à Aranda, du biscuit et des vivres pour 40,000 hommes, pour après-demain. L'ennemi occupe-t-il la citadelle de Ségovie?

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14490. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Burgos, 19 novembre 1808.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 14 novembre. J'approuve que l'on ne mette le code criminel à exécution que le 1er janvier 1810, si telle est l'opinion du Conseil. Pour le reste des lois, lorsqu'elles auront été portées au Corps législatif, je pense comme vous que, le 15 décembre, ce corps pourrait être dissous.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

14491. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Burgos, 19 novembre 1808.

Vous trouverez ci-joint un projet de note en réponse à celle de

M. Canning. Vous pourrez laisser passer deux ou trois jours à vous consulter avec M. de Romanzof. Ensuite vous ferez partir un courrier intelligent, qui répandra que l'Espagne est soumise ou sur le point de l'être entièrement; que déjà 80,000 insurgés espagnols sont détruits, et qu'un grand nombre arrivent prisonniers en France.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

NOTE.

Le soussigné a mis sous les yeux de l'Empereur, son maître, la note de M. Canning.

Si la guerre ne produisait aucun inconvénient pour l'Angleterre, le soussigné concevrait peu d'espoir d'arriver à la paix.

Les deux Empereurs s'étaient flattés qu'on ne se serait point mépris à Londres sur le but de leur démarche. Le ministère anglais paraît l'attribuer à faiblesse, impuissance et besoin; les vrais hommes d'état y verront de la magnanimité et l'expression de la puissance. La France et la Russie peuvent et sont résolues à soutenir la guerre aussi longtemps qu'on ne sera pas revenu, à Londres, à des dispositions justes et égales.

La proposition d'admettre à la négociation les insurgés espagnols ne peut être considérée, de la part du Gouvernement français, que comme une insulte qui ne devait point trouver sa place dans une note qui doit avoir pour but, non d'irriter, mais de chercher à se concilier et à s'entendre. Qu'aurait dit le Gouvernement anglais si le Gouvernement français eût proposé d'admettre les insurgés catholiques d'Irlande? La France, sans avoir de traité avec eux, a eu aussi avec eux des rapports, leur a fait des promesses et souvent envoyé des secours.

L'Angleterre serait dans une étrange erreur si, contre l'expérience du passé, elle avait encore l'idée de lutter avec avantage sur le continent contre les armées françaises. Quel espoir aurait-elle aujourd'hui surtout que la France est irrévocablement unie à la Russie?

Le soussigné est chargé de réitérer la proposition d'admettre tous les alliés du roi d'Angleterre à la négociation, soit le roi qui règne au Brésil, soit le roi qui règne en Suède, soit le roi qui règne en Sicile, de prendre

pour base l'*uti possidetis*, surtout de n'oublier jamais ce qui résulte de la puissance respective des états; et qu'enfin une paix, pour être solide, doit être en même temps honorable et égale entre toutes les grandes puissances.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14492. — A M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Burgos, 19 novembre 1808.

Monsieur le Ministre Cretet, j'ai nommé une commission de négociants, qui doit se réunir à Bayonne, pour recevoir les réclamations des Français qui ont essuyé des pertes en Espagne par suite de pillages, confiscations, etc. dans les provinces insurgées. Mon intention est véritablement de les indemniser; indépendamment de la confiscation des laines que j'ai ordonnée pour cet objet, j'ai les moyens de le faire moi-même. Le duc de l'Infantado et les grands d'Espagne possèdent à eux seuls la moitié du royaume de Naples; évaluer leurs propriétés dans ce royaume à 200 millions n'est pas trop. Ils ont en outre des possessions en Belgique, en Piémont et en Italie, que mon intention est de séquestrer. Cela n'est qu'une première idée. Je désire que vous rédigiez un règlement et que vous le fassiez passer au Conseil d'état, s'il y a lieu; que vous prévoyiez tout, et fassiez en sorte que tous ceux qui ont fait des pertes soient indemnisés.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14493. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Burgos, 19 novembre 1808.

Je désire que vous fassiez mettre dans les journaux de Hollande, d'Allemagne et même dans ceux de Paris, mais par des voies indirectes et sous divers indices, des articles qui donnent l'éveil sur l'expédition de Sicile. Par exemple, dans l'un on peut dire qu'il n'y a en Sicile que

quatre régiments anglais, ou émigrés, ou à la solde de l'Angleterre, faisant à peine 4,000 hommes; dans un autre, on peut mettre que la première nouvelle des préparatifs a porté l'alarme en Sicile, que l'on a embarqué du canon de bronze et que la cour fait emballer ses effets les plus précieux; dans un autre, que le roi Joachim se rend à Reggio; dans un autre, que deux divisions françaises, chacune de 9,000 hommes, se réunissent dans la Calabre. Enfin, lorsque pendant l'espace de huit jours ces nouvelles auront circulé, faites connaître dans les journaux de Hollande que le roi Joachim est débarqué en Sicile avec 30,000 hommes, Français, Italiens et Napolitains. Mettez pour détail qu'il est débarqué au Phare, que le général Reynier commande une division, le général Partonneaux une autre, le général Lamarque une troisième. Faites répéter dans d'autres journaux, et avec d'autres indices, qu'en s'embarquant le Roi a laissé la régence à la Reine. Enfin soutenez de toutes les manières l'attention publique sur l'expédition de Sicile, afin que l'on puisse y croire à Londres et que cela puisse les alarmer. Ceci doit être bien mené, être le résultat de l'opinion venant de tous côtés et l'ouvrage d'une douzaine d'articles bien combinés dans différents journaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14494. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Burgos, 19 novembre 1808.

Mon Frère, j'accepte votre division d'infanterie, si ces troupes viennent volontiers. Il faut que ces troupes soient munies d'une capote, de deux paires de souliers dans le sac, et qu'elles soient en bon état; que les compagnies soient de 140 hommes et les bataillons de six compagnies; ce qui fait 840 hommes par bataillon. Il faut que les régiments de cavalerie soient de trois escadrons, de 250 hommes chacun, et que le 4e escadron reste en Westphalie pour recruter les trois premiers. Il est nécessaire également que les régiments d'infanterie laissent un bataillon en Westphalie, pour recruter et tenir au complet les bataillons de guerre. Mais il ne faut faire cela qu'autant que vos soldats viendraient volon-

tiers, et ne les faire partir qu'avec de bonnes capotes. Il faut aussi qu'elles soient commandées par un homme ferme. Le régiment de chevau-légers a donné lieu à beaucoup de plaintes sur la route.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

14495. — A M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Burgos, 20 novembre 1808.

Monsieur Cretet, les hôpitaux de Parme et de Plaisance ont besoin d'une organisation particulière. Faites-vous rendre compte, et proposez-moi les mesures nécessaires.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14496. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS,

Burgos, 20 novembre 1808.

Écrivez au maréchal duc de Dalmatie :

« L'Empereur a donné ordre au maréchal duc de Danzig de se porter sur Carrion[1]. Il sera là dans un excellent pays, à deux bonnes journées de Reinosa, et à portée de menacer Léon, Toro, de se porter sur Valladolid et de couvrir Burgos. Le général Mermet se rend en toute diligence à Reinosa; il est nécessaire que vous mettiez des postes entre Carrion et Reinosa pour pouvoir correspondre. Il paraît qu'il y a un corps anglais à Toro; que l'armée de Blake, qui a longé les montagnes, cherche à se réunir à Léon; qu'un autre rassemblement existe à Benavente. La cavalerie qui inonde la plaine s'est déjà rapprochée de ces points, et le maréchal duc de Danzig sera bien placé à Carrion pour éclairer tout le pays. Il faut que vous lui renvoyiez tout ce que vous avez de son corps, soit cavalerie, infanterie ou artillerie.

« Quant à vous, l'Empereur attend que vous lui fassiez connaître tout

[1] Carrion de los Condes.

ce que vous avez fait pour dégager la montagne, et les mémoires qui vous ont été demandés sur les moyens de protéger la situation de Santander, pour vous envoyer des ordres définitifs. »

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14497. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS.

Burgos, 20 novembre 1808.

Donnez ordre au général Mermet de se rendre à Reinosa, où il sera sous les ordres du maréchal duc de Dalmatie. Vous lui ferez connaître que le 31ᵉ doit faire partie de la division Merle (ce qui la porte à plus de 6,000 hommes), dont il doit prendre le commandement, le général Merle étant employé ailleurs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14498. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Burgos, 20 novembre 1808.

Mon Fils, je reçois l'état des travaux faits dans le mois de septembre. Je vois qu'on n'a pas fait grand'chose. Les travaux publics marchent bien lentement en Italie: cela pourrait aller plus vite.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

14499. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À BURGOS.

Burgos, 20 novembre 1808.

Mon Frère, les provinces de Santander, de la Biscaye, de Soria et, probablement demain ou après, toute celle de la Castille, sont entièrement soumises. Mais, pour qu'un pays soit bien soumis, il faut que les intendants, corrégidors et magistrats supérieurs auxquels les peuples ont l'habitude d'obéir, soient nommés par vous et se rendent dans ces provinces, fassent des proclamations, pardonnent aux révoltés qui rentrent

et portent leurs armes, et surtout fassent des circulaires aux alcades et curés, et que par là ceux-ci comprennent qu'ils sont sous votre gouvernement. Cette mesure aura l'avantage de réorganiser la police, les finances, et de donner une direction à ces peuples. Il est aussi nécessaire que les intendants et corrégidors communiquent avec vos ministres, et leur fassent connaître les différents renseignements qui arrivent à leur connaissance. Je crois qu'il y avait six ou sept intendants dans la Vieille-Castille. Je pense qu'il est très-important que vous preniez des mesures sur tout cela; dans les circonstances présentes, elles sont plus fructueuses que les proclamations. Je pense donc qu'il serait bon de faire beaucoup de circulaires aux alcades et aux curés.

Mes troupes sont entrées à Santander, et l'on m'assure qu'une grande quantité de personnes de la Biscaye, qui étaient insurgées, rentrent et ne demandent pas mieux que de poser les armes, si elles ont l'assurance d'être pardonnées et de n'être pas recherchées.

Napoléon.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14500. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS.

Burgos, 21 novembre 1808.

Donnez l'ordre au convoi des 50 voitures de vivres qui sont parties hier et aux 50 caissons partis aujourd'hui de se réunir à Lerma, où ils attendront de nouveaux ordres, leurs papiers en règle. Donnez ordre également aux fusiliers de la Garde de partir demain de Lerma pour Aranda, où ils prendront des ordres du maréchal Bessières. Donnez ordre aux caissons de la Garde partis aujourd'hui de se rendre à Lerma: ce qui fera demain à Lerma 150 caissons de vivres.

Donnez l'ordre à l'administration du petit quartier général de se rendre demain à Lerma; au chirurgien en chef avec son ambulance légère, à l'ordonnateur Faviers, de se rendre demain à Lerma, ainsi qu'à la moitié de vos officiers d'état-major. L'intendant général continuera à rester ici.

Donnez l'ordre au général hollandais qui commande à Bilbao de gar-

der simplement les deux bataillons hollandais, et de diriger sur Burgos les autres troupes d'infanterie qu'il aurait.

Donnez l'ordre au général Thouvenot, à Saint-Sébastien, de réunir en entier un des deux bataillons qu'il a, et de l'envoyer à Bilbao pour y tenir garnison. Donnez-lui l'ordre de compléter à six compagnies chacun des deux bataillons qu'il a.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

14501. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL.

Burgos, 21 novembre 1808.

Mon Cousin, donnez l'ordre sur-le-champ au général Laboussaye de faire partir pour Burgos, demain matin, pour venir coucher à Lerma, la brigade de sa division qui est arrivée hier à Burgos. Vous lui ordonnerez de laisser un petit dépôt de tous ses hommes écloppés, qui se joindra à celui de la Chartreuse. La brigade qui arrive aujourd'hui à Burgos se reposera demain.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14502. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À BURGOS.

Burgos, 21 novembre 1808, cinq heures après midi.

Mon Cousin, je passerai, demain matin à neuf heures du matin, la revue des divisions Lapisse et Ruffin, dans la position où elles se trouvent ce soir à Villa de Buniel et à Tardajos. Tous les hommes isolés de ces corps partiront ce soir de Burgos pour rejoindre leurs corps dans ces deux endroits, afin que demain à ma revue ces corps soient aussi complets que possible. L'artillerie enverra ce soir 250,000 cartouches à ces deux divisions. L'intendant général fera partir ce soir tout le pain qui est ici sur des caissons, afin que la distribution leur en soit faite dans la nuit. Aussitôt après que j'en aurai passé la revue, ces divisions se rendront par la traverse qui conduit à Sarracin sur la route de Lerma, de

manière à pouvoir aller demain, une division à Madrigalejo, et l'autre à Cogollos. Le général Senarmont, avec l'artillerie et le parc, se rendra directement à Cogollos; également les ambulances, fourgons et bagages des corps qui sont à Burgos; et chacun rejoindra son corps à mesure qu'il passera.

La division Villatte ira en avant de Lerma aussi loin qu'elle pourra sur la route d'Aranda.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14503. — A M. PRINA,

MINISTRE DES FINANCES DU ROYAUME D'ITALIE, À MILAN.

Burgos, 21 novembre 1808.

NOTE SUR L'UNIVERSITÉ DE PISE.

On voit, par le rapport, que 122,000 francs suffisent pour la dépense de l'université de Pise; qu'au moyen du produit des examens il y aurait un excédant de la recette sur la dépense, et qu'ainsi 100,000 francs doivent suffire.

Le pensionnat et les établissements de Florence sont une chose à part. Les établissements de Florence doivent être portés sur le budget de cette ville. Au lieu de pensionnats, il doit être formé trois lycées organisés comme ceux de France et établis, l'un à Florence, l'autre à Pise, l'autre à Sienne.

L'intention de Sa Majesté est, en conséquence, qu'à dater de l'année prochaine l'université de Pise jouisse d'une dotation de 100,000 francs en domaines, sauf, par la suite, à convertir cette dotation en une rente.

Quant à la question de savoir si cette université doit être placée sous la dépendance de l'université impériale, l'affirmative ne peut faire aucun doute.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

14504. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À BURGOS.

Aranda, 24 novembre 1808.

Mon Frère, M. le maréchal Ney est entré à Soria le 22 à midi. Quelques coups de fusil ont été tirés et quelques paysans sabrés. Ses forces sont à Siguenza sur la route de Madrid, à Agreda sur la route de Pampelune, et à Medina-Celi, sur la route de Saragosse et de Madrid. Il serait nécessaire que vous envoyassiez sur-le-champ quelqu'un à Soria pour organiser le pays. Un gouvernement provisoire y a été nommé, mais ce chef-lieu de province est important.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14505. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Aranda, 24 novembre 1808.

Monsieur de Champagny, je suis fâché de l'événement de l'officier de gendarmerie de Leipzig. J'ai du reste ordonné que toute la gendarmerie qui est en Allemagne rentrât en France, hormis une compagnie, qui reste attachée au duc d'Auerstaedt. Je trouve très-convenable que le roi de Westphalie ait fait un arrangement avec les Russes pour les déserteurs; c'est un moyen d'éviter tous les inconvénients. Je trouve cette mesure fort sage.

J'ai nommé un ministre à Bade, mais, en le nommant, j'ai supposé qu'il n'était pas marié avec Mlle . . . . et mon intention a été qu'elle n'approchât pas de quarante lieues de Bade. S'il en était autrement, prévenez ce ministre de donner sa démission; je l'emploierai d'une autre manière dans l'intérieur. Cette femme est trop déshonorée, et, s'il la faisait venir en cachette, il s'exposerait à un affront.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14506. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Aranda, 25 novembre 1808

Monsieur le Général Clarke, les camps de Blankenberghe et d'Ecloo et le camp de Pontivy sont dissous. Donnez ordre aux détachements et dépôts qui en faisaient partie de rejoindre leurs bataillons.

Le 3e régiment provisoire de hussards est dissous; tous les détachements qui appartiendraient à des régiments qui sont en Espagne les rejoindront. Les autres détachements rejoindront leurs dépôts.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14507. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À ARANDA.

Aranda, 25 novembre 1808.

Mon Cousin, donnez l'ordre au duc d'Abrantès de porter son quartier général à Bayonne et d'y centraliser tout son corps d'armée. Il est convenable que son quartier général soit porté à Bayonne le 5 décembre, et que son corps y soit centralisé avant le 10.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14508. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À ARANDA.

Aranda, 25 novembre 1808.

Mon Cousin, le bataillon du 86e peut se reposer quelques jours à Burgos. Faites passer la revue de son habillement et de son armement, afin qu'il parte en bon état.

Le parc du 4e corps restera jusqu'à nouvel ordre à Burgos, ainsi que tout ce qui appartiendrait à ce corps. Le général Mathieu Dumas l'enverra à Castrojeriz, lorsqu'on saura que le maréchal Lefebvre est descendu dans la plaine.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14509. — DÉCISION.

Aranda, 25 novembre 1808.

Le général Clarke, ministre de la guerre, prend les ordres de l'Empereur au sujet d'une demande du roi des Deux-Siciles pour être autorisé à échanger les prisonniers d'après un cartel proposé par le général anglais Stuart.

Défendre tout cartel d'échange et toute communication avec l'Angleterre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14510. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Aranda, 26 novembre 1808.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 20 novembre. Voici mon opinion sur le monument à faire élever.

A la Madeleine, j'ai fait élever un monument à la gloire de la Grande Armée. Il faut que le Corps législatif fasse ériger sur le haut de Montmartre une espèce de temple de Janus qui porte pour titre : « Les députés des départements au Corps législatif et les membres des colléges électoraux de l'Empire français ont fait élever ce temple, etc. » Dans ce temple se feraient les premières publications solennelles de la paix et la distribution des prix décennaux. Ce sera une espèce de temple de Janus. Il ne peut coûter moins de trente ou quarante millions. Le Corps législatif doit me présenter une pétition pour solliciter une loi par laquelle chaque membre des colléges électoraux (et ils sont au nombre de 30 ou 40,000) soit invité à verser 1,000 ou 3,000 francs, selon sa fortune, et chacun payera cette somme par cinquième chaque année. Par ce moyen on aura en cinq ans trente ou quarante millions, qui seront employés à pousser vivement les travaux, et on fera de ce temple un des plus beaux monuments de l'univers. Cela ne gênera pas les électeurs, qui sont riches, qui d'ailleurs pourront faire ce payement en cinq ans, et qui auront la faculté de donner ou 3,000 francs ou seulement 1,000 francs, selon l'état de leur fortune. Je mettrai sur cette pétition un renvoi au

Conseil d'état, qui présentera un projet de loi. Le concours sera ouvert immédiatement, et les travaux commenceront en 1809.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

14511. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Aranda, 26 novembre 1808.

Je suis choqué et indigné de tout ce que j'entends dire de la caisse Lafarge. Je désire qu'avant huit jours le Conseil d'état ait prononcé et que bonne justice soit faite à ces 100,000 actionnaires.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14512. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Aranda, 26 novembre 1808.

La bataille de Tudela fait le pendant de celle d'Espinosa. L'armée d'Andalousie que commande Castaños, celle d'Aragon que commande Palafox, celles de Valence et de la Nouvelle-Castille, sont détruites et éparpillées. On leur a pris canons, bagages et grand nombre de prisonniers; les ducs d'Elchingen et de Bellune coupaient, pendant ce temps, les communications de cette armée avec Madrid.

J'ai reçu de Barcelone des états d'où il résulte que cette place est approvisionnée pour longtemps. Tout porte à penser qu'on ne tardera pas à y arriver.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14513. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Aranda, 26 novembre 1808.

Monsieur le Général Clarke, je désire que vous ordonniez les dispositions suivantes :

1° Tenez la main à l'exécution de l'ordre que j'ai donné pour que le 52ᵉ et le 102ᵉ, qui étaient à l'armée de Naples, rentrassent en Italie et fussent remplacés par les détachements que j'ai prescrits dans mon ordre.

2° Donnez l'ordre que les cadres des 3ᵉˢ bataillons du 8ᵉ et du 18ᵉ léger rejoignent leurs 4ᵉˢ bataillons à l'armée d'Italie. Donnez le même ordre pour les 3ᵉˢ bataillons des 5ᵉ, 23ᵉ, 79ᵉ et 60ᵉ; de sorte qu'il restera en Dalmatie quatorze bataillons de ces régiments et du 81ᵉ, et trois bataillons du 11ᵉ, ce qui fera dix-sept bataillons, et que, des huit régiments de l'armée de Dalmatie, il y aura en Italie quinze bataillons, savoir les 3ᵉˢ et 4ᵉˢ des 8ᵉ et 18ᵉ légers, des 5ᵉ, 23ᵉ, 79ᵉ, 81ᵉ et 60ᵉ, et le 4ᵉ bataillon du 11ᵉ. Vous donnerez l'ordre que ces six cadres, formant ensemble près de 1,000 hommes, marchent ensemble sous les ordres d'un officier supérieur de l'armée de Dalmatie, et avec le plus grand ordre. Le reste des 3ᵉˢ bataillons sera incorporé dans les deux premiers pour porter les compagnies à 140 hommes effectifs. On emploiera une partie des compagnies de grenadiers et voltigeurs des 3ᵉˢ bataillons pour compléter les compagnies de grenadiers et voltigeurs des deux premiers bataillons à l'effectif de 140 hommes par compagnie; mais le surplus restera avec ces compagnies en Italie. Vous donnerez l'ordre au vice-roi, comme commandant de mon armée, qu'aussitôt que les cadres de ces six nouveaux bataillons seront arrivés, il les fasse compléter. J'ai mis un soin particulier à avantager dans la conscription ces régiments. Il n'y en aura aucun qui ne reçoive au moins 800 conscrits; et, comme les 3ᵉˢ bataillons sont généralement complets, il s'ensuit que ces quinze bataillons seront au grand complet et auront un effectif de 12,000 hommes. S'il manquait quelque chose pour former ce nombre, on le prendrait sur la conscription de 1810. A cette occasion, je ne puis trop vous recommander de réitérer l'ordre que tout ce qu'il y a de disponible aux dépôts, en France, des régiments qui appartiennent à l'armée d'Italie, sur les anciennes conscriptions, en parte au 1ᵉʳ janvier pour rejoindre ces corps. Cette saison est favorable parce qu'elle permet aux soldats de s'acclimater, et l'on ne saurait croire quelle influence le passage en Italie, au

mois de janvier ou au mois de juin, a sur la santé du soldat. Il faut que les dépôts de la 7e division militaire et du Piémont soient épuisés pour compléter les bataillons de guerre à l'armée d'Italie.

Faites partir pour le Hanovre le régiment de marche qui est à Louvain, mais seulement les détachements appartenant aux régiments qui composent l'armée du Rhin; n'en laissez partir aucun de ceux appartenant aux régiments des divisions Legrand et Carra-Saint-Cyr, qui sont en situation de rentrer en France. Ceux de ces détachements compris dans le régiment de marche de Louvain doivent retourner à leurs dépôts.

Faites dissoudre les régiments de marche de cavalerie, et que tous les détachements appartenant à l'armée du Rhin rejoignent ces régiments. Il me semble qu'il faut diriger tout cela sur le Hanovre.

Ne formez point de nouveaux régiments de marche, ni d'infanterie, ni de cavalerie. Il est préférable que les soldats passent l'hiver à se former aux dépôts, afin qu'on puisse, au printemps, réaliser le projet de porter l'armée du Rhin au grand complet, conformément à l'état que je vous ai envoyé.

Vous donnerez également l'ordre que les cadres des 3es bataillons du 6e de ligne et du 14e léger, qui sont à Corfou, rentrent à l'armée d'Italie. A cet effet, tous les soldats disponibles de ces 3es bataillons seront incorporés dans les deux premiers, en ayant soin de ne retirer des compagnies de grenadiers et voltigeurs du 3e bataillon que ce qui est nécessaire pour compléter l'effectif de ces compagnies des deux premiers bataillons à 140 hommes chacune. Comme j'ai donné près de 600 hommes à ces deux régiments dans la distribution de la conscription, et que j'ai déjà en Italie 800 hommes à chacun des 4es bataillons, ce sera encore deux bataillons d'augmentation pour l'armée d'Italie, sans diminuer sensiblement la force de la garnison de Corfou.

Donnez des ordres précis pour qu'il ne soit ôté aucun officier ou sous-officier des cadres des six bataillons venant de Dalmatie, non plus que des deux bataillons de Corfou.

Quant à la conscription levée tout nouvellement, faites-moi connaître le nombre d'hommes qu'on pourrait demander à chaque dépôt d'envoyer

à l'armée d'Italie avant le 1er février. Il serait fort utile que ces recrues arrivassent avant le mois de mars, pour s'acclimater avant les chaleurs.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14514. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Aranda, 26 novembre 1808.

Nous sommes entrés à Bilbao et à Santander. Mon intention est que tous les officiers, sous-officiers et soldats des marins de ma Garde, revenus d'Andalousie en différents temps, se réunissent à Bayonne pour reformer le bataillon. Ils ne sont pas prisonniers de guerre. Donnez l'ordre également qu'une partie des officiers de marine qui étaient en Portugal se préparent à y retourner pour réorganiser le port de Lisbonne, entre autres le capitaine Magendie et les principaux.

Dirigez sur Santander et Bilbao deux ou trois bricks, des avisos, de petits bâtiments et même de grosses péniches. Ces bâtiments-là nous seront très-utiles.

Puisque vous avez des bâtiments en mer, il en entrera à Barcelone. Cette ville a pour deux mois de vivres, mais elle sera secourue avant le 15 décembre. Faites-y toujours passer du blé; il se vendra, même après que tout sera calmé, au poids de l'or; ainsi c'est toujours une bonne spéculation.

Envoyez un grand nombre de bulletins dans nos colonies, pour qu'elles les fassent passer dans les colonies espagnoles.

Envoyez ici le capitaine Baste.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14515. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Aranda, 26 novembre 1808.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 20 octobre. Puisque les domaines dont vous me parlez sont donnés, ils ne m'appartiennent plus, et mon

droit de souveraineté ne s'étend pas sur la propriété. Si, sur ces six objets de discussion, il y en a qui ne soient point donnés, il n'y a pas de difficulté à ce que vous les repreniez et que vous les remplaciez par des biens d'égale valeur. Autrement, vous devez traiter de gré à gré avec les propriétaires. C'est là la loi civile.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

14516. — A M. DE TALLEYRAND, PRINCE DE BÉNÉVENT, VICE-GRAND ÉLECTEUR, À PARIS.

Aranda, 27 novembre 1808.

Mon Cousin, le Corps législatif est composé de beaucoup d'individus qui voudraient se rendre importants, qui sont blessés de n'avoir point de titres, et qui, ayant essuyé la révolution, se supposent encore en assemblée nationale. Aucune loi n'est parfaite; le code Napoléon lui-même, qui cependant produit tant de bien, est loin de l'être. Pourquoi, au lieu de donner leur voix par scrutin contre la loi, ne demandent-ils pas un comité secret dans lequel chacun donnerait son opinion? On saurait par le procès-verbal s'ils ont tort ou raison. Mais rejeter une loi sans donner ses motifs, c'est montrer peu de zèle, peu d'amour du bien et peu de considération pour moi. Trouvent-ils à cette loi de grands inconvénients? La commission du Corps législatif, qui est composée d'hommes graves, l'a cependant trouvée bonne. Mais si cela est, il me semble qu'au lieu de donner une boule noire ils doivent demander à la discuter dans un comité secret, comme le permettent nos constitutions, et faire connaître ce qu'ils lui reprochent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14517. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À ARANDA.

Aranda, 27 novembre 1808.

Mon Cousin, donnez l'ordre au maréchal Mortier de se diriger avec son

corps d'armée sur Burgos, et faites-lui savoir que je compte que la tête y sera arrivée le 11. Ces troupes ne prendront de séjour qu'à Vitoria.

Donnez ordre au général Thouvenot de faire bon logis et de bien établir la division Delaborde, qui se rend à Saint-Sébastien pour s'y établir, et de faire diriger de suite sur Bilbao les quatre bataillons qui étaient à Saint-Sébastien. Donnez l'ordre au général Delaborde de prendre dans sa division le 4e bataillon du 47e. Ainsi il aura dans sa division deux bataillons de ce régiment. Ce bataillon est composé du cadre des compagnies qui étaient à Bayonne et des quatre compagnies qui étaient en Portugal. Il faut qu'il soit complété avec les conscrits qui étaient à Bayonne et ce que le 2e bataillon a de trop, la force du bataillon ne devant pas être de plus de 840 hommes. Ces deux bataillons seront commandés par le major, auquel il faut donner l'ordre de rejoindre.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14518. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À BURGOS.

Aranda, 27 novembre 1808.

Mon Frère, vous pouvez vous mettre en marche avec votre garde, pour venir coucher à Lerma et être le 29 à Aranda.

Les affaires d'Espinosa, mais surtout celle de Tudela, font voir ce que c'est que ces troupes espagnoles. Il y avait cependant à Tudela 30,000 hommes de troupes d'élite, 60 pièces de canon ; 6,000 hommes des nôtres ont à peine pu donner. Castaños et Palafox ont commencé la déroute.

Envoyez à Pampelune un officier espagnol intelligent pour causer avec les 3 ou 4,000 prisonniers qu'on a faits, et connaître bien les noms des régiments qui se trouvaient là.

Si le maréchal Ney ne s'en était pas laissé imposer par les habitants, et ne fût pas resté le 22 et le 23 à Soria, parce qu'il s'imaginait que les Espagnols avaient 80,000 hommes, et autres bêtises, il devait être

arrivé le 23, d'après mon ordre, à Agreda, et pas un homme n'eût échappé.

NAPOLÉON.

P. S. Si cette lettre vous arrivait trop tard, il suffirait que vous soyez ici le 30 au soir, en ne partant que le 29.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14519. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, À NAPLES.

Aranda, 27 novembre 1808.

J'ai lu avec attention le mémoire remis, par votre ministre secrétaire d'état de la justice, sur le code Napoléon. La considération la plus importante dans ce code est celle du divorce; elle en est le fondement. Vous ne devez y toucher d'aucune manière; c'est la loi de l'état. Je préférerais que Naples fût à l'ancien roi de Sicile plutôt que de laisser ainsi châtrer le code Napoléon. Le divorce n'est point contraire à la religion: les dispositions en sont d'ailleurs extrêmement modifiées. Ceux qui, au reste, en ont la conscience blessée, ne le mettront point en usage. Je ne puis consentir, en ma qualité de garant de la Constitution, à des modifications au code Napoléon. Il est adopté dans tout le royaume d'Italie: Florence l'a, Rome l'aura bientôt, et il faut bien que les prêtres cessent de caresser les préjugés et se mêlent de leurs affaires.

Tenez-vous dans un juste milieu. Ce n'est point en cajolant les prêtres que vous en ferez quelque chose; s'ils croient que vous avez très-grand besoin d'eux, ils vous manqueront.

Il est ridicule, par exemple, que vous ayez donné la décoration des Deux-Siciles aux archevêques et évêques, en masse; cela n'a pas de sens et convertit cette décoration en espèce d'uniforme; c'est l'avilir et manquer votre but. Vous pouviez, si vous êtes content de tous vos archevêques et évêques, les nommer individuellement; mais dire dans un décret : « Tous les archevêques de notre royaume, qui ont prêté ou qui « ont été appelés à prêter le serment de fidélité entre nos mains, sont

« nommés commandants de notre Ordre royal des Deux-Siciles, etc. » faire pareille chose, c'est n'avoir pas d'idée de gouvernement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14520. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Aranda, 28 novembre 1808.

Je reçois votre lettre du 21. Mon intention est que toute l'artillerie qui est à Magdeburg soit évacuée sur France, ne laissant dans cette place que ce qui est nécessaire pour l'armée, et s'arrangeant de manière qu'on puisse, selon l'occasion, tirer de l'armement de la place un équipage de siége suffisant pour prendre Küstrin et Stettin. Mais les 1,500 pièces d'artillerie et cette grande quantité de boulets qui sont dans Magdeburg doivent rentrer en France. À cet effet, il faudrait voir si, par Hambourg, on ne pourrait pas faire arriver tout cela à Anvers. Il faut, au reste, prendre vos mesures de manière que si, d'ici à trois mois, Magdeburg était pris, on ne prît que l'artillerie de la place. Par suite de ce principe, je désire qu'il y ait peu d'artillerie à Strasbourg, Mayence et Wesel, et que les grands dépôts soient à Metz et à Maëstricht, qui sont des places du second ordre. Ainsi, il ne faut pas évacuer de Mayence sur Strasbourg, mais sur Metz. Metz doit être considéré comme le grand dépôt de l'artillerie de France. Cette place est éloignée de la frontière, est très-forte et a l'avantage de communiquer avec la frontière du Rhin par la Moselle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14521. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Aranda, 28 novembre 1808.

Je suis étonné que les communications par Calais aient lieu. Elles ne doivent avoir lieu que pour les courriers du cabinet, et les parlementaires doivent aller à Morlaix. Tenez la main à l'exécution du présent ordre.

Mon escadre ne sort donc pas de l'Escaut? Si vous m'aviez mis là Alle-

mand, elle serait déjà en pleine mer; mais Missiessy ne veut rien faire. Mes escadres de Rochefort et de Lorient sont-elles enfin sorties? Il ne faut pas se dissimuler que les négociants sont insuffisants pour approvisionner mes colonies. L'arrivée de ces deux escadres seules les mettra dans l'état que je dois désirer.

Il faut que de Toulon on fasse sortir des bâtiments pour nettoyer la côte; il n'y a qu'une seule frégate, de Livourne à l'île d'Elbe, pour maintenir la communication.

Je vous ai mandé que je désirais que deux frégates sortissent. Faites-les croiser au large de la Corogne et du Mexique; elles feraient des prises par milliards.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14522. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À ARANDA.

Buitrago, 30 novembre 1808, six heures du soir.

Mon Frère, nous avons eu une affaire. Un corps de 9,000 hommes occupait la Somo-Sierra; 4,000 hommes étaient en position à Sepulveda. Celui de Somo-Sierra a été battu, son canon pris, une cinquantaine de voitures de bagages, un grand nombre de prisonniers, et le reste s'est disséminé dans les montagnes, à un tel point qu'à Buitrago on a appris cette affaire par une cinquantaine d'officiers qui se sauvaient au grand galop, suivis par nos hussards, qui sont arrivés quelques moments après. Ma cavalerie est ce soir à Saint-Augustin.

L'autre corps s'est jeté dans les montagnes. La cavalerie le poursuit. Il se retirera probablement sur Ségovie.

Notre perte est presque rien. Nous n'avons eu qu'une dizaine d'hommes d'infanterie tués ou blessés et une quinzaine de Polonais de la Garde, qui ont fait une charge brillante.

Venez aussi vite que vous pourrez; mais venez avec votre garde, de peur de quelques brigands qui errent dans les montagnes.

Vous trouverez ci-joint la *Gazette de Madrid* du 29.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14523. — AU GÉNÉRAL LERY,

COMMANDANT LE GÉNIE À L'ARMÉE D'ESPAGNE, À BUITRAGO.

Buitrago, 30 novembre 1808, au soir.

Il faut faire le projet de retrancher le plateau de Somo-Sierra. Un fossé, une bonne double palissade, deux ou trois batteries, mettront 2 ou 300 hommes à l'abri d'un coup de main, surtout de la part des paysans. Comme on va y mettre un bataillon en garnison, ce bataillon servira à travailler aux retranchements. Le général d'artillerie laissera six pièces de celles qui ont été prises à l'ennemi. On établira dans l'église (la chapelle) un magasin de biscuit, de riz et de toutes les choses nécessaires.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14524. BULLETIN DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Quartier général de Chamartin, près Madrid, 2 décembre 1808.

Le 29, le quartier général de l'Empereur a été porté au village de Boceguillas. Le 30, à la pointe du jour, le duc de Bellune s'est présenté au pied du Somo-Sierra. Une division de 13,000 hommes de l'armée de réserve espagnole défendait le passage de cette montagne. L'ennemi se croyait inexpugnable dans cette position; il avait retranché le col, que les Espagnols appellent *Puerto*, et y avait placé seize pièces de canon. Le 9e d'infanterie légère couronna la droite, le 96e marcha sur la chaussée, et le 24e suivit à mi-côte les hauteurs de gauche. Le général Senarmont, avec six pièces d'artillerie, avança par la chaussée.

La fusillade et la canonnade s'engagèrent. Une charge que fit le général Montbrun, à la tête des chevau-légers polonais de la Garde, décida l'affaire, charge brillante s'il en fut, où ce régiment s'est couvert de gloire et a montré qu'il était digne de faire partie de la Garde impériale. Canons, drapeaux, soldats, fusils, tout fut enlevé, coupé ou pris. Huit chevau-légers polonais ont été tués sur les pièces et seize ont été blessés. Parmi ces derniers, le capitaine Dziewanowski a été si grièvement blessé qu'il est presque sans espérance. Le major Ségur, maréchal des logis de

la Maison de l'Empereur, chargeant parmi les Polonais, a reçu plusieurs blessures dont une assez grave. Les seize pièces de canon, dix drapeaux, une trentaine de caissons, deux cents chariots de toute espèce de bagages, les caisses des régiments, sont les fruits de cette brillante affaire. Parmi les prisonniers, qui sont très-nombreux, se trouvent tous les colonels et lieutenants-colonels des corps de la division espagnole. Tous les soldats auraient été pris s'ils n'avaient pas jeté leurs armes et ne s'étaient pas éparpillés dans les montagnes.

Le 1er décembre, le quartier général de l'Empereur était à Saint-Augustin; et le 2, le duc d'Istrie, avec la cavalerie, est venu couronner les hauteurs de Madrid. L'infanterie ne pourra arriver que le 3. Les renseignements que l'on a jusqu'à cette heure portent à penser que la ville est livrée à toute espèce de désordres, et que les portes sont barricadées. Le temps est très-beau.

Extrait du *Moniteur* du 12 décembre 1808.

14525. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Camp impérial de Madrid, 4 décembre 1808, deux heures après midi.

Mon Cousin, je vous ai fait connaître que Madrid s'est rendu et que nous en avons pris possession à midi; que nous sommes entrés à l'Escurial, que le général Dorsenne, avec les fusiliers, a pris position au pont de Rojas, entre Alcala et Madrid; que le maréchal Victor se rend à ce pont avec une division; que mes dragons, mes grenadiers et chasseurs sont en route pour se rendre à ce pont; qu'une deuxième division du maréchal Victor est disponible, et qu'il faut manœuvrer de manière à pouvoir promptement attaquer le général la Peña et à en avoir une aile.

L'officier parlementaire que vous m'avez envoyé a été voir sa famille: je le renverrai demain.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14526. — DÉCRET.

Camp impérial de Madrid, 4 décembre 1808.

Article 1ᵉʳ. A dater de la publication du présent décret, les droits féodaux sont abolis en Espagne.

Art. 2. Toute redevance personnelle, tous droits exclusifs de pêche, de madrague, ou autres droits de même nature sur les côtes, fleuves et rivières, toutes banalités de four, moulin, hôtellerie, sont supprimés. Il sera permis à chacun, en se conformant aux lois, de donner un libre essor à son industrie.

Art. 3. Le présent décret sera publié et enregistré dans tous les conseils, cours et tribunaux, pour être exécuté comme loi de l'état.

Napoléon.

Extrait du *Moniteur* du 23 décembre 1808.

14527. — DÉCRET.

Camp impérial de Madrid, 4 décembre 1808.

Article 1ᵉʳ. Le tribunal de l'Inquisition est aboli, comme attentatoire à la souveraineté et à l'autorité civile.

Art. 2. Les biens appartenant à l'Inquisition seront mis sous le séquestre et réunis au domaine d'Espagne pour servir de garantie aux *vales* et à tous autres effets de la dette publique.

Art. 3. Le présent décret sera publié et enregistré dans tous les conseils, cours et tribunaux, pour être exécuté comme loi de l'état.

Napoléon.

Extrait du *Moniteur* du 23 décembre 1808.

14528. — DÉCRET.

Camp impérial de Madrid, 4 décembre 1808.

Considérant que les religieux des divers ordres monastiques en Espagne sont trop multipliés;

Que, si un certain nombre est utile pour aider les ministres des autels dans l'administration des sacrements, l'existence d'un nombre trop considérable est nuisible à la prospérité de l'État;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Le nombre des couvents actuellement existant en Espagne sera réduit au tiers. Cette réduction s'opérera en réunissant les religieux de plusieurs couvents du même ordre dans une seule maison.

Art. 2. A dater de la publication du présent décret, aucune admission au noviciat, aucune profession religieuse ne seront permises jusqu'à ce que le nombre des religieux de l'un et de l'autre sexe ait été réduit au tiers du nombre desdits religieux existants. En conséquence, et dans un délai de quinze jours, tous les novices sortiront des couvents dans lesquels ils avaient été admis.

Art. 3. Tous les ecclésiastiques réguliers qui voudront renoncer à la vie commune et vivre en ecclésiastiques séculiers seront libres de sortir de leurs maisons.

Art. 4. Les religieux qui renonceront à la vie commune conformément à l'article précédent seront admis à jouir d'une pension dont la quntité sera fixée à raison de leur âge, et qui ne pourra être moindre de 3,000 réaux, ni excéder le maximum de 4,000 réaux.

Art. 5. Sur le montant des biens des couvents qui se trouveront supprimés en exécution de l'article 1er du présent décret, sera d'abord prélevée la somme nécessaire pour augmenter la portion congrue des cures, de manière que le minimum du traitement des curés soit élevé à 2,400 réaux.

Art. 6. Les biens des couvents supprimés, qui se trouveront disponibles après le prélèvement ordonné par l'article ci-dessus, seront réunis au domaine de l'Espagne et employés, savoir : 1° la moitié desdits biens à garantir les *vales* et autres effets de la dette publique ; 2° l'autre moitié à rembourser aux provinces et aux villes les dépenses occasionnées par la nourriture des armées françaises et des armées insurrectionnelles, et à indemniser les villes et les campagnes des dégâts, des pertes de maisons, et toutes autres pertes occasionnées par la guerre.

Art. 7. Le présent décret sera publié et enregistré dans tous les conseils, cours et tribunaux, pour être exécuté comme loi de l'état.

Napoléon.

Extrait du *Moniteur* du 23 décembre 1808.

14529. — DÉCRET.

Camp impérial de Madrid, 4 décembre 1808.

Considérant qu'un des établissements qui s'opposent le plus à la prospérité intérieure de l'Espagne est celui des barrières existant entre les provinces, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. A dater du 1er janvier prochain, les barrières existant de province à province seront supprimées. Les douanes seront transportées et établies aux frontières.

Art. 2. Le présent décret sera publié et enregistré dans tous les conseils, cours et tribunaux, pour être exécuté comme loi de l'état.

Napoléon.

Extrait du *Moniteur* du 23 décembre 1808.

14530. — BULLETIN DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Quartier général devant Madrid, 5 décembre 1808.

Le 2, à midi, Sa Majesté arriva de sa personne sur les hauteurs qui couronnent Madrid et où étaient placées les divisions de dragons des généraux Latour-Maubourg et Lahoussaye et la Garde impériale à cheval. L'anniversaire du couronnement, cette époque qui a signalé tant de jours à jamais heureux pour la France, réveilla dans tous les cœurs les plus doux souvenirs et inspira à toutes les troupes un enthousiasme qui se manifesta par mille acclamations. Le temps était superbe et semblable à celui dont on jouit en France dans les plus belles journées du mois de mai.

Le maréchal duc d'Istrie envoya sommer la ville, où s'était formée une junte militaire sous la présidence du général Castellar, qui avait sous ses ordres le général Morla, capitaine général de l'Andalousie et inspecteur général de l'artillerie. La ville renfermait un grand nombre de

paysans armés qui s'y étaient rendus de tous côtés, 6.000 hommes de troupes de ligne et cent pièces de canon. Depuis huit jours, on barricadait les rues et les portes de la ville; 60,000 hommes étaient en armes; des cris se faisaient entendre de toutes parts, les cloches de deux cents églises sonnaient à la fois, et tout présentait l'image du désordre et du délire.

Un général de troupes de ligne parut aux avant-postes pour répondre à la sommation du duc d'Istrie; il était accompagné et surveillé par trente hommes du peuple dont le costume, les regards et le farouche langage rappelaient les assassins de septembre. Lorsqu'on demandait au général espagnol s'il voulait exposer des femmes, des enfants, des vieillards aux horreurs d'un assaut, il manifestait à la dérobée la douleur dont il était pénétré; il faisait connaître par des signes qu'il gémissait sous l'oppression ainsi que tous les honnêtes gens de Madrid, et, lorsqu'il élevait la voix, ses paroles étaient dictées par les misérables qui le surveillaient. On ne put avoir aucun doute de l'excès auquel était portée la tyrannie de la multitude, lorsqu'on le vit dresser procès-verbal de ses propres discours et les faire attester par la signature des spadassins qui l'environnaient.

L'aide de camp du duc d'Istrie qui avait été envoyé dans la ville, saisi par des hommes de la dernière classe du peuple, allait être massacré lorsque les troupes de ligne, indignées, le prirent sous leur sauvegarde et le firent remettre à son général.

Un garçon boucher de l'Estremadure, qui commandait une des portes, osa demander que le duc d'Istrie vînt lui-même dans la ville les yeux bandés. Le général Montbrun repoussa cette audace avec indignation; il fut aussitôt entouré, et il ne s'échappa qu'en tirant son sabre. Il faillit être victime de l'imprudence avec laquelle il avait oublié qu'il n'avait point affaire à des ennemis civilisés.

Peu de temps après, des déserteurs, des gardes wallones se rendirent au camp. Leurs dépositions donnèrent la conviction que les propriétaires, les hommes honnêtes, étaient sans influence, et l'on dut croire que toute conciliation était impossible.

La veille, le marquis de Perales, homme respectable, qui avait paru jouir jusqu'alors de la confiance du peuple, fut accusé d'avoir fait mettre du sable dans les cartouches. Il fut aussitôt étranglé, et ses membres déchirés furent envoyés comme des trophées dans tous les quartiers de la ville. On arrêta que toutes les cartouches seraient refaites, et trois ou quatre mille moines furent conduits au Retiro et employés à ce travail. Il avait été ordonné que tous les palais, toutes les maisons seraient constamment ouvertes aux paysans des environs, qui devaient y trouver de la soupe et des aliments à discrétion.

L'infanterie française était encore à trois lieues de Madrid. L'Empereur employa la soirée à reconnaître la ville et à arrêter un plan d'attaque qui se conciliât avec les ménagements que mérite le grand nombre d'hommes honnêtes qui se trouvent toujours dans une grande capitale.

Prendre Madrid d'assaut pouvait être une opération militaire de peu de difficulté; mais amener cette grande ville à se soumettre, en employant tour à tour la force et la persuasion, et en arrachant les propriétaires et les véritables hommes de bien à l'oppression sous laquelle ils gémissaient, c'est là ce qui était difficile. Tous les efforts de l'Empereur, dans ces deux journées, n'eurent pas d'autre but : ils ont été couronnés du plus grand succès.

A sept heures, la division Lapisse, du corps du maréchal duc de Bellune, arriva. La lune donnait une clarté qui semblait prolonger celle du jour. L'Empereur ordonna au général de brigade Maison de s'emparer des faubourgs, et chargea le général de division Lauriston de protéger cette occupation par le feu de quatre pièces d'artillerie de la Garde. Les voltigeurs du 16e régiment s'emparèrent des maisons et notamment d'un grand cimetière. Au premier feu, l'ennemi montra autant de lâcheté qu'il avait montré d'arrogance pendant toute la journée.

Le duc de Bellune employa toute la nuit à placer son artillerie dans les lieux désignés pour l'attaque.

A minuit, le prince de Neuchâtel envoya à Madrid un lieutenant-colonel d'artillerie espagnol, qui avait été pris à Somo-Sierra et qui

voyait avec effroi la folle obstination de ses concitoyens. Il se chargea de la lettre ci-jointe, n° 1[1].

Le 3, à neuf heures du matin, le même parlementaire revint au quartier général avec la lettre ci-jointe, n° 2[2].

Mais déjà le général de brigade d'artillerie Senarmont, officier d'un grand mérite, avait placé ses trente pièces d'artillerie et avait commencé un feu très-vif qui avait fait brèche au mur du Retiro. Des voltigeurs de la division Villatte ayant passé la brèche, leur bataillon les suivit, et en moins d'une heure 4,000 hommes qui défendaient le Retiro furent culbutés. Le palais du Retiro, les postes importants de l'Observatoire, de la Manufacture de porcelaine, de la grande caserne et de l'hôtel de Medina Celi, et tous les débouchés qui avaient été mis en défense, furent emportés par nos troupes.

D'un autre côté, vingt pièces de canon de la Garde jetaient des obus et attiraient l'attention de l'ennemi sur une fausse attaque.

On se serait peint difficilement le désordre qui régnait dans Madrid, si un grand nombre de prisonniers arrivant successivement n'avaient rendu compte des scènes épouvantables et de tout genre dont cette capitale offrait le spectacle. On avait coupé les rues, crénelé les maisons; des barricades de balles de coton et de laine avaient été formées; les fenêtres étaient matelassées. Ceux des habitants qui désespéraient du succès d'une aveugle résistance fuyaient dans les campagnes. D'autres, qui avaient conservé quelque raison, et qui aimaient mieux se montrer au sein de leurs propriétés devant un ennemi généreux que de les abandonner au pillage de leurs propres concitoyens, demandaient qu'on ne s'exposât point à un assaut. Ceux qui étaient étrangers à la ville ou qui n'avaient rien à perdre voulaient qu'on se défendît à toute outrance, accusaient les troupes de ligne de trahison et les obligeaient à continuer le feu.

L'ennemi avait plus de cent pièces de canon en batterie; un nombre plus considérable de pièces de 2 et de 3 avaient été déterrées, tirées des caves et ficelées sur des charrettes, équipage grotesque qui seul

[1] et [2] Voir *le Moniteur* du 16 décembre 1808.

aurait prouvé le délire d'un peuple abandonné à lui-même. Mais tous moyens de défense étaient devenus inutiles. Étant maître du Retiro, on l'est de Madrid. L'Empereur mit tous ses soins à empêcher qu'on entrât de maison en maison. C'en était fait de la ville si beaucoup de troupes avaient été employées. On ne laissa avancer que quelques compagnies de voltigeurs, que l'Empereur se refusa toujours à faire soutenir.

A onze heures, le prince de Neuchâtel écrivit la lettre ci-jointe, n° 3[1]; Sa Majesté ordonna aussitôt que le feu cessât sur tous les points.

A cinq heures, le général Morla, l'un des membres de la junte militaire, et don Bernardo Yriarte, envoyé de la ville, se rendirent dans la tente de Son Altesse Sérénissime le major général. Ils firent connaître que tous les hommes bien pensants ne doutaient pas que la ville ne fût sans ressources, et que la continuation de la défense était un véritable délire; mais que les dernières classes du peuple et que la foule des hommes étrangers à Madrid voulaient se défendre et croyaient le pouvoir. Ils demandaient la journée du 4 pour faire entendre raison au peuple. Le prince major général les présenta à Sa Majesté l'Empereur et Roi, qui leur dit :

« Vous employez en vain le nom du peuple. Si vous ne pouvez parve- « nir à le calmer, c'est parce que vous-mêmes vous l'avez excité, vous l'avez « égaré par des mensonges. Rassemblez les curés, les chefs des couvents, « les alcades, les principaux propriétaires, et que, d'ici à six heures du « matin, la ville se rende, ou elle aura cessé d'exister. Je ne veux ni ne « dois retirer mes troupes. Vous avez massacré les malheureux prisonniers « français qui étaient tombés entre vos mains. Vous avez, il y a peu de « jours, laissé traîner et mettre à mort, dans les rues, deux domestiques « de l'ambassadeur de Russie, parce qu'ils étaient nés Français. L'inhabileté « et la lâcheté d'un général avaient mis en vos mains des troupes qui « avaient capitulé sur le champ de bataille, et la capitulation a été violée. « Vous, Monsieur Morla, quelle lettre avez-vous écrite à ce général? Il vous « convenait bien de parler de pillage, vous qui, étant entré en Roussillon,

[1] Voir *le Moniteur* du 16 décembre 1808.

« avez enlevé toutes les femmes et les avez partagées comme un butin « entre vos soldats! Quel droit aviez-vous d'ailleurs de tenir un pareil « langage? La capitulation vous l'interdisait. Voyez quelle a été la con- « duite des Anglais, qui sont bien loin de se piquer d'être rigides obser- « vateurs du droit des nations; ils se sont plaints de la convention du « Portugal, mais ils l'ont exécutée. Violer les traités militaires, c'est re- « noncer à toute civilisation, c'est se mettre sur la même ligne que les « Bédouins du désert. Comment donc osez-vous demander une capitula- « tion, vous qui avez violé celle de Baileu? Voilà comme l'injustice et la « mauvaise foi tournent toujours au préjudice de ceux qui s'en sont ren- « dus coupables. J'avais une flotte à Cadix; elle était l'alliée de l'Espagne, « et vous avez dirigé contre elle les mortiers de la ville où vous comman- « diez. J'avais une armée espagnole dans mes rangs; j'ai mieux aimé la « voir passer sur les vaisseaux anglais et être obligé de la précipiter du « haut des rochers d'Espinosa, que de la désarmer. J'ai préféré avoir « 7,000 ennemis de plus à combattre que de manquer à la bonne foi et « à l'honneur. Retournez à Madrid. Je vous donne jusqu'à demain six « heures du matin. Revenez alors si vous n'avez à me parler du peuple « que pour m'apprendre qu'il s'est soumis; sinon, vous et vos troupes, « vous serez tous passés par les armes. »

Le 4, à six heures du matin, le général Morla et le général don Fernando de la Vera, gouverneur de la ville, se présentèrent à la tente du prince major général. Les discours de l'Empereur, répétés au milieu des notables, la certitude qu'il commandait en personne, les pertes éprouvées pendant la journée précédente, avaient porté le repentir et la terreur dans tous les esprits. Pendant la nuit, les plus mutins s'étaient soustraits au danger par la fuite, et une partie des troupes s'étaient débandées.

A dix heures, le général Belliard prit le commandement de Madrid: tous les postes furent remis aux Français, et un pardon général fut proclamé.

A dater de ce moment, les hommes, les femmes, les enfants se répandirent dans les rues avec sécurité. Jusqu'à onze heures du soir les boutiques furent ouvertes. Tous les citoyens se mirent à détruire les bar-

ricades et à repaver les rues; les moines rentrèrent dans leurs couvents, et, en peu d'heures, Madrid présenta le contraste le plus extraordinaire, contraste inexplicable pour qui ne connaît pas les mœurs des grandes villes. Tant d'hommes qui ne pouvaient se dissimuler à eux-mêmes ce qu'ils auraient fait dans pareille circonstance s'étonnent de la générosité des Français. 50,000 armes ont été rendues, et cent pièces de canon sont réunies au Retiro. Au reste, les angoisses dans lesquelles les habitants de cette malheureuse ville ont vécu depuis quatre mois ne peuvent se dépeindre; la junte était sans puissance; les hommes les plus ignorants et les plus forcenés exerçaient le pouvoir, et le peuple, à chaque instant, massacrait ou menaçait de la potence ses magistrats et ses généraux.

Le général de brigade Maison a été blessé. Le général la Bruyère, qui s'était avancé imprudemment dans le moment où l'on avait cessé le feu, a été tué; douze soldats ont été tués; cinquante ont été blessés. Cette perte, si faible pour un événement aussi mémorable, est due au peu de troupes qu'on a engagées; on la doit aussi, il faut le dire, à l'extrême lâcheté de tout ce qui avait les armes à la main. L'artillerie a, comme à son ordinaire, rendu les plus grands services.

10,000 fuyards, échappés de Burgos et de Somo-Sierra, et la 2ᵉ division de l'armée de réserve, se trouvaient, le 3, à trois lieues de Madrid; mais, chargés par un piquet de dragons, ils se sont sauvés en abandonnant quarante pièces de canon et soixante caissons.

Un trait mérite d'être cité. Un vieux général, retiré du service et âgé de quatre-vingts ans, était dans sa maison, à Madrid, près de la rue d'Alcala; un officier français y entre et s'y loge avec sa troupe. Ce respectable vieillard paraît devant cet officier, tenant une jeune fille par la main, et dit : «Je suis un vieux soldat, je connais les droits et la licence de la «guerre; voilà ma fille, je lui donne 900,000 livres de dot; sauvez-lui «l'honneur, et soyez son époux.» Le jeune officier prend le vieillard, sa famille et sa maison sous sa protection. Qu'ils sont coupables ceux qui exposent tant de citoyens paisibles, tant d'infortunés habitants d'une grande capitale à tant de malheurs!

Le duc de Danzig est arrivé le 3 à Ségovie. Le duc d'Istrie, avec 4,000 hommes de cavalerie, s'est mis à la poursuite de la division la Peña, qui, s'étant échappée de la bataille de Tudela, s'était dirigée sur Guadalajara.

Florida Blanca et la junte s'étaient enfuis d'Aranjuez et s'étaient sauvés à Tolède; ils ne se sont pas crus en sûreté dans cette ville et se sont réfugiés auprès des Anglais.

La conduite des Anglais est honteuse! Dès le 20, ils étaient à l'Escurial au nombre de 6,000; ils y ont passé quelques jours. Ils ne prétendaient pas moins que franchir les Pyrénées et venir sur la Garonne. Leurs troupes sont superbes et bien disciplinées. La confiance qu'elles avaient inspirée aux Espagnols était inconcevable. Les uns espéraient que cette division irait à Somo-Sierra, les autres qu'elle viendrait défendre la capitale d'un allié si cher. Mais tous connaissaient mal les Anglais. A peine eut-on avis que l'Empereur était à Somo-Sierra, que les troupes anglaises battirent en retraite sur l'Escurial. De là, combinant leur marche avec la division de Salamanque, elles se dirigèrent sur la mer. « Des armes, de la poudre, des habits, ils nous en ont donné, disait un Espagnol; mais leurs soldats ne sont venus que pour nous exciter, nous égarer et nous abandonner au milieu de la crise. — Mais, répondit un officier français, ignorez-vous donc les faits les plus récents de notre histoire? Qu'ont-ils fait pour le Stathouder, pour la Sardaigne, pour l'Autriche? Qu'ont-ils fait récemment pour la Russie? Qu'ont-ils fait plus récemment encore pour la Suède? Ils fomentent partout la guerre; ils distribuent des armes comme du poison; mais ils ne versent leur sang que pour leurs intérêts directs et personnels. N'attendez pas autre chose de leur égoïsme. — Cependant, répliqua l'Espagnol, leur cause était la nôtre. 40,000 Anglais ajoutés à nos forces à Tudela et à Espinosa pouvaient balancer les destins et sauver le Portugal. Mais à présent que notre armée de Blake à la gauche, que celle du centre, que celle d'Aragon à la droite, sont détruites, que les Espagnes sont presque conquises, et que la raison va achever de les soumettre, que deviendra le Portugal? Ce n'est pas à Lisbonne que les Anglais devaient le dé-

« fendre, c'est à Espinosa, à Burgos, à Tudela, à Somo-Sierra et devant « Madrid. »

Extrait du Moniteur du 16 décembre 1808.

14531. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Chamartin, 5 décembre 1808.

Mon Frère, il est nécessaire que vous preniez, dans la nuit, un décret pour organiser un régiment étranger, sous le titre de *Royal-Étranger d'Espagne*. Dans ce régiment seront compris tous les Autrichiens, Prussiens, Italiens, servant depuis dix ans en Espagne. Commencez par en former un bataillon. Nommez pour colonel un des principaux étrangers de votre garde, le général Salligny, ou un de vos aides de camp. Nommez-y un chef de bataillon et six capitaines tirés de votre garde, ainsi que les sergents nécessaires. Le cadre pourra contenir 1,200 hommes; il y a dans Madrid assez de monde pour cela. Le bataillon pourra se former demain, à midi, dans la cour du palais; on l'armera avec les armes provenant du désarmement; on lui donnera des cartouches et on l'enverra à l'Escurial pour achever de l'organiser. Après que le premier bataillon sera formé, on en formera un second, puis un troisième, puis le quatrième. Ce régiment de Royal-Étranger d'Espagne sera ainsi composé de quatre bataillons, de six compagnies chacun. Chaque compagnie sera de 200 hommes et chaque bataillon de 1,200 hommes, le tout formant 4,800 hommes. Cela aura l'avantage de débarrasser Madrid de ce tas d'étrangers, qui seront très-utiles lorsqu'ils auront des officiers et sous-officiers français de votre garde.

Donnez sur-le-champ une nouvelle organisation à votre garde. Composez chaque régiment de quatre bataillons, chaque bataillon de quatre compagnies, chaque compagnie de 200 hommes; les cadres en existent déjà; cela ferait 3,200 hommes pour votre garde. N'y recevez que des conscrits français, de ceux que j'ai donné l'ordre de faire venir de Paris et de Bayonne, et des Français faits prisonniers avec Dupont, ayant pris le service d'Espagne depuis moins d'un an. On peut être sûr de ceux-là;

il y en a déjà plusieurs centaines ici. Cherchez aux environs de Madrid une caserne pour les réunir[1]. Qu'ils ne viennent à Madrid que lorsqu'ils seront habillés. On ignorera ainsi comment votre garde se forme; autrement les Espagnols pourraient en concevoir une mauvaise opinion. Je pense que vous pourrez réunir 2,000 de ces déserteurs français du corps de Dupont.

Donnez refuge à tous les Suisses, mais n'accueillez que de véritables Suisses. Les cinq régiments suisses au service d'Espagne n'en contenaient guère chacun que 400, ce qui ne ferait que 2,000; le reste est autrichien, allemand, etc. Formez-en un régiment que vous appellerez *Régiment de Reding-le-jeune*, puisque cet officier s'est bien comporté. Nommez un officier supérieur de votre garde pour colonel provisoire de ce régiment, jusqu'à ce que Reding soit arrivé. Vous enverrez le 1ᵉʳ bataillon sur l'Escurial. Que votre ministre de la guerre prenne des mesures pour habiller, équiper et armer tout cela. Avant un mois vous pouvez avoir 12,000 hommes, qui feront la police de Madrid et du royaume.

Quant aux Espagnols, vous avez des militaires qui se sont bien comportés. Il y en a du corps de la Romana à l'armée du Nord, auxquels on doit de la reconnaissance, entre autres un général et plusieurs colonels. Faites venir ce général, qui est en France, et mettez-le à la tête d'un régiment espagnol. Je crois qu'il faudrait appeler ce régiment *Royal-Napoléon d'Espagne*, afin que ce titre leur fasse sentir leurs obligations. Supprimez le nom de *gardes wallones*, qui est un nom déshonoré et qui est ridicule aujourd'hui.

Votre armée doit donc se composer, 1° d'un régiment de votre garde composé de 3,200 hommes, 2° d'un régiment Royal-Étranger d'Espagne composé de 4,800 hommes, 3° d'un régiment suisse de Reding composé de 4,800 hommes, 4° d'un régiment Royal-Napoléon d'Espagne composé de 4,800 hommes.

Quant à la cavalerie, j'ignore quelle est sa composition. Je pense que

[1] Sur le registre original communiqué par les héritiers du roi Joseph, cette lettre se termine à ces mots, *pour les réunir;* ce qui suit a été imprimé d'après la minute conservée aux archives de l'ancienne secrétairerie d'État.

le régiment de cavalerie de votre garde doit être de 800 hommes. Complétez les escadrons à 200 hommes; incorporez-y tous les prisonniers faits avec Dupont. Je connais une trentaine de cavaliers de ce corps qui ont déjà déserté. Vous formerez ce régiment à l'Escurial ou à Aranjuez.

Formez ensuite un régiment de cavalerie des déserteurs des régiments. Nommez-lui un colonel espagnol, parmi les officiers espagnols dont vous êtes sûr, en y mettant un adjudant-major et des officiers français.

14532. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 5 décembre 1808.

Mon Cousin, la tête de la division polonaise doit être arrivée le 1ᵉʳ au soir à Burgos. Je dois avoir donné des ordres pour la faire continuer sa route; si je ne l'avais pas fait, donnez-lui des ordres en conséquence. Le 1ᵉʳ régiment de cette division devrait être aujourd'hui à Somo-Sierra. Donnez l'ordre au général Valence de laisser en passant à Somo-Sierra un bataillon, qui y sera retranché avec une compagnie de sapeurs qu'ont les Polonais. Ce bataillon relèvera celui du 54ᵉ, qui, moyennant cela, rejoindra son régiment à Madrid. Envoyez l'ordre que tout le reste de la division, infanterie et cavalerie, continue sa route sur Madrid.

La tête du 5ᵉ corps doit être déjà à Vitoria. Donnez lui l'ordre de continuer à filer jusqu'à Burgos, où elle attendra de nouveaux ordres.

Donnez l'ordre à la division Delaborde, qui est à Saint-Sébastien, de se diriger sur Vitoria, où elle attendra de nouveaux ordres, et à la division Loison de la remplacer à Saint-Sébastien. Donnez l'ordre au duc d'Abrantès de porter son quartier général à Vitoria.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14533. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 5 décembre 1808.

Mon Cousin, le plateau de Somo-Sierra sera retranché de manière que 300 hommes puissent s'y défendre contre les paysans des montagnes;

on y mettra en batterie les pièces de canon qui ont été prises. Le bâtiment de la Porcelaine sera fortifié; le plan m'en sera soumis aujourd'hui, et on commencera à y travailler demain. L'Observatoire devra y être compris. Le bâtiment de la Porcelaine sera divisé en quatre : une face pour l'hôpital, une face pour l'artillerie, une face pour les vivres et une face pour le magasin d'habillement. A dater d'après-demain, tous les malades seront établis dans la Porcelaine. Donnez des ordres là-dessus à l'intendant et aux commandants de l'artillerie et du génie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14534. — AU GÉNÉRAL BELLIARD,

GOUVERNEUR DE MADRID.

Chamartin, 5 décembre 1808.

Monsieur le Général Belliard, rien ne s'est encore fait à Madrid. Ce n'est pas avec de la mollesse et des cajoleries que l'on peut remettre l'ordre dans les premiers moments, mais avec de la fermeté et de la vigueur.

1° Donnez l'ordre à tous les officiers et soldats de naissance espagnole de se réunir en un lieu, et, lorsqu'il y en aura 500, faites-les conduire au quartier général.

2° Donnez ordre aux étrangers au service d'Espagne, Français, Suisses, etc. de se réunir dans un lieu que vous leur désignerez, où le Roi enverra quelqu'un pour les organiser.

3° Donnez l'ordre que tous les généraux espagnols qui se trouvent dans Madrid viennent donner leur adresse, âge et qualités. Ils sont tous prisonniers de guerre et doivent répondre des prisonniers qui sont en Andalousie. Quand j'en aurai la liste, je statuerai sur ce qu'ils deviendront. Ils doivent jurer sur leur parole d'honneur de se regarder comme prisonniers de guerre et de se représenter quand je l'exigerai.

Donnez l'ordre de mettre les scellés sur les biens de l'Infantado, d'Ossuna, de Medina Celi, Santa-Cruz, Hijar, Cevallos, et sur ceux des autres émigrés.

Donnez l'ordre à la junte militaire de ne plus se réunir: il ne doit y

avoir que les corrégidors et les alcades qui soient chargés de la police. Que chaque alcade ait, demain avant midi, fait enlever les barricades, repaver les rues et enlever les cadavres, soit d'hommes, soit de chevaux. Donnez ordre que les fusils soient demain transportés dans un seul lieu, au Retiro, et faites après-demain matin une proclamation pour donner encore quarante-huit heures, passé lequel délai, tout habitant qui sera trouvé avoir des armes sera condamné à mort. Donnez l'ordre aux alcades de dénoncer les mulets et chevaux, effets d'équipement et de harnachement, etc. appartenant à l'armée espagnole ou au train, et donnez-les au train de la Garde et à celui du 1er corps.

Il faut que demain les trois régiments destinés à former la garnison soient casernés et aient des effets de casernement. Les officiers seront logés dans les maisons des émigrés, comme pavillons, en ayant soin de réserver le plus bel appartement pour un officier général. La division Ruffin sera également casernée demain, mais dans des couvents où elle sera nourrie et bien traitée par les moines. Elle sera répartie de manière qu'il y ait un demi-bataillon dans chaque couvent et que le bataillon soit à portée de se réunir. Il faut donc qu'il y ait à Madrid des logements dans les casernes pour 6,000 hommes de garnison, et dans les couvents pour 12 à 18,000 hommes; par ce moyen, hormis les cas extraordinaires, les habitants ne logeront pas.

Donnez l'ordre au général Senarmont de réunir toute son artillerie au Retiro, de retirer toutes ses pièces et d'éviter cet appareil de guerre; seulement les six pièces du Roi seront placées près de son palais, où elles se trouveront sous la surveillance de sa garde. Faites également préparer des écuries dans les couvents et maisons d'émigrés pour 1,000 chevaux de cavalerie et 1,000 chevaux du train. Il faut absolument que demain personne ne bivouaque plus.

Faites ôter de partout la capitulation qui, n'ayant pas été tenue par les habitants, est nulle. Je vous avais fait dire de ne pas la faire imprimer, et cependant aujourd'hui on l'affiche partout dans Madrid.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14535. — AU GÉNÉRAL LACUÉE,

DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, À PARIS.

Chamartin, 5 décembre 1808.

Mon intention est de renvoyer les compagnies de grenadiers et de voltigeurs des 4es bataillons des régiments qui font partie de l'armée du Rhin à leurs régiments, pour former le cadre des 4es bataillons, et d'augmenter insensiblement ces 4es bataillons des quatre autres compagnies, de manière que l'armée du Rhin, qui est composée de vingt et un régiments, le soit de quatre-vingt-quatre bataillons; ce qui, avec les huit bataillons qui forment le corps des villes hanséatiques, fera quatre-vingt-douze bataillons, ou un effectif de près de 78,000 hommes, et, avec la cavalerie et l'artillerie, près de 110,000 hommes. Le corps d'Oudinot ne serait plus alors composé que des compagnies de grenadiers et voltigeurs des régiments ci-après, savoir : 6e, 9e, 16e, 25e, 27e, 17e, 21e, 24e, 26e, 28e d'infanterie légère; 8e, 95e, 96e, 4e, 18e, 40e, 64e, 88e, 27e, 39e, 45e, 59e, 69e, 76e, 24e, 54e, 63e, 94e d'infanterie de ligne. Mon intention serait que les compagnies restant des 4es bataillons de ces corps y fussent réunies; ce qui compléterait vingt-huit bataillons. J'y joindrais les 4es bataillons des 46e, 28e, 50e, 75e, 100e et 103e; ce qui porterait ce corps à trente-quatre bataillons, qui, à 840 hommes chacun, feraient près de 30,000 hommes. Pour compléter le nombre de 30,000 hommes, j'y réunirais les bataillons des tirailleurs du Pô et des tirailleurs corses; j'en formerais trois divisions de douze bataillons chacune; ce qui ferait un beau corps qui pourrait, si cela était nécessaire, renforcer l'armée du Rhin et la porter à 140,000 hommes, laissant les 4e, 46e, 18e de ligne, 24e et 26e légers, ce qui fait cinq régiments, pour la défense du port de Boulogne et de la Bretagne, et me laissant ainsi la faculté de diriger sur l'Allemagne les 4es bataillons des 48e, 13e, 108e, etc.

Enfin mon intention serait de réunir au corps d'Oudinot les 4es bataillons des régiments qui ne font partie ni de l'armée du Rhin, ni de l'armée d'Italie, ces bataillons ne pouvant se compléter que par la cons-

cription de 1810; et, dans ce cas, je pense qu'il serait nécessaire de former les 5ᵉˢ bataillons de tous les régiments qui n'en ont plus, afin de pouvoir, quelque temps après, disposer des six régiments laissés dans l'intérieur, en les remplaçant par des extraits des 5ᵉˢ bataillons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14536. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Chamartin, 7 décembre 1808.

Il n'y a pas de difficultés à relâcher l'adjudant commandant Martial Thomas; je croyais vous en avoir donné l'ordre. Je pense que vous continuez les interrogatoires de Vedel, Chabert, Dupont, etc.

Les détails que nous apprenons ici des prisonniers qui appartiennent au corps de Dupont le rendent plus coupable encore, et même il est à concevoir comment un pareil événement a pu arriver. Dupont a laissé 19,000 prisonniers. Vedel avait pris deux régiments avec leur artillerie, et les Espagnols se croyaient perdus. Si Dupont eût donné l'ordre à Vedel de poursuivre ses avantages, et que, de son côté, il eût fait la même attaque, les Espagnols étaient en pleine déroute.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14537. — PROCLAMATION AUX ESPAGNOLS.

Camp impérial de Madrid, 7 décembre 1808.

Espagnols, vous avez été égarés par des hommes perfides. Ils vous ont engagés dans une lutte insensée et vous ont fait courir aux armes. Est-il quelqu'un parmi vous qui, réfléchissant un moment sur tout ce qui s'est passé, ne soit aussitôt convaincu que vous avez été le jouet des perpétuels ennemis du continent, qui se réjouissaient en voyant répandre le sang espagnol et le sang français? Quel pouvait être le résultat du succès même de quelques campagnes? Une guerre de terre sans fin et une longue incertitude sur le sort de vos propriétés et de votre existence. Dans peu de mois vous avez été livrés à toutes les angoisses des factions populaires. La défaite de vos armées a été l'affaire de quelques marches.

Je suis entré dans Madrid. Les droits de la guerre m'autorisaient à donner un grand exemple et à laver dans le sang les outrages faits à moi et à ma nation : je n'ai écouté que la clémence. Quelques hommes, auteurs de tous vos maux, seront seuls frappés. Je chasserai bientôt de la Péninsule cette armée anglaise qui a été envoyée en Espagne, non pour vous secourir, mais pour vous inspirer une fausse confiance et vous égarer.

Je vous avais dit, dans ma proclamation du 2 juin, que je voulais être votre régénérateur. Aux droits qui m'ont été cédés par les princes de la dernière dynastie, vous avez voulu que j'ajoutasse le droit de conquête. Cela ne changera rien à mes dispositions. Je veux même louer ce qu'il peut y avoir eu de généreux dans vos efforts; je veux reconnaître que l'on vous a caché vos vrais intérêts, qu'on vous a dissimulé le véritable état des choses. Espagnols, votre destinée est entre vos mains. Rejetez les poisons que les Anglais ont répandus parmi vous; que votre Roi soit certain de votre amour et de votre confiance, et vous serez plus puissants, plus heureux que vous n'avez jamais été. Tout ce qui s'opposait à votre prospérité et à votre grandeur, je l'ai détruit; les entraves qui pesaient sur le peuple, je les ai brisées; une constitution libérale vous donne, au lieu d'une monarchie absolue, une monarchie tempérée et constitutionnelle. Il dépend de vous que cette constitution soit encore votre loi. Mais, si tous mes efforts sont inutiles et si vous ne répondez pas à ma confiance, il ne me restera qu'à vous traiter en provinces conquises et à placer mon frère sur un autre trône. Je mettrai alors la couronne d'Espagne sur ma tête, et je saurai la faire respecter des méchants, car Dieu m'a donné la force et la volonté nécessaires pour surmonter tous les obstacles.

NAPOLÉON.

Extrait du *Moniteur* du 23 décembre 1808.

14538. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 8 décembre 1808.

Mon Cousin, donnez ordre que le 5ᵉ de chasseurs se rende à la division Lasalle, de sorte que ce général aura trois régiments : le 10ᵉ de

chasseurs, le 5e de chasseurs et le 9e de dragons. Le général Milhaud aura également trois régiments de dragons. Ces deux divisions se porteront sur Talavera de la Reina.

Envoyez un général de brigade et un commissaire des guerres pour commander à Talavera, mettre de l'ordre et faire sur-le-champ du pain, car c'est sur cette direction que se rendra l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14539. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 8 décembre 1808.

Mon Cousin, en donnant l'ordre au maréchal Mortier de se diriger sur Saragosse, j'entends qu'il ne mène que les divisions Gazan et Suchet et la brigade de cavalerie légère. Mais la brigade que commande le général Lorge doit se diriger sur Burgos, où elle attendra de nouveaux ordres. Faites-moi connaître quand elle y arrivera.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14540. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 8 décembre 1808.

Écrivez ce qui suit au général Ruffin à Aranjuez.

« J'ai mis vos lettres du 7 décembre sous les yeux de l'Empereur. Dans la position où vous vous trouvez, il faut attendre des nouvelles du maréchal Victor. Jusqu'à ce moment, il faut battre la campagne et éclairer la route de Tolède. D'après ce que vous dites, je crois que l'ennemi pourrait s'être retiré par Mondejar sur Huete, ou par Tarancon sur San-Clemente; s'il s'est retiré sur ce dernier point, vous devez en avoir des nouvelles. En attendant, faites reposer vos troupes, occupez-vous de leur faire distribuer des vivres, et maintenez une exacte discipline. Le Roi a

envoyé un détachement à Aranjuez; donnez-lui main-forte s'il est nécessaire. Voyez ce que l'ennemi fait sur Tolède.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14541. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Madrid, 9 décembre 1808.

Monsieur le Général Clarke, vous témoignerez mon mécontentement au roi de Naples de ce qu'il donne des distinctions à mes soldats sans ma participation; qu'il n'a pas ce droit, et qu'en conséquence aucun de ceux auxquels il en a donné ne les auront; que tout Français qui porte une décoration ne doit la tenir que de moi; que je maintiendrai rigoureusement ce principe, et que cela ne se renouvelle plus désormais.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. Châlons d'Arge.

14542. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Madrid, 9 décembre 1808

Mon Cousin, mon intention est que l'on profite du moment où le 4ᵉ corps est à Madrid pour l'organiser convenablement. Ce corps est composé de trois divisions, la division Sebastiani, la division Leval et la division Valence. Il n'y a rien à faire pour l'infanterie de la division Sebastiani. Donnez ordre que le bataillon du prince Primat, la brigade hollandaise qui est à Bilbao, les détachements de Hesse-Darmstadt qui sont restés dans la Biscaye, rejoignent à Madrid par Aranda. Par ce moyen, la division Leval sera composée ainsi qu'il suit : deux généraux de brigade, le prince d'Isembourg et un général hollandais; un régiment d'infanterie hollandais de 1,600 hommes, un régiment de Bade, un régiment de Nassau, un régiment de Hesse-Darmstadt, un bataillon du prince Primat et un bataillon de Paris; ce qui fera plus de 6,000 hommes. La division Valence est composée de trois régiments polonais, qui arrivent ces jours-ci à Madrid.

Administration. Il faut au 4e corps un ordonnateur, un payeur (ce dernier existe) et un chef de chaque service d'administration, trois commissaires des guerres et trois adjoints pour être attachés à chaque division. Je crois qu'il n'y a que deux commissaires des guerres. La division Valence n'a probablement point de commissaires des guerres.

Artillerie. Il faut un général ou au moins un colonel d'artillerie, un chef de bataillon d'artillerie pour chaque division, et au moins trente pièces de canon avec au moins quinze caissons d'infanterie. Il n'existe aujourd'hui que six pièces hollandaises, quatre pièces badoises, huit françaises de la division Sebastiani et trois, qui sont à Ségovie, de l'ancienne armée, ce qui fait vingt et une pièces. Il manque donc neuf pièces; mais elles existent, puisqu'il y en a six de Darmstadt et quatre de Bade détachées avec la division Lagrange. Il faut écrire au maréchal Ney que, si ces pièces sont encore à la division Lagrange, il les dirige sur Madrid; si elles n'y sont pas, elles seront restées devant Saragosse. Il faut alors les faire venir; mais, comme cela tardera, donnez ordre au général la Riboisière de fournir le matériel et les équipages pour les pièces qui manquent. Quant au personnel, les Polonais ont deux compagnies. Chaque division doit avoir huit pièces de canon et l'avant-garde six pièces d'artillerie légère. Il serait même convenable qu'on pût porter le nombre de pièces à trente-six. Il est à observer que les pièces n'ont qu'un caisson pour deux. Il faut que le général la Riboisière pourvoie à ces détails, car, avec deux obusiers par caisson, il n'y a pas de quoi faire feu une heure. Il est aussi convenable que le général la Riboisière dispose le matériel de manière qu'il n'y ait pas de calibre différent dans le corps d'armée; que les obusiers soient du même calibre et les pièces de 12, de 8 et de 6. Le génie doit donner un chef de bataillon du génie, trois officiers, une compagnie de sapeurs et un caisson d'outils. Chaque division doit avoir un adjudant commandant et deux adjoints. La division Sebastiani manque d'un général de brigade; si le général Pouzet arrive, on pourra le désigner. Réitérez l'ordre que tous les détachements de hussards hollandais, partout où ils se trouvent, rejoignent à Madrid.

Ambulances. Chaque division doit avoir quatre caissons d'ambulance.

et le corps d'armée, deux compagnies de transports militaires, savoir : douze voitures pour les ambulances et soixante pour les vivres; ce qui fait soixante et douze, y compris les prolonges et les forges. On donnera deux compagnies entières du 10e bataillon.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14543. — ALLOCUTION DE L'EMPEREUR
EN RÉPONSE AUX FÉLICITATIONS DU CORRÉGIDOR DE MADRID.

Madrid, 9 décembre 1808.

J'agrée les sentiments de la ville de Madrid. Je regrette le mal qu'elle a essuyé, et je tiens à bonheur particulier d'avoir pu, dans ces circonstances, la sauver et lui épargner de plus grands maux.

Je me suis empressé de prendre des mesures qui tranquillisent toutes les classes des citoyens, sachant combien l'incertitude est pénible pour tous les peuples et pour tous les hommes.

J'ai conservé les ordres religieux, en restreignant le nombre des moines. Il n'est pas un homme sensé qui ne jugeât qu'ils étaient trop nombreux. Ceux qui sont appelés par une vocation qui vient de Dieu resteront dans leurs couvents. Quant à ceux dont la vocation était peu solide et déterminée par des considérations mondaines, j'ai assuré leur existence dans l'ordre des ecclésiastiques séculiers. Du surplus des biens des couvents, j'ai pourvu aux besoins des curés, de cette classe la plus intéressante et la plus utile parmi le clergé.

J'ai aboli ce tribunal contre lequel le siècle et l'Europe réclamaient. Les prêtres doivent guider les consciences, mais ne doivent exercer aucune juridiction extérieure et corporelle sur les citoyens.

J'ai satisfait à ce que je devais à moi et à ma nation. La part de la vengeance est faite; elle est tombée sur dix des principaux coupables. Le pardon est entier et absolu pour tous les autres.

J'ai supprimé des droits usurpés par les seigneurs dans le temps des guerres civiles, où les rois ont trop souvent été obligés d'abandonner leurs droits pour acheter leur tranquillité et le repos des peuples. J'ai sup-

primé les droits féodaux, et chacun pourra établir des hôtelleries, des fours, des moulins, des madragues, des pêcheries, et donner un libre essor à son industrie en observant les lois et les règlements de la police. L'égoïsme, la richesse et la prospérité d'un petit nombre d'hommes nuisaient plus à votre agriculture que les chaleurs de la canicule.

Comme il n'y a qu'un Dieu, il ne doit y avoir dans un état qu'une justice. Toutes les justices particulières avaient été usurpées et étaient contraires aux droits de la nation : je les ai détruites.

J'ai aussi fait connaître à chacun ce qu'il pouvait avoir à craindre, ce qu'il avait à espérer.

Les armées anglaises, je les chasserai de la Péninsule. Saragosse, Valence, Séville seront soumises, ou par la persuasion, ou par la force de mes armes. Il n'est aucun obstacle capable de retarder longtemps l'exécution de mes volontés.

Mais ce qui est au-dessus de mon pouvoir, c'est de constituer les Espagnols en nation sous les ordres du Roi, s'ils continuent à être imbus des principes de scission et de haine envers la France que les partisans des Anglais et les ennemis du continent ont répandus au sein de l'Espagne. Je ne puis établir une nation, un roi et l'indépendance des Espagnols, si ce roi n'est pas sûr de leur affection et de leur fidélité.

Les Bourbons ne peuvent plus régner en Europe. Les divisions dans la famille royale avaient été tramées par les Anglais. Ce n'était pas le roi Charles et son favori que le duc de l'Infantado, instrument de l'Angleterre, comme le prouvent les papiers récemment trouvés dans sa maison, voulait renverser du trône; c'était la prépondérance de l'Angleterre qu'on voulait établir en Espagne, projet insensé dont le résultat aurait été une guerre de terre sans fin et qui aurait fait couler des flots de sang. Aucune puissance ne peut exister sur le continent influencée par l'Angleterre; s'il en est qui le désirent, leur désir est insensé et produira tôt ou tard leur ruine.

Il me serait facile, et je serais obligé de gouverner l'Espagne en y établissant autant de vice-rois qu'il y a de provinces. Cependant je ne refuse point à céder mes droits de conquête au Roi et à l'établir dans Madrid,

lorsque les 30,000 citoyens que renferme cette capitale, ecclésiastiques, nobles, négociants, hommes de loi, auront manifesté leurs sentiments et leur fidélité, donné l'exemple aux provinces, éclairé le peuple et fait connaître à la nation que son existence et son bonheur dépendent d'un roi et d'une constitution libérale, favorable aux peuples et contraire seulement à l'égoïsme et aux passions orgueilleuses des grands.

Si tels sont les sentiments des habitants de la ville de Madrid, que ses citoyens se rassemblent dans les églises, qu'ils prêtent devant le saint sacrement un serment qui sorte, non-seulement de la bouche, mais du cœur, et qui soit sans restriction jésuitique; qu'ils jurent appui, amour et fidélité au Roi; que les prêtres au confessionnal et dans la chaire, les négociants dans leurs correspondances, les hommes de loi dans leurs écrits et leurs discours, inculquent ces sentiments au peuple : alors je me dessaisirai du droit de conquête, je placerai le Roi sur le trône, et je me ferai une douce tâche de me conduire envers les Espagnols en ami fidèle. La génération présente pourra varier dans ses opinions, trop de passions ont été mises en jeu; mais vos neveux me béniront comme votre régénérateur. Ils placeront au nombre des jours mémorables ceux où j'ai paru parmi vous, et de ces jours datera la prospérité de l'Espagne.

Voilà, Monsieur le Corrégidor, ma pensée tout entière. Consultez vos concitoyens et voyez le parti que vous avez à prendre; mais, quel qu'il soit, prenez-le franchement et ne me montrez que des dispositions vraies.

Extrait du *Moniteur* du 27 décembre 1808.

14544. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Madrid, 10 décembre 1808.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie vos portefeuilles. Répondez à la lettre de l'empereur d'Autriche. J'approuve que vous fassiez une convention pour régler les limites entre les états de Nassau et le grand-duché de Berg; mais, dans cette fixation de limites, il serait bon que vous cherchassiez à m'agrandir du côté de Mayence, car je désirerais pouvoir aller de Mayence à Francfort sur mes propres terres. Vous cacherez que l'in-

tention réelle de cet échange est de réunir ce territoire à la France pour en faire un cercle de Mayence. Mais, quant à présent, il suffirait d'avoir ces pays à ma disposition.

Faites connaître au grand-duc de Hesse-Darmstadt que je suis très-mécontent des troupes qu'il m'a données; que celles qu'il avait fait marcher dans les dernières campagnes étaient très-bonnes, mais que celles-ci sont détestables, tandis que celles de Bade et de Nassau sont généralement estimées.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le baron Chaillou des Barres.

14545. — AU GÉNÉRAL CLARKE,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Madrid, 10 décembre 1808.

Les fortifications de Kehl, Kastel, de Juliers et de Wesel m'importent moins que celles d'Alexandrie; la France est moins attaquable sur ces points que sur la frontière d'Italie. Portez vos soins à ce qu'Alexandrie ne manque point de fonds et que les travaux soient poussés avec activité.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14546. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 11 décembre 1808.

Mon Cousin, envoyez un de vos aides de camp à Talavera de la Reina, afin qu'il apporte sur-le-champ des nouvelles de ce qui se passe et de ce qu'on sait des Anglais, ainsi que les lettres de Talavera. Donnez ordre qu'aussitôt que le général Milhaud sera arrivé à Talavera, le général Lasalle pousse en avant et se place à l'embranchement des routes de Talavera à Badajoz et de Talavera à Alcantara. Donnez ordre au général Milhaud de désarmer la ville de Talavera et de faire une grande quantité de pain. Mandez également au général Victor que, dès qu'il sera maître de Tolède, il fasse désarmer cette ville. Envoyez des exemplaires des

pièces imprimées à Madrid, savoir : au maréchal Victor, 500 pour Talavera et 500 pour Tolède; au maréchal Soult, 500; à Burgos, 100; à Vitoria, 100; à Perpignan, 100, pour qu'elles soient sur-le-champ répandues partout.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14547. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 11 décembre 1808.

Mon Cousin, j'ai été aujourd'hui au Retiro. Les dépôts que j'ai ordonnés pour recevoir les hommes des quatre corps ne sont pas encore formés. Prenez des mesures et assurez-vous de leur exécution pour que j'aie là quatre compagnies de marche de 200 hommes chacune; ce qui fera 800 hommes. On prendra les appartements, hormis les pièces dorées. Vous ferez mettre 1,200 fournitures dans ce local, et les hommes isolés ou sortant des hôpitaux s'y rendront. On les armera et équipera, et même on pourra les y laisser comme dans un hôpital de convalescents. Qu'il y ait toujours là un commissaire des guerres qui ne s'absente pas. Rendez-vous-y vous-même tous les jours. Je vous rends responsable de l'entière exécution de ces dispositions. Sans dépôts il n'y a pas d'armée. Vous ordonnerez qu'un cinquième dépôt, composé de 400 hommes, commandé par un officier, ce qui fera 1,200 hommes, soit chargé de recevoir les hommes qui ont été faits prisonniers avec le corps de Dupont, mais seulement les Français, et qui s'échapperaient ou ne voudraient point entrer dans la garde du Roi. Ils seront mis là en subsistance; la plupart sont malades et ont besoin d'être soignés. Il m'en sera rendu compte. On les habillera, on les armera et on les placera dans des corps. J'ai vu un grand nombre de ces malheureux, qui ne veulent point entrer dans la garde du Roi, qui sortent des hôpitaux de San-Fernando, et qui ne savent à quel saint se vouer. Veillez à ce que le dépôt de cavalerie établi dans la caserne à une lieue de Madrid soit organisé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14548. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Madrid, 12 decembre 1808.

Monsieur de Champagny, répondez à mon consul à Trieste qu'il faudrait être bien simple pour donner la moindre importance à la nouvelle que les Anglais voudraient tenter un coup de main sur Venise; que les Anglais répandent ces bruits justement pour qu'on les répète, et pour se donner un air de force et un crédit qu'ils n'ont pas.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le baron Chaillou des Barres.

14549. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Chamartin, 12 decembre 1808.

Je reçois votre rapport du 30 novembre. Je ne puis croire que, malgré mes ordres, la marine ait fait construire une caserne en pierre, l'ayant plusieurs fois défendu. Si cela est, j'ordonne au ministre de la marine de suspendre M........ de ses fonctions, et de le faire venir à Paris pour rendre compte de sa conduite devant une commission du Conseil d'état. Je désire que vous me fassiez un nouveau rapport, et que vous me proposiez des mesures pour que la marine ne commette plus de ces abus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14550. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 12 décembre 1808.

Instruisez le maréchal Victor, qui doit être aujourd'hui à Tolède, que le général Lasalle est arrivé le 11 à Talavera de la Reina; qu'il a déjà pris huit Hanovriens; qu'il est question d'Anglais; qu'il est donc important que sur-le-champ il se mette en communication par sa cavalerie avec

Talavera. Envoyez un officier intelligent au général Lasalle, afin d'avoir des nouvelles de ce qui se passe. Puisqu'il a pris des Hanovriens, cela sent la proximité des Anglais. Recommandez au général Lasalle de faire faire beaucoup de pain, et instruisez-le que le duc de Danzig fait demain une marche avec son infanterie sur Talavera.

Donnez ordre cette nuit au maréchal Ney de partir avec ses deux premières divisions pour se rendre en deux jours à Madrid. Il laissera la division Dessolle à Guadalajara, tant pour faire l'expédition de Siguenza que pour tranquilliser le pays. Cette division restera jusqu'à nouvel ordre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14551. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 12 décembre 1808.

Mon Cousin, expédiez l'officier du génie qui est venu en parlementaire. Il se rendra à Salamanque et Zamora, et de là à l'armée qui est du côté de Léon. S'il le préfère, il passera chez le maréchal Soult. Il portera à Blake, la Romana et autres, les imprimés de Madrid, et les engagera à ne pas se compromettre et à ne pas nourrir davantage les malheurs de l'Espagne. Ayez soin de vous procurer tous les jours un millier d'exemplaires de la *Gazette de Madrid*, pour les répandre partout.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14552. — ORDRE DE L'ARMÉE.

Chamartin, 12 décembre 1808.

L'Empereur est mécontent des désordres qui se commettent. Le pillage anéantit tout, même l'armée qui l'exerce. Les paysans désertent; cela a le double inconvénient d'en faire des ennemis irréconciliables qui se vengent sur le soldat isolé, et qui vont grossir les rangs ennemis à mesure que nous les détruisons; cela prive de tous renseignements, si nécessaires pour faire la guerre, et de tout moyen de subsistance. Les

paysans qui venaient au marché en sont éloignés par les troupes, qui les arrêtent, qui pillent leurs denrées, et qui les battent.

L'Empereur ordonne à MM. les maréchaux, généraux et officiers de prendre les mesures les plus fermes, pour mettre enfin un terme à ces abus et à ces excès, qui compromettent la sûreté de l'armée. En conséquence, il est ordonné :

I. Que tout individu qui arrêtera ou maltraitera un habitant ou paysan portant des denrées pour la ville de Madrid sera sur-le-champ conduit à une commission militaire et condamné à la peine de mort;

II. Que tout individu qui se livrera au pillage et empêchera le rétablissement de l'ordre sera traduit devant une commission militaire et puni de mort.

L'Empereur ordonne à MM. les maréchaux, généraux et autres officiers, de donner une protection spéciale aux établissements des postes, soit des postes aux lettres, soit des postes aux chevaux; il y sera mis des sauvegardes.

En conséquence, il est expressément défendu :

De loger aucun individu dans les maisons des postes aux lettres ou postes aux chevaux;

D'enlever les fourrages ni aucunes subsistances des maisons des postes aux chevaux; de prendre les chevaux, soit dans les écuries des postes, soit sur les routes; de maltraiter les postillons et de leur occasionner du retard.

Tout soldat qui se rendra coupable du délit ci-dessus sera arrêté et traduit à une commission militaire pour être jugé, comme s'étant livré au pillage et ayant compromis la sûreté de l'armée.

Le prince ALEXANDRE, major général.

D'après le texte imprimé. Archives de l'Empire.

14553. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Chamartin, 12 decembre 1808.

Mon Cousin, les généraux Lasalle et Milhaud sont arrivés à Talavera

de la Reina le 11 au matin. Il paraît convenable que les lanciers polonais ne perdent pas de temps à s'y rendre. Expédiez un de vos officiers pour faire connaître au général Lasalle que j'attends les lettres de la poste et des nouvelles des Anglais. Il paraît qu'il a déjà pris huit Hanovriens, ce qui nous rapprocherait des Anglais. Si vous avez des chevaux ici, commencez par les faire filer sur Talavera, ainsi que vos bagages.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14554. — DÉCRET.

Camp impérial de Madrid, 12 décembre 1808.

Considérant qu'un des plus grands abus qui se soient introduits dans les finances d'Espagne provient de l'aliénation des différentes branches des impositions, et que cependant l'imposition, de sa nature, est inaliénable,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

A dater de la publication du présent décret, les individus qui seraient en possession, soit par donation du roi, soit par vente ou par toute autre cause, d'une quotité quelconque des impositions civiles ou ecclésiastiques, cesseront d'en jouir, et les contribuables seront tenus de justifier du payement de leurs impositions aux agents du roi et du trésor. Le présent décret sera publié et enregistré dans tous les conseils, cours et tribunaux, pour être exécuté comme loi de l'état.

NAPOLÉON.

Extrait du *Moniteur* du 25 décembre 1808.

14555. — DÉCRET.

Camp impérial de Madrid, 12 décembre 1808.

ARTICLE 1er. Toute justice seigneuriale est abolie en Espagne.

ART. 2. Il n'existe d'autre juridiction que la juridiction royale.

ART. 3. Le présent décret sera publié et enregistré dans tous les conseils, cours et tribunaux, pour être exécuté comme loi de l'état.

NAPOLÉON.

Extrait du *Moniteur* du 25 décembre 1808.

14556. — AU MARÉCHAL KELLERMANN, DUC DE VALMY,

COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE RÉSERVE.

Madrid, 13 décembre 1808.

Mon Cousin, vous commandez à Bordeaux. Je désire que vous vous y arrêtiez deux jours pour prendre connaissance des confections que j'ai ordonnées dans cette place. Je devrais avoir 40 ou 50,000 capotes, autant d'habits, vestes et culottes, et je n'ai rien. J'ai à Bayonne 15,000 conscrits qui ne peuvent pas entrer en Espagne, parce qu'ils sont tout nus, et mon armée a de grands besoins. Veuillez prendre des mesures pour faire marcher tout cela.

Faites-vous rendre compte des dépôts de bataillons d'équipages militaires qui restent à Bordeaux; levez tous les obstacles. Les 4e, 7e, 10e, 11e, 1er et 3e bataillons, ce qui forme six bataillons, devraient me donner près de 900 caissons, et cependant je n'en ai pas 300.

Arrivé à Bayonne, prenez des mesures pour que le dépôt de Pau et le dépôt d'infanterie de Bayonne me fournissent, le premier en cavalerie, et le second en infanterie, le plus de monde possible, mais tous bien équipés, habillés et armés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Valmy.

14557. — DÉCRET.

Camp impérial de Madrid, 13 décembre 1808.

ARTICLE 1er. L'escadron de chasseurs ioniens qui a été provisoirement organisé à Corfou, le 25 novembre 1807, sera réduit à une compagnie, qui prendra la dénomination de *Compagnie des chasseurs ioniens*.

ART. 2. Cette compagnie aura la même composition que celle des régiments de chasseurs à cheval français, et sera, en conséquence, organisée ainsi qu'il suit : 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants, 1 maréchal des logis chef, 4 maréchaux des logis, 1 brigadier-fourrier, 8 brigadiers, 108 chasseurs, dont un maréchal ferrant, 2 trompettes; total, 128.

Art. 3. Les officiers et sous-officiers seront choisis parmi ceux qui existent actuellement dans l'escadron de chasseurs ioniens, d'après la désignation qui en sera faite par le gouverneur des Sept Iles. Ceux de ces officiers qui ne seront pas compris dans la nouvelle organisation rentreront dans la position où ils se trouvaient avant la formation provisoire de l'escadron, à moins qu'ils n'acceptent les grades inférieurs qui pourraient être vacants dans la compagnie lors de son organisation.

Art. 4. La compagnie de chasseurs ioniens se recrutera par la voie d'enrôlements volontaires parmi les naturels des Sept Iles.

Art. 5. Il sera établi dans cette compagnie un conseil d'administration de trois membres, composé du capitaine commandant, du lieutenant ou d'un sous-lieutenant et d'un sous-officier. Le maréchal des logis chef remplira les fonctions de quartier-maître.

Art. 6. La solde et les masses de cette compagnie seront les mêmes que celles affectées aux régiments de chasseurs à cheval.

Art. 7. Cette compagnie conservera l'uniforme du 25e régiment de chasseurs, en substituant au numéro partout où il se trouve, ces mots : *chasseurs ioniens.*

Nos ministres de la guerre, de l'administration de la guerre, et du trésor public, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

D'après l'original. Archives des finances.

14558. — BULLETIN DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Madrid, 13 décembre 1808.

La place de Rosas s'est rendue le 6; 2,000 hommes ont été faits prisonniers; on a trouvé dans la place une artillerie considérable. Six vaisseaux de ligne anglais, qui étaient mouillés devant la rade, n'ont pu recevoir la garnison à leur bord. Le général Gouvion Saint-Cyr se loue beaucoup du général de division Reille et du général de division Pino. Les troupes du royaume d'Italie se sont distinguées pendant le siége.

L'Empereur a passé aujourd'hui en revue, au delà du pont de Ségovie, toutes les troupes réunies du corps du maréchal duc de Danzig.

La division du général Sebastiani s'est mise en marche pour Talavera de la Reina.

La division polonaise du général Valence est fort belle.

La dissolution des troupes espagnoles continue de tous côtés; les nouvelles levées qu'on était occupé à faire se dispersent de toutes parts et retournent dans leurs foyers.

Les détails que l'on recueille de la bouche des Espagnols sur la junte centrale tendent tous à la couvrir de ridicule. Cette assemblée était devenue l'objet du mépris de toute l'Espagne. Ses membres, au nombre de trente-six, s'étaient attribué eux-mêmes des titres, des cordons de toute espèce, et 60,000 livres de traitement. Florida Blanca était un véritable mannequin. Il rougit à présent du déshonneur qu'il a répandu sur sa vieillesse. Ainsi que cela arrive toujours dans de pareilles assemblées, deux ou trois hommes dominaient tous les autres, et ces deux ou trois misérables étaient aux gages de l'Angleterre. L'opinion de la ville de Madrid est très-prononcée à l'égard de cette junte, qui est vouée au ridicule et au mépris, ainsi qu'à la haine de tous les habitants de la capitale.

La bourgeoisie, le clergé et la noblesse, convoqués par le corrégidor, se sont rassemblés deux fois; ils ont arrêté la délibération ci-jointe.

L'esprit de la capitale est fort différent de ce qu'il était avant le départ des Français. Pendant le temps qui s'est écoulé depuis cette époque, cette ville a éprouvé tous les maux qui résultent de l'absence du gouvernement. Sa propre expérience lui a inspiré le dégoût des révolutions; elle a resserré les liens qui l'attachaient au Roi; pendant les scènes de désordre qui ont agité l'Espagne, les vœux et les regards des hommes sages se tournaient vers leur souverain.

Jamais on n'a vu, dans ce pays, un aussi beau mois de décembre; on se croirait au commencement du printemps.

L'Empereur profite de ce beau temps pour rester à la campagne, à une lieue de Madrid.

Extrait du *Moniteur* du 26 décembre 1808.

14559. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Madrid, 14 décembre 1808.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-joint un rapport du ministre des finances du royaume de Naples sur une réduction de la dette publique. Vous ferez connaître à mon ministre que je n'entends point que la dette publique subisse aucune diminution; que tout ce qui était inscrit sur le grand-livre de Naples à l'époque de la signature de la constitution doit être maintenu intégralement; que je blâme le principe mis en avant par le ministre des finances, et que je m'oppose formellement à la diminution qu'il propose de 5 à 3 sur l'intérêt de la dette; que je n'ai accordé au Roi le royaume de Naples qu'à trois conditions : l'inviolabilité de la constitution, la garantie de la dette publique et l'entretien de mon armée; qu'il faut que ces trois conditions soient strictement remplies.

Vous prescrirez à mon ministre de faire connaître, par une autre note, mon mécontentement de ce que le séquestre mis sur les biens des individus qui trament en Sicile des complots contre mon armée a été levé; que, si au 20 janvier prochain ces décrets ne sont pas rapportés, je prendrai un décret pour m'emparer de tous ces biens, comme indemnité de ce que m'a coûté le royaume de Naples; que je vois dans la mesure que prend ce gouvernement une preuve de la versatilité et de l'inconséquence qui dirigent les affaires de Naples.

Mon ministre demandera, par une troisième note, qu'avant de faire des chemins et des établissements d'éducation mes troupes soient payées, et leur solde au courant.

Dans une quatrième note, il demandera que la constitution soit mise en activité dans le royaume, ainsi que le code Napoléon, sans aucune restriction, notamment en ce qui est relatif au divorce.

Vous donnerez pour instruction à mon ministre de suivre avec la plus grande activité ces démarches, et de bien faire songer à la cour de Naples

que je n'ai donné ce royaume qu'à ces conditions et que j'entends qu'elles soient exécutées.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14560. — AU COMTE REGNIER,

GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, À PARIS.

Chamartin, 14 décembre 1808.

Mon intention est que les généraux Dupont, Marescot, Chabert et Vedel soient traduits à la haute cour. Je vous prie, en conséquence, de saisir de cette affaire mon procureur général près la haute cour, de conférer avec l'archichancelier sur cet objet, et de me présenter les papiers que je devrai signer. Ces généraux étant arrivés, c'est le moment de s'occuper sans délai de cette affaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14561. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 14 décembre 1808.

L'on envoie pour conduire les prisonniers des détachements de différents corps mal organisés; on prend dans les bataillons de marche. Mon intention est que les prisonniers soient escortés jusqu'à Buitrago et Somo-Sierra par les troupes du prince Primat, et de là à Aranda par le bataillon polonais qui est à Somo-Sierra; d'Aranda à Burgos par les troupes qui sont à Aranda, et ainsi de suite de poste en poste.

Donnez l'ordre au duc de Danzig de partir demain pour porter son quartier général à Talavera de la Reina. Il pourra amener avec lui les chevau-légers de Westphalie. Il dirigera sur Talavera la division Sebastiani et tout ce qui est parti hier.

La division polonaise commandée par le général Valence partira demain à midi, pour aller coucher au village de Mostoles. Vous veillerez à ce qu'il lui soit fourni ses ambulances et dix pièces d'artillerie, savoir : trois de celles qui sont au parc, trois de celles qui étaient à Ségovie, deux

de Hesse-Darmstadt et deux que le général la Riboisière lui procurera, avec au moins six caissons de cartouches d'infanterie. Huit de ces pièces seront servies par la compagnie d'artillerie polonaise. Il y aura un chef de bataillon d'artillerie français pour commander l'artillerie de cette division. Vous aurez soin que cette division ait du pain pour trois jours et qu'il lui soit donné ses souliers. Elle complétera le corps du duc de Danzig à Talavera à 10,000 hommes d'infanterie, 700 hommes de cavalerie, vingt-deux pièces de canon, une compagnie de sapeurs avec 500 outils, et indépendamment des divisions Lasalle, Milhaud et Lahoussaye qui se trouvent en avant de cette position.

Donnez l'ordre à la compagnie de sapeurs qui est à Somo-Sierra avec le bataillon polonais de se rendre à Madrid. La division Leval contribuera au service de la place de Madrid pour la moitié, et la division Lapisse pour l'autre moitié. Le corps du maréchal Ney ne fera aucun service. Ce corps sera caserné où étaient la division Sebastiani et les Polonais.

Écrivez au général Dessolle qu'il est nécessaire qu'il laisse des postes à Siguenza, de manière qu'il puisse communiquer avec ceux du maréchal Mortier, qui, arrivant le 17 à Saragosse, aura une division à Calatayud; de manière que l'on pourra communiquer de Madrid à Saragosse par Alcala, Guadalajara, Siguenza, Calatayud.

Comme le corps de Castaños s'est retiré du côté de Valence, il faut que l'on s'occupe à surveiller de ce côté les mouvements de l'ennemi.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

14562. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 14 décembre 1808.

Mon Cousin, présentez-moi les décrets pour accorder les récompenses demandées pour l'affaire de Bubierca. Écrivez à l'Escurial pour connaître à quoi se monte le trésor de l'Escurial en argenterie, en or et en pierreries. Demandez qu'il soit formé là un magasin; qu'il soit envoyé tous les jours trois mille rations de pain au Pardo pour la maison du Roi, et

deux cents quintaux de farine également tous les jours à Madrid. Recommandez au général Laboussaye de tenir sa cavalerie reposée, mais d'envoyer des postes sur Villala pour savoir s'il y a des troupes à Salamanque et à Zamora.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14563. — DÉCISION.

Chamartin, 15 decembre 1808.

Sire, les ordres de Votre Majesté relatifs au tribunal de l'Inquisition ont été mis à exécution.

Le tribunal est composé des membres suivants : don Ramon José de Arce, archevêque de Saragosse, inquisiteur général, Juan Martinez Nubla, Francisco de la Cuerda, Gabriel de Hevia y Norriega, Fernando Garcia de la Prada, Antonio Gonzalez Yebra, Pedro de Orbe et Larretagui, Raymundo Ettenhard y Salinas, José Amarillas y Huertos Arias, Antonio Mon y Villarda, Ignacio Jimenez Iblusquiera, le comte de la Cimera, secrétaire du tribunal, Nicolas de los Heros, secrétaire secret, Mariano Gomez Ibar Navarro, fiscal, José Ramon de Arce, alguazil du tribunal de Corte. Il contient trois membres qui sont : don Antonio Maria de Galaza, Candido Toribio de Allarilla, Cayetano Rubin; ces membres sont arrêtés, les scellés posés sur leurs papiers.

Huit de ces membres seulement ont été arrêtés : don Gabriel de Hevia y Norriega, Juan Martinez Nubla, Antonio Gonzalez Yebra, Fernando Garcia de la Prada, Nicolas de los Heros, Candido Toribio de Allarilla, Raymundo Ettenbard y Salinas, Mariano Gomez Ibar Navarro; ces membres sont arrêtés, gardés à vue, et les scellés po-

Renvoyé au major général pour donner l'ordre que les fonds qui sont déposés chez le commandant de la place soient déposés sans délai chez le payeur, et qu'il soit fait recherche de tous les autres fonds qui appartiennent à l'Inquisition; que les inquisiteurs resteront en prison jusqu'à ce que le scellé soit levé sur leurs papiers et qu'ils aient donné l'état de tous les biens et effets appartenant à l'Inquisition.

NAPOLÉON.

sés sur tous leurs papiers. Ceux de don Fernando Garcia paraissent très-importants.

Les autres membres n'étant pas chez eux, les scellés ont été apposés, et deux soldats sont restés dans chacune des maisons.

Les membres suivants ne sont plus ici depuis fort longtemps, deux ne sont pas connus et n'ont pas d'habitation : don Ramon José Arce, inquisiteur général, archevêque de Saragosse (point de maison), Ignacio Jimenex (parti il y a six mois), José Ramon de Arce, alguaxil, Pedro de Orbe et Larretagui; ces deux derniers n'ont point de demeure.

L'on a apposé les scellés sur les deux chambres du tribunal; une garde de cinq hommes y est restée.

D'après les rapports des personnes arrêtées, les papiers se trouvent au tribunal.

Un seul membre, don Garcia de la Prada, a déclaré qu'il existait des papiers au bureau de la secrétairerie de Castille et d'Aragon.

Les scellés ont été apposés sur tous les papiers, dans toutes les maisons occupées par les membres ci-dessus désignés; on y a laissé des gardes.

Les scellés ont été apposés sur tous les papiers de l'inquisition de Corte, rue de l'Inquisition, maison où siége le tribunal, n° 8. Il paraît que beaucoup de papiers y ont été transportés, ainsi que tous les livres prohibés et défendus.

Trois membres du conseil et deux trésoriers du conseil de l'Inquisition, qui n'avaient pu être arrêtés hier, l'ont été aujourd'hui. Tous les papiers et registres des trésoriers ont été scellés, inventoriés et transportés chez le général commandant la place, en présence desdits trésoriers et des deux officiers d'état-major.

Le montant des sommes saisies est de

deux millions quatre cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-douze réaux vingt-cinq vellions, donnant en argent de France une valeur de six cent treize mille quatre cent quatre-vingt-treize francs.

On est à la recherche d'autres sommes qui paraissent encore appartenir au tribunal de l'Inquisition; on examine les différents registres de la trésorerie, qui donneront sûrement des renseignements sur tout ce qui peut appartenir au conseil.

J'ai l'honneur de demander à Sa Majesté ses ordres, 1° pour les membres du conseil qui sont en état d'arrestation; 2° pour les papiers et registres qui ont été saisis et mis sous le séquestre; 3° pour les fonds qui se trouvent déposés chez le commandant de la place, tant en argent qu'en effets.

L'aide-major général, gouverneur de Madrid,

Auguste Belliard.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14564. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Chamartin, 15 décembre 1808.

Monsieur de Champagny, je vous envoie la lettre du conseiller d'état Beugnot. Il ne faut pas prendre 3,000 mètres pour limites du territoire de Wesel, mais tout ce qui est nécessaire pour les fortifications, trois lieues, quatre lieues, cinq lieues, si cela est nécessaire. Ayez là-dessus une conférence avec M. Dejean, qui s'en fera rendre compte.

Napoléon.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

14565. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Madrid, 15 décembre 1808.

Monsieur Gaudin, j'ai fait connaître mon intention qu'au 1er janvier

prochain la Toscane fût régie par la constitution. Mais pour cela il est nécessaire, 1° qu'elle ait des sénateurs, des colléges électoraux et des députés au Corps législatif; 2° que le système des impositions soit le même que pour le reste de la France; 3° que le code Napoléon et le code criminel soient en activité, et que les tribunaux soient établis et en exercice. Où en est tout cela?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Lefebvre.

14566. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Madrid, 15 décembre 1808.

Vous trouverez ci-joint un rapport du général Menou. Prenez les renseignements nécessaires pour me faire un rapport sur cet objet. Je pense qu'il faut supprimer l'Ordre de Saint-Étienne. 1° A quoi se montent les pensions et autres bénéfices que les particuliers et autres individus ont sur cet Ordre? En avoir l'état. 2° Convient-il de continuer les mêmes pensions ou de les réduire? 3° Les commanderies qui appartiennent aux familles, à qui faut-il en donner la jouissance? aux commandeurs ou aux frères actuellement existants de la famille? 4° Serait-ce trop prendre que de demander que le quart de la valeur fût remboursable au trésor, en le considérant comme domaines engagés? Cela ferait une somme de 5 ou 6 millions qui pourraient être employés à des travaux publics dans la Toscane même, ou à éteindre la partie de la dette que ces provinces auraient sur les *Luoghi*. Enfin, à combien se monte le restant net des biens? Ne pourrait-on point donner tous ces biens à la Légion d'honneur?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14567. — A M. MOLLIEN,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

Madrid, 15 décembre 1808.

Monsieur Mollien, j'ai reçu votre rapport du 29 novembre. Je suis bien loin de consentir à la suppression de mon payeur à Naples. Recomman-

dez-lui au contraire d'être ferme et sévère, et de vous rendre compte si mes troupes sont exactement payées. Vous ferez connaître au ministre de la guerre que je n'approuve pas cette mesure, et vous lui ferez voir ma lettre pour qu'il écrive dans ce sens au général qui commande mon armée à Naples.

Je n'approuve pas que le sieur Roguin revienne à Paris. Il restera à l'armée du Rhin jusqu'au 1er janvier 1809. A cette époque, vous le remplacerez par un autre payeur, mais il restera encore en Allemagne jusqu'au mois de mars pour être chargé du payement de l'arriéré de 1808, voulant, au 1er janvier 1809, commencer là un nouvel exercice. Le sieur Poullain que vous proposez pour les villes hanséatiques ne commencera ses fonctions qu'au 1er janvier 1809; le reste de l'année sera continué par le sieur Roguin.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

14568. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 15 décembre 1808.

Mon Cousin, envoyez l'ingénieur Guilleminot pour faire un croquis de la route d'ici à Tolède, et, s'il y a plusieurs routes, pour les tracer toutes, en indiquant la nature des chemins, les villages, la population, etc. Chargez d'autres ingénieurs de lever les environs de Madrid jusqu'à Buitrago, Ségovie, l'Escurial, Tolède, Aranjuez, sur une grande carte, avec les routes et les reconnaissances des différentes routes, en mettant le détail à cinq lieues aux environs de Madrid.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14569. — ORDRE.

Madrid, 15 décembre 1808.

TITRE Ier.

GARDE NATIONALE DE MADRID.

ARTICLE 1er. Il sera formé à Madrid quatre bataillons de garde natio-

nale. A cet effet, la ville sera divisée en quatre quartiers, dans chacun desquels un bataillon sera organisé.

Art. 2. Chaque bataillon sera composé de quatre compagnies.

Art. 3. Chaque bataillon sera commandé par un chef de bataillon et un adjudant-major. Chaque compagnie sera composée de : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 1 caporal-fourrier, 8 caporaux, 2 tambours et 81 soldats; total, 100. Ce qui fera 400 hommes par bataillon, et un total de 1,600 gardes nationaux pour Madrid.

Art. 4. La municipalité désignera les volontaires gardes nationaux qui seront admis à entrer dans les compagnies, lesquelles ne seront composées que de propriétaires ayant maison, magasin ou boutique dans Madrid. Les individus désignés pour former chaque compagnie se réuniront dans une église et nommeront six candidats pour les trois places de capitaine, lieutenant et sous-lieutenant. Sur cette liste de six candidats, le gouverneur nommera les trois officiers de la compagnie. Les douze officiers du bataillon, ainsi nommés, se réuniront et présenteront deux candidats pour la place de chef de bataillon, et deux autres pour celle d'adjudant-major. Sur cette présentation, le gouverneur nommera également aux deux places.

Art. 5. Immédiatement après la formation de ces bataillons, il leur sera donné un drapeau et des armes tirées de l'arsenal.

Art. 6. Les volontaires s'habilleront à leurs frais. Les officiers porteront l'épaulette de leur grade.

Art. 7. Chaque bataillon aura un aumônier.

Art. 8. Ces bataillons fourniront des gardes à la municipalité, aux différents ministères, aux différents marchés et aux églises.

TITRE II.

VOLONTAIRES À CHEVAL À MADRID.

Art. 9. Il sera formé à Madrid une compagnie de 100 hommes à cheval, composée ainsi qu'il suit : 1 chef d'escadron, 1 capitaine, 1 lieu-

tenant, 1 sous-lieutenant, 1 maréchal des logis chef, 4 maréchaux des logis, 8 brigadiers et 100 cavaliers; total, 117 hommes à cheval.

Art. 10. Ces volontaires à cheval, choisis par la municipalité et organisés ainsi qu'il a été dit ci-dessus pour l'infanterie, s'habilleront et se monteront à leurs frais.

Art. 11. Cette troupe à cheval sera spécialement chargée de la police des routes, conjointement avec la cavalerie française, et de la protection des arrivages des subsistances.

TITRE III.

GARDES NATIONALES DANS LES PROVINCES.

Art. 12. Il sera également formé pour Tolède un bataillon de garde nationale commandé par un chef de bataillon et un adjudant-major, et composé de quatre compagnies organisées ainsi qu'il suit : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux, 2 tambours et 50 volontaires; total, 62 hommes; pour le bataillon, 248 hommes.

Art. 13. Il sera organisé un bataillon de même force à Ségovie, à Talavera de la Reina, à Alcala, à Guadalajara et à Valladolid.

Art. 14. Une compagnie ainsi qu'il suit : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 1 caporal-fourrier, 8 caporaux, 2 tambours et 101 volontaires, total 120 hommes, sera formée dans les villes d'Aranjuez, d'Avila, Palencia, Castrojeriz, Reinosa, Santander, Aguilar de Campo, Aranda, Burgos, Vitoria, Bilbao, Logroño, Santo-Domingo de la Calzada, Soria, Siguenza, Calatayud, Almanza, Ordnña, Calahorra, Tudela, Ciudad-Real, Manzanares, Ocaña, Olita, Tafalla, Estella et Caparroso.

Art. 15. Les commandants des provinces et les maréchaux commandant les corps d'armée, les corrégidors, intendants de provinces ou alcades de villes, qui croiront nécessaire de demander de semblables organisations pour la sûreté des villes de leur ressort, devront adresser leur demande à l'état-major général.

Art. 16. Ces gardes nationales seront employées à la police des villes

et à donner main-forte aux corrégidors et aux alcades; elles fourniront les postes de garde qui seraient nécessaires aux églises et veilleront à la sûreté des routes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14570. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, À NAPLES.

Madrid, 15 décembre 1808.

Mon Frère, je reçois votre lettre et les mémoires de vos ministres. J'ai garanti la dette publique, c'est-à-dire celle inscrite au moment de la constitution. J'entends que celle-là n'éprouve aucune diminution, et j'exige que vous rapportiez votre décret comme contraire aux stipulations dont je suis garant.

Vous ne me secondez pas dans la guerre contre l'Angleterre. Cette puissance fait chez vous un commerce public. Le résultat en sera que vous n'aurez pas la Sicile.

Je dois aussi vous observer que je suis extrêmement blessé des déclamations perpétuelles dont vos édits sont remplis contre le roi votre prédécesseur, qui a eu toutes les épines, tandis que vous recueillez les fruits, et auquel vous devez une reconnaissance éternelle. Je suis fâché de voir que vous sachiez si peu ce que vous me devez, et que vous manquiez ainsi aux convenances. Je désire que cette popularité que vous cherchez n'ait pas de résultats désagréables pour vous; la présence d'Agar et d'autres gens de cette espèce m'en fait douter. Quant aux individus qui sont à la cour de Sicile et qui me font la guerre, si vous ne confisquez pas leurs biens, je les prendrai à mon profit pour m'indemniser de ce que me coûte le royaume de Naples; il me coûte déjà bien des millions. Il eût mieux valu affecter le produit de la vente de ces biens au payement de la dette publique que de réduire les rentes. Ce n'est pas avec des niaiseries et des phrases ridicules qu'on change la face des empires.

Je n'irai point scruter l'intérieur de vos finances; il me suffit que l'arriéré de mes troupes soit payé et qu'elles soient bien entretenues. Que la

constitution soit en activité, que les dispositions du code Napoléon soient exécutées sans aucune modification, et que la partie de la dette publique que j'ai garantie reste intégrale, je n'entrerai point dans le détail du reste. Si vous m'en croyez, vous fermerez l'oreille et fuirez comme la peste les conseillers qui vous portent à mettre de l'argent de côté.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14571. — A FRÉDÉRIC AUGUSTE, ROI DE SAXE,
GRAND-DUC DE VARSOVIE, À DRESDE.

Madrid, 15 décembre 1808.

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté, du... novembre. Je la remercie des détails qu'elle a voulu m'envoyer. J'ai appris avec intérêt tout ce qu'elle fait à Varsovie et l'amour qu'elle inspire à ses nouveaux sujets. Je la prie d'être persuadée de la constance de mes sentiments, et de ne jamais douter de mon estime et de ma sincère amitié.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14572. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Madrid, 16 décembre 1808.

Monsieur de Champagny, vous préviendrez mon ministre à Naples qu'il ait à veiller à ce qu'aucun Français ne passe au service de Naples sans mon ordre, et que, toutes les fois que cela arriverait, il ait à s'y opposer par une note.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le baron Chaillou des Barres.

14573. — A M. CRETET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Madrid, 16 décembre 1808.

Monsieur Cretet, vous ne m'avez pas rendu compte si l'eau du canal de l'Ourcq est arrivée à Paris et si elle jaillit dans la fontaine des Innocents. Vous ne m'avez pas fait connaître si ce que j'ai désiré pour con-

duire l'eau de l'Ourcq sur les Tuileries peut s'entreprendre cette année. Autant que j'ai pu comprendre par les journaux, vous avez dû poser la première pierre de la première tuerie. Je suppose que les travaux de la Madeleine sont en train, et que vous vous préparez à pousser avec activité les travaux de la campagne prochaine. Il ne faut pas attendre au dernier moment pour lever les différents obstacles qui s'opposeraient à la marche des travaux. J'attache toujours la plus grande importance à la promenade couverte et d'hiver pour Paris. Faites-moi un rapport sur ce monument, et sur l'emplacement et le genre de bâtiment qui conviendraient à cet effet.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14574. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Chamartin, 16 décembre 1808.

Vous trouverez ci-joint le budget de l'année (dépenses secrètes pour l'exercice 1809, décret du 15 décembre). Je n'ai accordé que 60,000 francs pour le gouverneur de Paris; plus, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Il est convenable que ce traitement soit donné à celui qui est à Paris; vous ferez donc payer cette somme au général Hulin, puisqu'il est à Paris; ce supplément lui est nécessaire pour ses frais de police et aussi pour ses frais de représentation. Vous ferez payer de même au général Buquet le traitement extraordinaire que j'accorde à l'inspecteur général de la gendarmerie. Ayant assuré l'existence de mes principaux officiers, il faut revenir au principe de n'accorder pour dépenses secrètes que ce qui est seulement nécessaire pour cet objet. Je suppose que, moyennant cela, je pourrai disposer à peu près d'un million pour les travaux publics.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14575. — DÉCISION.

Chamartin, 16 décembre 1808.

Le général la Riboisière annonce que,

Je n'approuve pas ces disposi-

d'après les ordres du maréchal Lefebvre, il a adjoint à la division polonaise des canonniers badois et hessois, et que les canonniers polonais restés à Madrid seront attachés à la division Levat.

tions. Les Polonais doivent être avec les Polonais, etc. les Allemands avec les Allemands.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14576. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Madrid, 16 décembre 1808.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint une lettre que vous adresserez à tous les évêques de mon royaume d'Italie. Vous annoncerez par une salve de trente coups de canon la prise de Rosas, comme étant due particulièrement au courage et à la bonne conduite de mes troupes italiennes.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

CIRCULAIRE AUX ÉVÊQUES D'ITALIE.

Monsieur l'Évêque de . . . les succès obtenus par nos armes au combat de Burgos, aux batailles d'Espinosa et de Tudela, au combat de Somo-Sierra, l'occupation de la ville de Madrid, et la grâce spéciale que Dieu nous a faite de pouvoir sauver cette capitale de la fureur des factieux, la prise de Rosas, qui est due spécialement au courage et à la bonne conduite de nos troupes italiennes, nous portent à vous écrire cette lettre, pour que, immédiatement après que vous l'aurez reçue, nous reposant sur votre piété, qui nous est bien connue, vous appeliez nos peuples d'Italie dans les saintes églises pour y chanter le *Te Deum* et y faire les autres prières appropriées aux circonstances, et pour demander à Dieu, de qui tout émane, qu'il continue à bénir nos armes et écarte du continent la maligne influence des Anglais, aussi ennemis de toute religion que du repos et de la tranquillité de tous les peuples.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14577. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 17 décembre 1808.

Mon Cousin, écrivez au maréchal duc de Danzig que mon avant-garde est arrivée à Talavera de la Reina. Ordonnez au général de division Milhaud de se porter à Oropesa, et au général Lasalle de se porter à Almaraz et de tâcher de s'emparer du pont sur le Tage. Faites connaître au général Lasalle, au général Milhaud et au duc de Danzig que le général Lahoussaye est à Avila, et dites-leur que le conte fait que la Romana devait arriver sur Almaraz par Puerto del Pico est une absurdité. Que le général Lasalle envoie sur Plasencia pour délivrer des prisonniers que nous y avons et enlever les dépôts d'armes qui s'y trouvent. A Plasencia il y aura des nouvelles plus positives des Anglais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14578. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 17 décembre 1808.

Mon Cousin, donnez ordre que l'estafette porteur de mes dépêches soit escortée désormais par un officier et au moins 25 hommes d'infanterie ou de cavalerie. Ainsi d'Irun à Hernani elle sera escortée par un détachement de 25 à 30 hommes; d'Hernani à Tolosa, par un détachement pareil, et ainsi de suite jusqu'à Burgos. Vous recommanderez aux commandants de place de retarder l'estafette le moins possible. Le postillon ou un homme de l'escorte précédera toujours le courrier, afin que le détachement soit prêt à l'arrivée de celui-ci. Vous donnerez les mêmes ordres pour l'escorte de Burgos à Madrid et pour le retour sur Irun. Vous ajouterez que je me repose sur le zèle des commandants de place, qui doivent sentir l'importance de ne pas exposer les dépêches de l'Empereur à être prises.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14579. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 17 décembre 1808.

Mon Cousin, envoyez l'ordre au général Dessolle de laisser un régiment et trois pièces de canon à Siguenza. Faites-lui connaître qu'une division du corps du maréchal Mortier sera du 19 au 20 à Calatayud; que mon intention est que cette division mette une avant-garde à Medina Celi, de sorte que par ce moyen les officiers qui passeront de Madrid à Saragosse et de Saragosse à Madrid pourront faire cette route rapidement. De Madrid à Siguenza, il y aura des chevaux à tous les relais par les soins du général Dessolle, et de Medina Celi à Saragosse par les soins du général qui commande à Calatayud, et enfin, entre Siguenza et Medina Celi, il sera fourni des escortes, si cela est nécessaire. On arrangera les choses de manière qu'en trois jours je puisse envoyer des ordres à Saragosse. Envoyez ces dispositions à Calatayud par le général Dessolle, qui les fera passer, et envoyez le duplicata par la route ordinaire.

Écrivez au maréchal Mortier que le général Saint-Cyr, ayant pris Rosas le 6, est parti le 8 pour Barcelone, où il a dû arriver le 12 ou le 13 et se réunir au général Duhesme; que cette réunion du général Saint-Cyr avec Duhesme lui fera plus de 30,000 hommes; que sans doute ce général, après avoir dispersé tout ce qu'il aura devant lui, viendra à Lerida, pour se mettre en communication avec le corps qui assiége Saragosse, et que la division qui couvre le siége du côté de Barcelone aidera à cette communication.

Vous ferez également connaître au général Dessolle que j'attache la plus grande importance à la communication de Madrid avec Saragosse, mais qu'il ne fasse pas de petits paquets; que le général Saint-Cyr, après la prise de Rosas, s'est mis en marche sur Barcelone, où il sera le 12 et où, réuni au général Duhesme, il aura sous ses ordres un corps de 35 à 40,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14580. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 17 décembre 1808.

Il y a des chevaux morts dans les rues et aux portes de Madrid. Donnez ordre que, demain, tous les chevaux et cadavres qui se trouveraient dans la ville et à une lieue aux environs soient enterrés. Il sera commandé à cet effet un détachement d'habitants.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

14581. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 17 décembre 1808.

Mon Cousin, écrivez au duc de Dalmatie qu'il commande depuis le Duero jusqu'à la mer; que la brigade Franceschi est sous ses ordres et doit avoir reçu l'autorisation de se porter sur Léon; qu'il ne doit avoir aucune difficulté d'attaquer avec les divisions Merle et Mermet; qu'aussitôt que la division de dragons Millet sera arrivée, je la lui enverrai: mais qu'elle est encore beaucoup en arrière et tardera probablement plus de quinze jours à être à Burgos.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14582. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Monsieur de Champagny, j'ai reçu votre lettre du 9. Je suis fâché que vous ne m'ayez pas envoyé les originaux des journaux anglais, puisqu'ils contiennent des renseignements sur leur position.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le baron Chaillou des Barres.

14583. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Monsieur de Champagny, je vous ai déjà mandé de ne plus m'envoyer le portefeuille et de m'écrire en chiffre ce qu'il y aurait d'important dans votre correspondance, en vous servant d'abord du chiffre du sieur Laforest. Le courrier porteur des lettres de Paris du 8 vient d'être pris: cela ne m'intéresse que pour votre portefeuille. Ainsi, désormais, je n'aurai plus de sollicitude à avoir, puisque les dépêches les plus importantes seront en chiffre. Cependant, lorsque vous aurez à me mander quelque chose d'une très-haute importance, vous me l'expédierez par un commis de vos bureaux ou par un officier, et vous en préviendrez le maréchal Kellermann, pour qu'il fasse fournir à cet officier, sur toute sa route, une escorte de 30 ou 40 hommes d'infanterie.

Napoléon.

D'après l'original comm. par M. le baron Chaillou des Barres.

14584. — A M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Chamartin, 18 décembre 1808

Monsieur Cretet, vos lettres du 7 et du 8 me font connaître que vous avez nommé M. Le Roy pour présider à la vente des laines à Bayonne. Je ne sais pas si cet ancien consul général a les connaissances nécessaires pour cette opération importante; Coquebert-Montbret eût été préférable. Mais puisque M. Le Roy est nommé, faites-lui connaître que mon intention est qu'on ne mette en vente au 1er janvier que mille et au plus deux mille quintaux. Mon intention est aussi que mon commissaire mette une mise à prix aux laines avant l'ouverture des enchères, sans quoi les gens de commerce s'entendront pour avoir les laines pour rien. La mise à prix doit être de la valeur des laines en ce moment et avant que mon décret fût connu. Comme mon commissaire n'aura pas le temps de recevoir vos instructions à cet égard, je lui fais donner l'ordre de suspendre la vente

jusqu'au 15 janvier, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où vos instructions sur la mise à prix et sur les ventes lui seront parvenues. A la réception de ma lettre, réunissez les gens experts en cette matière, et, après les avoir consultés, réglez la mise à prix et expédiez vos instructions pour mon commissaire. N'oubliez pas que toutes les laines qui sortaient d'Espagne payaient 5 pour 100 au roi; que celles-ci n'ont pas payé ce droit, et que, sur la mise à prix, il faut compter les 5 pour 100. La première mise à prix réglée, mon intention est qu'on vende mille quintaux par mois. Je ne serais pas éloigné d'approuver qu'on acceptât en payement des traites, comme pour les douanes, de manière qu'on payât un douzième tous les mois et que la totalité fût payée en un an. On prendrait les mêmes précautions que prennent les douanes, qui éprouvent, je crois, peu de pertes par cette méthode. Concertez encore ces mesures avec des gens experts dans cette partie.

Napoléon.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14585. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Je proroge le conseil de liquidation[1] jusqu'au 1er janvier 1810. Ce conseil n'a pas rempli mes intentions et n'a pas mis l'énergie nécessaire pour faire rentrer les deniers; qu'il en mette donc davantage, et qu'il emploie mieux l'année que je lui donne encore.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14586. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Je ne conçois pas trop pourquoi vous avez interdit le territoire fran-

[1] Ce conseil, entièrement indépendant du ministère des finances, était chargé de liquider la dette perpétuelle. L'Assemblée Constituante établit dans ce but, et par décret du 16 décembre 1790, une *Direction générale de liquidation;* par arrêté des Consuls du 13 prairial an x, elle fut réorganisée sous le nom de *Conseil général de liquidation.* Un décret impérial avait fixé le terme de ses opérations; mais il dut être reculé jusqu'au 30 juin 1810.

çais à la femme du commissaire de Bade, qui avait des réclamations à faire. Cela est contraire au droit des gens et à la franchise du territoire. Cette conduite me paraît extraordinaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14587. NOTE POUR LE GÉNÉRAL MENOU,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA TOSCANE.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Il y a à statuer en Toscane sur quatre objets importants : 1° la dette publique, 2° l'Ordre de Saint-Étienne, 3° les moines, 4° la liste civile.

1° *La dette publique.* Sa Majesté désirerait qu'on se mît dans le cas de n'avoir point à inscrire la dette publique de Toscane sur le grand-livre de la dette publique de France, et qu'à cet effet on la remboursât en mandats territoriaux payables en domaines nationaux. Sa Majesté demande qu'on lui fasse connaître à combien s'élève la dette, quelle est la valeur des domaines nationaux, la marche à suivre pour opérer le remboursement de la dette en mandats territoriaux. Un projet de décret contenant l'organisation de toute cette opération doit être proposé par la junte, qui y joindra les états du domaine et de la dette.

2° *L'Ordre de Saint-Étienne.* Cet Ordre doit être supprimé; mais il convient de combiner sa suppression de manière à faire le moins de tort possible aux membres existants. Combien y a-t-il de membres de l'Ordre de Saint-Étienne ayant des commanderies ou des pensions? A combien s'élèvent ces commanderies ou pensions? Ces commanderies ou pensions imposent-elles des obligations à ceux qui en sont pourvus? Sont-elles susceptibles de réduction? A combien se montent les commanderies patronales appartenant aux familles? Qui y nomme? Qui en jouit? Les possesseurs actuels sont-ils célibataires ou gens mariés? Convient-il de laisser la propriété des commanderies aux familles? Dans ce cas, sur la tête de qui passeront-elles? Quel sera l'ordre de succession? Si ces commanderies sont possédées par des hommes non mariés, il n'est pas convenable de leur en laisser la propriété; si les possesseurs sont pères de famille, il y aurait moins d'inconvénient. Mais il

se pourrait qu'ils fussent des enfants de famille dont le père vit encore. Ne conviendrait-il pas qu'à la mort du père la commanderie fût considérée comme entrant dans la succession et précomptée à celui qui s'en trouverait possesseur? Les commanderies ont des rentes sur les fonds publics; ne serait-il pas possible de retenir le quart soit de ces rentes, soit même des propriétés, au profit de l'état? On traiterait ainsi les possesseurs de commanderies comme on a traité en France les possesseurs de domaines engagés. Les familles trouveraient-elles de l'avantage à faire ce sacrifice, au moyen duquel elles obtiendraient les trois quarts des biens des commanderies en toute propriété? Sa Majesté désire que la junte s'explique sur tous ces points, qu'elle propose un projet de décret en conséquence de son opinion, et qu'elle y joigne les états nécessaires.

3° *Les moines.* L'intention de Sa Majesté serait de mettre sur-le-champ les moines de la Toscane dans la même position où sont les moines du Piémont. Sa Majesté désire que la junte propose un projet de décret en conséquence. Elle désire aussi un mémoire qui fasse connaître quelle est la différence qui existe entre le sort des moines du Piémont et celui des moines qui étaient en France; quelle est la différence de la situation des moines du Piémont avec celle des moines de Gênes, avec celle des moines de Parme; quelle est la différence enfin de la situation des moines de Parme avec celle de ceux qui sont en Toscane, et de ceux-ci avec celle de ceux du royaume d'Italie. A ce mémoire doivent être joints tous les décrets qui ont réglé le sort des moines en Piémont, à Gênes, à Parme, dans le royaume d'Italie et même en France, ainsi que le détail de ce qui aurait déjà été fait en Toscane sur cet objet. Ces renseignements feront connaître en même temps si les moines en Piémont (à supposer qu'il y en ait encore), à Gênes, à Parme, à Plaisance et en Toscane, possèdent des biens, et quelle est la quantité de biens qu'ils possèdent.

4° *La liste civile.* Sa Majesté désire connaître quelles sont les maisons, les meubles et les revenus qui dépendent de la liste civile. Il faut attacher à la liste civile au moins douze cent mille livres de rente. La junte

remettra des renseignements et rédigera un projet de constitution définitive de la liste civile.

La junte joindra à tous ces travaux des mémoires sur l'état actuel de l'administration, de la justice civile et criminelle et des contributions. Elle dressera et remettra l'état des pensions et des rentes viagères, avec les observations qu'elle jugera à propos de faire. Elle présentera un projet pour la constitution et la dotation d'une sénatorerie en Toscane. Un des membres de la junte sera chargé par elle de présenter tous ces travaux et renseignements à Sa Majesté. Il s'arrêtera à Parme, à Gênes et à Turin, pour y recueillir toutes les notions sur la situation des moines dans ces pays. Il se rendra ensuite à Bayonne. Il préviendra le ministre secrétaire d'état du moment où il pourra arriver dans cette ville, afin qu'il y reçoive les ordres de Sa Majesté.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

14588. — ORDRE.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Sa Majesté, instruite que dans les pays occupés par ses troupes les caisses sont dilapidées par des autorités locales, ordonne aux commandants français de prévenir les corrégidors qu'ils en seront responsables envers le Roi; ordonne pareillement que, partout où des agents nommés depuis peu par le Roi n'auraient pas dressé des procès-verbaux de la situation des caisses, les commandants français prennent ces mesures et en rendent compte au major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14589. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 18 decembre 1808.

Mon Cousin, envoyez à Talavera de la Reina cinq cents exemplaires de mes proclamations, pour être distribués aux habitants et aux avant-postes.

Écrivez au duc de Danzig qu'il fasse construire à Talavera quatre fours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14590. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Mon Cousin, les membres du tribunal de l'Inquisition peuvent sans inconvénient rester chez eux, dès l'instant qu'ils auront remis tous leurs papiers et renseignements sur leur administration.

Consultez le Roi pour savoir les couvents à supprimer et ceux à conserver. Il y en a un près du palais qu'il serait nécessaire de supprimer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14591. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Mon Cousin, écrivez au général Latour-Maubourg que la ville d'Alcazar de San-Juan est composée de mauvaises têtes qui se conduisent mal. Ils doivent avoir au moins 500 fusils cachés. On y a égorgé trois Français domiciliés depuis longtemps. Il faut qu'on y prenne des otages et des informations, pour arrêter, s'il est possible, une douzaine des meneurs de cette ville.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14592. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Mon Cousin, donnez ordre au général Latour-Maubourg d'envoyer le général Perreimond se porter, avec sa brigade tout entière, s'il le faut,

sur Huete, car il faut que cette ville soit occupée par nos troupes, et ne pas souffrir que l'ennemi s'y établisse. Donnez également l'ordre au général Latour-Maubourg d'envoyer la brigade d'Oullenbourg, qui est à Madridejos, à Manzanares; elle battra le pays, désarmera les habitants et s'emparera des caisses, enfin prendra les mesures nécessaires pour soumettre le pays. Le général d'Oullenbourg restera, de sa personne, à Manzanares, et renverra, après l'occupation de cette ville, deux escadrons à Madridejos; ou le général Latour-Maubourg laissera la brigade tout entière à Manzanares, et enverra à Madridejos un autre régiment pour maintenir la communication.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14593. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Chamartin, 18 décembre 1808.

Je vous envoie le mémoire de M......... C'est un bavardage qui n'est que ridicule. Pour vivre dans un an, il faut vivre aujourd'hui; pour vivre aujourd'hui, il faut de l'argent; M......... déclame et ne propose aucun moyen. Je ne vois que 13 millions dans les caisses publiques et 11 millions dans la caisse de consolidation, ce qui fait 24 millions, et 8 que vous avez rapportés, 32 millions. Il faut les réaliser, soit en les donnant comme nantissement à des capitalistes de la capitale, soit par tout autre moyen. C'est au ministre des finances à les proposer. Voilà déjà quinze jours de passés, et ce sont les moments les plus précieux, puisque ce sont ceux de la force. Il n'y a donc pas un moment à perdre pour se procurer une ressource d'une trentaine de millions de réaux en argent.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14594. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 19 décembre 1808.

Mon Cousin, je suis étonné que le 17e régiment de dragons soit à

Tolède. Ce régiment fait probablement partie d'une brigade de la division Lahoussaye. Cette brigade doit continuer sa route sur Talavera de la Reina. Je suis surpris que le maréchal Victor l'ait retenue. Faites-lui connaître qu'il a eu tort de la diriger sur Ciudad-Real, et qu'il ait à l'envoyer sur-le-champ sur Talavera de la Reina. Envoyez directement l'ordre au général qui commande cette brigade de partir sans délai pour Talavera.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14595. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Chamartin, 19 décembre 1808.

Mon Cousin, je vous avais mandé d'envoyer des proclamations ainsi que des journaux au général Latour-Maubourg, pour qu'il les répandît partout. Il paraît que vous ne l'avez point fait; il est indispensable que vous lui en envoyiez avant midi, pour qu'il les répande partout du côté de Cuenca, de Valence et d'Andalousie. Je suppose que vous avez donné des ordres pour qu'il pousse jusqu'à Manzanares.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14596. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Chamartin, 21 décembre 1808.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 11. J'attache une grande importance à l'affaire de la compagnie Lafarge, et j'attends la décision du Conseil d'état, qui, j'espère, sera juste et sévère.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

14597. — A M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Madrid, 21 décembre 1808.

Monsieur Cretet, nous avons ordonné que 300 quintaux de quinquina d'Espagne soient réunis à Bayonne et distribués à nos quarante-deux bonnes villes, conformément à l'état ci-joint. Notre volonté est que les officiers municipaux, les membres du conseil municipal et les citoyens desdites villes, voient dans ce souvenir de notre part un témoignage de notre satisfaction et de l'amour que nous leur portons.

NAPOLÉON.

ÉTAT DE DISTRIBUTION

DES 300 QUINTAUX OU 30,000 KILOGRAMMES DE QUINQUINA ENTRE LES 42 BONNES VILLES DE L'EMPIRE.

NOMS DES VILLES	POPULATION	DISTRIBUTION.
		Kilogr.
Alexandrie	30,000	400
Aix-la-Chapelle	24,419	300
Amiens	41,279	500
Angers	33,000	400
Anvers	56,318	700
Besançon	28,436	400
Bordeaux	90,990	1,100
Bourges	16,330	200
Bruxelles	66,297	800
Caen	30,923	400
Clermont	30,000	400
Dijon	18,888	300
Gand	55,161	600
Gênes	80,000	1,000
Genève	22,759	300
Grenoble	20,664	300
La Rochelle	17,512	300
Liége	50,000	600
A reporter		9,000

NOMS DES VILLES	POPULATION	DISTRIBUTION
		Kilogr.
Report	... .	9,000
Lille	54,756	600
Marseille	96,413	1,100
Mayenne	22,325	300
Metz	33,099	400
Montauban	21,950	300
Montpellier	32,723	400
Nancy	28,227	300
Nantes	77,162	1,000
Nice	18,478	300
Orléans	41,937	500
Paris	547,756	8,000
Reims	30,225	300
Rennes	25,904	300
Rouen	87,000	1,000
Strasbourg	49,056	600
Toulouse	50,171	600
Tours	29,240	300
Turin	79,000	1,000
Versailles	27,574	300
Parme	35,000	400
Plaisance	30,000	400
Florence	80,000	1,000
Livourne	45,000	500
Lyon	88,919	1,100
TOTAL	....	30,000

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14598. — A M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Madrid, 21 décembre 1808.

Monsieur Cretet, j'ai ordonné à mon architecte de faire faire un relief du plan des Tuileries et du Louvre, et de l'exposer en public. Mon intention est que vous nommiez une commission pour examiner et critiquer ce plan. Vous ferez tenir note, non-seulement de ses observations, mais

encore de celles qui seront faites par le public, afin de m'en rendre compte.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14599. — A M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Madrid, 21 décembre 1808.

Monsieur Cretet, j'ai vu par les journaux que vous avez posé la première pierre de la fontaine de la Bastille. Je suppose que l'éléphant sera au milieu d'un vaste bassin rempli d'eau; qu'il sera très-beau et dans de telles dimensions qu'on puisse entrer dans la tour qu'il portera. Qu'on voie comme les anciens les plaçaient et de quelle manière ils se servaient des éléphants. Envoyez-moi le plan de cette fontaine. Faites faire le projet d'une fontaine qui représentera une belle galère trirème, celle de Demetrius par exemple, qui aura les mêmes dimensions que les trirèmes des anciens. On la placerait au milieu d'une place publique ou dans tout autre endroit pour l'embellissement de la capitale; l'eau jaillirait tout autour. Vous sentez qu'il faut non-seulement que les architectes fassent des recherches pour la construction de ces deux fontaines, mais qu'ils se mettent d'accord avec les antiquaires et les savants, afin que l'éléphant et la galère donnent une représentation exacte de l'usage qu'en faisaient les anciens.

Mon intention est de me servir de l'eau de l'Ourcq pour embellir le jardin des Tuileries par des cours d'eau et des cascades, et les Champs-Élysées et leurs environs par d'immenses pièces d'eau, qui soient aussi grandes que le jardin des Tuileries, et sur lesquelles il puisse y avoir des bateaux de toutes les espèces.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14600. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Madrid, 21 décembre 1808.

Mon intention est que le Louvre soit terminé, et que toutes les mai-

sons qui se trouvent entre le Louvre et les Tuileries soient démolies. Je désirerais qu'il y eût moyen de faire des arrangements avec les principaux propriétaires de ces maisons, dont je crois que l'estimation s'élève à 15 millions. Je voudrais que ces propriétaires reçussent en payement, ou des terres en Piémont et en Toscane, où des bons de la caisse d'amortissement portant intérêt à 5 pour 100 et remboursables chaque année, par quinzième, en billets de 10,000 francs. Les bons de la caisse d'amortissement seraient immobilisés, de manière que le payement dût être fait au propriétaire, ou à son représentant, selon les règles ordinaires du droit civil, et non au porteur.

Si vous pouvez parvenir à arranger ainsi les deux tiers des individus, ou faire tout autre arrangement qui donnerait des facilités pour le payement, cela pourrait me convenir; et alors, au lieu d'acheter et de démolir graduellement, je ferais acheter par une seule opération et en démolissant la totalité dans l'espace d'un ou deux ans. Ces propriétaires paraissent éprouver des pertes par l'effet de l'incertitude dans laquelle ils se trouvent; ces arrangements remédieraient à tout Voyez ce qu'il y a moyen de faire. J'affecterais également à ce remboursement les terrains des Capucines et les autres terrains qui environnent la Bourse et qui sont à ma disposition. Je crois qu'ils sont estimés à 3 ou 4 millions. Enfin je puis aussi faire payer quelques-unes des maisons, jusqu'à concurrence de 3 ou 4 millions, avec l'emprunt que vient d'ouvrir la ville de Paris. Ces effets seraient également immobilisés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14601. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Madrid, 21 décembre 1808.

Il résulte d'un grand état que m'a envoyé M. Lacuée qu'il manque au grand complet de mon armée 148,000 hommes: en ôtant les légions que mon intention n'est pas de compléter, c'est-à-dire 13,000 hommes, il restera un déficit de 135,000 hommes. Sur ces 135,000 hommes, 72,000 hommes ont été fournis des levées extraordinaires. Il faut donc

appeler 63,000 hommes sur 1810, pour porter mon armée au grand complet. Je vais appeler à la Garde 6,000 conscrits de 1810; en y appelant encore dix fusiliers par département, ce qui ferait 1,000 hommes, total, 7,000 hommes conscrits pour la Garde, il faudrait donc 70,000 hommes. 10,000 hommes de plus me paraissent nécessaires pour équivaloir aux pertes qui auront lieu à toutes les armées par les réformes de cette année. Je désire donc que vous me présentiez un projet de décret pour appeler 80,000 conscrits de 1810 sous mes drapeaux, les répartir entre tous les corps, selon les besoins, pour porter les cadres au complet.

L'état ci-joint vous fera connaître que, pour les armées d'Italie, de Naples, de Dalmatie, il faudra 13,000 hommes; il vous sera facile de faire un état pareil pour toutes les autres armées. Je vais faire des légions des régiments; mais je pense qu'il y aura assez de quoi les recruter. Mon intention est que les régiments soient portés tous au complet de 3,900 hommes, c'est-à-dire de cinq bataillons.

Quant à la formation des 5es bataillons, pour ceux qui n'en ont pas, je serai toujours à temps de me décider dans le courant de mars. Mon intention est que les premières opérations pour la conscription commencent au 15 janvier, et que les conscrits soient en pleine marche au 15 février. On aura soin que tous les conscrits d'au delà des Alpes soient envoyés dans le Nord, dans l'Ouest et sur le Rhin, et spécialement au 31e léger, au 111e de ligne, au 26e de chasseurs, au 21e de dragons et aux tirailleurs du Pô; que les Corses soient envoyés aux tirailleurs corses, les Belges au 112e. Du reste, vous ferez dresser des états pareils à celui que vous m'avez envoyé pour les armées d'Italie, de Dalmatie et de Naples. Parlez de cela à M. Lacuée, qui pourra préparer ses circulaires aux préfets, et au ministre Dejean, pour que l'habillement de 1810 soit de bonne heure envoyé aux corps.

Je suppose que, moyennant cette levée, l'armée du Rhin aura ses bataillons au complet; que le corps d'Oudinot aura ses 36 bataillons complets, comme je l'ai ordonné. Que les armées d'Italie, de Naples et de Dalmatie soient toutes à leur grand complet.

Les conscrits seront tous envoyés à leurs dépôts. Il ne sera dirigé sur Bayonne et Perpignan que ceux des régiments qui ont leur grand dépôt dans ces villes. On conçoit facilement pourquoi je désire que les conscrits aillent à leurs dépôts, au lieu d'aller tous à Bayonne, puisque mon intention est de m'en servir de préférence pour garder mes places, par des combinaisons qu'il sera temps de faire au mois de mars. Comme j'ai un grand nombre de dépôts dans le Nord, il me semble qu'il serait facile d'en tirer une vingtaine de mille hommes pour mes camps de Boulogne et de Flessingue. La Bretagne est aussi un objet important. Les dépôts qui s'y trouvent fourniront aussi une ressource. Il s'agit aujourd'hui de fournir des hommes, et j'aurai le temps de les disposer pour la défense de mes côtes, au mois de mai. Il n'y a donc pas un moment à perdre pour me présenter les états de distribution entre les différents corps. Moyennant que je compte compléter tous les régiments à l'effectif de cinq bataillons, il me faudra les 80,000 hommes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14602. — AU GÉNÉRAL DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Madrid, 21 décembre 1808.

Monsieur le Général Dejean, le roi d'Espagne a expédié de Vitoria à Bayonne, il y a quatre mois, pour un million de francs de quinquina. Il en a été envoyé de Santander une quantité très-considérable; il en a été envoyé un million de Madrid. Faites envoyer dans les hôpitaux la plus grande partie de ce quinquina, puisque nous en manquons en France.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14603. — AU GÉNÉRAL DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Madrid, 21 décembre 1808.

Monsieur le Général Dejean, je reçois votre lettre du 10. Il est inutile

d'employer des transports pour 419,000 rations de biscuit de Bordeaux à Bayonne; il faut les laisser en magasin où elles se trouvent : à Bayonne, les 350,000 rations qui y sont, et à Bordeaux, les 58,000 rations qui y sont. Je vois avec peine que 200 bœufs aient été envoyés à l'armée; ils n'arrivent pas. D'ailleurs, ce n'est pas de viande que je manque, c'est de souliers, de capotes et de chemises, et c'est justement ce dont on ne m'envoie rien. Je n'ai reçu, en souliers, que 16,000 paires d'un convoi et 19,000 paires d'un autre, et ce sont ceux qui venaient de Berlin. Ceux de Paris et d'ailleurs, je n'en ai pas entendu parler. Si vous les aviez expédiés par convoi sous l'escorte d'un officier de gendarmerie, comme je vous l'ai mandé plusieurs fois, j'aurais de tout en abondance. Mes hôpitaux se remplissent de malades, parce que je n'ai ni capotes ni souliers. J'ai été cruellement trompé dans tout ceci. J'aurai des capotes au mois d'août, et c'est justement le temps où il faudrait les brûler.

Je vous ai donné des ordres pour que les six nouveaux régiments confectionnassent leur habillement pour 1809, pour que les cinq dépôts des légions expédiassent à l'armée ce qu'ils ont en magasin, et envoyassent autant de paires de souliers qu'ils ont d'hommes aux bataillons de guerre. Réitérez l'ordre, à Bayonne, d'expédier tous les souliers que les dépôts y ont envoyés pour leurs corps.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14604. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 21 décembre 1808.

Mon Cousin, donnez ordre au commandant d'Aranda de retenir les premiers détachements de dragons qui passeront, et de placer, jusqu'à Somo-Sierra, trente hommes à chaque relais de poste; de faire connaître aux villages voisins que je ferai brûler le premier village où un courrier sera arrêté; que c'est aux habitants à dénoncer les partisans et à les faire arrêter. Donnez ordre au commandant de Buitrago de faire marcher une colonne mobile de 150 chevaux polonais sur Somo-Sierra. A Somo-Sierra

150 autres se réuniront à ceux-là, et ces 300 hommes, sous le commandement d'un chef d'escadron, se formeront en colonne mobile et éclaireront la route.

Un détachement de 400 dragons se rend à Madrid sous le commandement d'un général; vous pouvez le réunir au premier détachement et charger ce général de cette opération. Faites-moi un rapport là-dessus, et faites-moi connaître où ce détachement de dragons sera demain soir.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14605. — AU MARÉCHAL KELLERMANN, DUC DE VALMY,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À BAYONNE.

Madrid, 21 décembre 1808.

Mon Cousin, je suppose que vous êtes arrivé à Bayonne et que les choses vont prendre une autre tournure. Réunissez tous les petits dépôts dans la ville, et mettez dans tout cela votre activité ordinaire. Des magasins considérables ont été établis à Bayonne; faites-en faire l'inventaire et faites-moi connaître ce qui reste. Je n'ai pas besoin de viande ni même de la plus grande partie de ces vivres. Veillez à ce que rien ne se gâte.

Équipages militaires. Il est resté à Bayonne ou Bordeaux des caissons des 4e, 7e, 8e, 10e, 11e, 1er et 3e bataillons d'équipages militaires. Vous savez que chacun de ces bataillons est de quatre compagnies, chaque compagnie de 36 caissons, ce qui fait 144 caissons par bataillon. Je n'ai ici aucun de ces bataillons qui ait plus de 90 caissons; le reste est à Bayonne. Portez votre œil attentif sur cette partie; prenez toutes les mesures pour lever les obstacles, et que tous ces caissons partent.

Habillement. Depuis le mois d'août, j'ai prescrit des mesures pour réunir à Bayonne des magasins considérables d'effets d'habillement. Mes intentions ne sont pas remplies, et je n'ai rien. Faites-vous remettre sous les yeux les ordres qu'a donnés l'ordonnateur; faites-vous rendre compte de ce qui est arrivé, et sachez pourquoi le reste n'arrive pas. Pressez les ouvriers de Bordeaux, activez les confections, et concertez-vous avec le préfet des Landes et les préfets voisins sur les moyens de presser les arri-

vages. Je n'ai besoin de biscuit ni de vivres, mais de souliers, capotes, chemises.

Administration des corps. Les corps ont des souliers à Bayonne; ils en ont tous 3 ou 4,000 paires envoyées de leurs dépôts. Prenez les mesures nécessaires pour les faire arriver ici. Faites-les partir par gros convois, en profitant des escortes et avec des feuilles de route, des endroits où ils sont. Il faut que les escortes soient composées de compagnies de marche de 120 conscrits.

20,000 hommes doivent être réunis à Bayonne des dernières levées: plus de 17,000 sont déjà présents. J'ai demandé qu'on fît partir, 1° cinq bataillons de marche composés de conscrits appartenant aux 1er, 2e, 3e, 4e et 6e corps, formés de quatre compagnies chacun, ce qui fait près de 4,000 hommes; 2° trois bataillons de marche composés, le premier, de tous les conscrits habillés appartenant au 1er, au 6e et au 4e corps, et fort de 800 à 1,100 hommes; le deuxième, des conscrits disponibles des 3e et 5e corps, fort de 800 à 1,000 hommes; et le troisième, de conscrits disponibles des 2e et 8e corps, fort de 800 hommes; 3° un régiment provisoire de Bayonne formé de compagnies des 114e, 115e, 116e, 117e, 118e et 120e régiments d'infanterie de ligne, fort de 1,696 hommes. Il est fort important de diriger tous ces détachements, bien armés, bien habillés et bien équipés, sur les lieux que j'ai désignés. Il ne faut pas confondre avec ces bataillons de marche et ce régiment provisoire les hommes isolés venant de la Grande Armée ou sortant des hôpitaux. Ces derniers devront être dirigés sur leurs régiments, à mesure qu'on en aura formé une compagnie de 120 hommes d'un même corps d'armée.

Dépôts de cavalerie. Le dépôt de cavalerie est à Pau; celui des équipages militaires est, je crois, à Auch. Le général Bourcier vient de passer la revue de celui de Pau. Prenez des mesures pour qu'il y ait des selles, et que tout ce qui est disponible parte. Profitez des estafettes pour écrire là-dessus aux ministres Dejean et Clarke.

Faites passer la revue des équipages du train. Ils ont laissé beaucoup de caissons à Bordeaux. Prenez des mesures pour que ces caissons soient attelés de mulets et qu'ils partent pour l'armée. J'ai assez de pièces; indé-

pendamment de celles que j'ai amenées de France, j'en ai pris un grand nombre à l'ennemi. J'ai besoin de boulets de 24 et, par-dessus tout, de caissons d'obus et de 12; s'il n'y a pas de caissons, envoyez-moi des munitions confectionnées d'obus et de 12. Expédiez-moi, par les premiers chevaux d'artillerie qui passeront, 3,000 obus et 3,000 coups de 12.

J'ai donné ordre qu'il fût mis 100,000 francs à votre disposition. Faites-moi connaître ce qu'il faut que j'ordonne pour lever tous les obstacles, et pour que je sois abondamment pourvu de souliers; ce pays n'en fournit pas du tout. J'attends de votre zèle qu'avant le 1ᵉʳ février les 16,000 conscrits qui sont à Bayonne seront en Espagne, où ils serviront merveilleusement sur mes derrières pour les garder; mais il faut qu'ils soient en bon état et qu'il ne leur manque rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Valmy.

14606. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE,

À PARIS.

Madrid, 22 décembre 1808.

Je pars à l'instant pour manœuvrer les Anglais, qui paraissent avoir reçu leurs renforts, et vouloir faire les crânes. Le temps est beau, ma santé parfaite: sois sans inquiétude.

NAPOLÉON.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc.

14607. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Madrid, 22 décembre 1808.

Monsieur le Général Clarke, vous donnerez l'ordre au prince de Ponte-Corvo d'évacuer tout le Danemark et de rendre les forteresses aux troupes du Roi. Je croyais avoir donné déjà cet ordre. Je l'autorise cependant à laisser garnison à Altona.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14608. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Madrid, 22 décembre 1808.

Monsieur le Général Clarke, donnez ordre au régiment du grand-duc de Würzburg, qui est arrivé à Metz, de continuer sa route sur Bordeaux.

Aussitôt que la division de 5 à 6,000 hommes, composée des bataillons des 75e, 28e et 58e de ligne et des détachements des 2e, 12e, 4e et 15e légers, sera prête et fournie de ses capotes, de ses deux paires de souliers dans le sac, etc. vous la ferez partir pour Bayonne. Chargez un général de brigade du commandement de cette colonne, et qu'elle ait un séjour au moins tous les quatre jours de marche.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14609. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Chamartin, 22 décembre 1808.

Mon Frère, le major général a dû vous envoyer vos ordres et vous faire connaître l'emplacement et la force des différents corps qui restent dans votre commandement pour la ville de Madrid.

Je vous envoie différentes notes que je désire que vous lisiez avec attention pour vous servir de règle

Envoyez un général de brigade de votre suite à Guadalajara, pour prendre le commandement du corps qui s'y trouve et vous instruire directement de ce qui se passe. Si la division Ruffin n'était pas arrivée ce soir, envoyez sur le chemin de Tolède pour savoir pourquoi elle n'arrive pas.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

NOTES.

L'Empereur est parti avec une force égale à celle qu'il laisse sous le

commandement du Roi, mais un peu inférieure en cavalerie, pour se porter sur Valladolid.

Les coureurs doivent être aujourd'hui à Medina del Campo, et le maréchal Ney doit avoir son quartier général à Arevalo.

L'Empereur sera probablement cette nuit à Villacastin.

La manœuvre des Anglais est extraordinaire. Il est prouvé qu'ils ont évacué Salamanque. Il est probable qu'ils ont fait venir leurs bâtiments de transport au Ferrol, pensant qu'il n'y avait pas de sûreté pour eux à se retirer sur Lisbonne, vu que de Talavera nous pouvons nous porter sur la rive gauche du Tage et leur fermer ce fleuve. Peniche d'ailleurs n'a pas de rade. Avec toute la cavalerie qu'ils ont, ils pensent ne pouvoir s'embarquer que dans un bon port et sous la protection d'une place forte. Tout porte donc à penser qu'ils évacuent le Portugal et qu'ils portent leur ligne d'opération sur le Ferrol, qui leur offre ces avantages.

Mais, en faisant ce mouvement de retraite, ils peuvent espérer de faire essuyer un échec au corps du maréchal Soult, et ils ne se sont décidés que lorsqu'ils se sont assuré une bonne retraite et pris leur direction sur la droite du Duero. 1° Ils peuvent ainsi avoir fait ce raisonnement : si les Français s'engagent dans Lisbonne, nous évacuerons sur Oporto et nous serons encore dans notre ligne d'opération du Ferrol. 2° Ils peuvent avoir l'espoir de recevoir de nouveaux renforts. Mais, quel que soit le projet des Anglais, il va donner lieu à des événements qui auront une grande influence sur la finale de toutes les affaires.

Le seul but réel du Roi doit être de garder Madrid. Tout le reste est de peu d'importance. Tous les débris des armées espagnoles même ne peuvent faire face devant les 8,000 hommes de cavalerie qui sont laissés au Roi.

Dans la position qu'occupe l'armée qui couvre Madrid, elle garde le Tage, la droite appuyée à Talavera et la gauche du côté de sa source, en avant de Guadalajara. L'ennemi ne peut venir que par l'Estremadure; et le duc de Danzig a le double de forces qu'il lui faut contre lui. Si, selon l'ordre que j'ai donné, il le bat dans la journée du 24 et l'éparpille bien, son corps deviendra entièrement disponible. Après l'affaire, il doit

faire une tête de pont à Almaraz, y laisser la division Lasalle et quelques compagnies de voltigeurs, et revenir avec son infanterie sur Talavera, pour aider aux manœuvres générales que commandera l'Empereur à Avila et Ciudad-Rodrigo, ou bien se porter sur Tolède et Madrid, par les ordres du Roi, pour venir au secours de la capitale.

L'ennemi peut venir d'Andalousie. Nos postes ont été au Manzanares. La plaine est nue, et tout peut se borner de ce côté à repasser la Sierra-Morena. Au pis aller, le maréchal Victor, avec la division Latour-Maubourg, les divisions Ruffin et Villatte, aurait de quoi faire face à ce qui pourrait venir, soit du côté de l'Andalousie, soit du côté de Tarancon par Cuenca. Il paraît y avoir de ce côté plus de troupes, et il y a là une division qui couvre Valence et qui est dans les montagnes de Cuenca. On pense que le maréchal Victor doit donner quelques compagnies de voltigeurs à la brigade de cavalerie qui est à Tarancon. La position d'Aranjuez est très-bonne. C'est le vrai point pour s'opposer à ce qui viendrait, soit du côté de Cuenca, soit du côté d'Andalousie.

Il ne serait pas prudent de laisser Madrid avec la division Leval; et. la division Ruffin se portant pour soutenir le maréchal Victor, il faudrait que le corps du duc de Danzig rétrogradât de deux marches sur Madrid; et même, après le combat qu'il va livrer, on lui aurait donné cet ordre, si d'un côté on n'avait pensé qu'on serait assez à temps et que les événements qui vont se passer d'ici à peu de jours changeraient la face des affaires, et de l'autre si un mouvement rétrograde n'était pas toujours d'un mauvais effet. Si Talavera était évacué et que l'ennemi y rentrât, ce serait sans doute d'un mauvais effet. Cependant cette considération ne devrait pas arrêter, s'il y avait nécessité, mais elle n'existera pas tant que l'Empereur laissera ces forces à Madrid.

Quant à Madrid, il y a cinq pièces courtes avec affût; il faut les mettre en batterie. On a travaillé aux fortifications; il est essentiel d'y travailler avec activité. Il faut placer les établissements et magasins dans la Porcelaine, activer la confection de l'habillement et veiller à ce que le Retiro soit prêt pour 4 à 5,000 hommes pour un mois. Si le génie fait son devoir et est secondé, dans dix jours les 3,000 Allemands, avec un com-

mandant ferme, doivent pouvoir s'enfermer dans la Porcelaine et être en état d'y tenir dix jours contre toutes les forces de l'Espagne réunies, jusqu'à ce qu'ils aient été dégagés.

Le Roi, en passant du Pardo par le dehors de la ville, fera bien d'aller voir les magasins; et, dans deux ou trois jours, il pourra aller voir le palais, toujours en passant par le dehors de la ville.

Il faut faire continuer la signature du registre comme à l'ordinaire, poursuivre l'exécution des mesures ordonnées par l'Empereur avec la plus grande activité, telles que le placement des meubles provenant des maisons des condamnés, dans le Retiro, et la recherche de leurs biens, presser les confections d'habillements et organiser des magasins au Retiro.

Quant à l'habillement des troupes du Roi, l'Empereur a ordonné que 1,200 vestes et culottes rouges, chapeaux, etc. fussent mis à la disposition du général Salligny pour habiller le bataillon espagnol étranger; que 400 vestes blanches, 400 culottes bleues, chapeaux, etc. fussent remis à l'Escurial pour les recrues de la garde royale. On peut les prendre dès aujourd'hui et en habiller ces recrues, afin que ce corps de l'Escurial ait une tournure. On suppose qu'ils sont déjà habillés et armés. Si cela est ainsi, ils pourraient déjà rendre des services au moins pour les communications, surtout s'ils ont des officiers et des sous-officiers de la Garde. On pourrait donc mettre 150 hommes au Puerto de Guadarrama, 150 à la poste, où est le piquet de gendarmerie, 150 à moitié chemin de Guadarrama à Villacastin et 150 à Villacastin; ce qui ferait 600 hommes. Le Roi pourrait encore faire mettre 150 hommes et une demi-compagnie de cavalerie à mi-chemin entre Guadarrama et Ségovie, afin d'avoir fréquemment des nouvelles de cette ville, où doivent être conduits nos blessés et les prisonniers que nous ferons. Il y a dans ces différents postes 6 gendarmes d'élite auxquels ils prêteront main-forte. Il faudrait mettre dans leur uniforme un signe qui les distinguât des Espagnols, tel qu'une raie bleue au bras par exemple. Le reste pourra garder l'Escurial, et, sur l'état de situation qui en sera envoyé au major général, on pourrait en faire venir 400 pour réunir à la garde du Roi.

Il est nécessaire que le Roi ait au Pardo la moitié de sa garde à pied, sa cavalerie et son artillerie à pied; s'il peut y joindre 400 hommes du régiment dont il est fait mention ci-dessus, cela formera au Pardo une petite réserve de 2,000 hommes, qui ne peut qu'être utile.

Administration. Il faut prendre des mesures pour approvisionner les magasins de Madrid, y avoir 12,000 quintaux de farine; y diriger, lorsqu'on sera sûr que nous sommes à Valladolid, 20,000 rations de pain, et après cela 20,000 rations de biscuit pour renfermer dans la Porcelaine. Le Roi enverra un de ses officiers à Ségovie, avec ordre de faire partir pour l'armée, en les dirigeant sur Villacastin, tous les jours, 5,000 rations de pain et 20,000 rations de vin ou d'eau-de-vie. Il sera nécessaire que demain le Roi envoie un de ses aides de camp au maréchal Victor à Aranjuez, et au général Latour-Maubourg, et un à Talavera au duc de Danzig. Il sera convenable de tenir un poste d'observation de 25 chevaux et de 50 hommes à pied entre Alcala et Madrid.

Il y a un dépôt de cavalerie à Leganes; il faut y réunir tous les détachements de cavalerie qui arrivent à l'armée. En moins de huit jours, il y arrivera plus de 1,000 chevaux, appartenant aux divisions Latour-Maubourg, Milhaud, Lasalle et Lahoussaye; on les fera reposer, on en passera la revue, et on prendra mes ordres pour leur destination, sans en laisser partir aucun sans mon ordre. Si le Roi place là un de ses aides de camp pour les retenir et les réunir dans ce dépôt, il se procurera en peu de jours une ressource de 1,200 chevaux.

Quant aux hommes isolés, il y en a cinq dépôts au Retiro. Tout ce qui appartient au maréchal Soult, soit infanterie, soit cavalerie, sera dirigé sur Ségovie. Beaucoup de généraux arrivent, leur destination est ci-jointe.

Il faut avoir soin qu'aucun détachement ne parte, ni pour le corps du duc de Danzig, ni pour Aranjuez, ni pour aucun autre corps. On aura par ce moyen deux milliers d'hommes au Retiro en peu de temps. L'état en sera envoyé au major général, et, sur l'ordre de l'Empereur, on les fera partir, hormis ceux appartenant à la division Ruffin, en ayant soin qu'ils

soient bien habillés, armés, équipés, et qu'ils aient leurs cinquante cartouches par homme.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14610. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Madrid, 22 décembre 1808.

Sa Majesté part, en ce moment, pour suivre la direction de Valladolid et se rapprocher du point où il peut y avoir encore des opérations intéressantes. Elle m'ordonne de vous écrire les détails ci-après, sans faire connaître cependant s'ils sont destinés à être rendus publics textuellement. Elle s'en remet à la prudence de Votre Altesse Sérénissime, qui jugera ce qu'il convient de dire pour satisfaire l'impatience du public et dissiper des inquiétudes qui seraient extrêmement mal fondées.

«Les Anglais ont enfin donné signe de vie; il paraît qu'ils abandonnent le Portugal et qu'ils prennent une autre ligne d'opération. Ils ont marché sur Valladolid. On est en mouvement, depuis trois jours, pour les manœuvrer et se porter sur leurs derrières. Des événements intéressants peuvent bientôt avoir lieu. Si les Anglais ne se dirigent pas vers la mer et ne nous gagnent pas de vitesse, il sera difficile qu'ils échappent, et ils payeront cher l'entreprise qu'ils ont osé former sur le continent.»

Le secrétaire d'état, H. B. Maret.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

14611. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 22 décembre 1808.

L'artillerie de la division Dessolle et sa 1re brigade se mettront en marche pour se rendre sur la route de Guadarrama; la 2e, aussitôt que la tête de la division Ruffin sera arrivée. Cette division couchera demain

entre Guadarrama et Villacastin. Le général Dessolle fera connaître, par un aide de camp, l'endroit où il couchera ce soir, le lieu où sera sa 2e brigade, et où il couchera demain. S'il ne reçoit pas d'ordres, il continuera sa route à grandes marches sur l'armée qui se réunit à Medina del Campo. Le général Dessolle pourra partir dès qu'il saura que la tête de la division Ruffin est à une lieue de Madrid.

Donnez ordre au régiment de hussards hollandais de partir avec tout ce qu'il a de disponible. Il fera partie de la brigade d'Avenay, ce qui fera 700 chevaux. Il joindra à las Rozas.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14612. A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 22 décembre 1808.

Mon Cousin, donnez ordre au général d'Avenay de prendre le commandement de trois escadrons de dragons, savoir : un escadron du 12e de dragons, fort de 180 chevaux, un du 16e, fort de 116 chevaux, et un du 21e, fort de 130. Le général d'Avenay se rendra à cet effet au dépôt de Leganes. Il y a ce dépôt d'assez forts détachements des 15e et 22e de chasseurs et du 2e de hussards. S'il peut y réunir des chevaux en bon état et former une cinquantaine d'hommes, il les réunira sous son commandement: mais il faut que les chevaux soient en bon état et puissent marcher. Il passera la revue de cette troupe aujourd'hui et partira à quatre heures après midi, pour aller coucher au village de las Rozas sur la route de Guadarrama: il aura soin que ses dragons aient du pain pour deux jours, qu'ils aient des cartouches et leurs fusils en bon état. Demain il partira à la pointe du jour pour passer la montagne, suivra la route de Villacastin et le mouvement de la Garde impériale.

Le général Paris aura le commandement supérieur du Retiro.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14613. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 22 décembre 1808.

Mon Cousin, donnez ordre au général Dessolle qu'il donne ordre au bataillon du 43e, à l'obusier et à une pièce de canon, de rejoindre à marche forcée sa division, deux bataillons du 55e étant suffisants à Guadalajara. Ainsi le bataillon qu'il a avec lui suivra sa division. Par ce moyen, sa division sera entière, hormis deux bataillons du 55e.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14614. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 22 décembre 1808

Mon Cousin, écrivez au général Mathieu Dumas que le maréchal Ney a eu son quartier général à Villacastin hier, qu'il sera demain à Medina, que moi-même j'y serai de ma personne; que toute la Garde est partie; que probablement le 24 ou le 25 au plus tard nous serons à Valladolid; que le général Tilly commande à Ségovie, où il a une forte garnison; qu'il faut faire connaître ces nouvelles au maréchal Soult, pour qu'il se règle en conséquence; que, si le général Delaborde, qui doit avoir été rejoint par sa 2e division, a reçu des ordres du maréchal Soult et les a exécutés, il a bien fait: que, s'il n'a pas reçu d'ordres de ce maréchal, il doit marcher sur Palencia, se réunir au général Lorge et faire sa jonction sur moi, soit par Valladolid, soit par la gauche, si les Anglais veulent tenir à Valladolid; que le principal est que le général Delaborde ne reste pas à Burgos, point trop éloigné de l'ennemi et du théâtre des événements; il devinera par les mouvements de l'ennemi ce qui se passera. Nous serons probablement le 25 à Valladolid; qu'il fasse faire du pain à Burgos; qu'il le dirige sur Valladolid; que, jusqu'à ce que les communications soient ouvertes avec Valladolid, il retienne à Burgos tout ce qui arriverait pour l'armée : estafettes, courriers, caissons, convois, officiers

d'ordonnance des maréchaux Mortier, Moncey, etc. On n'écrit pas au maréchal Soult, ni au général Lorge, ni au général Delaborde; mais cette lettre leur est commune. En cas de réunion du général Lorge avec le général Delaborde, du général Millet, du général Loison avec le général Delaborde, c'est le général Delaborde qui commandera.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14615. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À CHAMARTIN.

Chamartin, 22 décembre 1808.

Mon Cousin, faites connaître aux corps des maréchaux Victor et duc de Danzig, aux divisions Lasalle, Milhaud, Latour-Maubourg et à la garnison de Madrid, que j'ai nommé le roi d'Espagne mon lieutenant, et que, jusqu'à mon retour à Madrid, les corps désignés ci-dessus recevront ses ordres. Le maréchal Jourdan expédiera les ordres du Roi, comme chef de son état-major. Vous ferez connaître au Roi que le corps du duc de Danzig est à Talavera de la Reina; qu'il est composé de la division Sebastiani de quatre régiments français, formant 6,000 hommes; de la division Valence de trois régiments polonais, formant 4,000 hommes; du 5e régiment de dragons et d'un régiment de chevau-légers westphaliens de 800 hommes, et de vingt-quatre pièces de canon; que la division Milhaud est en avant de Talavera, composée de trois régiments de dragons et de six pièces de canon; que la division Lasalle est à Almaraz (l'ennemi occupant le pont sur la rive gauche du Tage), composée du 10e régiment de chasseurs, du 9e de dragons, des lanciers polonais et du 5e de chasseurs, formant deux brigades; que j'ai donné l'ordre au duc de Danzig d'attaquer les 10 ou 12,000 hommes qui sont derrière Almaraz dans la journée du 24, de leur prendre leurs canons, de les faire poursuivre par sa cavalerie et de les éparpiller; ce qui produira deux effets : le premier, d'avoir des nouvelles positives de ce qui se passe en Portugal, ensuite d'être à même de marcher sur Madrid, Ciudad-Rodrigo ou Tolède, selon que les circonstances l'exigeront.

Vous ferez connaître au Roi que le corps du maréchal Victor est à

Tolède composé des deux divisions Ruffin et Villatte; que la division Ruffin a eu ordre de se rendre à Madrid, où elle doit arriver ce soir; que le corps du maréchal Victor avec la division Villatte a ordre de se rendre le 24 à Aranjuez en laissant un bataillon, le 26e de chasseurs et deux pièces de canon à Tolède; que ce maréchal aura sous ses ordres la division Latour-Maubourg, composée de six régiments de dragons partagés en trois brigades, avec six pièces de canon; qu'une de ces brigades est à Madridejos, ayant des reconnaissances sur Manzanares; qu'une autre brigade est à Tarancon, et la 3e brigade à Aranjuez, observant la route de San-Clemente; que le 55e de ligne et deux pièces de canon se trouvent à Guadalajara; que ce régiment, qui est là en observation, est également sous les ordres du maréchal Victor; que le général Latour-Maubourg a dû lui envoyer 150 chevaux: qu'il est convenable que le Roi envoie le général Merlin ou un de ses généraux de brigade, intelligent, qui puisse sans difficulté commander, et un colonel pour éclairer les routes de Valence et de Saragosse, avec l'instruction de ne jamais se laisser couper de Madrid; que la ville de Madrid a pour garnison la division Leval, composée de deux régiments allemands, avec huit pièces de canon, un régiment de hussards hollandais, et la division Ruffin qui arrive ce soir; et que la division Dessolle laisse une brigade à Madrid, jusqu'à ce que la division Ruffin soit arrivée.

Récapitulation. *Corps du duc de Danzig :* 10,000 hommes d'infanterie, 700 de cavalerie, 24 pièces d'artillerie; division Milhaud, 1,300 hommes de cavalerie et 6 pièces d'artillerie; division Lasalle, 2,000 hommes de cavalerie; total, 10,000 hommes d'infanterie, 4,000 de cavalerie, 30 pièces d'artillerie.

Corps du maréchal Victor : division Villatte, 5,000 hommes; division Ruffin, 6,000, 40 pièces d'artillerie; division Leval, 3,000 hommes et 8 pièces d'artillerie; 55e régiment, 3,000 hommes: total, 17,000 hommes et 48 pièces d'artillerie.

Division Latour-Maubourg : 3,000 hommes de cavalerie et 6 pièces de canon; 300 du 26e de chasseurs; 300 hommes des chevau-légers hollandais; total, 3,600 hommes de cavalerie et 6 pièces de canon.

Garde royale : infanterie, 2,000 hommes; cavalerie, 300; artillerie, 6 pièces.

Il y aura donc sous les ordres du Roi : infanterie, 28,000 hommes; cavalerie, 8,000; artillerie, avec les sapeurs, les dépôts, etc. 4,000 hommes; soit 40,000 hommes et 90 pièces de canon.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14616. — À JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Villacastin, 23 décembre 1808.

Mon Frère, j'ai passé le Guadarrama avec une partie de ma Garde et par un temps assez désagréable. Ma Garde couchera ce soir à Villacastin. Le maréchal Ney est à Medina. Les Anglais paraissent être à Valladolid, probablement avec une avant-garde, et être en position à Zamora, Benavente avec le reste de leur armée. Il paraît qu'ils ont établi leur ligne d'opération sur la Corogne.

Dans vos instructions, vous aurez vu que la principale affaire est Madrid. La division Ruffin doit être arrivée. Faites mettre dans les journaux de Madrid que 20,000 Anglais sont cernés et perdus. Faites aussi mettre dans les journaux la lettre ci-jointe, qui fera voir aux Espagnols comment ils sont traités par leurs chers alliés, avec des observations sur ceux qui ont appelé les Anglais en Espagne, qui est ainsi dévastée par ses ennemis et ses alliés.

J'ai ordonné que, de Boceguillas, les hommes isolés, les convois et tout fût dirigé sur Ségovie, qui devient le centre des opérations de l'armée.

Je suppose que le maréchal duc de Danzig attaquera demain l'ennemi qui est devant lui, prendra son canon et le fera poursuivre par la cavalerie. Dès lors il deviendra disponible pour se porter sur quelque point que ce soit.

Le 2e de dragons doit être arrivé à Madrid. Les deux bataillons du 55e qui sont à Guadalajara ont besoin d'être conduits par un officier intelligent. S'ils étaient menacés d'être attaqués, ils pourraient se replier sur Alcala.

Le temps est assez froid.

Prenez des mesures pour que les postes de las Rozas et de Guadarrama soient bien organisés, afin de pouvoir communiquer.

Cette petite ville-ci s'est bien comportée; la plupart des habitants sont restés.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14617. — ORDRE POUR LE GÉNÉRAL LAHOUSSAYE.

Arevalo, 24 décembre 1808.

Le général Lahoussaye se rendra avec sa brigade au premier village sur la route d'Olmedo. Il enverra 50 ou 60 hommes à Olmedo enlever les lettres de la poste et savoir des nouvelles de Valladolid. Il enverra ici un aide de camp prendre des ordres. Il fera faire du pain à Olmedo.

D'après la minute Archives de l'Empire

14618. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Tordesillas, 25 décembre 1808.

Sire, l'Empereur me charge d'expédier un homme du pays à Votre Majesté. Nous sommes à Toro, à Tordesillas où est le quartier général impérial, à Valladolid, et notre cavalerie légère à Medina de Rio Seco. Nous avons pris quelques Anglais égarés. Rien n'est encore clair sur leur position; tout porte à croire qu'ils se retireront sur la Corogne. Nous espérons les joindre. Tout va bien; nous sommes dans un pays abondant en pain et en vin.

Le prince ALEXANDRE, major général.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14619. — AU MARÉCHAL NEY, DUC D'ELCHINGEN,

COMMANDANT LE 6e CORPS, À MEDINA DE RIO SECO.

Tordesillas, 26 décembre 1808, trois heures après midi.

Je reçois, au moment même, des lettres du maréchal Soult datées de

Carrion, ce matin à trois heures. L'officier n'a mis que douze heures pour venir. Voici sa position : il est à Carrion avec deux de ses divisions; la division Delaborde est à Paredes; le général Lorge, avec sa division de cavalerie, est à Frechilla; le général Franceschi est à Cardeñosa. Les Anglais étaient la droite à Villalon, la gauche à Sahagun. La Romana, de Léon, marchait pour se réunir aux Anglais. Le maréchal Soult croyait être attaqué demain 27, et, dans cette hypothèse, il était incertain s'il n'attaquerait pas. Je lui ai mandé de n'en rien faire; mais il devient urgent de concentrer vos troupes sur Medina de Rio Seco, afin de pouvoir marcher par Villalon ou Valderas. Je lui ai donné l'ordre, dès qu'il verrait l'ennemi en retraite, de le poursuivre l'épée dans les reins. Le maréchal Soult a 20,000 hommes d'infanterie et 3,000 hommes de cavalerie. Si vous entendiez le feu demain matin, il faudrait marcher droit sur le feu. Nous nous mettrons tous en marche demain, à la pointe du jour, pour Medina de Rio Seco.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14620. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Tordesillas, 27 décembre 1808, trois heures du matin.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 24. Berthier vous écrit. Si l'ennemi entreprend un mouvement, ce sera probablement par Cuenca. On peut l'arrêter autant de temps que l'on veut au passage du Tage, qui est sans pont dans sa partie supérieure. L'ennemi n'a rien qui puisse résister à la division Latour-Maubourg et aux divisions Villatte et Ruffin. Je pense que vous aurez bientôt 2,000 hommes isolés appartenant à différents corps arrivant à Madrid. Il faut les organiser en régiments provisoires, et vous en servir pour garder le Retiro. Je suppose que le duc de Dantzig a battu l'ennemi le 24, et qu'il sera de retour le 26 à Talavera. Donnez-lui ordre de revenir avec la division Sebastiani et la division Milhaud à Tolède; alors, en cas de mouvement de l'ennemi, vous pouvez réunir à Aranjuez les divisions Sebastiani, Villatte et Ruffin, les divisions Latour-Maubourg et Milhaud, le 26e de chasseurs et le 2e de hussards : c'est

plus qu'il ne faut. Pendant que ces troupes se réuniraient sur Aranjuez, en cas de besoin la division Valence s'approcherait de Madrid, et le général Lasalle, soutenu de quatre compagnies de voltigeurs, garderait le pont d'Almaraz. Je crois que c'est là la position la plus naturelle. Je pense que le général Lucotte doit avoir des postes d'observation le long du Tage, aux différents bacs.

Le général Lahoussaye est entré à Valladolid. L'ennemi n'y a pas paru depuis huit jours, qu'il y a envoyé un parti de 100 hommes pour enlever l'intendant et prendre 300,000 réaux; il y a depuis renvoyé l'intendant. Le maréchal Soult est à Carrion. Les Anglais sont vis-à-vis de lui. Je suis, avec ce qui arrive de Madrid, sur la droite des Anglais. Les Anglais paraissent être au nombre de 36,000. Aujourd'hui je serai à Medina de Rio Seco, et probablement qu'aujourd'hui ou demain de grands événements auront lieu. Si les Anglais n'ont pas déjà battu en retraite, ils sont perdus; et, s'ils se retirent, ils seront poursuivis jusqu'à leur embarquement, de manière que la moitié certainement ne se rembarquera pas. J'ai déjà mandé qu'on ne nous envoie plus de pain. Il faut faire un peu de biscuit et en charger les charrois pour les autres divisions. Surtout qu'on approvisionne la Porcelaine.

Faites mettre dans les journaux et répandre partout que 36,000 Anglais sont cernés; que je suis à Benavente, sur leurs derrières, tandis que le maréchal Soult est devant eux. Et, si l'ennemi faisait un mouvement sur Aranjuez, faites des cérémonies pour célébrer ces succès. Cette nouvelle ne tardera pas à vous arriver. Envoyez-moi un millier d'exemplaires de la proclamation que j'ai faite, et un millier des journaux qui ont paru à Madrid depuis votre entrée.

NAPOLÉON.

P. S. Donnez le commandement du corps d'observation du général Lucotte au maréchal Victor.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph

14621. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE.

Medina de Rio Seco, 28 decembre 1808.

Le maréchal Bessières fera monter à cheval toute la cavalerie sous ses ordres, à six heures, et se portera à Aguilar de Campo, où se rend l'Empereur. Un aide de camp sera rendu à sept heures à Aguilar pour porter l'état de situation de toute la cavalerie; ne pas oublier si elle a son artillerie. Il enverra également un officier d'état-major pour faire avancer l'artillerie, si elle n'y est pas, et toute la cavalerie, soit celle du général Marisy, soit celle du général d'Avenay, soit celle du général Maupetit.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14622. — AU GÉNÉRAL LEFEBVRE-DESNOËTTES,

COMMANDANT LES CHASSEURS DE LA GARDE IMPÉRIALE.

Valderas, 29 decembre 1808.

Je reçois votre lettre. Je suppose que vous avez appelé à vous les Polonais qui étaient à Villafrechos. Le général Durosnel était arrivé ici. Il part à la pointe du jour pour vous rejoindre; il part pour vous rejoindre si l'ennemi occupe le pont avec l'infanterie. S'il n'est pas possible de le forcer, ne compromettez point ma Garde. Ce qu'il m'importe de savoir, c'est si l'ennemi prend sa retraite sur la route de Zamora ou sur celle d'Astorga. La route de Benavente à Zamora fait un angle très-aigu avec la route de Rio Seco à Benavente. Ainsi, en jetant des partis sur votre gauche, on devrait avoir des nouvelles, quoique je suppose que l'ennemi aura abandonné le pont, le maréchal Ney passant le gué à Villafer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14623. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE,

À PARIS.

Benavente, 31 decembre 1808.

Mon amie, je suis à la poursuite des Anglais depuis quelques jours;

mais ils fuient épouvantés. Ils ont abandonné les débris de l'armée de la Romana, pour ne pas retarder leur retraite d'une demi-journée. Plus de cent chariots de bagages sont déjà pris. Le temps est bien mauvais.

Lefebvre[1] a été pris. Il m'a fait une échauffourée avec 300 chasseurs; ces crânes ont passé une rivière à la nage, et ont été se jeter au milieu de la cavalerie anglaise. Ils en ont beaucoup tué; mais, au retour, Lefebvre a eu son cheval blessé: il se noyait; le courant l'a conduit sur la rive où étaient les Anglais, il a été pris. Console sa femme.

Adieu, mon amie. Bessières, avec 10,000 chevaux, est sur Astorga.

NAPOLÉON.

Bonne année à tout le monde.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc

14624. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Benavente, 31 décembre 1808.

Mon Cousin, je reçois vos lettres des 20 et 21 décembre, où je vois qu'il a fait à Paris le même temps qu'en Espagne du 18 au 21. Les projets de lois auront sans doute été pris, car je ne les ai pas reçus. Vous aurez dû recevoir mon décret pour fermer le Corps législatif au 30 décembre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès

14625. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Benavente, 31 décembre 1808.

Vous recevrez un décret pour la levée de la conscription de 1809. Il est nécessaire que vous arrêtiez avec M. Dejean un projet qui me fasse connaître ce qu'il faut pour les remontes, selles, attelages d'artillerie et équipages militaires, pour que les deux armées ne manquent de rien. Il est indispensable que nous nous tenions prêts au mois de mars, si

[1] *Le général Lefebvre-Desnoëttes.*

l'Autriche voulait bouger, et il paraît que cette puissance est vivement intriguée par l'Angleterre. Il sera difficile, si le ministère anglais dure et que la nouvelle de la soumission de l'Espagne n'amène pas de changement, que les Autrichiens ne fassent pas quelque sottise.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14626. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Benavente, 31 décembre 1808.

Mon Frère, mon avant-garde est sur Astorga. Les Anglais fuient à toutes jambes et abandonnent munitions de guerre, caisses, bagages, etc. Il y a plus de deux cents voitures sur la route d'Astorga.

Le maréchal Soult a battu 3,000 hommes de la Romana à Mansilla, en a pris 1,500 et deux drapeaux. C'est Franceschi qui a battu ces 3,000 hommes avec sa cavalerie. Il doit être entré hier à Léon et marcher sur Astorga.

Les Anglais ont non-seulement coupé les ponts, mais même ils ont fait sauter les arches avec des mines, conduite barbare et inusitée à la guerre, et qui ruine le pays en pure perte. Aussi sont-ils en horreur à tout le pays. Ils ont tout enlevé, bœufs, matelas, couvertures, et, pardessus cela, maltraité et bâtonné tout le monde. Il n'y avait pas de meilleur calmant pour l'Espagne que d'y envoyer une armée anglaise. Il faut faire relever cela dans les journaux. Urquijo peut y insérer des lettres écrites de Valderas, de Benavente, de Léon, etc. où ils ont chassé les moines, qui peindraient leurs brigandages. Leur force réelle est de 20 à 21,000 hommes d'infanterie et de 4 à 5,000 hommes de cavalerie, avec une quarantaine de pièces de canon. Ils doivent de la reconnaissance aux obstacles qu'a opposés le passage de la montagne de Guadarrama et aux infâmes boues que nous avons rencontrées.

La brigade hollandaise doit être à Madrid; si elle était encore à Aranda, envoyez-lui l'ordre de s'y rendre. Un bataillon hessois doit être à Ségovie : réitérez-lui l'ordre de s'y rendre. Vous avez bien fait de retenir le bataillon du 43e. Le commandant de Tolède a perdu la tête d'évacuer

cette ville sans raison. Ce qu'il a vu sur ses derrières est un rassemblement de paysans, qui ont profité de la faute qu'a faite le duc de Danzig de ne pas laisser de postes à Talavera, pour faire une échauffourée.

La division Dessolle rentre à Madrid. Si vous n'êtes pas pressé de l'avoir, laissez-la deux ou trois jours à Villacastin pour rallier son monde et se reposer un peu.

Je n'ai point de nouvelles de Saragosse.

Le général Lefebvre, commandant les chasseurs de ma Garde, s'est fait prendre. Je l'avais envoyé en reconnaissance avec un détachement de chasseurs de ma Garde, en lui recommandant de ne pas se compromettre. Il a passé la rivière vis-à-vis de Benavente et a rencontré 3,000 hommes de cavalerie anglaise qu'il a chargés; il en a tué beaucoup; il a été obligé de céder au nombre; mais, en repassant la rivière, son cheval étant blessé, il se noyait, lorsque deux Anglais l'ont sauvé. Cette affaire m'a coûté une soixantaine de mes chasseurs, blessés, tués ou pris. Vous sentez combien cela m'a été désagréable. Le soir, j'avais 8,000 hommes de cavalerie au même endroit; mais les Anglais étaient déjà loin.

On s'aperçoit dans les campagnes que mes proclamations font du bien. Il faut en envoyer plusieurs milliers à Léon, à Salamanque, à Valladolid. Il faut faire faire des pamphlets espagnols qui peignent la mauvaise situation de l'Espagne, livrée à la mauvaise foi des Anglais. On peut en dire beaucoup de mal, car tout le monde en est mécontent. Il faut faire grand bruit des adresses de la ville de Madrid. Je pense que Madrid doit envoyer des députations à Valladolid, Salamanque, Léon, Guadalajara, Ségovie, Tolède, etc. pour inviter ces villes à faire la même chose. Il faut qu'elle fasse une adresse à toutes les provinces et qu'elle envoie des députations à Séville et à Valence, lorsque surtout cette première démarche des autres villes aura fait effet.

Vingt-deux compagnies de marche, faisant 3,000 hommes, doivent être arrivées à Madrid.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14627. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Benavente, 31 décembre 1808.

Le bruit court à l'armée que j'ai nommé le sieur Coigny, aide de camp du général Sebastiani, capitaine, tandis qu'il n'est que lieutenant. Je suppose que vous n'aurez pas expédié mon décret, et que vous en aurez appelé de l'Empereur mal instruit à l'Empereur mieux informé; du moins tel était votre devoir. Vous me présenterez un décret pour le nommer lieutenant. J'ai voulu l'avancer d'un grade et non de deux. Si le décret disait, «Le sieur Coigny, lieutenant, est nommé capitaine,» ce qui serait une erreur de copiste, vous ne devriez pas l'expédier; mais s'il dit, «Le sieur Coigny, sous-lieutenant, est nommé capitaine,» il est clair qu'il est fait sur une fausse supposition.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14628. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Benavente, 31 décembre 1808.

Je crois vous avoir écrit qu'il n'y avait pas de difficulté à permettre aux généraux impliqués dans l'affaire de Baileu de voir leurs femmes, et à mettre en liberté tous les officiers, hormis les quatre généraux qui ont eu la principale part dans cette affaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14629. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Benavente, 31 décembre 1808.

Faites partir des mouches et autres bâtiments pour porter les bulletins d'Espagne à Santo-Domingo. Faites préparer à Brest neuf vaisseaux et quatre frégates, avec le plus de vivres possible, lesquels se rendront tous devant Santo-Domingo et porteront 3,000 hommes. Il faudra partir

à la fin de janvier. Santo-Domingo tiendra probablement plusieurs mois, et ces hommes débarqueront. S'il est pris, ces hommes iront à la Martinique.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14630. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Benavente, 31 décembre 1808.

Vous verrez que j'approuve les propositions que vous m'avez faites. L'opinion de tout le monde est que l'escadre de Flessingue pouvait sortir, surtout ayant la faculté de passer par le nord; qu'elle pouvait même prendre des vaisseaux anglais. J'espère, moyennant ces dispositions, avoir bientôt à Toulon seize vaisseaux de ligne. Cette escadre de la Méditerranée m'intéresse au delà de ce que vous pouvez penser. C'est là surtout qu'une escadre peut m'être de la plus grande utilité.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14631. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Benavente, 31 décembre 1808.

Faire partir deux frégates de Toulon pour Corfou, en les chargeant de poudre, de biscuit, de bombes et de boulets qu'on mettra en forme de lest. La guerre fournira ce qu'il sera nécessaire d'embarquer pour Corfou. Il ne faudra pas oublier une vingtaine d'affûts, des morceaux de fer et des rechanges. Ces frégates passeront l'été à Corfou; cela est absolument nécessaire pour la défense de l'île. Les bricks et la frégate qui sont à Corfou se rendront à Venise, où la frégate sera réparée, et l'équipage montera une frégate neuve que j'ai fait faire à Venise. Les bricks feront le service à Ancône et Venise. Si la frégate ne pouvait pas entrer à Venise, elle pourrait aller à Ancône.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de la marine.

14632. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Benavente, 31 décembre 1808.

J'ai lu avec intérêt l'histoire du règne de Louis XV, par Lacretelle[1]. Elle m'a paru, en général, bien écrite et faite dans un bon esprit.

Il n'y aurait pas de mal de tourner en ridicule le style pitoyable et larmoyant des ministres de Hollande. Cela demande à être fait avec un peu de tact.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] *Histoire de France pendant le XVIIIe siècle.*

ANNÉE 1809.

14633. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Benavente, 1er janvier 1809.

Monsieur de Champagny, le Pape est dans l'usage de donner des cierges aux différentes puissances. Vous écrirez à mon agent, à Rome, que je n'en veux pas. Le roi d'Espagne n'en veut pas non plus. Écrivez à Naples et en Hollande pour qu'on les refuse. Il ne faut pas en recevoir, puisqu'on a eu l'insolence de n'en pas donner l'année dernière. Voici comme j'entends que l'on se conduise à cet égard : mon chargé d'affaires fera connaître que, le jour de la Chandeleur, je reçois des cierges bénits par mon curé; que ce n'est ni la pourpre ni la puissance qui donnent de la valeur à ces sortes de choses. Il peut y avoir eu enfer des papes comme des curés; ainsi le cierge bénit par mon curé peut être une chose aussi sainte que celui du Pape. Je ne veux pas recevoir ceux que donne le Pape, et tous les princes de ma famille doivent en faire autant.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14634. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Benavente, 1er janvier 1809.

Je reçois les états de situation au 15 novembre. Voici mes observations pour l'armée du Rhin. Vous portez au 13e léger 384 hommes, qui arriveront à Hanovre le 6 janvier; vous affectez ces hommes au 4e bataillon. Je suppose que ces 384 hommes sont le détachement du régiment de marche formé à Louvain; mon intention n'est pas qu'il compte au 4e bataillon; il faut qu'il soit réparti dans les trois premiers bataillons, qui sont encore loin du complet. Les cadres de ces détachements doivent retourner à Ostende, y recevoir les conscrits et former le 4e bataillon, qui devra partir quand j'en donnerai l'ordre. Le 17e de ligne a déjà ses

quatre bataillons à l'armée du Rhin. Il faut faire partir les grenadiers et voltigeurs de ce corps, qui sont à la réserve de Boulogne, et les incorporer dans les compagnies d'élite de ces bataillons. Les officiers et sous-officiers rentreront au dépôt pour recevoir les conscrits de l'année. Par ce moyen, le 17e aurait donc à l'armée du Rhin 3,000 hommes; il lui manquerait encore 300 hommes, car mon intention est qu'au mois de mars toute mon armée du Rhin ait 840 hommes par bataillon et quatre bataillons par régiment, hormis le 15e léger, qui n'en aura que trois.

J'ai à l'armée du Rhin vingt et un régiments d'infanterie; cela me fera donc quatre-vingt-trois bataillons, qui produiraient 70,000 hommes. Le corps d'Oudinot doit être composé de douze demi-brigades provisoires, formées de trente-six 4es bataillons des corps qui sont en Espagne et dont les grenadiers et voltigeurs sont déjà à ce corps. Il offrira une force de 30,000 hommes. J'aurai donc à l'armée du Rhin 100,000 hommes d'infanterie. La division Legrand et la division Saint-Cyr, hormis les tirailleurs corses et du Pô, qui passeront sous les ordres du général Oudinot, se rendront à Paris à petites journées. Elles seront cantonnées dans un circuit à vingt lieues aux environs de Paris, et par régiment au moins. Les généraux et tous les officiers resteront à leur poste. Cela me ferait vingt nouveaux bataillons et porterait mon armée du Rhin à 120,000 hommes à l'effectif, et, au moins, à 110,000 présents à l'entrée de la campagne. Je vous ai déjà donné mes ordres pour tout cela. Mais, dans un moment où je vous laisse la répartition des 80,000 hommes de 1807, je crois nécessaire de vous remettre sous les yeux qu'il est à propos de donner à chaque corps le nombre d'hommes convenable et un excédant de 100 hommes pour ceux qui ne réussissent pas. Quant à mes quatorze régiments de grosse cavalerie laissés en Allemagne, je désire avoir au mois de mars cinquante-six escadrons de 225 hommes chaque, officiers non compris, c'est-à-dire 900 hommes par régiment à cheval, afin de pouvoir présenter 875 hommes, officiers compris, à l'ennemi, en comptant 50 hommes pour la différence du présent à l'effectif; ce qui me ferait 12,000 hommes de grosse cavalerie présents à l'armée. Les huit régiments de cavalerie légère devront avoir la même organisa-

tion et me présenter 7,000 hommes de cavalerie légère, et en totalité 19,000 hommes de cavalerie. Quant aux corps des villes hanséatiques, les deux régiments de ligne et les deux de chasseurs doivent être sur le même pied. Ainsi, par ces dispositions, j'aurai à l'armée du Rhin un effectif de 150,000 hommes, artillerie et sapeurs compris; aux corps des villes hanséatiques, un effectif de 10,000 hommes. J'aurai donc, en tout, en Allemagne 160,000 hommes.

Quant à l'armée d'Italie, j'y ai actuellement douze régiments de ligne entiers, faisant quarante-huit bataillons; seize 3es et 4es bataillons à l'armée de Dalmatie, lesquels formeront des régiments de deux bataillons commandés par leurs majors; quatre bataillons à Corfou, pour lesquels on suivra la même disposition; six bataillons à Naples, soumis à la même organisation; total, vingt-six bataillons, et total général, soixante et quatorze bataillons, ou plus de 60,000 hommes. Mon intention est que ces soixante et quatorze bataillons soient tous à l'effectif de 840 hommes avant mars. Les divisions Boudet et Molitor, qui doivent être en marche pour se porter sur Lyon et les rives de la Saône, me formeront une réserve qui agira selon les circonstances. Ce corps, étant composé de sept régiments, doit m'offrir vingt-huit bataillons, qui me feront plus de 23,000 hommes. Cela portera donc l'infanterie de mon armée d'Italie à près de 100,000 hommes, y compris l'armée de Dalmatie et un ou deux régiments que je pourrai encore ôter de Naples; ce qui, joint à 20,000 Italiens et à 20,000 hommes de la Confédération, y compris les quatre régiments de Confédérés qui sont à Lyon et les quatre régiments italiens, porterait mon armée d'Italie à près de 150,000 hommes, artillerie et sapeurs compris, ainsi que les auxiliaires. Je pourrai donc avoir, à la fin de mars, 160,000 Français et 100,000 auxiliaires de la Confédération, de Hollandais et Polonais, c'est-à-dire une armée de 260,000 hommes en Allemagne et 150,000 hommes en Italie, et, au total, au delà de 400,000 hommes à diriger contre la maison d'Autriche, si celle-ci voulait bouger.

Je désire que vous m'envoyiez cette situation; elle indiquera en encre jaune ce qui est en projet, en encre noire ce qui existe, et en encre

rouge ce qui doit être envoyé de la conscription de 1809. Entendez-vous avec le général Dejean pour que mes troupes ne manquent pas d'habillements et ma cavalerie de harnachements.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14635. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Benavente, 1er janvier 1809.

Je trouve ridicule que le préfet de Nice ait ordonné qu'à l'avenir il ne sera pas permis au public de faire répéter une ariette. Un peu de tapage au théâtre n'est pas une chose assez importante pour qu'on doive intervenir dans les plaisirs du public. Je veux qu'on jouisse en France d'autant de liberté qu'il est possible. Témoignez mon mécontentement à ce préfet. J'approuve qu'il ait fait arrêter les trois jeunes gens qui ont crié *bis* pour narguer le maire; mais aussi pourquoi ce magistrat se mêle-t-il dans les querelles de jeunes gens et de coulisses? Veillez à ce que l'autorité se fasse sentir le moins possible et ne pèse pas inutilement sur les peuples.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14636. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Benavente, 1er janvier 1809.

Vous avez bien fait de faire arrêter l'émigré rentré avec le duc d'Abrantès. Personne en France n'est au-dessus de la loi. Vous n'aviez pas même le droit de ne pas le faire arrêter. Un émigré ne peut rentrer qu'en vertu d'un décret officiel de moi. Quand se fera-t-on des idées justes de ce qui convient, et quand cessera-t-on de gouverner avec des règles de fantaisie?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14637. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Benavente, 1er janvier 1809.

Mon Frère, le général la Romana n'a pas 6,000 hommes, nus et mourant de faim, troupes de réquisition, et il n'oserait plus se fier à son armée en campagne, exaspérée au dernier point contre lui. Le maréchal Soult l'a attaqué le 26 décembre à Mansilla avec deux régiments de cavalerie, et lui a pris 1,500 hommes et deux drapeaux. Il est entré à Léon le 30; il y a trouvé 2,000 malades aux hôpitaux. Cette armée de Galice n'existait donc véritablement plus depuis les affaires d'Espinosa. Elle existe encore moins aujourd'hui.

Aujourd'hui, 1er de l'an, le maréchal Soult est à Puente de Orbigo. Le maréchal Bessières a couché à la Bañeza et marche sur Astorga, où nous serons aujourd'hui. Les Anglais ont abandonné 1,500 tentes et 4,000 couvertures, tout leur rhum, une quantité immense de chariots sur la route et beaucoup de traînards. Ils n'en sont pas quittes. Nous les poursuivons vivement. Je serai ce soir à Astorga.

Je vous ai mandé que la division Dessolle rentrait à Madrid. La communication par Valladolid, Burgos, Ségovie, Guadarrama sera assurée. Donnez ordre que des postes soient placés sur la route de Villacastin et sur les routes de Madrid à Ségovie, et de Ségovie à Valladolid; demandez-en l'état, et retirez tout ce qui est inutile, pour fortifier la garnison de Madrid. Par les états que j'ai reçus, il résulterait que vous avez 2 ou 3,000 hommes de compagnies de marche arrivés à Madrid, appartenant aux différents corps. La brigade hollandaise, qui est à Aranda, doit se rendre à Madrid. Il en est de l'armée de Castaños comme de l'armée de la Romana; on les disait, il y a huit jours, l'une et l'autre de 15 et 20,000 hommes; je suis persuadé qu'elles ne sont pas de 4,000 hommes. Le temps est mauvais, la saison rigoureuse, mais cela ne nous arrêtera pas; nous tâcherons d'en finir avec les Anglais.

Vous enverrez sans doute des agents à Léon. Tâchez d'établir la correspondance de cette ville avec Madrid; surtout beaucoup d'imprimés.

On s'était emparé à la baïonnette du Monte Torrero devant Saragosse, et les opérations du siége se poursuivent vivement.

Le général Saint-Cyr est arrivé le 19 à Barcelone, a pris et battu ce qui était devant lui. J'ai dans cette place 30,000 hommes qui exercent leur influence à vingt lieues à la ronde. Reding a été battu.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14638. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE,

À DRESDE.

Benavente, 1er janvier 1809.

Je reçois la lettre de Votre Majesté du 6 décembre. J'ai donné ordre qu'il fût fait droit à la juste demande de l'électeur de Trèves. Je suis fort aise d'avoir trouvé cette occasion de faire quelque chose qui soit agréable à votre famille.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14639. — A WENCESLAS, ANCIEN ÉLECTEUR DE TRÈVES,

ÉVÊQUE D'AUGSBOURG.

Benavente, 1er janvier 1809.

Je reçois la lettre de Votre Altesse du . . . novembre. Je donne ordre que les 77,500 florins qu'elle demande soient payés par la France. Elle peut, en conséquence, tirer une lettre de change sur le payeur de l'armée du Rhin, à Hanovre. Chargez à Paris le ministre de Saxe, ou tout autre agent, de faire une convention avec mon ministre des relations extérieures. Il paraîtrait naturel que le roi de Westphalie acquittât les dettes des anciens électeurs de Hesse et de Brunswick. La Prusse, rentrant dans ses domaines, pourra acquitter les siennes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14640. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Astorga, 2 janvier 1809.

Mon Frère, je suis arrivé hier à Astorga. Le maréchal Bessières est

maintenant près de Villafranca. Il a pris 2,000 Espagnols et 500 Anglais; une grande quantité de bagages et de magasins a été brûlée par lui. On trouve sur la route plus de 800 chevaux morts, et beaucoup de munitions et de bagages. La terreur est tout entière chez eux. Le duc de Dalmatie les poursuit. La Garde retourne à Benavente; moi-même je me rapproche du centre de mon armée. La correspondance du duc de Danzig est telle que je n'y conçois rien. J'espère que Merlin l'aura rejoint. Il est probable que plus de la moitié de l'armée anglaise sera en notre pouvoir: c'est l'opinion des Anglais eux-mêmes. Quant à la Romana, son corps est presque détruit; 2,000 hommes ont été faits prisonniers à Léon, 2,000 ici. Ils sont sans solde et sans vivres depuis quinze jours, et presque nus.

Le 22, on a pris la position de Monte Turrero, qui couvrait Saragosse, et on a fait 1,000 prisonniers. Je crois vous avoir mandé que le général Gouvion Saint-Cyr était arrivé à Barcelone et réuni au général Duhesme.

Faites tirer le canon en réjouissance de tous ces succès sur les Anglais. Le général Dessolle doit être à mi-chemin de Madrid quand vous aurez reçu cette lettre.

Extrait des *Mémoires du roi Joseph*.

14641. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Astorga, 2 janvier 1809.

Mon Frère, la brigade hollandaise, forte de 1,600 hommes, doit arriver à Madrid le 6 janvier; elle vient par Aranda, ainsi que les 31e, 32e, 33e, 34e, 35e, 36e compagnies de marche, composées d'anciens soldats du 1er corps.

Les 39e, 40e, 41e, 42e compagnies de marche, composées d'anciens soldats du 4e corps formant ensemble 1,800 hommes, doivent être arrivées à Burgos le 2 janvier.

Il y a à Aranda le général Trelliard avec un bataillon du 111e et

2,000 hommes des dépôts de cavalerie, plus les 3es bataillons des 43e et 51e d'infanterie, le bataillon d'Irlandais et Prussiens, le bataillon de Westphalie, le 3e bataillon du 5e d'infanterie légère; tout cela sous les ordres du général Trelliard.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14642. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Benavente, 4 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 18. Je suis dans l'opinion et j'ai des preuves qu'on fait la contrebande dans le royaume de Naples. Les raisonnements du sieur d'Aubusson la Feuillade ne me convainquent pas, car il est accaparé par Saliceti, qui lui-même la favorise. Je désire d'abord que mon consul à Naples soit rappelé (c'est un homme auquel on ne peut pas assez se fier), et que vous me proposiez son remplacement par un homme sûr et de la probité duquel on ne puisse point douter.

Faites mettre dans *le Moniteur* tout ce qui est relatif aux affaires d'Alger, pour faire voir tout ce que ce gouvernement a de dégoûtant et d'horrible, et ce que vous savez des affaires de Constantinople.

Je ne sais ce que l'on me demande par l'évacuation du Danemark; je l'ai ordonnée cent fois; je ne sais donc pas ce que l'on veut dire. Le ministre écrira directement là-dessus au prince de Ponte-Corvo.

Je ne sais pas davantage de quoi se mêle le maréchal Davout en s'immisçant dans l'administration du duché de Varsovie, puisqu'il n'y a plus de troupes françaises dans ce duché. Je lui en écris directement. Le sieur Bourgoing doit encourager le Roi de toutes les manières, et l'assurer que, toutes les fois qu'il m'exposera lui-même simplement et clairement la question, je m'empresserai de le satisfaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14643. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Benavente, 4 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, vous répondrez à la note du cabinet anglais dans les termes de la note ci-jointe.

NOTE.

Le soussigné, ministre des relations extérieures, a mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale et Royale la lettre du cabinet de Londres.

Sa Majesté a distingué deux choses dans cette Note, le style et le fond. Le style paraît être de la même plume que le ministère anglais emploie, contre le respect qu'il se doit à lui-même, pour fabriquer cette nuée de libelles dont il inonde le continent. Sa Majesté ne peut que mépriser de pareils moyens, qu'elle juge indignes de son attention. Le fond, c'est que l'Angleterre désire que les affaires d'Espagne soient traitées en congrès. Sa Majesté y consent. L'Angleterre veut que les ministres des juntes insurgées y interviennent. Les juntes sont sans caractère légal, et, d'ailleurs, elles n'existent plus. Sa Majesté va plus loin, elle propose d'admettre des ministres des différentes parties intéressées dans ces affaires, savoir : 1° les ministres du roi Charles IV; 2° ceux du roi Joseph-Napoléon; 3° ceux des Infants; 4° ceux des provinces représentées par les Cortès. C'est, je crois, ce qui forme les quatre intérêts qui doivent être en Espagne l'objet de l'attention du congrès.

Si cette extrême modération de la France et de la Russie trouve les ministres anglais sourds à tout sentiment de pacification, il faudra en conclure qu'ils partagent les mêmes maximes qu'ils ont développées sur le continent, celles d'une guerre perpétuelle. Alors il ne restera plus à la France et à la Russie qu'à poursuivre l'exécution des grands plans qu'elles ont formés, et l'issue en sera tout entière à la charge du ministère anglais. Et lorsque la nation britannique, désabusée par les calamités auxquelles elle se trouvera en proie et l'affaiblissement qu'elle éprouvera par les changements qui auront lieu autour d'elle, fera peser

sa responsabilité sur un ministère intolérant et passionné, et que des hommes sages et de talent, tels que l'Angleterre en a souvent eu à la tête de ses affaires, viendront prendre les rênes du gouvernement, le soussigné sera prêt à négocier sur la base d'une paix réciproquement honorable et fondée sur l'*uti possidetis* ou la situation respective des deux masses belligérantes, proposition faite par l'Angleterre elle-même lors des dernières négociations.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14644. — A M. CRETET, COMTE DE CHAMPMOL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Benavente, 4 janvier 1809.

Monsieur Cretet, je reçois un annuaire portant pour titre, *Présenté au Gouvernement par le bureau des Longitudes;* ce qui est faux, car il ne m'a pas été présenté. Il faut donc qu'il le soit avant sa publication. Ainsi dorénavant il portera ce titre, *Présenté à l'Empereur par le bureau des Longitudes*, s'il m'a été présenté en effet; ou *Présenté au ministre de l'intérieur*, si l'Empereur est absent.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14645. — AU COMTE GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Benavente, 4 janvier 1809.

Monsieur Gaudin, vous trouverez ci-joint un projet de décret sur la suppression de l'Ordre de Saint-Étienne. Envoyez-le à la junte de Toscane, pour qu'elle fasse les observations dont elle le jugera susceptible, et qu'elle le rédige conformément aux connaissances locales qu'elle a acquises.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

14646. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Benavente, 5 janvier 1809.

Le maréchal Davout prescrit au roi de Saxe de quelle manière il doit pourvoir à la nourriture de ses troupes dans le duché de Varsovie. Cela est trop ridicule. Écrivez au maréchal de ne se mêler de rien et de laisser le Roi administrer ses troupes comme il veut, sans s'en mêler d'aucune manière.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14647. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Benavente, 5 janvier 1809.

Le général Colbert a été tué à un petit combat d'arrière-garde contre les Anglais, comme vous le verrez par le bulletin. 3,000 Écossais voulant défendre les gorges de Pieros près Villafranca, en Galice, pour donner le temps à beaucoup de choses de filer, ont été culbutés; mais, le général Colbert petillant d'impatience de faire avancer sa cavalerie et poussant les tirailleurs d'infanterie pour arriver à une plaine où il pourrait charger, une balle l'a frappé au front et l'a tué. Prenez les mesures convenables pour que cette nouvelle arrive à sa femme autrement que par les journaux. Témoignez-lui la part que je prends à ses peines et le cas que je faisais de ce bon officier.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14648. — DÉCISION.

Benavente, 5 janvier 1809.

Le général Clarke, ministre de la guerre, expose que la milice d'Erfurt, qui avait formé la garde d'honneur des deux Empereurs, demande à conserver le titre et les insignes

Accordé. Je désirerais qu'il fût élevé un monument à Erfurt, pour consacrer la réunion des deux Em-

de son service lors des conférences du mois d'octobre 1808.

pereurs; j'en ferai les frais. Me donner quelque idée là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14649. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Benavente, 5 janvier 1809.

Je reçois vos lettres des 22 et 23. Les renseignements que vous me donnez sur le sieur .... sont suffisants pour qu'il sorte du Conseil d'état; parlez-en à M. l'archichancelier. Il est sûr qu'il se fait là des affaires d'argent; ce soupçon m'est insupportable.

Je vois, par un de vos bulletins, que vous avez prévenu le duc d'Abrantès que M. Novion avait été mis en liberté. De quel droit vous êtes-vous permis cela? M. Novion est émigré; il ne peut être rayé que par mon ordre. Croyez-vous que je suis tombé en quenouille? Vous avez eu tort d'écrire au duc d'Abrantès. Quand agirez-vous de la manière qui convient à un magistrat? Vous deviez me proposer la radiation de M. Novion, non le rayer de votre autorité. Quant à la réflexion que cette arrestation n'aurait pas eu lieu si le duc d'Abrantès eût fait connaître son opinion, cela est absurde. Le duc d'Abrantès est un militaire; il n'a rien de commun avec l'administration intérieure. Je ne sais, mais il me semble que vous connaissez bien peu mon caractère et mes principes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14650. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BENAVENTE.

Benavente, 5 janvier 1809.

Le major général fera mettre à l'ordre de l'armée les nouvelles suivantes.

L'armée est prévenue qu'une armée anglaise de 30,000 hommes, qui

s'était avancée dans l'intérieur du pays jusqu'à Valladolid et Carrion, a été poursuivie pendant l'espace de soixante lieues; obligée d'évacuer la Castille et le royaume de Léon, elle cherchait à regagner le lieu de son rembarquement : ses bagages, munitions de guerre et magasins ont été pris. L'Empereur a chargé le duc de Dalmatie de suivre cette armée, réduite à 20,000 hommes, jusqu'à son embarquement. Le duc de Dalmatie était entré le 1er janvier en Galice et leur faisait tous les jours un grand nombre de prisonniers.

Après la prise de Rosas, le général Saint-Cyr s'est dirigé sur Barcelone, où il est entré le 17 décembre. Le 15, il a rencontré l'armée insurgée commandée par les généraux Reding et Vivès, l'a complétement battue, lui a pris six pièces de canon et fait 3,000 prisonniers. Par sa jonction avec le général Duhesme, tout le 7e corps est réuni à Barcelone.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

14651. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À BENAVENTE.

Benavente, 4 janvier 1809.

Mon Cousin, écrivez au commandant de Ségovie de vous faire connaître si la citadelle est approvisionnée pour 2,000 hommes pendant trois mois, principalement en biscuit.

Donnez ordre à Aranda que tout ce qui se trouverait dans cette place appartenant au 43e et au 51e se rende à Madrid. Donnez un ordre général à Burgos pour que tout ce qui s'y trouve soit dirigé sur Valladolid, soit officiers généraux, soit hommes isolés, soit effets d'habillement, etc.

Pourquoi trouvé-je encore, le 28 décembre, des hommes du 51e à Tolosa?

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14652. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À BENAVENTE.

Benavente, 4 janvier 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Reille que mon intention est d'entre-

prendre le siége de Girone; que le général Sanson commandera le génie et qu'il nommera des officiers pour commander l'artillerie. Que tous les préparatifs soient faits, et que, s'il a besoin de troupes, il fasse connaître le nombre qui lui est nécessaire, et qu'il vous mande quand la place sera investie et quand commencera la tranchée. Enfin je suppose qu'il n'y a que Girone qui empêche la communication de Barcelone avec la France. Le fort de Hostalrich, qui paraît appartenir aux ennemis, pourrait être pris par le général Saint-Cyr.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14653. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À BENAVENTE.

Benavente, 5 janvier 1809.

Mon Cousin, vous ferez connaître au général Lapisse qu'il est sous les ordres du major général; qu'il doit rester à Benavente, où il formera un corps d'observation; qu'il cantonne ses troupes à Benavente et aux environs, pour se reposer et rétablir l'ordre et la discipline. Qu'il forme un magasin de farine pour 100,000 rations de pain, et qu'il ait toujours 20,000 rations de pain de faites; qu'il réunisse tous ses caissons et fasse faire du biscuit, pour que, suivant les circonstances, il soit prêt à se porter partout. Qu'il fasse réparer ses caissons et prenne les mules qu'ont les soldats pour en renforcer les attelages. Il aura sous ses ordres la brigade de dragons du général d'Avenay qui est à Toro, et celle du général Maupetit qui est à Zamora. Ces deux brigades sont chargées de désarmer ces provinces, de soumettre les villes et d'y faire publier mes proclamations. Elles correspondront avec le major général et avec le général Lapisse, afin qu'en cas de besoin il puisse les soutenir avec de l'infanterie.

Vous ferez connaître au maréchal Ney que mon intention est qu'il reste à Astorga, qu'il organise le pays et les magasins, où il tiendra toujours 100,000 rations de farine et 20,000 rations de pain, et qu'il fasse faire du biscuit pour les caissons; que je donne ordre qu'il soit

formé à Astorga un dépôt de cavalerie, pour y réunir les chevaux éclopés qui sont en Galice: qu'il désigne un emplacement pour établir ce dépôt; qu'il se charge de garder les défilés qui joignent la Galice au royaume de Léon, et établisse des postes pour que la correspondance soit rapide; qu'il ait toujours des officiers de son état-major auprès du maréchal Soult, pour être instruit et à même de se porter où il serait nécessaire, si les Anglais, au lieu de se rembarquer, débarquaient de nouvelles troupes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14654. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Benavente, 4 janvier 1809.

Mon Fils, je reçois vos lettres du 20 décembre. Je trouve ridicule ce que vous me dites du général Chasseloup. Il est jeune, il a encore vingt ans de bons services. Il ne doit pas compter que je le nomme au Sénat avant qu'il ait soixante ans. Vous pouvez lui parler dans ce sens.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14655. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Benavente, 4 janvier 1809.

Mon Frère, le major général vous envoie des instructions pour le mouvement à faire par le duc de Bellune sur la rive gauche du Tage. La division Dessolle sera le 7 au plus tard à Guadarrama. Le bataillon polonais qui va à Ségovie doit être arrivé. S'il était encore à Somo-Sierra, vous pourrez lui envoyer l'ordre de venir, en laissant à Somo-Sierra deux compagnies. J'ai donné l'ordre aux 3es bataillons du 43e et du 51e de se rendre à Madrid. Après huit ou dix jours de repos, la division Dessolle doit avoir 9,000 hommes.

Le général Saint-Cyr est arrivé le 17 à Barcelone. Il a eu le 15 une

affaire avec les généraux espagnols Vivès et Reding, qu'il a battus complétement; il leur a pris six pièces de canon et 1,500 hommes.

J'ai fait occuper Zamora et Toro par deux brigades de cavalerie. Une brigade d'infanterie reste à Léon. Envoyez des intendants dans tous ces pays.

Ayez soin que la *Gazette de Madrid* soit imprimée à 12 ou 15,000 exemplaires, pour être répandue partout. Il serait bon de faire réimprimer les gazettes qui ont paru depuis notre entrée à Madrid.

Je crois vous avoir mandé que, le 2, on avait pris deux généraux espagnols, deux drapeaux et deux régiments de la Romana qui se disposaient à entrer en Galice. Le 3, la cavalerie n'a pu avancer sur Villafranca, parce que le défilé était occupé par de l'infanterie anglaise. Le 3 au soir, la division Merle, étant arrivée, a chargé l'arrière-garde anglaise qui tenait une belle position sur les hauteurs de Pieros. Les Anglais ont été culbutés; on a fait plusieurs centaines de prisonniers. Nous avons eu 40 hommes tués ou blessés. Le général Colbert, petillant d'impatience aux avant-postes de faire avancer sa cavalerie pour charger, a reçu dans le front une balle qui l'a tué.

A Villafranca les Anglais ont des magasins immenses; tout est encombré; nous y trouverons la plus grande partie des malades anglais.

Je désire fort avoir des nouvelles du duc de Danzig. Je ne conçois rien à l'extravagance de son mouvement, et cela sans ordres. S'il vous est nécessaire, donnez-lui les ordres qui conviendront à votre position; si vous n'en avez pas besoin, laissez-le où il se trouvera; je le ferai agir en conséquence.

J'irai probablement coucher ce soir à Medina de Rio Seco.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14656. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Benavente, 5 janvier 1809.

Mon Frère, sept compagnies de marche, formant 1,300 hommes, ont

dû arriver le 4 janvier à Madrid; trois autres compagnies de marche, formant 500 hommes, ont dû y arriver le 5. Le 1er bataillon de marche, fort de 900 conscrits, a dû y arriver le 5 janvier également. Ainsi, du 4 au 5 janvier, près de 3,000 hommes, vieux soldats et conscrits, ont dû vous arriver, partie appartenant aux divisions restées à Madrid, partie devant rester au Retiro. Il faut qu'à Madrid on passe la revue de ces hommes et qu'on laisse reposer, avant de les faire partir, ce qui appartient à la division Villatte.

NAPOLÉON.

P. S. Le 3, il y a eu en avant de Villafranca une affaire d'avant-garde contre les Anglais, où nous les avons battus. Depuis huit jours, nous avons pris dix drapeaux, 2 ou 3,000 hommes, plusieurs généraux espagnols du corps de la Romana. Nous avons à peu près 4,500 Anglais prisonniers. Le 4, le duc de Dalmatie avait son quartier général à quatre lieues en avant de Villafranca, sur la route de Lugo. Je pars demain pour Valladolid.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14657. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Benavente, 6 janvier 1809.

Mon Frère, je vous remercie de ce que vous me dites relativement à la bonne année. Je n'espère pas que l'Europe puisse être encore pacifiée cette année. Je l'espère si peu que j'ai signé hier un décret pour lever 100,000 hommes. La haine de l'Angleterre, les événements de Constantinople, tout fait présager que l'heure du repos et de la tranquillité n'est pas encore sonnée.

Quant à vous, il me semble que votre royaume se pacifie. Les provinces de Léon, des Asturies, de la Nouvelle-Castille ne demandent que du repos. J'espère que la Galice sera bientôt pacifiée et que les Anglais abandonneront ces pays. Saragosse ne peut tarder à tomber, et le

général Saint-Cyr, qui a 30,000 hommes, doit venir à bout de la Catalogne.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14658. — A M. CRETET, COMTE DE CHAMPMOL,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Valladolid, 7 janvier 1809.

Monsieur Cretet, je ne sais pas pourquoi vous ne faites pas travailler à Amiens à la navigation de la Somme. Faites-moi connaître les ouvrages qu'on pourrait y entreprendre, afin de donner du travail aux ouvriers.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14659. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 7 janvier 1809.

Je vous ai accordé la permission de recruter les régiments d'Isembourg et de la Tour-d'Auvergne dans les dépôts de prisonniers espagnols. Faites connaître aux généraux portugais que je leur donne la même permission. Je crois aussi qu'il y a bon nombre de soldats espagnols qui sont restés fidèles. Il faudrait voir le duc de Frias et vous entendre pour tâcher de composer un régiment espagnol à ma solde. Le général qui s'est bien comporté dans le Nord pourrait donner des renseignements sur les officiers qui méritent confiance.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14660. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Valladolid, 7 janvier 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, mon intention est qu'à dater du 1er janvier 1809 les vaisseaux russes qui sont à Toulon, leurs officiers et leurs équipages soient entretenus, soldés et traités comme le sont les

vaisseaux et équipages français. Vous instruirez de cette disposition le ministre de Russie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

14661. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 7 janvier 1809.

Mon Fils, je reçois votre état de situation du 15 décembre. Je vois qu'il manque un chef de bataillon du 35e; faites-moi connaître d'où cela vient. Je vois que les quatre bataillons du 35e forment un effectif de 3,000 hommes, mais qu'il y a 500 hommes au dépôt. Aussitôt qu'il sera possible d'envoyer 300 de ces hommes du dépôt aux bataillons de guerre, ne manquez pas de le faire. Le 53e n'est également que de 3,000 hommes, il n'a que 200 hommes au dépôt. Le 106e n'a que 3,000 hommes, mais il a encore 200 hommes à recevoir. Ainsi je compte qu'au 1er février cette division aura 9,500 hommes présents sous les armes, sans compter les conscrits de 1810 qu'elle va recevoir, c'est-à-dire qu'elle sera de 10,800 hommes présents sous les armes, parce que, les 5es bataillons de chaque régiment devant être au complet de 560 hommes, on pourra prendre dans ces 5es bataillons la différence du présent sous les armes à l'effectif, et, de cette manière, réunir au 1er mars un présent sous les armes de 1,000 hommes.

La 2e division est composée des 9e, 84e et 92e de ligne; faites partir également des dépôts de ces régiments tout ce qui est disponible, pour compléter les bataillons de guerre. Cette division sera donc aussi de 10,000 hommes.

La 3e division peut être de la même force. Écrivez au dépôt du 1er de ligne de faire partir tout ce qu'il a de disponible. Le dépôt du 13e est en Italie; je vois qu'il a déjà 700 hommes; faites-en partir le plus possible.

Écrivez au prince Borghese d'envoyer tout ce qu'il a de disponible du 112e, du 29e, du 52e et du 102e. Je compte qu'avant le 1er mars ces quatre divisions auront 40,000 hommes sous les armes.

La division Barbou est composée de seize bataillons. Je suppose que vous avez envoyé ordre aux cadres qui étaient en Dalmatie de rejoindre, et que cette division est actuellement de 6,000 hommes; mais il y a beaucoup de monde aux dépôts, et je donne des ordres pour que ces hommes rejoignent. Cette division doit être portée, avant mars, à une force de 14,000 hommes. Écrivez également aux généraux de division, dans l'arrondissement desquels se trouvent les dépôts de ces corps, pour avoir l'état de tout ce qui est habillé dans ces dépôts et en état de partir.

La 6ᵉ division doit avoir dix bataillons, vu que les 3ᵉ et 14ᵉ d'infanterie légère et le 6ᵉ de ligne partent de Corfou pour revenir à l'armée d'Italie. Cette division doit avoir 8,400 hommes présents sous les armes. Écrivez au prince Borghese de faire partir tout ce qui est disponible de ces régiments.

Les six divisions formeront donc 63,000 hommes d'infanterie présents sous les armes. Je suppose que vous avez pris des mesures pour que les dix à onze bataillons de la division italienne soient complétés et forment au moins 10,000 hommes avant mars; ce qui, joint à la Garde, fera 75,000 hommes d'infanterie présents sous les armes; et, si je me décide à faire passer en Italie les divisions Boudet et Molitor, qui sont à Lyon et présentent une force de 20,000 hommes, cela fera un total de 95,000 hommes présents; ce qui, joint aux 15,000 hommes de l'armée de Dalmatie, portera à 110,000 hommes l'infanterie de l'armée d'Italie.

Les trois régiments de cavalerie légère ont à leurs escadrons de guerre 2,500 chevaux. Les 4ᵉˢ escadrons me paraissent tous bien faibles, et je ne puis croire que ces régiments n'aient encore que 900 chevaux. Les cinq régiments de dragons doivent avoir chacun 900 chevaux; il doit en être de même du 25ᵉ de chasseurs qui vient de Naples. Les dix régiments doivent faire 9,000 chevaux; de plus, les 2,000 chevaux italiens et les 1,000 chevaux des dépôts de l'armée de Naples, cela fait 12,000 chevaux.

Je me résous à faire partir de Lyon les quatre régiments qui ont 3,000 chevaux; cela portera donc la force de l'armée d'Italie à

15,000 chevaux et à 125,000 hommes. En y joignant 5,000 hommes de l'artillerie et du génie, cela fera 130,000 hommes présents sous les armes, et indépendamment de l'effectif. Mais je désirerais avoir une seconde division d'infanterie italienne, qui serait composée du 4e bataillon du 1er d'infanterie légère, du 4e bataillon du 2e, du 4e bataillon du 4e de ligne, et du 2e et du 3e bataillon du 7e: ce qui ferait cinq bataillons. Certes l'armée d'Italie pourrait être ainsi portée jusqu'à 140,000 hommes, y compris l'armée de Dalmatie, c'est-à-dire qu'elle serait trois fois plus forte que n'a jamais été l'armée que j'ai eue sous mes ordres pour la conquête de l'Italie, et qui m'a mené jusque sous les murs de Vienne. Indépendamment de cette armée, les 5es bataillons pourraient faire un fond de garnison pour les places fortes.

Quant à l'artillerie, chacune des six divisions d'infanterie a besoin de 12 pièces; ce qui ferait 72 pièces de canon, plus 12 pièces d'artillerie légère pour la cavalerie, et 18 pièces italiennes, total, 102 pièces: ce nombre me paraît suffisant. Il me semble que vous avez du 2e régiment six compagnies, du 4e six autres et du 8e une; total, treize compagnies, sans compter l'artillerie de l'armée de Dalmatie. Vous avez deux régiments d'artillerie à cheval; vous avez donc plus de personnel qu'il n'en faut. Quant au train, vous avez trois bataillons complets, c'est-à-dire plus de 1,500 hommes pouvant servir plus de 3,000 chevaux.

Vous avez suffisamment de mineurs, de pontonniers et de sapeurs.

La conscription de cette année va compléter les trois bataillons du train. Il faut employer les chevaux. Votre parc, composé de 84 pièces de canon, peut se tirer d'affaire avec 400 voitures, surtout dans un pays comme l'Italie; 400 voitures exigent 2,000 chevaux. Votre parc de 18 bouches à feu italiennes peut faire son service avec 84 ou 85 voitures, c'est-à-dire avec 400 chevaux, et, comme je crois qu'indépendamment de ces bataillons du train il y en a un autre dans le gouvernement du prince Borghese pour la navigation du Pô, il est donc hors de doute que vous n'ayez sous la main tout ce qui vous est nécessaire. Quant au génie, il est indispensable d'avoir 20,000 outils portés dans des caissons. Ainsi la campagne en Italie doit pouvoir s'ouvrir avec

130 à 140,000 hommes et plus de 100 pièces de canon. Tout cela doit être prêt avant la fin d'avril.

Je suppose que vous avez un chiffre avec le général Marmont pour traiter des affaires secrètes. Si vous n'en avez pas, il faut en établir un, et, sitôt qu'il sera convenu, faire connaître au général Marmont que, si la guerre vient à éclater, il est probable que l'armée d'Italie se trouvera portée à une force suffisante pour s'emparer de l'offensive, et qu'il pourra sur-le-champ s'y réunir; mais qu'à tout événement il doit avoir dans Zara des vivres et des munitions pour nourrir longtemps la guerre sur ce point; que, si Junot avait eu cette précaution dans un camp retranché, il aurait pu y attendre les secours de France; qu'ici le camp retranché se trouve tout naturellement autour de Zara.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14662. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Valladolid, 7 janvier 1809.

Mon Frère, je suis arrivé hier au soir à Valladolid; les chemins sont horribles. Le maréchal Soult doit être aujourd'hui à Lugo. J'ai trouvé ici un de vos intendants, qui m'a paru fort zélé et fort habile. Il a été très-entravé par les gens du pays: j'en ferai sévère justice.

Faites-moi apporter par une députation de Madrid et des Conseils le procès-verbal du serment prêté. Quand je l'aurai reçu, je donnerai ma décision.

Le duc de Danzig est à Avila. Je ne conçois rien à cette folie. Je ne lui ai envoyé aucun ordre; si de votre côté vous ne lui en avez pas envoyé, mandez-le-moi pour que je lui donne une destination. Toutefois, il n'y a pas d'inconvénient à ce que son corps se repose quelques jours à Avila.

Il faut replier tous les hommes du régiment étranger qui sont à Guadarrama et à Villacastin, puisque la route de l'armée sera désormais par Ségovie. Je pense qu'un bataillon de ce régiment serait très-nécessaire à Avila, pour maintenir cette province et que vous puissiez y envoyer un intendant pour l'administrer.

Il paraît que la division Lasalle et une partie des Polonais n'ont pas pu se replier sur Talavera. Mais la division Dessolle et 3 à 4,000 hommes des compagnies et des régiments de marche, tant conscrits que vieux soldats, doivent à l'heure qu'il est être arrivés à Madrid. Je suppose que le maréchal Victor a commencé son mouvement.

Il est bien nécessaire d'envoyer les journaux de Madrid ici et d'y faire mettre beaucoup de nouvelles de l'armée, des lettres de Lugo, de la Corogne et de tous ces pays-là.

Peut-être serait-ce une bonne mesure que de créer quelques régiments espagnols. On pourrait en former un dans le Nord, à Palencia, un autre à l'Escurial et ailleurs. Il faudra nommer plusieurs officiers espagnols sûrs pour les commander, y mêler quelques officiers français et donner beaucoup de places de sous-lieutenants à d'anciens sergents-majors.

Il n'y a véritablement plus l'ombre d'une armée espagnole. Les 4 à 5,000 hommes pris sur la Romana étaient horribles à voir; c'est encore pis que ce que le duc de Danzig a vu du côté de l'Estremadure.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14663. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Valladolid, 8 janvier 1809.

Mon Cousin, je reçois vos lettres des 24, 25, 27 et 31 décembre. Je vous remercie de ce que vous me dites relativement à la nouvelle année. J'espère que le même compliment se renouvellera encore une trentaine de fois, mais pour cela il faut être un peu sage.

Il faut désavouer l'idée que l'Autriche veuille nous faire la guerre; vous n'êtes pas cependant, je crois, de ceux qu'il faut convaincre que, si elle la faisait, elle sonnerait sa dernière heure. J'ai en Italie et en Allemagne beaucoup plus de forces qu'il n'en faut contre elle.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

14664. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 8 janvier 1809.

Monsieur le Général Clarke, donnez l'ordre au duc d'Auerstaedt de retirer de Varsovie, de Danzig et de Stralsund tous les gendarmes qui s'y trouvent. Mon intention est de n'avoir aucunes troupes dans le duché de Varsovie. Réitérez donc les ordres pour que le général en chef de mon armée du Rhin retire insensiblement tout ce que j'ai dans le duché de Varsovie.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14665. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Valladolid, 8 janvier 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, je reçois votre lettre du 30 décembre. Entretenez souvent le Roi [1] de l'expédition de Sicile; mandez-lui que je compte qu'il a déjà réuni des bâtiments à Scilla. Il serait bien nécessaire qu'il y en eût déjà sur la plage de Scilla une soixantaine. Démontrez-lui que ce ne sera qu'autant que ces bâtiments seront là tout prêts, qu'on pourra compter sur cette expédition. J'ai deux buts, d'abord de voir si cette expédition est réellement praticable, et puis de faire une diversion aux forces anglaises, et de leur donner le change sur une destination plus importante que je suis dans l'intention de donner à mon escadre de Toulon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

14666. — DÉCISION.

Valladolid, 8 janvier 1809.

Le général Clarke, ministre de la guerre,

Le ministre de la guerre fera

[1] Le roi de Naples.

soumet à l'Empereur une lettre du maréchal duc d'Auerstaedt et une demande faite par M. de Golz, ministre d'état du roi de Prusse, d'un cartel pour l'extradition réciproque des déserteurs.

connaître que cela est contre les principes de la France, qui ne fait jamais de pareilles stipulations. Le duc d'Auerstaedt doit répondre qu'il attend mes ordres.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14667. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 8 janvier 1809.

Mon Fils, Battaglia arrive et m'apprend qu'Auguste nous a donné une princesse. Faites-lui-en mon compliment. J'espère que la prochaine fois elle vous donnera un garçon.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14668. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Valladolid, 9 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, faites connaître au ministre de Bavière et au sieur Otto que, si l'Autriche continue ses armements, il me paraît convenable de réunir à Augsburg et à Ingolstadt le corps d'Oudinot; que ce mouvement donnerait de la confiance au pays et en imposerait à l'Autriche. Vous connaissez la composition de ce corps. Ajoutez que, sur la simple demande de la Bavière, le duc d'Auerstaedt ferait entrer mon armée en Bavière; qu'avec les secours que j'y envoie mon armée d'Allemagne est de 150,000 hommes, dont 25,000 de cavalerie; que j'en ai autant en Italie; que je désire que les journaux allemands prennent le ton convenable.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14669. — AU CONTRE-AMIRAL WILLAUMEZ,

COMMANDANT L'ESCADRE DE BREST.

Valladolid, 9 janvier 1809.

Monsieur le Contre-Amiral Willaumez, vous appareillerez aussitôt que le temps le permettra, et en évitant les forces supérieures ennemies, avec les vaisseaux *l'Océan*, *le Foudroyant* et six des sept vaisseaux de 74 qui sont à Brest, que vous désignera mon ministre de la marine; et vous vous rendrez dans le port de Toulon, où vous vous mettrez sous les ordres du vice-amiral Ganteaume.

L'escadre sous votre commandement partira de Brest approvisionnée de six mois de vivres et de quatre mois d'eau, afin que, si le vice-amiral Ganteaume le juge convenable, vous n'ayez aucun besoin de relâcher à Toulon.

Avant d'aborder à Toulon, vous vous assurerez que ce port n'est point bloqué par des forces supérieures. Toutefois les ports d'Ajaccio, de Saint-Florent, de la Spezia, de Gênes, la rade de Vado, le golfe Juan, le port de Villefranche, et, en cas d'événements imprévus, les rades de Baia près Naples, de Gaëte, de Tarente, de Corfou, de Pola en Istrie, de Raguse, les bouches de Cattaro, sont des ports gardés par mes troupes, où vous trouverez sûreté et protection.

Mon ministre de la marine vous donnera des instructions sur la navigation que vous avez à faire. Je me repose sur votre zèle, vos talents et votre fidélité pour mon service.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

14670. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À VALLADOLID.

Valladolid, 9 janvier 1809.

Mon Cousin, donnez ordre que la seconde brigade du général Millet reste à Burgos jusqu'à nouvel ordre, et que la première brigade soit placée à Torquemada. Donnez ordre au général Kellermann, qui pren-

dra le commandement de cette division, de placer des escadrons à toutes les postes, depuis Miranda jusqu'à Valladolid, de manière que, sans fatiguer les dragons, mes estafettes puissent voyager nuit et jour. En attendant, ces régiments se reposeront dans cette situation.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14671. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Valladolid, 9 janvier 1809, midi.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 6. Je vous ai écrit de Benavente, le 4, pour faire porter le duc de Bellune avec deux divisions à la rencontre de l'Infantado. Je vous ai écrit de Benavente le 5 et le 6. Je vous ai écrit depuis de Valladolid, le 7, par mon officier d'ordonnance Germain, et, le 8, par un officier de gendarmerie.

Le duc de Danzig est arrivé le 5 à Avila. Je ne lui ai donné aucun ordre; j'attends de savoir si vous ne lui en avez pas donné. Il n'y a pas d'ailleurs d'inconvénient à ce qu'il se repose quelques jours. Ce maréchal n'a fait que des bêtises; il ne sait pas lire ses instructions. Il est impossible de lui laisser le commandement d'un corps; c'est dommage, parce que c'est un fort brave homme un jour d'affaire.

Je vous ai mandé que j'attendais les adresses pour faire ma proclamation. Prenez toutes vos mesures pour faire votre entrée à Madrid; tâchez qu'elle soit solennelle et que vous soyez bien reçu par les habitants. Convoquez ensuite tous les Conseils, et que vos ministres fassent toutes leurs dispositions pour bien administrer. Je suppose que, dans la journée, Victor aura battu l'Infantado.

Il est nécessaire d'occuper Talavera de la Reina. Vous pouvez y envoyer le général Valence avec un régiment de cavalerie et ses 1,500 Polonais; on réunira cette division là aussitôt que possible.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph

14672. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À LA FLORIDA.

Valladolid, 9 janvier 1809.

Mon Frère, je vous ai écrit ce matin. Je profite du passage de Battaglia pour vous écrire encore un mot.

Le duc de Dalmatie était, le 5, à trois lieues de Lugo. Il a pris aux Anglais sept pièces de canon, 2,000 prisonniers (anglais), des convois de toute espèce à un point tel, qu'il s'y est trouvé un convoi chargé d'argent que les dragons se sont partagé; on l'évalue à 2 millions. Les Anglais fuient dans le plus épouvantable désordre. Les granges des villages de la Galice sont pleines d'Anglais pendus par les mains des paysans, en vengeance des horribles pillages qu'ils commettent. Quant aux Espagnols de la Romana, on leur a pris 4 à 5,000 hommes, neuf drapeaux et, en différentes occasions, une douzaine de pièces de canon.

Le duc d'Elchingen a porté son quartier général à Villafranca.

Zamora a fermé ses portes à la brigade de dragons du général Maupetit. Dans la journée du 7, ce général, ayant vu deux colonnes d'environ 800 hommes chacune, les a chargées, culbutées, leur a tué une centaine d'hommes, fait 200 prisonniers et pris leurs canons. La division Lapisse marche sur Zamora. Faites répandre ces nouvelles et faites-les mettre dans les journaux.

Une députation d'Astorga, composée de l'évêque et des principaux magistrats de la ville, une députation des principaux magistrats et habitants de Léon, se rendent à Madrid. Mandez également des députations des villes d'Avila et de Ségovie. Préparez votre entrée. J'espère qu'avant le duc de Bellune aura atteint et frotté l'Infantado.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14673. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Valladolid, 10 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 1er, avec la relation

de la révolution de Constantinople. Faites faire une notice sur toutes ces données pour mettre dans les journaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14674. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 10 janvier 1809.

Le roi de Naples demande 400 Français pour sa garde, à prendre dans mes régiments. Faites-lui connaître que cela n'est pas possible; que mes régiments peuvent à peine suffire au recrutement de ma Garde; que je l'ai refusé aux rois de Hollande et d'Espagne, mais que je lui accorde, comme à ceux-ci, 400 bons conscrits, qui se formeront à son service. Qu'il vous fasse connaître ses désirs là-dessus et de quels départements il les voudrait de préférence.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14675. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 10 janvier 1809.

J'ai besoin d'avoir à Toulon, pour une expédition que je projette, six compagnies d'artillerie à pied, quatre compagnies du train, une compagnie d'ouvriers et quatre compagnies de sapeurs. Donnez ordre que tout cela se réunisse à Valence, savoir : la 11e compagnie du 2e bataillon du 1er régiment d'artillerie, la 5e du 1er bataillon du 3e régiment, la 2e compagnie du 1er bataillon du 5e régiment, la 3e du 1er bataillon du 5e régiment, la 11e du 2e bataillon du 5e régiment, la 11e du 1er bataillon du 7e régiment. La première est à Strasbourg, la deuxième à Toulouse, la troisième, la quatrième et la cinquième à Metz, et la sixième à Mayence. Donnez ordre que ces six compagnies se rendent à Valence avec leurs officiers, même leurs capitaines en second, et là soient complétées à 180 hommes présents sous les armes.

Vous dirigerez sur Toulon une compagnie d'ouvriers des trois qui sont à Toulouse, et vous la ferez compléter à 140 hommes.

Quant aux compagnies du train, réunissez à Valence la 1re et la 4e compagnie du 4e bataillon, qui sont aux divisions Molitor et Boudet; la 5e et la 6e du même bataillon, que vous ferez venir de la Grande Armée. Vous ferez venir les chefs de bataillon à ces quatre compagnies, qui seront mises à un tiers au-dessus du complet en hommes; en chevaux, il suffira de 500 chevaux; en harnais, ils en auront 1,500.

Quant aux sapeurs, vous ferez venir deux compagnies de celles qui sont à Alexandrie, complétées à 150 hommes chacune.

Vous dirigerez également sur Valence une compagnie de mineurs, que vous compléterez à 150 hommes.

De sorte que le corps d'artillerie et du génie de l'expédition sera composé de 900 canonniers, 600 soldats du train, 150 ouvriers, 150 armuriers, 300 sapeurs et 150 mineurs, total, 2,250 hommes. Vous y formerez de plus une compagnie de pionniers de 250 hommes, qui se réunira à Toulon; ce qui fera 2,500 hommes pour l'artillerie et le génie de l'expédition.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14676. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 10 janvier 1809.

J'aurai besoin au 1er mars à Toulon, pour l'expédition que je projette, de vingt-quatre pièces de 4 et de quarante-huit affûts, de douze pièces de 12 et de vingt-quatre affûts, de douze obusiers et de vingt-quatre affûts; total, quarante-huit bouches à feu et quatre-vingt-seize affûts; de vingt-quatre caissons de 4, de douze caissons de 12, de douze caissons d'obusiers, de dix forges et de vingt chariots à munitions; de douze mille cartouches à balles ou à boulets de 4, de six mille cartouches à balles de 12, de six mille cartouches à balles d'obusiers; total, 24,000 cartouches, renfermées dans des coffrets qui puissent être portés à dos de mulet; de fers, de bois de rechange et d'acier pour faire quarante-huit

affûts et soixante chariots à munitions; d'un million de cartouches dans des caissons à porter à dos de mulet, d'un million à porter dans des caissons ordinaires; de 200 milliers de poudre et de 150 milliers de plomb. J'ai également besoin à Toulon de douze pièces de 24 courtes, de six mortiers de 8 pouces, de six mortiers de 12 pouces, avec double crapaud ou affût; de douze mille boulets de 24, de six mille bombes de 8 pouces, de trois mille bombes de 12 pouces, avec plates-formes, armement et approvisionnement; de 30,000 outils de pionniers, roches à feu, de tourteaux goudronnés, de flambeaux à éclairer les convois et d'artifices propres à une expédition; de 10,000 fusils d'infanterie, de 3,000 sabres, de 3,000 paires de pistolets, de 10,000 baïonnettes de rechange, et de 10,000 pièces de rechange.

Chargez le général Pernety de se rendre à Toulon pour former cet équipage. Vous y attacherez un garde-magasin particulier; vous y joindrez un artificier, qui vérifie les artifices et soit certain de leur bonne composition. Faites joindre à cet équipage tout ce qui est nécessaire en acier, en fer et en bois pour son entretien pendant deux ans de marche, surtout en acier et en fer. Je crois qu'une partie de ces objets doit se trouver à Toulon, à Marseille ou à Nice. Vous tireriez ce qui manquerait d'Auxonne, de Grenoble et de Toulouse.

Dirigez sur Toulon une compagnie entière d'ouvriers de 100 hommes, qui y sera rendue le plus tôt possible, afin de réparer le matériel de cet équipage.

Il existe beaucoup de ces caisses de montagne à Toulon et à Nice: toutefois il y en a beaucoup à Douai et dans le Nord que vous pourriez faire filer sur Toulon jusqu'à concurrence nécessaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14677. — DÉCRET.

Camp impérial de Valladolid, 10 janvier 1809.

Article 1ᵉʳ. L'escadre de l'amiral Ganteaume sera prête à mettre à la voile au 1ᵉʳ mars prochain, composée des vaisseaux ci-après : à Toulon, *le Commerce-de-Paris*, *le Majestueux*, *l'Austerlitz*, de 120 canons, *le Ro-*

buste, *le Donawerth*, de 80 canons (en armement), *l'Ajax*, *le Magnanime*, *le Lion*, *le Suffren*, *le Génois*, *le Borée*, *le Danube*, de 74 canons (en armement), *l'Annibal*, de 74 canons (en réparation), *l'Ulm*, de 74 canons (en construction aux 16 vingt-quatrièmes); à Gênes, *le Breslau*, de 74 canons; total, quinze vaisseaux de ligne; des neuf frégates ci-après : à Toulon, *la Flore*, *la Pomone*, *la Pauline*, *la Danaé*, *la Pénélope*, *l'Incorruptible*, *la Thémis*, *la Médée* et *l'Amélie*, cette dernière en armement; des vaisseaux russes ci-après : à Toulon, *le Moscou* et *le Saint-Pierre*, de 74 canons; des corvettes ci-après : à Toulon, *le Mohawk* et *la Fauvette*, de 20 canons; à Port-Vendres, *la Tactique*, de 20 canons; à la Spezia, *l'Abeille* et *l'Endymion*, de 16 canons; à Gênes, *le Janus*, de 12 canons, *la Ligurie*, de 10, *l'Adonis*, de 16; à Livourne, *la Victorieuse*, de 20 canons; total, neuf corvettes ou bricks; des goëlettes, demi-chebecs, tartanes, felouques ci-après : à Barcelone, *le Cerf*, de 10 caronades, *le Neptune*, de 8, *la Jalouse*, *la Gentille*, *la Provençale*, de 3, *la Julie* (prise), *la Décidée*, *l'Aventurière*, de 3, *la Bretonne*, de 1; à Toulon, *l'Osiris*, de 1 (désarmé), *la Flèche* (en armement); en Corse, *la Fortune*, de 10, *la Gauloise* (prise), *la Sirène*, de 10; à Gênes, *la Biche*, *la Levrette*, de 12, *la Gazelle*, de 1, *l'Éclair*, *la Sentinelle*, de 12; à l'île d'Elbe, *le Bamberg*, demi-chebec de 4; total, vingt petits bâtiments; et des gabares ou transports ci-après : à Toulon, *la Baleine*, de 800 tonneaux, *la Nourrice*, de 600, *la Durance*, de 400, *la Lamproie*, de 450, *la Champenoise*, de 170, *la Languedocienne*, de 150, *la Normande*, de 124, employés aux transports du 6e arrondissement, *le Castor*, de 250 (sert de bagne), *le Rhinocéros*, de 350 (est désarmé), *l'Ami-de-la-Vertu*, de 135, *la Gasconne*, de 98, *l'Indien*, de 700, *le Grandin*, de 350, *la Bourguignonne*, de 50, *l'Alsacienne*, de 48; en construction : à Marseille, aux 5 vingt-quatrièmes, *le Dromadaire*, de 800; aux 3 vingt-quatrièmes, *le Mérinos*, de 800; à la Ciotat, aux 3 vingt-quatrièmes, *la Caravane*, de 800; aux 5 vingt-quatrièmes, *la Girafe*, de 800; à Marseille, aux 5 vingt-quatrièmes, *la Persane*, de 800; soit, 8,725 tonneaux; total, vingt transports, formant 9,000 tonneaux.

Art. 2. Cette escadre, ainsi composée de soixante et quinze voiles, et

pouvant transporter 32,000 hommes et 600 chevaux, sera approvisionnée, 1° pour son équipage, à cinq mois de vivres; 2° pour les troupes de passage qu'elle peut transporter, à deux mois de vivres. Elle sera approvisionnée de deux mois d'eau pour tout le monde, et munie de tout ce qui est nécessaire pour porter 32,000 hommes dans un point quelconque de la Méditerranée.

Art. 3. Tous les vaisseaux de guerre et frégates qui, de l'Océan, arriveraient à Toulon seront joints à ladite escadre.

Art. 4. L'embarquement aura lieu à raison de 800 hommes par vaisseau de 120, de 700 par vaisseau de 80, de 550 par vaisseau de 74, de 300 par frégate, de 100 par corvette ou brick, de 50 par goëlette ou aviso, et d'un homme et demi par tonneau pour les transports. Chaque vaisseau de ligne et frégate portera 6 chevaux; chaque corvette, brick ou goëlette portera 3 chevaux; chacune des gabares ou flûtes portera 4 chevaux; ce qui fera 300 chevaux. Les 300 autres chevaux seront embarqués sur des écuries, en prenant les transports les plus capables de servir à cet usage.

Art. 5. Notre ministre de la marine donnera les ordres convenables pour l'armement de tous ces bâtiments et leur réunion à Toulon, avec les vivres et tout ce qui est nécessaire.

Art. 6. Douze mille boulets de 24, six mille bombes de 8 pouces, trois mille bombes de 6 pouces, six mille boulets de 12, six mille boulets de 4, et cent milliers de plomb, seront répartis comme lest entre quatre frégates.

Art. 7. Notre ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès

14678. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 11 janvier 1809.

Monsieur le Général Clarke, j'ai vu par une de vos dernières lettres que vous m'avez fait connaître que vous réunissiez tous les détachements

de dragons disponibles à Tours. Je pense qu'il ne faut pas presser cette mesure, parce que les majors ou les commandants de dépôts envoient alors des hommes et des chevaux mal équipés et mal harnachés, que les besoins actuels de l'armée d'Espagne ne sont pas pressants, et que les différents dépôts de cavalerie à l'armée sont tous considérables. Ceux de Pau, d'Aranda, de la Chartreuse, de la Nava, comprennent près de 5,000 chevaux; c'est nécessairement la plus grande force que puissent avoir ces dépôts, qui diminueront tous les jours. C'est le résultat des grandes marches qu'a faites la cavalerie. Elle a laissé des dépôts à Versailles. Il est nécessaire que tous les hommes qui ont fait la guerre rejoignent; par ce moyen, il y aura en Espagne plus de cavalerie qu'il n'en faut. Il suffira d'avoir, vers le mois de mai, deux milliers d'hommes montés pour pouvoir renforcer les dragons.

Prévenez les corps qu'on leur demandera dans le mois de mars des hommes pour renforcer les régiments. Que jusque-là ils les gardent aux dépôts; qu'ils y soient bien exercés et bien tenus. Que chaque régiment me fasse connaître ce qu'il pourra faire partir au 1er mars et ce qu'il pourra faire partir au 1er mai. Vous me mettrez cet état sous les yeux, et vous ne ferez rien partir sans mon ordre. Si cependant il y avait des détachements qui fussent en marche, comme il ne faut jamais faire de mouvements rétrogrades, vous les laisseriez continuer leur marche et vous m'en donneriez avis.

Je vous prie d'écrire au ministre Dejean pour qu'il presse les magasins d'habillement et d'équipement des dépôts des armées de Dalmatie et de Naples, dans les 7e et 8e divisions militaires. J'ai là 6,000 hommes que je désire faire partir du 15 février au 1er mars, afin qu'ils puissent arriver en Italie pour l'ouverture de la campagne; et, par les états que vous m'avez envoyés, je vois qu'il y a beaucoup à faire.

Vous trouverez ci-joint un état que le gouverneur général des départements au delà des Alpes m'envoie tous les quinze jours. Je désire que vous m'en fassiez faire un pareil par les commandants des 1re, 8e, 7e, 16e, 23e, 24e, 25e, 26e et 5e divisions militaires; une fois tous les mois, cela sera suffisant. Chargez ces généraux de passer la revue de tous ces dépôts

et de dresser tous un état de situation au 1ᵉʳ février, afin que je connaisse bien la situation de tous ces dépôts, ce qui leur manque et ce qui peut aller aux armées.

Actuellement je vais appeler les nouveaux conscrits. Un grand nombre des corps de Dalmatie et de Naples, qui sont encore faibles, recevront beaucoup de monde. Vous sentez bien que, si les conscrits de la dernière levée sont encore nus quand les nouveaux conscrits arriveront aux dépôts, autant vaudrait que je ne levasse point de conscrits, et que je me trouverais singulièrement contrarié. Prenez toutes les mesures que vous jugerez convenables avec le ministre Dejean, mais il est indispensable que les 80,000 hommes que j'ai levés et ceux que je vais lever se trouvent habillés avant le commencement d'avril.

J'ai formé les 121ᵉ et 122ᵉ régiments de cinq légions. Il est nécessaire que le ministre Dejean fournisse des habits aux dépôts de ces deux corps, comme il a fait avec deux nouveaux régiments, pour que les dépôts puissent expédier aux régiments des souliers et des habits.

Si les cinq dépôts contiennent trop d'officiers pour former deux 5ᵉˢ bataillons de quatre compagnies chacun, vous pourrez me proposer de former un ou deux cadres de 5ᵉ bataillon, pour ceux qui n'en ont que quatre.

Je viens de passer la revue de la division Heudelet. J'ai renvoyé au dépôt un cadre des bataillons du 82ᵉ, ainsi qu'un du 26ᵉ.

Je désire fort que vous fassiez partir les compagnies du 32ᵉ que vous avez gardées à l'île d'Aix. Il faut que vous ordonniez que les 82ᵉ, 66ᵉ et 26ᵉ préparent chacun 800 hommes pour tenir garnison à l'île d'Aix au mois de mai, de manière qu'il y ait à l'île d'Aix une brigade de 2,400 hommes, comme c'est d'usage pendant l'été.

Il y a une légion qui a un bataillon à Belle-Ile; ce détachement peut être réuni dans le 47ᵉ et faire partie de son 5ᵉ bataillon.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

14679. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 11 janvier 1809.

Il me revient des plaintes sérieuses contre le général Monnet, qui commande à Flessingue. Mon intention est de le remplacer et de l'employer à la guerre. Proposez-moi pour ce poste important un homme d'une probité à l'épreuve.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14680. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Valladolid, 11 janvier 1809.

Il faut faire mettre dans *le Moniteur* les différents combats soutenus par mes frégates et mes corvettes; ce qui me fera voir ce que je puis espérer un jour de ma marine, lorsqu'elle sera à force égale avec celle des ennemis.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14681. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À VALLADOLID.

Valladolid, 11 janvier 1809.

Mon Cousin, faites connaître au général Saint-Cyr que deux régiments du grand-duc de Berg, un régiment de Würzburg et un bataillon des contingents des petits princes, formant près de 6,000 hommes, se rendent à Perpignan sous les ordres d'un général de brigade. Ce corps renforcera le général Reille et le mettra à même d'assiéger Girone. Je désire que ce siége soit commencé vers le 15 février. Il sera nécessaire de protéger cette opération par quelques marches pour balayer tout ce qui pourrait se trouver aux environs. Vous lui ferez connaître que le maréchal Lannes se trouve devant Saragosse avec le 5ᵉ et le 3ᵉ corps; qu'ils doivent tâcher de communiquer ensemble; qu'une des premières choses qu'il y a à faire est de prendre Tarragone et d'y mettre garnison, et de

fortement approvisionner Barcelone. S'il était possible de s'emparer aussi de Tortose, dans ces premiers moments où on n'a pas pu s'y attendre, ce serait un grand pas de fait pour pouvoir combiner ses mouvements sur Valence. Il faudrait envoyer cette dépêche au général Reille, qui a un chiffre avec le général Saint-Cyr, et qui en fera faire trois ou quatre copies, qu'il fera passer en diverses circonstances. Écrivez également au général Reille que les troupes composant la division ci-dessus se rendent à Perpignan.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14682. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE.

Valladolid, 11 janvier 1809.

Les chasseurs à cheval et les chevau-légers polonais de notre Garde partiront demain 12 janvier de Valladolid pour se rendre à Dueñas, le 13 à Villodrigo, le 14 à Burgos, le 15 à Briviesca, le 16 à Miranda, le 17 à Vitoria, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre.

Les dépôts de notre Garde qui sont à Madrid en partiront pour se rendre à Valladolid; ceux qui pourraient être sur la route d'Aranda à Burgos et de Burgos à Vitoria seront réunis à Vitoria, où ils attendront de nouveaux ordres.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mᵐᵉ la duchesse d'Istrie.

14683. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE, AU PARDO.

Valladolid, 11 janvier 1809.

Mon Frère, je désire que vous me fassiez donner des renseignements le plus tôt possible sur les routes : 1° de Bilbao à Valmaseda; 2° de Valmaseda à Villarcayo; quelles sont les villes qu'on rencontre, leur population; quelle espèce de hauteurs; l'artillerie peut-elle passer? 3° de Villarcayo à Orduña; 4° de Villarcayo à Burgos; 5° de Villarcayo à Mi-

randa ou tout autre point longeant l'Èbre; 6° de Villarcayo à Santander; 7° de Villarcayo à Reinosa. Dans chacune de ces routes, l'artillerie peut-elle passer? Il faut des détails sur chacune de ces routes. Faites faire ces notes, soit par le ministre de la guerre espagnol, soit par des hommes pratiques du pays, et aussi par des officiers français qui aient vu et qui aient été dans le pays. Faites-moi tracer sur une carte la grande route de Tolosa à Pampelune, la grande route de Pampelune à Vitoria. Ces renseignements me sont nécessaires avant dix heures du matin.

J'ai besoin aussi des renseignements suivants, mais pourvu que je les aie demain, cela est suffisant : décrire la route depuis Pampelune jusqu'à Madrid; est-ce une chaussée faite? Connaître quelles villes on trouve sur cette route, quelle est leur population; quelles rivières, quelles gorges, quels obstacles naturels on rencontre. Je désire avoir les mêmes détails de la route de Saragosse à Madrid par Daroca. Ces notes doivent être faites très en détail; on peut y mettre le temps, pourvu que je les aie demain dans la journée. Ce que je recommande pour toutes ces cartes, c'est qu'on établisse l'échelle en lieues de France, ou, du moins, qu'on fasse bien connaître le tout et partie du nombre de toises qu'elles contiennent.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph

14684. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE, AU PARDO.

Valladolid, 11 janvier 1809, midi

Mon Frère, je reçois votre lettre du 8 janvier. J'espère que le maréchal Victor se sera mis en marche le 9. Vous aurez vu, par ma lettre d'hier et par les ordres qui vous ont été envoyés avant-hier, que je désirais que la division Dessolle se reposât à Madrid. Si le maréchal Victor avait besoin d'être soutenu, ce que je ne puis croire, il pourrait être soutenu par le général Valence; mais, avec l'infanterie qu'il a, la division Latour-Maubourg, le 26e de chasseurs et le 2e de hussards, il a dix fois ce qu'il faut. Cependant un millier d'hommes, placés à Aranjuez pour

garder le pont et maintenir les communications, pourraient être utiles. J'y avais destiné la brigade hollandaise, mais elle a eu ordre depuis de se rendre à Talavera de la Reina avec la division Leval. Alors un des régiments du général Valence, qui sont arrivés depuis plusieurs jours à Tolède, étant reposé, peut, avec 3 ou 400 hommes de cavalerie, se porter sur les derrières du maréchal Victor et garder ses communications.

Je pense que vous avez bien fait de ne pas aller au corps d'expédition contre l'Infantado. Cette expédition n'a pas un but certain. L'Infantado se retirera sur Valence, et l'issue n'en produira rien. Vous auriez donc mal fait de vous y porter. Puisque vous avez le désir bien naturel d'assister à une expédition, celle où vous devez vous trouver est celle d'Andalousie; mais elle ne peut pas se faire avant vingt jours d'ici. Alors, avec deux bons corps formant une quarantaine de mille hommes, vous surprendrez l'ennemi par une route inattendue et vous le soumettrez. C'est l'opération qui finira les affaires d'Espagne : je vous en réserve la gloire.

Faites faire une tête de pont à Almaraz. Procurez-vous des mulets ou des bœufs pour atteler un équipage de douze pièces de 24. Écrivez à Somo-Sierra pour faire venir les six pièces qui y sont encore. Faites mettre sur des charrettes les mortiers. Ce petit équipage vous est nécessaire pour prendre Séville.

La copie de la lettre du sieur Fréville serait juste si ces blés devaient être vendus; mais, puisqu'ils sont d'abord destinés à nourrir l'armée, il faut d'abord les prendre. Je fais écrire dans ce sens à l'intendant. Je verrai avec plaisir que tout ce qui a été pris aux rebelles soit employé aux besoins de l'armée.

Je suis obligé de me tenir à Valladolid pour recevoir les estafettes de Paris en cinq jours. Les événements de Constantinople, la situation actuelle de l'Europe, la nouvelle formation de mes armées d'Italie, de Turquie et du Rhin, veulent que je ne m'éloigne pas davantage. C'est bien à regret que je me suis vu forcé de partir d'Astorga.

Il y a à Madrid un millier d'hommes appartenant à ma Garde : envoyez-les-moi.

Voici les dernières nouvelles de Galice. On n'a eu aucune espèce de nouvelles de la Romana. La plupart des colonels ont licencié leurs troupes; une partie file en Andalousie, les autres s'en vont avec les Anglais. Les canonniers espagnols n'ont pas voulu remettre leurs canons aux Anglais.

Le 8, l'ennemi occupait, par une arrière-garde, Lugo. Le duc de Dalmatie était depuis le 6 en présence. L'infanterie est arrivée le 7. La division Marchand était à mi-chemin de Villafranca à Lugo, pour soutenir le duc de Dalmatie.

Vous pouvez faire votre entrée à Madrid quand vous le jugerez convenable. Je suppose qu'aujourd'hui 11 le duc de Danzig est arrivé, que le 13 Talavera de la Reina sera occupé, et que Victor aura éloigné et dissipé les craintes ridicules qu'inspire l'Infantado. Si cela est, vous pouvez faire votre entrée le 14. Que toutes les troupes soient sous les armes et que les habitants viennent vous recevoir dehors, avec les cérémonies d'usage. Allez occuper le palais; laissez-y un appartement pour moi, dans le cas où cela ne vous gênerait pas trop.

Ne vous exposez à aucun événement militaire, hormis l'expédition d'Andalousie, qui ne peut être faite qu'après les pluies. Que faut-il préparer? du biscuit et l'équipage de pièces de 24 et de mortiers. Occupez-vous de cela tous les jours. Cette opération aura de l'éclat. Pour le biscuit, il vous faut 300,000 rations; faites-en faire à Tolède et à Talavera. J'ai 300 caissons des transports militaires qui les porteront. Aussitôt que le général Lapisse aura fini à Zamora, je le ferai marcher sur Salamanque, qui est encore en révolte et où il y a 3 ou 4,000 hommes.

Faites donc pendre une douzaine d'individus à Madrid; il n'y manque point de mauvais sujets; sans cela il n'y aura rien de fait. Les 3,000 prisonniers espagnols qui sont à Valladolid ont fort dégrisé ce pays-ci par leur présence et par leurs propos. Les prisonniers anglais arrivent par gros convois.

Je vous recommande la province d'Avila. Envoyez-y un intendant. Ce misérable Pignatelli n'a pas dix hommes avec lui. Un bataillon de 400 hommes du régiment de Royal-Étranger sera là à merveille. Cela servira

d'ailleurs à établir la correspondance entre Salamanque et Madrid, lorsque la division Lapisse sera arrivée dans cette ville.

Il paraît que, le chargé d'affaires d'Espagne, qui était à Vienne, a quitté cette ville et s'en est allé par Trieste.

Il serait essentiel que vos ministres ne jetassent pas l'argent pour payer vos agents à l'étranger, hormis celui qui est en Russie, qui se comporte bien.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14685. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Valladolid, 11 janvier 1809, dix heures du soir.

Mon Frère, Zamora n'a pas voulu se soumettre; il a fallu y entrer de vive force. Le général Darricau s'y est porté, dans la journée du 10, avec quatre bataillons, l'a battu en brèche et l'a enlevé d'assaut. Il a eu dix hommes tués. Le général Darricau s'occupe de désarmer la place, et le général d'Avenay désarme la province de Toro. L'un et l'autre sont chargés de pousser des reconnaissances sur les frontières du Portugal et sur Salamanque.

Aussitôt que vous aurez un intendant à Avila, chargez-le de se mettre en correspondance avec le commandant de mes troupes à Salamanque, dès qu'elles y seront.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14686. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 12 janvier 1809.

Monsieur le Général Clarke, le roi de Westphalie m'a annoncé une division de 6,000 hommes. Je vous prie de diriger ces troupes sur Lyon, et d'envoyer un aide de camp pour savoir quand les deux premiers mille hommes se mettront en route. Activez leur départ. Je destine cette divi-

sion, ainsi que les divisions du grand-duc de Würzburg, de Berg et de Saxe, à faire le siége de la place de Girone.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14687. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 12 janvier 1809.

Je vous renvoie les pièces trouvées chez le général Vedel. Il me semble que ces pièces sont nécessaires au procès. Il faut les remettre au procureur impérial et les faire parafer par le général. Il sera inutile d'imprimer les injures de Morla, qui ne font rien à la question. Le reste est important à connaître par la partie publique et par les juges. Il me semble qu'elles jettent beaucoup de jour sur cette affaire.

P. S. Les détails de cette malheureuse affaire excitent toujours l'indignation. Vous verrez dans la correspondance du général Vedel que, le 3 août, un chef de bataillon qui était, avec 300 hommes, à Manzanares, c'est-à-dire à mi-chemin d'Andujar à Madrid, a eu la lâche bêtise de s'aller mettre dans la capitulation. Faites des recherches pour savoir le nom de ce misérable, afin qu'à son retour il soit arrêté, traduit à une commission militaire et passé par les armes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14688. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 12 janvier 1809.

Mon Fils, donnez l'ordre à la frégate *la Caroline* de s'approvisionner pour six mois de vivres et quatre mois d'eau, et de partir de Venise pour se rendre à Ancône. Vous ferez partir avec *la Caroline* un aviso et deux bricks, si vous les avez disponibles. Le capitaine aura sous ses ordres *la Princesse-Auguste* et *l'Iena*. Cette division, ainsi composée d'une frégate, de deux ou trois bricks et de quelques bâtiments légers, pourra sortir d'Ancône, toutes les fois qu'elle le jugera convenable, contre les bâti-

ments de Sicile et d'Angleterre qui vont à Trieste. Elle sera d'ailleurs mieux placée à Ancône, d'où elle peut se porter à Raguse et aux bouches de Cattaro, qu'à Venise, d'où elle ne peut jamais sortir.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg

14689. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 12 janvier 1809.

Mon Fils, j'ai dicté aujourd'hui des notes sur la ligne à prendre en Italie et sur les fortifications à faire cette année[1]. Ces notes ne vous seront envoyées que demain. Elles sont importantes, et contiennent le développement des motifs qui me portent à fortifier la ligne de l'Adige plutôt que celle de la Piave, qui me paraît si ingrate.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg

14690. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Valladolid, 13 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 4 janvier. Je désire que M. de Romanzof reste à Paris jusqu'au 1er février.

Tant qu'un traité n'est pas ratifié, il n'y a rien de fait.

Écrivez au sieur la Rochefoucauld qu'aucun Français ni Italien ne doit passer en Angleterre, ni par conséquent s'embarquer en Hollande; qu'ainsi il doit refuser à tous.

Je suis étonné que l'aide de camp du roi de Wurtemberg, s'il avait une lettre à me remettre, ne soit pas venu me trouver. Toutes les fois qu'un roi allié m'envoie un officier avec une lettre, il n'y a pas obstacle à ce qu'il vienne me joindre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] Voir pièce n° 14707.

14691. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Valladolid, 13 janvier 1809

Monsieur de Champagny, écrivez à mon ministre à Cassel que je désire que le roi de Westphalie mette des hommes habiles et sûrs à la tête de la rédaction de ses gazettes; qu'il les charge de lire avec soin les gazettes de Vienne et de Presbourg, et qu'il s'attache à faire tourner en ridicule les articles que ces gazettes contiendraient contraires à la France et à la Confédération, en faisant sentir les funestes effets qu'a eus, dans tous les temps, l'ambition de la maison d'Autriche. Écrivez au sieur Otto et à mes ministres en Allemagne que je verrai avec plaisir qu'ils s'attachent à détruire, dans les gazettes de Munich et autres, ce que les gazettes de Vienne et de Presbourg disent contre la France ou la Confédération.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14692. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 13 janvier 1809.

Vous verrez, par le bulletin, que le duc de Dalmatie est entré à Lugo le 9; le 10 il a dû être à Betauzos. Les Anglais paraissent vouloir s'embarquer à la Corogne; ils ont déjà perdu 3,000 hommes faits prisonniers, une vingtaine de pièces de canon, cinq à six cents voitures de bagages et de munitions, une partie de leur trésor et 3,000 chevaux, qu'ils ont eux-mêmes abattus, selon leur bizarre coutume. Tout me porte à espérer qu'ils seront atteints avant leur embarquement et qu'on les battra. J'ai quelquefois regret de n'y avoir pas été moi-même, mais il y a d'ici plus de cent lieues; ce qui, avec les retards que font éprouver aux courriers les brigands qui infestent toujours les derrières d'une armée, m'aurait mis à vingt jours de Paris : cela m'a effrayé, surtout à l'approche de la belle saison, qui fait craindre de nouveaux mouvements sur le continent.

Le duc d'Elchingen est en seconde ligne, derrière le duc de Dalmatie. La force des Anglais est de 18,000 hommes. On peut compter qu'en hommes fatigués, malades, prisonniers et pendus par les Espagnols, l'armée anglaise est diminuée d'un tiers; et, si à ce tiers on ajoute les chevaux tués qui rendent inutiles les hommes de cavalerie, je ne pense pas que les Anglais puissent présenter 15,000 hommes bien portants et plus de 1,500 chevaux. Cela est bien loin des 30,000 hommes qu'avait cette armée.

Faites envoyer aux journaux des articles qui peignent la folie des plans d'opération de l'armée anglaise, la honte qu'elle est venue recueillir et la destruction dont elle est menacée si elle ne parvient pas à s'échapper, et, si elle s'échappe, l'état déplorable dans lequel elle va rentrer, affaiblie de moitié et privée de tout, et, dans les deux hypothèses, la masse de honte qui attend cette expédition, la plus forte qu'ait faite l'Angleterre.

La Galice montre un bon esprit. Tout se soumet et s'arrange.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14693. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 13 janvier 1809.

Monsieur le Général Clarke, faites connaître au duc d'Auerstaedt que le territoire de la Confédération du Rhin est inviolable; que, sous quelque prétexte que ce soit, il ne doit rien laisser passer sur le territoire de Baireuth; que cette notification est faite par courrier à Vienne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14694. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Valladolid, 13 janvier 1809.

Il y avait à Berlin une gazette allemande intitulée *le Télégraphe*. Elle s'imprime actuellement à Erfurt. Il n'y a pas de difficulté qu'elle s'y

imprime encore quelque temps; mais je désire qu'elle vienne ensuite s'établir à Düsseldorf. Écrivez là-dessus au duc d'Auerstaedt et au sieur Beugnot. Cette gazette serait destinée à détruire en Allemagne le mauvais effet qu'y produisent les gazettes de Vienne et de Presbourg. Faites connaître à mon ministre à Cassel qu'il fasse tourner en ridicule, par les gazettes de Westphalie, tous les articles des gazettes de Vienne et de Presbourg dirigés contre la France et la Confédération du Rhin. Donnez des ordres dans ce sens aux gazettes allemandes de Mayence et de Strasbourg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14695. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Valladolid, 13 janvier 1809.

Nous sommes en 1809. Je pense qu'il serait utile de faire faire quelques articles, bien faits, qui comparent les malheurs qui ont affligé la France en 1709 avec la situation prospère de l'Empire en 1809. Il faut considérer la question sous le point de vue du territoire et de la population, sous le point de vue de la prospérité intérieure, sous le point de vue de la gloire extérieure, sous le point de vue des finances, etc. Vous avez des hommes capables de faire, sur cette matière fort importante, cinq à six bons articles qui donnent une bonne direction à l'opinion. Louis XIV s'est occupé de faire bâtir Versailles et des maisons de chasse. On s'est occupé d'améliorer Paris, depuis les eaux jusqu'aux palais, depuis les marchés jusqu'au temple de la Victoire, jusqu'à la Bourse. Tout était à faire, tout se fait. On peut partir de là pour parler de la perfection qu'ont acquise nos institutions, leur simplicité et l'heureux cours des idées en 1809. En 1709, on révoquait l'édit de Nantes; on persécutait les protestants; le maréchal de Villars perdait ses talents dans les Cévennes; le Père Lachaise tyrannisait la conscience du vieux roi. En 1809, on rétablit les autels; les religions sont tolérées. Par les rapports avec les mœurs, les évêques ne vont ni au ...... ni dans les antichambres, mais restent dans leurs diocèses. Il y a là de beaux articles à faire. Mais il ne

faut pas entreprendre un long ouvrage qu'on ne finirait pas. On peut faire un article tous les mois, sous les mêmes titres : *1709 et 1809*.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14696. — AU COMTE RÉGNIER,

GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, À PARIS.

Valladolid, 13 janvier 1809.

Témoignez ma satisfaction aux président et procureur impérial de la cour criminelle de Rouen, pour le courage avec lequel ils ont résisté à l'esprit de parti qui voulait sauver les coupables d'un crime le plus inquiétant pour la société, appartenant à des familles distinguées. La loi est une pour les citoyens, et la considération de la naissance et de la fortune ne peut jamais être, pour Sa Majesté et les magistrats, un motif pour faire fléchir la justice et même pour faire grâce; au contraire, elle rend ceux qui les commettent d'autant plus coupables qu'ils ont un rang plus distingué dans la société.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14697. — AU CARDINAL FESCH,

GRAND AUMÔNIER DE L'EMPEREUR, ARCHEVÊQUE DE LYON.

Camp impérial, Valladolid, 13 janvier 1809.

Mon Cousin, ayant destiné pour cette année un fonds de 60,000 francs pour soulager les pauvres veuves et enfants de mes soldats et autres pauvres de mon Empire, j'ai ordonné à mon grand maréchal du palais de tenir à votre disposition un crédit de 5,000 francs par mois. Ces 5,000 francs seront distribués sur vos mandats aux personnes que vous désignerez.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

14698. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 13 janvier 1809, au soir.

Mon Fils, je reçois votre lettre, dans laquelle vous m'apprenez que les

Autrichiens forment des approvisionnements considérables à Goritz. Je suppose que vous avez fait vérifier ce fait pour savoir à quoi vous en tenir. Il me paraît extraordinaire que les Autrichiens réunissent des approvisionnements si près de nous; ils auraient donc pris une étrange confiance : il est vrai qu'ils ont commis déjà bien des extravagances. Ils me croient occupé loin d'eux; ils seront bien attrapés lorsque, dans quelques jours, ils sauront que je suis à Paris et que mes troupes rétrogradent. Ici, les Anglais battus et acculés à la mer ont achevé de dessiller les yeux. Je suppose que Palmanova est parfaitement approvisionnée, c'est là le principal. Pour peu que des troupes autrichiennes viennent à s'approcher de l'Isonzo, ordonnez sur-le-champ que la place soit réarmée. Je suppose aussi que vous avez réuni à Palmanova une certaine quantité de biscuit, suffisante pour servir d'approvisionnement extraordinaire à l'armée. Faites écrire par les colonels aux majors, et vous-même écrivez aux commandants des divisions militaires, pour qu'on presse l'habillement et le départ des hommes disponibles qui sont aux dépôts. Les divisions Boudet et Molitor sont à Lyon, qui se reposent. Du moment que la saison aura fléchi, je les enverrai en Italie; ce sera un renfort de sept régiments d'infanterie et de quatre de cavalerie, et, en outre, de sapeurs et de troupes d'artillerie.

Je suppose que le roi de Naples a renvoyé tout ce qu'il devait renvoyer dans la haute Italie. Je vous ai écrit avant-hier relativement à mon armée italienne; je suppose que vous pourrez disposer de 2,000 hommes d'infanterie de ma garde, de 16,000 hommes d'infanterie de ligne, tous à l'école de bataillon, ce qui pourra me former deux bonnes divisions, plus 2,000 chevaux, à peu près, et qu'au total mon armée italienne pourra m'offrir une force de 20,000 hommes environ.

Écrivez au général Marmont tout ce que vous apprenez des Autrichiens, mais écrivez-le-lui en chiffre; marquez-lui que, si les hostilités viennent à commencer, il doit centraliser ses forces sur Zara, approvisionner cette ville et manœuvrer de manière à opérer sa jonction du côté de Laybach.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14699. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Valladolid, 13 janvier 1809, à midi.

Mon Frère, l'ennemi est resté dans la journée du 8 sur les hauteurs de Castro. Dans la matinée du 9, le duc de Dalmatie se résolut à l'attaquer, son artillerie et son infanterie étant arrivées le 8. La position de Castro n'est attaquable que par la gauche, la droite étant appuyée à la rivière. Le duc de Dalmatie fit faire un mouvement pour tourner la gauche de l'ennemi, qui, s'en étant aperçu, partit à la nuit tombante et continua sa retraite toute la nuit du 8. On a trouvé à Lugo 300 malades anglais et 18 pièces de canon. Les Anglais ont détruit la plus grande partie de leurs munitions. Dans la journée du 9, on a fait 500 prisonniers. Voilà donc déjà 3,000 prisonniers anglais que nous avons. On a compté 700 chevaux abattus par eux dans la ville de Lugo; ce qui fait plus de 2,500 chevaux qu'ils perdent.

Le duc de Dalmatie espérait arriver le 10 à Betanzos, à peu de lieues de la Corogne. Les Anglais ont à la Corogne 400 bâtiments.

Les habitants de la Galice paraissent animés du meilleur esprit. L'évêque de Lugo et le clergé sont restés. La ville de Lugo a été pillée par les Anglais, et a beaucoup souffert à la retraite de ceux-ci, qui se portent à tous les excès imaginables.

Faites mettre ces nouvelles dans les gazettes. Faites aussi que les gazettes de Madrid arrivent à Valladolid, et que vos ministres écrivent à vos intendants.

On m'a assassiné deux gendarmes d'élite à la poste, à l'intersection des chemins de Guadarrama et de l'Escurial. J'avais demandé qu'on y envoyât 25 à 30 hommes du Royal-Étranger.

Je ne vois pas d'inconvénient que vous preniez des prisonniers, dont on pourrait être sûr, pour former vos régiments; mais il ne faut pas prendre d'officiers.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14700. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Valladolid, 14 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, j'envoie Deponthon à Saint-Pétersbourg. Écrivez aux sieurs Otto, Durand et Bourgoing, pour qu'ils aient l'éveil sur les mouvements de l'Autriche. Écrivez-leur qu'il est nécessaire que les troupes de la Confédération du Rhin se tiennent prêtes à marcher; que l'Autriche paraît avoir perdu la tête; que les affaires d'Espagne sont terminées; que je suis au mieux avec la Russie, mais que les Anglais dominent à Vienne. Vous ajouterez au sieur Otto que je désire que la Bavière arme ses places et surtout les forteresses de Passau et Burghausen. On peut envoyer à Paris un ingénieur avec les plans de ces deux forteresses, pour arrêter les travaux à faire; mais, en attendant, y mettre une garnison et les approvisionner.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14701. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 14 janvier 1809.

Les habitants de Turin se plaignent qu'ils ont, au faubourg de la Dora, beaucoup de poudres qui les alarment. Ne pourrait-on pas placer ces poudres à Fenestrelle et à Alexandrie?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14702. — PROJET DE NOUVELLE ORGANISATION

DE LA GARDE IMPÉRIALE.

Valladolid, 14 janvier 1809.

On s'arrête au projet suivant.

Former un seul régiment de grenadiers à deux bataillons, chaque bataillon composé de quatre compagnies de 200 hommes; ce qui fait 1.600 grenadiers; c'est à peu près le même nombre qu'aujourd'hui; et, comme les grenadiers coûtent extrêmement cher, ce serait une grande

économie. On pourrait toujours en emmener à la guerre 1,200, et les maintenir à ce nombre pendant le cours de la campagne. Former de même un seul régiment de chasseurs. Ces deux régiments sont en Espagne.

Laisser les deux régiments de fusiliers comme ils sont, et, des cadres du second régiment de grenadiers, former un régiment de grenadiers-conscrits de la Garde, payé comme l'infanterie de ligne, hormis les officiers et sous-officiers, qui seraient de la Garde. Faire de même, avec le cadre du second régiment de chasseurs, un régiment de conscrits-chasseurs.

On aurait donc : un régiment de grenadiers, un régiment de fusiliers-grenadiers, un régiment de conscrits-grenadiers, un régiment de chasseurs, un régiment de fusiliers-chasseurs, un régiment de conscrits-chasseurs; total, six régiments, douze bataillons, vingt-quatre compagnies, ou 9,600 hommes. Si le mot *conscrits* était d'un mauvais effet, on pourrait se servir du mot *tirailleurs*.

On suppose qu'en maintenant constamment à la guerre ces régiments à 1,200 hommes chacun, on aurait toujours en ligne 7,200 hommes présents sous les armes, et à Paris un dépôt de 2,400 hommes pour la garde des palais et pour le repos des hommes fatigués. C'est là la meilleure manière. Un bataillon de 800 hommes effectifs, c'est-à-dire de 600 hommes présents sous les armes, est suffisant.

Les fusiliers ont déjà un mauvais pli : c'est d'être, entre la Garde et la ligne, un corps intermédiaire qui coûte le double de la ligne. Il vaut bien mieux former un corps de tirailleurs qui ne coûte pas plus que la ligne. Le pli est déjà fait : c'est le dépôt des conscrits de la Garde à Paris. Restera donc à former les deux nouveaux régiments dont les cadres doivent être de 3,200 conscrits; ce nombre existe à peu près au dépôt de la Garde à Paris.

La Garde actuelle n'est, je crois, que de 7,000 hommes; je vais la porter à 9,600, et il serait possible qu'elle ne me coûtât pas davantage, car 3,200 simples fantassins ne doivent pas coûter beaucoup plus que 800 des anciens soldats que j'ai dans la Garde. En temps de paix, c'est

une assez belle récompense pour l'armée que d'avoir 3,200 places dans ma Garde. En temps de guerre, je tirerai toujours plus de profit des fusiliers et des tirailleurs que des grenadiers et des chasseurs, qu'on craint d'exposer parce qu'ils sont trop précieux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14703. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT L'ARMÉE DU RHIN, À ERFURT.

Valladolid, 14 janvier 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu vos différentes lettres. Il ne faut pas trop chicaner la Saxe sur l'entretien et la nourriture de ses troupes; laissez le Roi se nourrir et s'approvisionner comme il l'entend.

On demande trop pour mon armée. Songez que je suis obligé à des dépenses énormes. L'Espagne me coûte beaucoup et ne me rend rien. Mes armées viennent d'être augmentées; ce qui exige de ma part de très-fortes dépenses.

Vous avez reçu des ordres du ministre de la guerre qui vous font connaître quelle doit être l'organisation de votre armée à la fin de février ou au commencement de mars. Les 4es bataillons, tant de vos quatre divisions que du corps d'Oudinot, doivent être à l'armée, ce qui portera le corps d'Oudinot à trente-six bataillons ou à trois divisions, et votre corps à quatre-vingt-trois bataillons, ce qui ferait cent dix-neuf bataillons. Faites-moi connaître ce qui vous manque pour cela. Mandez-moi si tous vos régiments de cavalerie, soit cavalerie légère, soit grosse cavalerie, sont à 1,000 chevaux présents, et si vos compagnies d'infanterie sont à 140 hommes effectifs. Faites-moi connaître ce qui vous manque pour que vos troupes soient dans cette situation.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

14704. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 14 janvier 1809.

Mon Fils, j'expédie le décret pour les fonds des travaux du génie:

mais le rapport que vous m'envoyez n'est pas suffisant : il aurait fallu me dire ce que j'avais accordé pour l'an 1808, ce qui avait été dépensé, ce qui restait. Mon intention est qu'on travaille sans délai à Saint-Georges; donnez des ordres pour cela. Tout ce qu'on a fait à Pietole est de l'argent perdu si Saint-Georges n'est pas fait, car c'est là qu'on se battra. Comme le général Chasseloup est fort entêté, il faut lui donner des ordres positifs pour qu'il travaille, sans écouter la saison ni aucune raison. Quant à Venise, il faut établir un projet général et finir d'abord quelque chose. C'est particulièrement à Malghera et Brandolo qu'il faut travailler. Mais, comme je ne sais pas ce qui a été fait et que je n'ai point les mémoires ni les plans sous les yeux, je ne puis décider.

Vous trouverez ci-joint le tracé d'Osoppo; faites-le exécuter, c'est ma volonté. Quant à Ancône, je n'ai point arrêté le projet. Je désire savoir les fonds que j'y ai destinés cette année et ce qui a été dépensé. Vous verrez que je désire qu'on finisse Palmanova.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14705. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 14 janvier 1809.

Mon Fils, la digue de Ca-Zanetti à Mantoue doit partir de la terre ferme, de manière que, Pietole pris, la digue reste intacte. L'ouvrage de Ca-Zanetti ne sera point fait cette année; lorsque la digue sera faite et que l'ouvrage de Saint-Georges sera terminé, on verra s'il convient de mettre un petit ouvrage en avant de la digue. La digue n'a besoin d'aucune défense; on y construira un pont-levis qui suffira pour la défendre, et on pourra la tracer de manière qu'on puisse y placer une batterie: en sorte que, si on établit un ouvrage en avant, ce sera dans le seul but d'avoir une sortie de plus et non d'empêcher l'ennemi de couper la digue. On pense que l'ennemi a peu d'intérêt à la couper; une sortie de plus est peu utile; de sorte qu'un petit ouvrage de 25 à 30,000 francs donnera de ce côté-là un pied suffisant, sans que l'ennemi perde son

temps et ses munitions à s'en emparer. On préfère Saint-Georges à tout, parce que c'est la grande communication qui conduit à l'Adige, parce que Saint-Georges est près de la citadelle, parce que c'est une espèce d'ouvrage avancé qui couvre toute la mauvaise enceinte. Il faut faire travailler à Saint-Georges le plus tôt possible. Il serait malheureux que Mantoue fût assiégée et qu'on n'eût pas là un point de fortification permanente. Qu'arriverait-il? C'est que le gouverneur y ferait construire un ouvrage de fortification de campagne, qui emploierait un millier d'hommes, qui finirait par être pris, et la chute de ce poste contribuerait à celle de la place. On a perdu un an en projets et contre-projets; il ne faut plus perdre un moment. Il faut diriger les travaux de manière à avoir un point solide à Saint-Georges, ne fût-ce qu'une partie de ce que l'on projette de faire. On a adopté trois ouvrages; s'il y en avait un des trois de fait, ce serait suffisant. L'ennemi ne dirigera pas ses attaques de ce côté-là lorsqu'il y aura un ouvrage quelconque.

Résumé : faire la digue là où elle pourra coûter le moins; mais l'appuyer à la place, afin qu'elle ne dépende pas de Pietole; ne point faire actuellement de fortifications à la tête de la digue, et se ménager une batterie défendue par un pont-levis à un point quelconque de la digue. On pourra, par la suite, établir une flèche ou un petit ouvrage en avant de la digue; mais, en attendant qu'elle soit faite, il faut travailler sans délai à Saint-Georges, de manière qu'un des trois ouvrages projetés soit terminé et susceptible de toute sa défense.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14706. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 16 janvier 1809.

Mon Fils, vous enverrez de ma part l'ordre suivant au général Marmont; vous aurez soin de le lui envoyer en chiffre, et de le faire porter par un officier intelligent et sûr; quelques jours après vous lui en enverrez le duplicata. Vous lui enverrez, mais sans les mettre en chiffre, les bul-

letins des affaires d'Espagne, le détail de nos avantages, et l'avis que je suis sur mon retour, que ma Garde et une partie de mes troupes rétrogradent en ce moment, parce que les affaires d'Espagne sont finies.

Voici ce qu'il faut mettre en chiffre : « L'Empereur m'écrit de son quartier général de Valladolid, en date du 14 janvier, et me charge de vous envoyer les instructions suivantes. La maison d'Autriche fait des mouvements; le parti de l'impératrice paraît vouloir la guerre. Nous sommes toujours au mieux avec la Russie, qui probablement ferait cause commune avec nous. Si les Autrichiens portaient des forces considérables sur l'Isonzo et la Dalmatie, l'intention de l'Empereur est que son armée de la Dalmatie soit disposée de la manière suivante : Le quartier général à Zara avec toute l'artillerie de campagne, le 8e, le 18e d'infanterie légère, le 5e, le 11e et le 81e de ligne, les cavaliers et les vélites royaux, s'ils ne sont pas déjà passés en Italie, le 23e, le 60e et le 79e, formant, avec le peu de cavalerie qu'il y a, l'artillerie et les sapeurs, en tout 17,000 hommes. Tous les hôpitaux que l'armée peut avoir en Dalmatie, concentrés à Zara. Une compagnie d'artillerie française aux bouches de Cattaro: une compagnie d'artillerie française à Raguse. Tous les sapeurs de l'armée à Zara; un officier supérieur du génie avec deux ingénieurs et une escouade de 15 sapeurs à Zara; autant aux bouches de Cattaro. Une compagnie d'artillerie italienne à Cattaro, une compagnie italienne à Raguse. de sorte qu'il y aura près de 200 hommes d'artillerie dans chacune de ces deux places. Le 3e bataillon du régiment de Dalmatie aux bouches de Cattaro; le 3e bataillon d'infanterie légère italienne aux bouches de Cattaro; ce qui fera 1,000 hommes qui, avec 200 canonniers et sapeurs. feront une garnison de 1,200 hommes. Le 4e bataillon du régiment de Dalmatie à Raguse; un bataillon français de 600 hommes à Raguse; ce qui fera une garnison de 12 à 1,300 hommes à Raguse. Un général de brigade à Raguse, un général de brigade à Cattaro. Une garnison de 200 hommes à Castelnovo, pour la défense du fort, prise sur ce qu'on laisse à Cattaro. On aura soin d'approvisionner ce fort, les bouches de Cattaro et Raguse pour six mois de vivres. Il faudrait réunir également dans ces places des approvisionnements suffisants en poudre, mu-

nitions et tout ce qui peut être nécessaire pour leur défense. Dans cette situation de choses, l'armée de Dalmatie, qui a 20,000 hommes présents sous les armes, non compris les hommes qui sont aux hôpitaux, aurait 1,200 hommes à Cattaro, 1,200 hommes à Raguse, 400 hommes de plus soit à Raguse, soit à Cattaro, et 17,000 hommes réunis sous Zara. Cette dernière place serait aussi approvisionnée pour six mois.

« Le général Marmont, avec ses 17,000 hommes, doit prendre position sur la frontière pour obliger les Autrichiens à lui opposer d'égales troupes, et manœuvrer de manière à opérer sa jonction autant que possible. En cas d'échec, il peut se retirer sur son camp retranché de Zara, derrière lequel on doit pouvoir se défendre un an. Le général qui sera chargé de la défense des bouches de Cattaro doit former un bataillon de Bocchèses, des plus fidèles, pour aider à la défense du pays. Le général qui reste en Dalmatie doit de son côté organiser un semblable bataillon, composé de gens du pays. Et si le général Marmont entrait en Allemagne, il laisserait une compagnie de chacun de ses régiments, composée des hommes malingres et éclopés, mais commandée par de bons officiers. Il laisserait en outre un régiment pour la garnison de Zara, et avec le reste il prendrait part aux opérations de la campagne; bien entendu que ce régiment assisterait aux batailles qui seraient données avant la jonction; 12 ou 1,500 hommes des dépôts suffiront dans ces premiers moments pour garder la Dalmatie; mais, une fois la jonction opérée, ce régiment rétrograderait pour venir assurer la défense de Zara et de la province. Par cette disposition du général Marmont, l'armée active en Italie se trouverait augmentée de 15,000 hommes des meilleures troupes de France.

« L'instruction à donner aux commandants de Cattaro et de Raguse doit être de défendre le pays autant que possible, mais de se restreindre à la défense des places, du moment qu'il y aurait un débarquement et que l'ennemi se présenterait trop en force. Ceci est une instruction générale qui doit servir dans tous les temps, quand le général Marmont ne recevrait plus d'ordres, toutes les fois que ses courriers seraient interceptés, et qu'il verrait les Autrichiens se mettre en hostilité,

chose cependant qu'on a encore peine à croire. Dans cette situation, si les bouches de Cattaro et de Raguse étaient bloquées, elles devraient correspondre avec Ancône et Venise par mer, et pourraient être assurées qu'avant huit mois elles seraient dégagées. En conséquence, il est indispensable de munir de poudre et de boulets les bouches de Cattaro et Castelnovo, et d'approvisionner ces deux places en biscuit, en blé, en bois, qui sont les objets principaux. Il est également nécessaire qu'il y ait une grande quantité de blé, de farine et de biscuit à Raguse, pour le même objet. L'intention de l'Empereur est que ses troupes ne soient point disséminées; elles ne doivent occuper que les points de Raguse, Cattaro, Castelnovo et Zara. Dans le cas où l'armée de Dalmatie se porterait en Allemagne, il faut préparer des mines pour faire sauter les châteaux fermés qu'il peut y avoir dans le pays, et qui donneraient de la peine à reprendre quand l'armée rentrera. Les gardes nationales seraient suffisantes pour garder les côtes pendant tout le temps que l'armée marchera contre l'ennemi, dont les forces, occupées ailleurs, ne pourraient rien tenter de ce côté. On voit, par le dernier état du 15 décembre, qu'il y a à Raguse et à Cattaro 14,000 quintaux de blé, ce qui fait pour 4,000 hommes pendant plus d'un an; cet approvisionnement est suffisant. L'approvisionnement de Spalatro et Sebenico serait porté sur Zara; ce qui ferait 5,000 quintaux à Zara, c'est-à-dire pour 5,000 hommes pendant cent jours, et de plus le biscuit qui rendrait cet approvisionnement plus que suffisant; mais il faut avoir soin que ce blé soit converti en farine, afin de n'éprouver aucun embarras ni obstacle dans les derniers moments. A tout événement, ce serait une bonne opération que de réunir sur Zara 10,000 quintaux de blé, en faisant en sorte, cependant, que les fournisseurs soient chargés de la conservation, et que cela ne se perde pas.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg

14707. — NOTES SUR LA DÉFENSE DE L'ITALIE.

Valladolid, 14 janvier 1809.

Palmanova a un rôle défensif et offensif. L'armée française veut-elle

se porter sur Laybach dans la Carniole? Palmanova est son dépôt et la place où se termine sa ligne d'opération; ses parcs, ses malades, ses magasins peuvent s'y réunir et s'y former; en cas d'échec, l'armée peut venir s'y réorganiser. Veut-on, après avoir menacé l'ennemi dans la Carniole et sur l'Isonzo, se porter par une marche de gauche sur Klagenfurt, se réunir à l'armée d'Allemagne qui aurait marché sur Salzburg? Palmanova est encore important. Les troupes destinées à former sa garnison forment le rideau qui masque, pendant deux jours, ses mouvements à l'ennemi. Les bagages, les malades, les traînards se renferment dans cette place. Dans cette seconde hypothèse, Osoppo joue un rôle inverse de Palmanova; si on veut se porter sur Klagenfurt, il sert de dépôt à sa ligne d'opération; si au contraire l'armée, après avoir menacé de se porter sur Klagenfurt, livre bataille à l'ennemi qui est sur l'Isonzo, tous les hommes laissés du côté de Tarvis pour masquer le mouvement se retirent à Osoppo et en forment la garnison. Ainsi ces deux places sont importantes pour la guerre offensive. Mon intention pour 1809 est qu'on dépense un million à Palmanova et qu'on dépense 200,000 francs à Osoppo.

Si, par des circonstances quelconques, l'armée d'Italie se trouvait trop faible, et qu'elle fût abandonnée à ses propres forces, soit par l'infériorité numérique, soit par suite d'une bataille perdue, la place de Palmanova pourrait demander d'être défendue et occupée par un peu de monde : 1,500 hommes de bonne infanterie et 1,000 sapeurs, mineurs et dépôts seraient plus que suffisants; 4 ou 500 hommes suffiraient à Osoppo. Ainsi, avec 3 ou 4,000 hommes, dont moitié serait de peu de jeu en rase campagne, ces places importantes seraient gardées. C'est cette considération qui a fait préférer l'établissement de simples lunettes au tracé des ouvrages à corne ou à couronne qui avaient été proposés. Les neuf lunettes ne demandent pas un homme de plus pour la défense de Palmanova, au lieu que les ouvrages à corne ou à couronne auraient demandé des forces indépendantes de la place; c'est aussi ce qui a porté à désirer que toutes les demi-lunes fussent revêtues. Mon opinion est qu'un ouvrage en terre a quelquefois des avantages sur un ouvrage en

maçonnerie, parce que les boulets s'y enterrent; mais l'avantage de la maçonnerie, c'est da permettre une économie dans la garnison qui garde une place. Cette considération, dans beaucoup de circonstances, est tellement importante, que je désire voir toutes les lunettes revêtues. Quant à Osoppo, j'ai adopté un camp retranché en terre, avec fossé plein d'eau et chemin couvert, formant une simple couronne soumise à la domination de la montagne. Le chemin couvert, ayant 600 toises de développement, peut contenir douze bataillons, et l'intérieur du camp retranché, ayant 100 toises sur 300, peut contenir plusieurs divisions. Vu la faculté que l'on a de remplir les fossés d'eau, toute maçonnerie devient inutile; il suffit de pratiquer quelques flèches dans le flanc de la monr tagne, qui auront de la domination sur la tranchée et qui, probablement, ôteront à l'ennemi l'envie d'attaquer ce camp retranché. Un des principaux avantages de ce camp retranché, c'est de n'exiger que peu de monde de plus qu'Osoppo. La montagne et un large fossé plein d'eau le défendent suffisamment; 100 hommes dans chaque bastion suffisent pour rendre toute attaque impraticable. Ainsi donc, avec 3,000 hommes de toutes armes et de toutes espèces de troupes, Palmanova et Osoppo se défendront longtemps, et, dans d'autres circonstances, tous les magasins de l'armée et 12, 15 ou 20,000 hommes peuvent trouver secours et protection sous le feu de ces places.

Une fois obligé d'abandonner ces places, où doit-on s'arrêter? Ma première idée fut pour la Piave, ce qui a donné lieu au mémoire que j'ai dicté il y a six mois[1]. Mais la Piave est guéable les trois quarts de l'année, mais la Piave tournée peut donner lieu à de fausses manœuvres du général français, mais enfin la Piave est fort loin de Mantoue, de Peschiera, où se trouve le centre de la défense de l'Italie; et la crainte qu'on peut avoir, si l'ennemi tournait la ligne de la Piave sur la gauche, de n'arriver qu'après lui devant ces places qui demandent des garnisons si considérables, rendrait nécessairement moins hardi le général français. Ce qui a dû fixer ma première idée sur la Piave, c'est que la Piave couvre Venise, et qu'il faut perdre une bataille avant d'abandonner

[1] Voir pièce n° 14034.

ce grand arsenal, cette grande ville, et qu'il est bien malheureux de faire un détachement de plusieurs milliers d'hommes pour laisser une garnison dans Venise. Ces avantages sont majeurs, mais ne serait-il pas possible de donner à la ligne de l'Adige la même propriété? La ligne de l'Adige ne peut jamais avoir la propriété de couvrir Venise, parce qu'elle n'est pas assez en avant; mais on peut tirer des eaux de la Brenta, de l'Adige et des torrents qui se jettent dans l'une et l'autre de ces rivières, rassembler ces eaux et rendre le terrain tellement impraticable entre l'Adige et la Brenta qu'il soit impossible à l'ennemi de couper Venise de l'Adige, et dès lors il sera obligé de passer l'Adige pour bloquer Venise. Il n'y a guère que deux ou trois lieues de l'embouchure de la Brenta à l'embouchure de l'Adige; le pays est déjà marécageux et impraticable. L'art de l'ingénieur doit être de réunir toutes ces eaux, de s'en couvrir et d'établir un poste de 3 ou 400 toises de développement défendu par les eaux, qui soit inabordable et qui protége un chemin qui aille sur l'Adige et à Chioggia, de manière qu'il soit impossible à l'ennemi de bloquer Venise sans passer l'Adige; et peut-être trouvera-t-on dans ce système le meilleur moyen de fortifier Brandolo. C'est là le premier travail qu'il faut faire; il faut que le terrain entre la Brenta et l'Adige, déjà marécageux, le devienne davantage, au point qu'il y ait impossibilité absolue de pénétrer avant de s'emparer du poste défendu par les eaux, et si difficile lui-même à enlever. Cela une fois posé, l'armée française a tous les avantages : un courant d'eau considérable et extrêmement rapide, des digues sur la rive droite qui rendent facile sa défense, une grande proximité de Mantoue et de Peschiera, l'existence d'une place centrale déjà considérable, Legnago. Par cette ligne, Mantoue, Peschiera, Legnago, qui ont été placées par le hasard, qui étaient décousues et sans système entre elles, s'aident, ne font qu'un tout, et réunissent leur sphère d'activité pour la défense de l'Italie.

Dans cette situation, il faut fortifier l'Adige, et la place de Legnago existe. On propose de faire, cette année 1809, à Porto-Legnago, 200,000 francs de dépense pour améliorer cette partie de la place. Le chemin de Legnago à Padoue et de Legnago à Mantoue doit être tenu dans le meil-

leur état. Les ingénieurs des ponts et chaussées du royaume d'Italie doivent avoir l'ordre de mettre en état cette route, qui doit être celle des opérations de l'armée. En 1809, le vice-roi doit y faire dépenser des sommes importantes. Supposons que l'ennemi, après avoir forcé le Tagliamento et la Piave, se porte sur Padoue et sur Vicence; il peut vouloir se porter sur Vérone, mais il n'a pour cela qu'un seul chemin: il faut qu'il passe à Villanova. De Villanova à Arcole il n'y a qu'une lieue et demie; en établissant à Arcole une place forte, en forme de tête de pont, qui rende toujours l'armée française maîtresse de passer à Ronco et de déboucher sur Villanova en une heure de temps, jamais l'ennemi n'osera s'avancer sur Vérone; la cavalerie légère, les hussards et les coureurs pourront seuls s'y hasarder. Mon intention est de destiner 200,000 francs pour la place d'Arcole, dans l'année 1809. J'en ai fait faire sur le plan le tracé tel que je le désire; le tracé du général Chasseloup ne m'a pas paru convenable. Outre l'avantage d'empêcher l'ennemi de se porter sur Vérone, la place d'Arcole a encore celui d'empêcher l'ennemi d'occuper la position de Caldiero, que l'ennemi a déjà occupée deux fois avec succès. Arcole doit être en terre; les eaux doivent en faire la défense. Il ne doit point y avoir de maçonnerie, ou peu; il faudra un pont sur pilotis au point marqué au plan; indépendamment de ce pont. il faudra un chemin qui conduise à Villanova, tant pour la facilité du commerce du pays que pour rendre plus faciles les mouvements de l'armée sur Villanova.

L'Alpone passe près de Villanova; s'il était possible, sans des dépenses trop considérables, d'écluser le pont de l'Alpone, de manière à faire refluer ses eaux jusqu'à Villanova, et qu'il y eût six à sept pieds d'eau, on pourrait alors construire une redoute de 35 toises de côté, en maçonnerie, sur la hauteur, laquelle battrait la route, défendrait les ouvrages en terre qui seraient derrière l'Alpone, et ferait que la garnison d'Arcole appuierait ses postes jusqu'à Villanova et laisserait une centaine d'hommes dans la redoute de gauche. Alors même les troupes légères ne pourront se porter sur Vérone. Cette deuxième partie demande à être étudiée, mais le succès ne fait rien à la chose; ce serait pour la tran-

quillité de cette grande ville de Vérone; car enfin, quand même l'ennemi s'y présenterait, il serait arrêté devant Peschiera, et, la ligne d'opération de l'armée française étant sur Mantoue, cette crainte d'avoir l'ennemi à Vérone ne pourrait pas sérieusement ébranler la résolution du général français.

Après Arcole et Legnago, une ou deux autres places paraissent être utiles entre Legnago et Venise; une à peu près dans la direction du grand chemin de Padoue à Ferrare, vers Anguillara, peut-être un poste à Castelbaldo; mais cette place ou ces deux places doivent tirer leur principale force des eaux, doivent être des places de campagne, ayant la propriété de pouvoir contenir l'ennemi sur la rive gauche s'il le fallait, ou de pouvoir être abandonnées à leur propre force avec 400 ou 500 hommes, s'il le fallait, dans une autre hypothèse. J'accorde 100,000 francs pour chacune de ces places. Cette année, les projets en seront faits et me seront présentés dans le mois de février. Arcole, Legnago, Castelbaldo, Anguillara ou tous autres postes aux environs étant établis, il faut qu'il y ait sur chacun des points un pont sur pilotis ou de bateaux. Un pont sur pilotis à Anguillara sera d'une grande utilité pour le commerce; un pont de bateaux à Castelbaldo, en temps de guerre, pourra être suffisant.

L'armée ayant quatre débouchés sur l'Adige, appuyant sa droite à Malghera convenablement fortifié, sa gauche à la place d'Arcole, son front couvert par l'inondation existant entre la Brenta et l'Adige, que fera l'ennemi? S'il se porte sur Vérone, toute l'armée débouche par Arcole, le prend en flagrant délit. S'il masque chacun de ces quatre points, on débouche au moment inattendu par un d'eux, et on culbute successivement les divers corps, comme des capucins de cartes. Enfin, s'il remonte la Brenta pour arriver à Trente et se porter sur Monte-Baldo et Vérone, appuyant sa ligne d'opération dans le Tyrol, il fait alors un détachement de huit à dix jours d'absence: il s'affaiblit d'autant; s'il est peu considérable, il n'est d'aucune considération, peu d'hommes à Rivoli l'arrêteront et le culbuteront; s'il est considérable, il affaiblit d'autant son armée.

L'ennemi établit-il son quartier général à Padoue et cherche-t-il à passer l'Adige entre Legnago et Arcole? Mais alors, abandonnant une légère garnison à Arcole et dans les autres places, l'armée peut déboucher au pont d'Anguillara, ou même se jeter dans Venise, et, par Brandolo ou par Malghera, déboucher sur tout ce qui bloque cette place, intercepter les communications dans toutes les directions, et mettre cette armée dans la position la plus dangereuse. Quelque chose que fasse l'ennemi, le terrain est disposé de manière qu'avec la moitié des forces et égalité de talent tout est facile au général français, tout lui présage et lui indique la victoire; tout est difficile et scabreux pour l'ennemi. C'est le seul avantage que les fortifications puissent offrir à la guerre. Comme les canons, les places ne sont que des armes qui ne peuvent remplir seules leur objet; elles demandent à être bien employées et bien maniées. On sent que, pour ces opérations, il est nécessaire que les communications depuis Ronco, par la rive droite de l'Adige, jusqu'à Anguillara et Venise, soient soignées; on doit les faire reconnaître et les tenir en état, afin de pouvoir porter, pendant la nuit et en deux ou trois marches, l'armée sur une de ses extrémités. Aucun général expérimenté et prudent ne se hasardera devant ce grand rentrant de fortifications depuis Ronco jusqu'à Malghera, où l'armée française, manœuvrant derrière les eaux, rend tout espionnage et communication impossible à l'ennemi, et peut se trouver à tous les levers du soleil à trois marches sur ses derrières, ou sur un de ses flancs, avec toutes ses forces réunies contre ses forces à lui disséminées. Si l'on dit, mais l'ennemi prendra Arcole : Arcole, environné d'eau, n'est pas facile à prendre. Si l'on dit, l'ennemi prendra Legnago, qu'on croit encore plus important pour lui : on a fait le plus bel éloge de la ligne qu'on propose, car, si elle n'est attaquable qu'en prenant une place forte, le but est rempli. On ne peut espérer d'une ligne que les avantages suivants : rendre la position de l'ennemi tellement difficile, qu'il se jette dans de fausses opérations et qu'il soit battu par des forces inférieures, ou, si on a en tête un général prudent et de génie, l'obliger à franchir méthodiquement des obstacles créés à loisir, et ainsi gagner du temps; du côté, au con-

traire, de l'armée française, aider à la faiblesse du général, rendre sa position tellement indiquée et facile qu'il ne puisse point commettre de grandes fautes, et enfin lui donner le temps d'attendre des secours. Dans l'art de la guerre, comme dans la mécanique, le temps est le grand élément entre le poids et la puissance.

En parlant de la ligne de l'Adige, on pourra dire que l'ennemi viendra par Inspruck sur Trente; mais alors l'ennemi se dégarnit devant d'autres forces, et enfin les positions de Monte-Baldo et de Rivoli ne laissent rien à désirer. Est-on maître de Rivoli? L'ennemi ne peut point se porter sur Vérone. Est-on maître de Monte-Baldo? Il ne peut pas l'être de Rivoli. La nature a tout fait de ce côté et ne laisse rien à désirer. Tout est fait dans le système où l'ennemi, maître de Vérone, aurait passé l'Adige sans doute, mais sans avoir tourné l'armée française; car, en supposant l'hypothèse la plus exagérée que l'ennemi ait son centre à Vérone, sa droite à Peschiera, sa gauche à Trévise, l'armée française aurait sa droite à Venise, sa gauche à Mantoue, son centre à Legnago, et appuierait Peschiera et Arcole comme vedettes. On sent que, dans cette hypothèse, l'avantage serait pour l'armée française appuyée dans toutes ses extrémités à des places fortes, manœuvrant à volonté entre elles contre des ennemis dont la gauche, la droite et le centre seraient également en l'air et également attaquables.

Plus nous réfléchissons sur cette position et plus nous pensons qu'avec 30,000 hommes on ne peut pas en craindre 60,000 de même valeur: ou, du moins, qu'on doit pouvoir gagner plusieurs mois.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14708. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Le sieur Saint-Simon a été condamné à mort. Son affaire est devant un conseil privé. En attendant, il a dû être réécroué dans les prisons de Bayonne. Faites-le transférer dans le château de Lourdes ou de Joux,

puisqu'il est probable que son affaire traînera en longueur et que mon intention est de commuer sa peine en une prison.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14709. — AU COMTE DE LACÉPÈDE,

GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, À PARIS.

Valladolid, 15 janvier 180 .

Je vous renvoie votre rapport sur la décoration que le roi de Naples a conférée à plusieurs de mes généraux et officiers. Vous ferez connaître au Roi que mon intention est qu'il ne la donne désormais à aucun Français, et qu'aucun Français ne la porte, hormis ceux qui l'ont reçue jusqu'à présent. Si mes soldats se distinguent, je les récompenserai avec l'Ordre français. Toute autre manière me déplairait beaucoup. Quant à vous, je désire que vous ne me proposiez aucune confirmation de ces collations d'Ordre : le Roi chamarrerait tous les Français de son Ordre, ce qui ne doit pas être. Dans la lettre que vous écrirez au Roi, faites-lui sentir. dans le style convenable, quelle est mon intention là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14710. — A M. OTTO,

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, À MUNICH.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Monsieur Otto, vous trouverez ci-jointe une lettre pour le roi de Bavière[1], que vous cachetterez après l'avoir lue, et que mon officier d'ordonnance remettra. Lorsque vous lirez cette lettre, je serai de retour à Paris. Ma Garde est déjà en marche pour Bayonne.

Vous trouverez ci-joint un ordre pour envoyer le corps du général Oudinot à Augsburg, si cela convient au Roi. Vous insisterez auprès de lui pour obtenir son consentement, en lui faisant sentir l'importance de ce mouvement pour couper court à des murmures et inquiétudes qui font autant de mal que la guerre. Les quatre basses compagnies des régiments de ce corps, qui n'a que les deux premières compagnies de grena-

[1] Voir pièce n° 14720.

diers et de voltigeurs, vont les joindre; ce qui le triplera. Ce corps sera censé être à Augsburg pour passer en Italie. Il sera nourri à mes frais. L'arrivée de ce corps à Augsburg, coïncidant avec mon retour à Paris, fera sentir à l'Autriche que ce n'est pas une plaisanterie. Je désire savoir combien il faut de temps au Roi pour mettre ses troupes sur pied, remonter sa cavalerie. Quand l'Autriche fait des efforts, il ne faut pas s'endormir.

Donnez l'assurance au Roi que, quand il le faudra, je serai à Munich avec 150,000 hommes, dont 25,000 de cavalerie, la plus belle du monde; que je ferai entrer le vice-roi en Carinthie avec une pareille force, et que j'aurai en réserve une armée de 60,000 hommes tirés de mon armée d'Espagne. Si je joins à ces forces 100,000 hommes des troupes de la Confédération, il me semble que l'Autriche ne doit pas hausser le ton. Vous ajouterez que je suis au mieux avec la Russie, et que cette cour ne comprend rien, aussi bien que moi, à ce vertigo de la cour de Vienne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14711. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT L'ARMÉE DU RHIN, À ERFURT.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Mon Cousin, mon intention est qu'à la réception du présent ordre vous fassiez partir le corps du général Oudinot, composé de son infanterie et de ses trois régiments de cavalerie et de 18 pièces de canon, pour se rendre à Augsburg. Il agira comme s'il devait se rendre en Italie. A Augsburg, il attendra de nouveaux ordres. Vous ferez partir avec ce corps la division de cuirassiers du général Espagne. Par ce moyen, le général Oudinot aura sept régiments de cavalerie, et, dans le courant de mars, il réunira ses trente-six bataillons d'infanterie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

14712. — INSTRUCTIONS POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Valladolid, 15 janvier 1809

Après le départ de l'Empereur, le Roi commandera l'armée.

Le major général restera à Valladolid jusqu'à ce qu'il apprenne que les Anglais sont embarqués. Si, dans huit jours, ils ne l'étaient pas et qu'il n'y eût rien de nouveau, il se rendra à Paris, s'il ne juge pas sa présence nécessaire. Pendant le temps qu'il restera à Valladolid, il continuera à donner des ordres au nom de l'Empereur.

Si le maréchal duc de Dalmatie éprouvait un échec, ce qui n'est pas à présumer, et que cet échec ne pût être réparé par le corps du duc d'Elchingen, le major général pourrait faire marcher la division Lapisse; il tâchera de correspondre avec Santander, en y envoyant 100 hommes d'infanterie, afin de donner des nouvelles au général Bonet, qui depuis longtemps en est privé.

Le major général renouvellera les ordres à Santander et à Burgos, pour faire évacuer sur Bayonne les laines ainsi que les marchandises anglaises.

Le départ de l'Empereur ne sera pas mis à l'ordre; on le fera connaître directement et particulièrement aux ducs de Dalmatie, d'Elchingen et de Montebello. Le Roi sera prévenu qu'il doit laisser ignorer, autant que possible, le départ de l'Empereur à Madrid, en disant que Sa Majesté a été à Saragosse.

Le général Lecamus restera à Valladolid, comme section détachée de l'état-major général; il correspondra directement avec le Roi et avec le major général à Paris.

L'Empereur laisse le commandement de sa Garde au duc d'Istrie, qui aura son quartier général à Valladolid. La Garde ne fait pas partie de l'armée. Ce ne sera que quand l'Empereur fera venir sa Garde et ses équipages que l'on mettra à l'ordre que Sa Majesté a quitté le commandement de ses armées en Espagne.

Si des circonstances forcées rendaient indispensable de faire marcher la Garde, le major général est autorisé à le faire.

Comme le corps du duc de Dalmatie, tel qu'il est en Galice, et appuyé de deux divisions du duc d'Elchingen, est assez fort pour chasser les Anglais, l'Empereur désire que la division Heudelet ne dépasse pas Villafranca jusqu'à ce que le duc de Dalmatie se soit mis en chemin pour Oporto, et alors il faudrait qu'un régiment du duc d'Elchingen vînt à Astorga pour garder les communications.

Le major général, tant qu'il sera à Valladolid, y fera la parade comme à l'ordinaire, verra les hommes isolés. Il donnera l'ordre de faire partir, le 15, les caissons de la 3ᵉ compagnie du 6ᵉ bataillon des équipages militaires, chargés des effets des régiments du corps du maréchal duc de Dalmatie; il leur donnera une bonne escorte; on retardera le départ d'un jour, si on n'avait pas une escorte suffisante.

Pendant le temps que le major général restera à Valladolid, il enverra tous les jours un courrier au Roi.

Immédiatement après le départ de l'Empereur, l'estafette sera établie de la manière suivante. Il y aura à Madrid et à Valladolid un directeur de la poste. Le directeur de Madrid ne fera pas partir l'estafette sans que l'ambassadeur de France lui ait fait remettre directement ses dépêches, lesquelles ne devront être mises dans la valise que par le directeur lui-même, sans être vues de personne; il recevra aussi le paquet du maître des requêtes Fréville, celui de l'intendant général de l'armée; quant au paquet du Roi, c'est le principal et le premier. A Valladolid, le directeur ne laissera pas partir l'estafette sans avoir pris les paquets du duc d'Istrie; il ordonnera de prendre à Burgos ceux du général Darmagnac et à Vitoria ceux du général Thiébault. Le major général remettra à cet égard une note au directeur de l'estafette et au général Nansouty.

Le major général chargera le général Thiébault de correspondre avec lui à Paris et avec le maréchal duc d'Istrie à Valladolid; et de même au général Darmagnac à Burgos et au général Bisson, qui commande la Navarre. Le duc de Montebello, qui commande devant Saragosse, recevra aussi le même ordre.

Pendant le temps que le major général restera à Valladolid, il en-

verra tous les jours un de ses aides de camp au duc de Dalmatie, afin qu'il les lui réexpédie ensuite toutes les fois qu'il y aura quelque chose d'important. Mais, au moins tous les deux jours, ces aides de camp porteront les dépêches du duc de Dalmatie au duc d'Istrie et même au Roi, en passant par Madrid, s'il y avait quelque chose de pressé.

Pendant que le major général sera à Valladolid, il expédiera à Paris successivement ses aides de camp revenus de Galice; et, après son départ, ils continueront leur route sur Paris, ayant auparavant remis les dépêches adressées au duc d'Istrie.

Le major général expédiera, tous les jours à peu près et lorsque les événements l'exigeront, l'un des aides de camp des généraux attachés à l'Empereur, pour Saragosse, afin que le duc de Montebello en expédie un pour Paris au moins tous les trois jours, ou lorsque les circonstances l'exigeront.

Pendant le temps que le major général restera à Valladolid, il expédiera tous les jours à Sa Majesté un de ses officiers d'ordonnance avec les différents rapports.

Le major général partira huit ou dix jours après l'Empereur, en profitant des différents relais de Sa Majesté. Après le passage du major général, tous les relais de l'Empereur seront réunis à Vitoria, sous la garde des chasseurs et de la moitié de la gendarmerie d'élite, qui s'y rendra à cet effet.

Le grand maréchal remettra au major général l'état des officiers d'ordonnance et des aides de camp. Le major général pourra dès demain en expédier sur Saragosse.

Le major général recommandera en partant au duc d'Istrie de faire tous les jours une parade comme le fait Sa Majesté, de visiter les hommes qui passent, de leur donner du repos et de leur faire joindre en règle leurs différents corps.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

14713. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE, À VALLADOLID.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Mon Cousin, ma Garde reste ici sous vos ordres. Mon intention est que les chevau-légers polonais soient réunis à Tolosa, et mes chasseurs à cheval à Vitoria, hormis les détachements qui seraient de Vitoria à Tolosa, qui resteront à Tolosa avec les Polonais. Mon intention est que tous les détachements qui seraient à Madrid ou à Astorga, ou ici, aussitôt qu'ils seront rétablis, soient dirigés sur ces corps, à Bayonne. Donnez ordre qu'il y ait à Vitoria, avec les chasseurs, douze pièces d'artillerie légère bien attelées et approvisionnées. Le reste doit se tenir prêt à partir au premier ordre. Vous recevrez directement des ordres de moi. Tenez ma Garde sur un bon pied; dirigez les malades plutôt sur Burgos qu'en avant. Il faut que les postes les plus avancés de ma Garde soient à Valladolid. Vous sentez bien que cela doit céder à des circonstances majeures et imprévues dont je vous laisse le maître de juger. Indépendamment des rapports que vous ferez au major général sur le gouvernement des provinces qui sont sous votre autorité, vous m'en ferez sur la Garde, afin que je connaisse bien sa situation et le lieu où elle se trouve. Les chevau-légers polonais et les chasseurs auront avec eux leurs caissons. 150 de mes gendarmes d'élite se rendront également à Vitoria; le reste demeurera ici pour la police de la ville et de la route; il n'y en aura plus, huit jours après mon départ de Valladolid, à Ségovie, et de Ségovie à Madrid, ni dans d'autres directions. Tous leurs postes seront repliés de manière que leurs postes avancés soient à Valladolid.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14714. — ORDRE POUR LE CAPITAINE CHLAPOWSKI,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Chlapowski se rendra à Mayence. Il remettra une lettre au prince

Primat. Si Son Altesse n'était pas à Francfort, il la remettrait au gouverneur de Francfort, pour la lui faire passer.

De là, il se rendra à Cassel; il remettra une lettre au roi de Westphalie.

Il en remettra une au grand-duc de Hesse-Darmstadt.

De là, il se rendra à Varsovie; il remettra au roi de Saxe une lettre. Si le Roi n'était pas à Varsovie, il passerait par Dresde, où il la lui remettrait, et irait à Varsovie.

Chlapowski restera huit jours à Varsovie; il verra tout ce qui s'y fait. quel est l'esprit du duché, ce qu'on fait et dit en Gallicie, et reviendra me trouver dans le lieu où je serai.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14715. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Mon Fils, les nouvelles que je reçois de tout côté me disent que l'Autriche remue. La Russie est aussi indignée que moi de toutes ces fanfaronnades. Disposez les choses de manière que, dix jours après le premier ordre, vous puissiez réunir 60,000 hommes dans le Frioul. Si les Autrichiens ont fait des mouvements, armez Palmanova; je suppose que vous y avez réuni les approvisionnements nécessaires. Si des troupes ennemies approchaient de la frontière, placez la division Broussier dans le Frioul. ainsi que la cavalerie légère, de manière à réunir là, d'abord, 18,000 hommes d'infanterie, 3,000 hommes de cavalerie et trente pièces de canon, dont six d'artillerie légère. Placez en seconde ligne la division Barbou, que vous compléterez promptement à 8,000 hommes; vous pourrez la réunir toute à Trévise. Réunissez également la division Severoli, qui doit être aussi forte de 8,000 hommes, et vous pourrez la placer à la hauteur de Vicence et de Bassano. Réunissez les six régiments de dragons, et faites revenir celui qui est à Rome; cela doit faire un corps de 5,000 hommes. Enfin réunissez à Padoue la division Grenier, que vous composerez de la manière suivante : le 1er, le 52e et le 102e de ligne.

Vous aurez par ce moyen 24,000 hommes d'infanterie et 6,000 hommes de cavalerie, c'est-à-dire 30,000 hommes en seconde ligne. La division Lemarois, étant à Ancône et en Toscane, se trouvera composée des 29ᵉ, 13ᵉ et 112ᵉ régiments; vous la laisserez là, et ne la ferez venir qu'autant que les événements seraient plus pressés. Je désignerai plus tard le général qui devra prendre le commandement de cette division.

Ne faites cependant aucun mouvement inutile, et, dans le cas où ces premiers rapports ne seraient pas confirmés, contentez-vous d'appeler le régiment qui est à Rome et de mettre la division Grenier sur la rive gauche du Pô, afin qu'en dix jours, comme je vous l'ai dit plus haut, vous puissiez être en mesure de réunir 60,000 hommes et cent pièces de canon attelées dans le Frioul.

Quant à ces cent pièces de canon, le matériel, vous l'avez; le personnel et le nombre nécessaire de canonniers ne vous manquent pas non plus. Je vois que l'artillerie italienne a 400 hommes du train: portez donc le nombre de vos chevaux à 600; ce qui vous mettra à même d'atteler plus de cent voitures, c'est-à-dire vingt-quatre pièces. Je vois aussi que vous avez 400 sapeurs. Vous avez le 6ᵉ bataillon principal du train français, le 7ᵉ et le 7ᵉ *bis;* je vois que le 6ᵉ a près de 500 chevaux, le 7ᵉ près de 200, et le 7ᵉ *bis* en a 300. Prenez les mesures nécessaires pour compléter ces bataillons à 800 chevaux chacun; ce qui, avec les 600 chevaux du train italien, vous donnera 3,000 chevaux, indépendamment de ce que pourra vous offrir le Piémont. Enfin quatre-vingts pièces de canon peuvent, surtout dans un commencement de campagne, se servir à la rigueur avec 400 voitures, c'est-à-dire avec 1,600 chevaux. Ne laissez à Rome que six pièces de canon et seulement deux attelées; faites revenir les autres attelages.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

14716. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Valladolid, 15 janvier 1809, au matin.

Mon Frère, je n'ai pas de nouvelles de vous depuis le 11. Les cir-

constances de l'Europe m'obligent à aller passer vingt jours à Paris. Si rien ne s'y oppose, je serai de retour vers la fin de février. Le major général restera encore dix à douze jours, afin d'être bien assuré que vous ayez connaissance de toutes les affaires. J'ai ordonné la réunion de ma Garde à Valladolid. J'en laisse le commandement au maréchal Bessières, qui recevra des ordres directement de moi pour ma Garde. Je lui ai fait connaître que je désirais qu'elle restât en repos, pour être en situation de se porter sur une autre frontière, si les circonstances le rendaient nécessaire. Je vous prie de m'écrire tous les jours en grand détail et de m'envoyer même les rapports des généraux sur les différentes affaires, afin que je connaisse bien la situation des choses.

Le major général vous fera connaître mon projet d'entrer en Portugal à la fois par Oporto et la Galice; ce qui vous mettra à même de réunir ce que vous avez pour l'attaque de l'Andalousie, en donnant les premiers coups sur Séville et Merida, en ayant la frontière du Portugal.

Il ne faut songer à Valence que lorsqu'on aura Saragosse; ce qui certainement doit être fait dans le courant de février. Quand Saragosse sera pris, il n'en faut rien retirer que je n'en sois instruit, car beaucoup de choses vont dépendre des circonstances.

J'ai laissé le commandement des provinces de Léon, de la Vieille-Castille, de la Biscaye et de Santander au maréchal Bessières, qui restera à Valladolid. Il a, pour contenir ces provinces, la division Lapisse qui marche sur Salamanque, les garnisons qui sont dans ces différents points, et de plus une division de dragons.

Je pense vous avoir écrit de faire votre entrée, le 14, à Madrid. Denon voudrait prendre quelques tableaux. Je préférerais que vous prissiez tous ceux qui se trouvent dans les maisons confisquées et dans les couvents supprimés, et que vous me fissiez présent d'une cinquantaine de chefs-d'œuvre qui manquent au Muséum de Paris. En temps et lieu, je vous en donnerai d'autres. Faites venir Denon et parlez-lui dans ce sens. Il peut vous faire les propositions. Vous sentez qu'il ne faut que de bonnes choses, et l'opinion est que vous êtes immensément riches en ce genre.

Je crois qu'immédiatement après votre entrée et votre installation à Madrid vous devez vous occuper de créer deux ou quatre régiments, dont un dans le nord, en ayant soin de n'en pas laisser approcher un de dix lieues de Madrid. Si vous pouvez former des cadres avec quelques officiers, je crois que vous trouverez beaucoup de monde; ce qui est indispensable pour donner refuge à des gens qui deviendraient des brigands. En même temps, ce sera des corps qui seront bons pour la police.

Je crois que j'ai un chiffre pour correspondre avec vous lorsqu'il y aura quelque chose de très-important à me faire savoir. Vous avez dans tous les cas celui de Laforest.

Je compte être à Paris le 21 janvier. J'irai en grande partie à franc étrier.

Si vous le jugez convenable, vous pouvez garder quinze jours mon absence secrète, en disant que je me suis porté sur Saragosse. Vous ferez, au reste, là-dessus, ce qui vous paraîtra le plus à propos.

Je n'ai pas de nouvelles de Galice depuis les dernières reçues. Le duc d'Elchingen avait déjà passé les montagnes et se réunissait au duc de Dalmatie, qui était à huit lieues de la Corogne.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14717. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Valladolid, 15 janvier 1809, à midi.

Mon Frère, je vous ai expédié ce matin Montesquion, avec une lettre où je vous faisais connaître que je partais demain pour Paris. Le major général vous enverra demain, par un aide de camp, des instructions sur mon armée d'Espagne. Le major général restera ici dix ou douze jours après moi. Je vous écris cette lettre par l'estafette porteur de vos paquets de Paris, que je laisse continuer. Portez votre attention sur vos journaux, et faites faire des articles qui fassent bien comprendre que le peuple espagnol est soumis et se soumet. Le chargé d'affaires espagnol qui était à Vienne a eu la bêtise de partir pour Trieste, sur une lettre de la junte.

La cour de Vienne se comporte très-mal; elle pourrait s'en repentir. N'ayez aucune inquiétude. J'ai assez de forces, même sans toucher à mon armée d'Espagne, pour aller à Vienne dans un mois.

J'ai peu de généraux de cavalerie. Je désire que le général Montbrun, qui est avec Lasalle, soit appelé par vous à Madrid, et que, huit jours après, vous me l'expédiiez avec des lettres à Paris. C'est un général dont j'estime la bravoure et qui me sera utile. Il ne faut point qu'il sache pourquoi je le fais venir. Si j'ai besoin d'autres, je le manderai de même, et vous me les expédierez de même avec vos dépêches. Il faut dire partout et bien accréditer dans l'armée l'idée que je reviendrai dans vingt à vingt-cinq jours. D'ailleurs ma seule présence à Paris fera rentrer dans le néant l'Autriche, et alors, avant la fin d'octobre, je serai de retour. Je serai à Paris en cinq jours. J'irai à franc étrier jusqu'à Bordeaux, jour et nuit. Pendant ce temps, tout ira se calmant en Espagne.

Je laisse ici, sous les ordres du maréchal Bessières, la division de dragons Kellermann, dont j'ai passé la revue aujourd'hui, pour contenir le nord, depuis Burgos jusqu'à la Galice. Elle va prendre position à Tudela de Duero, ce qui assurera les communications avec Valladolid.

Je pense que, du moment que Saragosse sera rendu, vous pourrez faire venir la Reine avec vos enfants.

J'ai écrit au roi de Naples d'envoyer un ambassadeur à Paris, et je lui ai désigné celui que je voulais qu'il envoyât.

Je vous prie de m'écrire longuement et naïvement; vous le devez, et c'est la seule chose qui puisse me donner confiance en vous, et ma correspondance vous sera utile.

Je crois utile, pour les affaires générales d'Europe, que la Reine, après le carnaval, se rende à Marracq. Elle pourrait y être le 25 février. Les préparatifs de son départ peuvent produire un très-bon effet. Écrivez-lui de partir quand je le lui dirai. Saragosse sera pris quand elle partira. Il n'y a aucun inconvénient à ce que la Reine se repose quinze à vingt jours à Marracq. Je pense donc que votre famille peut se rendre à Madrid vers la fin de février.

Les nouvelles de Russie sont bonnes. Pardo se comporte bien à Saint-

Pétersbourg. Ne le laissez pas manquer de nouvelles. Écrivez-lui souvent en envoyant vos lettres à Champagny.

Vous trouverez ci-joint des lettres interceptées par le général Lapisse entre Zamora et Salamanque. Vous y verrez que le 20 décembre la junte était à Séville. Vous sentez l'importance d'occuper Talavera de la Reina et le pont d'Almaraz.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14718. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Mon Frère, quand vous lirez cette lettre, je serai arrivé à Paris. Les armées espagnoles sont détruites, l'armée anglaise battue. Les mouvements de l'Autriche sont inexplicables. Faites-moi connaître la quantité de troupes dont vous pouvez disposer. Votre contingent doit être de 25,000 hommes; il est fort important de le compléter. Vous sentez que, si la guerre se portait sur votre territoire, ou qu'on éprouvât un échec, les conséquences en seraient funestes pour votre royaume. Je vous ai demandé deux régiments pour mon armée d'Espagne, ce qui m'en rendrait deux français disponibles.

Mille choses aimables à la Reine.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

14719. A LOUIS X, GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT,

À DARMSTADT.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Mon Frère, je reçois la lettre de Votre Altesse Royale du 30 décembre 1808. J'ai vu avec peine que vos troupes, qui s'étaient acquis tant de louanges dans la campagne de Pologne, n'aient pas soutenu leur réputation dans celle-ci; la faute en est aux généraux qui les commandent. Le Hessois est brave et bon soldat. Que Votre Altesse leur donne des

chefs de mérite, de ceux qui les commandaient dans la campagne passée, et elles reprendront la réputation qu'elles ont méritée depuis plusieurs siècles.

La conduite de l'Autriche fait craindre que cette puissance se porte à des folies qui entraîneraient sa ruine. Il est nécessaire que les troupes de Votre Altesse soient prêtes et que son contingent soit au complet, en comptant, comme de raison, ce qu'elle a à l'armée d'Espagne. Je verrai avec plaisir que Votre Altesse me fasse connaître combien de jours il lui faut pour réunir ses troupes, et sur combien d'hommes je puis compter.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. R. le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

14720. — A MAXIMILIEN-JOSEPH, ROI DE BAVIÈRE,

À MUNICH.

Valladolid, 15 janvier 1809.

J'expédie à Votre Majesté un de mes officiers d'ordonnance pour lui faire connaître que je suis instruit que l'Autriche fait des mouvements; ses démarches paraissent dirigées par l'esprit de vertige et de folie, avant-coureur de la perte des états. Ayant détruit les armées espagnoles et battu l'armée anglaise, j'ai jugé convenable de me porter à Paris et de mettre en mouvement rétrograde une partie de mes troupes. Dans cette situation de choses, j'écris directement à Votre Majesté, parce que je désire bien connaître le nombre de jours qu'il lui faudrait pour mettre ses troupes sur pied, infanterie, cavalerie, artillerie, caissons, le nombre d'hommes et de chevaux qu'elle pourrait fournir. La guerre ayant pour but de défendre ses frontières, il serait bien à désirer que Votre Majesté pût mettre 40,000 hommes sous les armes. Quand l'Autriche fait des efforts, il faut en faire pour garantir la Bavière du malheur d'être envahie par ses éternels ennemis. Je prie Votre Majesté de faire armer les forteresses de Passau, de Burghausen et de Kufstein, d'y faire tenir une bonne garnison, de les faire approvisionner pour trois mois de vivres, de munitions de guerre, poudre, etc. J'ai autorisé le duc d'Auerstaedt à marcher sur le Danube avec 80,000 hommes, parmi lesquels mes belles divi-

sions de cuirassiers, et deux cents pièces de canon, si Votre Majesté le demande et si les circonstances devenaient urgentes. Je n'en désire pas moins que le corps du général Oudinot se porte dès à présent à Augsburg, où il sera à mes frais. Des compagnies que j'envoie de France vont porter ce corps à 30,000 hommes. Il peut attendre là que les neiges soient fondues et que le passage soit ouvert pour se rendre en Italie. Ce corps, qui n'est aujourd'hui que de 12,000 hommes, mais qui sera de 30,000, serait utile à Augsburg pour donner de la confiance à vos sujets, à votre armée, et en imposer un peu à l'Autriche. Si telle est l'opinion de Votre Majesté, je la prie d'en parler au sieur Otto, auquel je fais connaître mes intentions.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14721. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE,

À DRESDE.

Valladolid, 15 janvier 1809.

J'envoie un de mes officiers d'ordonnance à Votre Majesté, pour lui annoncer mes succès contre les armées espagnoles et anglaises. Ces succès, joints aux mouvements que fait l'Autriche, me ramènent à Paris et me décident à faire rétrograder une partie de mes armées d'Espagne.

Je prie Votre Majesté de me dire ce qu'elle pense de cette folie de la cour de Vienne. La Russie est indignée de cette conduite et ne peut la concevoir. Est-ce que les eaux du Danube auraient acquis la propriété de celles du Léthé? Toutefois je suis prêt à recevoir le gant, si l'Autriche le jette, et à couvrir la Confédération avec 300,000 hommes, indépendamment de l'armée de réserve tirée de mes armées d'Espagne. Partie de ces troupes agirait sur la frontière d'Italie. Je prie Votre Majesté de me faire connaître, dans tous les cas, quel est l'état précis de ses troupes, pour savoir sur quoi je puis compter; car, si l'Autriche continue à vouloir la guerre, il vaut mieux qu'elle s'établisse sur son territoire que sur le nôtre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14722. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A STUTTGART.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Monsieur mon Frère, on m'a annoncé de Paris qu'un aide de camp de Votre Majesté devait venir me trouver avec une lettre d'elle; je ne l'ai point encore vu. Les affaires ont marché ici comme je pouvais le désirer. Les armées espagnoles ont été détruites; l'armée anglaise a été poursuivie l'épée dans les reins, l'espace de cent cinquante lieues. Je l'ai poursuivie moi-même jusqu'aux montagnes de la Galice. Elle a déjà perdu le tiers de son monde, tous ses bagages, et abattu elle-même la plus grande partie de ses chevaux, indépendamment de 10,000 Espagnols, reste des armées du nord de l'Espagne, qui ont été pris ou dispersés, et qui l'avaient suivie. Je verrai avec plaisir que Votre Majesté donne des ordres pour que ses journaux démentent les faux bruits publiés par les gazettes de Presbourg et de Vienne dans l'intention malicieuse d'entraîner l'Allemagne dans une lutte qui doit occasionner la ruine de cet état. La Russie est indignée, comme moi, de cette conduite extravagante de l'Autriche. Nous ne pouvons rien concevoir à cet esprit de vertige qui s'est emparé de la cour de Vienne. Lorsque Votre Majesté lira cette lettre, je serai à Paris. Une partie de mon armée d'Espagne est en mouvement rétrograde pour former une armée de réserve. Mais, indépendamment de cela, je puis envoyer en Allemagne, sans toucher à un seul homme de mon armée d'Espagne, et me porter, à la fin de février, avec 150,000 hommes sur l'Inn, indépendamment des troupes de la Confédération. Je suppose que les troupes de Votre Majesté sont prêtes à marcher au moindre mouvement. Elle sent toute l'importance, s'il faut absolument faire la guerre, de la porter sur le territoire de nos ennemis, plutôt que de la laisser s'établir sur le territoire de la Confédération. Je prie Votre Majesté de m'écrire à Paris ce qu'elle pense de tout cela. Est-ce que les eaux du Danube auraient acquis la propriété du fleuve Léthé?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

14723. — A CHARLES-FRÉDÉRIC, GRAND-DUC DE BADE,

À CARLSRUHE.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Mon Frère, ayant battu et détruit les armées espagnoles, et battu l'armée anglaise, et apprenant que l'Autriche continue ses armements et fait même des mouvements, j'ai jugé à propos de me rendre à Paris.

Je prie Votre Altesse Royale de me faire connaître sans délai la situation de ses troupes. J'ai été satisfait de celles qu'elle m'a envoyées en Espagne. J'espère que Votre Altesse Royale complétera son contingent à 6,000 hommes, car il vaut mieux porter la guerre chez nos ennemis que de la recevoir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14724. — A CHARLES-LOUIS, GRAND-DUC HÉRÉDITAIRE DE BADE,

À MANHEIM.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Mon Fils, je me rends à Paris. Prenez des mesures pour que vos troupes soient sur le meilleur pied. Le régiment qui est en Espagne s'est bien comporté et s'est fait honneur.

Si vous voulez venir passer le reste du carnaval à Paris avec la princesse, je le verrai avec plaisir.

Dites bien des choses de ma part à Stéphanie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14725. — A CHARLES, PRINCE PRIMAT DE LA CONFÉDÉRATION,

À FRANCFORT.

Valladolid, 15 janvier 1809.

Les armées d'Espagne ont été détruites; celle d'Angleterre a été jetée à la mer après avoir perdu la moitié de son monde, ses chevaux, qu'elle a abattus elle-même, ses bagages, ses munitions et une partie de son

trésor. Ces succès, joints aux mouvements de l'Autriche, me portent à retourner à Paris. Je désire que Votre Altesse me fasse connaître ce qu'elle sait des intentions de l'Autriche; elle a un ministre à Vienne qui doit l'instruire. De quelles eaux boit le cabinet de Vienne? Est-ce de celles du Danube ou du fleuve Léthé? Toutefois je désire que Votre Altesse demande aux princes de la Confédération de tenir leur contingent prêt à marcher. La Confédération ne doit avoir aucune inquiétude : je couvrirai ses frontières avec 300,000 hommes. Que chacun tienne son monde prêt. J'entrerai moi-même en Autriche, avec 400,000 Français, si elle persiste dans le système de folie qu'elle a adopté. Je pense que Votre Altesse doit s'exprimer là-dessus avec ménagement, car il est probable que l'Autriche reviendra à des sentiments plus raisonnables; mais il est indispensable que les princes fournissent leur contingent à la rigueur. J'ai écrit moi-même aux différents rois.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14726. — AU COMTE GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Valladolid, 16 janvier 1809

Je n'approuve pas ce que vous me proposez relativement aux 84 millions de la Grande Armée; n'allez pas toucher à ce qui est la ressource de l'état.

Vous trouverez ci-joint un projet de budget pour la Légion d'honneur. Causez-en avec le grand chancelier et le grand trésorier. Mon intention est que les frais de bureau de la grande chancellerie n'excèdent pas 200,000 francs. La maison d'Écouen ne doit pas coûter plus de 200,000 francs; chaque élève ne doit pas coûter plus de 700 francs, entretien, nourriture, directrices, tout compris. Or cette somme de 200,000 francs, à 700 francs par élève, permettra d'en entretenir près de trois cents. Deux cent cinquante élèves seraient même suffisantes.

Les gratifications à la disposition du grand chancelier ne doivent pas excéder 200,000 francs.

Quant au quart de réserve, mon intention est que la moitié soit affectée à 1809, et l'autre moitié à l'arriéré. Il n'y aura plus que 1,500,000 francs d'arriéré.

Mon intention est que vous fassiez liquider entre le trésor et la Légion le produit des mines de l'île d'Elbe. Quant aux années arriérées, vous me ferez connaître les états des recettes et des dépenses de chaque année, et me ferez établir un projet de budget comme celui ci-joint. Il me semble que le revenu de 1,500,000 francs de biens doit se réduire à bien peu de chose, puisque je le vois chargé des dépenses ci-après :

Pour entretien et réparation des palais et domaines de la Légion	200,000ᶠ
Frais de visites des domaines	50,000
Gardes-bois, concierges, etc.	25,000
Frais divers	30,000
Remises à MM. les chanceliers et trésoriers des cohortes	150,000

Voilà donc 4 à 500,000 francs de dépense à prélever sur à peu près 1,500,000 de revenu. Le fait est qu'il n'y a aucun ordre dans les finances de la Légion, parce qu'il n'a été encore établi aucun budget.

Il faudrait aussi affecter une somme fixe pour l'entretien de l'hôtel de Salm. On pourrait allouer pour cette dépense 8,000 francs par an.

Travaillez, je vous prie, à mettre en ordre cet objet important.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14727. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Valladolid, 16 janvier 1809.

Monsieur le Général Clarke, donnez ordre au 46ᵉ régiment que le grenadier qui porte l'urne contenant les cendres de la Tour d'Auvergne se rende à votre ministère, et que l'on cesse un usage qui distingue ce régiment sans raison. Quel est le régiment à la tête duquel un général, un colonel, un brave enfin n'ait été tué? J'ai toléré suffisamment de temps

cette singularité : la Tour d'Auvergne était un brave homme. Vous prendrez mes ordres sur le lieu où il faudrait déposer son urne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14728. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Valladolid, 16 janvier 1809, au soir.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 5 janvier. Vous devez comprendre ce qui me fait désirer d'ôter mon portrait de la plaque de l'Ordre de la Couronne de fer. Le projet que vous m'envoyez ne me plaît pas; il ressemble trop à l'Ordre de France. Voici ce que je voudrais : que le cordon vert, qui est sur votre projet, fût ciselé comme la couronne de fer qui est à Monza, c'est-à-dire qu'il fît la projection de cette couronne, et qu'il n'y eût pas autour cette espèce de fort étoilé à six côtés. Cette simple couronne en rond, au milieu de laquelle il faudrait mettre l'aigle, aurait quelque chose d'original. Je ne m'oppose pas à l'étoile qui est au-dessus de l'aigle. Les mots *Italiani*, *Italiani*, *Italiani*, je voudrais qu'ils fussent sur une petite couronne, telle que celle placée au milieu de l'aigle. Faites-moi faire ce modèle comme je vous le dis là. Je ne changerai rien à la petite décoration. La couronne de Monza s'y trouve, elle y est projetée; elle est d'autant plus propre à cela que c'est un bandeau; il faut seulement décider les pierres précieuses dont elle sera enrichie. Alors l'Ordre aura quelque chose de particulier qui empêchera de le confondre avec l'Ordre de France et avec les autres. Quand j'ai parlé de second ordre, j'ai entendu parler seulement pour les étrangers, qui ne comptent jamais dans le nombre fixé.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14729. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Valladolid, 16 janvier 1809, trois heures après midi.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 13. Je n'ai pas reçu la lettre dans laquelle vous me demandez de renvoyer à Madrid trois prisonniers.

Vous pouvez faire ce que vous voudrez du prince Masserano, pourvu que vous ne l'envoyiez pas à Paris ni auprès des puissances étrangères. Il faut à Paris un homme sûr, et chez les puissances étrangères il faut n'avoir personne ou avoir un homme sur lequel on puisse compter.

J'ai envoyé au major général les pièces relatives au commandant de Vitoria.

Il ne faudrait pas que les douaniers arrêtassent ce qui est pour l'armée.

Je n'ai encore vu arriver aucun membre de la députation. Je suppose qu'elle arrivera dans la journée. Je les recevrai aussitôt.

J'ai ordonné que toutes les villes ayant plus de 2,000 âmes de population vous envoient à Madrid une députation pour vous présenter le procès-verbal des prestations de serment. Les villes plus considérables vous enverront une députation plus nombreuse en proportion. Les évêques feront partie de ces députations; les chapitres et tous les corps religieux vous enverront également des députés.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14730. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

AU PARDO.

Valladolid, 16 janvier 1809, au soir.

Mon Frère, Carignan arrive à l'heure même avec vos lettres du 11 et du 13; de sorte que j'ai reçu aujourd'hui, d'abord votre lettre du 14, ensuite votre lettre du 13, et enfin votre lettre du 11. Il paraît que Carignan est tombé en route. Je donne l'ordre pour que les officiers que vous demandez vous soient rendus. Il y a dans la province d'Avila un Pignatelli qui nous fait bien du mal.

Des conscrits sont partis de France pour entrer dans votre garde.

J'ai donné ordre au major général que tous les hussards et chasseurs qui font partie des régiments provisoires en Aragon se rendant à Madrid, et ceux dont les corps ne sont pas en Espagne, puissent également être incorporés dans votre garde, s'ils y consentent. Il y en a, par exemple, du 1ᵉʳ et du 2ᵉ de chasseurs; il y en a du 9ᵉ, du 7ᵉ, du 8ᵉ de hussards.

Tous ces détachements, vous les pouvez prendre; le général Belliard doit en avoir l'état.

Je vais donner ordre que des différents dépôts de France on prenne 5 conscrits montés et qu'on les dirige sur l'Espagne; ce qui fera 3 à 400 hommes.

En quelque nombre que soient les Espagnols, il faut marcher droit à eux et d'une résolution ferme. Ils sont incapables de tenir; il ne faut ni les biaiser, ni les manœuvrer, mais courir dessus.

Faites incontinent imprimer les discours que tiendront ces Messieurs, ainsi que le procès-verbal des votes, et, immédiatement après, faites votre entrée dans Madrid.

Je crois vous avoir mandé de me conserver la petite campagne de Chamartin et la maison d'habitation telle que je l'ai laissée, afin que je sache où descendre si, un beau matin, je reviens à Madrid.

Je crois que la meilleure manière de gouverner l'Espagne, c'est de faire des juntes par province, que l'on appellera *juntes royales*, et de mettre un gouverneur à leur tête. Des capitaines généraux, je ne crois pas possible d'y penser; ils n'auraient ni crédit ni autorité. Dans ce que je dis là, je n'entends parler que des trois premiers mois. Je vous prie de m'écrire souvent et longuement. Tout ce que l'on imprimera, rapports, états de situation, tout ce que vous m'enverrez me sera agréable.

NAPOLÉON.

P. S. Dans ce moment, le major général me met sous les yeux des lettres du maréchal Jourdan. Il ne faut pas souffrir que l'ennemi s'établisse à Madridejos. Mais le maréchal Victor pourra faire un à-droite, car il est probable que l'ennemi se retirera sur Valence. D'ailleurs, la division du général Valence serait suffisante. Il parait que Saragosse avance. Le bataillon polonais qui était à Ségovie doit être arrivé à Madrid; envoyez-le à sa division, à Tolède. Le général Valence doit avoir l'instruction de pousser de forts partis au delà de Madridejos et de balayer tout le pays.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14731. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Valladolid, 16 janvier 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 4 janvier et l'extrait du pamphlet qui y était joint. C'est un des mille et un libelles que l'Angleterre paye pour troubler le continent. Il y a quinze ans qu'elle emploie de pareils moyens, qui ne font plus aucun effet. L'auteur de ce libelle est un inconnu. Toutefois vous ferez bien d'arrêter la circulation de l'ouvrage dans vos états.

Les affaires d'Espagne sont finies. L'Italie, non-seulement ne veut pas remuer, mais nous fournit 80,000 hommes, et l'empereur d'Autriche, s'il fait le moindre mouvement hostile, aura bientôt cessé de régner. Voilà ce qui est très-clair. Quant à la Russie, jamais nous n'avons été mieux ensemble.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme

14732. AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 25 janvier 1809[1]

Monsieur de Champagny, voici les instructions que vous donnerez à M. de Saint-Marsan. Vous lui donnerez connaissance des articles secrets du traité avec la Prusse, et vous lui recommanderez de veiller à ce que le militaire de la Prusse n'augmente pas. Cet objet doit constamment occuper sa sollicitude, et il en serait responsable; car mon intention serait plutôt de recommencer la guerre que de tolérer une infraction de cet article important du traité.

Je ne conçois pas la demande que fait M. Clérembault de permettre aux habitants de Kœnigsberg de venir acheter du vin à Bordeaux : tous les habitants des pays en paix avec nous le peuvent.

Vous répondrez au gouvernement russe que j'accorde toutes les facilités qu'on pourra désirer pour avoir des médecins et des chirurgiens.

[1] Du 17 au 24 janvier, l'Empereur était en route pour se rendre à Paris.

Vous devez faire connaître à M. de Saint-Marsan et à tous mes agents en Allemagne que le voyage du roi de Prusse à Pétersbourg ne me déplaît point et ne peut donner lieu ni à un mauvais effet ni à aucune conjecture politique.

Je n'entends rien aux plaintes du roi de Saxe relativement à ce qu'il dit me devoir.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères

14733. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 25 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, écrivez à mes ministres à Naples, en Hollande et en Westphalie, qu'ils doivent porter la plus grande attention à ce qu'aucun Français ne sorte de mes troupes ou de mon service et n'entre au service étranger sans mon ordre. Ils ne peuvent aussi porter aucunes décorations étrangères sans ma permission; mon ministre leur ordonnera de les quitter.

Le commissaire de police Mogella, employé dans le royaume d'Italie. recevra l'ordre de revenir sur-le-champ.

Vous écrirez à M. de Gallo pour lui faire connaître que je suis extrêmement mécontent de ce que le Roi a attiré à son service des Français sans mon ordre. Ils doivent revenir à leur poste sans délai. Le roi de Naples envoie des décorations de l'Ordre des Deux-Siciles à tout le monde sans ma permission : non-seulement cela est souverainement ridicule, mais cela me déplaît infiniment.

Il faut que les rois, et notamment celui de Naples, prennent des mesures pour que les biens appartenant aux Espagnols déclarés traîtres. et que j'ai ordonné de confisquer, soient conservés et tenus à ma disposition, afin qu'on ait à m'en rendre compte.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14734. — AU COMTE MOLLIEN,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

Paris, 24 janvier 1809.

Monsieur Mollien, donnez des ordres pour que les achats de la caisse d'amortissement cessent, et laissez le cours des effets publics à lui-même. Aujourd'hui que les affaires d'Espagne sont à peu près terminées et que je suis arrivé à Paris, je n'attache plus aucune importance au cours des effets. Faites dire aux agents de change que les bruits qu'on fait courir sont faux, que je ne pense point à quitter Paris, et qu'il n'y a aucune présomption de guerre. Faites-moi connaître combien la caisse d'amortissement, la banque de France et la caisse de service ont employé depuis mon départ, et sur quels fonds la caisse d'amortissement pourra affecter cette dépense. J'avais ordonné : l'achat de sept millions en 5 pour 100 pour donner à différents généraux; que la caisse d'amortissement n'achetât rien et avançât ce qu'elle avait. Je suppose qu'elle donnera les 5 pour 100 qu'elle a là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien

14735. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 24 janvier 1809.

Monsieur le Ministre de la guerre, j'approuve la création d'un régiment d'infanterie espagnol. J'approuve que le général Kindelan en soit colonel. Réunissez ce régiment à Nancy; formez-le de la même manière qu'un régiment français; donnez-lui le nom de *Royal-Napoléon*, afin que les individus qui y entrent sentent davantage l'engagement qu'ils contractent.

J'ai autorisé également les Portugais à recruter parmi les prisonniers de guerre prussiens et espagnols.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru

14736. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 24 janvier 1809.

Monsieur le Ministre de la guerre, je n'approuve point que les 4 sous-officiers et les 100 soldats du 55ᵉ régiment se soient dirigés de Dunkerque sur Bayonne, ainsi que vous m'en rendez compte par votre lettre du 10 janvier; cela ne devait point se faire sans mon ordre, et ces hommes organisés en marche, devaient attendre, ou, mieux même, se rendre à leur dépôt dans la 16ᵉ division militaire. Mon intention est que les hommes soient toujours groupés sur les lieux de passage et dirigés par mon ordre: car il serait ridicule, par exemple, qu'une compagnie de marche arrivât en Espagne, tandis que le corps serait en Italie.

J'ai vu avec peine qu'un bataillon de marche de 500 hommes, composé de malades appartenant au 5ᵉ corps, fût envoyé en Espagne. Le théâtre de la guerre est devenu trop vaste pour que les opérations puissent être dirigées par un autre que par celui qui embrasse tout l'ensemble. Il serait ridicule que 2 ou 3,000 malades de la Grande Armée allassent en Espagne. Réitérez les ordres pour qu'aucun homme de la Grande Armée n'aille à Bayonne, que tous soient envoyés à la division Oudinot et mis en subsistance dans les compagnies de grenadiers ou de voltigeurs de leurs régiments, afin de pouvoir être, de là, dirigés à Bayonne. Tous les hommes des régiments qui n'auraient point de compagnies de grenadiers ou voltigeurs dans la division Oudinot devraient être envoyés à Mayence ou sur leurs dépôts. Je vous prie de vous occuper sérieusement de cette partie, car il est dans l'ordre des choses possibles que des régiments qui sont en Espagne soient appelés ailleurs. Règle générale, tout homme partant de l'hôpital doit retourner à son corps, si son corps est sur la frontière prochaine; il doit retourner à son dépôt, si son dépôt est dans la division ou sur la frontière; il doit se réunir au chef-lieu désigné par le ministre et attendre ses ordres, lorsque les convalescents ont à faire une longue route.

Pour le mouvement de la Grande Armée sur l'Espagne, je crois avoir

donné tous les ordres de détail, et je suis sûr qu'aucun homme isolé n'a dû être dirigé sur Perpignan.

Toutes les fois que je vous ordonne un mouvement, vous devez prévoir qu'il y aura deux mois après des hommes isolés à diriger, et me demander des ordres; en attendant, former un dépôt.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14737. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 24 janvier 1809.

Monsieur le Ministre, je reçois votre lettre du 10. Je ne crois pas que 68,000 capotes soient arrivées à Bayonne avant le 15 janvier, ni 10,000 à Perpignan. Dans les 6,200 distribuées à différents corps, j'en vois 200 pour le 46e régiment, qui n'a jamais été à Paris; je ne conçois pas bien d'où peut venir cette distribution.

Le commissaire Barbier n'a pas pu dire que 36,000 capotes ont pu être distribuées à Bayonne; il n'a pas osé me le dire à moi, et ce, par une bonne raison, c'est que le garde-magasin n'avait point de registres. Cet ordonnateur, qui paraît avoir du zèle, s'occupait à y rétablir l'ordre, mais ne savait rien.

Je vois que vous avez 48,000 capotes en confection; elles ne seront pas arrivées à l'armée avant le mois d'août, et je n'en aurai plus besoin. Il ne faut pas moins les faire. Mais, en supposant même que les 134,000 qui sont en route ou en confection arrivent, cela n'aurait point rempli mes intentions, car j'entendais les avoir en novembre et non en avril.

Tous les états que vous m'avez envoyés m'ont paru faux. Jamais les envois de Paris n'arriveront qu'autant qu'ils partiront en convois sous la direction d'un gendarme; alors les ordonnateurs pourront lever les obstacles. Rien ne marche seul, c'est là une des erreurs de l'administration. Les transports militaires ont mal fait leur devoir; j'aurai 20,000 malades de plus, et je n'en dépenserai pas moins d'argent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14738. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 24 janvier 1809.

Monsieur le Ministre, je vois, par votre lettre du 11 janvier, que 40,000 livres de quinquina sont arrivées à Bayonne, de Santander. Mais vous ne me faites point connaître la quantité d'un autre envoi qui a dû être fait il y a six mois. Faites-moi connaître ce qu'il est devenu. Il faut en remettre au ministre de l'intérieur la quantité qui lui revient, puisque les hôpitaux civils font le service militaire; faites venir le surplus à Paris. Il sera important d'en avoir en réserve pour l'île de Cadzand, Flessingue et la Belgique.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14739. — AU COMTE MOLLIEN,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

Paris, 26 janvier 1809.

Monsieur Mollien, présentez-moi dimanche prochain un travail qui me fasse connaître la situation des finances au 1er janvier 1809, avec des états à l'appui, en y comprenant tout ce qui est relatif à la caisse d'amortissement et à la Grande Armée. Je désire voir dans ce mémoire tout ce qui reste à solder et à recouvrer sur les années antérieures. Ainsi vous me présenterez le budget de 1807 tel qu'il a été définitivement arrêté par la loi, en indiquant ce qui en était rentré au 1er janvier 1809, et les payements et recouvrements qui restent à faire sur ce même budget, ainsi que tout ce qui est relatif aux bons de la caisse d'amortissement. Vous suivrez la même marche pour le budget de 1808. Celui de 1809, vous le mettrez sous mes yeux tel que je l'ai arrêté en recettes et en dépenses. Vous y joindrez, dans un même cadre, tous les budgets des différents ministères, tels que vous les avez au trésor. La quatrième partie aura pour objet la caisse d'amortissement et la Grande Armée. Vous indiquerez ce qui est rentré à la caisse des fonds provenant de la

troisième coalition, ce qui en est sorti, ce qui lui reste à recouvrer. Vous suivrez le même système de travail pour la quatrième coalition. Dans ces derniers états, vous comprendrez ce qui est entré non-seulement dans la caisse, mais aussi dans les comptes des receveurs. Il sera nécessaire de me faire connaître en même temps la situation des recettes et ce qui resterait encore de dépenses à faire au 1er janvier 1809, ainsi que le budget de la Grande Armée dans les années 1806, 1807, 1808 et 1809, et de l'armée du Rhin pendant l'année 1808, en distinguant ce qui doit être soldé par la Grande Armée et ce qui doit l'être par le trésor. Vous parviendrez plus facilement à franchir les difficultés de ce travail en vous concertant avec M. Daru et M. la Bouillerie. Je désire un tableau exact de ma position au 1er janvier 1809 et de l'état où la caisse se trouve placée, afin de juger d'un coup d'œil quelles sont mes ressources et leurs éléments. Vous joindrez à ce mémoire les différents arrêtés et décisions que j'ai donnés, et qui ont servi à régler les comptes des années 1806, 1807 et 1808. Vous y comprendrez aussi l'état des sommes que j'ai avancées, soit pour les canaux, soit à différentes villes, pour que je puisse voir ce qui me reste de disponible pour d'autres opérations.

NAPOLÉON.

P. S. Si cela n'était pas possible pour dimanche, que ce soit pour huit jours après.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

14740. — AU MARÉCHAL VICTOR, DUC DE BELLUNE,

EN MARCHE SUR TOLÈDE.

Paris, 26 janvier 1809.

Je reçois votre lettre du 13 janvier d'Alcazar. J'ai vu avec plaisir le beau et heureux résultat de votre manœuvre contre l'ennemi. J'attends avec impatience d'apprendre quel parti vous avez fait au reste du corps de l'Infantado.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Houze de l'Aulnoit.

14741. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 26 janvier 1809.

Mon Fils, vous avez dû recevoir une lettre que je vous ai écrite de Valladolid et qui vous a été envoyée de Bayonne par un courrier. Comme l'Autriche ne fait pas de mouvements, il ne faut pas en faire, du moins d'ostensibles. Écrivez au général Marmont que je suis arrivé à Paris; que l'Autriche ne fait pas de mouvements, comme on l'avait cru; qu'il faut cependant se tenir alerte, mais ne rien faire de prématuré. De nombreux détachements passent les Alpes pour vous rejoindre; de plus nombreux encore partiront en février pour renforcer vos dépôts, afin que les cadres, comme je vous l'ai plusieurs fois fait connaître, soient complets, et qu'au mois de mai ou de juin les régiments puissent entrer en campagne au grand complet. Il me tarde bien d'apprendre que les cadres des 4es bataillons des régiments de l'armée de Dalmatie et de Corfou soient arrivés en Italie.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14742. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 27 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, vous ferez connaître au ministre du roi de Naples que le Roi a mal fait d'envoyer des consuls dans les états d'Autriche, son ministre n'ayant pas été reçu et la cour de Vienne n'ayant pas envoyé de ministre à Naples; que cette démarche est d'autant plus inconsidérée que l'Autriche ne l'a pas encore reconnu; qu'il doit se conduire avec plus de prudence et ne pas s'exposer à essuyer des affronts gratuits.

Je crois vous avoir déjà mandé que je ne voulais gêner en rien le roi de Saxe pour le remboursement des bons, et que je désirais faire ce qui est agréable à ce prince. Parlez-en à M. de Senft.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14743. — AU COMTE GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Paris, 27 janvier 1809.

Je vous prie de me faire relier en un seul volume vos comptes des finances depuis le 18 brumaire. Vous aurez soin, à la fin de chaque compte, de faire joindre les lois de finances pour ledit service. Vous savez qu'il n'y avait pas une loi unique et qu'elle n'était pas portée dans vos comptes. Vous ferez mettre un onglet à chaque année. Faites prendre une espèce de reliure telle que le volume puisse être d'une grosseur indéterminée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14744. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 27 janvier 1809.

J'ai lu avec intérêt les deux beaux et grands états que vous m'avez envoyés. Je désire que vous me fassiez connaître quelle marque de ma satisfaction je puis donner à cet employé. Il y a là-dedans une grande exactitude. Je n'en ai pu faire qu'une lecture, mais je n'y ai trouvé aucune faute.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14745. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 27 janvier 1809.

Je suis fâché qu'on ait imprimé le décret relatif à l'organisation de l'armée. Je ne vois pas la nécessité d'instruire l'Europe que mes régiments sont à 140 hommes par compagnie et de 3,000 hommes présents. Il était évident que ce décret n'était pas fait pour être imprimé, mais pour vous servir de base. C'est une gaucherie qui a été faite.

Je lis également dans un journal que 5 hommes par département sont

fournis pour les vélites de ma Garde. Faites voir si, dans l'original, on ne se serait pas trompé : c'est *fusiliers* que j'ai voulu dire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14746. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 27 janvier 1809.

Je reçois votre lettre du 19. J'y vois que rien n'est prêt pour expédier ce qu'il y a bien du temps que je vous ai demandé de me tenir prêt, une expédition à Toulon. Mais, quand je cesse d'avoir les yeux sur une chose, rien ne marche. Comment ces transports et écuries que j'avais demandés ne sont-ils pas prêts? Je pense que Willaumez peut mener avec lui deux frégates.

Je vous avais chargé d'envoyer quelqu'un à Alger. Je sais que cela a été fait. Faites-moi connaître ce que cet agent est devenu et le mémoire qu'il a remis.

Je préfère que la frégate *le Niemen* se rende à l'île de France.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14747. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 27 janvier 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, je vous renvoie les pièces relatives à l'escadre russe. Rendez-vous chez M. de Champagny avec l'état des bâtiments russes qui sont à Trieste, à Corfou, à Venise. Vous ferez demander par M. de Champagny une conférence à MM. de Romanzof et Kourakine, et vous leur communiquerez l'état des bâtiments russes, le rapport des visites qu'on en a faites, et la réponse des officiers. L'empereur de Russie a mis ses escadres sous mes ordres et m'a laissé maître de les employer de la manière la plus avantageuse pour lui. Le ministre de la marine russe m'a même fait dire par Caulaincourt qu'il était convenable qu'ils fussent désarmés. Là-dessus, vous analyserez vaisseau par vaisseau, observant qu'ils sont tout à fait inutiles dans l'Adriatique; vous proposerez

d'acheter sur estimation les petits bâtiments bons pour ma marine italienne. Pour les autres, si l'amiral russe veut les conduire à Pola ou à Ancône, vous proposerez de les acheter également. Si enfin l'amiral ne veut les conduire ni à Pola ni à Ancône, vous proposerez de laisser, sur chacun de ces bâtiments et sur ceux qui seraient trop grands pour pouvoir entrer à Venise, une vingtaine d'hommes pour en garder la carcasse. Les munitions et rechanges qui seraient de quelque utilité seraient chargés sur les petits bâtiments et transportés à Venise. Quant aux équipages, on ferait l'inventaire du nombre des marins, et on les enverra à Venise, où l'on attendra de connaître les intentions de l'empereur sur leur destination. Veut-il les avoir en Russie pour les employer sur la Baltique? On les lui enverra. Veut-il qu'ils soient envoyés à Toulon pour s'exercer sur mon escadre? Je les emploierai comme il voudra. Par ce moyen, une source considérable de dépenses inutiles pour la Russie, puisque les bâtiments empirent chaque année, sera tarie, et les équipages qui sont inutiles seront employés. Il en serait de même pour ceux qui sont à Corfou. Je les prendrai sur estimation, et on enverra les équipages à Venise pour en faire ce que voudra l'empereur. Si l'on convient de cela, on en dressera procès-verbal signé de vous et de MM. de Romanzof et Kourakine, et j'enverrai des ordres. M. de Romanzof écrira de son côté pour qu'on s'y conforme et pour faire sentir à l'amiral l'avantage réel qui résultera de cet arrangement pour son maître. Si ces bâtiments gagnent un port italien, je désirerais que ce fût Ancône. Il est bien temps de finir ces trois affaires. Quant aux vaisseaux russes qui sont à Toulon, à dater de janvier, ils seront nourris, soldés et entretenus par moi, sauf à porter ces dépenses au compte double que nous avons.

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

14748. — AU PRINCE CAMILLE BORGHESE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELÀ DES ALPES, À TURIN.

Paris, 27 janvier 1809.

Je reçois votre lettre du ..... Je suis fort aise que le quina que

je vous ai fait envoyer vous ait été utile. Je suppose que les détachements de conscrits ne partiront pas de votre gouvernement sans mon ordre. Ayez soin que les recrues qui passent soient bien traitées au mont Cenis et aient du vin. Vous les passerez en revue à leur arrivée à Turin, et laissez-les, s'il le faut, se reposer un, deux et trois jours, lorsqu'ils seront fatigués. C'est avec ces soins que l'on conserve la santé du soldat; deux ou trois jours de repos à un homme fatigué lui évitent une maladie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14749. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À MADRID.

Paris, 27 janvier 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 15 à onze heures du soir, et celle que me porte un aide de camp du maréchal Victor. J'attends d'apprendre les suites du combat d'Alcazar, et qu'il a atteint et dispersé le reste de l'armée de l'Infantado.

L'empereur de Russie vous a écrit une lettre que vous envoie M. de Romanzof. M. de Strogonof a reçu ses lettres de créance; il est arrivé à Vienne, il va se rendre à Paris, d'où il retournera à Madrid. Vous pouvez le faire annoncer dans vos journaux.

J'ai ordonné la formation d'un régiment espagnol, dont j'ai donné le commandement au général Kindelan. Je le fais réunir et former à Nancy.

Laissez venir les prisonniers en France; ne gardez que ceux auxquels vous croyez pouvoir vous fier. Il vaut mieux en former en France des régiments, qui pourront ensuite vous être envoyés; ce qui ne doit pas empêcher la formation des régiments que je vous ai recommandée.

Ma prompte arrivée à Paris a déjà fait changer le ton de l'Autriche, et la peur a succédé à l'arrogance et à l'extrême confiance. La conscription se lève avec activité. De nombreux détachements sont en marche pour l'Italie et le Rhin.

Faites connaître au maréchal Victor que j'ai accordé les grâces qu'il a demandées pour le général Villatte, pour le colonel Meunier, pour le

chef de bataillon Regeau, pour les colonels Mouton et Jamin, et Rouziès, du génie, pour l'adjudant commandant Aymé, et pour les chefs d'escadron Chateau, Auguste et François Leroy-Duverger, etc.

Dans les 12,000 boulets qui se trouvent parmi les objets d'artillerie trouvés à Zamora, et dont l'état est ci-joint, il peut se trouver des boulets de 24, nécessaires pour les pièces qui sont à Madrid. Les quatre mortiers sont bien nécessaires aussi pour armer les fortifications de Madrid.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14750. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 27 janvier 1809.

Mon Frère, je vous remercie de ce que vous me dites à l'occasion de la nouvelle année. Ne doutez pas des vœux que je fais pour votre bonheur; ils me sont inspirés par les sentiments que je vous porte et qui me seront toujours chers.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14751. — A CATHERINE, REINE DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 27 janvier 1809.

Ma Sœur, je reçois avec plaisir les vœux que vous faites pour moi au commencement de cette année. L'intérêt que je prends à votre bonheur n'est pas moins sincère; l'affection que je vous porte doit vous en convaincre, et il m'est doux de saisir cette occasion de vous en renouveler l'assurance.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14752. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 28 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, je suis surpris que les landammans d'Affry

et Ruttiman ne m'aient pas écrit, selon l'usage, au sortir de leur magistrature; je ne puis concevoir pourquoi ils ne l'ont pas fait. J'ai lu les lettres du 20 et du 21 de Berne. Les renseignements que donne le sieur Talleyrand[1] ne sont pas suffisants; j'en voudrais de plus précis. Faites venir le ministre de Suisse et parlez-lui de cela. Je désire avoir les pièces originales et un rapport qui m'en aide l'explication. Mon intention n'est pas d'intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse, mais celles-ci sont assez graves pour que je désire m'en mêler. Rien n'est moins clair que la lettre du sieur Talleyrand du 21. Cette affaire est donc à examiner. Je suis fâché que mon ministre ait pris couleur dans une affaire comme celle-là. Il me semblait que M. Ruttiman était un homme du parti démocrate, et même M. Mousson. Comment se trouve-t-il arrêté par le parti démocrate de Lucerne? Je regrette beaucoup d'être aussi mal éclairé. Les dépêches du sieur Talleyrand sont on ne peut plus insignifiantes. Faites-lui connaître que, sur des affaires de cette importance, ce n'est pas son opinion qui peut me décider, mais la mienne; et je ne forme mon opinion que sur une connaissance approfondie des faits, appuyée des pièces originales.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14753. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 28 janvier 1809.

Monsieur le Général Clarke, beaucoup de conscrits passent dans le Mont-Blanc pour se rendre en Italie; faites régler la route d'étapes. J'ai dans l'idée que la route actuelle est mal distribuée, de sorte qu'il y a de trop fortes journées. Mon intention est qu'il y ait un séjour à Saint-Jean-de-Maurienne, et que le passage du mont Cenis se fasse en deux jours, pour coucher à l'hospice. Il ne faut pas qu'il passe plus de 700 à 800 hommes à la fois, qui doivent pouvoir se loger là. Veillez à ce

[1] Auguste de Talleyrand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération Helvétique.

que chaque homme ait une bouteille de vin et la soupe. Donnez ordre au gouverneur général d'en passer la revue lui-même à Turin et de leur donner deux ou trois jours de repos, si cela est nécessaire. Je suppose qu'ils ont un séjour à Chambéry. Autant il est nécessaire de faire de grandes marches dans d'autres circonstances, autant il est nécessaire de n'en faire aujourd'hui que de petites.

Écrivez au commandant de la 7e division militaire de prendre des mesures et de se concerter avec le maire de Lans-le-Bourg pour que le passage du mont Cenis se fasse avec la prudence convenable, et que je ne perde personne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14754. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 28 janvier 1809.

Monsieur le Général Clarke, vous avez dû recevoir le décret par lequel j'ai ordonné la formation de deux régiments de tirailleurs de ma Garde, forts de 1,600 hommes chacun. Mon intention est que, pour la formation de ces régiments, vous donniez l'ordre que les grenadiers et chasseurs choisissent, sur les 4,500 hommes qu'ils vont avoir avec la levée des départements de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres, 100 hommes par compagnie, c'est-à-dire 1,600 hommes, en prenant les meilleurs et les mieux disposés. Il restera donc à peu près 3,000 hommes, que mon intention est de distribuer : d'abord 1,200 hommes pour compléter les compagnies de grenadiers et de voltigeurs de la division Oudinot à 140 hommes par compagnie, présents, en comprenant cependant les hommes détachés, mais non ceux aux hôpitaux; les 1,800 autres seront employés selon les circonstances. Je désire donc que vous fassiez dresser l'état des compagnies du corps d'Oudinot qui ont besoin de renforts, et que vous fassiez choisir des hommes de petite taille pour les voltigeurs et les hommes de la plus grande taille pour les grenadiers; que les hommes destinés à l'infanterie légère soient habillés ici, avec l'uniforme de cette arme et des boutons des régiments auxquels ils seront affectés.

des shakos et les autres petites distinctions qu'a le corps d'Oudinot; et, qu'ainsi organisés ces hommes puissent partir vers le 15 février pour joindre ce corps. Les habits qu'auraient déjà ces conscrits pourront servir pour les conscrits qui vont arriver.

Mon intention est d'appeler cette année 10,000 conscrits à ma Garde, pour les répartir ensuite sur les différents points. Donnez ordre que les trois quarts soient habillés avec l'uniforme d'infanterie de ligne ordinaire, et l'autre quart avec l'uniforme d'infanterie légère. Quant aux boutons, on leur donnera ceux des tirailleurs et des fusiliers de la Garde, sauf, quand ces hommes seront envoyés à des régiments, à ôter leurs boutons et à les remplacer par des boutons de leur régiment. Il faut, pour cela, que la Garde ait des boutons de tous les numéros.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14755. — DÉCISION.

Paris, 28 janvier 1809.

Le général Clarke, ministre de la guerre, fait un rapport à l'Empereur concernant le général Beker, récemment mis à la retraite sur sa demande et réclamant de nouveau du service. Le ministre propose de lui confier le commandement de la 25ᵉ division militaire.

Il faut me représenter la lettre qu'a écrite cet officier général. S'il est vrai qu'il ait demandé un congé et, si on ne le lui accorde pas, sa retraite, c'est un acte d'insubordination que je ne puis souffrir. La carrière militaire est trop glorieuse, et je récompense trop bien ceux qui m'y ont servi, pour qu'il soit permis de s'y conduire de la sorte. J'estime cet officier sous plusieurs rapports, et je n'aurais point pris cette décision sans des motifs graves; je ne m'en souviens pas en ce moment. Je n'entends pas accoutumer les officiers à demander leur re-

traite dans un moment d'humeur, et à redemander du service quand cette humeur est passée. Ces caprices sont indignes d'un honnête homme, et la discipline militaire ne les comporte pas.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

14756. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 29 janvier 1809.

Monsieur de Champagny, je vous envoie deux lettres du prince Eugène[1]; vous pourrez les communiquer en original à M. de Metternich. Vous lui demanderez ce qu'il faut conclure de là, si mes officiers n'ont pas le droit d'aller à Trieste, et s'il est défendu à mes sujets d'aller en Autriche. Vous lui ferez connaître que j'attendrai des explications avant d'user de représailles, et que, en cas de refus, les Autrichiens qui pourraient me tomber sous la main me répondront de la vie de ce malheureux paysan.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

13757. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 29 janvier 1809.

Monsieur Decrès, mon intention est que vous donniez ordre sur toutes les côtes où il y a des croisières anglaises, et particulièrement sur celles de Boulogne, de tirer trente coups de canon en réjouissance de la victoire qui a été remportée sur les Anglais et de leur expulsion d'Espagne. Vous ordonnerez aussi de faire les démonstrations de pavillons d'usage entre les marins. Vous donnerez les mêmes ordres sur les côtes de la

[1] Lettres des 19 et 23 janvier 1809.

Méditerranée à toutes mes escadres. Vous annoncerez en peu de mots qu'une armée de 36 à 40,000 Anglais, commandée par les généraux Moore et Baird, et à laquelle s'était réunie une armée espagnole, a été poussée l'épée dans les reins pendant cent cinquante lieues; que nous lui avons tué 2,000 hommes, que nous lui en avons pris 7,000, ses hôpitaux et ses bagages, qu'elle a coupé les jarrets à plus de 6,000 chevaux, et qu'elle a été contrainte d'abandonner les Espagnols que commandait la Romana, qui ont été entièrement détruits.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

14758. — DÉCISION.

Paris, 31 janvier 1809.

Le vice-amiral Decrès, ministre de la marine, rend compte à l'Empereur des observations de l'amiral Ganteaume sur la difficulté de protéger les côtes des 6e et 7e arrondissements (Toulon et la Spezia).

Cet amiral pense qu'on pourrait hasarder la sortie d'une division; mais il voudrait qu'elle ne fût pas composée de moins de deux vaisseaux et de deux frégates. Il ajoute qu'il ne croit pas devoir exécuter cette sortie sans une autorisation spéciale.

L'amiral Ganteaume doit avoir l'ordre de faire sortir les bâtiments qu'il veut, et quand il veut. Il n'a pas besoin d'un ordre particulier pour cela. Il est extrêmement ridicule qu'avec une escadre aussi considérable que celle que j'ai à Toulon, mes côtes soient bloquées par des frégates ou des croisières isolées. J'ai donné le droit à l'amiral Ganteaume de faire sortir de petites divisions; s'il l'avait fait, il aurait pris plusieurs vaisseaux et l'ennemi se serait dégoûté de serrer de si près nos côtes. Dans une mer où tous les ports sont à nous, et quand le port de Toulon n'est pas hermétiquement fermé, on devrait prendre tous les jours des bâtiments anglais, et obliger l'ennemi

à changer de système, c'est-à-dire à se tenir loin des côtes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de la marine.

14759. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE,

À LA HAYE.

Paris, 31 janvier 1809.

J'ai reçu à Paris votre lettre du 20 janvier. Il me semble que la marine hollandaise déchoit tous les jours; bientôt vous n'aurez plus rien. On m'assure que vous licenciez vos matelots; cela est un malheur.

Vous aurez vu, par les journaux venus de Paris, les derniers bulletins. De 40,000 hommes qui composaient l'expédition anglaise, plus de la moitié ont été pris, tués ou perdus. Ils ont abandonné ou détruit leurs bagages, chevaux, artillerie. Au combat du 16, le général en chef, John Moore, a eu le bras emporté par un boulet, au défaut de l'épaule; il est mort deux heures après. Sir Baird a eu deux coups de fusil dans le bras; on lui a fait l'amputation. Il paraît que le général Hope a été trouvé sur le champ de bataille avec cinq ou six colonels et les cadavres d'une centaine d'officiers. La nuit, ils se sont embarqués avec la plus grande confusion.

Je serais bien curieux de savoir ce que les Anglais diront de tout cela. S'il vous arrive des journaux, envoyez-les-moi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14760. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Paris, 2 février 1809.

Faites-moi un rapport sur Bourmont et sur la manière dont il s'est conduit en Portugal.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14761. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À MADRID.

Paris, 6 février 1809.

Mon Frère, je reçois vos lettres des 24, 25 et 26. Mon intention est que les biens des condamnés me restent. Le moyen de m'assurer des familles d'Espagne est qu'il ne soit pas en votre pouvoir de les leur rendre.

Je suis fâché que le système change à Madrid et qu'on y devienne trop complaisant. Je ne trouve rien de plus mauvais que d'y avoir laissé séjourner les prisonniers, de les avoir laissés causer avec le peuple et d'en avoir pris 3,000 pour en former des régiments. O'Farrill a fait un grand tort en laissant dissoudre l'armée espagnole : veut-on recommencer ce qui a été fait, il y a un an, à pareille époque? Les prisonniers doivent être envoyés en France, et, s'il faut former des cadres de régiments en mettant à la tête des officiers sûrs, on pourra y recevoir, non des prisonniers, mais des déserteurs et ceux qui voudront quitter l'armée des insurgés. Je fais lever en France un régiment composé de prisonniers, surtout de ceux qui y sont depuis le plus de temps.

Je crois qu'il est nécessaire que vous montriez un peu de sévérité et que vous ne laissiez personne se livrer à des espérances fausses et prématurées; sans cela les hommes que vous avez réarmés assassineront les Français et tourneront les armes contre vous, au premier sujet d'espérance. Il est fâcheux, puisque l'on avait arrêté les membres du conseil de Castille, qu'on ne les ait pas laissés venir en France. Un séjour de deux ou trois ans en France aurait fait changer d'idées à ces gens-là, et on en aurait fait des citoyens utiles.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14762. — AU COMTE GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, À PARIS.

Paris, 7 février 1809.

Dans le rapport que vous allez me faire cette semaine sur la situation

des finances, il me paraît qu'il y a plusieurs choses importantes à régler. A l'exercice de 1807 il manquera 10 millions, tant pour la guerre et l'administration de la guerre que pour les autres ministères; il en manquera 20 pour 1808; ce qui fait 30 millions. Indépendamment de cela, l'exercice 1808 ne pourra pas atteindre et remplir ce que vous avez espéré; il paraît que ce sera un manque de 20 millions. Ce sera donc 50 millions qu'il sera nécessaire de se procurer pour ces deux exercices. Le budget de 1809 doit être, en recettes, le même qu'en 1808. Vous devez avoir encore assez de ressources en domaines nationaux pour le supplément à ajouter. Un jour ou l'autre, ces crédits se réaliseront, moyennant la caisse d'amortissement.

Il faudrait trouver dans nos domaines en Toscane et en Piémont une ressource d'une vingtaine de millions, et autant dans nos anciens domaines de France. Il sera possible ensuite de réaliser tout cela avec le secours de la caisse d'amortissement et en y mettant le temps nécessaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14763. — AU CONTRE-AMIRAL WILLAUMEZ,

COMMANDANT L'ESCADRE DE BREST.

Paris, 7 février 1809.

Monsieur le Contre-Amiral Willaumez, nous sommes informé que deux divisions destinées au ravitaillement de nos colonies, l'une sous le commandement du capitaine Troude, à Lorient, l'autre sous le commandement du contre-amiral Lhermitte, à l'île d'Aix, sont retenues sur ces rades par deux divisions ennemies de trois ou quatre vaisseaux chacune, avec des frégates qui croisent sur ces points.

Si, en appareillant de Brest, les vents vous permettent d'aller chasser ces croisières, nous vous faisons savoir que notre intention est que vous exécutiez cette manœuvre de manière à faciliter la sortie de nos divisions et à vous emparer, s'il se peut, de celles de l'ennemi. Il est probable que vous en trouverez une aux Glénans devant Lorient, ou dans la baie de Quiberon, et que vous surprendrez l'autre dans le pertuis d'An-

tioche, ou au moins à la hauteur de l'île d'Oleron, ou peut-être même dans la rade des Basques.

Si, lorsque vous paraîtrez sur Lorient, la marée permet au capitaine Troude d'appareiller, il se joindra à vous, et vous suivra avec sa division. Mais, si cette réunion devait être retardée de plusieurs heures, il faudra ne rien attendre, et vous porter de suite sur l'île d'Aix, afin de ne pas donner le temps à l'ennemi d'être averti de votre approche.

La division Lhermitte étant réunie à vous fera route, sous votre commandement, pour la Martinique et la Guadeloupe, ainsi que la division Troude si la jonction a eu lieu.

Il est bien entendu que, si, ayant débloqué Lorient, les circonstances vous empêchaient de poursuivre votre manœuvre jusqu'à l'île d'Aix, vous conduirez la division Troude jusqu'aux Antilles, si elle s'est réunie à vous, ainsi qu'il est dit ci-dessus; et que, si la jonction n'a pas le temps de s'opérer, vous ferez route pour Toulon, comme il vous a été prescrit par notre dépêche du 9 janvier.

Soit que vous conduisiez aux Antilles les deux divisions de Lorient et de l'île d'Aix, soit que vous n'y en conduisiez qu'une seule, vous ne ferez que paraître devant ces colonies, sans vous y arrêter. Vous y introduirez les bâtiments qui leur sont destinés, vous chercherez à surpendre les croisières ennemies, et vous pousserez aussi loin que vous pourrez l'avantage que vous donneront leur dispersion et la supériorité imprévue de vos forces dans ces mers. Après quoi, et sans avoir mouillé, vous ferez avec tous les bâtiments sous vos ordres votre retour à Toulon, ainsi que le porte notre dépêche du 9 janvier précitée.

Nous chargeons notre ministre de la marine de vous faire connaître la distribution à faire sur nos colonies de la Martinique et de la Guadeloupe des ravitaillements que vous leur conduirez; nous le chargeons aussi d'avertir les commandants de nos divisions du mouvement qui doit s'opérer, afin qu'ils puissent le seconder en tout ce qui dépendra d'eux. Quelque importance que nous attachions à cette opération, nous n'entendons pas qu'elle retarde le départ de notre escadre de Brest, et vous n'en devrez pas moins appareiller aussitôt que vous en trouverez l'occa-

sion favorable; et, si les vents avec lesquels vous mettrez sous voiles ne favorisent pas le mouvement dont il s'agit, vous ne devez point batailler contre eux sur la côte, mais vous vous rendrez immédiatement à Toulon, comme le portent vos instructions que nous vous avons données antérieurement à la présente.

Sur le tout, nous nous reposons sur votre zèle, vos talents et votre dévouement à notre service.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

14764. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, À CASSEL.

Paris, 7 février 1809.

Je reçois votre lettre du 1er février. Il me semble vous avoir déjà écrit de faire partir votre division de 5,600 hommes pour Metz. Je la ferai armer convenablement. Quant à la poudre et aux canons, je lui en fournirai.

La demande d'argent est une demande indiscrète dans un moment où je ne sais comment faire face aux immenses dépenses que j'ai, puisque mes armées d'Espagne ne me rendent rien et me coûtent, et que mes autres armées sont à ma charge.

Diminuez la moitié de votre luxe, économisez une partie de votre liste civile pour augmenter votre état militaire.

Si vous pouvez envoyer ces 5,600 hommes, faites-les marcher sur-le-champ, en les dirigeant sur Metz.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14765. — AU COMTE DE CHAMPAGNY, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 8 février 1809.

Monsieur de Champagny, vous écrirez au sieur Talleyrand que vous avez mis sous mes yeux ses lettres; que je trouve qu'il a eu tort de s'immiscer en rien dans les affaires intérieures de la Suisse; qu'il a eu tort d'écrire au canton de Lucerne, qui est un souverain; qu'il devait s'abstenir

de le faire, même par insinuation, sans un ordre du cabinet; que dans tout événement il doit se borner à rendre compte de tout ce qui se passe, sans répondre, sans faire préjuger son opinion et encore moins sans faire de démarches.

Si le bâtiment dont parle M. de Romanzof a été pris pendant que nous étions en paix avec la Russie, il n'y a pas de doute qu'il ne faille le payer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14766. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 9 février 1809.

Mon Fils, je vous envoie un devis et un plan des baraques que j'ai fait faire à Bayonne. Vous verrez qu'avec une somme médiocre on peut loger 6,000 hommes. Vous pourriez en faire faire de semblables dans le Frioul. Si l'on pouvait établir un camp retranché à Osoppo, il serait cependant de quelque utilité. Faites-moi connaître ce qu'il coûterait. Faites prendre copie de ces projets de baraques, et renvoyez-les-moi.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14767. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 11 février 1809.

Monsieur le Général Dejean, il est inutile d'établir des hôpitaux à Bordeaux. Faire traverser les Landes aux malades, c'est leur donner la mort. Il ne manque point de maisons de campagne aux environs de Mont-de-Marsan, de Bayonne et de Pau. Mon intention est que les malades ne soient pas évacués au delà de Mont-de-Marsan et de Pau. C'est dans ce rayon qu'il faut établir les hôpitaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14768. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 11 février 1809.

Monsieur le Général Dejean, donnez ordre qu'il soit envoyé cinq cents couvertures à l'hospice du mont Cenis, afin que les soldats de passage souffrent le moins possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14769. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, À PARIS.

Paris, 11 février 1809.

Monsieur Daru, je vous envoie des états de l'organisation et des dépenses de l'armée du roi de Saxe. Envoyez chercher le général Fischer, conférez avec lui et présentez-moi un rapport. Faites-moi connaître la situation de cette armée et les réductions qu'elle subirait moyennant cette nouvelle organisation.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

14770. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LES PROVINCES DU NORD DE L'ESPAGNE, À VALLADOLID[1].

Paris, 11 février 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 2. Je vois avec plaisir que vous ayez pris sur les 250,000 francs de Toro des fonds pour l'hôpital de Burgos. Le plus pressant, c'est de soulager mes soldats et d'avoir soin que les hôpitaux soient bien entretenus. Il faut exiger de l'intendant de Valladolid et des autres pays que vous commandez qu'ils prennent leurs mesures pour ne point laisser manquer Burgos, qu'on l'approvisionne de fourrages et que l'on tienne les hôpitaux en bon état.

[1] Le maréchal Bessières avait le commandement supérieur des provinces de Léon, Zamora, Toro, Palencia, la Vieille-Castille, Santander, la Biscaye, Soria et Salamanque.

Je suppose que les différents détachements de ma Garde qui étaient à Madrid et ailleurs sont rentrés. Vous avez reçu l'ordre de renvoyer ici tous mes chevau-légers polonais. Je veux réorganiser ce corps à Paris. Le zèle qu'il a montré en Espagne me fait prendre intérêt à ce corps, qui a besoin de recevoir une organisation définitive. L'escadron de Daumesnil qui était à Mont-de-Marsan a eu l'ordre de se rendre à Paris. J'ai ici un millier d'hommes de cavalerie de ma Garde; j'ai donné ordre qu'on les remonte. Prenez des mesures pour que ma Garde ne manque pas de vivres, ni à Vitoria, ni à Tolosa. Si la gendarmerie qui est à Vitoria en manquait, elle pourrait s'étendre du côté de Logroño et d'Estella, qui sont des pays neufs. Avant de faire rentrer ma Garde, j'attends de voir la tournure que prendront les choses après la prise de Saragosse.

Envoyez des médecins à Saragosse. Ayez soin de réunir à Zamora tout ce qui appartient au duc de Dalmatie; il me semble qu'il devra bientôt y avoir là 2 ou 3,000 hommes appartenant à ce corps; il faut les laisser reposer, et, quand le duc de Dalmatie sera entré à Lisbonne, diriger le tout ensemble pour le rejoindre. En attendant, ce sera une bonne garnison pour Zamora. Il faut avoir dans cette place un homme intelligent et lui écrire tous les jours. Ce n'est qu'en les harcelant de lettres qu'on parvient à surmonter l'insouciance qu'ont la plupart des officiers.

Faites rentrer les deux millions de la contribution de Zamora.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14771. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Paris, 12 février 1809.

Faites mettre dans les journaux que le roi de Hollande a résolu de ne plus nommer de maréchaux, vu qu'une puissance qui n'a pas un état militaire d'au moins 80,000 hommes ne peut en avoir, et que ce titre ne peut être qu'embarrassant dans les armées alliées; qu'aussi voyons-nous qu'en Saxe, en Bavière, l'usage n'admet pas de maréchaux; que la

France, qui a un état militaire si considérable, n'en a que quatorze, et de fait n'en compte que neuf, etc.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14772. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 13 février 1809.

Monsieur le Général Clarke, donnez ordre au bataillon d'équipages militaires qui est au corps du prince de Ponte-Corvo d'en partir, sans délai, pour se rendre à Hanovre, où il fera partie de l'armée du Rhin, mon intention n'étant pas d'avoir aucun équipage militaire dans les villes hanséatiques.

Donnez ordre au duc d'Auerstaedt de faire rentrer le régiment de chasseurs qui est à Varsovie, le 8e de hussards et le 105e de ligne, qui sont à Danzig. Ces troupes se dirigeront sur Baireuth.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14773. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 13 février 1809.

Mon Fils, j'écris au prince Borghese pour qu'il fasse partir un grand nombre de conscrits des dépôts de Naples pour recruter vos 4es bataillons. De forts convois de conscrits, réunis en régiments de marche, sont déjà partis de la 7e et de la 8e division militaire. Je pense que la division Barbon doit être composée de seize bataillons formés en quatre brigades. Il résulte des états du prince Borghese, du 15 janvier, que le 6e de ligne peut fournir 300 hommes; le 20e, 100 hommes; le 29e, 100 hommes; le 112e, 200 hommes; le 14e d'infanterie légère, 50 hommes; le 23e, 400 hommes; le 10e, 100 hommes; le 52e, 300 hommes; le 101e, 300 hommes; le 102e, 300 hommes. Je ne sais pas pourquoi ces hommes

ne sont pas mis en marche et ne vont pas renforcer la division Miollis, dont les cadres sont bien faibles; par exemple, le 23ᵉ d'infanterie légère, qui a deux bataillons dans la division Miollis, n'a qu'un présent sous les armes de 350 hommes; les 4 à 500 hommes qu'il a au dépôt seraient donc bien utiles à ces bataillons. Savez-vous si les cadres des 3ᵉˢ bataillons du 14ᵉ d'infanterie légère et du 6ᵉ de ligne sont de retour en Italie? Le 22ᵉ d'infanterie légère n'a que 428 hommes dans ses bataillons de guerre; il a 1,200 hommes au dépôt à Nice. Écrivez au commandant à Nice pour savoir quand ces hommes partiront; ils sont bien nécessaires pour former et donner couleur à ces bataillons.

Je pense que la division Miollis, qui va être considérablement accrue par les conscrits qui partent de la 27ᵉ et de la 28ᵉ division militaire, peut désormais occuper Ancône; le 6ᵉ et le 14ᵉ d'infanterie légère resteraient à Rome; le 22ᵉ, à Ancône, et le 23ᵉ, à Florence. Alors les 13ᵉ, 112ᵉ et 29ᵉ seraient disponibles et pourraient de suite rejoindre la haute Italie. Vous avez trois divisions de cavalerie, chacune de trois régiments; total, neuf régiments; ce qui, avec le 23ᵉ, vous en fera dix. J'ai donné des ordres pour que tous ces régiments fussent portés à 1,100 chevaux et à 1,200 hommes. Il ne faut rien détacher de ces régiments dans les divisions, mais les tenir en entier pour former la réserve de cavalerie. On pourra employer dans les divisions le 4ᵉ escadron des chasseurs royaux, porté à 200 chevaux, les 3ᵉ et 4ᵉ escadrons des chasseurs du Prince-Royal, portés à 400 chevaux, le 4ᵉ escadron des dragons Napoléon, fort de 200 chevaux, l'escadron du 24ᵉ de dragons, que l'on complétera à 200 bons chevaux, le 4ᵉ escadron du 4ᵉ de chasseurs et le 4ᵉ escadron du 9ᵉ de chasseurs; ce qui fera 1,400 chevaux, qui suffiront pour le service des divisions. Je ne vois pas pourquoi les 7ᵉ, 29ᵉ et 30ᵉ de dragons ont des 100 et 200 chevaux à leur dépôt, au 4ᵉ escadron, ni pourquoi vous n'en augmenteriez pas la force active de ces régiments. Par votre dernier état de situation, je vois que vous avez 9,000 chevaux.

Je vois, par le dernier état que vous m'avez remis de mon armée italienne, qu'il manque 13,000 hommes au complet; il serait bien urgent qu'avant avril ces 13,000 hommes fussent appelés, et que l'armée se

trouvât au complet de 58,564 hommes. Prenez des mesures pour arriver à ce résultat.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14774. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 14 février 1809.

Monsieur de Champagny, remettez-moi une note qui me fasse connaître de combien de compagnies se composent les bataillons de l'armée de Bavière, et de combien d'hommes est chaque compagnie. Joignez-y les mêmes renseignements sur l'armée de Hesse-Darmstadt, de Wurtemberg et autres états de la Confédération du Rhin.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14775. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 14 février 1809.

Les places de Palmanova, d'Osoppo, de Venise, de Leguago, Peschiera et Mantoue sont en état de défense. Comme roi d'Italie, je donne et donnerai les ordres pour l'approvisionnement de ces places directement à mon ministre de la guerre en Italie. Mais Alexandrie, Fenestrelle, Turin, la citadelle de Plaisance, Gavi et Gênes appartiennent à la France; faites-moi un rapport sur ces places, afin que j'en fixe une fois pour toutes la garnison, l'approvisionnement et l'armement. La citadelle de Plaisance et celle de Turin sont des petites places que je crois déjà à l'abri d'un coup de main et susceptibles de toute la défense qu'on doit attendre d'elles.

Le principal but de la citadelle de Plaisance est de mettre l'hôpital, les dépôts du duché de Parme, à l'abri d'un coup de main; c'est un réduit sur la rive droite du Pô, qui a le degré de force nécessaire, du moment qu'il faut ouvrir la tranchée et amener du gros canon pour le prendre.

Le but de la citadelle de Turin est principalement de contenir la capitale du Piémont.

Fenestrelle, adossée aux montagnes et à Briançon, place avec laquelle elle se lie, sera toujours secourue, armée et approvisionnée à temps. Gavi et Gênes sont dans le même cas.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est qu'on me fasse connaître la situation d'Alexandrie. Quelle est la situation précise des ouvrages d'Alexandrie au 1er janvier 1809? Quelle serait leur situation possible au 1er mars 1810? En supposant qu'on ait la guerre cette année et qu'Alexandrie soit investie au mois de juillet, quelle est l'artillerie, la garnison, quel est l'approvisionnement de bouche que je dois y laisser? Quelle sera la situation de cette place au 1er janvier 1810? Je vous prie de me remettre là-dessus des plans et mémoires très-précis, ainsi qu'un projet de décret.

Il faut à Alexandrie une immense quantité d'artillerie, une grande quantité d'affûts de place, de poudre et de munitions de toute espèce. Tout cela n'existe pas; si la place est en état, il faut que l'artillerie se mette en mesure.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14776. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 14 février 1809.

Je ne puis que témoigner mon mécontentement de voir qu'on veuille toujours me ramener à la route de Briançon à Suze. Je ne veux point de cette route. Je veux une route de Briançon à Fenestrelle et de Fenestrelle dans la plaine, de sorte que la ligne de défense allant de Briançon à Fenestrelle et la plaine n'ait rien de commun avec la route du mont Cenis et de Suze. C'est une communication garantie par les places de Briançon et de Fenestrelle que je veux avoir directe en Italie, sans que, de la ligne de communication de Suze et du mont Cenis, on puisse l'intercepter ni la gêner. Je désire que vous vous entendiez pour cela avec les

ponts et chaussées. Que ma volonté soit faite, et qu'on ne vienne plus me parler d'un embranchement dont je ne veux pas.

Aujourd'hui, on va déjà de Fenestrelle en Italie, mais cette route a besoin d'être améliorée, de sorte qu'une armée qui serait à Fenestrelle puisse amener ses charrois en Italie sans difficulté. Ce que je désire actuellement, c'est que d'abord on améliore cette route, qui est imparfaite, et qu'ensuite il y ait une communication de Fenestrelle à Briançon, de manière qu'on puisse évacuer les deux places l'une sur l'autre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14777. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 14 février 1809.

Mon Fils, des forts à 1,200 toises d'une place n'ont de valeur que par la force de la garnison; dès lors ils ne tirent cette valeur que des circonstances. Si la population d'Ancône et des environs était fanatisée, si par des circonstances quelconques un corps considérable s'y trouvait, les quatre positions indiquées, et dont les localités sont favorables, seraient fortifiées en quinze à vingt jours de temps.

Le bombardement d'Ancône est impossible à empêcher; trente chaloupes canonnières, douze à quinze bombardes, malgré tous les efforts des batteries des côtes situées sur le môle et sur la côte, jetteraient des bombes dans le port. Combien de temps les Anglais n'ont-ils pas bombardé Malte sans y faire aucun mal, malgré le nombre de vaisseaux qui étaient dans le port? N'ont-ils pas bombardé Alexandrie sans succès? Les trois, quatre ou cinq vaisseaux qui pourraient se trouver à Ancône seraient alors mis à l'abri de la bombe par des blindages. Ils seraient acculés au môle, et, sur 20,000 bombes qu'on jetterait, très-peu pourraient atteindre, et leur effet serait médiocre. D'ailleurs, on le répète, lorsqu'il y aura 10,000 hommes pour défendre Ancône, on occupera les hauteurs. Il est inutile d'y faire de la fortification permanente; avec de l'artillerie, des bois et des bras, en quinze jours tout cela sera fait; et tout cela existe

dans Ancône, puisque c'est un arsenal de marine; et, quand on pourrait contester la vérité de tout ce que nous avançons, il n'en serait pas moins vrai que les mesures contre un bombardement ne sont qu'un objet secondaire, et qu'il faut d'abord mettre la place en sûreté et l'empêcher d'être prise. Du mont Gardetto au môle, il y a 7 à 800 toises; l'ennemi ne peut donc placer ses batteries qu'à 1,000 ou 1,100 toises du port. Certes, on n'a rien à craindre de la partie du môle où l'on peut mouiller les vaisseaux; à la corne du camp retranché, il y a la même distance; du môle au lazaret, il y a 600 toises. Ainsi, du côté même du rivage, les batteries ne pourraient être établies qu'à 800 toises; dès lors, par l'occupation du mont Gardetto et du camp retranché, on est suffisamment à l'abri du bombardement; sans doute des bombes pourraient arriver, mais il y a loin de recevoir des bombes à être détruit par les bombes.

Les mortiers ne résistent pas longtemps et sont très-incertains quand on tire à plus de 600 toises. Ancône n'a point de rade, et dès lors ne peut jamais être un port d'armement. Il pourra y avoir quelques vaisseaux ou frégates, mais cela est d'une importance bien secondaire.

Occupons-nous donc de l'hypothèse la plus naturelle : un soulèvement de tout l'État romain peut amener 3 à 4,000 Français dans Ancône; quelques divisions qui voudraient conquérir le royaume de Naples peuvent continuer leur marche sur le Pô, et peuvent vouloir arriver à Ancône; dans tous ces cas, la résistance que fera Ancône sera au profit général de la guerre. Du côté de la mer, depuis le mont Gardetto jusqu'au môle, il n'y a rien à faire : le rivage est escarpé pendant un espace de 800 toises. Depuis le môle jusqu'au lazaret, dans un autre espace de 800 toises, il n'y a rien à faire : l'armement du môle, les batteries qui sont sur le quai, sont plus que suffisants. Du lazaret jusqu'à l'extrémité de la corne du camp retranché, il n'y a rien à faire : la citadelle domine d'abord, et, autant que je puis m'en souvenir, il y a une enceinte, où est la porte de la ville, qui est suffisamment respectable. Tout se réduit donc à la position du mont Gardetto, à assurer le camp retranché, et aux 600 toises d'intervalle entre le mont Gardetto et le camp retranché. Le camp retranché n'est pas fort, sans doute, mais il n'est pas loin de la citadelle;

ainsi il y a déjà là un degré de force respectable; en relevant la muraille, il faut le mettre en état et profiter du tracé qui existe. Mais au mont Gardetto il n'y a rien; c'est là qu'il faut d'abord travailler. Quand on occupera le camp retranché et le mont Gardetto, personne n'osera aborder l'enceinte actuellement existante. Quand on ferait une enceinte bastionnée dans ce rentrant où le terrain est si bas, elle ne serait d'aucune valeur; c'est le camp retranché et le mont Gardetto qu'on attaquera; c'est donc ces deux points qu'il faut fortifier. Faut-il actuellement fortifier l'enceinte existante, ou toute nouvelle enceinte? On le fera en établissant deux ou trois redoutes aux Maisons Brûlées, ou sur tout autre point que les profils du terrain peuvent seuls déterminer. La question se réduit donc à celle-ci : Que doit-on faire de l'argent qui a été mis à la disposition du génie en 1808? Que doit-on faire de l'argent qui sera affecté aux travaux de 1809? Voilà la question. En ayant soin de coordonner ces dépenses à un plan général, de manière que les fortifications aillent en augmentant chaque année, 4 millions pour Ancône, en douze ou quinze ans, peuvent très-bien se dépenser; mais, si cette place a soutenu un siége aussi long, il y a quelques années, il faut diriger les travaux de manière que, quand on y aura dépensé, par exemple, 100,000 francs, elle ait acquis un nouveau degré de force.

En résumé, occuper le mont Gardetto d'une manière séparée, de sorte que ce fort puisse servir de citadelle, si la ville était prise, et qu'il puisse aussi imposer à la ville et au port, voilà le point important où il faut dépenser les trois quarts des fonds de 1808 et 1809; réparer la citadelle et le camp retranché sans vouloir en perfectionner le tracé, mais tirer parti de ce qui existe, voilà où on peut dépenser une partie des fonds; et enfin, si on ne veut point réparer l'enceinte, on la laissera provisoirement comme elle est, et on tracera entre le mont Gardetto et le camp retranché une autre enceinte, telle à peu près que celle proposée par le général Chasseloup dans son projet. Mais comme, autant qu'on puisse s'en souvenir, cette enceinte sera dominée de très-près et de peu de valeur, on fera deux lunettes détachées entre le mont Gardetto et le camp, en les plaçant sur des points favorables; ce peut être l'objet d'une

partie de la dépense. Supposant actuellement qu'on puisse occuper le mont Gardetto avec 300,000 francs, qu'on répare le camp et la citadelle avec 100,000 francs, et qu'on place sur deux hauteurs deux petites flèches en maçonnerie, fermées, chacune de 100,000 francs, cela formera une dépense de 600,000 francs, c'est-à-dire les fonds de 1808, 1809 et 1810. L'enceinte actuelle fermera toujours la ville; ce qui n'empêchera point la garnison de se fermer par un fossé, une palissade et un ouvrage de campagne derrière ces quatre forts, si cette place était assiégée avant 1810. Enfin, en 1811, on pourrait songer à employer les 200,000 francs de cette année à l'enceinte. On y attache peu d'importance, parce qu'on la regarde comme trop dominée, et qu'on croit que les bastions qui sont tracés sont dominés à moins de 150 toises. On pourra faire deux saillants sur des points favorables, et les réunir par des crémaillères quelconques; on se gardera bien de démolir l'ancienne enceinte tant que les deux forts et les deux petites flèches ne seront pas terminés. Il faudrait occuper le mont Gardetto, comme l'ingénieur Cretin avait occupé à Alexandrie, en Égypte, le fort qui porte son nom, ou le fort Caffarelli.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14778. — A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE, À SAINT-PÉTERSBOURG.

Paris, 14 février 1809.

Monsieur mon Frère, le comte de Romanzof retourne auprès de Votre Majesté Impériale. Personne n'était plus propre que ce ministre, par ses talents et par sa prudence consommée, à réaliser ce que nous avions conçu pour le bonheur du monde. Je souhaite qu'il ait la confiance de Votre Majesté, lorsque les circonstances permettront de renouer cette affaire. Depuis mon retour d'Espagne, j'ai causé tous les matins avec M. de Romanzof. J'espère qu'il aura saisi toute ma pensée. Nous avons eu quelques petites discussions sur la Prusse. Je serai parfaitement bien pour cette puissance, et elle sera satisfaite de moi, si elle se conduit selon les

conseils et les bonnes leçons que Votre Majesté a donnés à ses souverains pendant leur voyage. Votre Majesté veut-elle me permettre de m'en rapporter à M. de Romanzof pour tout ce qu'il lui dira sur notre position commune avec l'Autriche et sur la nécessité d'être tranquille de ce côté, pour pouvoir ne s'occuper que de l'Angleterre? Je me flatte surtout que M. de Romanzof aura su distinguer mes sentiments pour Votre Majesté, et qu'il lui parlera de ma sincère amitié et du zèle qui m'anime pour le succès de notre alliance et pour la prospérité commune.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur de Russie.

14779. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Paris, 14 février 1809.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 2 février. Je me suis décidé à envoyer le corps du général Oudinot à Augsburg. Ce corps n'est que de 8,000 grenadiers; j'ai ordonné la réunion à Strasbourg de 16,000 hommes des basses compagnies des mêmes régiments; ce qui portera le corps, avec l'artillerie et la cavalerie, à 30,000 hommes. Je vais ordonner le retour sur Strasbourg des quatre divisions Legrand, Saint-Cyr, Boudet et Molitor, arrêtées à Lyon et à Metz, et qui étaient destinées pour Toulon et pour le camp de Boulogne. Dans le courant de mars j'aurai 160,000 hommes à Strasbourg, à Augsburg et sur Baireuth; et, si alors cela est nécessaire, je ferai l'appel de la Confédération: ce qui, joint à 120,000 hommes que j'ai réunis sur la rive gauche de l'Adige, en Italie, me mettra à même de demander à l'Autriche, d'une manière catégorique, ce qu'elle prétend et ce qu'elle veut. Je désire que Votre Majesté me remette l'état de situation de ses troupes, régiment par régiment, avec leur composition par bataillon et par compagnie, le nombre et le calibre des pièces de son artillerie, le nom et le grade du général commandant qu'elle compte nommer.

Je suis d'accord avec la Russie, qui est parfaitement indignée de cette diversion que fait l'Autriche pour la cause de l'Angleterre, qui, en m'em-

pêchant de former mes camps, annule une partie de mes moyens et prolonge la guerre du continent.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

14780. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LES PROVINCES DU NORD DE L'ESPAGNE, À VALLADOLID.

Paris, 15 février 1809.

Mon Cousin, je vous ai fait donner l'ordre, par le major général, de faire partir mes grenadiers et chasseurs, hormis un bataillon. Je vous ai également mandé de faire partir tout le régiment de chevau-légers polonais. Je désire que vous fassiez partir aujourd'hui mes grenadiers, dragons et chasseurs à cheval. Chacun de ces trois régiments laissera en Espagne un escadron ou deux compagnies sur les dix qui composent chaque régiment. Chaque escadron sera de 250 hommes; ce qui fera 750 hommes en tout. Choisissez de bons chevaux, de bonnes selles, de bonnes brides, et laissez ces hommes parfaitement équipés. Un chef d'escadron de chaque régiment restera, et le major Chastel commandera les trois escadrons. Les chirurgiens, l'administration, les fourgons appartenant à la Garde à cheval partiront également, ainsi que douze pièces d'artillerie à cheval, mais n'emportant qu'un simple approvisionnement. Vous dirigerez ces corps sur Tolosa, hormis les chasseurs, qui iront droit à Mont-de-Marsan; vous me ferez connaître le jour où ils arriveront à Tolosa et à Mont-de-Marsan, pour que je leur donne des ordres selon les circonstances. Vous ferez partir également les gendarmes d'élite, hormis quatre officiers et 50 hommes. Tous les chevau-légers du grand-duché de Berg et tous les chevau-légers polonais partiront, et tous les mameluks.

L'artillerie pourra laisser les munitions, hormis vingt coups par pièce, si cela peut être utile; ces munitions seront emmagasinées à Valladolid, Burgos ou Vitoria, selon le lieu où se trouvent les douze pièces.

Donnez l'ordre au général Lauriston de se rendre à Paris; il laissera le commandement de la Garde au plus ancien major.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14781. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 15 février 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 10 février à huit heures du soir. Faites-moi connaître la formation et la force du 3e régiment de ligne, du bataillon de chasseurs-carabiniers, du 1er et du 4e de ligne, et du 1er bataillon d'infanterie légère; les noms des généraux, combien de bataillons et de compagnies, combien d'officiers et de soldats par compagnie, en distinguant l'effectif du présent. Gardez le régiment de cuirassiers. Faites-moi connaître la situation de votre armée et ce qui vous restera après que ces troupes seront en marche, car, si mes armées avancent en Allemagne, qu'avez-vous pour vous garder à Cassel? Tous les princes de la Confédération envoient l'état de leur armée; vous êtes le seul qui n'ayez pas envoyé le vôtre, de sorte que j'ignore quelle est votre position. Si le bataillon de chasseurs-carabiniers est un bataillon d'élite, peut-être feriez-vous bien de le garder. Au reste, par l'état de situation que vous m'enverrez, je serai à même de juger ce que vous devez faire.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

14782. — AUX PRINCES DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN.

Paris, 15 février 1809.

Monsieur mon Frère, les états de la Confédération du Rhin ne sont point tranquilles. Ils ne cessent d'être agités par leurs plus riches propriétaires, restés dans les rangs de l'Autriche et dévoués à cette puissance, qui, sous quelques dehors qu'elle s'efforce de cacher ses sentiments, n'en peut pas moins être regardée comme l'ennemie de la Confédération, et aujourd'hui sa seule ennemie. Ces hommes, qui ont des intérêts opposés à ceux de la Confédération, lui nuisent de plusieurs manières. Leur influence répand dans son sein une inquiétude sourde, égare ou corrompt l'esprit public, et sème partout des germes de divisions et de troubles.

En second lieu, ils excitent et fomentent à Vienne un esprit de guerre contre nous. Enfin, ils fournissent à l'Autriche des moyens de prospérité enlevés aux états de la Confédération, dont ils tirent le revenu le plus clair pour le consommer à Vienne. Les états confédérés ont tous un intérêt aussi évident que pressant à faire cesser ce mal, et la France, unie à la Confédération par tant de liens, n'y est pas moins intéressée. Je désire donc que Votre Altesse et, à son exemple et sur son invitation, les grands-ducs et princes confédérés rendent une ordonnance pour obliger tous ceux qui ont des propriétés dans leurs états, et qui sont au service de toute puissance étrangère à la Confédération, à rentrer dans leur patrie dans un espace de trois mois. Cette ordonnance peut être motivée par les dispositions de l'Acte de confédération qui sont précises. Car, outre qu'en vertu de l'article 31 les princes et comtes ayant cessé de régner sont, ainsi que leurs héritiers, astreints à ne résider que dans le territoire de la Confédération ou de ses alliés, les princes confédérés ne peuvent, d'après l'article 7, prendre du service d'aucun genre chez aucune puissance étrangère à la Confédération, et les sujets ne sauraient avoir à cet égard une liberté que n'ont pas les souverains eux-mêmes. L'ordonnance peut être aussi motivée par l'intérêt de l'état, qui est ici manifeste. Si, dans les trente jours qui suivront la publication de l'ordonnance, les individus ainsi rappelés n'ont point fait connaître qu'ils sont dans l'intention de rentrer, le séquestre sera mis sur leurs biens, et ces biens seront confisqués si, à l'expiration des trois mois, ils ne sont point en effet rentrés. Je ne doute point que Votre Altesse et les grands-ducs et princes confédérés ne se portent volontiers, et même avec empressement, à rendre une telle ordonnance, par la considération des salutaires effets qu'elle doit nécessairement produire.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14783. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, À PARIS.

Paris, 16 février 1809.

Monsieur Daru, ma Maison est pleine d'abus, parce que je n'ai jamais

en d'intendant, et que vos occupations à la Grande Armée vous ont empêché de vous livrer à votre place. Il est temps que cela finisse. Mes grands officiers augmentent à volonté les gens employés dans ma Maison, et changent leurs gages; ce qui finit par produire un déficit dans le budget. Il est nécessaire que vous me présentiez un règlement général, qui établira, à partir du 1er janvier 1809, le nombre d'hommes employés à mon service dans toute ma Maison, ainsi que les gages dont ils jouissent. Cette revue sera nominative. L'écurie coûte 450,000 francs en gages seulement. Qui est-ce qui les a réglés? Il y aurait un abus véritable que quelqu'un pût augmenter les gages de ma Maison, quand aucun général de mes armées ni aucun de mes ministres n'a ce droit. Vous me remettrez cette revue, afin que mon trésorier ne fasse rien payer désormais qu'aux hommes qui y seront portés, et seulement jusqu'à concurrence des gages que je leur accorderai. Vous me remettrez, après ce travail, la revue de 1808. Vous établirez en principe, dans le règlement, que personne n'a le droit de rien faire relativement aux gages sans mon ordre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

14784. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 16 février 1809.

Mon Fils, je reçois votre état de situation au 1er février. J'aurais désiré que les divisions Seras et Broussier eussent chacune un millier d'hommes de plus; il me semble que la situation de leurs dépôts le permettrait. Je désirerais également que la division Grenier eût 2,000 hommes de plus; les régiments de cette division doivent avoir des détachements en route, ou de quoi se compléter à leurs dépôts. Je ne sais pourquoi vous ne portez que trois bataillons au 3e de ligne; que faites-vous du 4e? J'avais pensé que les 3es et 4es bataillons de l'armée de Dalmatie étaient plus forts et devaient former près de 10,000 hommes. Il est nécessaire que vous fassiez ajouter en note les détachements qu'envoient les dépôts,

lorsque vous saurez qu'ils sont partis. Quand comptez-vous réunir la division italienne? Je vois que les bataillons sont encore tous dispersés. Donnez ordre au général Charpentier de parcourir toutes ces divisions, d'inspecter les régiments, de prendre note des emplois d'officiers vacants, des propositions qui seront faites et d'en poursuivre la décision auprès du ministre de la guerre, car il faut qu'à la fin de mars il n'y ait pas une seule place vacante dans ces régiments. Il faut mettre aux trois brigades de cavalerie quatre escadrons au lieu de trois, et ne laisser qu'un piquet au dépôt. Sans doute qu'en cas de guerre vous ne comptez pas laisser le 6e de hussards à 700 chevaux, le 6e de chasseurs à 730, le 8e à 800, le 25e à 700, etc. ce serait trop peu.

Mettez en ligne le 4e bataillon du 1er d'infanterie légère, qui est à Novare; il peut très-bien être complété à 840 hommes; celui du 42e également; ces deux bataillons pourraient être joints, l'un à la division Grenier, l'autre à la division Lemarois; il tiendrait lieu, à cette dernière, du 4e bataillon du 112e, ce régiment n'étant qu'à trois bataillons. Je vois que les dépôts des douze régiments de cavalerie française qui sont en Italie ont 3,000 hommes et 2,000 chevaux. Ils doivent pouvoir mettre en ligne, sur ce nombre-là, au moins 1,200 chevaux. Je ne sais pourquoi vous ne faites pas entrer dans la division Severoli les 3e et 4e bataillons du 3e d'infanterie légère italien; cela augmenterait cette division de deux bataillons.

Faites passer la revue des 5es bataillons, pour vous assurer qu'il n'y manque pas d'officiers, car il ne faut pas qu'il y ait une place vacante, à la fin de mars, dans ces bataillons.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14785. — NOTE POUR LE COMTE MARET,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, À PARIS.

Paris, 17 février 1809.

M. Maret renverra le présent mandement à une commission composée du ministre d'état Regnaud et des conseillers d'état Treilhard et Portalis, pour m'en faire, demain, un rapport au Conseil d'état.

1° Les évêques doivent-ils imprimer des mandements à toute occasion, sans rime ni raison, et, à propos des œufs du carême, scrutiner la politique de l'état?

2° Les évêques doivent-ils lever des impositions en France, et abuser de la crédulité et de la confiance des peuples pour leur vendre avec de l'argent des dispenses pour faire gras?

3° Les évêques doivent-ils profiter des scrupules qu'ils font naître dans les consciences pour taxer à leur profit les dispenses, et même faire sortir de l'argent de l'Empire pour l'envoyer à Rome?

4° Doivent-ils mettre les places dans les églises à l'enchère, de sorte que le peuple ne peut pas y entrer? Les chaises doivent-elles y être taxées, et les places mises à prix comme dans un spectacle?

Cette commission rédigera un projet de décret pour réprimer ces abus. Ce projet de décret me sera présenté demain, au Conseil d'état. Mon intention est qu'aucune autorité autre que celle de la loi ne puisse lever d'imposition, et une imposition fondée sur les consciences est aussi réelle qu'une imposition fondée sur une base territoriale. Mon intention est qu'on entre gratis dans les églises : tous mes sujets ont ce droit; que l'on puisse avoir des dispenses pour faire gras ou maigre, sans aucune rétribution; qu'on puisse en avoir pour se marier, sans rien payer; et, pour assurer l'effet de ces mesures, que tout ce que les Français payeront à titre d'aumône soit soumis à une comptabilité réglée, sous la surveillance soit des fabriques, soit des préfets; enfin que des mandements ne puissent avoir lieu que lorsqu'ils seront provoqués par le ministre des cultes, et qu'aucun ne puisse être répandu sans avoir été approuvé par le ministre. On rendra responsables ceux qui contreviendront aux présentes mesures.

Napoléon.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

14786. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 17 février 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois vos lettres du 15, dans les-

quelles vous me rendez compte de l'exécution de mes ordres pour la formation du corps du général Oudinot et pour compléter les bataillons de guerre des corps de l'armée du Rhin, en me faisant connaître que, dans le courant de mars, ces détachements seront réunis à Mayence et à Strasbourg. Une autre mesure reste à prendre, c'est celle de former les 4es bataillons de l'armée du Rhin. Le plus grand nombre des corps ont déjà leurs compagnies de grenadiers et de voltigeurs des 4es bataillons; il ne s'agit que de leur envoyer les quatre autres compagnies de fusiliers. D'autres n'ont rien du 4e bataillon; il faut donc réunir les compagnies de grenadiers et de voltigeurs de ces corps avec les quatre compagnies de fusiliers, et les diriger sur Mayence. Faites dresser les états, consultez la situation des dépôts et présentez-moi un projet pour former ces 4es bataillons au moins à quatre compagnies.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14787. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Paris, 20 février 1809.

Il faudrait donner pour direction aux journaux ce qui se fait à Varsovie. Il y a là des bals, diétines, des fêtes, etc. qui méritent attention. Au lieu de parler tant de la reine de Prusse, il faut avoir les journaux de Varsovie et en extraire ce qu'il y a d'important.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14788. — AU COMTE DARU,

INTENDANT DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, À PARIS.

Paris, 20 février 1809.

Je vous envoie les états, que m'a remis M. Maret, des budgets de la Grande Armée. Vous n'y distinguez pas les fonds qui ont été payés par le trésor de ceux payés sur l'argent de la Grande Armée. Il faut aussi donner plus de développement au chapitre *Dépenses imprévues;* 28 millions ne peuvent point figurer d'un seul mot. La même observation s'applique

aux dépenses de l'artillerie et du génie. En général, il faut mettre non-seulement les chapitres, mais aussi les articles. Rapportez-moi, demain, ces états comme je les demande.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14789. — AU PRINCE CAMILLE BORGHESE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELÀ DES ALPES, À TURIN.

Paris, 20 février 1809.

Je désirerais que vous me remissiez une note de quelques jeunes gens, pris dans les familles les plus riches et les plus considérées du pays, parmi lesquels je pusse choisir deux pages. Présentez-moi également une note de jeunes gens instruits et de bonne famille, susceptibles d'être nommés auditeurs en mon Conseil d'état.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14790. — A CHARLES, ÉVÊQUE DE RATISBONNE,

PRINCE PRIMAT DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, À FRANCFORT.

Paris, 20 février 1809.

Mon Frère, l'état de l'Europe nous a fait penser qu'il était nécessaire à l'intérêt commun de la Confédération et de l'alliance de requérir la mise sur le pied de guerre des contingents des deux duchés de Mecklenburg et du duché d'Oldenburg. Nous avons le désir que ces contingents se mettent immédiatement en marche pour aller occuper sans délai la ville de Stralsund et la Poméranie suédoise. Nous nous adressons, en conséquence, à Votre Altesse Éminentissime, pour qu'elle veuille bien transmettre aux ducs de Mecklenburg-Schwerin, Mecklenburg-Strelitz et Oldenburg, la réquisition qu'il est de notre devoir de leur faire. Nous ne doutons nullement de l'empressement de ces princes à remplir, comme confédérés et comme alliés, les obligations sacrées que ce double titre leur impose.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14791. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À MADRID.

Paris, 20 février 1809.

Mon Frère, j'ai reçu vos différentes lettres. Rœderer a demandé, je crois, un congé au Sénat, pour aller près de vous.

J'ai un grand désir d'apprendre que tout ce qui est entre Badajoz et le Tage est culbuté, et que le pays est soumis.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14792. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 21 février 1809.

Monsieur de Champagny, faites mettre dans les journaux de Hollande que, si l'Autriche fait la guerre, l'argent que les capitalistes du continent lui auraient prêté serait perdu et ne serait point remboursé. Faites mettre dans les journaux d'Allemagne et dans ceux de Paris des articles dans ce sens, en faisant sentir à quoi s'exposent les capitalistes des états de la Confédération du Rhin qui font des affaires avec l'Autriche.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14793. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 21 février 1809.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-joint un règlement pour l'organisation de l'armée de la Confédération. Mon intention est que vous écriviez à mon ministre en Bavière et que vous lui envoyiez un état de la formation que doit avoir l'armée bavaroise, ainsi que de tous les objets et attirails qui doivent l'accompagner. Je désire que la même chose soit faite par les rois de Wurtemberg, de Saxe, de Westphalie, etc.

Vous donnerez des instructions à mon ministre près la maison de Nas-

sau et près les petits princes qui doivent concourir avec elle à la formation des régiments nos 1 et 2, pour que ces princes aient à s'entendre entre eux à ce sujet. La meilleure manière serait un traité pécuniaire, avec la faculté à la maison de Nassau de recruter chez les autres princes. Cette affaire doit être négociée à Francfort, où chacune des maisons intéressées enverra son chargé d'affaires. Le contingent réuni de tous ces princes est de trois mille et tant d'hommes; la nouvelle formation leur en demande 3.600 environ; c'est donc à peu près 600 hommes de plus qu'ils auront à fournir, et que je ne fais pas difficulté de payer. Si la maison de Nassau veut y joindre un régiment de plus, ce qui alors lui ferait une belle brigade de trois régiments, je ferais volontiers un traité pour cela. Alors, le régiment qui est en Espagne comptant pour un, ce serait deux régiments que cette maison aurait encore à fournir. En attendant, il faut faire un traité séparé pour que le 2e régiment soit mis sur-le-champ sur pied et puisse entrer en campagne en avril.

Vous chargerez mes chargés d'affaires de donner les mêmes communications au grand-duc de Würzburg pour le régiment n° 3, aux cinq maisons de Saxe pour le régiment n° 4, aux maisons de Lippe et d'Anhalt pour le régiment n° 5, aux maisons de Schwarzburg, de Reuss et de Waldeck pour le régiment n° 6, en ayant soin que chaque chargé d'affaires n'ait que l'article du règlement qui concerne la communication dont il est chargé. Quant aux petits princes qui ont actuellement des troupes en Espagne, s'ils veulent fournir les nouvelles troupes demandées, il n'y a pas de difficulté à faire un traité pour que les premières soient en sus et à ma charge.

Mon intention étant de lever sans délai les troupes de la réserve de la troisième division, vous ferez demander par un acte particulier aux princes de Mecklenburg et d'Oldenburg que leurs troupes se mettent en marche le 10 mars pour occuper la Poméranie suédoise. Il sera nécessaire que mon ministre près ces maisons se rende à cet effet à Schwerin et puisse par sa présence lever toutes les difficultés. Il fera connaître que cette brigade est destinée à garder la Poméranie suédoise. Mon intention est également de lever sans délai toute la troisième division, qui se compo-

sera du 2ᵉ régiment de Nassau, puisque le 1ᵉʳ est en Espagne, d'une compagnie de sapeurs de Würzburg, du régiment nº 4 formé par les cinq maisons de Saxe, du régiment nº 5 formé par les maisons de Lippe et d'Anhalt, et du régiment nº 6 formé par les maisons de Schwarzburg, de Reuss et de Waldeck. Cette division, en ôtant ce qui est en Espagne, se trouve donc encore d'une force suffisante; je désire qu'elle se réunisse sans délai à Francfort.

Ainsi il y a quatre choses distinctes à faire : 1º les communications aux différents princes sur la formation des régiments; 2º les arrangements à prendre avec les petits princes pour ce qu'ils peuvent avoir à fournir en sus de leur contingent dans la nouvelle formation; 3º l'autre espèce d'arrangement à conclure pour que la portion de troupes que ces princes ont en Espagne soit en dehors de leur contingent; mais ces deux derniers articles doivent être l'objet de deux traités différents, l'arrangement qui concerne les hommes que la nouvelle formation des régiments emploie au delà des contingents devant être considéré comme permanent, et celui pour les troupes qui sont en Espagne n'étant qu'accidentel; 4º enfin, faire connaître que je demande que le régiment nº 4 des maisons de Saxe soit réuni, le 15 mars prochain, à Gotha, et que les autres régiments de la troisième division soient réunis à la même époque, chacun dans leur chef-lieu, pour, de là, se mettre en marche et former la division.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14794. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 21 février 1809.

Monsieur le Général Clarke, vous donnerez l'ordre que le quartier général de la division Saint-Hilaire se réunisse à Magdeburg. A cet effet, le 10ᵉ léger, le 3ᵉ de ligne, le 12ᵉ et le 16ᵉ de chasseurs, qui sont dans la Poméranie suédoise, ainsi que l'artillerie, sapeurs, mineurs, etc. se mettront en marche pour Magdeburg.

Un général de brigade pour commander, un intendant pour l'administration, un commissaire des guerres, deux officiers d'artillerie, resteront seuls dans la Poméranie suédoise. Le général de brigade aura sous ses ordres un régiment de Mecklenburg-Schwerin de 2,000 hommes, un bataillon de Mecklenburg-Strelitz de 400 hommes et le contingent d'Oldenburg de 800 hommes. Ces 3,000 hommes au plus serviront pour garder la province. Le duc d'Auerstaedt enverra un officier pour presser le départ du contingent des ducs de Mecklenburg, en tout ou en partie, afin que les troupes soient disponibles.

Tout ce qui se trouve dans Stettin se rendra également à Magdeburg, hormis un bataillon du 22e régiment d'infanterie de ligne, une compagnie d'artillerie et un commandant français avec un commissaire des guerres, un commandant de place, des officiers du génie et d'état-major, et une escouade de sapeurs. Tout le reste sera dirigé sur Magdeburg. La garnison de Stettin sera de plus composée de 800 Saxons, pris dans la division qui est dans le duché de Varsovie, et d'un bataillon de 800 Polonais, pris dans un des régiments qui sont à Danzig, de sorte que la garnison de Stettin se trouvera toujours forte de 8 à 900 hommes et 1,600 auxiliaires; et, au moindre événement, tout le contingent de Strelitz, qui garde la Poméranie, s'y réfugierait. Il sera donc nécessaire que le général de brigade qui commandera dans la Poméranie soit subordonné au commandant de Stettin.

La garnison de Küstrin sera composée d'un bataillon du 22e (l'autre se rendra à Glogau), d'une compagnie d'artillerie et, de plus, d'un bataillon de Polonais, qui s'y rendra de Posen.

La garnison de Glogau sera composée d'un bataillon du 22e, plus d'un régiment saxon de 1,200 hommes, pris également parmi les 6,000 hommes qui sont dans le duché de Varsovie. Par ce moyen, il n'y aura de Français employés dans les places de l'Oder que le 22e de ligne, quatre ou cinq compagnies d'artillerie, une compagnie de sapeurs, dix ou douze officiers du génie et dix ou douze officiers d'état-major.

Quant à la cavalerie, vous donnerez ordre au duc d'Auerstaedt de prendre un régiment de cavalerie polonais et de le répartir, l'état-major

à Stettin et le reste dans la Poméranie, à Küstrin et à Glogau, de manière qu'il y ait assez de monde pour servir ces places.

La division Saint-Hilaire se trouvera donc réunie à Magdeburg, composée de quatre régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie. Le 22e restera dans les places de l'Oder; mais il pourra, par la suite, être remplacé par le 105e, qui a ordre de se rendre à Baireuth.

Tous ces ordres seront exécutés avec la plus grande promptitude et le plus grand secret, de manière qu'on ne les apprenne qu'après l'exécution, et que les Prussiens ne sachent que ces Polonais sont dans leurs places que lorsqu'ils y seront arrivés. Vous me ferez connaître le jour à peu près où ces mouvements pourront être opérés.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14795. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 21 février 1809.

Monsieur le Général Clarke, faites appeler le duc de Rivoli, et ayez avec lui une conférence sur la formation d'un corps d'armée qui porterait le titre de *4e corps de la Grande Armée*, et qui sera composé des divisions Legrand, Carra Saint-Cyr, Boudet et Molitor, et de la brigade de cavalerie légère des quatre régiments qui sont du côté de Lyon.

Mon intention est que ces troupes se réunissent à Strasbourg. Je pourvoirai par la suite à renforcer les divisions des généraux Legrand et Saint-Cyr. Toutes ces divisions doivent avoir leur artillerie, leurs sapeurs, leurs mineurs et leurs pontonniers, et ce corps d'armée son ordonnateur, son chef d'état-major et son commandant d'artillerie et du génie. Vous me ferez un rapport sur le jour où ces seize régiments pourront être réunis à Strasbourg.

Vous pouvez me proposer de rendre disponible le corps d'artillerie qui est à Valence.

Dirigez sur Toulon l'équipage que j'y ai demandé; mais ce mouvement doit se faire lentement et sans aucun moyen extraordinaire. Un jour ou

l'autre, je pourrai faire partir de Toulon mon expédition, qui aura besoin de l'artillerie que j'ai demandée.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14796. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT LES PROVINCES DU NORD DE L'ESPAGNE, À VALLADOLID.

Paris, 21 février 1809.

Mon Cousin, je vous ai mandé de faire partir ma Garde à cheval: mon intention est que ma Garde à pied parte également. Vous laisserez en Espagne une colonne composée de deux bataillons, savoir : un bataillon de grenadiers, composé de 200 grenadiers et de 400 fusiliers-grenadiers, et un bataillon de 200 chasseurs et de 400 fusiliers-chasseurs. Ce régiment provisoire sera commandé par un major; chaque bataillon, par un chef de bataillon. Les officiers, sous-officiers et soldats seront pris par piquet; il y aura trois capitaines, trois lieutenants et six sous-lieutenants par bataillon (ce qui fera deux officiers par peloton), douze sergents, vingt-quatre caporaux et douze tambours. Il restera également huit pièces d'artillerie à pied. Vous laisserez des chirurgiens, des administrateurs et des caissons en proportion du nombre d'hommes qui restera. Tout le reste de l'artillerie, caissons et matériel partira. Comme de raison le biscuit, les vivres qui seront dans les caissons, ainsi que les souliers, seront laissés; et il en sera dressé procès-verbal pour qu'il en soit tenu compte à la Garde. Les munitions d'artillerie, telles que cartouches d'infanterie et à canon, pourront être laissées, si le général la Riboisière le désire, et être entreposées à Burgos. Il sera cependant nécessaire que les caissons partent; il y a assez de matériel en Espagne.

Faites-moi connaître si le général Kellermann est à Valladolid. Faites-lui parcourir les provinces de Léon, de Ségovie, d'Aranda, pour qu'il connaisse le pays et puisse vous remplacer si cela devient nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

14797. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 21 février 1809.

Mon Fils, il paraît que l'Autriche veut la guerre; si elle la veut, elle l'aura.

Faites mettre dans vos journaux que la ville de Trieste a déjà été deux fois conquise; que, si elle l'est une troisième, elle se repentira des insultes qu'elle commet tous les jours envers des Français. Gênez, autant que possible, le cours des affaires entre Trieste et l'Italie; empêchez tout échange de capitaux, et faites sentir les pertes imminentes auxquelles s'exposent les capitalistes, en escomptant ou en prêtant de l'argent à l'Autriche.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

14798. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À MADRID.

Paris, 21 février 1809.

Mon Frère, le major général vous a envoyé ses instructions militaires. Je vois avec peine que vous ayez renvoyé le commissaire général de police de Madrid. J'en avais envoyé un à Lisbonne. J'ai vu avec une extrême surprise la raison que vous me donnez, que la constitution le prohibe. Faites-moi connaître si la constitution prohibe que le roi d'Espagne soit à la tête de 300,000 Français, si la constitution prohibe que le gouverneur de Madrid soit français, que la garnison soit française; si elle dit que dans Saragosse on fera sauter les maisons l'une après l'autre. Il faut avouer que cette manière de voir est petite et affligeante. Ce n'est point de l'humeur et de petites passions qu'il faut, mais des vues froides et conformes à sa position.

Le régiment qui a été formé à Léon déserte avec armes et bagages. Il en sera de même des autres régiments. Déjà on assassine dans les rues de Madrid. Si l'on avait établi à Madrid un commissaire de police à la manière française, cela n'arriverait point.

Vous ne viendrez à bout de l'Espagne qu'avec de la vigueur et de l'énergie. Cette affiche de clémence et de bonté n'aboutit à rien. On vous applaudira tant que mes armées seront victorieuses; on vous abandonnera quand elles seront vaincues. Des membres du conseil de Castille que vous avez relâchés ont rejoint les rebelles. Vous devez connaître la nation espagnole, depuis que vous êtes en Espagne et depuis les événements que vous avez vus. En fait de police, employez les individus quels qu'ils soient, lorsqu'ils vous sont utiles, et accoutumez-vous à compter votre autorité royale pour bien peu de chose.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14799. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE,

À LA HAYE.

Paris, 21 février 1809.

L'Autriche me menace de la guerre. Je me moque d'elle, et, aussitôt qu'elle aura jeté le masque, je l'en ferai repentir. Je désire que vous ne lui donniez aucun secours pour ses emprunts; que vous la gêniez, au contraire, le plus possible; que vous fassiez même tomber le cours de ses effets, si cela est en votre pouvoir, et que vous empêchiez toutes ses négociations. Faites courir à la bourse et faites répéter par vos journaux les bruits les plus défavorables à cette Maison, qui est notre ennemie forcenée. Faites-moi connaître ce que vous ferez là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14800. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE,

À DRESDE.

Paris, 21 février 1809.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté des observations sur les augmentations projetées dans l'armée du duché de Varsovie. Réduire les bataillons à six compagnies et les compagnies à 95 hommes est une chose contradictoire. Le premier principe militaire est qu'un bataillon doit offrir, en entrant en campagne, un complet de 800 hommes, afin

d'avoir, après les premiers événements, un présent sous les armes de 5 ou 600 hommes. Un bataillon organisé au complet de 550 hommes ne présenterait qu'un présent sous les armes de 400 hommes; ce bataillon serait de nulle consistance et évidemment trop faible. Je préférerais donc voir les compagnies à 140 hommes et les régiments à trois bataillons. Mais ici un autre inconvénient se présente; une administration pour trois bataillons ou dix-huit compagnies est trop coûteuse, et il est d'une sage économie de n'établir une administration séparée que pour au moins vingt-cinq ou trente compagnies. Ce sont ces deux principes qui déterminent, l'un la force des compagnies, l'autre le nombre des bataillons qui doivent composer le corps ayant une administration séparée. Mais, dans l'état actuel des choses, des changements peuvent avoir quelque danger; il faut attendre jusqu'à ce que la crise soit passée. Je pense qu'il serait convenable de se borner à porter, par une ordonnance, les compagnies existantes à 140 hommes, ce qui augmenterait considérablement les forces du duché. Cette augmentation exigerait sans doute de nouvelles dépenses, mais j'autoriserais mon ministre à conclure avec ceux de Votre Majesté une convention par laquelle je m'engagerais à supporter les frais qu'occasionneront tous les hommes que chaque compagnie aura au-dessus de 100 hommes. Mon opinion est qu'on pourrait proposer à la Diète la formation des régiments à vingt-huit compagnies et à cinq bataillons, et le nombre des régiments à six de ligne et à deux bataillons des gardes. Mais cette organisation devrait être ajournée jusqu'à ce que les événements soient décidés et qu'on soit tout à fait tranquille sur les menaces de l'Autriche.

Je désire qu'un des bataillons polonais qui sont à Danzig se rende à Stettin et qu'un autre de ceux qui sont à Posen se rende à Küstrin; qu'un des bataillons saxons qui sont dans le duché se rende à Stettin, et un régiment à Glogau, avec un régiment de cavalerie; mais le duc d'Auerstaedt, que j'ai chargé de ces détails, en écrira au ministre de Votre Majesté. Mon but est de composer les garnisons des places de l'Oder de Saxons, de Polonais et de Français, afin de rendre disponible un plus grand nombre de mes troupes. Ce sera une diminution de charges

pour le duché de Varsovie, puisque ces troupes seront entretenues et nourries aux frais des places qu'elles occuperont.

Dans les circonstances actuelles, il paraît que l'on entraîne l'Autriche à sa perte. Ses intelligences avec l'Angleterre paraissent de plus en plus prouvées. L'Angleterre a fait la paix avec la Porte par l'intermédiaire de l'Autriche, et les Anglais ont été reçus en triomphe à Constantinople par l'internonce, ce qui a fort indisposé l'empereur de Russie et moi. Ce prince m'écrit qu'il fait marcher des troupes sur les frontières de l'Autriche. Je fais moi-même marcher sur Strasbourg des troupes que je destinais à mon camp de Boulogne et à former une expédition dans la Méditerranée; mais dans peu de mois cela se décidera, ou par le désarmement de l'Autriche et son rétablissement sur le pied de paix, ou par la guerre, qui sera suivie de la ruine de cette ancienne et grande monarchie. Il est impossible de porter les Anglais à la paix tant qu'ils auront des moyens de troubler le continent; et le continent ne sera pas tranquille tant que l'Autriche sera en opposition avec nous et qu'elle fera des fortifications de campagne et des levées de masses extraordinaires que ne peut supporter l'état de ses finances, armements qui supposent des projets hostiles et qui appellent des subsides de l'Angleterre. Dans tout état de choses, il y aura un état d'armement intermédiaire qui précédera la guerre. Je désire donc que 15,000 Polonais, infanterie, cavalerie et artillerie, prennent position entre Varsovie et Cracovie, sur le territoire du duché, et que les deux divisions de Saxons qui ne seront pas employées à Stettin, Danzig et Glogau, c'est-à-dire environ 18,000 hommes, prennent position en avant de Dresde. Les autres troupes de la Confédération prendront position sur leurs limites, et mes troupes, au nombre de 200,000 hommes, dont 120,000 hommes en Italie, seront en ligne. Je serai moi-même de ma personne pour diriger tout. Si le cas arrive, Votre Majesté peut être sans inquiétudes; on sera promptement à Prague et à Vienne. Je ne puis rien concevoir à l'esprit de vertige et de folie qui s'est emparé des têtes de ce pays. Tout ceci n'est qu'une suite de la confiance que j'ai en Votre Majesté, et ne doit pas être considéré comme avis officiel, car j'attends de voir plus clair dans les affaires pour requérir des appels dans la Confé-

dération, réquisitions que je sais être coûteuses et que je ne veux faire que lorsque j'y serai nécessairement obligé. Je me flatte encore que, lorsque l'Autriche verra les armées françaises et russes prêtes à envahir son territoire, elle acceptera la garantie que l'empereur de Russie et moi lui offrons de l'intégrité de son territoire; qu'elle désarmera, se replacera dans une situation tranquille et, par là, rendra le repos à l'Europe.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

14801. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE,

À LA HAYE.

Paris, 22 février 1809.

Je vous prie de m'envoyer l'état de toutes vos troupes, afin que, dans les arrangements généraux que je prendrai, je voie ce que vous avez à craindre d'un débarquement d'Anglais cet été, et vos moyens pour les repousser.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14802. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 23 février 1809.

Monsieur de Champagny, faites connaître au sieur Durand que mon intention est bien que les troupes françaises ne passent pas à Stuttgart ni à Ludwigsburg, et que les ministres du Roi soient prévenus pour qu'ils aient le temps de préparer les logements. Écrivez dans ce sens au ministre de la guerre, pour qu'il veille à ce que les ministres de Bade et de Wurtemberg soient prévenus d'avance du passage des troupes, et que les routes soient tracées de manière qu'elles ne passent point par Stuttgart, Ludwigsburg et dans le lieu de la résidence de ces princes.

Témoignez au sieur Reinhard ma satisfaction des notes qu'il a envoyées. J'y ai remarqué cependant une inexactitude, c'est que le roi de Westphalie ne touche point de traitement comme prince français. Vous lui ferez connaître qu'il est nécessaire que, dans ses conversations, il tâche

d'inspirer, autant qu'il pourra, l'économie au Roi. Faites-lui connaître, de manière que cela ne soit point vu, que ce que le Roi lui a dit n'est qu'une cajolerie pour le gagner; que j'ai écrit au Roi pour lui témoigner mon mécontentement de ce qu'il avait dépensé au delà de sa liste civile, et qu'il m'a répondu que cela n'était pas vrai. Répondez au sieur Reinhard que les Français employés dans le palais au service du Roi et naturalisés Westphaliens, tels que le comte de Fürstenstein, ne sont plus citoyens français, et sont libres d'accepter les décorations qu'ils veulent. Écrivez aussi au sieur Reinhard de voir souvent le sieur Siméon, le général Eblé, pour connaître leur opinion et leur position. Répondez-lui, du reste, que j'ai lu ses lettres avec intérêt.

Écrivez à mes ministres dans les différentes cours pour qu'ils correspondent dans la même forme, et joignent à leurs dépêches un bulletin qui rende compte de ce qui se passe et de la manière dont le pays est gouverné.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14803. — AU COMTE MOLLIEN,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

Paris, 23 février 1809.

Monsieur Mollien, faites payer quelque à-compte au roi Charles IV : 300,000 francs[1].

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

14804. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 23 février 1809.

J'ai accordé de la poudre au Danemark, j'ai ordonné qu'il lui en fût livré 50 milliers; cependant le Danemark en a reçu fort peu. Mettez à la disposition des agents de cette puissance les poudres que j'ai dans la

[1] Voir la pièce n° 13834.

Poméranie suédoise, jusqu'à la concurrence de 50 milliers, qu'ils feront prendre sur les lieux.

D'après la minute Archives de l'Empire

14805. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 23 février 1809.

Je vois que, par mes décrets, il doit y avoir à Alexandrie 130 pièces de 24; il y en a 143 : c'est donc plus qu'il ne faut. Mais il n'y a que 71 affûts; il est donc important de faire partir sans délai de Turin les 58 qui s'y trouvent. Il y en aura alors 129. Il ne manquera donc que 14 affûts pour que chaque pièce ait le sien; ce qui, joint aux 75 pour la moitié en sus, fera une centaine d'affûts à fournir, dont un certain nombre est déjà indispensable. Vous pouvez en tirer 11 de Fenestrelle, que vous dirigerez sur-le-champ sur Alexandrie; ce qui portera le nombre des affûts à 140. Il est nécessaire que vous ordonniez qu'on fasse cette année 20 affûts de place à Turin pour l'armement d'Alexandrie: ce qui portera le nombre à 160.

Il doit y avoir à Alexandrie 130 pièces de 12: il n'y en a que 52 : il en manquera donc 68. Il doit y avoir 130 pièces de 6; il n'y en a que 49. Il doit y en avoir 75 de 3; il n'y en a que 29. Je juge donc indispensable de diriger, de la citadelle de Turin sur Alexandrie, les neuf pièces de 12 et les neuf pièces de 6 qui s'y trouvent. Quant aux affûts, il paraît qu'il n'y en a que 49 de 12; il n'y a pas un moment à perdre pour y diriger les trois qui sont à Turin, ainsi que tous les affûts de campagne et de mortiers qui se trouvent dans cette place. Il paraît qu'Alexandrie est en général dépourvue d'affûts de campagne.

Je vous renvoie votre rapport et les états qui y sont joints, pour que vous chargiez une commission d'officiers du génie et de l'artillerie du projet d'armement et d'approvisionnement de cette place; et, quand ce travail sera fait, vous m'en soumettrez le résultat avec les états, ouvrage par ouvrage. Il faut que l'approvisionnement de cette année soit moindre que celui de l'année prochaine, et celui de l'année prochaine moindre que

celui de l'année suivante, parce que la place est plus faible cette année que les années qui suivront. Mais le principal est de l'approvisionner en poudre et en boulets, proportionnellement aux pièces existantes. Ainsi donc je désire que vous me proposiez un projet d'armement de la place d'Alexandrie, ce qu'il conviendrait de faire s'il y avait apparence, dans le mois de mai, qu'elle pût être investie dans le mois de juin, et quel serait le nombre de pièces qu'on mettrait en batterie, si j'ordonnais dans le courant de l'année que la place fût armée. L'année prochaine, on me fera connaître l'augmentation d'approvisionnement qui sera nécessaire, et de même pour les années 1811 et 1812, jusqu'à ce que la place soit susceptible de toute sa défense. Je pense qu'alors Alexandrie doit être encombrée de munitions, tellement que le défaut de boulets, d'affûts, de poudre, ne puisse contribuer à faire rendre la place.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14806. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 23 février 1809.

Le corps d'observation de l'armée du Rhin sera commandé par le duc de Rivoli.

L'état-major sera composé du général de division Beker, chef d'état-major, etc. Cet état-major sera réuni le 15 mars à Strasbourg.

Ce corps d'armée sera composé de quatre divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie légère.

Vous me présenterez les nominations à faire pour compléter l'organisation de ce corps d'armée, savoir : d'un sous-chef d'état-major, de six adjoints à l'état-major et d'un adjudant commandant par division.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14807. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Paris, 23 février 1809.

Où *le Publiciste* a-t-il pris l'article de Francfort sur le mouvement de

l'armée française, qu'il donne aujourd'hui? Mon intention est que les journaux ne donnent aucune nouvelle du mouvement des troupes. *Le Journal de l'Empire* parle, sous la rubrique de Manheim, du mouvement, du nombre des troupes qui la composent. Je ne sais qui leur a dit tout cela.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14808. — AU COMTE DE LAVALLETTE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES, À PARIS.

Paris, 25 février 1809.

Faites partir, par un courrier extraordinaire, la lettre ci-jointe pour le roi de Westphalie, et faites prendre les dépêches du ministre de la guerre pour Mayence, avant de l'expédier.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14809. — À JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,
À CASSEL.

Paris, 25 février 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 20 février. Je donne ordre que les 2e, 3e et 4e régiments d'infanterie de ligne, le bataillon d'infanterie légère et la compagnie d'artillerie soient réunis à Besançon et y séjournent.

Je vois que vous avez un régiment de cuirassiers: cette arme ne me paraît pas convenable pour vous. Vous n'êtes pas une puissance assez grande pour avoir un corps respectable de grosse cavalerie; ce qu'il vous faut, c'est de la cavalerie légère; votre cavalerie doit être toute composée de chasseurs.

Je vois qu'il vous restera 10,000 hommes, après que vous aurez fait partir les troupes que vous m'envoyez, et que vous pouvez en former d'autres. Pouvez-vous compter sur leur fidélité? Si je laissais dans Magdeburg le 1er et le 5e de ligne, cette place serait-elle en sûreté contre la corruption? Faites-moi connaître le nombre de bataillons et de compagnies qui se rendent à Besançon. Il est très-possible que, d'un moment à l'autre, les troupes françaises fassent un mouvement sur la basse Alle-

magne, et vous aurez alors à peine les 12,000 hommes que vous devez avoir.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme

14810. — AU ROI CHARLES IV,

AU CHÂTEAU DE VALENÇAY.

Paris, 25 février 1809.

Monsieur mon Frère, je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à mon heureux retour dans ma capitale, et j'ai reçu avec plaisir vos félicitations sur les nouvelles victoires de mes armées. J'aurais désiré apprendre en même temps que Votre Majesté est satisfaite de sa santé.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14811. — A LA REINE LOUISE,

AU CHÂTEAU DE VALENÇAY.

Paris, 25 février 1809.

Madame ma Sœur, la part que vous voulez bien prendre à l'heureux succès de mes armes en Espagne m'est très-agréable, et je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez à cette occasion. J'apprends avec peine que la santé du Roi est toujours aussi mauvaise; mais je pense, ainsi que vous, que le retour du printemps et l'usage des eaux de Gréoux lui seront d'un effet salutaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14812. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 25 février 1809.

Monsieur le Général Clarke, vous trouverez ci-joint l'état des troupes westphaliennes qui arrivent à Mayence. Dirigez-les sur Besançon, où elles attendront de nouveaux ordres. Vous ordonnerez au général qui commande à Mayence d'en passer la revue à leur passage, et de vous en faire connaître la situation, le nombre de bataillons, le nombre de compa-

gnies par bataillon, et leur organisation. Comme je donne l'ordre au directeur général des postes d'expédier ma lettre au roi de Westphalie par un courrier qui passera par Metz et Mayence, vous profiterez de ce courrier pour donner vos ordres dans ces deux places relativement à ces troupes; vous prescrirez au général qui commande à Besançon d'en passer la revue à leur arrivée. Elles doivent séjourner à Besançon jusqu'à ce qu'elles soient réunies.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14813. — AU COMTE REGNAUD, DE SAINT-JEAN D'ANGELY,
PRÉSIDENT DE SECTION AU CONSEIL D'ÉTAT, À PARIS.

Paris, 26 février 1809.

Monsieur Regnaud, j'ai pris un décret pour attacher quatre auditeurs à chacun des trois conseillers d'état chargés des trois premiers arrondissements de la police, et quatre au préfet de police; je désire que vous me présentiez un projet de décret pour fixer leurs attributions. Ces auditeurs recevront un traitement de 6,000 francs; ce ne doit pas être un surcroît de dépense, parce que les conseillers d'état et le préfet de police emploieront à payer les auditeurs les fonds qui servent à payer le travail fait par d'autres, ce qui sera une économie sur les frais d'administration et de bureau. Les auditeurs près le préfet de police seront chargés de l'interrogatoire des individus qui sont dans les dépôts de Saint-Denis et de Villers-Cotterets; ils feront l'inspection de ces maisons toutes les semaines, de manière que j'aie dans leur surveillance une garantie que, sous le prétexte de vagabondage, aucun individu n'est vexé. Ils exerceront la même surveillance à Bicêtre, à Charenton, etc. afin que, sous le prétexte de folie, il ne soit exercé aucun acte arbitraire. Les individus, arrêtés chaque jour, qui ne pourront pas être interrogés par le préfet de police, le seront par les auditeurs, afin que ces interrogatoires aient une forme légale et soient faits par des hommes qui aient ma confiance, et avec la diligence nécessaire pour prévenir toute vexation ou détention injuste. Indépendamment de ces fonctions, vous leur en trouverez d'autres

analogues. Mon but secret est d'avoir des hommes de confiance qui apprennent la marche de la police et se mettent au fait de ses détails. Je désire aussi que tous les citoyens qui vont à la préfecture de police, et qui ne peuvent pas parler au préfet, trouvent toujours un auditeur auquel ils puissent s'adresser. Quant aux auditeurs attachés aux conseillers d'état, mon intention est que les interrogatoires et autres détails que ne peuvent pas faire les conseillers d'état soient faits par eux; qu'ils puissent être envoyés sur les différents points de l'Empire pour y étudier les localités, les individus, la marche des affaires, et éclaircir les affaires scabreuses; qu'ils fassent le rapport des affaires contentieuses du ministère au Conseil d'état; qu'ils aient, sous l'inspection du ministre, la visite des prisons d'état, l'interrogatoire des individus, enfin prennent des idées sur la marche, non théorique, mais réelle, du Gouvernement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angely.

14814. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 26 février 1809.

Monsieur le Général Clarke, il faut porter une attention particulière au camp de Boulogne. Ce camp est composé de sept 4es bataillons, qu'il faut maintenir au grand complet de manière qu'ils forment 6,000 hommes; ce qui, joint aux 4,000 marins et aux 1,000 hommes d'artillerie, portera la force de ces troupes à 11,000 hommes, force raisonnable et qui est nécessaire.

Le 4e bataillon du 19e n'a aujourd'hui que 700 hommes sous les armes; celui du 36e n'est que de 550 hommes; celui du 25e n'a que 700 hommes; celui du 28e n'a que 600 hommes; celui du 46e n'a que 550 hommes; celui du 50e n'a que 700 hommes; celui du 75e n'a que 500 hommes : mon intention est que vous me proposiez les moyens de faire fournir par les dépôts le nombre d'hommes nécessaire pour porter ces bataillons au présent sous les armes de 840 hommes, et cela avant

le 30 mars. Je remarque que ces sept régiments devraient être chacun au grand complet, lorsqu'ils auront reçu la conscription de 1810, et que cependant il manquera 300 hommes au 36e, 300 hommes au 46e, 400 hommes au 75e, etc. Proposez-moi les moyens de remédier à ce déficit. Il faut que ces sept régiments, avec les 13e léger, 108e et 48e, qui sont les dix régiments qui ont leurs 4es bataillons pour la défense du Nord, soient maintenus à leur très-grand complet, et qu'il y ait plutôt 4 ou 500 hommes de plus, comme il en est des quatre régiments qui sont en Bretagne. Après avoir ainsi pris des mesures pour compléter ces dix bataillons, il faudrait pouvoir en former une division de réserve pour la porter ailleurs, et la remplacer, dans la défense du camp de Boulogne et de l'Escaut, par dix bataillons provisoires formés de conscrits de 1810 et de compagnies des 5es bataillons qui sont dans les 24e et 25e divisions militaires. Présentez-moi la formation de ces dix bataillons de deux compagnies de chacun de ces 5es bataillons. Ainsi, à la fin de mai, ces bataillons pourraient être formés et rendre disponibles les dix 4es bataillons composés déjà d'anciens soldats.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14815. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 26 février 1809.

Monsieur le Général Clarke, mon intention avait été de réunir le corps de Westphalie à Metz. Comme vous m'avez mandé que vous l'aviez dirigé sur Besançon, je n'ai pas voulu changer cette direction. En y réfléchissant mieux, je trouve de l'inconvénient à le laisser séjourner dans un pays si voisin de la Suisse. Le 1er régiment est arrivé à Mayence le 21 février; il ne sera peut-être pas encore arrivé à Wissembourg; envoyez-lui par un courrier l'ordre de se diriger sur Metz. Les autres régiments prendront la route de Metz de l'endroit où on les rencontrera.

Autant que je puis comprendre, ces corps arriveront à Metz dénués de tout. Or, envoyer dans les Pyrénées des hommes qui peupleront les

hôpitaux et accroîtront le nombre des mécontents, ce n'est pas la peine. Ces corps, arrivés à Metz, seront passés en revue, et vous prendrez mes ordres sur leur destination ultérieure.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14816. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 26 février 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, il faut que la marine fasse estimer et se charge de la comptabilité et du payement des baraques du camp de Bayonne, de sorte qu'elle profitera des matériaux, lorsqu'il sera question de démolir ces baraques.

Faites achever les constructions de Bayonne. Il serait bien important que les deux corvettes et les deux bricks fussent mis à l'eau sans retard, afin d'avoir, d'ici au mois de mars, quatre bâtiments en appareillage pour les points où il serait nécessaire de les envoyer, Bayonne étant le seul port d'où l'on peut sortir en tout temps.

D'après la copie. Archives de la marine.

14817. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 26 février 1809.

Vous pouvez faire partir pour Cayenne le brick *le Milan* avec 60 hommes de troupes et tout ce qu'il peut porter de nécessaire à cette colonie. Je désire également que vous expédiiez pour Cayenne les deux frégates que j'ai à l'embouchure de la Loire, en mettant sur chacune 200 hommes et en les chargeant de tout ce dont cette colonie a besoin. Je crois qu'il faudrait destiner pour la même colonie un des deux bricks qui sont à Bayonne, qu'il est nécessaire de faire armer sans délai. Ce port a l'avantage de permettre de sortir par toute saison. On pourrait encore y destiner un nouveau brick et une des corvettes qui devaient partir pour Saint-Domingue; ce qui ferait deux frégates, trois bricks et une corvette.

qui porteraient 800 hommes de troupes. Faites-moi un rapport particulier là-dessus, et faites-moi connaître quand ces bâtiments pourront partir, le point où les troupes doivent s'embarquer, et l'époque présumée de l'arrivée à Cayenne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14818. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À PARIS.

Paris, 26 février 1809.

Témoignez au général Soult[1] mon mécontentement sur la nonchalance qu'il met dans la police; que c'est lui qui en est chargé; qu'il doit faire arrêter les individus qui se sont mal comportés, envoyer de nombreux otages à Bayonne et assurer la tranquillité du pays; que cette faiblesse qu'il met dans son gouvernement à Santander m'étonne, et que je n'y conçois rien. Envoyez cette lettre au maréchal Kellermann, que vous chargerez spécialement de la lui faire parvenir promptement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14819. — AU GÉNÉRAL COMTE WALTHER,

COMMANDANT LES GRENADIERS À CHEVAL DE LA GARDE IMPÉRIALE, À PARIS.

Paris, 26 février 1809.

Mon intention est que les chevau-légers polonais de ma Garde soient armés de lances. Entendez-vous avec le conseil d'administration pour les faire préparer, afin qu'à l'arrivée de ce corps à Paris on puisse les lui délivrer et qu'il s'exerce au maniement de cette arme.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14820. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 27 février 1809.

Mon Fils, il ne faut point se presser de former des camps; ils ne servent de rien, et mars est une saison trop défavorable pour faire sortir

[1] Général de brigade, commandant la province de Santander.

mes troupes de leurs quartiers d'hiver. Faites rapprocher de l'Adige les corps qui s'en trouvent éloignés. Je considère comme étant en bataille les corps qui sont depuis Ferrare, Bologne, Modène, Mantoue et Peschiera jusqu'à l'Isonzo; ceux qui sont plus loin et qui doivent former les quatre divisions doivent se rapprocher. Préparez l'artillerie et ne faites point de mouvements hostiles avant mai. D'ailleurs je suis à Paris; avant de rien faire, écrivez-moi.

J'ai donné l'ordre au prince Borghese de réunir pour la fin de mars à Plaisance les 3es bataillons du 2e de ligne, du 3e, du 67e et du 93e, plus un cinquième bataillon, composé moitié du 56e et moitié du 37e; cela formera une réserve de 4,000 hommes. Huit jours après qu'elle sera réunie et formée, vous enverrez le général Charpentier en passer la revue, et, quinze jours après, vous pourrez la passer vous-même. Je les ai mis là pour qu'ils manœuvrent et achèvent de s'organiser. D'ailleurs, je pense qu'ils doivent être parfaitement à Plaisance, qui est une bonne ville. Le prince Borghese a dû m'envoyer 800 cuirassiers à Vérone; arrêtez-les à Brescia, passez-en la revue, et faites-moi connaître le jour où ils arrivent, et quand ils pourront partir. Mon intention est de les diriger sur Augsburg, pour les incorporer dans la division des cuirassiers du général Espagne; mais ce mouvement ne se fera pas sans ordre. J'ai ordonné au prince Borghese de former un régiment de 600 hommes de cavalerie légère, tirés des dépôts du Piémont; ils seront dirigés sur Plaisance.

Je me suis décidé à réunir les deux divisions Molitor et Boudet à Strasbourg, où je forme un corps d'armée.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14821. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE, À MADRID.

Paris, 27 février 1809.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 17 février, en réponse à ma lettre n° 2, dont vous croyez avoir à vous plaindre, ainsi que des conseils donnés au général en chef de mes armées en Espagne; bien moins ai-je

pu y trouver la cause et la justification d'un grand nombre de passages dans votre lettre. Je pense que, si vous la relisiez de sang-froid, vous partageriez cette opinion. Je souhaite fort que les événements ne deviennent pas tels que vous ayez un jour à reconnaître qu'il y avait, dans la lettre que je vous ai écrite, beaucoup de choses à prendre en considération.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14822. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 28 février 1809.

Donnez l'ordre au général du génie Chambarlhiac de se rendre à Augsburg, où il sera attaché au corps d'Oudinot. Il se rendra de là à Passau pour y faire le projet de deux têtes de pont sur la rive droite de l'Inn, qui assurent en tout temps le passage de cette rivière. Mon intention est que ces ouvrages consistent en un fort carré, dans le genre de celui de Praga, en bois, environné de petits forts ou redoutes détachées, en forme de camp retranché. Il y a de ce côté de Passau une grande quantité de bois.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14823. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 28 février 1809.

Mon Frère, j'ai donné l'ordre que vos troupes soient réunies à Metz, cette place me paraissant plus convenable pour les recevoir et les organiser que celle de Besançon. Je verrai avec plaisir que vous portiez cette division à 8,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme

14824. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 1er mars 1809.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie votre portefeuille. Faites une note à M. de Metternich, fort simple, dans laquelle vous lui transcrirez les passages des dépêches de mon ministre à Constantinople et de mon consul en Bosnie relatifs à la conduite des agents autrichiens. Faites mettre aussi dans les journaux un article qui fasse connaître légèrement la conduite que tiennent ces deux agents contre la France.

Présentez-moi un projet de note en réponse à celle de M. Ver Huell, pour lui faire connaître que non-seulement il m'est impossible de renvoyer les troupes que le roi de Hollande a dans le nord, mais qu'il est nécessaire que ce prince mette promptement le reste de son armée en situation de défendre le pays contre les agressions de l'Angleterre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14825. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 1er mars 1809.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-joint un rapport sur des fabrications d'armes que l'on fait à Coburg pour le compte de l'Autriche. Vous donnerez ordre au sieur Bacher[1] de se rendre sur-le-champ à Coburg, de témoigner mon extrême mécontentement de la conduite que tient cette Maison, et de déclarer qu'elle ait à rappeler sans délai ceux de ses membres qui sont au service d'Autriche; à défaut de quoi, je la citerai devant le Protecteur, pour rendre compte de sa conduite. Le sieur Bacher se mettra en route au reçu de cette lettre et fera diligence.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] Chargé d'affaires près la diète de la Confédération du Rhin.

14826. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 1er mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, j'ai à l'île d'Aix une escadre de douze vaisseaux de guerre et de six frégates. Il est donc indispensable d'avoir à l'île d'Aix assez de troupes pour la mettre à l'abri de toute attaque.

Donnez l'ordre au général commandant la 12e division de se rendre, avec tout son état-major, à la Rochelle, où le siége de la division militaire sera fixé désormais.

Donnez ordre que le général de brigade commandant à l'île d'Aix n'en découche jamais.

Réunissez à l'île d'Aix, à Rochefort et à Oleron tout ce qu'il y a de disponible des 66e, 86e et 26e. Mon intention est qu'il y ait 1,800 hommes à l'île d'Aix, et à la Rochelle autant, pouvant se diriger sur l'île d'Aix, si elle était attaquée. Un général de brigade se tiendra constamment dans l'île d'Aix. Le général commandant la division sera prêt à se porter partout, de la Rochelle.

Donnez ordre à un officier général d'artillerie d'aller inspecter les batteries des îles d'Aix et d'Oleron et de s'assurer qu'elles sont suffisamment approvisionnées. Renouvelez l'ordre que l'approvisionnement de siége soit rétabli à l'île d'Aix.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14827. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 1er mars 1809.

Vous donnerez ordre au général du génie Chambarlhiac de se rendre à Augsburg; il commandera le génie du corps du général Oudinot. Après qu'il aura fait toutes ses dispositions pour organiser son arme à ce corps, il se rendra à Munich et à Passau. Il sera accompagné des capitaines du génie Mallet et Maillard et des gardes du génie Macaire et Poittier, qui

ont dirigé les travaux de Praga. Vous lui ferez connaître que, arrivé à Passau, mon intention est qu'il reconnaisse la place, pour remplir le croquis ci-joint. Ce croquis est fait indépendamment du terrain, pour expliquer mon idée. Le réduit a été fermé à la gorge, loin de la rivière, parce qu'on se souvient que le faubourg est bas et que le coteau de la rivière est extrêmement rapide.

Voici l'instruction générale que vous lui donnerez :

1° Faire établir, sous la protection de la citadelle actuelle, sur les bords de la rivière, un local où 5 à 600,000 rations de biscuit, quelques milliers de quintaux de farine, quelques millions de cartouches, se trouvent en sûreté si l'ennemi prenait Passau;

2° Faire armer la citadelle de pièces de 24 et de 16 dans les parties basses qui battent la rivière (on m'assure qu'il n'y a que des pièces de 3);

3° Faire entrer dans la citadelle quelques autres pièces de 24;

4° Faire une reconnaissance de toute la ville, qui est environnée de murs;

5° Mettre des petites pièces dans les différentes tours, pour défendre les quais;

6° Faire un projet pour la défense de l'isthme, qui a, je crois, un fossé plein d'eau et une contrescarpe, mais qui est dominé par une hauteur dont il faut projeter l'occupation; il paraît que Passau ne peut être pris que par cette hauteur, puisque d'un autre côté il est couvert par le Danube et l'Inn, deux rivières importantes;

7° Tracer un ouvrage selon le croquis et les instructions ci-joints, de manière qu'il y ait une tête de pont pour résister à une attaque de vive force et empêcher le passage de l'Inn.

Vous ordonnerez à deux ingénieurs géographes de lever le pays aux environs de la place, de reconnaître les routes de Passau à Ratisbonne, en Bohême et à Linz, sur la rive gauche; la rive droite est suffisamment connue.

Vous écrirez au sieur Otto une lettre dont le général Chambarlhiac sera porteur. Vous le chargerez, après qu'il aura fini son travail sur Pas-

sau, de voir Burghausen, et de s'assurer s'il ne serait pas possible d'établir là 3 à 4,000 hommes à l'abri de toute attaque.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14828. — NOTE SUR PASSAU.

Paris, 1ᵉʳ mars 1809.

Passau est un poste important, surtout pour l'offensive. En marchant en Autriche, rien ne peut être plus avantageux que de suivre le Danube. Dès ce moment, l'armée ne peut manquer de munitions ni de vivres, et alors elle peut manœuvrer comme elle veut.

Dans ce plan de campagne, Passau est appelé à jouer un grand rôle. Centre de l'armée, il doit contenir tous les magasins et en être l'entrepôt. Tout doit arriver par le Danube. Il faut donc avoir des magasins sur le bord de ce fleuve; il faut les avoir sur la rive gauche, c'est-à-dire du côté de la citadelle. Il est donc nécessaire de faire l'inventaire de ces magasins et de connaître la quantité de poudre et de biscuit qu'on peut y déposer. Il y a là des bâtiments qui paraissent considérables. Il faut que tout cela soit entreposé dans la citadelle, ou en bas, dans les bâtiments qui seront protégés par elle. Ainsi ce premier besoin sera rempli.

La position de la citadelle de Passau rend maître du pont du Danube et aussi de celui de l'Inn, que la citadelle domine entièrement; mais on n'est pas maître du passage de l'Inn.

D'un autre côté, l'espace défendu par la citadelle est bien petit pour pouvoir être défendu par une armée; la ville tout entière ne serait point de trop. Cette ville paraît d'une facile défense. Il faudrait un plan qui fît connaître la situation des murs et des quais sur une plus grande échelle. Il y a une muraille, et un fossé que sans doute on peut remplir d'eau, et qui dès lors est à l'abri d'un coup de main. La hauteur qui est de ce côté n'est qu'à 200 toises et paraît devoir être facilement occupée. Moyennant cette occupation, la place se trouverait à l'abri d'un coup de main. Les troupes, les magasins, et 3 à 4,000 hommes qui se trouvent toujours sur les derrières d'une grande armée, seraient à l'abri des attaques d'une division ennemie qui se porterait sur les derrières de l'armée.

La citadelle actuelle exerce son action sur toute la rive gauche du Danube; mais la rive droite de l'Inn domine entièrement la rive gauche et la ville. Il est donc indispensable, par ces considérations et par des considérations plus importantes encore, d'être maître de ce passage de l'Inn et d'établir un ouvrage sur la rive droite de l'Inn. Cet ouvrage, devant avoir plusieurs buts, doit pouvoir être défendu avec 400 hommes, et cependant doit avoir un développement assez grand pour servir de retraite à une armée. Dans cette situation, un système de fortifications analogue au croquis qu'on joint ici paraît propre à remplir ce double but. Un réduit de quatre ou cinq cents toises, revêtu en bois de pin, et trois bastions détachés, se flanquant entre eux, sur les hauteurs, construits comme des ouvrages de campagne et réunis par un chemin couvert, semblent atteindre le but qu'on se propose.

Il y a, entre la tête de pont de Praga et celle de Passau, cette différence qu'à Praga on pouvait s'appuyer à la Vistule, le terrain étant de niveau, et qu'ici il faut occuper la hauteur, en se réunissant au fleuve par de simples lignes.

Ainsi donc, on désire trois choses : 1° une reconnaissance exacte du pourtour de Passau; 2° un tracé des ouvrages qu'on vient d'indiquer sur la rive droite de l'Inn; 3° un tracé de la gorge de la ville[1] du côté de l'isthme, avec un projet pour occuper la hauteur.

La citadelle serait à l'abri d'un coup de main avec 4 ou 500 hommes; les ouvrages sur la droite de l'Inn seraient défendus avec 5 ou 600 hommes. On aurait 1,800 hommes pour surveiller la place et occuper la hauteur du côté de l'isthme. Ainsi, avec 3,000 hommes, on obligerait l'ennemi à un grand siége, et on aurait pour la guerre d'Autriche le plus grand avantage qu'on puisse avoir : un pont sur l'Inn et un pont sur le Danube. Il faut que ces ouvrages soient poussés de manière qu'à la fin de mai ils soient exécutés. On fera le plan des environs de la place à douze cents toises. Ainsi le premier dépôt de l'armée serait Ulm, Passau ensuite, et l'intermédiaire serait Ratisbonne ou Ingolstadt.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Ainsi dans la minute.

14829. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 1er mars 1809.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 23 février. Rien n'est imminent entre l'Autriche et nous. La saison n'est pas assez avancée pour faire camper les troupes; je crains les maladies. Cependant j'approuve tout ce qui tend à approvisionner les magasins, à organiser les équipages d'artillerie, à armer les places et à faire avancer les corps qui sont le plus loin. Je suppose que vous avez un chiffre avec le général Marmont: cependant vous ne me le dites pas positivement; je désire savoir si vous lui en avez envoyé un. Ne lui écrivez plus désormais qu'en chiffre. D'ailleurs, de petits bateaux peuvent lui être expédiés facilement de Venise. Chargez-le de faire reconnaître les frontières de la Croatie et la position qu'il faudrait prendre pour tenir en échec le plus grand nombre de forces possible, et si peut-être le travail de quelques fortifications sur la ligne des frontières ne serait pas utile; car faites-lui bien comprendre qu'il faut qu'il serve à contenir une force autrichienne un tiers plus forte que lui, et que, s'il restait inactif sur Zara, il serait nul pour l'armée d'Italie.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14830. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 1er mars 1809.

Mon Fils, je vois avec plaisir que la frégate *la Caroline* et les deux bricks *le Lépante* et *le Mameluk* sont entrés à Ancône. J'ai ordonné à toute la division que j'ai à Corfou de se rendre à Ancône; elle est composée de deux frégates et de plusieurs bricks. Nous aurons alors des moyens de communication avec la Dalmatie. J'ai fait remplacer les deux frégates de Corfou par deux frégates neuves. Je verrai avec plaisir que la frégate *la Corona* se rende également à Ancône.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14831. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 1er mars 1809.

Mon Fils, le mois de mars est encore trop froid pour réunir la division italienne à Montechiaro; préparez tout pour cela, mais réunissez-la un peu plus tard. Il me semble que je vous ai fait venir deux bons généraux de brigade d'infanterie de l'armée de Naples. Je sens que vous avez besoin de deux généraux de brigade de cavalerie; je vous destine le général de brigade Broc, qui a été grand maréchal du roi de Hollande. Il faut penser à un bon général pour commander à Palmanova et à un bon colonel pour commander à Osoppo, à de bons gouverneurs pour Venise, pour Mantoue. Faites-moi connaître quand on commencera l'armement de Malghera. Faites-moi connaître la situation de Palmanova et quel est l'approvisionnement de siége et de guerre qui a été fixé pour cette place, ainsi que l'approvisionnement actuel, et quand il sera complet.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14832. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 2 mars 1809.

Témoignez mon mécontentement au chef de division chargé de cette partie de ce qu'on a poussé la négligence au point de ne pas se faire adresser les journaux officiels des différentes cours de l'Europe. Il est honteux qu'on n'ait point aux relations extérieures les journaux de Vienne, de Saint-Pétersbourg, etc. Ce n'est pas la faute des ambassadeurs, mais de ceux chargés de correspondre avec eux. En général, les bureaux des relations extérieures ont besoin d'être remués.

Je désire que vous me présentiez un travail sur le budget des relations extérieures, qui va toujours en augmentant, et que vous me fassiez faire un état comparatif, chapitre par chapitre, des budgets des années IX, X,

XI, XII, XIII, XIV, 1806, 1807 et 1808, avec les demandes que vous faites pour 1809. Les dépenses seront divisées en deux colonnes : la première, pour les sommes décrétées au commencement de l'année, et l'autre, des sommes dépensées; la seconde colonne sera intitulée *Dépenses réelles*. Les dépenses des relations extérieures augmentent, et cependant nous n'avons ni légation de Londres, ni légation de Lisbonne, de Rome, de Suède, etc.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14833. — AU COMTE REGNIER,

GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, À PARIS.

Paris, 2 mars 1809.

On m'assure qu'à Gênes, en 1808, il y a eu huit cents naissances qui n'ont pas été portées sur l'état civil. Probablement il y en aura davantage en Toscane, et un plus grand nombre dans les montagnes. N'y aurait-il pas quelques mesures à prendre pour obliger les parents à faire inscrire leurs enfants sur les registres de l'état civil?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14834. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 2 mars 1809.

J'ai reçu votre rapport du 1er mars sur les officiers à employer au corps d'observation de l'armée du Rhin. Nous ne connaissons pas de sous-chef d'état-major; cela complique l'administration et est même dangereux. Le général d'Hastrel se rendra au corps d'Oudinot, d'où il sera retiré selon les circonstances.

L'adjudant commandant Fourn a-t-il servi dans la cavalerie?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14835. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 2 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, écrivez au général Mathieu-Dumas, qui

se trouve à Grenoble, de passer en revue les régiments portugais et de vous faire connaître dans quel esprit ils sont, le cas qu'on peut en faire, et si on peut les employer dans une guerre en Allemagne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14836. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Paris, 2 mars 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois votre lettre du 21 février. Je vois avec plaisir que Votre Majesté est contente des troupes du général Oudinot. Dans le courant de mars, j'aurai un corps d'armée de vingt régiments d'infanterie et de cinq régiments de cavalerie, en Alsace. Le maréchal duc de Rivoli en prendra le commandement et aura son quartier général à Strasbourg. Si les circonstances me portent en Allemagne, je serai fort aise de passer quelques jours dans votre belle maison de Ludwigsburg. Votre Majesté ne doute point du plaisir que j'aurai de la revoir et de présenter mes hommages à la Reine.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

14837. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 3 mars 1809.

Monsieur de Champagny, faites connaître au sieur Bignon la réponse que j'ai faite, que je ne comprenais point le traité qui appelle les comtes de Hochberg à la succession de Bade; que, du jour où je l'aurais reconnu, je ne pourrais m'empêcher de traiter les jeunes comtes comme princes du sang de Bade, et la définition de cette qualité est celle du droit au trône. Écrivez au sieur Bignon de n'être pas contraire à cette affaire, d'avoir beaucoup d'honnêtetés et d'égards pour les jeunes comtes, de cultiver leurs bonnes dispositions, de s'expliquer peu sur ces affaires, de dire à la comtesse que je ne suis point en opposition avec elle. Mais c'est

une affaire à propos de laquelle il faut marcher avec circonspection, ménager le margrave et se tenir dans une mesure prudente. Recommandez au sieur Bignon d'envoyer fréquemment une chronique de cette cour sur le grand-duc, sur le prince héréditaire, sur la princesse, sur la comtesse, sur les comtes; faire connaître leurs noms, leur âge, leurs dispositions; également pour les filles, s'il y en a. Recommandez, en général, cela à tous mes ministres.

Le sieur Bignon doit éviter toute discussion avec le ministre de Russie et être bien avec lui.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14838. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 3 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, je vous envoie le projet de formation d'une réserve de régiments provisoires, sur lequel je désire que vous me fassiez un rapport. Faites-moi connaître si je n'ai rien oublié et s'il y a des changements qu'il soit convenable de faire pour épargner des marches aux troupes. Enfin présentez-moi des états qui m'apprennent si les 5es bataillons pourront fournir ces quatre, trois ou deux compagnies pour concourir à ladite formation. Les 10,000 hommes de réserve que forme ma Garde sont destinés à compléter les 5es bataillons et à les mettre à même de fournir les hommes nécessaires. Il faut donc qu'une colonne des états que vous ferez dresser indique le nombre d'hommes qui leur manquera, après avoir épuisé tout leur monde; cette colonne sera la colonne de distribution des 10,000 hommes de la Garde. Il ne vous échappera pas que, par ce moyen, j'aurai 6,000 hommes à la Rochelle, 3,000 en Bretagne, 9,000 à Paris, 5,000 au camp de Boulogne, 2,500 pour la défense de l'Escaut, 2,500 pour garder Wesel, 5,000 à Strasbourg, 2,500 à Metz et 10,000 Français en Italie; total, 45,500 hommes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14839. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT L'ARMÉE DU RHIN, À ERFURT.

Paris, 3 mars 1809.

Mon Cousin, expédiez un officier au général Oudinot pour savoir si les têtes de pont du Lech, que j'avais fait faire dans la dernière guerre, ont été conservées, et combien de jours il faudrait pour les rétablir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

14840. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 3 mars 1809.

Mon Fils, le 15 mars, vous ferez tracer la tête de pont du Tagliamento, et on y travaillera de suite. Je désire avoir sur ce pont un fort à étoiles de trois à quatre cents toises de développement, ayant de bons fossés pleins d'eau, faisant réduit, et quatre redoutes formant trois fronts de bastion ou un demi-hexagone de neuf cents à mille toises de développement. Ces redoutes seront fermées à la gorge; on mettra de l'eau dans les fossés, si cela est possible, pour qu'elles puissent se défendre isolément, et elles seront flanquées de manière à pouvoir se défendre entre elles. On liera, par la suite, ces redoutes par des fossés, des palissades et des chemins couverts, ce qui formera la tête de pont; le réduit en assurera le passage. Vous me ferez connaître ce qu'est devenue l'ancienne tête de pont de la Piave, et s'il y a des ouvrages de campagne à faire sur les rivières en avant de Palmanova.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14841. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 3 mars 1809.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 25 février, où vous me rappelez

que j'ai trois camps en Italie : celui de Montechiaro, celui d'Udine et celui de San-Daniele. Je connais le camp de Montechiaro, mais je ne connais pas les deux autres; envoyez-m'en le tracé, et faites-moi connaître combien de bataillons ils peuvent contenir et de quelle manière ils sont disposés.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14842. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 3 mars 1809.

Mon Fils, Cesarotti a laissé une histoire des Papes; faites-vous rendre compte de cet ouvrage, et, s'il tend à faire connaître le mal que les Papes ont fait à la religion et à la chrétienté, faites-le imprimer sans délai.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14843. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur de Champagny, je pense qu'il faut envoyer un courrier à Saint-Pétersbourg.

Vous y enverrez la conversation que vous avez eue[1] avec M. de Met-

[1] RAPPORT DE M. LE COMTE DE CHAMPAGNY À SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Paris, 2 mars 1809.

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté le précis de mon entretien de ce jour avec M. l'ambassadeur de la cour de Vienne.

L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE. — Monsieur le Comte, je viens vous annoncer l'arrivée du comte de Mier; il a mis neuf jours à se rendre de Vienne à Paris. Il a trouvé la route encombrée de neige et de troupes. Je suis autorisé à vous prévenir que le courrier prochain m'apportera la réponse de ma Cour à différentes notes que vous m'avez adressées au sujet de cet officier italien insulté à Trieste et de l'acte de violence exercé contre un homme d'Udine. Sa Majesté l'Empereur, mon maître, a ordonné à cet égard des recherches dont on n'avait pas encore reçu à Vienne le résultat.

LE MINISTRE. — J'espère alors, Monsieur l'Am-

ternich et la note que vous devez lui remettre. Vous ferez connaître que je fais réunir toutes les troupes de la Confédération; qu'il est indis-

bassadeur, que votre courrier aura à m'annoncer la répression de ces attentats, dont j'ai regretté d'avoir si souvent de justes plaintes à vous porter.

L'Ambassadeur. — J'ai aussi reçu l'ordre de ma Cour de prévenir Votre Excellence que, ainsi que je l'avais prévu, le retour de l'Empereur Napoléon, l'ordre donné aux princes de la Confédération du Rhin et enfin quelques articles insérés dans les journaux français et allemands, ont donné à ma Cour de justes inquiétudes, et qu'elle a cru devoir faire sortir ses troupes du pied de paix où elles ont été jusqu'à présent; mais que l'Empereur, mon maître, toujours animé des mêmes sentiments, ne prend cette mesure que parce qu'il s'y voit forcé, et qu'il conserve toujours à l'égard de la France les dispositions les plus pacifiques.

Le Ministre. — Est-ce que vous voulez nous faire la guerre, Monsieur l'Ambassadeur?

L'Ambassadeur. — Si nous avions voulu vous faire la guerre, nous n'aurions pas attendu ce moment : avant le mois de janvier, nos troupes auraient été sur le Rhin.

Le Ministre. — Cela n'eût pas été si facile, Monsieur de Metternich. Les moyens que nous avons à vous opposer en ce moment existaient au mois de janvier.

L'Ambassadeur. — Mais l'Empereur était en Espagne.....

Le Ministre. — Oui, mais en 1805, vous étiez à Ulm qu'il était encore à Boulogne, et il n'est pas arrivé trop tard....... Soyez vrai. Si vous faites marcher des troupes, c'est que la faction anglaise a pris le dessus à Vienne. On affecte des alarmes pour séduire et entraîner l'Empereur; ceux qui sont au fait et qui dirigent ce qui se passe chez vous n'en ont pas; d'ailleurs, ils ne peuvent en avoir. Comment seriez-vous alarmés dans ce moment, lorsque vous ne l'étiez pas au mois d'août dernier? Alors l'Empereur n'était pas en Espagne; alors il couvrait toute l'Allemagne de ses troupes; il occupait sur vos derrières la Silésie et le grand-duché de Varsovie; les troupes de la Confédération du Rhin étaient campées, et cependant vous restiez tranquilles : vous vouliez attendre les événements. Actuellement vous feignez des inquiétudes, vous vous alarmez du retour de l'Empereur, comme s'il avait dû rester toujours en Espagne; vous vous plaignez d'un avis donné aux princes de la Confédération, comme si ces avis, qu'a rendus nécessaires la continuation de vos armements, étaient autre chose que l'avis de se tenir prêts; et vous m'annoncez que vous faites marcher vos troupes! Pas un homme n'a bougé de la part de la Confédération ni de la France. Si vous n'avez pas fait la guerre à l'Empereur, vous lui avez ôté la sécurité de la paix; vous avez précipité son retour; vous l'avez empêché de poursuivre les Anglais en personne et de leur fermer le chemin de la mer; vous avez arrêté des expéditions projetées contre l'Angleterre; des troupes qui se rendaient à Toulon et à Boulogne ont suspendu leur marche à Lyon et à Metz. Par les menaces que vous avez faites, vous avez servi l'Angleterre. Parlerai-je de cette fermentation dont on agite les états autrichiens? de cette opinion qu'on a dirigée contre la France? des insultes faites à Trieste à des officiers français et italiens? de l'assassinat de nos courriers si longtemps impuni? des articles de *la Gazette de Presbourg?* des fausses nouvelles répandues sur l'Espagne? de l'accueil fait à Trieste aux officiers de la frégate espagnole envoyée par les insurgés? du libelle de M. de Cevallos, répandu à Vienne avec profusion?

L'Ambassadeur. — Monsieur, cette brochure m'est venue de Munich.

Le Ministre. — Ne pouvait-elle pas y être venue de Vienne? Au reste, le livre s'est vendu à Vienne; il s'est vendu avec la permission de la police. J'en ai vu l'annonce publique, et je sais

pensable de sortir de cet état de choses; qu'il paraît que l'Autriche fait marcher ses troupes; que je compte sur la promesse de l'Empereur de

qu'on n'annonce ainsi que les livres dont elle permet la vente. Je continue..... Partout vos agents se sont montrés les ennemis de la France. Je vous mettrai sous les yeux des extraits de correspondance qui vous feront connaître la conduite de votre internonce à Constantinople et celle de votre consul en Bosnie.

L'Ambassadeur. — Mais n'avons-nous pas à nous plaindre aussi de M. de Latour-Maubourg, qui a, pour ainsi dire, déclaré la guerre entre la France et l'Autriche, en rompant toute communication entre les Français et leurs alliés et les Autrichiens?

Le Ministre. — Que devait donc faire M. de Latour-Maubourg? Assister au triomphe des Anglais? Vraiment cela eût été trop complaisant.

Voilà donc les griefs que nous pourrions alléguer contre vous; et cependant vous savez si notre conduite a été pacifique. A-t-on fait à votre Cour une demande qui pût blesser le plus faible de ses intérêts? Vous a-t-on dit un mot dont vous puissiez vous plaindre? Vous avez répandu le bruit qu'on vous demandait Trieste, Fiume, la Croatie.....

L'Ambassadeur. — C'est dans *la Gazette d'Allemagne* qu'on a imprimé cela.

Le Ministre. — Mais par ordre de votre cabinet et par des lettres venues de Vienne et de Presbourg; mais c'est en Autriche aussi qu'on l'a imprimé. Et il vous était si facile de désabuser votre peuple; avez-vous dit un mot pour cela?

L'Ambassadeur. — Mais ici me parle-t-on davantage? Si l'Empereur avait réellement des inquiétudes sur ce qu'on a appelé nos armements, pourquoi, au lieu de se taire avec moi et d'appeler les troupes de la Confédération, ne m'a-t-il pas parlé? On se serait expliqué et probablement entendu.

Le Ministre. — A quoi cela aurait-il servi? à quoi ont servi des démarches semblables faites il y a cinq mois? L'Empereur ne vous parle plus, Monsieur, parce qu'alors il vous a parlé en vain, parce que vous avez perdu auprès de lui, par des promesses trompeuses, le crédit qu'on accorde au titre d'ambassadeur. Rappelez-vous qu'alors vous promîtes qu'il ne serait plus donné suite à vos mesures militaires, que les exercices de la milice discontinueraient avec la belle saison, que la reconnaissance du roi Joseph ne souffrirait aucune difficulté, et, sur tous ces points, vous vous disiez autorisé par votre Cour. D'ailleurs, je répondrai en un seul mot : l'Empereur a pu être réservé avec un ambassadeur que sa Cour avait, pour ainsi dire, désavoué, et qu'il a aussi considéré comme auteur de démarches hasardées que les faits ont démenties; mais il n'a pas fait appeler un seul homme de la Confédération. De l'avis de se tenir prêt à celui de marcher que vous avez donné, il y a loin. Les troupes qui étaient sur la Saône et la Meurthe y sont encore, et n'ont pas bougé.

L'Ambassadeur. — Mais une partie de ces promesses a été effectuée; on n'a rien ajouté à l'organisation militaire.

Le Ministre. — On a tout fait pour inquiéter.

L'Ambassadeur. — Je ne crois pas que les exercices aient été continués pendant l'hiver.

Le Ministre. — A Trieste, pendant l'hiver, les milices ont été exercées dans le vieux théâtre.

L'Ambassadeur. — Enfin, si le roi Joseph n'a pas été reconnu, il faut l'attribuer à la conférence d'Erfurt. Certes, si l'Empereur avait voulu admettre à cette conférence l'Empereur mon maître, ou seulement s'il m'avait été permis d'y aller, ainsi que je l'avais proposé, la reconnaissance aurait été prononcée. Elle ne l'a pas été, parce que cette conférence a donné des soupçons, parce que la Russie est intervenue, parce que son langage, fort peu amical, a offensé, parce que cette réunion de deux grandes puissances, dont on ignorait les vues et les résolutions, a fait juger que cette affaire de la reconnaissance

marcher de son côté; qu'enfin la paix avec l'Angleterre n'est faisable que lorsque le continent sera pacifié.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

se trouvait liée à d'autres arrangements dont on a cru devoir exiger la connaissance.

LE MINISTRE. — Votre promesse était absolue; elle a été faite dans un temps où la conférence d'Erfurt était prévue; elle était faite en retour d'une promesse du Gouvernement français d'évacuer la Silésie, promesse qu'il a effectuée. Au surplus, ce résultat de la conférence d'Erfurt vous a été connu. Vous savez bien qu'elle n'était pas dirigée contre vous. Pourquoi donc n'avez-vous pas fait cette reconnaissance?

L'AMBASSADEUR. — Mais le général Andréossy a rejeté la reconnaissance conditionnelle que nous avions offerte. D'ailleurs, si nous n'avons pas fait la reconnaissance, nous avons parlé de conserver des relations amicales avec le roi Joseph, comme roi d'Espagne.

LE MINISTRE. — Monsieur l'Ambassadeur, je crains que vous ne vous trompiez; ces termes ne sont point dans la réponse de votre Cour. Est-ce en faisant imprimer avec affectation les libelles des insurgés, est-ce en quittant Madrid et en suivant les insurgés que votre chargé d'affaires à Madrid a prouvé qu'il avait ordre d'être l'ami du roi Joseph? Au surplus, que prétendaient la France et la Russie en vous demandant cette reconnaissance? Faciliter la paix avec l'Angleterre, ne laisser à cette puissance aucune chance de troubler le continent, et, par là, la porter à la paix dont tout le monde a besoin. Vous êtes venus à la traverse, vous avez pris le langage et embrassé la défense de l'Angleterre. Vous avez dit au public que vous armiez. Vos gazettes, qui sont d'une si grande circonspection, ont été pires que les plus mauvais libelles de Londres. La paix avec l'Angleterre n'a pas eu lieu. L'Angleterre triomphe à Constantinople de vous voir courir à la guerre. Qu'en espérez-vous?

L'AMBASSADEUR. — Actuellement que nos troupes vont sortir de l'état de paix où elles étaient, on verra la différence entre cet état et celui où elles vont se placer.

LE MINISTRE. — On verra les résultats de neuf mois de préparatifs. Croyez-vous de bonne foi qu'ils puissent faire peur et en imposer à personne? Au surplus, je vous le répète, l'Empereur, qui ne vous demande rien que de le faire jouir de la sécurité de la paix, ne veut pas la guerre; il la fera si vous l'y contraignez. Il ne vous en a pas donné le plus léger prétexte. Je lui rendrai compte de la communication que vous venez de me faire. Je ne sais où vos mesures vous entraîneront; mais, si la guerre a lieu, c'est parce que vous l'aurez voulue.

L'AMBASSADEUR (en s'en allant). — Je ne parle jamais de moi; mais vous savez comme je sois traité dans les cercles de la Cour. On m'a dit que l'Empereur se plaignait du traitement fait à son ambassadeur à Vienne. Je proteste que le général Andréossy a, jusqu'à ce dernier moment, été parfaitement traité par l'Empereur mon maître.

LE MINISTRE. — Vous savez, Monsieur l'Ambassadeur, qu'il n'y a pas de rang établi à la Cour. L'Empereur ne se plaint pas de M. de Metternich; mais il ne peut plus accorder la même confiance à l'ambassadeur qui a été, pour ainsi dire, démenti par sa propre Cour. Votre Cour, en n'exécutant pas vos promesses, a seule blessé la dignité de votre caractère.

Extrait du *Moniteur* du 25 avril 1809.

14844. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, mon intention est de changer la direction des divisions Boudet et Molitor, et de les diriger sur-le-champ, par le plus court chemin, sur Ulm. Je vous indiquerai demain la route qu'elles devront suivre.

Je désire, en conséquence, que les divisions Saint-Cyr et Legrand partent sans délai de Metz et arrivent le plus tôt possible à Strasbourg. Je suppose que ces deux divisions pourront partir après-demain, 6, de Metz, et pourront ainsi être arrivées à Strasbourg le 12 ou le 13.

Donnez ordre au général Montbrun d'être rendu à Strasbourg le 12 mars.

Donnez ordre au général Gudin d'être rendu au quartier général de Würzburg à la même époque.

Faites connaître au maréchal duc de Rivoli que je désire que son quartier général soit établi à Strasbourg dès le 12 mars, au lieu de l'être le 15.

Donnez ordre au général Songis d'être rendu le 15 de ce mois à Strasbourg, pour prendre le commandement en chef de l'artillerie des troupes que j'ai en Allemagne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14845. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À PARIS.

Paris, 4 mars 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Gouvion Saint-Cyr qu'une division allemande de 6,000 hommes est dirigée sur l'armée, pour faire le siége de Girone, de concert avec une autre division de 10,000 hommes, qui est aux ordres du général Reille. Envoyez votre lettre au général Reille.

pour qu'il la fasse transcrire en chiffre et l'envoie par un exprès au général Saint-Cyr.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14846. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À MADRID.

Paris, 4 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 22 février. Vous avez eu tort d'envoyer du renfort à Saragosse; il y avait autant de troupes qu'il en fallait; il était plus nécessaire d'y envoyer des mineurs et des sapeurs. Les généraux demandent toujours; c'est dans la nature des choses. Il n'y en a aucun sur lequel on puisse compter pour cela. Il est tout simple que celui qui n'est chargé que d'une besogne ne pense qu'à cela; plus il a de monde, et plus il a de sûreté pour ce qu'il a à faire. C'est une grande faute qu'on fait lorsqu'on prend en considération leur demande, si elle n'est pas de nature à être accueillie.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14847. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 4 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 28 février. Les rapports que vous m'envoyez sur Vienne ne peuvent me servir, puisqu'ils sont sans date et que je ne puis les comparer à ceux que j'ai déjà.

Il est possible que les troupes qui sont de vos côtés partent; il faut alors une garnison pour occuper Magdeburg.

Extrait des *Mémoires du roi Jérôme.*

14848. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT L'ARMÉE DU RHIN, À ERFURT.

Paris, 4 mars 1809.

Mon Cousin, les troupes de Saxe et de Pologne étant sous vos ordres.

vous devez, par le courrier expédié aujourd'hui pour porter aux troupes de votre corps d'armée l'ordre de se réunir à Bamberg, prescrire que toutes les troupes saxonnes se réunissent en deux camps autour de Dresde, de manière qu'il y ait, pour la défense de cette capitale et du territoire, 23,000 hommes d'infanterie et 3,300 chevaux, avec l'artillerie nécessaire. Envoyez des ordres en même temps pour que toutes les troupes polonaises se réunissent en trois divisions sous Varsovie. Il est nécessaire que les troupes saxonnes et polonaises soient ainsi placées pour le 20 mars. Les troupes qui sont en garnison dans les places de l'Oder doivent y rester. Praga, Sierock et Modlin seront occupés par la droite des troupes, de sorte que, si les Autrichiens se dégarnissent en Galicie, ce corps, composé de 15,000 hommes, infanterie et cavalerie, puisse se diriger sur Cracovie. Le sieur Bacher vous donnera l'organisation de la 3e division, des corps réunis de Nassau, formant deux régiments, mais dont l'un est en Espagne; d'un régiment de Würzburg, qui en a un autre en Espagne; du régiment des Maisons ducales de Saxe; du régiment de Lippe et d'Anhalt et du régiment de Schwarzburg, Reuss et Waldeck. Il est nécessaire que vous pressiez la réunion des cinq régiments à Augsburg, et que vous preniez des mesures pour les y diriger. Vous causerez de cela, en passant à Francfort, avec le sieur Bacher, qui est au fait de ces affaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

14849. — A M. OTTO,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE, À MUNICH.

Paris, 4 mars 1809.

J'envoie un officier d'ordonnance porter la réquisition de réunir l'armée bavaroise; je me suis décidé à cette mesure, parce qu'il paraît que les Autrichiens font sérieusement des mouvements. Cependant je ne les crois pas assez insensés pour commencer les opérations ayant l'armée russe sur les flancs. Recommandez au Roi de faire armer et approvisionner Forchheim, Bamberg, Passau et Kufstein. Le duc de Rivoli sera le 12

à Strasbourg. La division Molitor et la division Boudet, que je voulais d'abord réunir à Strasbourg, reçoivent l'ordre de se détourner à Belfort, de passer par Huningue et, de là, de se diriger sur Ulm, où elles arriveront le 20; probablement qu'à cette époque le duc de Rivoli aura son quartier général à Ulm.

Les Wurtembergeois se réunissent à Neresheim, les Hessois à Mergentheim, les Saxons devant Dresde, et les Polonais entre Varsovie et Cracovie. Le duc d'Auerstaedt aura réuni à la même époque tout son corps d'armée à Bamberg. Ainsi les Autrichiens verront que nous sommes prêts. Je ne me presse pas d'arriver, parce que je ne pense pas que l'Autriche attaque, et, si je me prête à ces armements, ce n'est que pour éviter à la Confédération la honte de trembler.

L'armée d'Italie se concentre également. 6,000 hommes d'infanterie et 2,000 hommes de cavalerie, qui appartiennent aux régiments de l'armée du duc de Rivoli, vont traverser le Tyrol pour se rendre à Ulm.

Je suppose que le roi de Bavière aura établi des magasins à Ulm et à Augsburg. Je désire qu'il en établisse aussi à Nœrdlingen, et qu'il fasse faire un million de rations de biscuit. Voyez Montgelas pour que cette fabrication ait lieu sans délai; je payerai. Il faudrait que cet approvisionnement fût préparé sur les points suivants : 200,000 rations à Ulm; 200,000 à Ingolstadt; 200,000 à Passau; 200,000 à Munich et 200,000 à Augsburg. Veillez à ce qu'on y travaille de suite.

Si des événements extraordinaires arrivaient, je serais comme un éclair à Munich. Dans ce cas, voyez le Roi pour qu'il fasse tenir secrètement à ma disposition 5 ou 6 chevaux de main de ses écuries. Mais, encore une fois, je ne crois pas cela nécessaire, et les Autrichiens ne tarderont pas à savoir qu'il y a plus de troupes en Allemagne et en Italie qu'ils ne peuvent se l'imaginer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14850. — A M. DE TALHOUËT,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, À PARIS.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur de Talhouët, vous partirez sur-le-champ pour Carlsruhe; vous y porterez une lettre au grand-duc de Bade. De là vous irez à Stuttgart, où vous remettrez une lettre au roi de Wurtemberg. Vous continuerez votre route sur Munich, où vous remettrez au roi de Bavière la lettre ci-jointe.

En passant à Augsburg, vous verrez le général Oudinot. Vous le préviendrez que j'établis une estafette de Mayence à Augsburg, et que je désire qu'il écrive tous les jours par cette estafette au major général, qui est le prince de Neuchâtel, et qu'il corresponde fréquemment aussi avec le duc d'Auerstaedt.

Vous irez voir le prince de Neuchâtel, qui a des lettres pour l'Allemagne; mais, si à neuf heures elles n'étaient pas prêtes, vous ne les attendrez pas.

Vous descendrez chez mes ministres, dans les différentes cours où vous irez, et vous attendrez des réponses. Si on vous parle de guerre, vous aurez le ton rassuré et direz que de nombreuses troupes marchent de tous côtés sur les frontières.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14851. — A CHARLES, PRINCE PRIMAT DE LA CONFÉDÉRATION,

ÉVÊQUE DE RATISBONNE, À FRANCFORT.

Paris, 4 mars 1809.

Mon Frère, les nouvelles que je reçois de Vienne me font juger convenable de réunir sans délai les troupes de la Confédération. Il est donc nécessaire que le régiment de Nassau, celui des Maisons ducales de Saxe, celui de Würzburg, celui de Lippe et d'Anhalt, et celui de Schwarzburg, Reuss et Waldeck, se mettent en marche pour se réunir le 20 mars à Würzburg, où le maréchal duc d'Auerstaedt, sous les

ordres duquel doivent se trouver ces régiments, aura son quartier général.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14852. — A CHARLES-FRÉDÉRIC, GRAND-DUC DE BADE,
À CARLSRUHE.

Paris, 4 mars 1809.

Mon Frère, les nouvelles que je reçois de Vienne me font juger convenable de réunir sans délai les troupes de la Confédération. Il est donc nécessaire que Votre Altesse Royale donne des ordres pour que ses troupes, infanterie, cavalerie et artillerie, soient réunies à Rastadt et à Pforzheim du 15 au 20 mars, savoir : trois régiments d'infanterie de ligne complets, un bataillon d'infanterie légère, un régiment de cavalerie et douze pièces d'artillerie. Le 15 mars le maréchal duc de Rivoli sera rendu à Strasbourg, où il portera le quartier général du corps d'observation du Rhin, dont les troupes de Votre Altesse font partie.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14853. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,
À STUTTGART.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur mon Frère, les nouvelles que je reçois de Vienne me font juger convenable de réunir sans délai les troupes de la Confédération. Il est donc nécessaire que Votre Majesté donne des ordres pour que ses troupes, infanterie, cavalerie et artillerie, soient réunies du 15 au 20 mars, et cantonnées entre Aalen, Neresheim et Heidenheim. Dans peu de jours, le ministre de Votre Majesté recevra une note de mon ministre des relations extérieures, qui lui fera connaître l'état des choses et la convaincra de l'injustice et de la folie de l'Autriche.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

14854. — A MAXIMILIEN-JOSEPH, ROI DE BAVIÈRE,

À MUNICH.

Paris, 4 mars 1809.

Monsieur mon Frère, les circonstances me font juger convenable de réunir les contingents de la Confédération. Le 15 mars le quartier général du maréchal duc de Rivoli, commandant le corps d'observation du Rhin, sera à Strasbourg, prêt à passer le Rhin si les circonstances le rendent nécessaire. Le maréchal duc d'Auerstaedt aura son quartier général le 20 mars à Würzburg, et tout son corps d'armée sera réuni de Bamberg à Baireuth. Tous les contingents de la Confédération ont ordre de se réunir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14855. — A LOUIS X, GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT

À DARMSTADT.

Paris, 4 mars 1809.

Mon Frère, les nouvelles que je reçois de Vienne me font juger convenable de réunir sans délai les troupes de la Confédération du Rhin. Il est donc nécessaire que Votre Altesse Royale donne des ordres pour que ses troupes soient réunies à Mergentheim le 20 mars, savoir : quatre bataillons d'infanterie de ligne, deux bataillons d'infanterie légère, trois escadrons de chevau-légers et une batterie de six pièces de canon. Le 12 mars le maréchal duc de Rivoli sera rendu à Strasbourg, où il portera le quartier général du corps d'observation du Rhin, dont les troupes de Votre Altesse font partie; je la prie de lui en faire envoyer l'état de situation.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

14856. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 5 mars 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, envoyez-moi, dans la journée, une

relation de la sortie de l'escadre de Brest et du combat des frégates, afin que je la fasse mettre demain dans *le Moniteur*.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mᵐᵉ la duchesse Decrès.

14857. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 5 mars 1809.

Mon Fils, le 1ᵉʳ régiment de ligne italien a quatre bataillons en Italie, le 2ᵉ en a deux, le 3ᵉ en a quatre; ces trois régiments feront dix bataillons, qui, avec l'infanterie légère, pourront former une division active. Il faut presser le retour des 1ᵉʳ et 3ᵉ bataillons du 3ᵉ de ligne, qui sont à Tarente. Le 4ᵉ de ligne a 1,400 hommes en Italie. Vous verrez, par le décret que je viens de prendre et que vous enverra Aldini, que je donne ordre qu'il soit formé en Italie un nouveau 3ᵉ bataillon, en remplacement de celui qui est en Espagne avec les deux premiers, parce que j'évalue que les pertes que ce régiment aura faites en Espagne mettront dans le cas d'incorporer ce 3ᵉ bataillon dans les deux premiers. Par ce moyen, ce régiment aura en ligne, en Italie, le nouveau 3ᵉ bataillon et le 4ᵉ.

J'ordonne que le 5ᵉ de ligne, qui a quatre bataillons en Espagne, soit réduit à trois; il sera formé un nouveau 4ᵉ bataillon en Italie. J'ai donné ordre que le 3ᵉ bataillon du 6ᵉ de ligne soit incorporé dans les deux premiers et que le cadre rentre en Italie. Prenez des mesures pour que ce régiment ait en Italie les 3ᵉ et 4ᵉ bataillons au grand complet et prêts à entrer en campagne. Faites rentrer à Livourne les deux bataillons qui sont à l'île d'Elbe. Le 7ᵉ régiment n'a que trois bataillons; j'ordonne que le 4ᵉ et le 5ᵉ soient formés. J'ordonne que les trois premiers bataillons du 1ᵉʳ régiment d'infanterie légère, qui sont en Espagne, soient réduits à deux; un nouveau 3ᵉ bataillon sera formé en Italie. J'ordonne la même mesure pour les trois bataillons du 2ᵉ d'infanterie légère. Cela fera donc onze bataillons, tant d'infanterie légère que d'infanterie de ligne, à mettre en campagne. Il faudra reformer sept nouveaux bataillons; alors l'armée d'Italie, composée de dix régiments, se trouvera avoir cinquante

bataillons, savoir : douze en Espagne, deux aux Sept-Iles, un en Dalmatie et trente-cinq en Italie, dont vingt-cinq bataillons de guerre et dix de dépôt. Faites organiser sans délai ces bataillons. Il est de la plus grande importance que mes divisions soient complétées, car les dispositions de l'Autriche deviennent de plus en plus hostiles. Complétez les deux escadrons de chasseurs du Prince royal, ce qui, avec les cadres des dragons de la Reine, formera six escadrons. Il faut donner ordre que le 4ᵉ escadron des dragons Napoléon soit incorporé dans les trois premiers, qui sont en Espagne, et que le cadre revienne en Italie; cela vous fera sept escadrons pour l'armée, ce qui devrait former 1,400 chevaux.

Faites effacer des contrôles, pour être portés à la suite, les hommes qui seraient prisonniers de guerre. Je vois qu'il manque au complet encore 9,400 hommes; il faut me proposer des mesures pour les compléter sans délai.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

14858. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 6 mars 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, j'ai reçu votre lettre sur les allégations du contre-amiral Willaumez. Je désirerais avoir la copie de la lettre que vous a écrite le préfet maritime de Brest, et dans laquelle il assure que des signaux ont été faits. Pourquoi n'a-t-il pas envoyé un courrier? Du 21 à la pointe du jour au 22 à cinq heures du soir, cela fait trente-six heures; et il n'y a de Brest à Lorient que trente-cinq lieues, route qu'un courrier aurait pu faira en douze heures. Pourquoi n'a-t-il pas établi des signaux par batteries de canon, puisqu'il est prouvé que la transmission des signaux par les télégraphes n'est pas sûre? Si tout ceci avait été bien mené, comme le comportait le bien de mon service, on aurait été prévenu à Lorient le 21, avant la fin de la journée à Rochefort. Je ne vois pas non plus ce qui a empêché le contre-amiral d'appareiller de l'île d'Aix, ni ce qui a pu l'autoriser à passer la nuit dans une rade où la

sûreté de son escadre était exposée. Quant au capitaine Bergeret, je ne vois pas ce qui peut l'excuser de n'avoir pas appareillé; il devait appareiller avec un vaisseau, s'il n'avait qu'un vaisseau disponible. Je crois vous avoir mandé d'appeler le contre-amiral Willaumez et le capitaine Bergeret, pour rendre compte de leur conduite.

Vous avez dû expédier un courrier au contre-amiral Allemand, pour qu'il aille prendre le commandement de mon escadre de l'île d'Aix. Faites-moi un rapport sur la situation actuelle de cette escadre; je désire savoir si je puis encore m'en servir pour envoyer des secours à mes colonies, qui en ont si grand besoin. Cette expédition serait d'autant plus utile que j'ai des troupes à l'île d'Aix, et qu'il serait possible d'embarquer sur l'escadre environ 2,000 hommes; ce qui mettrait la Martinique à l'abri de tout événement.

Je suppose que vous avez fait passer les équipages des Sables sur les frégates que j'ai à Nantes; ainsi, à l'heure qu'il est, les frégates *la Clorinde* et *la Renommée* doivent être prêtes à partir. Donnez ordre qu'on profite de ce moment où il n'y a pas de croisière devant Lorient pour y faire passer *le Vétéran*. Vous aurez sans doute donné ordre que le vaisseau *l'Eylau* soit armé avec l'équipage de nos frégates; ainsi je suppose que j'aurai prêtes à partir de Nantes deux frégates, *la Clorinde* et *la Renommée*, et de Lorient *l'Eylau* et *le Vétéran* et la corvette *la Diligente*. Mon intention n'est donc pas d'envoyer aucun homme de mon escadre de Boulogne à Nantes, ni au Havre. Je désire ne retirer de Boulogne que ce qui est nécessaire pour armer mon escadre de Flessingue et la porter à dix vaisseaux. Présentez-moi un projet de décret là-dessus. La perte du *Jean-Bart* doit donner des marins disponibles pour armer *le Triomphant*. Donnez des ordres et prenez des mesures pour que *le Triomphant* soit mis en rade avant le 15 avril, et que l'équipage du *Jean-Bart* lui soit destiné. Envoyez-moi un état de la situation de ma marine au 1er mars. Les frégates *la Clorinde* et *la Renommée* se rendront à Cayenne et ensuite croiseront. Les troupes d'embarquement à Bayonne, à Bordeaux, à la Rochelle, à Lorient et au Havre ne manquent point. Présentez-moi à signer les ordres pour la partance de ces bâtiments.

Activez les armements à Bayonne, afin que, cet été, je puisse envoyer des mouches et des bricks dans mes colonies. Faites faire des paquets de gazettes contenant les nouvelles des événements d'Espagne et les proclamations du Roi. Écrivez même à M. Laforest, à Madrid, pour qu'il demande aux ministres du Roi les paquets qu'ils auraient à faire passer aux colonies. Beaucoup de lettres qui arrivent en Espagne disent que ces colonies sont encore très-incertaines, et que les gens de bon sens y prévoient l'issue qu'auront les événements d'Espagne.

Réitérez à mon escadre de Flessingue l'ordre de se tenir prête à partir. Mandez à l'amiral qu'il visite lui-même les batteries de la côte, pour s'assurer qu'elles sont en bon état.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

14859. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 6 mars 1809.

Faites-moi un projet de lettres patentes sur parchemin, avec le grand sceau de l'état, qui donnent le commandement de Palmanova au général Walther.

Après la formule et le préambule d'usage, qu'il lui soit ordonné expressément de ne s'éloigner de l'intérieur de la place que d'une portée de fusil, et tout au plus d'une portée de fusil; qu'il est spécialement chargé : de conserver le complet de l'organisation, de la surintendance, des approvisionnements d'artillerie et des magasins; qu'il ne doit, sous aucun prétexte, rendre la place. Investi et assiégé, être sourd à tout ce que l'ennemi pourra dire : que les Français repassent les Alpes, que Paris est pris, etc. etc. En général, peu de communications avec l'ennemi.

Enfin il perdra notre estime, encourra la rigueur des lois qui condamnent à mort lui et tout l'état-major s'il livre la place, même quand les deux lunettes seraient prises, le corps de la place ouvert. Que si

l'ennemi avait fait sauter la contrescarpe, il doit alors retrancher le bastion et s'exposer aux hasards d'un assaut. Que la vie d'un Français n'est rien en comparaison de son honneur et qu'il ne doit pas avancer la reddition d'une heure, sous prétexte d'une rédaction honorable.

Rédigez ces lettres patentes avec soin; elles serviront de lettres patentes pour les autres places.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14860. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À PARIS.

Paris, 6 mars 1809.

Mon Cousin, prévenez le maréchal duc d'Auerstaedt que j'ai donné ordre à M. Otto de demander au roi de Bavière qu'il soit fabriqué un million de rations de biscuit, savoir : 200,000 à Ulm, 200,000 à Ingolstadt, 200,000 à Passau, 200,000 à Augsburg et 200,000 à Munich. Chargez le maréchal de tenir la main à l'exécution de cette disposition. Donnez ordre au duc d'Auerstaedt de faire diriger sur le point le plus près du Danube, soit sur Ratisbonne, sur Ingolstadt, soit sur Neuburg ou Donauwœrth, la plus grande partie des souliers et biscuit qui sont dans les magasins de l'armée d'Allemagne. Il y a des souliers à Magdeburg, à Hanovre : il faut les faire venir; il faut faire venir ce qu'il y a dans les magasins de Stettin, de Glogau et de Küstrin. Il y a aussi des souliers à Mayence: il faudrait les diriger sur Ulm. Les magasins de Magdeburg contiennent 5,000 habits d'infanterie et d'artillerie, 1,200 vestes, 1,600 capotes, 40,000 chemises, etc. Faites diriger tout cela sur Ulm et Donauwœrth. Il y a 400,000 rations de biscuit à Magdeburg, 200,000 à Forchheim, 160,000 à Kronach, 130,000 à Bamberg, 220,000 à Würzburg: total, 1,110,000 rations. Je ne parle pas de ce qui est à Danzig, Stettin, Glogau, Küstrin. Il serait bon de diriger une grande partie de ces magasins sur Donauwœrth. Mon intention est que le premier magasin de l'armée du Rhin soit formé à Donauwœrth. Il y aura sur ce point un magasin d'habillement, un magasin de subsistances et un magasin de cartouches.

De là, ces effets pourront être dirigés sur le Danube, selon les ordres que je donnerai.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14861. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,
À MADRID.

Paris, 6 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 25. Pourquoi le maréchal Ney n'enlève-t-il pas les Asturies? A quoi sert-il qu'il borde la côte? Si les neiges ne rendent pas le pays impraticable, il devrait déjà l'avoir soumis.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14862. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE,
À LA HAYE.

Paris, 6 mars 1809.

Mon Frère, je m'empresse de vous annoncer que j'ai jugé convenable de nommer le prince Napoléon-Louis, votre fils, grand-duc de Berg.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. M. l'Empereur Napoléon III.

14863. — A M. DE LESPINAY,
OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, À PARIS.

Paris, 6 mars 1809.

Monsieur Lespinay, vous vous rendrez en toute diligence à Metz. Vous vous informerez si la division de quatre régiments westphaliens est arrivée dans cette place. Vous verrez dans quel état elle est et quelle tournure ont les hommes. De là, vous irez à Mayence. Vous m'enverrez de cette ville l'état de situation des troupes qui s'y trouvent, celui du régiment de marche de l'armée du Rhin, en me faisant connaître leur tenue et s'il ne leur manque rien. Vous me ferez, de Mayence comme de Metz, un rapport par écrit. Vous continuerez votre route sur Dresde, et, si le

Roi n'y est pas, vous irez jusqu'en Pologne, à Varsovie, où vous resterez deux ou trois jours, et vous me rapporterez la réponse à la lettre ci-jointe que vous remettrez au roi de Saxe. Arrivé à Erfurt, vous remettrez la lettre au roi de Westphalie à l'officier qui commande dans cette place, pour qu'il l'envoie à Cassel par un exprès. Vous me ferez connaître de Dresde, par un rapport, ce que fait l'armée saxonne et dans quel état elle est.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14864. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE,

À DRESDE.

Paris, 6 mars 1809.

J'envoie à Votre Majesté, mais pour elle seule, la conversation qui vient d'avoir lieu entre M. de Champagny et M. de Metternich [1], qui lui fera connaître l'état des choses. Cette déclaration a été suivie d'effets; car, depuis, il m'est revenu tous les jours de Trieste, de Munich, de Dresde, de Vienne et de différents points de l'Autriche, que tout est sur pied. Je me suis donc décidé à faire un appel aux troupes de la Confédération. J'ai dû faire lever mes cantonnements de la Saône, du Rhône et de la Meurthe, et faire passer le Rhin à des troupes que j'avais destinées aux camps de Boulogne et de Toulon, et que les mouvements hostiles de l'Autriche m'avaient fait arrêter au milieu de la France. J'ai ordonné au prince de Ponte-Corvo de se rendre à Dresde, pour prendre le commandement d'un corps d'armée dont le contingent de Votre Majesté fait partie. Ainsi, au 20 mars, quand Votre Majesté recevra cette lettre, j'aurai des armées à Ulm, à Bamberg, à Augsburg et sur tous les points de la Confédération, pour en protéger le territoire. L'empereur de Russie est aussi étonné que moi de l'esprit de vertige qui s'est emparé des Autrichiens. Ses troupes doivent s'être approchées des frontières de la Hongrie.

Votre Majesté donnera sans doute le commandement des troupes polonaises au prince Poniatowski; en attendant que les affaires se décident, il faut qu'elles menacent la Galicie; ce qui obligera les Autrichiens à y

[1] Voir la note de la pièce n° 14843.

tenir des forces considérables. Les postes de cavalerie polonaise doivent s'avancer le plus possible vis-à-vis Cracovie, sans quitter cependant le territoire du duché. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que Votre Majesté en retire tous les Saxons qui s'y trouvent pour les réunir à Dresde, en laissant à Danzig ce qui s'y trouve, et les garnisons des places de l'Oder. Encore Votre Majesté pourrait-elle retirer de Danzig son beau régiment de cuirassiers, et, par ce moyen, tâcher de compléter une trentaine de mille hommes, à Dresde, des troupes de Votre Majesté, qui mettent son pays à l'abri de toute incursion.

Ces préparatifs vont tous nous ruiner. L'Autriche est en train de se ruiner depuis longtemps. Tout ceci amènera-t-il la guerre? C'est ce qui est encore douteux. Quant à moi, je n'ai point envie d'attaquer, car je n'ai pas l'habitude de me battre sans raison. J'attendrai que le mystère de la conduite de l'Autriche soit expliqué, et qu'on voie l'issue que tout ceci doit avoir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14865. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 6 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 1er mars. Les armes de la division Morio vous seront renvoyées de Metz; je la ferai armer avec des armes françaises. J'ai donné ordre au prince de Ponte-Corvo de porter son quartier général à Hanovre. Les Saxons prennent position devant Dresde. Le duc d'Auerstaedt réunit tout son corps d'armée à Bamberg. Le maréchal duc de Rivoli sera le 20 mars à Ulm, avec un corps venant de France. Les Bavarois campent, en trois divisions, à Munich, à Straubing et à Landshut; les Wurtembergeois, à Neresheim; les troupes de Hesse-Darmstadt, à Mergentheim; les Badois, à Pforzheim. Les régiments de Nassau, des Maisons ducales de Saxe et des autres petits princes se dirigent sur Würzburg, où le duc d'Auerstaedt aura, le 20 mars, son quartier général. Je laisserai reposer, pendant quelques jours, votre division

à Metz, et, quand on m'aura rendu compte de sa situation, je verrai quel parti j'aurai à prendre.

Renforcez vos troupes le plus possible, pour pouvoir d'abord maintenir l'ordre chez vous, réprimer une insurrection qui éclaterait dans le Hanovre, et même, si vous aviez un corps respectable, vous porter où les circonstances l'exigeraient. Si vous pouvez former un corps de 10,000 hommes et de 1,500 chevaux avec douze pièces d'artillerie, vous pourrez faire parler de vous d'autant plus glorieusement que vous agirez avec vos propres troupes. Mais il ne faut pas lever trop de corps, car je ne sais pas jusqu'à quel point on peut se fier aux soldats que vous avez.

La Russie fait marcher ses armées sur les confins de l'Autriche. La Prusse, du moins la Cour, paraît vouloir se bien comporter.

Envoyez-moi, tous les cinq jours, un état de situation de vos troupes fait dans la forme de celui-ci. Ayez soin d'y faire mettre le nombre de compagnies et de bataillons par régiment.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

14866. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Paris, 6 mars 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté, du 2 mars; elle s'est croisée avec celle par laquelle je lui mandais que le maréchal duc de Rivoli serait le 20 mars à Ulm avec un corps d'armée assez considérable, dont une partie passera le Rhin à Huningue, du 12 au 15, et l'autre partie à Strasbourg, à la même époque. Votre Majesté a dû recevoir l'avis de la réunion de ces troupes. L'empereur Alexandre a témoigné à M. de Schwarzemberg son étonnement des mouvements de l'Autriche; et ce prince m'annonce avoir fait marcher des troupes sur les confins de la Hongrie. Je crois avoir déjà mandé à Votre Majesté que le duc d'Auerstaedt aura, le 20 mars, son quartier général à Würzburg. J'envoie le duc de Danzig pour prendre le commandement des troupes bavaroises qui sont campées à Munich, à Landshut et à Straubing. Les

troupes de Hesse-Darmstadt seront réunies à Mergentheim, et les troupes de Bade à Pforzheim, à la même époque.

NAPOLÉON.

P. S. Le prince de Ponte-Corvo se porte pour couvrir Dresde, où le roi de Saxe fait réunir 30,000 hommes.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

14867. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 7 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, la légion portugaise est composée de cinq régiments; ce qui devrait donner dix compagnies de grenadiers et dix de voltigeurs; mais ces régiments sont si faibles, que la plupart n'ont pas même l'effectif de 560 hommes qu'il faudrait, par régiment, pour les compagnies de grenadiers et voltigeurs.

Je désirerais tirer de ces régiments trois bataillons d'élite, qui auraient l'organisation suivante :

1er bataillon : deux compagnies de grenadiers, tirées du 1er régiment, à 120 hommes par compagnie, 240 hommes; deux compagnies de voltigeurs, tirées du même régiment, 240 hommes; total, 480 hommes;

2e bataillon : une compagnie de grenadiers du 2e régiment, 120 hommes; une compagnie de grenadiers du 5e régiment, 120 hommes; deux compagnies de voltigeurs du 2e régiment, 240 hommes; total, 480 hommes;

3e bataillon : une compagnie de grenadiers du 4e régiment, 120 hommes; une compagnie de grenadiers du 3e régiment, 120 hommes; et deux compagnies de voltigeurs du 4e, 240 hommes; total, 480 hommes;

Ce qui ferait une demi-brigade d'élite d'à peu près 1,500 hommes, qui prendrait le n° 13. Elle serait commandée par le meilleur général de brigade portugais, par un colonel, trois chefs de bataillon; chaque

bataillon ayant un adjudant-major et un adjudant sous-officier, et chaque compagnie commandée par quatre officiers.

Vous chargerez le général Muller, s'il est de ce côté, ou le général qui commande la division, de faire sur-le-champ l'organisation de cette demi-brigade et de la diriger sur Besançon.

Aussitôt que les trois bataillons seront formés, on mettra à l'ordre que, ayant eu lieu d'être satisfait de la conduite de la légion portugaise, à son passage à Bayonne et pendant son séjour en France, j'ai voulu en donner une preuve en appelant quelques-uns de ses bataillons à faire partie du corps des grenadiers; que je compte sur leur fidélité et sur leur bravoure; que, si quelque soldat voulait rester, il en est fort le maître, parce que je ne veux que des hommes de bonne volonté.

Présentez-moi un projet de décret pour cette formation, et consultez le général Mathieu-Dumas, qui vient de faire l'inspection de ces régiments. Donnez des ordres pour que l'on active l'habillement, et que ces hommes partent bien habillés, bien armés et bien équipés.

J'ai deux vues en faisant ceci : d'abord de rendre utiles ces 1,500 hommes, ensuite de dégarnir les provinces méridionales d'un rassemblement trop considérable d'étrangers.

Présentez-moi aussi les moyens d'employer les généraux de brigade portugais, qui pourraient être plus utiles ailleurs qu'en restant là oisifs. Vous ne laisserez que les officiers supérieurs strictement nécessaires pour commander les légions. Enfin donnez ordre aux autres bataillons portugais de se recruter, pour que je puisse les appeler aussi à l'armée, lorsqu'ils seront complets. Autorisez-les, à cet effet, à recevoir des Espagnols, des Portugais, des Suédois, des Prussiens, tous déserteurs quelconques. Proposez-moi d'envoyer un cadre à Strasbourg, où il sera plus à portée de recevoir les déserteurs et d'arriver promptement à son complet.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14868. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 8 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, j'ai au delà du Rhin dix-sept régiments de cavalerie légère; mon intention est de prendre tous les moyens pour porter chacun de ces régiments à une force d'environ 900 ou 1,000 hommes. Pour cela, il y a deux moyens : d'abord, envoyer aux dépôts de ces dix-sept régiments l'ordre de diriger sans délai tout ce qu'ils ont de disponible sur Strasbourg, où les détachements seront organisés en escadrons de marche pour rejoindre les escadrons de guerre; le deuxième moyen, c'est de prendre dans les dépôts des régiments de chasseurs et de hussards qui sont en Espagne tout ce qui est disponible, pour renforcer les régiments des armées d'Allemagne et les y incorporer.

Pour le premier moyen, il suffit d'un simple ordre, que vous expédierez aux dépôts des 5e, 7e, 8e et 9e de hussards, et à ceux des 1er, 2e, 3e, 7e, 11e, 12e, 13e, 16e, 20e de chasseurs, d'envoyer à Strasbourg tout ce qu'ils ont de disponible. Faites-moi connaître combien ces treize régiments pourront envoyer à Strasbourg.

Vous recommanderez au général chargé d'organiser les escadrons de marche d'avoir bien soin de se conformer, pour cette formation, à celle des brigades de cavalerie légère de l'armée du Rhin. En conséquence, il réunira les différents détachements et escadrons de marche, de la manière suivante, savoir : 1er escadron de marche, composé des détachements des 1er, 2e et 12e de chasseurs; 2e escadron, des détachements des 5e, 7e de hussards et 11e de chasseurs; 3e escadron, des détachements des 8e de hussards et 16e de chasseurs; 4e escadron, des détachements du 13e de chasseurs; 5e escadron, des détachements des 9e de hussards, 7e et 20e de chasseurs. On dressera procès-verbal de cette opération, et vous m'en rendrez compte à temps, pour que je puisse ordonner le mouvement de ces escadrons au delà du Rhin.

Quant au deuxième moyen, qui est de tirer des dépôts de cavalerie

légère de l'armée d'Espagne, j'y ai pourvu par le décret qui vous sera adressé.

Je sais que le 10e, le 22e et le 26e de chasseurs ne sont pas compris dans cette mesure; mais ces trois régiments exigent un rapport particulier, vu qu'ils peuvent me fournir un ou deux escadrons, et que je serai toujours à temps de les faire agir sans incorporation.

Quant aux cinq régiments qui ont leurs dépôts en Piémont, j'ai ordonné que ces dépôts dirigeassent sans délai des détachements sur Plaisance. Donnez ordre que de Plaisance ces détachements continuent leur route sur Vérone. Le 15e de chasseurs, ayant ses escadrons de guerre en Espagne, incorporera dans le 14e les 100 hommes qu'il a disponibles à son dépôt.

Lorsque toutes ces opérations seront terminées, je désire que vous me fassiez connaître quel sera l'effectif de mes dix-sept régiments de cavalerie légère en Allemagne.

Je désirerais avoir en Allemagne 14,000 chasseurs ou hussards, 13,000 cuirassiers et 3,000 dragons; total, 30,000 hommes de cavalerie. J'attends votre rapport sur les dragons, pour la formation des quatre ou cinq régiments provisoires de dragons.

Chargez le général sénateur Beaumont de se rendre à Strasbourg, pour y être spécialement chargé de la formation de cette division.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14869. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 8 mars 1809.

J'ai formé seize cohortes de 10,000 conscrits de ma Garde. Présentez-moi la nomination de quatre élèves de l'école militaire de Saint-Cyr pour remplir les places de sous-lieutenant dans chacune de ces cohortes; ce qui fera l'emploi de 64 élèves. Ces jeunes gens seront sous les ordres des officiers de ma Garde, les aideront à former les conscrits et rempliront le rôle d'adjudant. Ils pourront servir aussi à marcher avec les déta-

chements pour les régiments où ils auront une destination définitive; ce qui, avec les 104 élèves nécessaires pour les 5es bataillons, fera 168 élèves que l'école devra fournir cette année. Présentez-moi 168 jeunes gens pour remplacer ceux-là à Saint-Cyr.

Faites-moi connaître ce que l'école de la Flèche et les lycées pourraient fournir. J'ai quarante lycées; si chacun peut fournir 10 élèves âgés de dix-huit ans, ce serait 400 caporaux-fourriers que j'enverrais, 200 dans les différents régiments, et 200 dans les corps de l'armée du Rhin. Il faut voir si l'École polytechnique ne pourrait pas fournir une cinquantaine d'officiers. Faites demander aussi si l'école de Compiègne ne pourrait pas fournir une cinquantaine de jeunes gens âgés de plus de dix-sept ans, pour incorporer dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14870. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 8 mars 1809.

J'ai été voir hier l'école militaire de Saint-Cyr; je l'ai trouvée moins bien qu'à Fontainebleau. Il m'a paru qu'on s'était relâché beaucoup sur la tenue et l'instruction. J'en ai témoigné mon mécontentement au commandant et au vice-connétable, qui aurait dû y faire de fréquentes visites pour s'assurer que l'intégrité des règlements était maintenue.

Il m'a paru mauvais : 1° qu'on n'ait point mis l'infirmerie dans le nouveau bâtiment, au lieu de la placer au milieu des corps de logis; 2° qu'il n'y eût que 18 élèves qui travaillassent à l'équitation. Cependant il y a 18 chevaux qui peuvent servir à exercer 72 élèves. Vous savez le besoin qu'a la cavalerie d'officiers intelligents et connaissant le cheval. Il me semble que tenir un manége pour 18 élèves, c'est ne pas remplir mon but et perdre un temps utile. 3° Je n'ai pu qu'être très-mécontent de voir que les règlements n'étaient point exécutés; que les chambrées étaient détruites, des servants introduits; que les élèves ne vont plus à la cuisine prendre leur ordinaire, et n'apprennent plus à connaître le détail de la vie du soldat, ce qui rend ridicule de les faire manger à la gamelle.

4° Les travaux en terre sont négligés; aucun élève ne manie la hache ni la pioche; aucun ne sait faire un gabion ou un saucisson. 5° L'artifice est encore plus négligé. La plupart des élèves m'ont dit qu'il fallait une livre de poudre pour faire dix cartouches; on ne leur a donné aucune idée sur la confection des artifices; ils ne connaissent ni la poudre, ni aucune des manières de l'employer. 6° Les détails de l'artillerie sont aussi négligés: les pièces sont sans prolonges. Les élèves n'ont aucune idée des manœuvres de force. Aucun n'a jamais prononcé le mot de *but-en-blanc*. Beaucoup m'ont dit qu'un fusil portait à dix-huit cents mètres. Aucun n'a idée du poids et de la charge d'un canon. Ils ne savent pas, comme officiers d'artillerie, ce qu'il importe à un officier d'infanterie de savoir. Ce qu'ils ne sauront qu'avec le temps, on pourrait le leur apprendre en quinze jours avec l'intelligence naturelle à leur âge. Je les ai trouvés plus avancés sur l'administration militaire; mais peu savent ce que c'est que du biscuit, une ration d'eau-de-vie, etc. Quant à des gabions, à des palissades, saucissons, jamais ils n'en ont fait, ni vu faire aucun n'a manié un outil de pionnier. Je n'ai pas reconnu l'école de Fontainebleau. J'irai visiter cette école tous les mois. Il faut qu'on revienne, en tout et pour tout, à ce qui se faisait à Fontainebleau et ne s'en éloigner en rien. A-t-on pu oublier mes intentions au point de faire entrer en ligne des hommes qui n'ont fait d'exercice qu'en blanc, qui n'ont jamais fait l'exercice à feu, tiré à la cible? tandis que j'entendais qu'un élève sortant de l'école militaire tirât comme un chasseur baléare. Il faut que chaque élève use dix cartouches à balle par jour en tirant au but, et apprenne à manier son fusil. En effet, ils ont moins d'expérience et sont plus jeunes que le dernier soldat de la compagnie qu'ils sont appelés à commander. On m'a donné pour raison qu'on n'avait pas de magasin à poudre; mais un seul caisson suffit, et la poudre ne gâte rien, ni ne fait mal à rien. Que, sous quinze jours, il y ait à Saint-Cyr un caisson chargé de vingt mille cartouches à poudre et de dix mille à balle. Les élèves feront les cartouches, les étoupilles, les lances à feu, etc. Qu'une cible soit établie sous quarante-huit heures, et que les 150 élèves qui me sont nécessaires pour entrer dans la ligne tirent dix cartouches à balle par jour. Donnez

l'ordre qu'on leur fasse faire des pieux, des palissades, qu'on trace sans retard un ouvrage de fortification et qu'on les y fasse travailler.

L'artillerie est entièrement négligée à cette école. L'officier qui y est m'a paru peu apte; d'ailleurs il est seul. J'avais établi à Fontainebleau deux maréchaux des logis. Il faudrait un officier d'examen qui portât plus de zèle dans l'instruction des jeunes gens, et auquel vous prescrirez d'employer plusieurs heures par jour à faire répéter aux élèves les détails de l'artillerie et la théorie des armes.

L'officier du génie n'est point logé, parce que, dit-on, il n'y a pas de logement; c'est une mauvaise raison; qu'il soit établi dans le bâtiment de l'École dès lundi prochain, et qu'il fasse travailler ces jeunes gens aux détails d'exécution de son arme. Les ouvrages de campagne doivent être tracés par l'officier du génie; un officier d'infanterie doit lui servir d'aide et diriger les élèves dans les travaux à faire.

Les élèves sont plus instruits sur la première partie de l'administration militaire, mais peu connaissent l'administration d'une armée en campagne; que cette seconde partie soit imprimée sans délai et montrée aux premières classes, et que le commissaire des guerres chargé de cette partie de l'instruction ne découche point.

Il faut que les élèves arrivant à leur corps en sachent plus que les vieux officiers d'infanterie; qu'ils connaissent un peu de mathématiques, un peu de fortification, moins de littérature; pourvu qu'ils sachent écrire, cela leur importe moins que de savoir, à leur entrée au corps, ce qu'ils ne sauront qu'en cinq ou six ans d'expérience, si on ne le leur montre point au collége.

Je n'ai pas vu de grue, de chèvre, etc. Donnez des ordres pour que le système actuel soit promptement changé, qu'on en revienne à la stricte exécution des règlements, et pour que je n'aie que des louanges à donner à un établissement qui, sous tant de titres, a des droits à mon approbation, à ma première visite, que je ferai à la fin de mars.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14871. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 8 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, il y a quelques bandes de voleurs qui s'organisent dans les départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe. Donnez l'ordre qu'un chef d'escadron du 26e de chasseurs, et, s'il n'y a pas de chef d'escadron, un capitaine, parte de Saumur avec un escadron de 200 chasseurs, composé d'hommes de choix, et dans lequel il entre beaucoup d'officiers et de sous-officiers, afin de pouvoir former de cet escadron huit pelotons composés de 25 hommes chacun et commandés par un officier. Cet escadron se rendra à Angers, où il sera sous les ordres du colonel de la gendarmerie, et se mettra à la poursuite des brigands.

Mandez au préfet et au commandant de la division cet ordre, que vous enverrez par un de vos aides de camp, qui ira sur les lieux. Écrivez que j'attends de la bravoure et de l'activité de cette troupe que ces brigands seront bientôt arrêtés.

Je donne ordre au colonel Henry, de la gendarmerie d'élite, de partir demain, à la pointe du jour, avec 80 gendarmes d'élite, pour se rendre en toute diligence au Mans, où il sera rendu en six jours.

Vous donnerez l'ordre, à Tours, au régiment provisoire de dragons qui s'y trouve, de faire partir un chef d'escadron ou un capitaine, avec un escadron de 250 dragons partagés ainsi qu'il suit : un officier et 50 hommes du 3e ; un officier et 50 hommes du 10e ; un officier et 50 hommes du 8e ; un officier et 50 hommes du 14e ; un officier et 50 hommes du 25e ; lesquels se rendront au Mans, où ils seront sous les ordres du colonel Henry.

Vous donnerez ordre au colonel Henry d'être rendu au Mans demain dans la nuit. Il prendra ces 250 dragons qui, avec ses 80 gendarmes d'élite, lui feront 330 hommes, et, de concert avec les 200 chasseurs qui partent de Saumur, il se mettra à la poursuite des brigands de ce département. Vous donnerez au colonel Henry l'ordre de se porter par-

tout où ces brigands se réfugieraient, et de ne pas revenir qu'il ne les ait entièrement extirpés; il verra, avant de partir, le ministre de la police, que je charge de lui donner 12,000 francs pour les dépenses extraordinaires et secrètes de cette expédition.

Vous chargerez le colonel Henry d'une lettre par laquelle vous le constituerez commandant d'une colonne mobile pour poursuivre les brigands partout où ils se réfugieraient.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14872. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Paris, 8 mars 1809.

Il y a des mouvements dans la Mayenne et la Sarthe; il ne faut point jouer avec. J'ai ordonné au ministre de la guerre de faire partir de Tours 250 dragons. J'ordonne qu'on fasse partir demain de Paris 80 gendarmes, qui seront réunis au Mans en six jours, et de Saumur 200 hommes du 26e de chasseurs; ce qui, joint à la gendarmerie du département et à la compagnie départementale, fera une force de 600 hommes. Le colonel de la gendarmerie d'élite Henry sera rendu au Mans demain, dans la nuit. Il viendra prendre vos instructions avant de partir. Vous lui remettrez 12,000 francs pour dépenses secrètes, dont il emploiera la moitié en frais d'espionnage et dépenses secrètes, et l'autre moitié à faire des avances à la troupe, pour qu'elle ne fasse point essuyer de vexations aux habitants et qu'elle soit bien. Vous lui remettrez des lettres pour les préfets de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, et pour les colonels de gendarmerie. Vous leur ferez connaître que le colonel Henry est constitué commandant de forces mobiles, et qu'ils aient à le seconder dans la recherche et la poursuite des brigands sur le territoire de ces départements, de la division militaire et de toute la légion de gendarmerie. Le colonel Henry ne doit pas revenir que tous les rassemblements ne soient dispersés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14873. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,
COMMANDANT LA GENDARMERIE D'ÉLITE, À PARIS.

Paris, 8 mars 1809.

Monsieur le Général Savary, il a paru dans le département de la Sarthe trois ou quatre bandes de brigands de dix à douze hommes chacune. Mon intention est que 80 gendarmes d'élite partent demain, à la pointe du jour, et arrivent en six jours au Mans. Ils seront commandés par quatre officiers des plus intelligents. Je donne ordre également que 250 hommes des dragons qui sont à Tours se rendent au Mans (ils y seront dans trois jours), et que 200 hommes du 26ᵉ de chasseurs se rendent à Angers. Toutes ces forces, auxquelles se réunira la gendarmerie du pays et, s'il est nécessaire, la garde départementale, formeront plus de 600 hommes.

Donnez ordre au colonel Henry de se rendre demain, avant neuf heures, chez le ministre de la police, qui lui remettra 12,000 francs, dont 6,000 seront pour dépenses secrètes, et 6,000 pour avances à faire aux troupes, afin qu'il n'y ait aucun prétexte pour vexer le pays. Le ministre lui remettra en outre des lettres qui feront connaître aux autorités que je l'ai nommé commandant des colonnes mobiles; enfin il lui remettra une note instructive sur les événements qui se sont passés dans ces deux départements. Vous recommanderez au colonel Henry de s'entendre avec les préfets de la Sarthe et de Maine-et-Loire et avec les commandants de gendarmerie. Il fera donner des cartouches à ses troupes; il les divisera en douze colonnes, chacune de 50 hommes, composée de gendarmes d'élite, de gendarmes de département, de dragons et de chasseurs. Il prendra ainsi ses mesures pour arrêter tous ces brigands; il les poursuivra partout où ils se retireraient, et ne devra point revenir qu'ils ne soient tous pris. Il aura soin de maintenir la plus sévère discipline. Je n'approuve aucune espèce de pardon que s'est permis le préfet de la Sarthe : il n'y a pas de pardon pour les criminels; ils doivent être arrêtés, traduits devant les tribunaux de Paris.

Il est nécessaire que le colonel Henry soit, de sa personne, demain

dans la nuit, au Mans, pour prendre tous les renseignements sur les lieux et faire toutes les dispositions convenables avant l'arrivée de sa troupe. Il partira après avoir pris les ordres des ministres de la guerre et de la police.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par la famille du duc de Rovigo.

14874. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 8 mars 1809.

Mon Fils, je suppose que vous avez écrit en chiffre au général Marmont, par terre et par mer, pour lui apprendre mes préparatifs en Allemagne, et lui faire connaître qu'au 20 mars mes armées seront en présence. Je n'ai point l'intention d'attaquer. Je suppose qu'à la même époque les divisions Seras, Broussier, Grenier, Lamarque et Barbou seront en ligne, c'est-à-dire sur la rive gauche de l'Adige. Aussitôt que les probabilités d'hostilités deviendront plus imminentes, il faudra que Miollis s'approche avec sa division. J'ordonnerai dans ce cas au roi de Naples d'envoyer occuper Rome. Faites connaître au général Marmont qu'il doit choisir et tracer son camp retranché sur les frontières de la Croatie, afin de tenir en échec une force égale à la sienne, ou de ne pas compromettre le pays s'il l'abandonnait.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14875. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

À NAPLES.

Paris, 8 mars 1809.

Toutes les troupes autrichiennes sont campées sur les frontières de la Bohême et de la Bavière et couronnent les Alpes Juliennes et l'Isonzo. Vous avez dû recevoir l'ordre du ministre de la guerre de disposer vos troupes de manière à avoir une division disponible pour marcher sur

Rome. J'attends que ces dispositions soient faites, pour faire entrer dans la haute Italie les troupes du général Miollis.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14876. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 9 mars 1809.

Monsieur de Champagny, faites connaître à M. de Dreyer que j'ai ordonné qu'il fût remis au roi de Danemark cent milliers de poudre, indépendamment des cent milliers qui lui ont déjà été livrés. Je viens de donner un nouvel ordre pour mettre à la disposition de ce prince trois cents pièces de canon en fer, qui se trouvent dans la Poméranie suédoise, avec affûts, et la moitié des fers coulés de la Poméranie pour approvisionnement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14877. — A M. CRETET, COMTE DE CHAMPMOL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Paris, 9 mars 1809.

Monsieur Cretet, mon intention est que le projet du sieur Legrand pour Saint-Denis, qui a été approuvé, soit exécuté et qu'il n'y soit rien changé. Ainsi, au lieu de 500,000 francs, il ne faudra plus que 300,000 francs. Vous avez un crédit de 150,000 francs pour cet objet. Lorsque ce crédit sera épuisé, on pourvoira aux autres 150,000 francs.

Je désire que vous me fassiez le détail des travaux qui doivent coûter les 500,000 francs qu'on demande, pour voir s'il n'y a pas des économies à faire. Ce qu'on propose me paraît une folie : on propose de faire un rang de chapelles parallèles. J'ai été à Saint-Denis, je n'y ai vu que deux choses à faire, le carrelage et le revêtement en marbre de deux colonnes. Voyez si vous pouvez, avec le crédit que vous avez, faire faire ce carrelage et revêtir de marbre les colonnes. Faites faire la statue de Charlemagne en marbre. Mon intention est que le Chapitre puisse officier le 15 août prochain.

Il restera à voir ce qu'on doit faire des bâtiments. La nature des choses demande un établissement religieux; on peut y établir, ou les Sœurs de la charité, ou l'école normale, ou le séminaire métropolitain de Paris, ou tout autre établissement de ce genre. Faites-moi un rapport là-dessus. Faites-moi aussi un rapport sur Sainte-Geneviève; il ne faut point qu'on m'entraîne dans de folles dépenses.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14878. — AU COMTE REGNIER,

GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, À PARIS.

Paris, 9 mars 1809.

Vous écrirez aux procureurs criminels de Mayenne, Sarthe et Maine-et-Loire que des crimes ont été commis ce mois sur divers points de ces départements, concernant des individus affiliés, des chefs de bandes organisées. Les magistrats paraissent pactiser avec ces brigands et accorder l'impunité à leurs crimes. Ni préfets ni généraux n'ont le droit de faire grâce et de faire taire le respect des lois. Poursuivre les individus réunis en bandes et criminels de crimes quelconques compromettant la société et l'état.

D'après la minute, Archives de l'Empire.

14879. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 9 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois votre rapport du 8. Je vois que l'artillerie, les bataillons du train, qui sont en Allemagne, manquent de soldats. Ne serait-il pas possible de tirer de ceux d'Espagne, qui sont trop considérables, des hommes pour les incorporer dans les premières compagnies? Je l'ai fait pour les régiments de chasseurs et de hussards. Cela porterait au complet les bataillons du train en Allemagne.

Le général Lemoine est nommé commandant d'armes à Wesel.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14880. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 9 mars 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, je désire avoir un des bataillons de la flottille à l'armée du Rhin. Voici quel serait mon but; faites-moi connaître s'il serait rempli. 1,200 marins seraient fort utiles cette année pour le passage des rivières et pour la navigation du Danube. Mes marins de la Garde m'ont rendu de grands services dans les dernières campagnes, mais ils faisaient un service qui était indigne d'eux. Les marins qui composent les bataillons de la flottille savent-ils tous nager? Sont-ils tous capables de mener un bateau dans une rade ou dans une rivière? Savent-ils l'exercice d'infanterie? S'ils ont cette instruction, ils me seront fort utiles. Il faudrait envoyer avec eux quelques officiers d'artillerie de marine et une centaine d'ouvriers avec leurs outils. Ce serait d'une grande ressource pour le passage et la navigation des rivières.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

14881. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 9 mars 1809.

Je vois qu'il n'y a plus de vaisseaux en construction. Je vois que les ateliers diminuent beaucoup. Si les trois bâtiments qui sont à la mer éprouvaient un accident, ils ne seraient pas réparés cette année. Il doit y avoir à Anvers neuf vaisseaux; il n'y en a que sept. Quand *le Conquérant* et *le Superbe* seront-ils commencés? Combien à l'eau cette année? *Le Tilsit* et *le Friedland* pourront-ils être finis cette année et porter Flessingue à douze vaisseaux? A Brest, il n'y a plus rien sur le chantier; serait-il possible de finir *le Nestor?* A Lorient, il n'y a plus que trois vaisseaux sur le chantier; il n'y en a jamais eu moins. A Rochefort, il n'y en a que trois. Je suppose que *le Triomphant* pourra remplacer *le Jean-Bart*, et que vous mettrez à l'eau *l'Iena* pour remplacer un des vais-

seaux de l'escadre qui aurait des accidents et maintenir Rochefort à onze vaisseaux. Il faudrait commencer à élever un autre bâtiment sur le chantier à Toulon. Je ne vois pas pourquoi *l'Annibal* n'est pas réparé, de manière à avoir quatorze vaisseaux français et deux russes. Je vois sur le chantier *l'Ulm*; sa mise à l'eau portera l'escadre de Toulon à quinze vaisseaux. Il faut se dépêcher de mettre à Toulon deux vaisseaux sur le chantier.

Faites-moi un rapport qui me fasse connaître où en est le port de la Spezia. Pourquoi n'y a-t-on pas mis un bâtiment en construction? Je vois deux frégates et un brick; est-ce à Gênes ou à la Spezia qu'ils sont en construction? Je ne le vois pas bien par l'état de situation.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14882. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À PARIS.

Paris, 9 mars 1809.

Mon Cousin, donnez ordre que la partie de ma Garde qui est restée à Valladolid, c'est-à-dire l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, se dirige sur Vitoria, où elle recevra de nouveaux ordres, de sorte qu'il n'y ait plus personne de ma Garde au delà de Vitoria. Donnez le même ordre pour mes chevaux et le service de mes écuries qui seraient encore à Valladolid.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14883. — AU VICE-AMIRAL GANTEAUME,

COMMANDANT L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE, À TOULON.

Paris, 9 mars 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Ganteaume, je reçois votre lettre du 1er mars. J'ai appris avec plaisir la prise de la frégate anglaise *la Proserpine*. En faisant sortir fréquemment des escadres légères, vous obtiendrez beaucoup de succès de cette espèce, vous prendrez même des vaisseaux; mais, pour cela, il faut bien organiser vos signaux jusqu'à la Spezia et Li-

vourne, et, lorsque vous serez instruit de la station de quelques bâtiments anglais, les faire envelopper par des forces supérieures. Quel que soit le résultat de ces expéditions, j'en approuverai toujours la conception, quand même je devrais y perdre quelques bâtiments. C'est l'inaction dans laquelle on s'est constamment renfermé qui a inspiré aux Anglais cet excès d'audace de bloquer nos côtes avec des bricks, et de ne pas même se donner la peine de tenir des vaisseaux contre les escadres renfermées dans mes rades.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Ganteaume.

14884. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 11 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, le commandant du mont Cenis ne donne pas de paille aux détachements qui passent.

Il me revient que, dans la 27e et dans la 28e division militaire, les commandants et les municipalités envoient les détachements beaucoup trop loin, et à cinq ou six lieues dans les terres; ce qui fatigue et excède le soldat. Recommandez aux commandants de veiller à ce que les détachements ne soient point fatigués.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14885. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Rambouillet, 11 mars 1809.

Mon Fils, faites partir le régiment de marche de cuirassiers, qui est à Brescia, pour Augsburg, où chaque détachement rejoindra son corps; qu'il franchisse le Tyrol aussi promptement que possible, en faisant de bonnes journées et sans séjours. Faites-lui donner en partant la solde jusqu'au 1er avril. Je ne sais où en est la Chiusa vénitienne, près de Pontebba. Si on peut la mettre à l'abri d'un coup de main en six semaines

ou deux mois, vous pouvez y faire travailler. Faites bien reconnaître la position entre Tarvis et Osoppo, pour empêcher les Autrichiens de passer par là. Je suppose que les hauteurs d'Osoppo sont en état de défense: pressez tous les petits ouvrages d'Osoppo. Je suppose que vous aurez placé un poste sur les confins, du côté de Tarvis, avec un officier intelligent pour explorer ce qui se passe en interrogeant tous les passants et empêchant toutes les communications.

Faites-moi connaître comment les régiments qui sont en Italie se procurent des souliers. Ceux qui ont leurs dépôts en Italie ne sont pas en peine, mais comment feront ceux dont les dépôts sont en France? Les souliers sont-ils bons en Italie? Y sont-ils chers?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

14886. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE,

À LA HAYE.

Rambouillet, 11 mars 1809.

Je reçois votre lettre du 26 février. Pourvoyez à la défense de la Hollande et organisez au moins 20,000 hommes présents sous les armes, sans compter ce que vous avez en Allemagne et en Espagne, afin de mettre votre pays à l'abri de toute incursion, car la guerre est imminente. Toutes mes troupes sont employées, et vous serez sûrement attaqué au mois de juin ou de septembre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14887. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Rambouillet, 12 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, il y a à l'armée du Rhin vingt et un régiments d'infanterie; treize ont les grenadiers et voltigeurs de leur 4ᵉ bataillon avec les bataillons de guerre et viennent de recevoir l'ordre d'envoyer les 1ʳᵉ et 2ᵉ compagnies de fusiliers, pour porter ces 4ᵉˢ bataillons à quatre compagnies.

Le 7e d'infanterie légère doit recevoir le même ordre. C'est par erreur que, dans une de mes lettres précédentes, on a mis le 5e régiment d'infanterie légère. Les grenadiers et voltigeurs de ce régiment sont au 4e bataillon; faites-les partir, sans délai, avec ce qu'il y a de disponible des compagnies de fusiliers, de sorte que ce régiment ait quatre compagnies de son 4e bataillon avec ses bataillons de guerre.

Le 17e de ligne et le 21e ont déjà leur 4e bataillon à l'armée du Rhin.

Quatre régiments, savoir : le 13e régiment d'infanterie légère, le 25e, le 48e et le 108e, ont leur 4e bataillon aux camps de Boulogne et d'Anvers. Ces 4es bataillons ne pourront partir pour l'Allemagne que lorsqu'on aura pourvu, par l'organisation des réserves, à la défense des camps. Le 15e régiment d'infanterie légère a son 4e bataillon en Espagne. Ainsi l'armée du Rhin devrait avoir 84 bataillons; mais un bataillon est en Espagne et quatre sont retenus momentanément dans les camps de Boulogne et d'Anvers; total, cinq bataillons à déduire. Il devrait rester à l'armée du Rhin 79 bataillons. Mais il y a encore une autre déduction à faire sur ce nombre. Quatorze régiments ne pourront envoyer les 5e et 6e compagnies de leur 4e bataillon que lorsqu'elles auront été complétées par la conscription de 1810; ce qui fait vingt et une compagnies de moins, ou la valeur de près de quatre bataillons à déduire. Ainsi l'armée du Rhin aura donc, au 1er avril, 75 bataillons, qui, à 840 hommes chacun, doivent donner une force de 63,000 hommes.

Lorsque l'armée du Rhin aura reçu les quatre bataillons de Boulogne, 3,360 hommes, sa force se trouvera portée à 66,360 hommes. Enfin, lorsqu'elle aura reçu les vingt et une compagnies que les 4es bataillons ont de moins en ce moment, 2,940 hommes, la force totale de l'armée sera définitivement de 69,000 hommes.

Le corps d'Oudinot doit être composé de douze demi-brigades, chacune forte de trois bataillons, ce qui devrait faire trente-six bataillons; mais il y en a quatre, savoir : le bataillon du 28e, celui du 46e, celui du 50e et celui du 75e, qui ne pourront passer le Rhin que lorsqu'il aura été pourvu à la défense des côtes. Resteraient donc trente-deux ba-

taillons. Mais ces trente-deux bataillons n'ont encore chacun que quatre compagnies, hormis les tirailleurs corses et les tirailleurs du Pô, qui en ont chacun neuf; il manque donc deux compagnies à chacun des trente autres bataillons, ce qui fait soixante compagnies de moins, ou la valeur de dix bataillons à déduire.

Ainsi l'armée d'Oudinot aura donc, au 1er avril, vingt-deux bataillons, qui, au complet de 840 hommes, doivent présenter une force de 18,480 hommes. A quoi il faut ajouter une treizième demi-brigade, formée de trois bataillons portugais et forte de 1,500 hommes environ; ce qui portera la force du corps du général Oudinot, au 1er avril, à 19,980 hommes. Lorsque ce corps aura reçu les quatre bataillons de Boulogne, il devra former un total de 23,340 hommes. Enfin, lorsqu'il aura reçu les 5es et 6es compagnies que les 4es bataillons complètent en ce moment (soixante compagnies à 140 hommes, 8,400 hommes), le corps du général Oudinot devra définitivement être fort de 31,740 hommes.

Le corps d'observation du Rhin est de douze régiments, ce qui devrait faire 48 bataillons; mais sept bataillons sont en Espagne, un au camp de Boulogne et quatre sont au corps du général Oudinot; total. douze bataillons à déduire. Le corps d'observation du Rhin, au lieu de 48 bataillons, ne peut donc être composé, au 1er avril, que de 36, ce qui doit faire une force de 30,240 hommes, et, lorsque le bataillon que ce corps d'armée a sur les côtes aura pu le rejoindre, sa force totale sera alors de 37 bataillons et de 31,080 hommes.

Le corps des villes hanséatiques a deux régiments, ce qui devrait faire buit bataillons; mais le 5e d'infanterie légère a deux bataillons en Espagne et le 19e de ligne en a un au camp de Boulogne, ce qui fait trois bataillons à déduire; restent donc cinq bataillons, qui, au 1er avril. doivent présenter une force de 4,200 hommes, et, lorsque le bataillon que ce corps a au camp de Boulogne aura pu rejoindre en Allemagne, la force du corps des villes hanséatiques se trouvera être de 5,040 hommes.

Ainsi on peut résumer des trois manières suivantes l'aperçu de la situation de mes armées en Allemagne :

CORPS.	1° Au 1er avril.		2° Après le retour des bataillons de Boulogne.		3° Après l'arrivée des 5es et 6es compagnies des 4es bataillons.	
	Bataillons.	Hommes.	Bataillons.	Hommes.	Bataillons.	Hommes.
Armée du Rhin	75	63,000	79	66,360	83	69,000
Corps des villes hanséatiques	5	4,200	6	5,040	6	5,040
Corps d'Oudinot	25	19.980	29	23,340	39	31,740
Corps d'observation du Rhin	36	30,240	37	31,080	37	31,080
Totaux	141	117,420	151	125,820	165	136,860

Napoléon.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14888. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Rambouillet, 12 mars 1809.

J'approuve l'organisation de l'artillerie du corps d'observation du Rhin, avec cette modification, qu'au lieu de 32 caissons d'infanterie il faut en mettre 44, pour avoir 1,500,000 rations attelées, et calculer sur 25,000 baïonnettes. Il faut, pour chaque division, une compagnie d'artillerie à pied et une à cheval; ce qui fait quatre compagnies à pied et quatre à cheval. Il n'y a que trois compagnies d'artillerie à pied et une à cheval; c'est donc trois compagnies à cheval et une à pied à envoyer. En ajoutant deux compagnies au parc, cela ferait trois compagnies d'artillerie à pied et trois à cheval à envoyer, ou six compagnies.

Il y a cinq compagnies à pied qui arrivent de Valence; il y en aura donc deux de reste, qui seraient à la disposition du général Songis pour le parc général. Il vient de Valence deux compagnies à cheval; ce sera donc une autre à fournir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14889. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Rambouillet, 12 mars 1809.

J'ai donné l'ordre, et vous le réitérerez, pour que les cadres des 3e et 4e escadrons des vingt-quatre régiments de dragons qui sont en Espagne se rendissent en France. Vous donnerez ordre au dépôt d'Auch que tous les officiers et sous-officiers des 3e et 4e escadrons des mêmes régiments de dragons se dirigent sur-le-champ sur Versailles.

J'ai donné l'ordre, et vous le réitérerez, que les hommes sans chevaux des régiments qui sont en Espagne se dirigent sur Bayonne. Donnez ordre à Bayonne qu'ils soient dirigés sur leurs dépôts.

J'ai donné des ordres, et vous les réitérerez, pour que tous les hommes montés ou non montés du dépôt de Niort, ou qui y arriveront, se dirigeassent sur leurs dépôts, hormis les hommes montés en état d'entrer en campagne, qui se dirigeront sur Strasbourg.

J'aurai, par ce moyen, en France quarante-huit escadrons de dragons. Ces quarante-huit escadrons, à 200 hommes chaque, feront 9,600 hommes. Je composerai alors douze régiments provisoires de quatre escadrons des 3e et 4e escadrons de chaque régiment.

Faites-moi un état à plusieurs colonnes, indiquant 1° le nombre de chevaux existant en France, y compris les dépôts d'Auch, de Niort, et le régiment provisoire de Tours; 2° le nombre de dragons annoncés comme partis d'Espagne et sans chevaux; 3° le nombre de conscrits à recevoir de 1810. Je suppose que toutes ces parties réunies ne doivent pas former moins de 10,000 hommes. Vous me ferez faire un second état, indiquant le nombre de chevaux existant aux dépôts, en comprenant les dépôts de Niort, d'Auch, et le régiment provisoire de Tours, le nombre de chevaux dont les marchés ont été passés, enfin ceux pour l'achat desquels le ministre Dejean a porté six millions dans son budget de 1809. Je suppose que tout cela ne doit pas aller loin de 9 à 10,000 chevaux. Faites-moi faire le même travail sur les selles.

Je verrai alors ce qu'il faudra faire pour compléter mes quarante-huit

escadrons ou mes douze régiments provisoires. Mais mon intention est d'utiliser ceux que j'ai aujourd'hui, puisque je ne puis maîtriser les circonstances et qu'il serait ridicule que je laissasse oisifs 4 ou 5,000 chevaux de dragons que j'ai, lorsqu'ils peuvent être de quelque poids dans la balance.

Donnez donc l'ordre, demain matin : aux hommes montés en état de faire la guerre, appartenant aux 3es et 4es escadrons qui sont au dépôt d'Auch, officiers, sous-officiers et soldats, de se diriger sur Strasbourg; à tous les hommes montés en état de faire la guerre du dépôt de Niort, de se diriger sur Strasbourg; à tout le régiment provisoire de Tours, de se diriger sur Strasbourg. Deux cents hommes ont été mis sous les ordres du colonel Henry; donnez-lui l'ordre de les renvoyer sur Strasbourg dès qu'il n'en aura plus besoin. Envoyez en même temps des ordres aux dépôts des régiments de dragons qui sont en France de faire partir, vingt-quatre heures après la réception de votre ordre, tous les hommes disponibles montés, pour Strasbourg. Prenez vos mesures pour que les plus éloignés effectuent leur départ avant le 15 mars. Donnez également l'ordre à ces dépôts de faire partir, du 20 mars au 1er avril, pour Strasbourg, tous les hommes qu'ils auront disponibles, et toutes les fois qu'ils en auront dix en état de partir, en faisant comprendre aux commandants des dépôts quel est mon but. J'aurai ainsi à Strasbourg, le......, les cadres de vingt-quatre compagnies de dragons.

Par des états que j'ai, plus récents que les vôtres, les dépôts de France peuvent fournir, au lieu de 900 hommes, 1,500 hommes; 200, au moins, partiront d'Auch, 1,000 de Tours, 200 de Niort. J'aurai donc 3,000 dragons rendus à Strasbourg dans les premiers jours d'avril.

Chargez le sénateur, général de division, Beaumont, de se rendre à Strasbourg avant le 20 mars, afin de passer la revue et d'organiser quatre régiments provisoires. Vous désignerez quatre majors pour commander les quatre régiments, et huit chefs d'escadron.

Le 1er régiment provisoire se compose de six compagnies des 4es escadrons des 1er, 3e, 4e, 5e, 9e et 15e de dragons; le 1er de dragons peut faire partir, après-demain, 120 hommes de Versailles; il peut en faire

partir 13 de Niort; ce qui portera le cadre de cette compagnie à 130 hommes. Le 3e peut faire partir 110 hommes de Versailles et 16 de Niort; ce qui, comme vous voyez, fera un bel escadron de 250 hommes. Le 4e régiment peut faire partir sur-le-champ 30 hommes de son dépôt; il recevra 110 hommes du régiment provisoire de Tours et 20 hommes de Niort; ce qui portera cette compagnie à 160 hommes. Le 5e peut faire partir 83 hommes de Versailles; le dépôt de Niort fournira 65 hommes; ce qui portera cette compagnie à 148 hommes. Le 9e recevra de son dépôt 90 hommes et 40 hommes de Niort. Le 15e recevra de son dépôt 78 hommes et 80 hommes du dépôt de Niort; ce qui fera qu'au 1er avril ce 1er régiment provisoire sera composé de 800 hommes prêts à entrer en campagne, indépendamment de ce que le dépôt d'Auch pourra envoyer directement.

Le 2e régiment pourra fournir 140 hommes de son dépôt; il recevra 78 hommes du régiment provisoire de Tours; ce qui fera plus de 200 hommes; ainsi de suite pour les autres régiments. Il en est plusieurs, tels que le 25e, qui, ayant 120 hommes au régiment provisoire de Tours, 100 hommes à recevoir de son dépôt, pouvant en recevoir encore une vingtaine du dépôt d'Auch, auraient 250 hommes. Dans ce cas, vous devez recommander qu'au lieu de faire partir le cadre d'une compagnie on fasse partir tout le 4e escadron.

Mettez-moi sous les yeux un projet qui organise ces quatre régiments provisoires conformément au présent ordre. Vous aurez le temps, en expédiant les ordres demain matin, d'arrêter l'organisation et la formation de ces régiments avant l'arrivée des détachements à Strasbourg.

Mandez aux chefs des dépôts que les officiers qui sont au dépôt de Niort ou au régiment provisoire de Tours doivent se joindre à Strasbourg avec les régiments; qu'ainsi ils doivent calculer en conséquence. Toutes les fois que les détachements réunis d'un même régiment feraient moins de 150 hommes, le cadre seul d'une compagnie sera suffisant; s'ils passent 200 hommes, le cadre du 4e escadron entier partira, de manière à former deux compagnies.

Dans la destination que j'ai donnée aux détachements des différents

régiments qui concourent à la formation d'un même régiment provisoire, j'ai eu égard à l'emplacement des dépôts.

Si les circonstances ne deviennent pas pressantes, je laisserai à ces quatre régiments provisoires le temps de s'organiser à Strasbourg et d'y recevoir des renforts. Vous sentez qu'il me sera facile de former huit régiments de ces quatre, aussitôt que chaque régiment pourra envoyer son escadron complet, puisqu'alors j'aurai vingt-quatre escadrons que j'organiserai à trois escadrons par régiment. Du moment que j'aurai les quarante-huit escadrons, je ferai douze régiments provisoires que je porterai à quatre escadrons, mais en réunissant toujours les escadrons d'un même régiment dans le même régiment provisoire. C'est dans cet esprit que je n'ai point adopté la proposition que vous m'avez faite de laisser subsister le régiment provisoire de Tours. Il s'ensuivrait que le 25e, par exemple, qui a à son dépôt plus de 100 hommes, aurait au régiment provisoire de Tours 100 autres hommes. Ce serait du désordre et de la confusion, et il n'y aurait rien à attendre de ce régiment. J'ai en Espagne trop de régiments de dragons, je n'en rappelle aucun; je me contente de rappeler les cadres et les hommes qui n'ont pas de chevaux. Avant la fin de l'année, les quarante-huit escadrons qui s'y trouvent n'en formeront pas probablement vingt-quatre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14890. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Rambouillet, 13 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, je désire que dimanche on me présente, à la parade, une compagnie de chacun des 5es bataillons des 32e et 58e de ligne, 2e, 4e, 12e et 15e d'infanterie légère, complétée à 140 hommes: ce qui ferait un beau bataillon provisoire de six compagnies. Il faut que tous les hommes soient bien équipés et bien habillés. On me présentera également 300 hommes du 3e bataillon du 122e, en bon état.

Faites-moi connaître le nombre de conscrits de 1810 arrivés aux corps, et le nombre de ceux qui sont habillés.

Les conscrits de la Garde de 1810 me présenteront, à la parade de dimanche, tout ce qu'ils auront d'habillé et en formeront autant de compagnies qu'il y aura de fois 200 hommes. Quant aux conscrits des quatre années antérieures à 1810, on me les présentera dans l'uniforme des corps auxquels ils sont destinés.

On me présentera également, à la parade de dimanche, les chasseurs du grand-duché de Berg, s'ils sont en état de paraître.

Vous donnerez ordre au général Durosnel de passer la revue de 1,300 chevaux des dépôts qui sont à Versailles, et vous m'en rendrez un compte particulier. On pourrait faire partir pour l'armée un millier de ces 1,300 chevaux.

Vous ordonnerez au général Mouton de passer une revue particulière des 3,000 hommes des dépôts d'infanterie qui sont à Paris, de réformer tout ce qui est à réformer, et de vous faire connaître ce que le reste pourra fournir de disponible.

NAPOLÉON

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14891. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE À PARIS.

Rambouillet, 13 mars 1809, minuit.

Monsieur le Général Clarke, je reçois votre travail du 12 mars sur la formation d'un corps de réserve, composé des 5es bataillons de l'armée. Je vous le renvoie pour que vous y fassiez faire quelques changements que je vais vous indiquer.

Lorsque j'ai passé la revue du 86e en Espagne, j'ai ordonné que les quatorze compagnies revenant de Portugal fussent formées en douze compagnies et composassent les deux premiers bataillons; ce qui, avec le 4e bataillon, qui était de l'ancienne armée d'Espagne, fait trois bataillons au delà des Pyrénées. Le 3e bataillon, qui doit être réorganisé, et le 5e se trouvent donc en Bretagne. Donnez ordre que tout ce qui appartient à ce régiment et se trouve en ce moment à Bordeaux et à Saintes, arrivant du Portugal, rentre dans la 13e division militaire, et que le 3e ba-

taillon soit reformé sans délai. Ce 3e bataillon complété à 840 hommes, et le 5e bataillon fort de 800 hommes, feront partie du 1er régiment, qui se réunira à Pontivy.

J'ai donné l'ordre que le 3e bataillon du 70e, qui était à Saragosse, envoyât tous ses hommes disponibles à Madrid, et que le cadre retournât en Bretagne. Il faut réitérer cet ordre et prendre des mesures pour que le 3e bataillon soit également formé à 840 hommes; ce qui, avec le 5e bataillon du 70e, formé à 800 hommes, réunira 1,640 hommes.

Vous formerez alors de la manière suivante la brigade destinée à la défense de Pontivy : 1er régiment, composé du 3e bataillon du 70e, 840 hommes; du 5e bataillon du 70e, 800 hommes; du 5e bataillon du 47e, 800 hommes; total, 2,440 hommes; 2e régiment, composé du 3e bataillon du 86e, 840 hommes; du 5e bataillon du 86e, 800 hommes; du 5e bataillon du 15e de ligne, 800 hommes; total, 2,440 hommes. Total de la brigade qui se réunira à Pontivy, 4,880 hommes, près de 5,000 hommes.

Je n'ai aucune observation à faire sur le 2e régiment, qui désormais sera le 3e, ni sur le suivant.

Au 4e régiment, je vois que le 12e de ligne est porté comme devant faire partir pour l'armée du Rhin 560 hommes, c'est-à-dire les quatre compagnies de fusiliers du 4e bataillon; mais il serait nécessaire aussi de porter en compte le nombre d'hommes nécessaire pour compléter les grenadiers et voltigeurs de ce même 4e bataillon; or vous n'avez rien porté pour cette destination. En général, on a bien complété les grenadiers et voltigeurs du corps d'Oudinot, mais on n'a pas complété les grenadiers et voltigeurs des 4es bataillons de l'armée du Rhin. Il est vrai qu'ils doivent être complétés dans les 3es bataillons de guerre; mais alors c'est autant d'hommes à envoyer de plus aux bataillons de guerre.

Il faut faire ces changements sur votre état qui, d'ailleurs, me paraît bien conçu.

Quant au 10e régiment, qui a été oublié, il faut en former un nouveau régiment qu'on réunira à Metz.

Il y a déjà à Metz le 12e régiment, qui devient le 13e, par suite des

changements faits pour la formation de la brigade de Pontivy. Le nouveau régiment sera alors le 14e; ces deux régiments formeront une brigade. Il me semble que ce 14e régiment pourra être composé de la manière suivante : 1er bataillon, deux compagnies du 25e léger, deux compagnies du 6e léger, deux compagnies du 24e léger; 2e bataillon, deux compagnies du 26e léger, deux du 16e léger, deux du 32e léger; 3e bataillon, deux compagnies du 96e de ligne, deux du 22e de ligne, deux du 54e, deux du 15e de ligne. Il manque deux compagnies pour le 2e bataillon; on prendra les deux compagnies du 32e léger qui sont à Toulon.

Ainsi une brigade composée de deux régiments et forte de 5,000 hommes se réunira à Pontivy; une brigade composée de trois régiments et forte de 9,000 hommes se réunira à Paris; une brigade composée de deux régiments et forte de 5,000 hommes se réunira à Boulogne; une brigade composée de deux régiments et forte de 5,000 hommes se réunira à Gand et à Wesel; un régiment de 2,500 hommes se réunira à Mayence; une brigade forte de 5,000 hommes se réunira à Strasbourg; une brigade forte de 5,000 hommes se réunira à Metz; enfin deux brigades formant cinq régiments seront en Italie.

Quant à la formation de cette réserve, rien ne presse. Il me paraît qu'il est d'abord nécessaire d'achever de compléter les bataillons de guerre qui sont en Allemagne et les 4es bataillons qui doivent les rejoindre. Pour terminer cette opération importante, j'ai besoin que vous me remettiez les états suivants : 1° un état de l'armée du Rhin, qui me fasse connaître la situation de l'effectif de tous les corps; cette situation comprendra l'effectif des bataillons de guerre au 1er février, et l'augmentation résultant des envois de détachements partis jusqu'au 15 mars, et que l'on supposera arrivés au même nombre qu'ils sont partis; une colonne me fera connaître ce qui manque encore pour porter ces bataillons au grand complet; 2° un état de situation détaillé des 4es bataillons de l'armée du Rhin; cet état indiquera l'emplacement, le cadre, la situation de chaque compagnie et le nombre d'hommes, en comptant comme reçus ceux dont vous aurez appris le départ, et faisant connaître ce qui manque au complet.

Tous les 4ᵉˢ bataillons de l'armée du Rhin doivent avoir leurs grenadiers et voltigeurs et deux compagnies de fusiliers déjà partis; mais je crois que ces compagnies partent très-incomplètes, et qu'il y manque beaucoup de monde. Une colonne fera connaître les dispositions que j'ai prises pour distribuer en leur faveur une portion des conscrits de la Garde. Une autre colonne fera connaître ce qu'il faut prendre encore pour compléter les grenadiers et voltigeurs et les deux premières compagnies de fusiliers. Cela fait, il faudra pourvoir à compléter les 3ᵉˢ et 4ᵉˢ compagnies de fusiliers.

Les deux états que je viens de vous demander pour l'armée du Rhin, je vous les demande aussi pour le corps d'Oudinot et pour le corps d'observation. Enfin vous me présenterez dans une récapitulation : 1° le total de mes armées en Allemagne au 1ᵉʳ avril, en supposant reçu ce qui est parti pour les renforcer; 2° ce que devrait être leur situation au complet; 3° ce qui manque. Par là je connaîtrai ce qui me reste encore à envoyer pour porter mes armées d'Allemagne au complet, et ce n'est qu'après que ces armées et les 4ᵉˢ bataillons qui doivent les rejoindre seront complétés, qu'on pourra travailler à la formation du corps de réserve.

Les régiments du corps de réserve qu'il importe le plus de former promptement sont les deux de Saint-Omer et celui de Gand; mais il manque 3,300 hommes pour les compléter. Il est donc convenable que vous me proposiez de faire venir les cadres de ces différents régiments à Paris, pour y prendre 3,000 conscrits de la Garde et les conduire à Saint-Omer et à Gand, où ils compléteront les régiments; mais, pour cela, il faudrait que les cadres des bataillons fussent déjà formés. Vous me ferez donc connaître ceux des régiments qui, dès aujourd'hui, ont le cadre du 5ᵉ bataillon et ceux qui ne l'ont pas.

Par ce moyen, ces trois régiments se trouveront organisés; ce qui me mettra à même de disposer des dix 4ᵉˢ bataillons qui sont actuellement au camp de Boulogne, composés de conscrits des quatre années, et que je destine aussi à rejoindre les bataillons de guerre en Allemagne. Proposez-moi cette mesure, qui est des plus urgentes. Il me tarde aussi d'ap-

prendre que les officiers de l'École militaire et les sous-officiers des vélites sont partis.

Je désire que vous m'apportiez mercredi l'état ci-joint, avec les changements et avec le travail que je viens de vous demander.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14892. — ORDRE

POUR LES TRAVAUX DES FORTIFICATIONS A EXÉCUTER EN 1809.

Paris, 13 mars 1809.

KEHL, 300,000 francs. — Finir entièrement l'escarpe des deux fronts d'attaque, de manière qu'on puisse les armer à la fin du mois d'août, 150,000 francs; faire l'escarpe de la lunette H, de manière qu'elle puisse être armée au mois d'août, si cela est nécessaire, 120,000 francs; épis, 30,000 francs; total, 300,000 francs. Le pont sera fait l'année prochaine, et, si Kehl était menacé, on ferait le barrage en bois provisoirement.

KASTEL, 620,000 francs. — Pour achever l'escarpe et contrescarpe des trois lunettes, 250,000 francs; achever les escarpes des deux fronts commencés, 200,000 francs; de manière qu'au mois d'août on puisse armer les trois lunettes et les deux fronts. Pour faire les terrassements et l'escarpe de la lunette n° 12, 150,000 francs; de manière que les quatre lunettes soient finies et puissent être armées au mois d'août. Pour achever de masser le front de gauche, de manière qu'il puisse être armé, 20,000 francs; total, 620,000 francs. Le réduit sera fait une autre année.

Quant à Mombach, le tracé qui m'est présenté ne me plaît pas. Revêtir tout ce fort me paraît fort inutile et me paraît d'une grande dépense. Approcher de 250 toises le bastion n° 2 de la hauteur, c'est le soumettre immédiatement au commandement de ladite hauteur. Je crois donc qu'il n'y a d'utile que de revêtir le bastion n° 4 et de donner à ce bastion un tracé tel que les faces n'en soient pas enfilées de la hauteur. A la manière dont il est tracé, il y a une face qui est tout à fait enfilée.

Je désire donc qu'on ne fasse rien à cet ouvrage, jusqu'à ce qu'on m'ait présenté un autre tracé qui soit économique.

Les bastions 1, 2, 3, peuvent être en terre. Je n'ai désiré un réduit en maçonnerie que pour garder cet ouvrage avec moins de monde, et le mettre à l'abri d'une attaque de vive force, contre une colonne qui passerait sous le fort Mensnier et qui descendrait perpendiculairement sur le Rhin; or, du moment qu'il y a un réduit de maçonnerie qui met à l'abri de cette insulte, l'ennemi n'attaquera plus par Mombach, qui était précédemment un des points les plus faibles de la place. On sait assez les inconvénients qu'il y a à cheminer dans un marais.

La position de la France étant aujourd'hui plutôt offensive que défensive, je préfère donc que tous les moyens soient portés cette année sur Kastel, qu'il est important de finir. Les ouvrages 39, 38, 37 sont tout à fait à créer. Il faut donc affecter tous les fonds aux travaux de Kastel, suivant la répartition de 620,000 francs que j'ai faite.

Wesel, 500,000 francs.—Pour finir l'escarpe des trois fronts d'attaque de la citadelle Napoléon, 350,000 francs; pour continuer les bâtiments à l'épreuve de la bombe dans la citadelle de la place, 100,000 francs; pour divers travaux d'amélioration dans la place, 40,000 francs; fascinages, plantations, etc. dans la citadelle Bonaparte, 10,000 francs; total, 500,000 francs.

La citadelle Bonaparte semble la partie la plus forte de la place de Wesel, et les choses ont été arrangées pour que la citadelle de Wesel, la citadelle Bonaparte et la citadelle Napoléon forment une place très-forte. Ainsi l'ennemi ne s'amusera pas à prendre la ville, puisque, après l'avoir prise, il n'aura rien du tout. Il attaquera donc la citadelle de la place ou la citadelle Napoléon. S'il attaque la citadelle Napoléon, il faut que la citadelle Bonaparte soit tellement élevée que les ouvrages A, C battent l'ennemi dans la citadelle Napoléon. Dans ce cas, on reste toujours maître de la place de Wesel, de la citadelle et de l'île de Büderich. C'est donc en réalité dans la citadelle Bonaparte que devraient être faits les magasins à poudre qu'on propose de construire; c'est là que devraient être les magasins de vivres et de bouche. L'étendue du camp retranché

est de près de 600 toises; la courtine de la pièce A à la pièce B est de 150 toises; les courtines de la pièce B à la pièce C et de la pièce C à la pièce A sont chacune d'environ 150 toises; cela fait donc 300 toises de bâtiments qu'on peut construire à l'abri de la bombe; ce qui doit être un espace suffisant pour renfermer tous les magasins de la place, magasins d'artillerie, de vivres, manutentions, magasins d'habillement. Je désire donc que le magasin à poudre qu'on propose de construire soit placé dans la citadelle Bonaparte. La citadelle Napoléon sera longtemps la partie la plus faible de la place; les magasins doivent donc être dans l'île, puisque cette citadelle est conservée dans tous les cas, qu'elle est prise la dernière, et peut résister fort longtemps lorsque tout le reste est pris.

Juliers, 200,000 francs. — Pour achever le front 13, 10, 14, 100,000 francs, de manière que ce front soit terminé et que la place soit fermée; pour finir la lunette E, 15,000 francs; pour finir les trois lunettes A, B, C, 15,000 francs; pour fonder l'escarpe des trois lunettes A, B, C, 70,000 francs; total, 200,000 francs.

Venloo, 50,000 francs. — Pour continuer les escarpes du fort Saint-Michel, 50,000 francs.

Anvers, 110.000 francs. — Pour achever l'escarpe, les terrassements et chemins couverts de la lunette E, 40,000 francs; pour achever la lunette H et commencer le second souterrain, 10,000 francs; pour achever la lunette F et construire un souterrain, 30,000 francs; pour achever la lunette I, 30,000 francs; total, 110,000 francs.

Il faut diriger les travaux de manière que les trois ouvrages de la rive gauche et la lunette I soient entièrement finis avant juillet, époque à laquelle commencent les opérations de l'ennemi sur l'Escaut; et, si les fonds pour la lunette I n'étaient pas suffisants, on en attribuerait sur les fonds de réserve de cette année.

Flessingue, 300,000 francs. — Pour finir sur-le-champ et avant le mois de juillet les lunettes A et B, de manière qu'elles puissent être armées à la fin de juillet, tant pour battre le fleuve que pour défendre les approches de la place, 300,000 francs. Il faut me faire un rapport

particulier sur Flessingue, me faire connaître combien on y a dépensé depuis mon passage, jusqu'où s'étend l'inondation, et me remettre à cet effet un grand plan.

Ile de Cadzand, 500,000 francs. — Pour terminer l'ouvrage en terre cette année, s'il est possible, j'accorde, 500,000 francs. Il faut tracer cet ouvrage autour de la batterie A, suivant les règles de l'art et le terrain, m'en adresser le projet, et le plus tôt possible commencer les travaux.

Ostende, 50,000 francs. — Pavé et fascinage de la digue, 30,000 fr. autres travaux, 20,000; total, 50,000 francs.

Boulogne, 300,000 francs. — Pour le fort du Moulin à huile, 100,000 francs; pour le fort du Renard, 150,000 francs; Mont-Lambert, 40,000 francs; fonds de réparations, 10,000 francs; total, 300,000 francs.

Ile Saint-Marcouf, 50,000 francs. — Pour fermer les voûtes. 45,000 francs; réparations, blockhaus, etc. etc. 5,000 francs; total. 50,000 francs.

Quiberon, 50,000 francs. — Pour achever la caserne, 50,000 francs.

Belle-Isle, 100,000 francs. — Pour achever les mouvements de terre des cinq lunettes et de leurs chemins couverts, 60,000 francs; et pour construire un réduit dans une des lunettes et en fonder un second, 40,000 francs.

Ile d'Aix, 150,000 francs. — Pour achever le réduit de la gorge, creuser son fossé et améliorer le front de terre, 60,000 francs; pour construire deux lunettes, 80,000 francs; pour les baraques à construire, 10,000 francs; total, 150,000 francs.

Alexandrie, 3,600,000 francs. — Article 1er. Demi-couronne de Saorgio, 390,000 fr. — Art. 2. Demi-couronne de Montenotte, 210,000 fr. — Art. 3. Couronne de Dego, 535,000 francs. — Art. 4. Demi-couronne de Marengo et pour les quais, déversoirs, écluses, 680,000 francs. — Art. 5. Demi-couronne de Mondovi, 285,000 francs. — Art. 6. Demi-couronne de Lodi, 290,000 francs. — Art. 7. Demi-lune CD, 58,000 fr. — Art. 8. Mur du quai du Tanaro, 305,000 francs. — Art. 9. Polygone d'artillerie, 25,000 francs. — Art. 10. Entretien, 2,000 francs.

— Art. 11. Citadelle du Tanaro, 246,000 francs. — Art. 12. Fonder l'ouvrage de l'île du Tanaro, 145,000 francs. — Art. 13. Entretien. 4,000 francs. — Art. 14. Bâtiments, etc. 425,000 francs. — Total. 3,600,000 francs.

Gênes, 40,000 francs. — Pour achever les forts Richelieu et Quezzi, 30,000 francs; réparer les deux môles et le mur d'enceinte du côté de la mer, 10,000 francs.

La Spezia. — Il faut m'en présenter les projets dans l'année.

Corfou, 100,000 francs. — Pour la place, les batteries et les îles dépendantes, 100,000 francs.

Vincennes, 70,000 francs. — Pour rétablir l'arche du pont du parc, 15,000 francs; un chemin de ronde, 20,000 francs; achever les deux tours, 30,000 francs; réparations, 5,000 francs; total, 70,000 francs.

Napoléon-Ville, 50,000 francs. — Pour construire la caserne, 50,000 francs.

Lans-le-Bourg, 60,000 francs. — Pour élever les maçonneries et couvrir la caserne, 60,000 francs.

Chambéry, 200,000 francs. — Pour les casernes et le pavillon, 200,000 francs.

Ajaccio. — Je désire pour l'hôpital d'Ajaccio un projet qui ne coûte pas plus de 100,000 francs.

Travaux ordinaires, *Fortifications.* — 1° Communications maritimes. 126,000 francs; 2° réparation de vieilles places, 1,600,000 francs; 3° fonds imprévus, 164,000 francs; 4° écoles et dépôts, 110,000 fr. total, 2,000,000 francs.

Bâtiments. — 1° Loyers de casernes, 145,000 francs; 2° traitements de portiers, concierges, 75,000 francs; 3° établissement de paratonnerres, 30,000 francs; 4° réparation de vieilles casernes dans les places de guerre, 1,750,000 francs; total, 2,000,000 francs.

Récapitulation. — Travaux extraordinaires, 7,450,000 francs; travaux ordinaires, 4,000,000 francs; total général, 11,450,000 francs.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14893. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Monsieur de Champagny, je pense qu'il est convenable d'envoyer aux sieurs Otto à Munich, Durand à Stuttgart, Bourgoing à Dresde, et à mes ministres à Carlsruhe et à Darmstadt, une copie de votre note[1] à M. de Metternich et de votre conférence[2] avec cet ambassadeur. L'une et l'autre de ces pièces sont bonnes à montrer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] NOTE DU COMTE DE CHAMPAGNY AU COMTE DE METTERNICH.

Paris, 10 mars 1809.

Le soussigné, ministre des relations extérieures, a rendu compte à S. M. l'Empereur, son maître, de la communication qui lui a été faite par S. Exc. M. le comte de Metternich du retour de M. le comte de Mier, et de la résolution qu'avait prise le cabinet de Vienne de mettre ses armées sur le pied de guerre.

L'Empereur Napoléon a été peiné de cette résolution. Les armements de l'Autriche, la conduite peu amicale de ses légations à Constantinople et en Bosnie, des écrits répandus avec profusion dans toute la monarchie contre la France, faisant craindre à Sa Majesté que la faction anglaise ne prît du crédit à Vienne, l'avaient décidée à arrêter sur la Meurthe et la Saône la marche de ses divisions qui se portaient sur Boulogne, Brest et Toulon. Sa Majesté avait en même temps engagé les princes de la Confédération à se tenir prêts à tout événement, pour pouvoir, au besoin, réunir leurs troupes et être en état, s'il le fallait, de repousser toute agression. Mais, après la déclaration de M. de Metternich, Sa Majesté a donné ordre que ses troupes se portassent de l'intérieur de la France au delà du Rhin, pour veiller à la sécurité de ses alliés et confédérés, et que les troupes de ceux-ci fussent mises, sans délai, sur le pied de guerre.

Ainsi des armées seront opposées à des armées. L'initiative de l'inquiétude, des menaces et des armements, sera provenue de l'Autriche. C'est à elle à faire connaître quand cet état devra cesser. Comme aucun différend n'existe entre les deux cours, et que, depuis le traité qui a été suivi de l'évacuation de Braunau par l'armée française, il n'y a aucun sujet de litige entre les deux puissances, Sa Majesté ignore entièrement à qui on en veut et ce qu'on prétend. Mais de son côté elle désire voir l'Europe jouir du calme et de la sécurité de la paix, et ses peuples recueillir le fruit des économies qui en sont le résultat. Le soussigné est chargé d'exprimer ce vœu à Monsieur l'ambassadeur. Il prie Son Excellence, etc.

CHAMPAGNY.

Extrait du *Moniteur* du 26 avril 1809.

[2] Voir page 355.

14894. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Monsieur de Champagny, j'avais demandé les gazettes de Vienne, de Presbourg et de Cracovie depuis le mois d'octobre de l'année dernière; je ne les ai pas encore reçues.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14895. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Faire faire au Dépôt de la guerre une carte des étapes d'Allemagne, telles que je les avais marquées dans mes guerres d'Allemagne, depuis le Rhin jusqu'à Austerlitz et la Vistule. Je désire que cette carte ne soit pas plus grande qu'une carte d'étapes de France, et que j'y voie bien le nombre de journées.

D'après la minute. Archives de l'Empire

14896. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, je désirerais avoir à l'armée du Rhin 2,000 hommes de marine. D'abord un équipage de la flottille, qui serait armé de fusils et porterait, au lieu de briquets, des outils. La première compagnie, par exemple, aurait des haches, la seconde des pioches, la troisième des pics-hoyaux, la quatrième des pelles. Ces outils seraient portés en bandoulière en place de briquets. Je voudrais ensuite avoir un bataillon de conscrits ouvriers de la marine, de quatre compagnies, qui seraient commandées par des officiers d'artillerie de la marine qui eussent servi, s'il est possible, dans les ouvriers. Chaque compagnie serait de 140 hommes. Le bataillon serait commandé par un chef de

bataillon d'artillerie de la marine qui ait servi dans les ouvriers. Ces ouvriers porteront également des outils en bandoulière en guise de briquets et seront armés de fusils. Ces compagnies d'ouvriers seront du même ordre que celles qui sont dans l'artillerie. Ces deux corps seront attachés au génie de l'armée. Ils seront utiles pour le passage des grandes rivières et pour conduire de petites embarcations armées ou des bateaux pour la navigation. Il faudrait qu'il y eût dans ces compagnies d'ouvriers quelques calfats, contre-maîtres, charpentiers, et par compagnie un officier-ingénieur de marine ayant l'habitude de construire des vaisseaux, des bateaux, ou de les réparer.

Occupez-vous de cela sans délai, et présentez-moi un projet mercredi.

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

14897. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À PARIS.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Mon Cousin, je remarque que, dans le projet remis par le général Songis, il porte seize pièces en excédant de ce qu'il demande. Mais il ne faut pas les réformer; il est nécessaire qu'il y ait quelques pièces à chacun des parcs des trois armées. Je voudrais bien qu'il fût possible, sans faire trop de dérangement, de n'avoir qu'une seule espèce d'obusiers à l'armée.

Les 200 hommes d'artillerie qui sont à Danzig peuvent être réduits à 100. Les 100 hommes d'artillerie qui sont à Stralsund y sont inutiles. Les 200 hommes qui sont à Magdeburg peuvent être réduits également à 100. Les 3,400 canonniers à pied que demande le général Songis ne me paraissent pas suffisants. Il y aura Passau et d'autres places à garnir. Il faut porter à 4,500 les canonniers à pied. 1,000 hommes d'artillerie à cheval ne sont pas non plus suffisants; il faut les porter à 1,500 hommes, ce qui ne ferait que 6,000 hommes d'artillerie. Les 600 pontonniers ne me paraissent pas suffisants; il faudrait au moins huit compagnies à 120 hommes chacune.

Il faut également me présenter un projet pour l'organisation de l'arme du génie, répartie entre les trois corps suivants : armée du Rhin, corps du général Oudinot, corps d'observation du Rhin. Il faut à chacun un officier supérieur du génie, au moins huit officiers, au moins douze compagnies de sapeurs, une compagnie de mineurs au moins par corps, et trente mille outils pour toute l'armée, à raison de dix mille outils par corps. Je nomme le général du génie Bertrand, mon aide de camp, pour commander le génie de mes armées d'Allemagne. Concertez-vous avec lui pour l'organisation de son arme et les propositions à me faire.

J'ai demandé au ministre de la marine un des quatre équipages de la flottille de Boulogne formant 1,200 marins, pour servir au passage et à la navigation des rivières. Entendez-vous avec ce ministre pour pourvoir à l'armement et à l'habillement de cet équipage, et proposez-moi sans délai sa mise en activité. Il faut qu'il soit commandé par un officier de marine intelligent. On pourrait y nommer le capitaine Baste, qui a déjà fait la guerre de terre et qui paraît s'y être distingué.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14898. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, À PARIS.

Rambouillet, 14 mars 1809.

La conscription en Toscane va mal; la cause en est bien simple, c'est qu'il n'y a pas d'officiers pour ramener les conscrits. On a confié cette mission à des vétérans qui se sont comportés comme partout, c'est-à-dire avec négligence. Je pense donc nécessaire que vous chargiez un détachement d'officiers et de sous-officiers du 113ᵉ d'être répartis dans la Toscane comme pour les autres départements.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14899. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT L'ARMÉE DU RHIN, À ERFURT.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Mon Cousin, je désire avoir un itinéraire des routes qui, de la Bohême, aboutissent sur le Danube depuis Passau jusqu'à Ulm, surtout de celles de la traversée des montagnes. Envoyez-moi également une note sur la situation actuelle des fortifications de Prague.

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmuhl.

14900. — A EUGÈNE NAPOLÉON,
VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 8. Je pense qu'il est indispensable d'envoyer deux régiments de cavalerie au général Seras, le 6e de hussards et le 8e de chasseurs; il les placera sur l'Isonzo et le Tagliamento, en ayant soin de les mettre dans des lieux sains, et il leur fera faire le service d'avant-postes pour savoir ce que font les Autrichiens.

Passé le 20 mars, je vous laisse maître de faire occuper les camps d'Udine, de San-Daniele et de Montechiaro, et d'approcher davantage mes troupes; mais ce que je vous recommande, c'est de faire ces mouvements doucement et sans précipitation, et surtout de ménager la santé de mes troupes. Il n'y a pas grand'chose à craindre des Autrichiens, les maladies sont plus redoutables. Si les pluies de la saison rendaient les camps peu sains, vous ferez cantonner mes troupes dans les villages; je vous recommande d'en avoir grand soin.

Écrivez au général Marmont par mer, et instruisez-le des mouvements des Autrichiens; réitérez-lui l'ordre de prendre des positions sur les frontières, de manière à les menacer au moindre événement. Il peut même commencer à faire travailler à quelques redoutes pour former un camp retranché et à assurer sa communication avec Zara. Faites-lui bien comprendre que, la guerre déclarée, il doit envahir tout le pays et mar-

cher à la rencontre des Autrichiens, s'ils n'ont pas devant lui un corps plus considérable que le sien.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

14901. — A MAXIMILIEN-JOSEPH, ROI DE BAVIÈRE, À MUNICH.

Rambouillet, 14 mars 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté du 4 mars. Votre Majesté aura reçu, depuis, la mienne, qui lui aura fait connaître les positions que je désirais que prissent ses troupes. Je dois lui parler franchement. Si la guerre a lieu, ses troupes doivent agir sérieusement. Le Prince Royal, quelque privilégié qu'il puisse être de la nature, n'a jamais appris ni fait la guerre, il ne peut la savoir. Ce serait donc me priver de l'utilité que j'attends de vos 40,000 hommes que de ne pas mettre à leur tête un homme sûr et ferme. J'ai nommé pour les commander le duc de Danzig, qui est un vieux soldat. Les troupes bavaroises sont aujourd'hui trop nombreuses et les circonstances sont trop graves pour que je dissimule ma pensée à Votre Majesté. Quand le Prince Royal aura fait six ou sept campagnes dans tous les grades, il pourra les commander. Du reste, on peut se tirer facilement de là; le Prince Royal pourra venir avec moi. J'ai ordonné qu'une estafette fût établie de Paris à Munich, afin d'être instruit le plus promptement possible. J'ai fait connaître à Votre Majesté mes dernières dispositions : Bamberg, Würzburg et Baireuth sont les points de réunion de mes troupes. Du 20 au 30 mars, mes armées seront concentrées; toutes les troupes de la Confédération seront également réunies et prêtes à recevoir les Autrichiens, s'ils se présentent. Le maréchal duc de Rivoli sera rendu pour cette époque à Ulm. Les nouvelles de Russie sont toujours les mêmes. L'empereur de Russie est indigné de la conduite de l'Autriche et fait marcher des troupes. Le colonel Gorgoli, aide de camp de ce prince, qui arrive à l'instant, m'apporte de nouvelles assurances de ces dispositions.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14902. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Rambouillet, 15 mars 1809.

Monsieur de Champagny, la réponse du duc d'Oldenburg m'étonne. Il faut écrire à son ministre une note dans laquelle on fasse sentir légèrement que, lorsqu'on a pris des engagements, on doit les remplir, et qu'il y a peu de loyauté dans cette conduite.

Parlez au ministre de Mecklenburg pour qu'il envoie un courrier, afin que les troupes de Strelitz se rendent sur-le-champ à Stralsund.

Il ne faut point ratifier les traités faits avec les princes de Lippe, mais les approuver. Vous en enverrez une copie au ministre de la guerre; faites-en faire aussi une copie pour mon cabinet.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14903. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Rambouillet, 15 mars 1809.

Mon Fils, il paraît que les Autrichiens veulent opposer à l'armée d'Italie deux corps : l'un de 30 à 40,000 hommes, qu'ils réunissent à Klagenfurt ou à Villach; l'autre de 20 à 30,000 hommes, qu'ils réunissent à Laybach. Il serait nécessaire d'avoir un officier d'état-major intelligent, parlant allemand, établi à l'extrémité de la frontière du côté de Pontebba, qui reçût les déserteurs, les encourageât et vous en envoyât les interrogatoires sur la force de l'ennemi de ce côté; un aux débouchés de Cividale par Caporetto, et un sur la grande route de Palmanova à Trieste. La comparaison de ces trois rapports réunis vous fera bientôt connaître ce qu'il y a d'ennemis de ce côté et le projet qu'ils pourraient nourrir.

Vous sentez que, s'il arrivait que le corps de Klagenfurt eût l'intention de se porter sur Lienz dans le Tyrol, il serait important que, moyennant

le mouvement que vous feriez sur Klagenfurt, il fût retenu et obligé de vous faire tête.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14904. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Rambouillet, 15 mars 1809.

Mon Fils, l'ouvrage que j'ai ordonné sur la tête du pont du Tagliamento doit être construit de manière que l'on puisse, successivement, sans en déranger le tracé, et profitant de ce qu'on a fait le premier jour, finir par avoir une place importante. Le Tagliamento n'a pas d'eau les trois quarts de l'année; cependant très-souvent il déborde. Mon but est que, lorsqu'il déborde, cet ouvrage serve de tête de pont et puisse favoriser le passage de l'armée. Mais, indépendamment de cet avantage, je veux aussi obtenir celui de pouvoir laisser là des magasins de cartouches, de biscuit et des hôpitaux, à l'abri d'un coup de main; en sorte que, l'armée étant en avant, un parti ennemi de plusieurs milliers d'hommes, qui, avec de l'artillerie de campagne, viendrait à se porter sur le Tagliamento et à le passer, ne pût pas forcer cet ouvrage placé à la tête du pont, et fût du moins arrêté assez de temps pour que l'armée pût revenir. Je désire également que, dans le cas où l'on prendrait position sur la rive droite du Tagliamento, pour observer le siége de Palmanova, cette tête de pont puisse, ainsi qu'Osoppo, servir de point d'appui à l'armée. Toutes ces propriétés ne pourront probablement pas s'obtenir dès cette campagne; mais il est nécessaire de les avoir en vue, pour ne pas construire des ouvrages qu'il faille ensuite défaire.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg

14905. — AU COMTE MARET,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, À PARIS.

Rambouillet, 16 mars 1809

Je suppose que vous donnez quelquefois à dîner aux officiers du grand-

duché de Berg qui sont à Versailles, et que vous vous ferez présenter le colonel à son arrivée. Donnez ordre que le 3e régiment d'infanterie soit prêt à entrer en campagne au 15 avril, avec douze pièces attelées et les 3e et 4e escadrons du régiment de cavalerie, qui sont forts de 500 hommes. Il faudra donc que le 1er et le 2e escadron ne partent point de Düsseldorf sans ordre. Les 3e et 4e partiront de Versailles, de sorte que je pourrai avoir à l'armée du Rhin 1,600 hommes d'infanterie, 1,000 chevaux et douze pièces du grand-duché de Berg. Ces douze pièces seront servies par la compagnie du train. On les composera de deux divisions, chacune de quatre pièces de 6 et deux obusiers, total huit pièces de 6 et quatre obusiers.

Il faudra donc que la compagnie du train ait des chevaux suffisants pour les attelages suivants, savoir : 40 voitures d'artillerie à 5 chevaux, compris le haut le pied, total 110 hommes et 200 chevaux. Faites-en la demande au ministre de la guerre. L'artillerie sera prête à Mayence et la prendra à son passage. Prenez des mesures pour l'exécution de ceci. Recommandez que le régiment ait un caisson d'ambulance.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14906. — A M. CRETET, COMTE DE CHAMPMOL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Paris, 16 mars 1809.

Monsieur Cretet, je désire que vous fassiez achever sans délai la ligne télégraphique d'ici à Milan, et que dans quinze jours on puisse communiquer avec cette capitale.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14907. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 16 mars 1809.

Donnez des ordres sans délai pour qu'il soit mis en construction à

Livourne une frégate et un brick. Mon principal but est de donner de l'occupation aux ouvriers du pays, qui sont très-malheureux.

Donnez ordre également qu'il y ait toujours en rade, ou dans le port de Livourne, une frégate ou une grosse corvette comme *la Victorieuse*, deux bricks et quatre petits bâtiments comme *la Flèche* ou *le Cerf*, ou autres bâtiments de même espèce; ce qui fera sept bâtiments. Donnez ordre sans délai que cette division se réunisse à Livourne; qu'un commandant du grade au moins de capitaine de frégate la prenne sous ses ordres et soit chargé de la garde et de la police du port, corresponde avec l'île d'Elbe et l'île de Corse, et surveille la côte autant que faire se pourra; il interceptera et saisira les bâtiments qui correspondent avec les Anglais. Les équipages de cette division formeront d'ailleurs un nombre d'hommes qui pourra être utile au maintien de la police à Livourne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14908. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 16 mars 1809.

Mon Fils, le 23e léger, qui était en Toscane, a dû y arriver fort de 600 hommes; il doit avoir reçu 300 hommes; 300 hommes partent vers la fin de mars du Piémont pour le joindre; ce qui portera ces deux bataillons à 1,200 hommes. Le 22e léger, qui est à Ancône, a dû recevoir 800 hommes; 200 hommes vont partir pour le rejoindre; ces deux bataillons seront donc au complet de 1,600 hommes. Ainsi, au premier événement, ils pourront entrer en ligne. Le 52e va recevoir 300 hommes qui partent de Gênes; le 102e recevra 200 hommes; le 29e de ligne, 100 hommes. Mon intention est donc que la division Miollis vienne à être composée: de quatre bataillons dn 62e, 3,000 hommes; de quatre bataillons du 23e léger, 3,000 hommes; de deux bataillons du 22e léger, 1,500 hommes; du 4e bataillon du 101e, 700 hommes; du bataillon du 14e léger, 1,300 hommes, et du bataillon du 6e de ligne, 1,200 hommes; ce qui formerait une division de 10 à 11,000 hommes de très-bonnes troupes; et le château Saint-Ange serait occupé par le bataillon de la Tour

d'Auvergne ou d'Isembourg, par le régiment napolitain, en attendant l'arrivée des autres troupes de Naples. Vous avez mal compris mon intention en réduisant les régiments italiens dont les 3es bataillons sont en Espagne. Je n'ai pas entendu que l'on dût attendre l'arrivée des cadres des 3es bataillons pour former ces bataillons, mais que vous les formeriez dès aujourd'hui en prenant des sous-lieutenants dans les colléges, des officiers plus avancés, dans votre garde et dans les vélites qui ont fait campagne, quelques-uns même, dans les troupes françaises. Mais il faut, sans délai, exécuter mon ordre, et vous occuper de porter l'armée au grand complet, considérant les cadres des bataillons qui sont en Espagne comme s'ils n'existaient plus. Ainsi je compte qu'au mois de mai, au lieu de la division Severoli, vous me présenterez deux divisions italiennes, chacune de dix ou douze bataillons, et formant au moins 18,000 hommes sous les armes, c'est-à-dire 9,000 hommes chacune, et ayant chacune ses sapeurs, ses outils attelés et ses douze pièces de canon. Levez la conscription et ne perdez pas un moment pour remplir toutes les places vacantes. Revoyez avec attention les dépôts, et faites partir tout ce qu'il y a de disponible pour les bataillons de guerre.

Je compte qu'au 1er avril la division Seras aura 10,000 hommes, y compris ses douze pièces d'artillerie, et un escadron de 200 chevaux : que la division Broussier aura la même force ; qu'elles seront, l'une au camp d'Udine, l'autre au camp d'Osoppo, ayant des avant-postes, celle du général Broussier, sur la Pontebana, celle du général Seras, sur les confins, du côté de Caporetto. Vous mettrez sous les ordres du général Seras une brigade de cavalerie légère de deux régiments, qui couvrira le cours de l'Isonzo, du côté de la Chiusa vénitienne. L'escadron de dragons de la division Broussier, qui sera alors à 200 chevaux, sera suffisant. Vous mettrez dans Palmanova, pour garnison, 1,200 hommes de troupes italiennes, les compagnies d'artillerie et le nombre de sapeurs français qui seront nécessaires, en recommandant la plus grande surveillance. Je suppose que le service de la place de Palmanova se fait avec vigilance, et que les portes ne s'ouvrent pas la nuit. La division Grenier sera le 1er avril à Conegliano, Pordenone et Sacile, ayant ses douze pièces de canon, et

s'étendant dans les pays sains de la gauche, pour y vivre plus commodément. Je suppose qu'alors tous les détachements auront rejoint, et que cette division m'offrira au moins 9,000 hommes. La division Barbou, qui sera de 10,000 hommes et de vingt-quatre pièces de canon, occupera Trévise et tous les villages le long de la Piave, en remontant du côté de Feltre et de Bassano. La division Lamarque, hormis le 112ᵉ, qui est encore nécessaire en Toscane, et qui sera complétée à 6,000 hommes, douze pièces de canon, sera placée à Vérone et le long de l'Adige. Les Italiens, qui seront à la division italienne composée de 12,000 hommes, seront à Vicence, Padoue, etc. Vous aurez donc sur la gauche de l'Adige 60,000 hommes d'infanterie, 10,000 hommes de cavalerie, 708 pièces d'artillerie attelées, formant un fonds d'armée de plus de 80,000 hommes. Vous manderez, dans une lettre chiffrée et par un officier intelligent, ces dispositions au général Marmont. Vous lui ferez connaître que le duc de Danzig commande 40,000 Bavarois réunis entre Munich et Passau; que le prince Poniatowski commande 30,000 Polonais qui sont campés sur la Vistule, menaçant Cracovie; que le prince de Ponte-Corvo commande l'armée saxonne devant Dresde; que le duc d'Auerstaedt est à Baireuth avec un corps de 80,000 Français; que le duc de Rivoli est à Ulm et à Donauwœrth avec un corps de 60,000 hommes; que le général Oudinot a un corps d'élite de 40,000 hommes à Augsburg et sur le Lech; que les Russes marchent sur l'Autriche, qui paraît avoir fait des armements considérables, qui, fière des grands rassemblements qu'elle a armés, semble courir à sa perte; que je compte sur son activité, sans lui rien prescrire de positif, pour battre ce qu'il a devant lui et ne pas se laisser masquer par une poignée de .... et, comme il est probable que les armées resteront en présence pendant tout le mois d'avril, je compte que l'armée d'Italie sera renforcée alors de 6,000 Italiens et de la division Miollis; ce qui portera l'armée sous vos ordres à 90,000 hommes.

J'ai ordonné que le briquet fût supprimé dans la compagnie de grenadiers et de voltigeurs et qu'on y substituât des outils; que les sapeurs et canonniers portassent au baudrier, en guise de sabre, la 1ʳᵉ escouade

de chaque compagnie, des haches; la 2e, des pics-hoyaux; la 3e, des pioches, et la 4e, des pelles. Mon intention est d'étendre cette mesure à toute l'armée et de supprimer ainsi une arme aussi inutile que le briquet.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14909. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 16 mars 1809.

Mon Fils, par la lettre que je vous ai écrite ce matin, je vous ai fait connaître que je pensais qu'il fallait, dans les premiers jours d'avril, faire prendre position aux divisions Seras et Broussier, avec deux régiments de cavalerie légère, dans le Frioul; à la division Grenier, à Conegliano, Sacile et Pordenone; à la division Barbou, à Trévise, en s'étendant jusqu'à Bassano; aux divisions italiennes, à Padoue et à Vicence, et aux corps de la division Lamarque à Vérone, hormis le 112e, qui est encore nécessaire en Toscane. Vous rapprocherez également la cavalerie; cependant il ne faudrait pas trop tôt faire renchérir les fourrages. Mon intention est bien de ne faire aucun mouvement pendant avril, et tout me porte à penser que les Autrichiens, de leur côté, réfléchiront au précipice où ils vont s'engouffrer; la Russie marche contre eux. Toutefois il faut se tenir prêt et parler haut. Il ne serait pas hors des choses bien possibles (mais ceci est pour vous seul) que, dans le courant d'avril, je ne partisse comme un trait pour aller passer huit jours dans le Frioul, voir toutes ces troupes qui doivent être très-belles, et m'en revenir ensuite à Paris.

Vous pourrez déroger à la lettre de cet ordre en laissant, si vous le jugez convenable, une partie des divisions italiennes à Montechiaro.

Je crois vous avoir ordonné, il y a quelques années, d'aller faire une reconnaissance jusqu'à la Chiusa vénitienne, et d'y bien voir les routes qui débouchent de là par la gauche sur le Tyrol, et par la droite sur la vallée de l'Isonzo. Si vous n'avez pas encore fait cette reconnaissance, il serait peut-être convenable de la faire. Je vous ai ordonné des

fortifications de campagne sur le Tagliamento. Peut-être faudrait-il faire aussi quelques petits ouvrages sur les hauteurs du côté de la Carinthie: par exemple, si la Chiusa vénitienne pouvait, en très-peu de temps et à peu de frais, être mise à l'abri d'un coup de main, ce serait une chose utile à faire.

Il faut penser à l'administration; la méthode de se nourrir par des marchés devient impraticable lorsque beaucoup de troupes se concentrent. Il faut alors avoir recours à des réquisitions dans le pays, et faire venir en même temps des pays voisins une grande quantité de subsistances, à un prix fait et par des réquisitions légalement imposées; c'est le meilleur moyen. Padoue, Venise, Bassano et Vérone sont des pays riches; les transports devront se faire facilement du Pô et de l'Adige jusqu'à Palmanova. Dans ces circonstances, il faut aider au trésor en faisant des réquisitions à un prix modéré; c'est ainsi qu'on en use dans tous les pays du monde. Moi-même, j'ai été obligé d'employer ce moyen en Alsace quand toute mon armée y était rassemblée; je requérais alors une certaine quantité d'approvisionnements par préfecture, et je fixais le payement à un prix raisonnable.

Je désire que vous pensiez aussi à organiser l'espionnage; il doit se faire à la fois par la Valteline, par Venise et Trieste, et par la Carinthie. Mettez quelqu'un à la tête de cette partie; ayez un homme intelligent et adroit qui suive constamment tous les rapports, vous accompagne partout et se procure partout des espions.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14910. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE, A MADRID.

Paris, 16 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 7 mars. Je ne conçois pas comment la solde est arriérée. J'ai cependant beaucoup d'argent à Bayonne; comment le payeur général ne le fait-il pas passer? Il faut que ce payeur soit un imbécile.

Je donne des ordres. Tout est à la guerre. La Russie est avec moi contre l'Angleterre, l'Espagne (soi-disant), l'Autriche et la Turquie.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14911. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 16 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, donnez ordre au roi de Naples de faire partir de Naples le général de brigade Valentin avec les deux bataillons du 23ᵉ léger, forts de 1,500 hommes; les trois bataillons du 62ᵉ de ligne, forts de 2,200 hommes; six pièces d'artillerie servies par une compagnie d'artillerie française, et attelées, s'il n'y a pas assez d'attelages français, par des attelages napolitains; et un bataillon entier du régiment de la Tour d'Auvergne ou d'Isembourg, fort de 800 hommes: total de la brigade française, 4,600 hommes; en recommandant que les compagnies de grenadiers et voltigeurs et les chefs de bataillon se trouvent à tous ces régiments. Un des deux régiments d'infanterie napolitains et deux escadrons de cavalerie napolitains, formant 300 hommes à cheval, partiront avec cette brigade sous les ordres d'un adjudant commandant et en feront partie. Un officier supérieur et un capitaine d'artillerie, deux officiers du génie et deux commissaires des guerres y seront attachés. Cette brigade, forte de 6 à 7,000 hommes, devra être rendue à Rome cinq jours après la réception du présent ordre, c'est-à-dire dans les premiers jours d'avril.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14912. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 17 mars 1809.

Monsieur Dejean, il ne faut garder aucun prisonnier espagnol à Bayonne, ni à Bordeaux. Donnez ordre que tous ceux qui s'y trouvent

se rendent à Saintes et à Angoulême. Prenez des mesures pour qu'aucun prisonnier espagnol ne passe par Bordeaux.

Extrait des *Mémoires du roi Joseph.*

14913. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 17 mars 1809.

Les marins de ma Garde, dans la dernière campagne, ont fait le service que doit faire le 1er corps. Je désire un rapport sur les officiers des marins de ma Garde, et sur les lieux où se trouvent les différents détachements; ils ont l'habitude de ce service; il faut en mettre le plus qu'il sera possible dans le bataillon de la flottille, et réduire le bataillon de matelots de la Garde à 140 hommes. Pour le service de ma Garde une compagnie est suffisante.

Il est un autre point où la marine est nécessaire, c'est à Venise. Si cette place venait à être assiégée, il me faudrait un contre-amiral et un certain nombre d'officiers, canonniers, ingénieurs et contre-maîtres, pour les employer à la défense de cette place importante. Vous connaissez Venise; vous savez que sa défense consiste principalement dans le mouvement de chaloupes canonnières, radeaux et autres petits bâtiments armés; sans doute que la marine italienne servirait très-bien dans cette circonstance; cependant, comme il y aura beaucoup de troupes françaises, je ne puis lui abandonner une partie si importante de la défense.

Il me faudrait à peu près le cadre d'un équipage de la flottille, en officiers et sous-officiers, quelques compagnies de canonniers de la flottille, dont on compléterait le cadre par des patrons et matelots du pays. Faites-moi un rapport sur cette idée.

Supposez-vous chargé de la défense de Venise. Dans mes premières campagnes d'Italie, j'ai toujours eu un officier français et 100 marins sur le lac de Garda, qui est bien moins important que Venise, et ils m'ont été assez utiles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14914. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À PARIS.

Paris, 17 mars 1809.

Mon Cousin, écrivez au maréchal Jourdan et au duc de Valmy et aux différents officiers généraux qu'ils doivent correspondre désormais avec le ministre de la guerre, puisque vous êtes nommé major général des armées d'Allemagne. Réitérez l'ordre que tout ce qui est à Santander et à Bilbao, appartenant au 1er et au 2e régiment provisoire de Bayonne, rejoigne ses corps respectifs.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14915. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT L'ARMÉE DU RHIN, À ERFURT.

Paris, 17 mars 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 12; je donne ordre au ministre du trésor public d'assurer les fonds, non-seulement pour le remplacement des valeurs qui ont été protestées, mais encore, d'avance, pour le service de mars, d'avril et de mai. Cette exactitude est nécessaire afin que, si quelque valeur était protestée ou s'il survenait quelque embarras, on eût toujours le temps de remplacer. Je suppose que vous pourvoyez à la solde du corps d'Oudinot; il est très-important que ce service ne manque pas d'un jour. Le corps du duc de Rivoli s'appelle *Corps d'observation de l'armée du Rhin;* il sera réuni le 20 à Ulm. Le ministre du trésor pourvoira directement à la solde de ce corps; l'armée du Rhin n'a rien à voir là. Faites armer et approvisionner les forts de Kronach, Forchheim et Bamberg. Je suppose que votre quartier général sera déjà rendu à Würzburg. Faites approvisionner cette citadelle. Le duc de Danzig doit être arrivé le 20 à Munich. Le 105e de ligne et le 8e de hussards arrivent, à ce qu'il me semble, vers les premiers jours d'avril. Suivez la direction de ces troupes, afin que, s'il survenait quelques changements, vous puissiez les détourner de leur route, et qu'il ne puisse

pas leur arriver de malheurs. Envoyez, par un courrier extraordinaire, ordre au 72e de changer de route à Wittenberg, où il arrivera le 23, et de se diriger sur Würzburg. Tout ce qui vient derrière, sapeurs, canonniers, escadrons du 7e, qui suivent cette route, changeront également de direction à Wittenberg, et, au lieu d'aller sur Magdeburg, viendront sur Würzburg. Donnez ordre à tout ce qui appartient à la division Saint-Hilaire, cavalerie, infanterie, sapeurs et artillerie, qui le 18 seront à Magdeburg, de se mettre en marche pour Würzburg. Le 10e d'infanterie légère, le 3e de ligne, le 72e, le 57e et le 105e, le 8e de hussards, le 16e et le 12e de chasseurs, le matériel d'artillerie, auront tous leur mouvement sur Würzburg. Vous ne leur donnerez pas de séjours, et vous ferez faire à toutes ces troupes des marches raisonnables, afin d'activer leur réunion. Je préfère que cette réunion se fasse plutôt sur Würzburg que sur Bamberg, parce que la route est plus à droite et plus éloignée des frontières. Je désire donc que vous ayez une division à Baireuth, une à Nuremberg, une à Bamberg; que la cavalerie légère de votre ancien corps d'armée garde les débouchés de la Bohême; que la division Saint-Hilaire se réunisse d'abord à Würzburg, d'où on pourra l'envoyer entre Nuremberg et Ratisbonne, ainsi que la cavalerie du général Montbrun et la grosse cavalerie de Nansouty; tout cela sur la droite, de sorte que, s'il ne survient pas de changements, la gauche de votre armée soit sur Baireuth et la droite sur le Danube. En cas d'événement, c'est sur la droite qu'il faut se porter pour se joindre aux Bavarois, aux Wurtembergeois, au corps du général Oudinot et à celui du duc de Rivoli. Faites-moi connaître quand la division Saint-Hilaire sera arrivée. Le parc général sera réuni à Würzburg. Ne tenez à Baireuth que peu de malades. A tout événement, les places de Forchheim, de Bamberg et de Würzburg doivent contenir les embarras de l'armée. Je désire que vous fassiez établir un hôpital à Forchheim et que le général qui est à Baireuth y envoie sans affectation ses malades. Je désire également un hôpital à Bamberg. Écrivez au général Saint-Hilaire qu'il abrége la marche de ses troupes; qu'il n'est plus question de se porter sur Magdeburg, mais bien de se diriger tous sur les positions que je vous ai

indiquées. Donnez ordre que tout ce qu'il y a des transports militaires en Hanovre soit dirigé sur Würzburg. Envoyez savoir quand la division Dupas arrivera à Hanovre. J'ai donné ordre au prince de Ponte-Corvo de se rendre à Dresde. Vous donnerez ordre aux grenadiers et voltigeurs du 22e de se rendre à Magdeburg. Vous ordonnerez également à tous les détachements du 22e, faisant partie des quatre bataillons de marche, ou des bataillons de marche des 4es bataillons, de se rendre aussi à Magdeburg, de sorte qu'il y ait dans cette place un bataillon de 500 à 600 Français. Écrivez au roi de Westphalie pour que, de son côté, il mette dans cette garnison ses troupes les plus sûres. Le 19e d'infanterie de ligne a 700 hommes qui arrivent le 22 mars à Mayence. J'ai donné ordre que cette troupe fût dirigée sur Würzburg. A son arrivée, placez-la en garnison dans la citadelle, où elle restera jusqu'à ce que je donne des ordres pour qu'elle rejoigne son corps.

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

14916. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 17 mars 1809.

Mon Fils, vous savez qu'on manque toujours de souliers à la guerre. Il est convenable que vous preniez des mesures pour avoir vingt-cinq mille paires de souliers à Palmanova, vingt-cinq mille paires à Mantoue, vingt-cinq mille paires à Venise et vingt-cinq mille paires à Milan. Vous ferez faire l'avance de ces cent mille paires de souliers par le ministre de la guerre d'Italie, et vous prendrez toutes les mesures pour qu'elles soient de très-bonne qualité; car il vaut autant ne rien avoir que d'avoir de mauvais souliers, et vous aurez soin que ces souliers soient placés aux dépôts et ne soient distribués que par votre ordre et dans les revues que vous passerez. Dans les distributions que vous en ferez, les corps devront toujours les payer. Lorsque vous passerez la revue des corps, si les hommes n'ont qu'une paire de souliers dans le sac et une aux pieds, vous leur en ferez donner une troisième paire, dont vous ordonnerez la retenue

sur la masse de linge et chaussure. Moi-même, si je vais en Italie, j'accorderai aux corps une paire de souliers en gratification, et je la ferai payer par le trésor de France. Ainsi le trésor italien ne supportera aucune charge pour cet objet. Indépendamment de cela, écrivez aux dépôts qui sont dans la 27e et la 28e division militaire et dans les 7e et 8e, pour qu'ils aient à envoyer à leurs corps, en Italie, une certaine quantité de souliers, pour entretenir la chaussure.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14917. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 17 mars 1809.

Mon Fils, dans le premier état de situation que vous m'enverrez, faites mettre à la division Barbou le nom des majors qui commandent les régiments. Il manque là un général de brigade. Cette division doit avoir vingt-quatre pièces de canon, six par brigade; vous en savez la raison, c'est pour que, si elle se réunissait à l'armée de Dalmatie, elle pût lui en fournir. La 1re brigade, composée des 8e et 18e légers, doit avoir plus de 3,200 hommes sous les armes; il faut avoir soin que les régiments aient leur major, commandant deux bataillons. La 2e brigade ne sera que de 2,700 hommes. La 3e, composée des 23e et 60e, doit être de 3,000 hommes; la 4e, de 3,000 hommes; ce qui fera, pour la division, 12,000 hommes. Indépendamment de tout ce qui était parti, beaucoup d'hommes partent dans le courant de mars. La division Miollis, composée de quinze bataillons, sera de plus de 10,000 hommes. Ainsi, vers le 1er mai, vous aurez plus de 60,000 hommes français sur la gauche de l'Adige, deux divisions italiennes, fortes de 20,000 hommes, 13,000 hommes de l'armée de Dalmatie; en tout, 93,000 hommes d'infanterie. Alors il faudra partager la division italienne. Faites-moi connaître à qui l'on pourra confier la 2e division. 2,000 hommes de la Garde, que l'on pourra mettre en ligne, porteront l'infanterie de l'armée d'Italie à 95,000 hommes. La cavalerie sera composée de cinq régiments de cavalerie légère, formant 4,500 hommes, de cinq régiments de dragons, formant 4,500 hommes,

total, 9,000 hommes; ce qui, avec 1,000 hommes de cavalerie italienne, 200 hommes du 24e de dragons et 600 chevaux de la Garde, fera 11,000 chevaux. Les régiments français, au lieu de 9,000 hommes, devraient m'offrir 10,000 hommes. Il me semble que les hommes ne manquent pas. Pressez de tous vos moyens la remonte et l'équipement.

En comptant 6,000 hommes d'artillerie, de sapeurs français et italiens, j'aurai donc 112,000 hommes sur cette frontière. Indépendamment de cela, j'ai ordonné qu'on formât cinq régiments de réserve : un, composé de deux compagnies des 5es bataillons de neuf régiments qui ont leurs dépôts en Italie, formant dix-huit compagnies, de 2,500 hommes; le 2e, composé des compagnies des neuf régiments italiens; ce qui formerait une brigade de 5,000 hommes, qui sera prête vers la fin d'avril. Ces régiments seront composés de conscrits de 1810. Ils pourront très-bien se former au camp de Montechiaro. Cette brigade aurait pour principal but de pouvoir être portée sur Venise et sur les places, pendant que l'armée irait en avant. Trois autres régiments provisoires seront composés des 5es bataillons des régiments de l'armée de Dalmatie et de Naples; ils formeront, sur la fin d'avril, à Alexandrie, une réserve qui sera destinée à se porter sur la Piave pendant que l'armée marcherait en avant.

Il faut s'occuper sérieusement de l'armement de Venise, en faisant d'abord armer les forts en bois que les Autrichiens avaient faits, en demandant aux constructeurs le genre de bâtiment qui convient à la défense de la ville. J'attends votre réponse pour envoyer à Venise un contre-amiral français avec quelques officiers de marine, pour être maître de la police et organiser la défense de la place, qui doit consister principalement en canonniers, en radeaux armés et autres bâtiments de cette espèce. Il faut surtout penser à l'armement de Brandolo et de Malghera. Voyez dans quelle situation se trouvent les barques de Peschiera, afin d'en avoir une qui navigue dans le lac, et, s'il n'y en a pas, en faire passer de Venise, pour être maître de ce lac; ce qui importe essentiellement si l'on était acculé sur l'Adige.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg

14918. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 17 mars 1809.

Mon Frère, toutes mes troupes doivent évacuer Magdeburg, hormis quelques dépôts et le 4e bataillon du 22e. Envoyez là de vos troupes les plus sûres, afin que vous soyez tranquille sur la possession de ce poste important. J'attends un état de situation de vos troupes, afin de vous indiquer la manière de les placer pour contenir les pays entre l'Elbe et le Rhin.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

14919. — A LOUIS X, GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT,

À DARMSTADT.

Paris, 17 mars 1809.

Mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale en date du 16 février. Vous connaissez mes sentiments pour vous, et ils vous sont garants du prix que j'attache aux témoignages d'intérêt que vous me donnez à l'occasion du succès de mes armes en Espagne. J'accepte avec plaisir l'offre que vous me faites de mettre sur pied la totalité de votre contingent en Allemagne, et je vous invite à donner des ordres pour qu'il soit réuni à Mergentheim, avant la fin de mars, au nombre de 4,000 hommes présents sous les armes. J'aime à vous renouveler, dans cette circonstance, l'expression des sentiments d'estime et d'affection que je vous ai voués.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

14920. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Paris, 17 mars 1809.

Mon Frère, j'ai destiné le corps d'armée de Votre Majesté à former une

réserve particulière. J'ai nommé pour le commander le général Vandamme, que vos troupes ont déjà connu en Silésie dans la dernière guerre. Il sera le seul Français, et il recevra directement les ordres du major général. Je suppose qu'il ne sera pas désagréable au général auquel Votre Majesté a destiné le commandement de ses troupes de servir sous les ordres de cet officier, qui est un très-ancien général et un homme d'expérience. Les troupes de Votre Majesté ne pourraient pas rendre tous les services qu'elles sont appelées à rendre, si elles n'étaient pas sous les ordres d'un général français, devant se trouver souvent dans le cas d'agir de concert avec les divisions françaises; et, pour leur avantage même, soit pour les quartiers, soit pour la nourriture, soit pour les autres détails de cette espèce, il est convenable qu'elles aient un chef français.

Napoléon.

P. S. Je reçois, au moment même, la lettre de Votre Majesté du 13. J'ai peine à croire que l'Autriche se décide à attaquer. Le cas arrivant, je ne pense pas qu'elle puisse être prête avant la fin du mois d'avril. Quelques troupes se remuent facilement; mais le mouvement de 15 à 20,000 chevaux, d'artillerie, de transport, etc. ne peut pas se faire dans un jour. Au 1er avril, j'aurai 80,000 Français réunis à Würzburg, Bamberg et Baireuth, 60,000 entre Ulm et Augsburg; tous les contingents de la Confédération, qui seront réunis au 20 mars, recevront sur-le-champ l'ordre de marcher; ce qui fera une armée de 200,000 hommes qui se réunit sur un seul point, indépendamment du corps du prince de Ponte-Corvo et de l'armée saxonne qui campe autour de Dresde, et du corps polonais qui menace Cracovie, indépendamment enfin de mes armées d'Italie et de Dalmatie, fortes de 120,000 hommes présents sous les armes, et composées de troupes qui ne se sont pas battues depuis 1805 et qui, même alors, ont eu peu l'occasion de se battre, qui campent sur les frontières de la Carinthie et sur l'Isonzo.

L'Autriche aura donc affaire à 400,000 hommes. Que Votre Majesté ajoute à cela 60,000 Russes campés sur les frontières de la Galicie, et que l'empereur Alexandre, par sa lettre du 1er mars, me renouvelle l'as-

surance qu'à la première attaque de l'Autriche il partira pour venir à ma rencontre à la tête de ses troupes. Il l'a dit aux Autrichiens; il l'a déclaré à M. de Schwarzemberg. Cependant, pour mettre Votre Majesté au fait de tout ce qui se passe, je lui envoie, mais pour elle seule, la lettre que j'ai écrite d'Erfurt à l'empereur d'Autriche. Elle doit avoir sous les yeux le récit de la conférence qui a eu lieu entre mon ministre des relations extérieures et M. de Metternich et la note que le premier a adressée à cet ambassadeur. Mon histoire avec la Maison d'Autriche est celle du *Loup et de l'Agneau*, et Votre Majesté trouvera qu'il serait par trop plaisant qu'on voulût, dans tout ceci, nous faire jouer le rôle de l'Agneau. Après cela, on ne peut plus faire usage de sa raison; il faut s'attendre à toutes les folies et à toutes les extravagances imaginables. Je pense que l'erreur de la Maison d'Autriche vient de ce qu'ils se sont imaginé que, pour lutter contre eux, j'avais besoin de faire revenir mes armées d'Espagne, me regardant sans doute comme assez imprévoyant pour livrer l'existence de mes alliés à leur bonne foi. Indépendamment de ces ressources, j'ai 80,000 hommes de la dernière levée qui, à la fin d'avril, pourront entrer en campagne, et je n'attends que de voir les choses se décider pour faire publier les pièces de cette affaire, convaincre mes peuples de tout mon bon droit, et en profiter pour appeler 150,000 hommes des conscriptions des années arriérées. Je prie Votre Majesté de m'instruire, directement et par courrier, de tout ce qu'elle apprendrait.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

14921. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 18 mars 1809.

Monsieur de Champagny, pressez le sieur Bacher pour que le régiment de Nassau et la compagnie d'artillerie et de sapeurs que doit fournir cette Maison, la compagnie de sapeurs que doit fournir le grand-duc de Würzburg, le régiment n° 4 des Maisons ducales de Saxe, les compagnies d'artillerie et de sapeurs qu'elles doivent fournir, le régiment n° 5 des Maisons de Lippe et d'Anhalt, et le régiment n° 6 des Maisons de

Schwarzburg, Reuss et Waldeck, se réunissent le plus tôt possible à Würzburg, où le général de division français Rouyer, qui parle allemand, se rend pour en prendre le commandement. Engagez le grand-duc de Hesse-Darmstadt à presser le départ et la parfaite organisation de son contingent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14922. — AU COMTE MARET,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, À PARIS.

Paris, 18 mars 1809.

Monsieur Maret, j'avais demandé un avis du Conseil d'état sur la vente des canaux; écrivez à M. Treilhard qu'il fasse passer cette affaire à la séance de mardi prochain.

Dans mon voyage du retour de Bayonne, j'ai passé par Blois et Tours. J'avais projeté plusieurs choses à faire dans ces villes; vous ne m'avez jamais remis cela sous les yeux.

Faites insérer successivement dans *le Moniteur* tous les décrets que je prends pour l'établissement de dépôts de mendicité.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Bassano.

14923. — AU COMTE DE MONTALIVET,

CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, À PARIS.

Paris, 18 mars 1809.

La route de la Spezia à Parme est très-importante, puisque c'est la seule pour communiquer avec la Toscane sans quitter le territoire français. Les projets devaient m'être remis avant le 1er octobre 1808. Vous n'en avez encore rien fait. Rendez-moi compte de l'exécution de mon décret du 5 juillet 1808, et faites-moi connaître quand cette route sera commencée et terminée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14924. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À PARIS.

Paris, 18 mars 1809.

Mon Cousin, vous connaissez l'organisation de l'armée bavaroise, de l'armée saxonne, de l'armée westphalienne, de l'armée polonaise, du corps de Wurtemberg et des divisions de Bade et de Hesse-Darmstadt. Voici l'organisation de la 3ᵉ division du corps d'armée des Princes réunis. Le sieur Fain, qui a fait pour moi un état de l'armée de la Confédération, vous en fera une copie; faites-la-lui demander. Vous la rectifierez, et, d'ici à quelques jours, vous me remettrez ce livret, corrigé et mis en ordre. Écrivez, en attendant, au duc d'Auerstaedt que le corps des Princes réunis se rassemble à Würzburg, et que j'ai nommé le général de division Rouyer pour le commander. Ce corps sera composé: d'une brigade de Nassau, formée du régiment n° 1, qui est en Espagne; du régiment n° 2, qui sera de deux bataillons de six compagnies chacun, et de 1,680 hommes; du régiment n° 3 de Würzburg, qui est en Espagne; du régiment n° 4 des Maisons ducales de Saxe, de trois bataillons chacun de six compagnies, chaque compagnie de 140 hommes, total 2,520 hommes; du régiment n° 5 des Maisons de Lippe et d'Anhalt, de 1,680 hommes; d'un régiment n° 6 des Maisons de Schwarzburg, Reuss et Waldeck, formant deux bataillons de 1,500 hommes. Cette division aura donc de 7 à 8,000 hommes d'infanterie. Je vais y envoyer deux généraux de brigade français, parlant allemand. Mais, en attendant, le général Rouyer doit la former. A cette division seront jointes deux compagnies d'artillerie, l'une de Nassau et l'autre des Maisons ducales, trois compagnies de sapeurs, l'une de Nassau, de 140 hommes, une de Würzburg, de 130 hommes, et l'autre des Maisons ducales, de 150 hommes; ce qui portera cette division à 9,000 hommes. Donnez des ordres au duc d'Auerstaedt, pour qu'il presse l'arrivée et l'organisation de tous ces corps.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14925. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 18 mars 1809.

Mon Fils, je vous envoie un croquis qui vous fera connaître comment je pense que devrait être arrangée la tête de pont du Tagliamento. Les quatre redoutes seront faites après. Il faut s'occuper actuellement de la tête de pont proprement dite, et y faire travailler avec la plus grande activité. Il est nécessaire d'avoir dans les fossés de cette espèce de pentagone un bon filet d'eau; c'est l'important. Avec quelques palissades on mettra cet ouvrage à l'abri d'un coup de main. Aussitôt que cet ouvrage sera avancé, faites construire quatre baraques en bois pour les vivres, l'artillerie, et pour loger la troupe. Un ouvrage comme celui-ci doit être terminé en un mois, et 400 hommes doivent y être à l'abri de toute attaque, en admettant la possibilité de dériver du Tagliamento un bon filet d'eau.

On fera immédiatement après la lunette de la rive droite du Tagliamento, et on fera successivement les quatre lunettes du camp retranché. Il ne vous échappera pas que, dans un pareil camp retranché, soixante bataillons peuvent se trouver à l'aise et y sont inattaquables. Pendant le temps qu'on emploiera à tracer le réduit, on aura le temps de lever le pays. Il n'y a pas de doute que les ouvrages les plus importants sont ceux qui sont à l'aval et à l'amont de la rivière, puisqu'ils défendent le pont.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14926. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 18 mars 1809.

Mon Fils, je pense convenable qu'au 1er avril vous portiez votre quartier général à Strà. La princesse et votre Maison pourront s'y trouver avec vous. Faites-y envoyer les meubles et tout ce qui est nécessaire pour

rendre cette habitation commode. Vous serez à même à Strà de veiller à l'armement de Venise, aux travaux de Malghera, et de passer la revue des corps qui sont aux camps d'Udine, d'Osoppo, à Trévise et même dans le Frioul. Prenez des mesures pour que l'estafette de Milan aille à Strà avec la plus grande rapidité. Ordonnez des travaux pour mettre dans le meilleur état la route de Mantoue à Legnago, de Legnago à Padoue et de Padoue à Trévise; ce sera désormais la route de l'armée, qui, lorsque ces chemins seront réparés, ne passera plus par Brescia ni Vérone. J'ai ordonné que le télégraphe fût disposé pour communiquer au 1er avril de Paris à Milan. Je ne sais point s'il y a des stations à établir sur le territoire du royaume d'Italie; s'il y en a à faire, faites-y travailler; faites-les même continuer jusqu'à Mantoue; on verra ensuite à les prolonger jusqu'à Venise. Vous devez annoncer votre séjour à Strà comme un voyage d'agrément à une de vos maisons de plaisance. Il faudra cependant, si rien ne presse, installer avant le sénat.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14927. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 18 mars 1809.

Mon Fils, donnez ordre que toutes les batteries en bois que les Autrichiens avaient faites, et qui sont nécessaires pour la défense des différents canaux de Venise, et les batteries établies dans les différentes îles qui concourent à la défense des canaux, soient armées. Cet armement doit se faire progressivement, en commençant du côté de Mestre et de la Piave, mais de manière à être terminé au 30 avril. Si le réduit de Malghera peut être armé, ordonnez qu'il le soit. Une tête de pont sur la Piave me paraît nécessaire. Je désire également que, lorsque le général Chasseloup sera arrivé, il trace l'ouvrage d'Arcole et les redoutes qui coupent les chaussées, de sorte que, lorsque l'armée aura passé l'Adige, on ait le temps de continuer les travaux et de se maintenir dans ce poste important. La tête de pont du Tagliamento doit d'abord être bien tra-

cée; je la ferai revêtir avec le temps. Une petite place là est nécessaire pour observer Palmanova.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14928. — A M. CRETET, COMTE DE CHAMPMOL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Paris, 19 mars 1809.

Monsieur Cretet, faites finir promptement l'affaire du canal du Midi.

Le 16 juin, j'avais ordonné qu'une somme de 80,000 francs serait accordée pour la restauration de Notre-Dame de Reims; faites-moi connaître si cette dépense a été faite.

J'ai pris, le 3 août dernier, un décret pour une route de Maldeghem à Breskens; cette route a-t-elle été faite?

Le décret du 3 août, relatif à l'île de Noirmoutiers, a-t-il été exécuté?

J'ai à vous faire la même question pour le décret du 8 août, qui ordonne divers travaux dans la Vendée.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14929. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 19 mars 1809.

Il sera réuni à Plaisance, pour se porter partout où cela sera nécessaire, quatre compagnies de gendarmerie à cheval et une à pied, sous les ordres immédiats du général de gendarmerie Radet.

La 1re compagnie à cheval sera composée de cinq brigades fournies par la 23e légion de gendarmerie et de cinq brigades fournies par la 24e légion; chaque brigade de 6 hommes; ce qui fera 60 hommes pour la compagnie. La 23e légion fournira un sous-lieutenant, qui commandera les cinq brigades de cette légion; la 24e légion fournira un lieutenant, qui commandera la compagnie. Cette compagnie se rendra à Nice, d'où elle sera sans délai dirigée sur Plaisance.

La 2ᵉ compagnie sera formée de cinq brigades de la 22ᵉ légion et de cinq brigades de la 12ᵉ; une de ces deux légions fournira un lieutenant et l'autre un sous-lieutenant. Cette compagnie se rendra par le mont Cenis à Plaisance.

La 3ᵉ compagnie sera composée de cinq brigades de la 21ᵉ légion et de cinq brigades de la 20ᵉ, lesquelles se réuniront à Genève, d'où elles se rendront à Plaisance par le mont Cenis.

La 4ᵉ compagnie sera composée de cinq brigades de la 27ᵉ légion et de cinq brigades de la 28ᵉ, qui se rendront également sans délai à Plaisance.

Ainsi ces quatre compagnies de gendarmerie à cheval feront une force de 240 hommes, commandés par quatre sous-lieutenants et par quatre lieutenants.

La 5ᵉ compagnie sera composée d'hommes à pied et de quinze brigades commandées par un lieutenant et un sous-lieutenant, et fournies par la 26ᵉ légion de gendarmerie. Cette compagnie s'embarquera à Bastia aussitôt votre ordre reçu et débarquera à Livourne.

Ainsi le général Radet aura sous ses ordres une colonne de 240 gendarmes à cheval et de 100 à pied, qui se portera partout où il sera nécessaire pour rétablir l'ordre. Cette colonne, ainsi organisée, portera le titre de *Colonne mobile de gendarmerie.* Vingt-quatre heures après la réception de votre ordre, les colonels de légion feront partir les brigades qu'ils doivent fournir, et aussitôt que celles de la 27ᵉ et de la 28ᵉ division militaire seront arrivées à Plaisance, elles seront dirigées sur la Toscane. Ces brigades seront seulement détachées de leurs corps et n'y seront pas remplacées. Vous nommerez un chef d'escadron pour commander cette colonne. Il sera sous les ordres du général Radet, qui pourra le diriger sur les points de la Toscane où la présence d'une force armée serait nécessaire pour rétablir l'ordre et arrêter les brigands.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14930. — AU GÉNÉRAL BERTRAND,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, À PARIS.

La Malmaison, 20 mars 1809.

Monsieur le Général Bertrand, je vous envoie une lettre du général Chambarlhiac et différentes pièces sur les têtes de pont du Lech. Suivez la correspondance relative à Passau, et donnez les ordres nécessaires pour que les têtes de pont du Lech soient fraisées, palissadées et qu'on fasse passer de l'eau dans les fossés; qu'elles soient également armées de l'artillerie nécessaire, en y mettant, non de l'artillerie de campagne, mais des pièces de position qui seront servies par des Bavarois. Ayez un plan d'Augsburg, et prenez toutes les mesures pour qu'on fortifie cette place, afin que dans tout événement elle soit à l'abri d'un coup de main. Présentez-moi un projet sur cette place. Donnez également des ordres pour que la place d'Ingolstadt soit mise à l'abri d'un coup de main et qu'elle serve de tête de pont, pour pouvoir manœuvrer sur les deux rives du Danube. Suivez la correspondance relative à l'armement de Kronach, de Würzburg et autres places entre Forchheim et le Danube, et remettez-moi l'état de ces places. Prenez des renseignements sur toutes les forteresses que la Maison d'Autriche a en Bohême et dans le pays de Salzburg. J'avais réuni dans mes campagnes d'Italie beaucoup de renseignements sur la situation de Klagenfurt et sur cette partie. Les Autrichiens y avaient fait et y ont fait depuis des fortifications de campagne. Vous devez trouver beaucoup de ces documents dans mon bureau topographique. Mettez-moi cela sur la carte avec des mémoires.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

14931. — A M. BARBIER,

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'EMPEREUR.

La Malmaison, 20 mars 1809.

L'Empereur demande si sa bibliothèque de voyage est prête. Je recom-

mande à M. Barbier de la choisir avec attention et d'y mettre d'excellents livres; car Sa Majesté tient à avoir quelque chose de très-distingué et par le choix des livres et par la beauté des éditions et par l'élégance des reliures. Si les Épiques ne s'y trouvaient pas, il faut ne pas perdre un moment à les mettre.

Par ordre de l'Empereur. Meneval.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

14932. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

La Malmaison, 21 mars 1809.

Monsieur de Champagny, je pense qu'il est bon que vous laissiez prendre lecture aux ministres des princes de la Confédération qui sont à Paris et aux ministres de Hollande, d'Espagne et de Naples, de ma lettre à l'empereur d'Autriche, de votre conversation avec M. de Metternich et de votre note à cet ambassadeur, afin de bien constater que je n'ai pas voulu attaquer l'Autriche, et que je lui ai, au contraire, offert une garantie; que c'est l'Autriche qui s'est laissé gagner par l'Angleterre et qui commet une agression. Vous laisserez lire et relire ces pièces à ces différents ministres, assez pour que ce soit un sujet de dépêches chez eux, et que cela fixe leur langage, tant ici qu'ailleurs. Il est également convenable que la folie et l'injustice de l'Autriche soient le texte perpétuel de vos conversations.

Napoléon.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14933. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

La Malmaison, 21 mars 1809.

Monsieur de Champagny, il faut expédier un courrier à Saint-Pétersbourg. Vous accuserez à M. de Romanzof la réception de son courrier, en lui faisant connaître que vous prenez mes ordres pour lui répondre. Vous écrirez à M. de Caulaincourt pour lui faire connaître le véritable

état des choses. Vous lui enverrez la proclamation du prince Charles, qui est une espèce de déclaration de guerre, et vous y joindrez les quatre dernières dépêches que vous avez reçues de Munich et de Vienne, pour lui faire voir à quel point on est entraîné à Vienne. Vous ferez connaître à M. de Caulaincourt que le chargé d'affaires de Russie à Vienne doit recevoir l'ordre de quitter cette capitale, si jamais les troupes autrichiennes sortent de leur territoire; que je trouve bien le projet de note que l'empereur veut faire présenter au cabinet de Vienne; que dans quelques jours vous lui enverrez le projet de note que je pense qu'on doit remettre de part et d'autre; qu'il ne faut pas se dissimuler que la folie de la cour de Vienne est telle que cette note a besoin d'être appuyée par des forces menaçantes qui la fassent revenir à la raison; que je reste constant dans ma manière de voir; que, si à Erfurt on avait menacé, l'Autriche aurait désarmé, et que ce serait une question finie; que, lorsque les troupes russes s'avanceront sur le bas Danube, que la Galicie sera menacée par la présence d'une armée russe, si l'on commence à donner une direction à l'opinion de ces troupes, il pourra se faire une réaction dans les sentiments de ceux qui ont pris le dessus à Vienne. Vous manderez donc, en résumé, à M. de Caulaincourt que vous lui expédiez ce courrier, 1° pour lui donner des nouvelles de ce qui se passe: 2° pour accuser réception de la lettre que vous avez reçue de M. de Romanzof; 3° pour lui faire comprendre qu'il est de toute nécessité que le chargé d'affaires de Russie à Vienne sache positivement qu'il doit quitter Vienne si l'Autriche fait un pas au delà de son territoire; et cette démarche doit être faite de manière que non-seulement la cour sache cela, mais encore le public, et il est même plus nécessaire que le public en soit imbu que la cour, qui est entraînée. Ce courrier pourra partir demain avant minuit. Apportez-moi demain avant midi vos dépêches. Parlez un peu de tout cela au prince Kourakine, afin qu'il se trouve moins étranger à la question et qu'il puisse en écrire quelque chose.

Rédigez-moi aussi un projet de note qui pourrait être présenté en mon nom, calqué sur celui de l'empereur de Russie, et que je ferai

partir par un courrier, à la fin de la semaine. Vous me le présenterez mercredi ou jeudi. La note pourrait être envoyée à Saint-Pétersbourg toute signée de vous; de sorte que M. de Caulaincourt la ferait partir en ligne droite pour Vienne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14934. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PARIS.

La Malmaison, 21 mars 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au général sénateur Demont de se rendre à Würzburg pour être employé au corps du duc d'Auerstaedt. Faites connaître au duc d'Auerstaedt que je désire qu'il mette sous les ordres de ce général une réserve qui serait composée des 4es bataillons du 30e, du 61e, du 65e, du 33e, du 111e, du 12e et du 85e de ligne; ce qui fait sept bataillons. Ces sept bataillons ne sont encore qu'à 500 hommes; ils ne forment donc qu'une force de 3,500 hommes; mais ils vont bientôt recevoir une compagnie qui leur produira une augmentation de 1,100 hommes. Les 4es bataillons des 48e, 108e, 25e de ligne et 13e léger ne doivent pas tarder à partir de Boulogne; ce qui portera le nombre des 4es bataillons à onze; on pourrait y joindre ceux des 7e léger, 17e et 21e de ligne; ce qui ferait quatorze bataillons. Cette réserve paraît nécessaire; les divisions restant composées de cinq régiments, et chaque régiment ayant un complet de 2,500 hommes, les divisions seraient de plus de 12,000 hommes; si l'on y laissait les 4es bataillons, elles seraient de 14 à 15,000 hommes; ce qui est beaucoup trop fort pour une division. La formation des 4es bataillons n'est pas encore terminée; il sera bon de les avoir sous la main et en dépôt pour être réunis. Il y a aussi un avantage à cette mesure, c'est qu'un régiment qui a trois bataillons en ligne et un bataillon à la division de réserve, qui peut ne pas se trouver compromis le même jour, peut trouver dans ce bataillon des ressources pour réparer ses pertes. Je désire donc que le corps du duc d'Auerstaedt soit composé de la manière suivante : des divisions Morand, Gudin, Friant et d'une

quatrième division formée des 4ᵉˢ bataillons de chacune des trois premières divisions. Chacune de ces trois premières divisions doit avoir trois généraux de brigade, un pour l'infanterie légère, et les deux autres commandant deux régiments de ligne ou six bataillons. La division du général Demont devra avoir trois généraux de brigade : un, commandant les 4ᵉˢ bataillons de la 1ʳᵉ division; un, commandant les 4ᵉˢ bataillons de la 2ᵉ division, et un, commandant les 4ᵉˢ bataillons de la 3ᵉ division. Deux ou trois bataillons de la même division seront réunis sous le commandement d'un major. Les 4ᵉˢ bataillons des 13ᵉ léger, 17ᵉ et 30ᵉ de ligne seront réunis sous un major de l'un de ces trois régiments. Les 4ᵉˢ bataillons des 61ᵉ et 65ᵉ seront commandés par un major de l'un de ces deux régiments. Par cette formation, tous les avantages se trouvent réunis; et le duc d'Auerstaedt aura quatre généraux de division, douze généraux de brigade, quatre adjudants commandants, et soixante pièces de canon, à raison de quinze pièces par division, indépendamment de l'artillerie attachée à la cavalerie, et des généraux et adjudants commandants attachés à son état-major.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14935. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

La Malmaison, 21 mars 1809.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 16 mars; vous devez inculquer de toutes les manières, soit par des articles de journaux, soit autrement, l'idée que les Russes marchent sur l'Autriche. Vous pouvez citer les préparatifs de défense que les Autrichiens font du côté de la Hongrie et le mouvement des troupes russes sur le Danube. Comme la chose est réelle, peut-être serait-il mieux de laisser les Autrichiens faire courir les bruits qu'ils veulent; ils tomberaient d'autant plus bas lorsqu'on connaîtrait les dispositions de la Russie; mais cela aurait l'inconvénient d'influer défavorablement sur l'esprit public.

Je vois avec plaisir ce que vous me dites de Malghera. Le général

Chasseloup est parti hier de Paris; j'attends de connaître le parti qu'il prendra sur Brandolo.

Il faut sans doute armer Mantoue, mais tout doucement. Faites-moi connaître quelle est l'organisation de la place de Venise. Il est nécessaire d'y avoir un gouverneur, un général de brigade commandant d'armes, deux généraux de brigade commandant, l'un Brandolo, l'autre Malghera, deux ou trois colonels pour commander les forts ou batteries des principales passes, autant de capitaines et de lieutenants en qualité d'adjoints qu'il y a de forts ou de batteries, un général de brigade commandant l'artillerie, un directeur du parc, un officier en résidence à Brandolo et un à Malghera, plusieurs officiers en résidence le long du littoral, un certain nombre d'officiers d'artillerie pour l'arsenal, et à peu près la même organisation pour le génie. Indépendamment de ces officiers, il serait envoyé, au moment où la place serait investie, un général de division, plusieurs généraux de brigade et adjudants commandants et des officiers d'artillerie et du génie; mais les commandants de Brandolo et de Malghera, et les officiers qui doivent commander les petites batteries ou forts, doivent être désignés et envoyés sur-le-champ.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14936. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À MADRID.

La Malmaison, 21 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 11 mars. Tout ce qui arrive en Galice est la faute du duc d'Elchingen, qui a établi son quartier général à la Corogne au lieu de le placer dans une position plus centrale, à Lugo par exemple, ou même plus près de la frontière. La Corogne et le Ferrol n'auraient dû être occupés que par des têtes de colonne.

Je suppose que, dès que le maréchal duc de Bellune aura commencé son mouvement, vous l'aurez fait appuyer par tout ce que vous avez de disponible. Vous avez à Madrid la division Sebastiani, la division Dessolle, les Polonais. Il faut avoir soin que le duc de Bellune ait ses trois divi-

sions et celle du général Leval tout entières. Ce maréchal aura besoin en Andalousie de beaucoup de cavalerie; elle lui sera d'autant plus nécessaire que l'ennemi en aura peu à lui opposer, et que, si les Anglais y ont quelque infanterie, ils ne peuvent y avoir de cavalerie.

Toutes mes troupes sont en Allemagne : le duc d'Auerstaedt est à Würzburg avec l'armée du Rhin; le prince de Ponte-Corvo est à Dresde; le maréchal duc de Rivoli est à Ulm avec l'armée d'observation du Rhin; le général Oudinot est avec son corps sur le Lech; les Bavarois occupent l'Inn; mon armée d'Italie est réunie sur le Tagliamento. Une fureur guerrière inconcevable s'est emparée de l'Autriche; ils ont touché les subsides de l'Angleterre, et, au milieu de ces préparatifs de guerre, les communications des deux cabinets continuent sur un pied pacifique, et l'on nous croirait les meilleurs amis du monde. La Russie prend fait et cause pour moi. Mais la cour de Vienne se trouve hors de ses mesures, et, comme celle d'Aranjuez, elle est entraînée par une faction plus puissante qu'elle-même; elle a cela de commun avec les autres. Mes équipages sont partis, et cependant je n'ai pas encore le projet déterminé de partir. Il a fallu que je remonte mes équipages d'artillerie, mes transports militaires, une partie de ma cavalerie, pour combler le déficit que les affaires d'Espagne m'ont causé. Tout cela me jette dans des dépenses énormes. Menez un peu vivement vos affaires, car les chaleurs vont bientôt commencer. Les fortifications de Madrid doivent bientôt être en état; ainsi, au pis aller, 2,000 hommes doivent bientôt n'avoir rien à craindre à Madrid.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14937. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE, À LA HAYE.

La Malmaison, 21 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 6 mars. La guerre paraît imminente. Ce que vous avez de mieux à faire est de réunir le plus de troupes possible, afin de pouvoir défendre votre pays et d'être de quelque utilité à la cause commune. C'est la première fois que vous me demandez mon

avis. Si vous me l'eussiez demandé plus tôt, je ne vous aurais point conseillé de licencier vos troupes; je vous aurais répété que rien n'était fini en Europe, et que, tandis que vous désarmiez, je levais de nouvelles conscriptions et renforçais mes armées de 150,000 hommes. Vous sentirez facilement l'imprudence des mesures que vous avez prises et les résultats dangereux qu'elles peuvent avoir pour votre pays et pour tout le monde. L'Autriche a reçu, depuis trois mois, des subsides de l'Angleterre; elle croit pouvoir m'attaquer lorsque mes troupes sont en Espagne. Je ne lui demande rien; elle n'articule aucun grief et veut revenir sur la honte de la campagne de 1805. Elle court à sa ruine. Cependant tenez vos troupes en état.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14938. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

La Malmaison, 22 mars 1809.

Je ne puis approuver que le budget de l'artillerie monte à 24 millions; c'est impossible. Il ne s'agit pas de demander de l'argent, il faut se proportionner à l'état des choses. Je ne puis qu'ajouter aux 14 millions accordés un million d'extraordinaire. Dirigez en conséquence les commandes et autres dépenses.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14939. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

La Malmaison, 22 mars 1809.

Monsieur le Général Dejean, les tirailleurs corses et les tirailleurs du Pô sont mal habillés. Faites-moi connaître d'où cela provient. Chargez un inspecteur aux revues de visiter leurs dépôts et de s'informer pourquoi ces corps sont si mal administrés.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14940. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

La Malmaison, 22 mars 1809.

Je croyais que l'administration de la masse de linge et chaussure appartenait aux compagnies; c'était comme cela jadis. Comment veut-on qu'un dépôt qui est en Flandre fournisse des souliers à l'armée d'Espagne; qu'un dépôt qui est à Marseille fournisse à Chambéry, etc.? Faites-moi un rapport sur cela, et proposez-moi une décision, s'il y a lieu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14941. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PARIS.

La Malmaison, 22 mars 1809.

Mon Cousin, vous m'avez remis hier de nouveaux états de l'armée. J'ai cru, en conséquence, y trouver des renseignements récents; je les trouve au contraire pleins d'inexactitudes. Vous devez avoir les états des troupes polonaises, saxonnes, bavaroises et wurtembergeoises; si vous ne les avez pas, faites-les demander à mon bureau, et mettez-les en détail. Vous devez avoir le détail de ce que j'ai envoyé au corps d'Oudinot pour compléter ce qui lui manque, les 13ᵉ et 14ᵉ bataillons de marche, le 3ᵉ bataillon de conscrits de la Garde, destinés au corps d'Oudinot, le 1ᵉʳ bataillon de marche des conscrits du corps d'observation du Rhin, la formation des six régiments provisoires de dragons, etc. Tout cela est plein d'erreurs. Faites refaire ces états avec la plus grande exactitude et avec les nouvelles additions.

Vous devez aussi connaître les mouvements de l'armée du Rhin sur Würzburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14942. — AU GÉNÉRAL BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PARIS.

La Malmaison, 22 mars 1809.

Monsieur le Général Bertrand, le bureau du génie à la guerre est composé d'hommes si médiocres que je ne comprends pas ce rapport. Voyez le bureau de la guerre, et faites-moi demain soir un rapport. Voici ce qu'il me faut : des outils pour les places et des outils pour la campagne. Les outils pour la campagne doivent être portés dans quarante-huit caissons attelés de six chevaux, ce qui fait 30,000 outils; près de 300 chevaux et 180 à 200 hommes sont donc nécessaires. Comme j'ai ordonné que les compagnies de pionniers eussent un certain nombre de caissons, il faut voir si les compagnies qui sont à l'armée peuvent fournir ces quarante-huit caissons, afin de ne rien faire d'extraordinaire hors de l'organisation que j'ai arrêtée il y a quelques mois. Il faut ensuite des outils pour les places et sur les derrières. Il est de principe, et vous devez tenir la main à son exécution, que les outils de campagne ne peuvent dans aucun cas être employés pour les places; ce sont des ressources dont je veux pouvoir me servir la veille d'une bataille, ou dans les huit jours qui précèdent des événements importants. J'ai besoin d'outils sur les derrières, de 6,000 à Passau et de 6,000 à Augsburg. Ceux-là n'ont pas besoin d'être attelés, et, à mesure qu'on marcherait, on ferait avancer ces outils, soit sur le Danube, soit ailleurs, par des voitures de réquisition. Assurez-vous donc que le colonel Blein, votre chef d'état-major, se rend à Strasbourg avec les officiers du génie qu'on pourra se procurer en France. Établissez votre correspondance avec les généraux Tousard, Chambarlhiac, Andréossy et Lazowski, et préparez des mesures pour que, sans délai et sans compter sur les ressources de l'Espagne, vous ayez quarante-huit caissons attelés de six chevaux, 200 hommes du train et 30,000 outils, indépendamment de 12,000 outils pour Augsburg et Passau. Il faut que demain mon décret soit pris et le service organisé. Je dois avoir à l'armée d'Allemagne...[1] compagnies de mineurs et quinze compagnies de sapeurs.

[1] Le nombre de ces compagnies de mineurs est resté en blanc sur l'original.

Je crois avoir donné des ordres pour que toutes les compagnies de sapeurs qui étaient à Danzig, Stralsund et dans toutes les places de l'Oder, se repliassent sur Bamberg. Voyez cela chez le major général et chez le ministre de la guerre, afin que ces ordres soient donnés sur-le-champ, s'ils ne l'avaient pas été. Ces quinze compagnies doivent être toutes disponibles pour l'armée active.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

14943. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

La Malmaison, 22 mars 1809.

Mon Fils, je vous ai mandé que je pensais que vous feriez bien de porter votre demeure à Strà, vers les premiers jours d'avril. D'abord, il faut installer le sénat; cette cérémonie faite, vous pourrez faire une tournée à Palmanova, Osoppo, pour bien observer les frontières, et après revenir à Milan; ce sera un voyage d'une quinzaine de jours, devant voir les troupes en détail. En partant vers le 6 ou 7 avril, vous seriez de retour à la fin du mois. Les circonstances décideront ce qu'il conviendra que vous fassiez. Voici comme je pense que vous devez arranger votre voyage. D'abord, vous irez à Brescia et à Montechiaro pour voir les troupes, si vous y en avez; de là vous irez à Mantoue pour voir l'état de défense de cette place, la situation de tous les magasins d'artillerie, et ce qu'on peut tirer de la défense de Saint-Georges. Il est d'urgente nécessité de travailler à ce poste. De Mantoue vous continuerez sur Legnago; de Legnago vous irez au pont d'Arcole, à cheval, par la rive gauche de l'Adige, en suivant la rivière. Vous reviendrez par la petite rivière de l'Alpone jusqu'au confluent; de là vous parcourrez les différents débouchés jusqu'à Villanova, et vous verrez comment, moyennant ces débouchés, on se trouve derrière la position de Caldiero et l'on empêche l'ennemi de passer outre et de s'enfoncer sur Vérone. Vous continuerez votre route par la rive droite de l'Adige jusqu'à Brandolo, afin que vous connaissiez parfaitement ce local et ce qu'il y a à faire pour rendre le pays prati-

cable entre la Brenta et l'Adige, et pour s'assurer des communications par la droite de l'Adige. Entrant ainsi à Venise par Brandolo, vous vous trouverez l'avoir vu parfaitement. De là vous pourrez vous diriger sur Trévise, Palmanova, Gradisca; de là, reconnaître toute la rive droite de l'Isonzo, depuis Gradisca jusqu'à la mer.

Je connais de belles positions entre Gradisca et Palmanova, qu'on peut occuper. Vous remonterez l'Isonzo jusqu'à Goritz et la frontière italienne: vous verrez de nouveau la limite depuis Caporetto et suivrez l'extrême frontière, des défilés de Caporetto aux défilés de la Pontebana. Il faut faire cette tournée avec de bonnes escortes et des ingénieurs géographes qui fassent des croquis, afin de bien vous mettre le local dans la tête. Vous déciderez là si l'on peut occuper la Chiusa vénitienne, et les ouvrages à faire entre Osoppo et Tarvis. Je vous recommande de faire une pointe dans la vallée de Tolmezzo, afin d'avoir une idée nette et précise de ce débouché dans le Cadorin.

Faites-vous voir à Cadore, et informez-vous si, en cas de guerre, il ne serait pas possible de former quelques bataillons de ces paysans pour éclairer les montagnes et maintenir la sûreté de leurs frontières. Faites faire des reconnaissances de détail du Tagliamento, de la Livenza et de la Piave, et reconnaître comment Conegliano, Pordenone et Sacile se lient avec Feltre, et par quelle espèce de routes. De Bassano, vous pourrez aller à Trente incognito, pour bien connaître cette gorge. De Trente, vous irez reconnaître les lignes de Lavis que je fis occuper autrefois, et la position de Segonzano. Après quoi vous viendrez reconnaître la vallée de Trente sur Vérone, par la Chiusa de l'Adige, en observant l'influence des hauteurs de Rivoli sur la rive gauche, les positions de Montebaldo et de la Corona, et les défilés de Mori qui débouchent au grand chemin sur Brescia. Il n'y a rien de tel que d'avoir vu soi-même, et cette partie est importante à connaître pour la défense du pays. Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi je vous fais aller incognito à Trente. Faites-vous accompagner par de bonnes escortes. Il y a d'ailleurs là des troupes bavaroises. Vous pouvez au reste n'y pas coucher, et même vous dispenser d'y aller si les circonstances ne sont pas urgentes. Vous passerez le mois

d'avril à faire cette reconnaissance et à bien vous mettre le système du terrain dans la tête. Faites-vous montrer le lieu où je fis passer l'Isonzo à la division Serurier pour tourner les hauteurs de Gradisca. J'approuve fort l'intention où vous êtes de ne pas manger le pays vénitien avec votre cavalerie et d'en laisser une partie sur les derrières; vous serez toujours à temps de la faire venir. Quant à moi, je reste stationnaire tout le mois d'avril, et je ne pense pas que les Autrichiens veuillent attaquer, surtout après la marche des troupes russes sur la Hongrie et la Galicie.

Je suppose que pendant votre voyage vous m'enverrez tous les soirs un long rapport sur tout ce que vous aurez vu et ordonné.

Il est très-important d'être maître des lacs de Mantoue. Il faut y avoir le nombre de bateaux nécessaires; si vous ne les y avez pas, faites-les venir de Venise. Faites presser les travaux des magasins à poudre, des casernes et des blindages à Palmanova.

NAPOLÉON.

P. S. Pendant votre tournée, la princesse restera à Monza ou à Milan.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14944. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

À NAPLES.

La Malmaison, 22 mars 1809.

Je reçois votre lettre du 13 mars, par laquelle vous m'instruisez que vous organisez des troupes. Ayez le plus grand discernement à n'armer que des gens sûrs. Il n'y a point de difficulté de vous envoyer les dépôts de Mantoue. Il est impossible de vous envoyer les régiments qui sont en Espagne, sur les confins du royaume de Valence, avec le général Saint-Cyr, et où l'on reste un mois sans communiquer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14945. — A LOUIS X, GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT,

À DARMSTADT.

La Malmaison, 23 mars 1809.

Mon Frère, j'ai reçu la lettre que Votre Altesse a écrite le 11 mars

au duc de Rivoli. Je vous ai mandé que j'acceptais avec grand plaisir votre contingent porté à 4,700 hommes d'infanterie et à 560 chevaux. Je vous remercie du zèle que vous montrez pour la cause commune, et ne doutez pas que je ne vous en tienne compte lorsque les circonstances se présenteront. Il sera nécessaire actuellement de penser à se procurer des recrues, pour remplacer les malades, les déserteurs, et suppléer aux diminutions auxquelles les événements donneront lieu.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

14946. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PARIS.

La Malmaison, 23 mars 1809.

Mon Cousin, je vous envoie un ordre que je viens de signer. Envoyez au maréchal duc d'Auerstaedt, au général Oudinot et au duc de Rivoli les dispositions qui les concernent. Faites-leur connaître qu'ils vont recevoir de l'argent pour le service du génie; qu'ils ne perdent pas de temps pour faire les réquisitions qui leur sont ordonnées; qu'ils passent les marchés et qu'ils prennent toutes leurs dispositions en conséquence.

Écrivez au duc de Rivoli qu'il doit demander au grand-duc de Hesse que son contingent soit de 4,736 hommes et de 564 chevaux, comme il le propose. Six pièces de canon seront suffisantes; mais il faut avoir soin que chaque pièce ait un approvisionnement et demi, et qu'il y ait un approvisionnement d'infanterie à raison au moins de 100 coups par homme. Vous écrirez aussi à mon ministre à Darmstadt pour lui faire ces observations.

Écrivez au général qui commande la 26e division militaire et à celui qui commande la 5e qu'ils aient à vous envoyer tous les jours la situation des places, surtout celles de Mayence et de Strasbourg. En général, tous les commandants d'armes sur le Rhin doivent vous envoyer leurs états de situation.

Donnez ordre au général Songis de diriger sur Ulm 6,000 fusils, 1,000 sabres de cuirassiers, 1,000 de cavalerie légère, 2,000 paires

de pistolets, 6,000 baïonnettes et autres pièces de rechange, un million de cartouches d'infanterie, 20,000 épinglettes, quelques milliers de tire-bourre, 12,000 outils de pionniers, 5,000 cartouches à balles et à boulet. Le général Songis doit établir en résidence à Ulm un officier et un garde-magasin, qui prendront un emplacement près de la rivière.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14947. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PARIS.

Paris, 23 mars 1809.

Mon Cousin, un officier français a été arrêté à Braunau, et les dépêches dont il était porteur lui ont été enlevées de vive force par les Autrichiens, quoique scellées des armes de France. Écrivez au duc d'Auerstaedt, au duc de Rivoli et au général Oudinot, de tâcher de faire arrêter quelques courriers autrichiens. Vous leur recommanderez de faire ces expéditions très-secrètement, d'accélérer la marche des troupes sans les fatiguer, de suivre ponctuellement mes instructions, de faire armer Würzburg et les autres forteresses bavaroises, et d'être prêts à se porter sur le Danube. 800 cuirassiers doivent être arrivés à Donauwœrth, ainsi qu'un certain nombre de détachements d'artillerie et de sapeurs destinés à renforcer les compagnies quand ils les rencontreront. Que le duc d'Auerstaedt se tienne prêt à appuyer à droite, mais qu'on n'attaque pas sans mon ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14948. — A EUGÈNE NAPOLÉON,
VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 23 mars 1809.

Mon Fils, le 28 février, il y a eu une bataille sur les confins du royaume de Valence, et le général Gouvion Saint-Cyr a complétement

battu l'ennemi. Les Italiens se sont couverts de gloire. On fait le plus grand éloge de Pino.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14949. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 24 mars 1809.

Monsieur de Champagny, je vous prie de travailler incessamment à la rédaction du manifeste contre l'Autriche, et de faire un choix des pièces qui devront accompagner votre rapport pour la communication au Sénat.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

14950. — AU COMTE MOLLIEN,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

Paris, 24 mars 1809.

Monsieur Mollien, les affaires deviennent sérieuses en Autriche. Donnez des ordres pour qu'il y ait à Strasbourg quatre millions en or et en argent sous le plus court délai possible. Deux millions seront affectés aux dépenses des différents services de la guerre; les deux autres seront à ma disposition. Dans les deux premiers millions seront compris les cinq cent mille francs que j'ai mis à la disposition du major général par mon décret de ce jour. Si vous avez des traites sur Augsburg, et que vous puissiez y réaliser de l'argent, je désirerais avoir un million dans cette place.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

14951. — NOTE POUR M. REGNAUD, DE SAINT-JEAN-D'ANGELY,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE L'INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ÉTAT.

Paris, 24 mars 1809.

Il convient de prononcer sans délai sur la question des petits sémi-

naires. Le rapport du ministre des cultes sera envoyé au Conseil d'état, section de l'intérieur. La section examinera si l'on ne pourrait pas adopter comme bases du règlement les vues et les dispositions suivantes :

Indépendamment des séminaires métropolitains, il y aura un séminaire par diocèse.

Ces séminaires seront des écoles spéciales de théologie. On ne pourra y admettre que des élèves ayant, dans la faculté des lettres, les grades qui garantissent que les personnes qui en sont pourvues savent parfaitement le latin.

On pourra admettre dans les séminaires des jeunes gens qui n'auront pas été élevés dans l'Université, pourvu qu'ils aient obtenu les grades de l'Université. Cette disposition aurait pour objet de faciliter l'admission des neveux des curés.

Tout évêque ou homme charitable qui voudra fonder des bourses dans les lycées ou dans les écoles secondaires, pour des jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique, en sera le maître. On pourra même, par une sorte de contrat avec les parents, régler une espèce de remboursement, dans le cas où l'élève renoncerait à l'état ecclésiastique. Ce genre de convention est assez commun pour les jeunes gens qui entrent en apprentissage.

L'Université peut facilement établir son autorité sur les petits séminaires actuellement existants, en les constituant écoles secondaires. Il semble qu'on ne devrait pas trouver tant de difficultés dans une question qui présente un moyen de solution si simple. En effet, si les prêtres ne veulent des petits séminaires que pour que les jeunes gens qui se destinent à l'Église apprennent les humanités et pour qu'ils soient élevés dans les principes religieux avec un peu plus de sévérité, ce but est parfaitement rempli en constituant écoles secondaires les petits séminaires, à l'existence desquels le principe de l'Université ne s'oppose pas. Mais, si l'on considère l'Université comme incompatible avec des idées de religion, et que ce soit en conséquence qu'on veuille l'indépendance des petits séminaires, c'est déceler des vues qu'on doit bien se garder de favoriser.

En constituant les petits séminaires écoles secondaires, on ne change

rien à leur existence réelle, et ceux qui veulent qu'elles existent doivent être satisfaits; on satisfait également ceux qui croient l'existence indépendante des petits séminaires contraire aux principes de l'organisation de l'Université.

Le règlement doit être rédigé de manière à ne pas donner l'idée d'une précaution prise contre le clergé. Il faut au contraire lui donner une couleur de protection, et rendre très-apparente l'intention où l'on est réellement de faire ce qui convient pour assurer au culte un nombre suffisant de ministres des autels.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14952. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 26 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, toute l'infanterie de ma Garde qui arrive d'Espagne se rendra à Paris en poste. Elle consiste en trois convois : 1° 1,000 hommes de chasseurs et de grenadiers, qui doivent être demain à Poitiers; 2° deux régiments de fusiliers et le reste des grenadiers et chasseurs, formant 5,000 hommes, qui doivent être actuellement à Bayonne; 3° trois bataillons d'arrière-garde des chasseurs, grenadiers et fusiliers, formant 1,200 hommes, qui seront dans peu de jours à Bayonne.

Voyez le général Walther pour qu'il envoie un officier de ma Garde pour faire exécuter cet ordre, faire faire aux troupes triple étape par jour, et accélérer leur marche de manière qu'elles soient à Paris le plus tôt possible.

Donnez ordre à la cavalerie, à l'artillerie et aux différents détachements de la Garde, d'activer leur marche de Bordeaux sur Paris sans trop fatiguer les chevaux; je m'en rapporte sur cela aux chefs de corps.

Donnez ordre aux chirurgiens de ma Garde de venir à Paris en poste.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14953. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 24 mars 1809.

Mon Fils, un officier français, porteur de dépêches de mon chargé d'affaires à Vienne, a été arrêté par les Autrichiens à Braunau, quoique ces dépêches fussent cachetées et scellées des armes de France. J'ai ordonné en conséquence que les dépêches venant, soit du gouvernement autrichien, soit de ses agents, soient saisies et mises en dépôt, jusqu'à ce que les dépêches enlevées à l'officier français soient remises. Tâchez de faire arrêter des courriers autrichiens, et faites-vous apporter leurs dépêches. Ne laissez plus passer de Français sur le territoire autrichien pour aller en Dalmatie. Écrivez en chiffre au général Marmont d'accélérer ses dispositions conformément aux instructions que je lui ai données.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

14954. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 25 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre. Il ne faut pas songer à distraire aucun de mes régiments d'infanterie. Le duc d'Auerstaedt vous aura mandé que je n'en laisse aucun à Magdeburg, hormis un bataillon et une compagnie d'artillerie. Ayez une colonne qui soit prête à se porter en Hanovre et partout où sa présence serait nécessaire pour rétablir l'ordre.

Je voudrais avoir un état de situation détaillé des troupes qui vous restent; vous ne me l'avez pas encore envoyé. Par les états généraux que j'ai, il paraîtrait que vous avez 2,000 chevaux, 2,000 hommes d'infanterie de votre garde et 5,000 hommes d'infanterie de ligne: ce qui ferait une division de 9 à 10,000 hommes. Il faudrait y joindre trois batteries de canon, et avec cela vous pourriez vous porter sur Hambourg, Hanovre, et partout où il serait nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

14955. — AU MARÉCHAL JOURDAN[1],

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, À MADRID.

Paris, 26 mars 1809.

Monsieur le Maréchal, je réponds aux diverses lettres que le prince de Neuchâtel a reçues de Votre Excellence, qu'il m'a remises et dont j'ai fait part à S. M. l'Empereur.

La Romana, après avoir été battu par le maréchal duc de Dalmatie, paraît, avec les débris de son corps, s'être porté sur les confins de la Galice et Zamora. La division Lapisse aurait dû marcher pour le culbuter. La Romana n'a, il est vrai, que 5,000 hommes; mais, si on lui laisse du temps, il aura bientôt recruté de nouvelles forces, qui inquiéteront le nord. Par suite de cet incident, les communications du duc d'Elchingen sont interrompues. Ce maréchal a porté trop de troupes sur la côte; il est peu probable que les instructions du major général lui soient parvenues.

Maintenant, avant tout et par-dessus tout, il faut rouvrir les communications avec le maréchal duc d'Elchingen, et s'attacher à maintenir la tranquillité du nord.

L'Empereur n'a donné aucune destination aux troupes qui ont pris Saragosse.

Le plan de marche sur Séville par Merida ne doit être exécuté qu'au préalable le maréchal duc de Bellune ne rouvre les communications avec le duc de Dalmatie, et tel doit être l'objet de la première instruction qu'il recevra; car il est essentiel de ne point s'avancer légèrement à l'extrémité de la péninsule ou vers Gibraltar, en courant le risque de s'affaiblir sur tous les points. Il est convenable que l'expédition se fasse avec prudence et dans toutes les règles de l'état militaire; ce qui exige nécessairement le rétablissement préalable de la communication avec le maréchal duc de Dalmatie.

[1] Cette lettre, écrite par le ministre de la guerre, a été revue par l'Empereur et corrigée de sa main. On lit en tête de la minute la note suivante : «Renvoyé au ministre de la «guerre pour expédier cette dépêche avec les «changements.»

Dans aucun cas le 5e corps ne doit passer le Douro ni se porter dans le midi; c'est une réserve pour le nord et pour assurer tout événement. Il sera très-bien placé à Valladolid.

Je vous le répète, Monsieur le Maréchal, le premier besoin de l'armée est de détruire les restes du corps de la Romana, de l'empêcher de soulever le nord et d'y être le maître. Peut-être le maréchal duc d'Elchingen a-t-il déjà commencé ou même achevé cette opération.

Dans aucun cas le 5e corps ne marchera ni sur le midi ni sur Madrid.

L'importance du rétablissement des communications avec le duc de Dalmatie et le duc d'Elchingen est telle, que, dans le cas où il serait nécessaire d'y envoyer des troupes, même de Madrid, il faudrait se déterminer à le faire.

Le général Kellermann a sous ses ordres une cavalerie qui est d'une grande utilité dans les plaines de Castille. Il n'a pas assez d'infanterie, après le départ de la division Lapisse, pour marcher sur les Asturies ou opérer dans les montagnes de la Galice.

Je vous envoie, Monsieur le Maréchal, les dépêches qu'on a reçues du général Saint-Cyr. Ce général a battu, à la fin de février, Reding, qui a été blessé. Il paraît que l'insurrection est forte en Catalogne. La nouvelle de la prise de Saragosse, dissimulée par les chefs des insurgés, n'a pu encore y produire l'effet qu'on en doit attendre. Le 12, le général Saint-Cyr était à Valls, près de Tarragone. Barcelone s'approvisionnait.

Le général Reille va cerner Girone. La prise de cette place et celle de Jaca sont bien importantes.

Il paraît que les Anglais ont voulu occuper Cadix avec quatre régiments, et, d'après les nouvelles de Cadix même, sous la date du 15 février, venues de Londres, les Espagnols s'y étaient opposés.

Je prie Votre Excellence de faire part de la présente à S. M. Catholique, en y joignant l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de la guerre, comte d'Hunebourg.

P. S. Les dépêches du général Saint-Cyr, étant envoyées par mer, ont

été détruites, parce que son aide de camp a été sur le point d'être pris. On les remplace, ci-joint, par le compte rendu par cet aide de camp. Je l'ai parafé.

J'apprends à l'instant que les 116ᵉ et 117ᵉ régiments ont été rappelés de Bayonne par S. Exc. le duc de Montebello, pour se porter sur Jaca. Je prendrai les ordres de l'Empereur à ce sujet. Je n'ai pas cru devoir différer d'envoyer la présente à Votre Excellence.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

14956. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

À NAPLES.

Paris, 26 mars 1809.

Je reçois votre lettre. Le départ de la colonne du général Valentin ne doit pas vous empêcher de garder la Calabre. Les Anglais ont bien d'autres choses à faire que d'aller en Sicile. Ils jettent l'alarme partout, mais ils ne sont pas à craindre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14957. — A LOUIS X, GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT,

À DARMSTADT.

Paris, 26 mars 1809.

Mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale, du 14 mars. Je verrai avec plaisir son fils auprès de moi. Que Son Altesse Royale fasse préparer ses équipages, et qu'elle lui donne un bon officier pour le guider. Il peut se tenir prêt à partir, et je lui ferai désigner le lieu où il devra se rendre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

14958. — A MAXIMILIEN-JOSEPH, ROI DE BAVIÈRE,

À MUNICH.

Paris, 26 mars 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois votre lettre. Je ne vois pas d'inconvé-

nient que Votre Majesté donne le commandement d'une de ses trois divisions au Prince royal.

L'arrestation de l'officier français à Braunau ne laisse plus de doute sur les dispositions de l'Autriche. J'ai fait partir, après cela, mes chevaux et ma Garde. Le duc de Rivoli est arrivé à Ulm. Le général Oudinot sera bientôt complété à 30,000 hommes. Une colonne de 5 à 6,000 hommes se dirige d'Italie, par Inspruck, sur Augsburg pour y rejoindre le corps d'armée du duc de Rivoli. Il est bon que le gouverneur de Votre Majesté dans le Tyrol en soit instruit, afin que, s'il y avait un coup de main à faire pour les faire déloger, on profitât du passage de cette colonne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14959. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PARIS.

Paris, 27 mars 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au général Oudinot de placer toute sa cavalerie et son infanterie sur la rive droite du Lech, et de n'occuper de la rive gauche que la ville d'Augsburg, afin de laisser de la place au corps du duc de Rivoli; et d'ailleurs, à tout événement, il vaut mieux pour les fourrages ménager la rive droite que la rive gauche.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14960. — A M. CRETET, COMTE DE CHAMPMOL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Paris, 28 mars 1809.

Monsieur Cretet, en général ce que j'ai ordonné à mon passage dans la Vendée ne s'exécute point. J'y ai nommé un préfet; pourquoi n'est-il pas à son poste? Qu'il s'y rende sans délai.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

14961. — AU COMTE MOLLIEN [1],

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

Paris, 28 mars 1809.

Monsieur Mollien, je vous ai demandé 2 millions sur Strasbourg; j'en ai mis 500,000 francs à la disposition du major général; vous tiendrez 500 autres mille francs à la disposition de l'intendant général; vous y joindrez un autre million; ce qui forme trois millions, un à la disposition du major général, deux à la disposition de l'intendant général, qui ordonnancera tout, savoir : les dépenses du ministère de la guerre sur le million à la disposition du major général, et les dépenses de l'administration de la guerre sur les deux autres millions.

Il est indispensable que vous mettiez aujourd'hui un million à la disposition de l'intendant général, savoir : 200,000 francs en or et 800,000 en traites à vue sur Augsburg, Ulm ou Stuttgart; vous ferez partir un payeur.

Les mesures que vous avez prises ne sont pas suffisantes; il faut, sur les deux millions qui restent à verser à Strasbourg, que vous en fassiez verser un le 1er du mois, et que le troisième million y soit le 10 avril. C'est par Strasbourg que tout doit passer; Mayence et Francfort sont trop loin. De l'argent sur Strasbourg et des lettres de change sur Augsburg, Ulm et Stuttgart. Rendez-moi ce soir un compte dont le résultat soit que le commissaire des guerres partira ce soir avec un million; qu'il y ait à Strasbourg un million le 1er avril, et un troisième million le 10; et prenez des mesures pour que la solde passe par Strasbourg. L'argent ne peut donc pas manquer; j'ai, indépendamment de ces moyens, un million de la liste civile que M. Daru fait revenir en poste; on s'en servira, sauf à le faire rembourser à la liste civile.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

[1] Cette lettre a été écrite par le comte Mollien lui-même sous la dictée de l'Empereur.

14962. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 28 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, écrivez au général Kellermann, qui commande à Valladolid, que je vois avec peine que les hôpitaux de la Biscaye et de la Vieille-Castille manquent du nécessaire; que c'est à lui à leur fournir des matelas, couvertures, draps et autres objets dont ils ont besoin, en tenant la main à ce que les réquisitions qu'il fera au pays soient exécutées.

Donnez le même ordre aux commandants de Pampelune, Saint-Sébastien, Burgos, Vitoria, Bilbao, Santander, et stimulez là-dessus leur zèle.

Napoléon.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14963. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL[1],

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PARIS.

Paris, 28 mars 1809.

Mon Cousin, donnez l'ordre au duc de Rivoli de faire rejoindre par les troupes de Hesse-Darmstadt et de Bade leurs divisions respectives, et d'ordonner aux généraux des divisions de les faire manœuvrer tous les jours.

Faites connaître au duc de Rivoli que le général Oudinot a ordre de porter ses cantonnements sur la rive droite du Lech, à deux lieues autour d'Augsburg; qu'il ne faut pas mettre de cavalerie près de la rive gauche du Lech, pour ménager le pays en cas que l'on fût obligé de tenir la ligne du Lech.

Ordonnez au duc de Rivoli d'avoir toujours dans ses cantonnements quatre jours de pain et quatre de biscuit, afin de pouvoir partir avec huit jours de biscuit. Donnez le même ordre au général Oudinot.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

[1] La minute de cette lettre, qui se trouve aux Archives de l'Empire, est écrite en entier de la main de Napoléon.

14964. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PARIS.

Paris, 28 mars 1809.

Mon Cousin, il y aura à l'armée d'Allemagne huit compagnies de pontonniers. Mon intention est que, de ces huit compagnies, il y en ait une attachée à chaque corps d'armée, une attachée à la Garde, indépendamment de celle de la Garde, une attachée à la cavalerie et trois attachées au parc général. Je vous ai fait connaître que la réserve du génie de l'armée d'Allemagne devait être composée d'un bataillon de marins de 1,200 hommes, d'un bataillon d'ouvriers de la marine de 800 hommes, total 2,000 marins sachant manier le fusil et manœuvrer, de 900 hommes des compagnies de sapeurs, de trois compagnies de mineurs, de quatre compagnies de pionniers formant 600 hommes et de trois compagnies de pontonniers. On y joindra deux compagnies d'artillerie et six pièces de canon. Ainsi le personnel de la réserve du génie, qui sera commandée par un officier supérieur du génie ou de marine, sera de plus de 4,000 fusils, de 280 canonniers servant six pièces de canon et ayant 12,000 outils attelés; indépendamment de ces 12,000 outils. 6,000 seront attachés aux compagnies de sapeurs, mineurs, pontonniers et pionniers, et enfin des caissons portant à peu près 20,000 outils seront attachés aux deux bataillons de marins et d'ouvriers.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14965. — ORDRES.

Paris, 28 mars 1809.

Écrire ce soir à l'ordonnateur de la 5ᵉ division et au préfet qu'ils prennent les mesures nécessaires pour faire partir, sous vingt-quatre heures, pour Stuttgart, une compagnie de constructeurs, dans laquelle il y ait 30 ou 40 hommes dont 3 ou 4 habiles à construire des fours. 150 boulangers, 50 au préfet de Strasbourg, 50 au préfet de Mayence, 50 à

Colmar. Les préfets les engageront pour six mois. Ceux de Strasbourg se mettront en marche, par division de 25, sur Stuttgart.

Écrire à l'ordonnateur, à Ulm, que je suppose qu'il y a au moins dix mille quintaux de farine réunis à Ulm; qu'il se concerte avec les Bavarois pour les réunir sans délai; que, s'il n'a pas de boulangers, il en forme toujours quelques brigades : les circonstances sont urgentes; qu'il se procure des bateaux pour transporter les vivres d'Ulm sur Donauwœrth.

Écrire, à Augsburg, au commissaire des guerres d'Oudinot d'augmenter les magasins et de faire 100,000 rations de biscuit et 100,000 rations de pain biscuité.

Expédier sur-le-champ un commissaire des guerres avec des lettres de crédit du trésor public pour 200,000 francs. Réunir un million de rations en blé ou farine, mais le plus possible de farine.

J'ai fait construire jadis des fours à Donauwœrth. Requérir les Bavarois et faire construire les fours à Donauwœrth. Il faut que, vingt-quatre heures après l'arrivée du commissaire des guerres, il y ait 100,000 rations de farine dans les magasins.

Voir les moyens de bateaux qu'on pourrait trouver à Donauwœrth, pour transporter sur le Danube.

J'ai ordonné un million de rations de biscuit aux autorités bavaroises; j'en ai demandé 200,000 à Passau, 200,000 à Munich, 200,000 à Ulm, 200,000 à Augsburg, 200,000 à Ingolstadt. Dire au commissaire des guerres que je les suppose confectionnées. En activer la confection si elles ne le sont pas, et avoir des moyens pour les faire filer par le Danube sur Donauwœrth.

Le commissaire des guerres qui ira à Donauwœrth enverra à Ingolstadt.

Les deux cent mille rations de Passau seront mises sous la protection du fort, si cela est nécessaire. Celles de Munich, en cas d'événement, se dirigeront sur Donauwœrth et sur Augsburg.

Activer toutes ces fabrications.

Outre le commissaire des guerres envoyé à Donauwœrth, envoyer l'ordonnateur Joinville. L'intendant général lui fera connaître le secret de l'armée.

Si les Autrichiens attaquent avant le 10 avril, l'armée doit se concentrer derrière le Lech : la droite occupant Augsburg, et la gauche la droite du Danube sur Ingolstadt, Donauwœrth.

Donauwœrth doit être le point le plus central de l'armée.

Ainsi donc recommander, si le cas arrivait, que le biscuit d'Ingolstadt et Munich soit dirigé derrière le Lech.

Établir des hôpitaux à Ulm, à Augsburg, qui sera toujours gardé, et à Donauwœrth.

Le commissaire des guerres pourra porter les 200,000 francs en or dans sa voiture. Il portera des lettres de crédit sur Augsburg, si le ministre en a.

Il doit y avoir, à Donauwœrth, le général Monthion au bureau d'état-major. Le major général écrira au maréchal Davout pour lui faire connaître l'existence de l'ordonnateur Joinville à l'armée, et qu'il corresponde avec lui. Le cas d'un mouvement rétrograde arrivant, le commissaire des guerres Joinville devra se concerter avec le gouvernement bavarois pour frapper des réquisitions sur Nördlingen, Donauwœrth, Ulm, en arrière du Lech et sur toute la rive droite du Danube; se procurer, en payant, des bateaux sur le Danube; 200,000 francs seront mis à sa disposition le 25 mai. J'aurai 1,000 marins.

Sans attendre les constructeurs, il fera construire par les Bavarois à Ulm et à Donauwœrth.

Demander à Augsburg 20,000 quintaux de farine.

Il fera des marchés à Ulm pour une trentaine de bateaux montés du nombre d'hommes nécessaire; autant à Donauwœrth et autant dans l'intervalle. Il les louera à tant par mois à dater du plus tôt possible.

Le principal est d'avoir à Donauwœrth des fours et des boulangers.

Le duc d'Auerstaedt m'a mandé que 700,000 rations de biscuit étaient dirigées sur Donauwœrth; mais Dieu sait quand il arrivera!

J'ai aussi ordonné à Ulm un magasin de souliers et un magasin d'artillerie.

L'intendant général partira demain. Arrivé à Strasbourg, il dirigera

sur Ulm tous les souliers, tous les moyens d'hôpitaux et tous les souliers qui appartiendraient aux corps.

Il favorisera les transports d'artillerie.

Il s'entendra avec les gouvernements de Bade et de Stuttgart pour établir des relais de Strasbourg à Ulm, afin de porter rapidement les vivres que, une fois ces relais établis, on ferait passer de Strasbourg.

Il ordonnera, à Strasbourg, la confection de 200,000 rations de biscuit. Il prendra des mesures pour qu'il y ait à Strasbourg un approvisionnement de farine.

Je vois que, l'année passée, on avait de Strasbourg à Ulm neuf relais; on sera à temps d'en mettre ensuite d'Ulm à Augsburg; 30 hommes par relais. Ce serait peu de chose; il faudrait en donner la moitié à l'artillerie.

L'intendant général fera les marchés et payera.

Si les mêmes voitures pouvaient aller de Strasbourg à Pforzheim en ayant quatre relais de chevaux, et tirées par convois de trente, et de Pforzheim à Ulm, on y gagnerait beaucoup de temps, parce que les mêmes voitures pourraient aller en six jours de Strasbourg à Ulm.

On avait ....[1] pour l'état de Bade. Jusqu'à ce que ce soit organisé, on pourra requérir trois cents voitures en Alsace.

Si l'ennemi ne fait aucun mouvement, les troupes doivent continuer à vivre, sauf à liquider avec les Bavarois.

Les Bavarois doivent former les magasins d'Augsburg.

Ceux d'Ulm et de Donauwœrth à mes frais.

Quant aux souliers, on fera un marché de 100,000 paires à Strasbourg. Il faut les livrer par jour, à raison de tant, à 1,000 paires par jour, si cela est possible.

M. Daru prendra des renseignements pour savoir la route qu'ont prise les 40,000 paires de souliers qui se rendent à Augsburg. Il est autorisé à les arrêter à Donauwœrth.

M. Daru est autorisé à commander 50,000 paires de souliers à Ulm et autant à Augsburg, 100,000 paires à Strasbourg; cela ferait 200,000.

[1] Lacune sur la copie.

Je suppose que M. Daru trouvera au moins 50,000 paires de souliers à Strasbourg.

S'il y en a 40,000 paires en route pour Augsburg, qu'il fera arrêter sur le Danube, cela ferait environ 300,000. J'ordonne au ministre de faire envoyer à Strasbourg tous les souliers appartenant aux corps.

Le million que je demande à Strasbourg, pour le 1er avril, sera à la disposition du major général pour l'artillerie et le génie.

Comme renseignement pour la suite : former un atelier de confectionnement à Augsburg et à Ulm.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

14966. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 28 mars 1809.

Mon Fils, je suppose que vous avez pris des mesures et donné des ordres pour que, les Autrichiens venant à commencer les hostilités, il ne tombe rien en leur pouvoir en Istrie. Comme il n'y a aucuns points à l'abri d'un coup de main, il serait à propos d'en retirer ce qui existe, en ne laissant que des gardes nationales et ce qui est indispensable pour leur défense.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14967. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 28 mars 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 23 mars. La guerre paraît à peu près inévitable. Je fais réunir à Mayence, à Wesel et à Strasbourg des régiments de réserve, qui seront formés dans le courant de mai. Je pourrai vous envoyer un ou deux de ces régiments pour contenir le nord de l'Allemagne. Mon intention est de vous donner le commandement des Hollandais qui sont à Hambourg, des troupes qui sont à Magdeburg, et de vous charger de maintenir l'ordre dans tout le Hanovre. Avec votre

corps de troupes et ce qui successivement vous rejoindra, vous pourrez vous porter partout où votre présence sera nécessaire. Organisez vos troupes le plus tôt possible, car je vais moi-même retirer la division Dupas du Hanovre. 600 hommes du 22e de ligne se rendent à Magdeburg, de sorte que j'aurai bientôt dans cette place un millier de Français. Faites un exemple sévère du premier qui bougera; établissez une commission militaire, et punissez la contrée qui se rendrait coupable.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme

14968. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 29 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, vous trouverez ci-joint un décret qui ordonne la formation de deux régiments de conscrits de ma Garde. Vous verrez qu'il est nécessaire de désigner trente-deux élèves de l'École militaire pour remplir les places de sous-lieutenants. Je désire que ces jeunes gens soient tous fils, frères ou neveux de membres de la Légion d'honneur.

Quant à la formation de ces régiments, vous donnerez l'ordre que la moitié soit prise dans les conscrits de la Garde, 400 hommes pour chaque bataillon et 1,600 pour les deux régiments. Ces 1,600 hommes seront choisis sur les 6,000 conscrits existants ou qui restent encore à recevoir. L'autre moitié sera prise sur les appels que je compte faire de 10,000 conscrits de la réserve de 1810.

Quant à la nomination des sous-officiers, donnez l'ordre au duc d'Istrie de désigner sur-le-champ 16 fusiliers pour sergents-majors, 16 fusiliers pour caporaux-fourriers, 64 pour sergents et 128 pour caporaux. Les sergents-majors, sergents et caporaux-fourriers devront être de la formation et savoir lire et écrire. Il suffira pour les autres de s'être trouvés seulement à la bataille de Friedland.

Quant aux élèves de l'école militaire de Saint-Cyr, sur les 32, le ma-

réchal duc d'Istrie en désignera 16 de ceux attachés aux cohortes de la Garde, en prenant des jeunes gens dont les pères, frères ou oncles soient membres de la Légion d'honneur. Les 16 autres seront choisis parmi les élèves actuellement à l'École militaire. Les anciens, quoiqu'ils aient le titre de sous-lieutenants, feront les fonctions de lieutenants; les nouveaux, qui ne doivent sortir de l'École militaire que dans le courant de mai, feront les fonctions de sous-lieutenants.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14969. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A PARIS.

Paris, 29 mars 1809.

Mon Cousin, envoyez un courrier au duc d'Auerstaedt pour savoir si le général de division Rouyer est arrivé à Würzburg. Vous lui ferez connaître que le régiment de Nassau n° 1 est en Espagne; que le régiment n° 2 sera à Wiesbaden et en mesure de marcher le 12 avril; que le régiment de Würzburg est en Espagne; que le régiment n° 4 des Maisons ducales de Saxe doit être arrivé à Karlstadt près Würzburg le 21 mars; que le régiment n° 5 de Lippe et d'Anhalt doit être arrivé le 25 mars; que le régiment n° 6 de Schwarzburg, Reuss et Waldeck doit être également arrivé le 25 mars. Ainsi, des quatre régiments qui doivent composer la division, un sera prêt à Wiesbaden le 12 avril, les trois autres, formant 5,500 hommes, doivent déjà être à Würzburg. Le général Rouyer doit s'occuper d'exercer et de mettre en état cette division. Si ces trois régiments n'étaient pas arrivés, qu'il envoie à leur rencontre pour savoir pourquoi ils ne viennent pas. Il me tarde beaucoup d'avoir l'état de situation de cette division.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14970. — AU VICE-AMIRAL GANTEAUME,

COMMANDANT L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE, À TOULON.

Palais impérial de l'Élysée, 29 mars 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Ganteaume, nous avons résolu de faire partir une division de 5 vaisseaux, 2 frégates et 2 petits bricks de notre rade de Toulon, avec le nombre de bâtiments de transport nécessaires et appropriés pour porter sur les côtes de Catalogne et faire entrer dans Barcelone 30,000 quintaux de blé, farine et riz, 300 milliers de poudre et un million de cartouches. Mais, comme nous voulons que cette expédition parte sans délai, si cette grande quantité de denrées et de munitions doit retarder le départ de la division, vous la ferez partir du moment qu'elle pourra embarquer 12 milliers de quintaux de blé, farine et riz, en comptant 9 onces de riz pour une livre de 16 onces, 150 milliers de poudre et 500,000 cartouches. Tous ces objets seront portés sur des bâtiments d'un tirant d'eau tel qu'ils puissent entrer dans Barcelone sans difficulté. Indépendamment de cela, vous porterez à bord de chaque vaisseau le plus de poudre, de farine et de blé que vous pourrez.

Si la division de notre escadre a des temps calmes et favorables au débarquement, elle fera non-seulement entrer le convoi, mais elle profitera de l'arrivée de tous les alléges et petits bâtiments du port de Barcelone pour débarquer tout ce qu'elle aurait à bord. Si le temps était contraire et la communication avec la terre difficile, la division se contenterait de faire entrer le convoi, et, cette opération terminée, elle fera son retour en faisant à l'ennemi tout le mal possible.

Nous vous laissons maître de désigner les vaisseaux et le contre-amiral qui doit les commander.

Vous aurez soin d'envoyer les dernières nouvelles que vous auriez à Toulon, au moment du départ de la division.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

14971. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 29 mars 1809.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 24, relative au général Baraguey d'Hilliers. Il n'est pas possible que vous puissiez commander sept divisions sans lieutenants généraux. L'armée d'Italie sera une et ne sera pas divisée en corps d'armée; il vous faut deux lieutenants généraux; sans quoi, s'il se trouve deux généraux de division ensemble, ils ne s'entendront pas, et il est impossible que vous soyez partout. D'ailleurs une seule division de 9,000 hommes se trouve trop faible étant isolée, car ces 9,000 hommes seront bientôt réduits à 6,000. Je pense donc qu'il est nécessaire que deux généraux de division soient lieutenants généraux et commandent chacun deux divisions; 18,000 hommes peuvent aller partout. Par exemple, en supposant que vous placiez sur les frontières de l'Isonzo, vis-à-vis Goritz, une division française de 9,000 hommes et une division italienne de 8,000 hommes, avec une brigade de cavalerie légère, cela ferait 18 à 19,000 hommes qui ont besoin d'un commandant. Si vous avez un pareil corps du côté de la Pontebana, il faudrait nécessairement à ce corps un commandant. Il vous resterait trois divisions françaises avec les divisions de cavalerie. Je conçois très-bien que ces trois divisions pourraient faire la campagne sans commandant particulier et être commandées directement par vous.

Il n'est pas dans mon intention de mettre Miollis à Venise; il a une trop belle division, et j'espère qu'elle sera en ligne avant le commencement des hostilités. En ayant deux lieutenants généraux, vous pouvez donner à l'un deux divisions, à l'autre trois, et en garder trois avec vous, sauf à les affaiblir selon les circonstances. Faites-moi connaître qui vous pourriez nommer vos lieutenants généraux.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14972. — DÉCISION.

Paris, 30 mars 1809.

M. Cretet, ministre de l'intérieur, demande un supplément de crédit pour le service des ponts et chaussées.

Les circonstances actuelles me portent à refuser tout supplément de crédit. Si d'ici au mois de juin elles changeaient, le ministre me remettrait ceci sous les yeux.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

14973. — AU COMTE MOLLIEN,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, À PARIS.

Paris, 30 mars 1809.

Monsieur Mollien, faites toucher 100,000 francs à la reine Marie-Louise[1] pour les frais de son voyage à Parme.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

14974. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 30 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, faites donner l'ordre au général Morio de partir, au reçu de votre ordre, avec sa division pour Châlon. Donnez ordre qu'à Châlon il soit préparé des moyens de transport sur la Saône, pour conduire ces troupes jusqu'à Lyon, et de Lyon jusqu'à Avignon, par le Rhône. Elles ne s'arrêteront point à Lyon et resteront embarquées, allant jour et nuit. D'Avignon, elles se dirigeront sur Perpignan. Ainsi elles mettront pour aller de Metz à Châlon douze jours, et de Châlon à Avignon, cinq jours. Elles peuvent être rendues avant le 20 avril à Perpignan. Vous enverrez vos ordres en détail par l'estafette de

[1] L'infante d'Espagne précédemment reine d'Étrurie.

ce soir. Surtout écrivez à Châlon et à Lyon pour que tous les moyens de transport soient prêts.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

14975. — INSTRUCTIONS POUR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 30 mars 1809.

Les Autrichiens n'ont point déclaré la guerre. Croire qu'ils attaqueront sans rappeler leur ambassadeur ne paraît pas probable. C'est ce qu'ils firent cependant en 1805. Mais l'empereur, comme empereur d'Allemagne, avait un prétexte plausible, celui de prétendre avoir le droit d'entrer en Bavière et de pouvoir encore négocier à Ulm, jusqu'à l'arrivée des Russes. D'ailleurs, alors, l'armée française était encore à Boulogne, et l'espoir de pouvoir s'emparer de l'armée bavaroise et de déterminer la cour de Stuttgart a pu motiver la marche qu'a tenue à cette époque le gouvernement autrichien. Aujourd'hui pourquoi attaqueraient-ils sans déclaration de guerre? Les troupes françaises sont prêtes; les Autrichiens savent bien qu'ils ne prendront ni l'armée saxonne ni l'armée bavaroise, qui sont prêtes et réunies, et d'ailleurs ils s'exposeraient à s'attirer la guerre avec la Russie. Cependant la guerre est, sans doute, imminente avec l'Autriche, qui ne peut nourrir longtemps une si grande quantité de troupes réunies. Tout indique pourtant que vers le 15 avril leur armée sera prête à entrer en campagne. Il est donc convenable que nous le soyons aussi à cette époque, et, à la direction près, nous le sommes aussi.

Au 15 avril, 1,500 chevaux de la Garde, seize pièces d'artillerie, 6,000 hommes d'infanterie, mes chevaux et ma Garde seront à Strasbourg.

Le 1er avril, le duc d'Auerstaedt sera réuni avec ses vingt régiments d'infanterie entre Nuremberg, Bamberg et Baireuth, et la division Saint-Hilaire entre Nuremberg et Ratisbonne.

L'armée bavaroise a une division à Straubing, une à Landshut et une à Munich.

Au 1er avril, le général Oudinot aura 18,000 hommes sous les armes entre Augsburg et Donauwœrth.

Le maréchal duc de Rivoli se trouve réuni à Ulm avec plus de 25,000 Français.

Le contingent de Bade est réuni à Pforzheim; celui de Hesse-Darmstadt à Mergentheim; mais le duc de Rivoli est autorisé à faire venir ces contingents sur Ulm, aussitôt qu'il croirait les hostilités imminentes. Ainsi donc, du 1er au 15 avril, j'aurai trois corps d'armée qu'il faudra réunir sur le Danube, soit sur Ratisbonne, soit sur Ingolstadt, soit sur Donauwœrth.

Alors le corps du duc d'Auerstaedt composé de quinze régiments d'infanterie et de sept régiments de cavalerie, le corps du duc de Rivoli composé de douze régiments d'infanterie et de quatre régiments de cavalerie, le corps composé de la division Saint-Hilaire et du corps du général Oudinot, qui aura douze demi-brigades, six régiments d'infanterie et sept régiments de cavalerie, enfin la réserve de cavalerie composée de sept régiments de cavalerie légère, de six régiments de grosse cavalerie, présentent une force totale de plus de 130,000 Français et de 10,000 alliés; en tout, 140,000 hommes.

Il faut donc, 1° qu'Augsburg soit à l'abri d'un coup de main, et que, au lieu de ralentir les travaux des fortifications, on redouble d'activité pour les rétablir; que cette place renferme les 200,000 rations de biscuit demandées; qu'il y ait des fours pour cuire 60,000 rations et des magasins de toute espèce.

2° Toutes les têtes de pont sur le Lech doivent être palissadées et armées avec de l'artillerie plus forte que celle de campagne.

Enfin Donauwœrth doit contenir beaucoup de magasins; car, si les Autrichiens attaquent, cette ville sera vraisemblablement le quartier général de l'armée.

Il faut ajouter à ces dispositions celle importante de faire bien armer et approvisionner la citadelle de Passau, de manière qu'elle puisse tenir deux ou trois mois.

On doit travailler à Ingolstadt de manière à avoir de bonnes têtes de

pont sur le Danube, afin qu'on puisse déboucher quand on le voudra sur la rive gauche.

J'ai donné l'ordre à l'intendant général de faire partir aujourd'hui un commissaire des guerres avec 200,000 francs en or et 800,000 en lettres de change, pour réunir à mes frais un million de rations, qu'on ne touchera qu'en cas de réunion de l'armée. Il faut que les Bavarois aient à Augsburg et à Ulm deux millions de rations. L'ordonnateur Joinville a dû partir avec l'ordre de louer à Donauwœrth et à Ulm un certain nombre de bateaux avec équipages, pour un mois, pour pouvoir transporter sur le Danube tout ce dont on aura besoin.

Enfin j'ai donné l'ordre au commandant du génie et à l'intendant général d'être rendus à Strasbourg le 1er avril et d'établir des relais de 60 voitures chacun entre Strasbourg et Ulm, afin de transporter sur Ulm tout ce dont l'armée aura besoin, et, entre autres objets, les 3 à 4 millions de cartouches, les 6,000 fusils, etc. que l'artillerie doit avoir à Ulm, les 12,000 outils que le génie doit y avoir, enfin les objets d'hôpitaux et les souliers que l'on trouverait à Strasbourg. J'ai ordonné à l'intendant général de faire confectionner à Strasbourg 100,000 paires de souliers, 50,000 à Ulm, 50,000 à Augsburg. Prenez des mesures pour qu'ils soient bons et pour éviter les friponneries.

Tous les effets que les régiments voudront envoyer à leurs corps seront dirigés sur Ulm, et de là, par le Danube, sur Ratisbonne et Passau, suivant les mouvements de l'armée.

Enfin j'ai ordonné à mon ministre du trésor public de tenir trois millions à Strasbourg, dont un à votre disposition et deux à la disposition de l'intendant général. Vous pourvoirez aux dépenses qui sont du ressort du ministre de la guerre sur ordonnance de l'intendant général, à votre volonté. L'intendant général pourvoira à toutes les dépenses qui seront du ressort du ministre directeur de l'administration de la guerre.

Le major général partira pour être rendu à Strasbourg avec son état-major le..... de manière à pouvoir être, suivant les circonstances, le ..... soit à Donauwœrth, soit à Augsburg; il verra à Metz la division westphalienne en détail.

S'il n'y a rien de nouveau, il séjournera à Strasbourg pour y activer l'organisation soit de l'artillerie, soit du génie, administration, etc.

Il expédiera un officier au duc d'Auerstaedt pour le prévenir qu'il sera le..... à Strasbourg. Il ordonnera au général Bertrand, commandant le génie, et à M. Daru, intendant général, d'y être rendus à la même époque, pour y organiser le service. Le général Songis s'y trouve déjà.

Le général Bertrand se rendra de Strasbourg à Augsburg et Ingolstadt.

Comme il est probable que les Autrichiens ne feront aucun mouvement, le major général pourra aller à Ulm, où est le corps du maréchal duc de Rivoli, et à Augsburg, où est le corps du général Oudinot; il y passera la revue des troupes, afin de me faire connaître les emplois vacants et de m'envoyer les promotions présentées. Il pourra également voir l'armée bavaroise et le corps de Wurtemberg. Au surplus, si rien ne presse, il ne quittera point Strasbourg sans attendre mes ordres, parce que, de là, il sera plus à même d'expédier le mouvement général de l'armée, que je lui adresserai; mais je vais lui faire connaître mes projets, afin qu'il puisse les faire exécuter sans attendre mes ordres, si les circonstances étaient pressantes.

Mon but est de porter mon quartier général à Ratisbonne et d'y centraliser toute mon armée.

Le quartier général de Donauwoerth et la ligne du Lech est une position à occuper dans le cas où l'ennemi me préviendrait; mais, si les Autrichiens ne bougent pas, je désire que le général Oudinot et le général Saint-Hilaire se réunissent à Ratisbonne. D'Augsburg à cette ville, il y a cinq marches ordinaires et quatre marches de guerre; en faisant partir le général Oudinot d'Augsburg le 5 avril, il serait le 10 à Ratisbonne, et, en supposant le général Saint-Hilaire rendu à Nuremberg le 5 avril, il serait le 8 ou le 9 à Ratisbonne, où je pourrai avoir, vers le 10 avril, 30,000 hommes d'infanterie et sept régiments de cavalerie.

Le duc d'Istrie y arriverait le même jour et réunirait toute sa réserve de cavalerie.

Le duc d'Auerstaedt porterait son quartier général à Nuremberg; il n'occuperait Baireuth et les débouchés sur Egra que par l'extrémité de

sa gauche. Son quartier général ne serait donc qu'à vingt-quatre lieues de Ratisbonne, c'est-à-dire à trois marches.

Les trois divisions de l'armée bavaroise se trouveraient également autour de Ratisbonne à un, deux, trois jours de marche au plus.

Le duc de Rivoli porterait son quartier général à Augsburg, et ne serait qu'à quatre ou cinq marches de Ratisbonne.

Ainsi le quartier général se trouverait à Ratisbonne, au milieu de 200,000 hommes, à cheval sur une grande rivière, gardant la rive droite du Danube depuis Ratisbonne jusqu'à Passau, et on serait alors dans une position à l'abri de toute inquiétude des mouvements de l'ennemi, avec l'avantage du Danube qui apporterait promptement à l'armée tout ce qui lui serait nécessaire.

Qu'est-ce que l'ennemi, qui est prêt, pourrait entreprendre aujourd'hui contre l'armée? Ce serait de se porter de Pilsen sur Ratisbonne par Waldmunchen et Cham. De Pilsen à Ratisbonne, il y a cinq marches. Ce cas arrivant, la division bavaroise qui est à Straubing se reploierait sur Ingolstadt, la division bavaroise qui est à Landshut ferait le même mouvement; le corps du duc d'Auerstaedt se porterait sur Ingolstadt et Donauwœrth; et alors ce serait le cas de mettre le quartier général à Donauwœrth.

Une fois l'armée ainsi cantonnée autour de Ratisbonne, que fera l'ennemi? Se portera-t-il sur Cham? On sera à même de réunir toutes ses forces contre lui, pour l'arrêter sur les positions qu'on aura reconnues sur la Regen.

Se portera-t-il sur Nuremberg? Il se trouvera coupé de la Bohême.

Se portera-il sur Bamberg? Il sera également coupé.

Enfin prendra-t-il le parti de marcher sur Dresde? Alors on entrera en Bohême et on le poursuivra en Allemagne.

Agira-t-il sur le Tyrol, en même temps qu'il débouchera par la Bohême? Il arrivera sans doute à Inspruck; mais les dix ou douze régiments qu'il aurait à Inspruck ne se trouveraient pas en bataille sur les débouchés de la Bohême, et ces troupes qui seraient à Inspruck apprendraient la défaite de leur armée en Bohême par notre arrivée sur Salzburg.

Enfin si l'ennemi paraît vouloir prendre les extrémités de la gauche et de la droite pour agir, il faut accepter le centre, ayant pour retraite le Lech et tenant comme garnison Augsburg, pour être sûr d'avoir toujours cette ville à sa disposition.

Ainsi donc le service du génie se réduit à fortifier les têtes de pont sur le Lech, à fortifier Passau, Augsburg, Ingolstadt.

Le service des vivres a pour objet la réunion de grands magasins à Augsburg et à Donauwœrth, où il faut des fours pour cuire 30 à 40,000 rations. Les magasins d'Augsburg seront faits par la Bavière. Ceux de Donauwœrth seront à mes dépens, afin de pouvoir les transporter où je voudrai marcher, soit par l'une ou l'autre rive. L'intendant général doit pourvoir à avoir de quoi confectionner à Donauwœrth deux millions de rations de pain. Il prendra donc les mesures pour avoir ce qui sera nécessaire; il en fera connaître la dépense.

J'ai demandé aux Bavarois un million de rations de biscuit.

Quant à tout le biscuit qui vient de la gauche, il pourra être dirigé sur Ratisbonne, quand nous y serons; mais, dans l'incertitude que nous ne puissions pas arriver à Ratisbonne avant l'ennemi, tout sera dirigé sur Donauwœrth, point que nous sommes aujourd'hui en état de défendre.

A l'égard des ingénieurs géographes, ils doivent faire la reconnaissance des positions autour de Ratisbonne, des ponts sur le Danube, et le major général écrira au général de Wrede pour avoir des renseignements sur ces ponts et sur les positions. Par exemple, pourrait-on défendre le pont de Straubing dans le cas où l'ennemi arriverait par la rive gauche?

L'intendant général doit s'assurer de tous les moyens possibles de transport sur le Danube. Il doit avoir une compagnie de constructeurs de fours et une compagnie de boulangers.

Aujourd'hui le duc d'Auerstaedt commande toute la première ligne, commandement illusoire puisqu'il ne pourrait pas prévoir à temps ce qui arriverait sur l'Inn. Ainsi le major général ferait les organisations générales suivant les circonstances, telles que de mettre le général Oudinot sous les ordres du duc de Rivoli. Les vingt régiments d'infanterie qui

sont sur la gauche du Danube resteraient sous les ordres du duc d'Auerstaedt.

Le général Oudinot, le corps du duc de Rivoli et tout ce qui serait sur la rive droite du Danube seraient aux ordres du duc de Rivoli. Mais, en résultat, mon intention est que, aussitôt que la division du général Saint-Hilaire et le général Oudinot pourront se réunir sur Ratisbonne, les deux corps réunis n'en forment plus qu'un, qui sera appelé *2e corps de la Grande Armée*, commandé par ..... Le corps du duc d'Auerstaedt s'appellera *3e corps de la Grande Armée;* le corps du duc de Rivoli s'appellera le *4e corps de la Grande Armée;* enfin le corps du duc de Danzig s'appellera *corps bavarois de la Grande Armée.*

Quant au corps de cavalerie du duc d'Istrie, il sera composé de deux divisions de grosse cavalerie, chacune de trois régiments, de deux divisions de cavalerie légère, chacune de quatre régiments, dont sept régiments français et un wurtembergeois. Ainsi le duc d'Istrie aura huit régiments de cavalerie légère formant 7,000 hommes, six régiments de grosse cavalerie formant 5,000 hommes; total, 12,000 hommes. S'il est nécessaire, on pourra retirer un régiment de cavalerie légère bavarois.

J'ai pris des mesures pour que tous les régiments de cavalerie légère soient portés à 1,000 hommes, en faisant marcher tout ce qu'il y a de disponible aux dépôts en France des régiments qui sont à l'armée d'Espagne.

Quant aux dragons de la division Beaumont, ils formeront six régiments provisoires dont la tête est déjà arrivée à Strasbourg, et qui pourront partir de cette ville vers le 15 avril, forts d'environ 5,000 hommes.

J'ai aussi ordonné qu'il soit formé, des dépôts des régiments de hussards qui sont en Espagne, des compagnies, chacune de 80 à 150 hommes, que je compte destiner à chacun des maréchaux pour leur garde et ordonnances. Chaque maréchal veillera à l'administration et à l'entretien de cette compagnie.

J'ai attaché au service du major général un régiment provisoire de chasseurs fort de 1,000 hommes, qui se forme à Versailles, composé de deux escadrons du 26e régiment de chasseurs, d'un escadron du 10e et

d'un escadron du 22ᵉ; un bataillon de Neuchâtel, qui se rend à Paris, un bataillon suisse, une compagnie de 100 gendarmes, la compagnie des guides. Avec ces troupes, le major général fournira des postes sur les derrières de l'armée, pour assurer les communications et escorter les estafettes.

Le grand écuyer doit avoir avec lui des postillons des postes de France et 80 chevaux, pour faire toujours les soixante dernières lieues sur les derrières de l'armée.

Ainsi donc l'armée française en Allemagne sera composée de trois corps.

Le 2ᵉ corps, sous le commandement du duc de Montebello, s'il arrive à temps, ou sous celui du prince de Ponte-Corvo, sera composé des deux divisions du général Oudinot, formant douze demi-brigades commandées par le général Oudinot et six généraux de brigade; de la division Saint-Hilaire, composée de six régiments, ayant sous ses ordres trois généraux de brigade; de trois régiments de cavalerie légère commandés par un général de brigade; de la division Espagne, composée de quatre régiments, commandée par ce général ayant sous ses ordres deux généraux de brigade.

Chaque division et chaque brigade de cavalerie légère auront chacune un adjudant commandant.

Chacune des divisions du corps du général Oudinot aura dix-huit pièces de canon; la division Saint-Hilaire en aura quinze; la division Espagne six; ce qui formera trente-neuf pièces en batterie.

Le 3ᵉ corps, aux ordres du duc d'Auerstaedt, sera composé de quinze régiments d'infanterie divisés en quatre divisions, chaque division commandée par un général de division ayant sous ses ordres trois généraux de brigade; la cavalerie légère, composée de..... régiments, commandée par un général de brigade; la division Saint-Sulpice, composée de..... régiments, commandée par deux généraux de brigade; chaque division d'infanterie ayant au moins quinze pièces de canon, et la division Saint-Sulpice six; total, soixante-six pièces en batterie; chaque division et la brigade de cavalerie légère ayant un adjudant commandant et deux adjoints.

Le 4e corps de la Grande Armée, commandé par le duc de Rivoli, sera composé de quatre divisions d'infanterie de..... régiments; chaque division commandée par un général de division ayant à ses ordres deux généraux de brigade; une division de cavalerie légère, composée de quatre régiments français et de deux alliés, commandée par un général de division et deux généraux de brigade. A chaque division seront attachés un adjudant commandant et deux adjoints; chaque division d'infanterie ayant douze pièces d'artillerie française; ce qui, avec vingt-huit pièces d'artillerie des alliés, fera soixante et seize pièces.

Quant à la division des troupes des petits princes commandée par le général Rouyer, forte de 6 à 8,000 hommes, elle sera commandée par ce général et par deux généraux de brigade sachant parler allemand. Cette division restera provisoirement attachée au 3e corps, mais pourra être appelée au quartier général pour fournir des garnisons aux places et pour l'escorte des prisonniers.

La réserve de cavalerie commandée par le duc d'Istrie aura deux divisions de cavalerie légère, commandées par deux généraux de division et quatre généraux de brigade; deux divisions de grosse cavalerie, chacune de trois régiments, commandées par deux généraux de division et quatre généraux de brigade; la réserve de dragons, formant six régiments, commandée par un général de division et trois généraux de brigade. Chacune des divisions de grosse cavalerie de la réserve aura six pièces de canon; la division de dragons en aura six; total, dix-huit pièces pour la réserve.

Les troupes de Wurtemberg ne sont attachées à aucun corps d'armée. Je désire les tenir à la main. Suivant les circonstances, je pourrai les joindre au duc de Danzig ou à l'un des trois corps d'armée, si les opérations dont je les chargerais les rendaient utiles. Si le général Vandamme ne commande pas les troupes de Wurtemberg, on donnerait ce commandement au général Demont, qui parle allemand, et le général Vandamme remplacerait le général Demont.

Les troupes de Mecklenburg sont destinées à tenir position dans la Poméranie suédoise.

Quant à la Saxe, en cas d'hostilités, on engagerait le Roi à se retirer soit à Erfurt ou à Leipzig. Si la ville de Dresde était à l'abri d'un coup de main, on y laisserait 3,000 hommes de garnison, et le reste de l'armée saxonne marcherait pour gagner le Danube.

Les troupes polonaises doivent garder Varsovie et inquiéter Cracovie. En cas d'hostilités, on préviendrait le prince Poniatowski, commandant le duché de Varsovie, qu'il doit organiser les gardes nationales pour garder les places de Praga, Modlin, et, avec ces troupes, tâcher d'insurger la Galicie.

Le major général travaillera avec le général Bertrand pour tout ce qui regarde le génie, les sapeurs, et avec l'intendant général pour tout ce qui tient aux équipages militaires, ayant soin de consulter ce qui existe pour ne pas faire de faux mouvements.

GÉNIE.

Chacun des trois corps d'armée aura une compagnie de pontonniers, deux compagnies de sapeurs et 6,000 outils.

Le parc du génie aura un bataillon d'ouvriers de la marine de 800 hommes, un corps de marins de 1,200 hommes; le ministre de la marine leur fera fournir neuf chirurgiens; neuf compagnies de sapeurs, 900 hommes, deux chirurgiens; trois compagnies de mineurs, 300 hommes, un chirurgien; trois compagnies de pontonniers, 300 hommes, un chirurgien; quatre compagnies de pionniers, 600 hommes, un chirurgien; deux compagnies d'artillerie et six pièces de canon. Les sapeurs et les mineurs formeront deux bataillons. Les pionniers formeront un bataillon. Les pontonniers formeront un bataillon. Ces quatre bataillons seront sous le commandement d'un major du génie.

Les 800 ouvriers de la marine et les 1,200 marins formeront trois bataillons commandés par le colonel Baste, capitaine de vaisseau; ce qui formera sept bataillons, dont quatre de l'armée de terre et trois de la marine.

Ce corps du parc du génie formera une réserve qui sera commandée par le général Hastrel, pour les marches et la police militaire. On y atta-

chera un commissaire des guerres, un adjoint et quatre caissons d'ambulance. Cela formerait un corps de réserve qui serait utile un jour d'affaire. Le général Hastrel veillera à ce que ce corps marche toujours dans le plus grand ordre, soit pourvu de vivres et de munitions et bien armé.

Dès aujourd'hui les sapeurs de Würzburg, des quatre régiments des Maisons de Saxe, de Nassau, formeront un bataillon de 3 à 400 hommes, qui suivra la réserve du parc du génie; le major général fera expédier tous les ordres pour l'organisation de cette réserve.

Les magasins d'artillerie, du génie et des vivres, doivent d'abord être dirigés sur Ulm, où ils seront embarqués sur le Danube pour suivre les mouvements de l'armée.

J'ai donné l'ordre de diriger de Strasbourg sur Ulm 6,000 fusils, 6,000 baïonnettes, 6,000 pièces de rechange, 2,000 sabres des trois armes, 2,000 paires de pistolets, 20,000 épinglettes et 1,000 tire-bourre.

L'intendant général préviendra les corps que les effets d'habillement ou autres effets doivent être dirigés sur Ulm, où on les embarquera sur les bateaux conduits par les marins.

Quant aux bataillons des équipages militaires, le 2e bataillon et le 5e sont déjà à l'armée du Rhin; le 12e se forme à Commercy: 200 caissons des dépôts des bataillons qui sont à l'armée d'Espagne sont dirigés sur Joigny, où ils formeront deux bataillons destinés à la réserve. Ce sera donc cinq bataillons d'équipages militaires à l'armée formant 700 caissons; ce qui paraît convenable.

Quant aux hôpitaux, ils doivent être concentrés à Amberg, Ingolstadt et Passau, en cas qu'on marchât en avant; ces trois points devant être approvisionnés et mis à l'abri d'un coup de main.

J'aurai, de ma Garde, à l'armée du Rhin; quatre régiments à cheval, quarante-huit pièces de canon, une compagnie de marins, une compagnie de pontonniers, deux régiments de tirailleurs, deux régiments de fusiliers, un régiment de chasseurs à pied, un régiment de grenadiers à pied.

ÉTAT

DE LA COMPOSITION DES DIVISIONS ET BRIGADES DES DIFFÉRENTS CORPS DE LA GRANDE ARMÉE.

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE.	DÉSIGNATION des DIVISIONS.	GÉNÉRAUX qui LES COMMANDENT.	DÉSIGNATION des BRIGADES.	GÉNÉRAUX qui LES COMMANDENT.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.
A L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL					1[er] régiment provisoire de chasseurs (des 11e, 22e et 26e régiments). Le bataillon de Neuchâtel 1 bataillon suisse. 1 compagnie de 100 gendarmes.
2[e] CORPS D'ARMÉE. — LE MARÉCHAL DUC DE MONTEBELLO OU LE PRINCE DE PONTE-CORVO	OUDINOT. 1[re]	CLAPARÈDE.	1[re]	CONROUX	1[re] demi-brigade d'infanterie legère 3e idem
			2e	ALBERT	1[re] demi-brigade d'infanterie de ligne. 2e idem.
			3e	SCHRAMM JARRY	3e idem 4e idem
	OUDINOT. 2e	THARREAU.	1[re]	COEHORN	2e demi-brigade d'infanterie légère. 4e idem.
			2e	LE SUIRE	5e demi-brigade d'infanterie de ligne. 6e idem
			3e	FICATIER	7e idem. 8e idem.
	3e	S[t]-HILAIRE.	1[re]	POUZET	10e régiment d'infanterie legère
			2e	DUPPELIN	3e régiment d'infanterie de ligne. 57e idem
			3e	DESTABENRATH.	72e idem 105e idem. 22e idem (reste dans les places).
			Cavalerie légère	COLBERT	9e régiment de hussards. 7e régiment de chasseurs. 20e idem
	Division de cuirassiers.	ESPAGNE	1[re]	REYNAUD	4e régiment de cuirassiers. 6e idem.
			2e	FOULER	7e régiment de cuirassiers. 8e idem.

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE.	DÉSIGNATION des DIVISIONS.	GÉNÉRAUX qui LES COMMANDENT.	DÉSIGNATION des BRIGADES.	GÉNÉRAUX qui LES COMMANDENT.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.
3e CORPS D'ARMÉE. — LE MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT.	1re	MORAND. . . .	1re	BARBANÈGRE. .	13e régiment d'infanterie légère
			2e	LACOUR.	17e régiment d'infanterie de ligne.
					30e idem.
			3e	L'HUILLIER. . .	61e idem.
					65e idem.
	2e	FRIANT.	1re	GIRARD dit VIEUX	15e régiment d'infanterie légère.
			2e	GRANDEAU. . . .	33e régiment d'infanterie de ligne.
					48e idem.
			3e	GAUTHIER. . . .	108e idem.
					111e idem.
	3e	GUDIN	1re	PETIT.	7e régiment d'infanterie légère
			2e	DE LORENCEZ .	12e régiment d'infanterie de ligne.
					21e idem.
			3e	GILLY.	25e idem.
					85e idem.
	4e	DEMONT. . . .	1re	. . . .	4e bataillon du 17e de ligne.
					4e bataillon du 30e de ligne
					4e bataillon du 61e de ligne
					4e bataillon du 65e de ligne.
			2e	. . . .	4e bataillon du 33e de ligne.
					4e bataillon du 111e de ligne
			3e	. . . .	4e bataillon du 7e d'infanterie légère.
					4e bataillon du 12e de ligne.
					4e bataillon du 21e de ligne.
					4e bataillon du 85e de ligne.
			Cavalerie légère.	JACQUINOT. . .	1er régiment de chasseurs
					2e idem.
					12e idem.
	Division de cuirassiers.	St-SULPICE .	1re	CLÉMENT . . .	1er régiment de cuirassiers
					5e idem.
			2e	GUITON.	10e idem.
					11e idem.
	Division allemande.	ROUYER. . . .	1re	. . . .	Régiment no 2 (Nassau).
					Régiment no 5 (Lippe et Anhalt)
			2e	. . . .	Régiment no 6 (Schwarzburg, Reuss et Waldeck).
					Régiment no 4 (des cinq Maisons ducales de Saxe).

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE.	DÉSIGNATION des DIVISIONS.	GÉNÉRAUX qui LES COMMANDENT	DÉSIGNATION des BRIGADES.	GÉNÉRAUX qui LES COMMANDENT.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.
4e CORPS D'ARMÉE. — LE MARÉCHAL DUC DE RIVOLI	1re	LEGRAND....	1re	LEDRU. . . .	26e régiment d'infanterie légère 18e régiment d'infanterie de ligne
			2e	KISTER. . . .	Brigade de Bade. 1er régiment de ligne. 2e idem 3e idem. Bataillon de chasseurs à pied.
	2e	CARRA St-CYR.	1re	COSSON. . . .	24e régiment d'infanterie légère
			2e	DALESME. . . .	4e régiment d'infanterie de ligne 55e idem
			3e	SCHINER. . . .	Brigade de Hesse-Darmstadt. 3e bon des gardes 3e bon du corps.
	3e	MOLITOR. . . .	1re	LEGUAY. . . .	37e régiment d'infanterie de ligne. 2e idem.
			2e	VIVIEZ. . . .	16e idem. 67e idem
	4e	BOUDET . .	1re	FRIRION . . .	3e régiment d'infanterie légère.
			2e	VALORY.	56e régiment d'infanterie de ligne. 93e idem.
	Division de cavalerie légère.	. . . .	1re	. . . .	19e régiment de chasseurs 23e idem
			2e	. . . .	3e idem. 14e idem
			3e	. . . .	Régiment de dragons de Bade Rég' de chevau-légers de Hesse-Darmstadt
RÉSERVE DE CAVALERIE — LE MARÉCHAL DUC D'ISTRIE	1re division de cavalerie légère	MONTBRUN. .	1re	PAJOL.	5e régiment de hussards. 11e régiment de chasseurs
			2e	DE PIRÉ . .	8e régiment de hussards. 16e régiment de chasseurs
	2e division de cavalerie légère.	. . . .	1re	BRUYÈRE . . .	24e régiment de chasseurs 13e idem
			2e	. . . .	7e régiment de hussards. 1er rég' de cavalerie légère de Wurtemberg
	Division de dragons	BEAUMONT. .	1re	. . . .	1er régiment provisoire de dragons 2e idem (se forment à Strasbourg)
			2e	. . . .	3e idem 4e idem (se forment à Strasbourg)
			3e	. . . .	5e idem 6e idem (se forment à Strasbourg)

DÉSIGNATION des CORPS D'ARMÉE.	DÉSIGNATION des DIVISIONS.	GÉNÉRAUX qui LES COMMANDENT.	DÉSIGNATION des BRIGADES.	GÉNÉRAUX qui LES COMMANDENT.	DÉSIGNATION des RÉGIMENTS.
RÉSERVE DE CAVALERIE. — LE MARÉCHAL DUC D'ISTRIE. (Suite.)	Division de grosse cavalerie.	....	1re	DEFRANCE ...	1er régiment de carabiniers. 2e idem.
			2e	DOUMERC. .	2e régiment de cuirassiers.
	Division de cuirassiers.	....	1re	SAINT-GERMAIN.	9e régiment de cuirassiers. 3e idem.
			2e	DAVENAY. .	12e idem.
CORPS BAVAROIS de LA GRANDE ARMÉE. — LE MARÉCHAL DUC DE DANZIG.	1re	DEROI	1re	RECHBERG. .	1er régiment d'infanterie de ligne. 2e idem. 1er bataillon d'infanterie légère.
			2e	RAGLOWICH...	4e régiment d'infanterie de ligne. 8e idem. 3e bataillon d'infanterie légère
			Cavalerie.	ZANDT .	1er régiment de dragons. 1er régiment de chevau-légers.
	2e	WREDE . . .	1re	MINUCCI. .	3e régiment d'infanterie de ligne. 13e idem. 6e bataillon d'infanterie légère.
			2e	BECKERS.	6e régiment d'infanterie de ligne 7e idem. 5e bataillon d'infanterie légère.
			Cavalerie.	PREYSING . . .	2e régiment de chevau-légers. 3e idem.
	3e	SIEBEIN. . .	1re	VINCENTI. . .	9e régiment d'infanterie de ligne. 10e idem. 5e bataillon d'infanterie légère
			2e	SCHLOSBERG. .	5e régiment d'infanterie de ligne. 14e idem. 7e bataillon d'infanterie légère.
			Cavalerie.	SEYDEWITZ . .	2e régiment de dragons. 4e régiment de chevau-légers

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14976. — AU GÉNÉRAL COMTE HULIN,

COMMANDANT LA 1re DIVISION MILITAIRE, À PARIS.

Paris, 30 mars 1809.

Monsieur le Général Hulin, mon intention est qu'il soit sursis à l'exécution du jugement prononcé contre Bailly-Lucas fils, afin que je puisse avoir un rapport sur la conduite de ce jeune homme, que l'on m'assure avoir de la candeur et un sincère repentir.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14977. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE,

À LIVOURNE.

Paris, 30 mars 1809.

Ma Sœur, j'accepte le monument que la ville de Livourne veut ériger; mais je désire qu'il ne soit exécuté qu'à la paix, et lorsque son commerce sera revenu et prospérera.

Il ne faut pas réagir, et ne voir ni amis ni ennemis de la France; ce serait réveiller des haines et des partis où il n'en faut point.

J'ai nommé directeur de la police à Florence le sieur Dubois, qui a été membre du tribunal de cassation et qui a rempli longtemps les fonctions de commissaire général de police à Lyon. On est content ici du conseiller d'état Giusti. Quant au marquis Corsi, je ne sais duquel vous voulez parler. Il faut être en garde contre les insinuations des Toscans.

Les lois sur les contributions sont générales en France; personne n'a le droit de les suspendre; vous n'avez à vous mêler en rien des finances.

J'ai nommé à Florence le préfet qui était à Bordeaux.

Il est nécessaire que vous vous rendiez le plus tôt possible à Florence.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

14978. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 31 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, donnez ordre au duc de Valmy d'avoir une colonne sur les confins de l'Aragon, du côté de Pau, pour maintenir la communication avec Jaca. Vous lui ferez connaître que j'ordonne que l'adjudant commandant Lomet réunisse sa colonne mobile dans ce fort, qu'il soit approvisionné, qu'il y soit mis une compagnie d'artillerie de ligne et deux officiers du génie, et qu'il soit mis en état de maintenir la communication ouverte entre Saragosse et la France.

Vous donnerez ordre au général commandant en Aragon de placer à Jaca un millier d'hommes, sous le commandement de l'adjudant commandant Lomet, pour contenir la vallée, avec une compagnie d'artillerie, deux officiers du génie, un officier supérieur d'artillerie et un commissaire des guerres; d'approvisionner la place pour six mois, et de pourvoir non-seulement au maintien de la tranquillité dans la vallée, mais à ce que la communication soit directe et libre entre Pau et Saragosse. Recommandez au commandant de l'Aragon d'établir par là une correspondance qui serait beaucoup plus brève.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14979. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 31 mars 1809.

Monsieur le Général Clarke, je réponds à votre lettre du 30 mars sur la formation des demi-brigades de réserve.

La 1re et la 2e qui se réunissent à Pontivy doivent l'être au 1er mai. Il faut attacher à l'une et à l'autre, indépendamment des colonels en second, les quatre majors des quatre régiments.

J'approuve que l'on commence à former les 3e et 4e demi-brigades, à Paris, au 3 avril; mais il faut que les majors aillent eux-mêmes aux

dépôts s'assurer que les compagnies que doivent fournir les 32e, 58e, 121e et 122e, sont armées, habillées et suffisamment munies de tout. Ces brigades seront alors réunies dans deux casernes, savoir : la 3e à Saint-Denis et la 4e à Paris. Si ces régiments ne pouvaient présenter au 3 avril que 200 hommes, on en formerait deux compagnies de 100 hommes chacune, et sauf à compléter successivement chacune de ces demi-brigades à 1,200 hommes. Les 3es et 4es compagnies doivent être fournies au 15 avril, ou au plus tard au 20. Il faut que les deux demi-brigades aient à cette époque 1,200 hommes. Jusqu'à ce que les 3es et 4es compagnies soient fournies, les 1ers et 2es bataillons n'en feront qu'un, non plus que les 3es et 4es bataillons. Ainsi on pourra me présenter, le 5 avril, les 3e et 4e demi-brigades formées en deux bataillons et fortes de 1,200 hommes.

La 5e demi-brigade se réunit à Sedan. Il faut, avant de la former, que les quatre régiments qui concourent à sa formation fassent partir ce qu'ils doivent avoir au corps du général Oudinot. Aussitôt que les cadres des 5es bataillons seront arrivés, la Garde leur remettra 1,200 conscrits, qui me seront présentés. Aussitôt que les 12e, 14e, 34e et 88e pourront fournir une 3e compagnie, ils la dirigeront sur cette demi-brigade. Il est nécessaire qu'avant le 20 avril ils aient expédié leurs quatre compagnies : avant de les envoyer à Sedan, on me présentera ces compagnies.

Les ordres sont donnés pour les 6e, 7e et 8e demi-brigades.

Pour la 9e demi-brigade, vous chargerez le général Mathieu-Dumas de donner lui-même les ordres pour sa formation. Aussitôt que les 8e, 21e, 94e, 95e, 39e et 85e auront fourni ce qui leur a été demandé pour compléter leurs bataillons à l'armée du Rhin, ces régiments formeront cette 9e demi-brigade en réunissant à Wesel deux compagnies chacun, et, aussitôt qu'ils le pourront, ils fourniront la 3e. Le colonel en second qui s'y rendra aura l'autorisation d'aller lui-même dans les dépôts, et il ne fera partir les hommes que bien habillés, bien armés, ayant leurs livrets en règle, etc. Même ordre pour les 10e, 11e, 12e et 13e demi-brigades.

Vous pouvez charger le vice-roi de former la 14e, puisque ces dépôts se trouvent dans son commandement.

Vous chargerez le général de division Muller de former les 15e, 16e et

17ᵉ demi-brigades, de passer la revue des dépôts qui doivent leur fournir des compagnies, et, aussitôt qu'il trouvera qu'ils peuvent fournir 280 hommes bien équipés et bien armés, il les fera partir pour Alexandrie. Les colonels en second, aussitôt qu'ils seront nommés, se rendront aux dépôts pour passer la revue de ces hommes et s'assurer qu'ils sont dans un parfait état.

Indépendamment de la correspondance que vous tiendrez avec les généraux Dumas et Muller, chargez les colonels en second de vous rendre compte directement de la revue qu'ils passeront de la situation des dépôts. Ainsi, une fois nommés, les colonels en second doivent visiter les dépôts qui concourent à la formation des demi-brigades.

Il faut pourvoir à la nomination des chefs de bataillon et adjudants-majors. Les 1ᵉʳ et 2ᵉ bataillons de la 1ʳᵉ et de la 2ᵉ demi-brigade seront sous les ordres du major du 70ᵉ. Les 3ᵉ et 4ᵉ bataillons des mêmes demi-brigades seront sous les ordres du major du 47ᵉ. Cette méthode sera suivie pour les 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ demi-brigades, c'est-à-dire que vous choisirez parmi les quatre corps qui composent chacune de ces demi-brigades deux majors, qui commanderont deux bataillons. Ainsi chaque demi-brigade sera commandée par un colonel en second et deux majors.

La 6ᵉ demi-brigade et la 7ᵉ, qui ne sont composées que de trois bataillons, n'auront qu'un major, qui aidera le colonel en second. La 8ᵉ demi-brigade aura deux majors. Ainsi de suite pour toutes les autres. Il ne manquera donc plus que les adjudants-majors; un adjudant-major par bataillon me paraît nécessaire. Vous y attacherez les officiers à la suite du corps.

Vous devrez réitérer l'ordre dans les 7ᵉ, 8ᵉ, 27ᵉ et 28ᵉ divisions militaires que tout ce qui appartient à la conscription des quatre années soit dirigé sur les bataillons de guerre qui sont en Italie. Il vous restera à désigner ce que chaque dépôt doit envoyer pour les porter au grand complet, avant de former les demi-brigades de réserve.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

14980. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 31 mars 1809.

Je vous envoie un projet qui m'est présenté par le sieur Daru. Je ne veux pas qu'il y ait de caissons pour le pain, pour la cavalerie, pour l'artillerie, ni pour le génie. Au lieu de deux pour l'infanterie, mon intention est qu'il n'y en ait qu'un, et il ne faut établir cela que pour l'armée d'Allemagne et celle d'Italie. Présentez-moi là-dessus un projet, et faites-moi connaître à quoi se montera la dépense.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14981. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, À PARIS.

Paris, 31 mars 1809.

Je désire appeler 30,000 hommes de la conscription de 1810, en prenant de préférence dans les bons départements. Je suis obligé de retarder la publicité du sénatus-consulte, qui ne peut avoir lieu qu'en publiant toutes les pièces. La levée des 30,000 hommes ne serait, pour la généralité des départements, qu'un quart de la conscription de l'année. Les préfets pourraient la faire sans que le public s'en aperçût, puisqu'il n'y a lieu ni à réunion ni à tirage.

Je désire que le tiers de cette levée soit dirigé sur Paris. Le reste servira à porter au grand complet les régiments qui sont au Rhin, en Italie, à Naples, en Dalmatie, de sorte que non-seulement chaque régiment ait 840 hommes à ses bataillons de guerre, mais que le 5e bataillon soit complet; qu'il y ait encore tout ce qu'il faudrait pour combler le déficit des hommes inhabiles à la guerre qui se trouvent au régiment, et qu'il y ait aussi 200 hommes en sus. Ainsi, aussitôt que la campagne serait avancée, on pourrait faire partir les régiments provisoires comme bataillons de marche, pour les incorporer, et cependant les dépôts seraient tels qu'on pourrait remplacer les régiments provisoires.

On prendra, comme de raison, sur les 30,000 hommes, deux hommes par département ordinaire, et quatre hommes par chaque grand département pour les fusiliers, de manière à avoir 300 fusiliers. Ce corps, aujourd'hui à l'effectif de 3,400 hommes, va perdre 200 hommes que je fais passer comme sous-officiers dans la ligne. Il y a d'ailleurs des malades, qu'on ne peut compter. Il faut recommander aux préfets de choisir des hommes qui aient reçu un peu d'éducation, qui sachent lire et écrire, et qui soient forts et robustes.

Il faut destiner un certain nombre d'hommes pour l'artillerie.

Il ne faudra, pour les dragons et la cavalerie, que ce qui est nécessaire pour l'objet que je me propose, attendu qu'on aura plus difficilement des chevaux que des hommes.

Mon intention pour les régiments d'Italie est le complet ordonné, et pour les corps en Espagne qu'ils aient 500 hommes à leurs 3ᵉ et 4ᵉ bataillons en France, les cadres compris. On pourrait aussi comprendre dans la répartition ce qu'il faut aux deux régiments de Paris, qu'il est nécessaire de mettre au complet pour la police.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14982. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 31 mars 1809.

Mon Cousin, je reçois la lettre que le duc de Rivoli vous a écrite le 25 mars. Je vois avec peine que la division Saint-Cyr n'a aucune cartouche; cependant cette division a passé par Strasbourg. Témoignez mon mécontentement, d'abord au général Saint-Cyr : ce n'est pas ainsi qu'on fait la guerre; quand on quitte une place pour aller à l'armée, on doit se munir de cartouches. Le général Songis a tort également de n'y avoir pas pourvu. Il paraît que le corps du duc de Rivoli, fort d'à peu près 30,000 hommes, est parti de France sans cartouches. Pour en donner 50 à chaque homme, il en faut 1,500,000; indépendamment de ce nombre, il en faudrait 1,500,000 en dépôt à Ulm; c'est donc 3 millions

de cartouches qu'il faut réitérer au général Songis de faire partir de Strasbourg, soit sur des voitures du pays, soit par tout autre moyen. Rien au monde n'est plus pressé. Faites connaître au duc de Rivoli que je n'approuve pas qu'il ait renvoyé à Strasbourg les douze caissons attelés de la division Saint-Cyr; que, si son corps venait à faire un mouvement, il serait privé de ces caissons; que vous donnez ordre qu'ils en prennent au premier convoi qu'ils rencontreront en route, et qu'ils retournent; qu'il ne doit pas renvoyer le parc de la division Molitor; qu'il ne doit pas non plus prendre de cartouches au parc général; qu'il y en a à Würzburg et dans toutes les places de Bavière; qu'indépendamment de cela le général Songis en envoie 3 millions à Strasbourg. Cette opération du duc de Rivoli est mauvaise: c'est ainsi qu'au moment d'aller en bataille on n'a rien. Recommandez au général Songis que tous les détachements qui passent à Strasbourg emportent 50 cartouches par homme. Écrivez au duc de Rivoli d'avoir soin que ses troupes aient 50 cartouches par homme dans les caissons, indépendamment des 50 que chaque homme doit avoir dans le sac. Donnez le même ordre aux généraux qui commandent les Badois, les Hessois et les Wurtembergeois. Écrivez la même chose au duc d'Auerstaedt; que ses troupes aient, indépendamment des caissons remplis, 50 cartouches par homme, dans le sac; qu'on lui envoie de Mayence un million de cartouches. Recommandez-leur de ne pas renvoyer leurs caissons, si ce n'est à une ou deux journées, vu qu'on doit toujours être sur le qui-vive et prêt à marcher.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

14983. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 31 mars 1809.

Si le roi de Wurtemberg persiste à ne pas vouloir du général Vandamme, mon intention est de lui donner le commandement de la division Morand; on pourrait donner au général Compans la division Demont, et au général Demont les Wurtembergeois.

Je ne vois pas d'inconvénient que Hervo soit chef d'état-major du duc d'Auerstaedt.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14984. — AU CHEF DE BATAILLON CONSTANTIN,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR.

Paris, 31 mars 1809.

Vous vous rendrez à Inspruck; de là vous irez jusqu'aux avant-postes bavarois et avant-postes près des Autrichiens, sur les débouchés qui, de Salzburg, arrivent sur Inspruck. Vous m'enverrez l'itinéraire, le nombre des villages et villes qui se trouvent sur cette route, les forces qu'ils ont là vis-à-vis. Vous m'enverrez un mémoire dès votre arrivée à Inspruck; adressez vos lettres à M. Otto, qui me les fera parvenir où je serai et par le canal du gouvernement bavarois.

Une colonne de 3,000 hommes a dû partir de Vérone pour Inspruck et de là sur Augsburg; si quelque chose devait contrarier sa marche, vous en instruiriez le commandant. Vous m'écrirez d'Inspruck, et prendrez des renseignements sur les forces et les mouvements de l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14985. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 31 mars 1809.

Mon Fils, envoyez un officier intelligent à Brixen, qui de là ira aux avant-postes à Lienz, et le plus près possible de Spital; il vous écrira tous les jours, et même, quand cela sera nécessaire, vous enverra un courrier. Il se trouvera là très-près de Villach et à même de connaître les mouvements de l'ennemi et de vous instruire si les Autrichiens se dégarnissaient de ce côté pour se porter ailleurs. Vous lui recommanderez de vous envoyer un tracé de la route, avec des notes sur la nature des chemins, sur la population et les ressources en blé de la vallée de Trente, jusqu'aux frontières bavaroises, ainsi que sur l'esprit qui anime

les habitants. Cet officier correspondra avec le chef de bataillon Constantin, que j'envoie à Inspruck.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

14986. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Paris, 31 mars 1809.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté. Je vois avec peine ce qu'elle me dit du général Vandamme. La grande affaire, dans la circonstance où nous sommes, est de triompher. Les troupes de Votre Majesté connaissent et estiment la bravoure du général Vandamme, et ont eu des succès sous sa direction. Je ne me dissimule pas les défauts qu'il peut avoir, mais, dans le grand métier de la guerre, il faut supporter bien des choses. Je donnerai aux troupes de Votre Majesté un autre commandant, si elle le désire, mais elles auront perdu à mes yeux la moitié de leur valeur.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

14987. — A MARIE-LOUISE DE BOURBON, INFANTE D'ESPAGNE[1],

À NICE.

Paris, 31 mars 1809.

Ma Sœur, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté, qui m'a été apportée par son chambellan, le comte Guicciardini. J'ai donné les ordres nécessaires, et je désire que Votre Majesté soit agréablement dans le pays qu'elle va habiter. Aussitôt que les circonstances le permettront, je m'empresserai de statuer définitivement sur ce qui intéresse Votre Majesté et ses enfants.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Précédemment reine d'Étrurie.

14988. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 1er avril 1809.

Monsieur de Champagny, répondez au sieur Otto que je ne veux point entendre parler de subsides; que ce n'est point le principe de la France: que cela était bon sous l'ancien gouvernement, parce qu'on avait peu de troupes; mais qu'aujourd'hui la puissance de la France et l'énergie imprimée à mes peuples produiront autant de soldats que je voudrai, et que mon argent est employé à les équiper et à les mettre en campagne.

Faites mettre dans les journaux des articles sur tout ce qu'il y a de provoquant et d'offensant pour la nation française dans tout ce qui se fait à Vienne. Vous pouvez prendre votre texte depuis les premiers armements. Il faut que tous les jours il y ait un article dans ce sens dans *le Journal de l'Empire*, ou dans *le Publiciste*, ou dans *la Gazette de France*. Le but de ces articles est de bien établir qu'on veut nous faire la guerre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14989. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 1er avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, je vous renvoie les états de situation et les dépêches de l'armée d'Espagne. Écrivez au général Reille pour lui apprendre que, dès le 19 de ce mois, l'armée de Saragosse cernait Lerida et occupait Morella, sur les frontières de Valence, à dix lieues de Tortosa; que le maréchal Mortier a de même envoyé reconnaître Montblanch, qui n'est qu'à quatre lieues de Valls, où se trouvait le général Saint-Cyr à cette époque. Tout porte donc à croire que le général Saint-Cyr s'est réuni à l'armée de Saragosse; que Jaca s'est rendue; que, s'il attend les Westphaliens pour assiéger Girone, il doit au moins envoyer des colonnes mobiles pour soumettre les environs et faciliter ses

communications. Il est donc de la plus grande importance de rétablir et conserver les communications avec le maréchal Ney et le duc de Dalmatie. Écrivez au général Kellermann, à Valladolid, que je suis fort inquiet de ne pas recevoir de nouvelles du maréchal Ney et de ce qui se passe dans la Galice; qu'il faut mettre fin aux insurrections des Asturies, pacifier entièrement tout le nord de l'Espagne et rétablir les communications avec le maréchal Ney. Il faut avoir un corps de réserve pour être prêt à tout événement. Écrivez au général Junot de tenir tout son corps dans ses mains, autant que possible; de placer une garnison à Jaca, d'envoyer des colonnes mobiles pour rétablir les communications avec les frontières de France et culbuter les retranchements que l'ennemi a pu faire, masquer Lerida et maintenir des débouchés sur Valence; qu'il envoie commander à Jaca l'adjudant commandant Lomet; qu'il peut diminuer la garnison de Pampelune, et surtout qu'il manœuvre de manière à rendre le 5e corps disponible.

Envoyez cette lettre au commandant de l'Aragon par un officier; celles au maréchal Jourdan et au maréchal Kellermann par l'estafette. Enfin réitérez au Roi l'importance d'ouvrir et entretenir les communications avec le duc de Dalmatie et le maréchal Ney; sans cela il n'y a rien à faire.

Écrivez au maître des requêtes Fréville qu'on ne sait comment il a pu prétendre que l'Empereur avait voulu faire mettre sous le séquestre de la commission des biens autres que ceux des dix condamnés; il est vrai que les Espagnols ont eu tort de se faire justice eux-mêmes, et de manquer par là aux égards dus à l'Empereur; mais il avait eu tort le premier, en faisant séquestrer plus que les biens des dix condamnés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14990. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 1er avril 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Auerstaedt de porter son quartier général à Nuremberg, et de diriger sur Ratisbonne la division Saint-Hilaire, la division de grosse cavalerie du général Nansouty et les sept

régiments de cavalerie légère de la division du général Montbrun; ce qui fera cinq régiments d'infanterie et treize régiments de cavalerie à Ratisbonne. Vous lui prescrirez de laisser du côté de Baireuth une de ses divisions, d'en avoir une avec lui à Nuremberg et d'en placer une troisième entre Nuremberg et Ratisbonne. Donnez ordre au général Dupas de se rendre avec sa division à Würzburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14991. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 2 avril 1809.

Écrivez au général Kellermann de faire tout ce qu'il pourra pour rétablir les communications avec le duc d'Elchingen et de réunir à cet effet le plus de forces possible.

Écrivez au duc d'Abrantès de réunir le 5ᵉ corps et de le diriger sur Burgos.

Réitérez au Roi qu'il faut surtout qu'il porte son attention sur le nord, et que, si la Romana continue à se maintenir plus longtemps entre la Galice, le Portugal et la Vieille-Castille, il faut s'attendre à beaucoup d'événements malheureux; qu'il faut donc marcher à lui et le défaire sur-le-champ; qu'il est fort malheureux que cela ne soit pas fait depuis longtemps; que les Anglais instruits de cela feront un débarquement à Vigo; ce qui pourra compromettre sérieusement le duc d'Elchingen.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14992. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 2 avril 1809.

Mon Cousin, le corps d'Oudinot doit être, à l'heure qu'il est, fort de 18,000 hommes, ou du moins ce qui peut manquer pour le compléter à ce nombre est en route. Je viens d'ordonner la formation de douze

bataillons de marche d'Oudinot, indépendamment des quatorze premiers, que je regarde déjà comme dissous. Ces douze nouveaux bataillons de marche comprendront soixante compagnies, qui, à 140 hommes chacune, feront un supplément de 8,400 hommes. Le corps d'Oudinot sera donc, vers la fin d'avril, de près de 28,000 hommes; ce qui ferait 14,000 hommes par division. Il ne tardera pas non plus à recevoir les quatre bataillons qui sont au camp de Boulogne; ce qui porterait la force de ce corps à 30,000 hommes ou à 15,000 hommes par division. Ce serait évidemment former des divisions trop fortes et pas suffisamment maniables; mon intention sera alors de revenir à l'organisation primitive que j'avais donnée à ce corps et d'en former trois divisions, chacune de 8 à 10,000 hommes. Cela ne changera rien à la formation des demi-brigades qui se trouveront toutes portées à 2,520 hommes; les bataillons, de six compagnies, seront tous au complet de l'ordonnance; il n'y aura également rien à changer à chaque brigade, qui restera composée de deux demi-brigades ou de 5,000 hommes; il n'y aura seulement qu'à retirer une demi-brigade de ligne et une demi-brigade d'infanterie légère de chaque division pour former la 3e division. Les renseignements que je reçois de la plupart des dépôts m'annoncent qu'ils ont déjà habillé et équipé tous leurs conscrits, et que l'on peut compter que, dans le courant d'avril, le corps d'Oudinot recevra l'augmentation de 8 à 9,000 hommes, et l'armée du Rhin celle de 4 à 5,000 hommes, montant des deux dernières compagnies de leurs 4es bataillons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14993. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL, MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 2 avril 1809.

Mon Cousin, donnez ordre que tous les sapeurs, mineurs, ouvriers d'artillerie, compagnies d'artillerie, destinés pour le quartier général, les officiers à la suite de l'état-major, etc. se rendent à Donauwœrth, où est formé le quartier général. La division Saint-Hilaire est arrivée à Bamberg le 31 mars. Le duc d'Auerstaedt, conformément à l'ordre qu'il

a reçu, l'aura dirigée à Nuremberg. L'ordre que vous lui avez expédié de se diriger sur Ratisbonne la rencontrera probablement en marche. Je suppose que, du 6 au 10 avril, toute la division Saint-Hilaire sera réunie à Ratisbonne avec la division Nansouty et la division Montbrun, et que le duc d'Auerstaedt aura son quartier général à Nuremberg. Ainsi donc, du 6 au 10 avril, j'aurai à Ratisbonne et aux environs la division Saint-Hilaire avec son artillerie et treize régiments de cavalerie. Il sera nécessaire que le régiment provisoire de grosse cavalerie qui est à Donauwœrth se mette en marche pour rejoindre ces régiments à Ratisbonne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

14994. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 2 avril 1809.

Monsieur le Général Bertrand, faites reconnaître une ligne dont la droite s'appuierait à Kufstein, dont le centre serait couvert par le lac dit Chiem-See, et qui ensuite suivrait la rivière d'Alz jusqu'à son confluent dans l'Inn près de Marktl.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

14995. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À MADRID.

Paris, 2 avril 1809.

Mon Frère, les affaires d'Espagne vont mal. Comment est-il possible que vous restiez tant de temps sans avoir des nouvelles du duc d'Elchingen, et que, malgré les mouvements de la Romana entre la Galice et la Castille combinés avec l'insurrection des Asturies, vous fassiez marcher la division Lapisse sur le midi, au lieu de l'employer dans le nord? Je ne comprends rien à tout cela, et je ne puis prévoir que des malheurs. Le nord va de nouveau s'insurger, et les pertes que je ferai pour apaiser tous ces soulèvements partiels équivaudront à une grosse affaire perdue.

Vous vous leurrez de la soumission de la Romana et de fausses nouvelles. Pendant ce temps, les débris de la Romana se réorganisent, et voilà un mois qu'on les laisse tranquillement se reformer. Dans les affaires d'Espagne, le nord passe avant tout. Le rétablissement des communications avec le duc d'Elchingen est donc la première de toutes les opérations.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

14996. — AU GÉNÉRAL BARON SAHUC,

COMMANDANT LA 19e DIVISION MILITAIRE, À LYON.

Paris, 3 avril 1809.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Les 1,400 Portugais qui ont passé à Lyon étaient-ils en bon état, bien armés, équipés? Se sont-ils bien comportés? Ont-ils montré un bon esprit?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14997. — NOTE

SUR LES DEMI-BRIGADES PROVISOIRES DE RÉSERVE.

Paris, 3 avril 1809.

On pourrait réunir à Strasbourg et à Mayence un corps d'armée de réserve, qui serait composé des six demi-brigades ci-après : la 5e, qui se réunit à Sedan, forte de 2,400 hommes; la 9e, à Wesel, de 2,520; la 10e, à Mayence, de 2,520; total, 7,440 hommes; la 11e, à Strasbourg, de 2,520; la 12e, à Strasbourg, de 2,520; la 13e, à Metz, de 3,360; total, 8,400 hommes. Ces deux brigades, composées de dix-neuf bataillons, présenteraient une force de 15,840 hommes.

On en formerait deux divisions. La première se réunirait à Strasbourg et serait composée des 11e, 12e et 13e; ce qui ferait une force de 8 à 9,000 hommes; elle pourrait se porter sur les derrières de l'armée et partout où il serait nécessaire. La seconde division, composée des 5e, 9e et 10e, serait d'environ 7 à 8,000 hommes; elle pourrait se porter au

secours du royaume de Westphalie, de Hambourg et de la Hollande, et même se porter sur Boulogne, s'il était nécessaire. Mayence serait le vrai point de réunion.

Les 3e et 4e demi-brigades provisoires qui se réunissent à Paris, fortes de 4,800 hommes, formeraient une autre réserve qui pourrait se porter également sur Boulogne, le Havre, Cherbourg et sur la Bretagne. Cette réserve, combinée avec celle des côtes de Boulogne, pourrait former un corps de 10,000 hommes, soit sur Boulogne, soit sur le Havre, soit sur Cherbourg; combinée avec la réserve de Pontivy, elle formerait avec la même promptitude un corps de 10,000 hommes en Bretagne.

Quant aux réserves d'Italie, elles ont leur but fixé.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

14998. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 5 avril 1809.

Monsieur de Champagny, renvoyez-moi le projet de note que vous devez passer en réponse à M. de Metternich. J'ai voulu le relire hier au soir et ce matin, et je ne l'ai point trouvé dans mes papiers.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

14999. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 5 avril 1809.

Monsieur de Champagny, remettez demain votre note à M. de Metternich[1]. Je vous renvoie les deux notes de cet ambassadeur.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] NOTE REMISE PAR LE COMTE DE CHAMPAGNY AU COMTE DE METTERNICH.

Paris, 5 avril 1809.

Le soussigné, ministre des relations extérieures, a l'honneur de répondre aux notes de S. Exc. M. l'ambassadeur d'Autriche, des 1er et 3 avril, par lesquelles Son Excellence réclame le visa du ministre sur le passe-port d'un courrier qu'elle

15000. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 4 avril 1809

Monsieur de Champagny, je ne vois pas de difficulté à ratifier le traité qu'a fait le sieur Bourgoing. Je suis seulement fâché qu'il n'ait pas spécifié ce que devait coûter chaque chose. J'écris au ministre de la guerre d'envoyer à Varsovie un sous-inspecteur aux revues, probe et instruit, pour régler tous les détails et vérifier l'accroissement en hommes des différents corps. Envoyez-lui copie de la convention. Faites en même temps connaître au sieur Bourgoing que j'ai ordonné qu'on fît passer à Varsovie les sommes nécessaires pour payer ce qui sera dû pour mars, avril et mai, en partant du jour où l'on a commencé à lever des hommes.

Répondez à mon ministre près le roi de Wurtemberg que je partage les sentiments du Roi sur un acte aussi inouï que la déclaration du ministre d'Autriche; mais il a toujours été dans l'arrière-pensée de cette puissance de redevenir souveraine maîtresse de l'Allemagne. Le Roi a très-bien fait de rappeler son ministre. La lettre du Roi et celle du général autrichien sont propres à mettre dans la collection des pièces

se propose d'expédier. Si ce visa n'a pas encore été apposé, c'est qu'il n'est pas au pouvoir du ministre de garantir, par aucune formalité quelconque, les dépêches de M. l'ambassadeur des suites de la représaille que Sa Majesté a ordonnée aussitôt qu'elle a été instruite de la violence exercée à Braunau sur un officier français, porteur des dépêches de son chargé d'affaires à Vienne, et de l'attentat inouï dont l'ouverture de ces dépêches, faite en présence même de celui qui en était porteur, a présenté l'exemple. Jusqu'à ce que la cour de Vienne ait donné sur ce procédé les explications satisfaisantes qu'on est en droit d'attendre, et que les dépêches enlevées soient parvenues au soussigné dans leur intégrité, cette juste représaille sera maintenue. Les dépêches qui seraient saisies, mises en dépôt, serviront à garantir la sûreté de la correspondance du chargé d'affaires de France à Vienne. Il en coûte beaucoup à l'Empereur d'avoir à exercer une pareille représaille; mais le même principe qui l'a déterminé à opposer des armements à des armements lui impose le devoir de venger une insulte par une insulte, comme aussi, si le cas se présentait, de repousser la force par la force. Entre gouvernements indépendants, il n'y a d'autre justice qu'une stricte réciprocité. Ainsi, contraint à des mesures qui contrarient tous ses vœux et qui étaient loin de sa pensée, l'Empereur peut au moins se rendre le témoignage qu'il n'a eu l'initiative d'aucune d'elles.

Comte de Champagny.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

relatives à l'Autriche. Faites prendre des renseignements sur cet officier général, et sachez comment il se conduit dans les différents événements.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15001. — AU COMTE DEFERMON,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA LIQUIDATION DE LA DETTE PUBLIQUE, À PARIS.

Paris, 4 avril 1809.

Monsieur Defermon, la grande-duchesse de Toscane m'écrit que, dans le seul département de l'Arno, il y a 400 curés qui se trouvent sans pain. Ils avaient leur portion congrue sur les monastères et sur la dépositairerie générale; mais, lorsqu'on a réuni tons ces fonds au Domaine, on n'a pris aucunes mesures pour payer les curés. Je désire que vous approfondissiez cette affaire, et que dans la première conférence vous me proposiez les moyens d'y remédier. Tout ce qui concerne la Toscane est très-important. Apportez-moi votre travail jeudi. Je désire faire ce qui sera convenable pour contenter le pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte Defermon.

15002. — A M. GERMAIN,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, À PARIS.

Paris, 4 avril 1809.

Monsieur Germain, officier d'ordonnance, vous vous rendrez, à Munich en toute diligence, et, après avoir vu M. Otto et vous être fait présenter au Roi, vous vous dirigerez sur Kufstein, où vous resterez jusqu'à nouvel ordre. Vous m'écrirez tous les jours et vous adresserez vos lettres à M. Otto. Vous conviendrez avec ce ministre d'un chiffre pour correspondre. Si Kufstein était assiégé, vous vous enfermeriez dans la place avec la garnison, que vous engagerez à faire son devoir. Jusqu'à ce que les hostilités commencent, parcourez toutes les frontières voisines, que vous étudierez pour bien connaître le pays. Enfin vous me rendrez compte

de tout ce qui se passera de votre côté, en adressant tous vos rapports à M. Otto. Vos chevaux suivront le quartier général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15003. — A M. DE MONTESQUIOU,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, À PARIS.

Paris, 4 avril 1809.

Vous vous rendrez à Munich en toute diligence, et, après avoir vu M. Otto, le maréchal duc de Danzig, et vous être fait présenter au Roi, vous irez à Passau, où vous resterez jusqu'à nouvel ordre. Vous conviendrez avec M. Otto d'un chiffre pour correspondre, si les chemins devenaient peu sûrs. Vous écrirez tous les jours, en adressant vos lettres à M. Otto, et les lui faisant parvenir par estafette s'il s'agit de quelque chose d'important. Vous m'enverrez tous les renseignements que vous pourrez recueillir sur les mouvements de l'ennemi et sur sa force à Linz et le long de l'Inn. Vous m'informerez tous les jours du progrès des travaux que l'on fait aux fortifications, ainsi que de l'état des magasins, enfin de tout ce qui peut m'intéresser. En cas de siége, vous vous enfermerez dans la place.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15004. — AU COMTE ALDINI,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU ROYAUME D'ITALIE, EN RÉSIDENCE À PARIS.

Paris, 4 avril 1809.

Le Vice-Roi va faire une tournée. Il emmène probablement avec lui le ministre de la guerre; mais je suppose que le ministre des finances restera à Milan. Écrivez à ce dernier pour que tous les jours il corresponde avec vous et vous fasse connaître ce qui vient à sa connaissance, afin que je sache ce qui se passe à Milan. Dès le 15, on pourra correspondre avec Milan par le télégraphe. Il faut que tous les jours vous écriviez et qu'on vous écrive par cette voie. Si le ministre de la guerre

restait à Milan, ce serait avec lui que je désirerais que cette correspondance eût lieu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15005. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MILAN.

Paris, 4 avril 1809.

Mon Fils, il paraît que le résultat du voyage du prince Ferdinand à Vienne a été de faire renforcer leur armée d'Italie. Ces messieurs s'étaient imaginé que vous n'aviez personne; mais, d'après les mouvements que vous avez faits, ils commencent à être persuadés que vous êtes très-nombreux. Faites tout ce qui sera possible pour menacer Trieste. Je crois qu'il serait convenable de faire faire des baraques dans le camp d'Osoppo, de manière à pouvoir y placer 8 à 10,000 hommes; ce qui, avec une division de même force, qui serait au camp de San-Daniele, et une autre aux environs de Gemona, ferait trois divisions, qui pourraient se porter, en une marche et demie, sur la Pontebana, sans que l'ennemi en sût rien.

Pendant votre absence, je désire correspondre tous les jours avec Milan. Chargez le ministre des finances d'écrire exactement à Aldini. A dater du 15 avril, il pourra se servir du télégraphe; chargez-le également de recevoir tous les jours les communications télégraphiques. Si le ministre de la guerre restait à Milan, je désirerais que ce fût lui qui fût chargé de cette correspondance. Il est nécessaire qu'il y ait un chiffre entre vous et mon cabinet, afin de pouvoir correspondre sûrement pour les choses les plus importantes; je donne ordre qu'on vous en envoie un.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15006. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE,

À FLORENCE.

Paris, 4 avril 1809.

Ma Sœur, j'ai reçu votre lettre du 24 mars. J'approuve que le cardi-

nal Zondadari donne sa démission de son siége de Sienne et vous soit attaché comme premier aumônier. Il est nécessaire que vous présentiez les personnes que l'on peut nommer pour composer votre Maison.

Il faut aussi faire des propositions positives pour le remplacement des maires de Florence, de Livourne, et pour les nominations qui doivent placer partout des sous-préfets capables.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

15007. — NOTE POUR M. CRETET, COMTE DE CHAMPMOL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, À PARIS.

Paris, 5 avril 1809.

Faire un rapport sur l'état de la navigation du Pô, pour le Tanaro.

Faire connaître quels sont les auditeurs attachés aux ponts et chaussées, quelle répartition en a été faite, quels sont ceux qui ont commencé leurs tournées. Rédiger une instruction sur leur service et la présenter à Sa Majesté.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics

15008. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Paris, 5 avril 1809.

Je voudrais avoir un homme parlant parfaitement l'allemand et un peu relevé, pour mettre à la tête de mon espionnage en Allemagne. Je voudrais un homme probe, auquel on pût confier de fortes sommes sans craindre qu'il les détournât à son profit, un homme connaissant l'Autriche et la Bohême. Il aurait sous ses ordres des agents de police. Il pourrait même en ramasser beaucoup de ceux qui ont servi les armées autrichiennes, du côté de Strasbourg. Faites une enquête là-dessus, et rendez-moi compte du résultat.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15009. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 5 avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, donnez l'ordre au général Suchet de se rendre à Saragosse et de prendre le commandement du 3e corps. Le duc d'Abrantès reviendra aussitôt qu'il sera remplacé par le général Suchet.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15010. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 5 avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, écrivez au duc d'Abrantès qu'avant de quitter l'Aragon il s'occupe de régler trois points importants : 1° d'arrêter avec le commandant du génie le plan d'une forteresse à Tudela et d'un réduit sur les hauteurs, avec des flèches détachées qui maintiennent la communication avec la rivière; ces ouvrages seront d'abord faits en terre, mais de manière à pouvoir être revêtus successivement et à devenir une bonne forteresse; 2° de mettre en état de siége le fort de Saragosse, et d'y faire placer dix mortiers pour commander la ville; 3° de faire évacuer toute l'artillerie sur la France.

Il est nécessaire qu'il y ait à Saragosse un colonel du génie formant direction et chargé de la conservation des fortifications de Jaca et des détails de celles de Tudela, et de la citadelle de Burgos.

Il faut qu'il y ait également à Burgos un autre directeur chargé du détail des fortifications de Burgos, de Miranda, et de tout ce qui est relatif au Passage et à Saint-Sébastien.

Donnez des ordres pour qu'on travaille sans délai aux ouvrages que j'ai arrêtés pour Miranda, tout en continuant avec la plus grande activité les ouvrages de Burgos.

Ayez soin de suivre de temps en temps la correspondance relative

aux fortifications de Tudela, de Miranda, de Burgos et du fort de Jaca. Il faut que Jaca rétablisse promptement et maintienne sa communication avec la France, par Pau.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15011. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 5 avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, il ne faut point placer de prisonniers de guerre dans aucun des dix-huit départements de l'Ouest. Je vois avec peine qu'il y en a à Angers; faites-les-en partir sur-le-champ. Ces prisonniers fourniront des déserteurs, qui formeront promptement un noyau de bandits. Cela a été recommandé depuis longtemps; on a eu tort de violer ce principe.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15012. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 5 avril 1809.

Mon Cousin, la route de l'armée sera par Strasbourg, Stuttgart et Ulm. La route du corps du duc d'Auerstaedt sera par Anspach, Ellwangen, Stuttgart et Strasbourg. Ce changement de direction aura lieu à dater du 15 avril.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15013. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 5 avril 1809.

Mon Cousin, je vous renvoie les lettres du duc d'Auerstaedt, du 30 mars. Faites-en part aux généraux Songis et Bertrand, pour qu'ils

réunissent l'artillerie et les sapeurs qui ne sont pas nécessaires aux différents services de l'armée, sur Ingolstadt. Répondez au duc d'Auerstaedt qu'il faut garder Stettin comme il est, et laisser les habitants tranquilles. Donnez ordre au général Dupas, quand il passera par Würzburg, d'incorporer le 4e bataillon du 19e, qui s'y trouve, et de renvoyer le cadre au dépôt.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15014. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 5 avril 1809.

Mon Cousin, témoignez mon mécontentement au duc d'Auerstaedt de ce que ses avant-postes ont violé le territoire autrichien. Il y a un moyen de ne pas s'exposer à de pareils événements, c'est de se tenir à une ou deux lieues en arrière.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15015. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 5 avril 1809.

Mon Cousin, répondez au duc d'Auerstaedt que, la Saxe étant menacée, il est juste que les troupes saxonnes se concentrent toutes devant Dresde; que le duché de Varsovie n'est pas menacé; qu'il y a plus de forces qu'il n'en faut pour le garder, et que d'ailleurs, d'après les dispositions de la Russie, l'Autriche aura bien autre chose à penser. Envoyez des ordres directement pour que les troupes saxonnes reviennent du duché de Varsovie à Dresde, en laissant le Roi maître de faire rester une compagnie d'artillerie saxonne avec les Polonais. Je vois qu'il y a déjà aux environs de Dresde 10,200 hommes d'infanterie, 2,400 de cavalerie et 1,000 d'artillerie; au total, 14,000 hommes autour de la ville; il va en revenir de Pologne à peu près 4,000; ce qui en fera en tout 18,000. Il y a en

outre 4,200 hommes en garnison dans la ville, 1,123 hommes de cavalerie non montés et en marche sur Dresde, et 800 hommes formant deux bataillons de dépôt près de Meisson; total, 6,123 hommes; total général, 24,000 hommes. Vous trouverez ci-joint l'état d'où je tire ces renseignements.

Écrivez au prince de Ponte-Corvo pour qu'il fasse connaître si Dresde se trouverait à l'abri d'un coup de main, en y laissant un bon commandant et 4 à 5,000 hommes; et, en supposant que la famille royale se retirât sur Leipzig, si l'on pourrait avoir ainsi le reste des troupes saxonnes disponibles, c'est-à-dire 18,000 Saxons prêts à se porter partout où il serait nécessaire. Recommandez au prince de Ponte-Corvo, dans le cas où la guerre viendrait à être déclarée inopinément, de faire retirer la famille royale sur Leipzig et Erfurt, et même sur la France si cela convenait au Roi; de laisser garnison à Dresde, et de se diriger avec toutes les troupes saxonnes disponibles sur l'armée française, en manœuvrant pour la joindre du côté du Danube. Faites connaître ma satisfaction au duc d'Auerstaedt des mesures qu'il a prises relativement aux sapeurs.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15016. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À VÉRONE.

Paris, 5 avril 1809.

Mon Fils, vous m'avez envoyé un état d'après lequel je vois qu'il y a 140 places d'officiers vacantes dans votre armée; j'ai écrit au ministre de la guerre à ce sujet; mais, avant que les remplacements puissent avoir lieu par cette voie, il s'écoulera trop de temps. Envoyez-moi, sans délai, des propositions pour toutes les places vacantes. Deux heures après la réception du projet de décret, je vous le renverrai signé. Attachez-vous à faire de bons choix; ne prenez pas trop de jeunes gens; il y a beaucoup de vieux capitaines, de vieux lieutenants, de vieux sous-lieutenants, qui ont fait la guerre et qu'il faut pousser de préférence.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15017. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À VÉRONE.

Paris, 5 avril 1809.

Mon Fils, j'approuve fort que vous ayez préparé six pièces de 6 sur affûts de montagne, pour suivre l'armée; mais voici ce qu'il faudrait faire pour compléter cette idée : organiser un équipage de montagne à la suite de l'armée, qui consisterait en quatre pièces de 6 sur affûts de traîneau et deux obusiers. Les pièces et les obusiers existent à votre parc de campagne; vous n'aurez pas besoin de les avoir doubles. A Mantoue, on construira, en dix jours, ces affûts de traîneau tels que je m'en suis servi dans ma guerre des Alpes. Vous aurez ainsi douze pièces d'artillerie de montagne; ce qui fait un équipage raisonnable, et qui va partout où peut passer un cheval.

Il faudra 150 coups à tirer par pièce, c'est-à-dire 600 coups pour les quatre pièces de 6 et 300 pour les deux obusiers.

Il est nécessaire d'avoir pour cet approvisionnement dix petits caissons portés à dos de mulet. Il faut aussi organiser deux brigades de mulets de bât, chacune de 36 mulets, dont vingt chargés de cartouches de 6, trente chargés de cartouches d'obusiers, et vingt-deux chargés de cartouches d'infanterie. Moyennant cela, vous pouvez tenir une division de 8 à 10,000 hommes dans la montagne, et être certain qu'elle ne manquera pas d'artillerie et de cartouches.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15018. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

À NAPLES.

Paris, 5 avril 1809.

J'ai donné ordre qu'on finît les affaires de Rome et qu'on détruisît ce foyer d'insurrection. D'ailleurs des correspondances ont été trouvées entre les agents de la cour de Rome et les Anglais, qui prouvent que le Pape prête son influence pour agiter les Italiens. Au reçu de cette lettre, faites

diriger des colonnes sur la frontière, pour ensuite les porter avec la rapidité de l'éclair sur Rome. Je donne le même ordre en Toscane. Je désire que Saliceti reste à Rome pour conseiller le général Miollis, qui doit organiser un nouveau gouvernement. Vous pouvez donner l'assurance que le Pape restera évêque et ne se mêlera plus des affaires temporelles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15019. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Paris, 5 avril 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois votre lettre du 1er. Je suis bien aise que l'affaire du général Vandamme soit arrangée; c'est un officier qui a beaucoup de mérite militaire. La démarche de l'Autriche est injuste, révoltante et insensée. Avant que Votre Majesté fasse occuper Mergentheim, je pense qu'il est nécessaire que son ministre soit arrivé. Il faut encore voir jusqu'à la fin du mois comment tout ceci va se passer.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15020. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 6 avril 1809.

Donnez ordre que les citadelles de l'île d'Oleron et de l'île de Ré soient armées et mises en état de défense.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15021. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL, À STRASBOURG.

Paris, 6 avril 1809.

Mon Cousin, vous devez avoir reçu l'ordre de faire diriger de Hanovre sur Würzburg la division Dupas. Si vous ne l'aviez pas encore expédié, ne perdez pas un moment à le faire. Vous avez dû donner l'ordre à la

division Saint-Hilaire, à la division de cavalerie légère du général Montbrun et à la division de grosse cavalerie du général Nansouty, de se porter sur Ratisbonne. Vous avez dû donner l'ordre au duc d'Auerstaedt de porter son quartier général à Nuremberg. Mandez-lui d'approcher sa division de cuirassiers et une ou deux de ses divisions de Ratisbonne, de manière qu'elles puissent s'y réunir en un jour. A cet effet, la division Saint-Hilaire aura tous ses postes sur la rive droite du Danube, ainsi que les divisions Montbrun et Nansouty. La division Saint-Hilaire n'en aura sur la rive gauche que tout au plus à deux ou trois lieues de Ratisbonne. Les Badois et les Hessois doivent avoir rejoint leurs divisions respectives. J'attends avec impatience de savoir quand ces mouvements auront lieu. Vous ferez connaître au général Dupas que la division Rouyer, composée des contingents des petits princes, formant 6,000 hommes, est sous ses ordres. Ainsi le général Dupas aura une belle division de deux brigades, une française de 5,000 hommes, et l'autre allemande de 6,000 hommes, formant 11,000 hommes, et douze pièces de canon. Vous donnerez l'ordre que les sapeurs de Würzburg soient dirigés sur le parc général du génie, à Ingolstadt. Aussitôt que vous serez informé de l'arrivée à Ratisbonne de la division Saint-Hilaire et des divisions Montbrun et Nansouty, vous donnerez l'ordre au quartier général et aux parcs du génie et de l'artillerie de se rendre de Donauwœrth à Ingolstadt.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

15022. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 6 avril 1809.

Je vous envoie un projet du général Chambarlhiac. 1° La manière dont il propose d'occuper le Spitzberg paraît défectueuse et contraire aux principes. Sur une étendue de 500 toises, il se trouve trois points attaquables: il faut donc que ces trois points soient bien également fortifiés, et de plus ôter la crainte d'un débarquement, en gardant 400 toises de flanc du côté de l'Inn et 350 du côté du Danube. Il doit exister sur le Spitz-

berg un point culminant, soit au centre de la position, soit sur l'un des côtés. C'est sur ce point qu'il faut construire un fort fermé. Une fois ce fort construit, il n'y aura rien à craindre; l'ennemi n'ira pas se placer entre le fort et la ville dans un rentrant de 400 toises; il ne cherchera pas à débarquer par l'Inn ou par le Danube; il serait foudroyé par ce fort et par l'enceinte.

2° L'enceinte. Il faut chercher à la fortifier. Une bonne demi-lune placée vis-à-vis une des portes, dans un endroit non dominé, flanquerait bien l'enceinte et favoriserait la rentrée des troupes. Il faut chasser les particuliers des tours de l'enceinte, dans lesquelles ils se sont établis, et armer ces tours avec du petit calibre.

3° Le Fuchsberg doit avoir une petite redoute de 2 à 300 toises de développement. Ce serait une position bien dominante, déjà favorisée par la disposition du terrain.

4° La tête de pont de l'Inn est nécessaire; mais, puisqu'il est nécessaire d'occuper le Hammerberg, on ne voit pas pourquoi on se place du côté de gauche aux Jésuites et à droite à la Madelaine; c'est exposer ces deux points à être attaqués par l'ennemi; il paraît bien plus conforme aux règles de se placer comme nous l'avons tracé, de manière que toute cette branche soit flanquée par la tour n° 2 et par l'enceinte de la place. Il y a, du bord de la rivière au sommet de la redoute, 220 toises; il faudrait que cela formât un seul front; enfin il faut le tracer de manière qu'on soit défendu par la tour n° 2.

Même observation pour le Voglauberg.

Ainsi l'on voudrait que les deux redoutes du Voglauberg et du Hammerberg tirassent leur défense de la rive gauche de l'Inn, ou du moins des ouvrages qu'on établirait sur la rive droite et sur le bord de l'Inn; qu'ils tirassent également défense du réduit, et que les palissades du chemin couvert fussent tracées de manière à n'être point attaquées et à faire un rentrant sur les bords de l'Inn.

Quant au réduit, il me paraît d'une figure bien bizarre; il me semble qu'il serait possible de le simplifier dans son tracé. Pourquoi trois petits bastions, au lieu d'un beau front? Je désirerais donc, 1° que les deux

redoutes de Voglauberg et de Hammerberg, éloignées de 250 toises du réduit, tirassent leur défense des bords de l'Inn et du réduit même; 2° que le réduit opposât un front simple de 200 toises, se fermant à gauche par des ouvrages et réduits. Le réduit, tel qu'il est tracé, n'offre pas assez de capacité. Qu'est-ce qu'un ouvrage qui n'a pas 40 toises de profondeur sur une longueur de 200 toises? Cet ouvrage, ainsi étranglé, ne peut rien contenir. Il serait plus convenable d'embrasser toute la montagne. Si elle forme un trapèze, ainsi que l'annonce le dessin, il faudrait y tracer un triangle équilatéral de 150 toises de côté; ce qui donnerait des défenses pour les lunettes.

Donnez des instructions là-dessus. Ce projet me paraît médiocrement conçu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15023. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À VÉRONE.

Paris, 6 avril 1809.

Je fais donner l'ordre au contre-amiral Leissègues de se rendre à Venise. Il mènera avec lui un capitaine de vaisseau, chef des mouvements, 3 capitaines de frégate, 18 lieutenants ou enseignes, 36 contre-maîtres et 150 canonniers de marine; ce qui fera environ 200 hommes de marine indispensables pour la défense de Venise, et qui serviront avec la marine vénitienne. Ces officiers n'auront à se mêler en rien de ce qui regarde l'arsenal et seront sous les ordres du gouverneur de la ville. Donnez des ordres pour qu'on réunisse un grand nombre de radeaux et autres bâtiments armés de canons et d'obusiers, pour défendre les canaux et les lagunes et présenter partout un grand feu. On pourrait préparer six grands radeaux portant chacun quatre grosses pièces de 24, lesquels pourraient se réunir et se concentrer partout où l'ennemi travaillerait. Ces radeaux devraient avoir des épaulements pour mettre à l'abri du boulet. Le temps arrive de s'occuper de l'approvisionnement de Venise, Mantoue et Legnago.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15024. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE,

À FLORENCE.

Paris, 6 avril 1809.

Ma Sœur, ayez soin qu'on n'établisse à Florence aucune espèce de jeux. Je n'en souffre ni à Turin ni dans aucun point de l'Empire; c'est un sujet de ruine pour les familles et un mauvais exemple à donner. J'en tolère seulement à Paris, parce que, dans cette immense ville, on ne pourrait pas les empêcher, et que c'est un moyen dont se sert la police. Mais mon intention est qu'il n'y en ait dans aucune autre partie de mon empire.

Napoléon.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

15025. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE,

À FLORENCE.

Paris, 7 avril 1809.

Ma Sœur, j'ai donné ordre que la place de Livourne fût mise en état de défense et armée sans délai ainsi que ses trois forts. Il est donc nécessaire que, sans perdre un moment, vous donniez l'ordre aux directeurs d'artillerie et du génie de faire mettre quarante à cinquante pièces de canon sur les remparts, de relever les parapets, de rétablir les plates-formes et de réparer la ville. Il est nécessaire que vous la fassiez approvisionner de poudre, de cartouches et de tout ce qui est nécessaire pour soutenir un siége. Indépendamment de l'armement général, il doit y avoir un armement particulier pour les trois forts, qui serviraient de réduit à la garnison si elle était forcée, ou en cas d'insurrection. La garnison, étant moindre de 1,000 hommes, couchera dans les forts; et les principaux magasins seront dans les forts. La consigne doit y être très-sévère, et aucun bourgeois ne doit y entrer. Après le relèvement des parapets, le plus important est de s'assurer que les fossés sont pleins d'eau et qu'il y a des écluses et des batardeaux qui permettent d'y faire passer les eaux. Après cet objet important, le palissadement des chemins couverts, le

rétablissement des ponts-levis pour fermer les portes, des barrières aux glacis, sont de la plus grande urgence. Faites travailler, dès à présent, à ces différentes réparations.

Je sais qu'on objectera que les faubourgs sont près de la ville. En temps de paix on peut les laisser subsister; mais il faudrait les brûler, si l'on avait une garnison moindre de 12 à 1,500 hommes. Si elle est plus considérable, on pourrait établir à la tête des faubourgs des ouvrages de campagne avec des fossés pleins d'eau qui les défendraient. Mais ceci est une question à résoudre plus tard. Ordonnez d'abord l'armement de la place et les travaux nécessaires pour la mettre en état, afin que, si 4 à 5,000 Anglais s'y présentaient, la ville eût le temps de recevoir du secours, ou que, les paysans des environs venant à s'insurger, la ville fût à l'abri de tout événement.

Faites faire, par le directeur du génie, une description de la place qui me fasse bien connaître ce qu'il y a à objecter contre elle; les maisons qui sont bâties sur les glacis, de quels matériaux elles sont construites, ce qu'elles contiennent, et si elles ont du commandement sur les remparts; quel moyen il y a de réunir le vieux fort au fort Murat, en démolissant, s'il le faut, ce qu'on appelle, je crois, le pavillon des officiers, et construisant une espèce de citadelle qui renfermerait le môle, le fort Murat, le vieux fort, l'ouvrage à corne et les deux darses.

Faites-lui faire également le projet de défense des faubourgs avec des ouvrages en terre entourés d'eau. Cela est un ouvrage qui demande du temps, et qui doit être soumis à mon approbation; mais ce qui n'a pas besoin de mon approbation, c'est la mise en état de la place, sans faire attention aux faubourgs qu'on détruirait en cas de nécessité et dans le temps que l'ennemi investirait la place. Le génie recevra les ordres du ministre de la guerre, mais ils tarderont beaucoup; qu'on ne les attende pas. J'ai mis, pour les travaux à faire, 100,000 francs à la disposition du génie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

15026. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE,
À FLORENCE.

Paris, 7 avril 1809.

Ma Sœur, j'ai reçu votre lettre du 28 mars. J'ai ordonné que l'île d'Elbe serait comprise dans votre gouvernement et ferait partie de la 29e division militaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

15027. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 8 avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, faites connaître au roi de Naples que dorénavant il ait à faire marcher avec plus de règle les troupes qu'il envoie à Rome; que, si cela eût été bien mené, je les aurais eues le 1er ou le 2 à Rome; qu'il ne fallait pas les faire marcher par bataillon, mais en masse; que les craintes qu'il témoigne des Anglais ne sont pas fondées; que, occupés comme ils le sont en Espagne, ils se trouveront fort heureux de n'être pas inquiétés en Sicile.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15028. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Paris, 8 avril 1809.

Vous trouverez ci-joint l'ordre pour *la Victorieuse* et *le Mohawk* d'aller à Venise. Cela me ferait donc 600 matelots français qui se trouveront à Venise en cas d'attaque.

Faites-moi connaître quel inconvénient il y aurait que je donnasse le même ordre à *l'Étourdi* et au *Coureur*, deux bricks neufs, je crois, que j'ai à Toulon; je les ferais également partir ensemble. Y aurait-il de l'inconvénient que je donnasse le même ordre à *la Tactique*, au *Cerf* et à *la Flèche?*

Si la guerre se déclarait, il serait bien avantageux pour moi d'être pendant quinze ou vingt jours maître de l'Adriatique. Ne pourrait-on pas faire partir deux vaisseaux de 74, bons marcheurs, qui iraient droit à Ancône et me donneraient la supériorité dans cette mer avant que les Anglais en soient instruits. Cette seconde expédition demande du temps, et il faut y penser. Mais le départ des divisions (que je viens d'arrêter, savoir, les deux pour lesquelles je vais envoyer des lettres et les deux pour lesquelles je vous demande un rapport), est important. Venise ne peut être défendue que par eau, et un matelot peut la servir plus que deux hommes de terre. Si j'avais là 15 à 1,800 matelots français, cela donnerait de l'émulation et du mouvement aux 4,000 matelots du pays, et ce serait d'un prodigieux secours.

J'ai donné ordre que l'île d'Elbe ferait partie du gouvernement de la Toscane. Donnez ordre aux bâtiments que j'ai dans cette île de recevoir des ordres de la grande-duchesse.

Proposez-moi la composition d'une division de six petits bâtiments pour être stationnaires sur la côte, et sous les ordres de la grande-duchesse. Ayez un officier sur lequel on puisse compter, à Livourne, auquel on puisse transmettre les ordres.

Envoyez le dessin d'une de nos mouches à Venise, pour qu'on en construise une; et si cela est jugé plus avantageux que les barques du pays, on en construira plusieurs pour la navigation de la Dalmatie.

Je vois neuf bâtiments employés à la défense de la côte de Gênes; je n'en vois qu'un à Livourne et trois à l'île d'Elbe. Je vous ai déjà mandé que je désirais plusieurs bâtiments à Livourne. Proposez-moi la composition de six bâtiments, gros et petits, pour Livourne et l'île d'Elbe.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15029. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 8 avril 1809.

Mon Cousin, à dater du 1er avril, toutes les troupes que j'ai en Allemagne seront connues sous le titre d'*Armée d'Allemagne*, dont je me

réserve le commandement en chef. Vous en êtes le major général; le général Songis, commandant l'artillerie; le général Bertrand, le génie; le duc d'Istrie, commandant la cavalerie; le conseiller d'état Daru, intendant général; le sieur Villemanzy, chargé de la perception des revenus et contributions des pays qui m'appartiennent et inspecteur en chef aux revues de l'armée; le sieur Roguin, payeur général. Ainsi, dès à présent, le payeur du corps du duc de Rivoli doit correspondre avec le payeur général Roguin et recevoir ses ordres pour le service. Le sieur Roguin doit donc se rendre à Donauwœrth, où est le quartier général.

Le dépôt de l'armée, en France, est Strasbourg. C'est à Strasbourg qu'on passera le Rhin; on ne doit plus le passer ni à Mayence ni sur aucun autre point. La route doit être désormais par Stuttgart et Ulm; de là, elle doit passer par Nuremberg, pour le corps du duc d'Auerstaedt, et par Augsburg, pour les autres corps. Après Strasbourg, le premier dépôt de l'armée sera Ulm; le deuxième dépôt sera Augsbourg; le troisième, Donauwœrth; le quatrième, Ingolstadt. Augsburg et Ingolstadt doivent être mis à l'abri d'un coup de main.

L'armée doit être composée ainsi :

Le 2e corps, commandé par le duc de Montebello et composé du corps du général Oudinot, formé de trois divisions : la 1re commandée par le général Tharreau; la 2e, par le général Claparède, et la 3e, par le général Grandjean. Chaque division est composée de trois demi-brigades commandées par trois généraux de brigade; il doit y avoir un adjudant commandant à chaque division. Le général Grandjean est arrivé à Paris. Chaque division aura douze pièces de canon et sera forte de 8,000 hommes. Le général Oudinot n'aura que deux divisions jusqu'au 1er mai, époque à laquelle se fera l'organisation de la 3e division. La division Saint-Hilaire fera partie du 2e corps; elle est de cinq régiments, dont un d'infanterie légère, et commandée par trois généraux de brigade; elle aura quinze pièces de canon. Une brigade de cavalerie légère de trois régiments, la division de cuirassiers Espagne de quatre régiments, et six pièces de canon, seront attachées au 2e corps; ce qui le portera à 40,000 hommes d'infanterie, 6,000 de cavalerie, et, avec l'artillerie

et les sapeurs, à près de 50,000 hommes, ayant cinquante-sept pièces de canon.

Le 3e corps sera commandé par le duc d'Auerstaedt et composé de quatre divisions, dont trois de cinq régiments chacune, et la 4e composée de quatorze 4es bataillons; chaque division commandée par trois généraux de brigade et ayant quinze pièces de canon. Une division de cavalerie légère de ... régiments, la division de cuirassiers Saint-Sulpice de quatre régiments, et six pièces de canon, seront attachées à ce corps; ce qui le portera à 45,000 hommes d'infanterie, 6,000 hommes de cavalerie, et, avec l'artillerie, les sapeurs et mineurs, à près de 60,000 hommes, ayant soixante-six pièces de canon.

Le 4e corps sera commandé par le duc de Rivoli et composé de quatre divisions françaises formant 30,000 hommes, de 10,000 hommes d'infanterie, alliés, d'une division de cavalerie légère de quatre régiments français et de deux régiments alliés formant plus de 5,000 hommes, et de soixante-huit pièces de canon françaises ou alliées; total, près de 50,000 hommes.

Le 7e corps sera commandé par le duc de Danzig et composé du corps bavarois, fort de 30,000 hommes d'infanterie et de 4,000 chevaux, avec près de soixante pièces de canon.

Le 8e corps sera composé de la division Dupas, forte de cinq bataillons français formant 4,000 hommes, et de quatre régiments des princes confédérés formant plus de 6,000 hommes; total, 10,000 hommes d'infanterie et douze pièces de canon; et d'une division wurtembergeoise commandée par le général Vandamme, forte de 10,000 hommes d'infanterie et de 3,000 hommes de cavalerie; total, 20,000 hommes d'infanterie et trente pièces de canon. Ce corps sera commandé par le duc de Castiglione.

Le 9e corps sera formé par l'armée saxonne aux ordres du prince de Ponte-Corvo, et composé de trois divisions réunies à Dresde et de deux du duché de Varsovie, formant près de 50,000 hommes. Le prince de Ponte-Corvo aura sous ses ordres l'armée saxonne, toutes les troupes du duché de Varsovie et les garnisons de Glogau et de Danzig.

Le 10e corps sera formé par la réserve, que commandera le roi de Westphalie, composée des troupes westphaliennes, de 8,000 Hollandais qui sont à Hambourg, et des troupes qui seront à Magdeburg, Stettin, Küstrin et Hambourg.

La réserve de cavalerie sera commandée par le duc d'Istrie et composée de deux divisions de cavalerie légère, commandées, l'une par le général Lasalle et l'autre par le général Montbrun, ayant deux généraux de brigade; de la division Nansouty, formant six régiments et ayant douze pièces de canon; et de la division des six régiments de dragons provisoires, formant 6,000 hommes et ayant six pièces de canon.

La Garde impériale sera composée de dix régiments d'infanterie, chacun de 1,600 hommes, de quatre régiments de cavalerie et de soixante pièces de canon, formant un présent sous les armes de plus de 22,000 hommes.

Donnez tous les ordres en conséquence.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15030. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 8 avril 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres du 4 et du 5. Je vois avec plaisir, par celle du 4, que les divisions du 3e corps auront quinze pièces de canon chacune; ce qui fait soixante pièces de canon, et, avec l'artillerie de la division de cuirassiers Saint-Sulpice, soixante-six pièces de canon pour le corps aux ordres du duc d'Auerstaedt. Je vois que la division Nansouty sera le 5 avril à la hauteur de Donauwærth. Je pense que vous avez donné ordre au régiment de marche de grosse cavalerie de se diriger sur Donauwærth pour y être dissous et incorporé. Je suppose que, aussitôt que le 1er détachement de ma Garde et mes chevaux seront arrivés à Strasbourg, vous les aurez passés en revue, et que, après avoir fait donner à ma Garde ce qui lui aurait manqué, vous l'aurez dirigée avec mes chevaux sur Stuttgart, où je désire qu'ils restent jusqu'à nouvel ordre.

Il n'y a aucune espèce de doute que le bataillon de marche du 19e, qui est dans la citadelle de Würzburg, doive être incorporé dans ce régiment, et le cadre retourner au dépôt. Donnez ordre au général Beaumont d'envoyer tous les jours un état pareil à celui qui était joint à votre lettre du 5, sur la formation des six régiments provisoires de dragons. Je vois qu'ils ont déjà 1,200 chevaux. Je suppose qu'avant le 15 ils auront 4,000 chevaux. Je n'ai pas besoin de recommander qu'on les exerce fréquemment.

J'ai vu avec plaisir que les fours d'Augsburg ont été réparés, et que 25,000 quintaux de farine vont être réunis dans cette place. Je vois par les états qu'il y a à Augsburg une pièce de 24, six de 18, vingt de 12, ce qui fait vingt-sept pièces de gros calibre, quarante-cinq de 6, neuf obusiers et six mortiers, en tout quatre-vingt-sept pièces de canon. Si tout cela est approvisionné, c'est déjà beaucoup. Cependant il est bon de faire venir, soit du côté de Nuremberg, soit de Munich, quelques pièces de 24. Je me souviens qu'il y en avait beaucoup et de très-belles du côté de Kronach. Vous pouvez aussi en tirer de Würzburg et de Forchheim. Il faut qu'il y ait dans la place d'Augsburg beaucoup de cartouches et d'approvisionnements. Donnez ordre qu'on palissade les demi-lunes, qu'on emplisse d'eau les fossés et qu'on travaille avec la plus grande activité; car mon intention est de rester maître d'Augsburg et d'y appuyer ma droite. Laissons les Autrichiens faire ce qu'ils veulent dans le Tyrol, vu que je ne veux point m'engager dans une guerre de montagne. Écrivez à Varsovie que tous les Saxons doivent être concentrés autour de Dresde; que cependant le Roi peut laisser 2 ou 300 hommes d'artillerie saxonne dans le grand-duché. Quand je dis de réunir tous les Saxons à Dresde, je ne veux point parler de ceux qui sont à Danzig et dans les places de l'Oder, qui doivent rester dans ces places. Écrivez au prince Poniatowski qu'il doit former la garde à cheval polonaise, qui doit lui fournir une dizaine de mille hommes; ce qui, avec l'armée polonaise fera beaucoup plus de monde qu'il n'en faut.

J'approuve que tous les corps renvoient leurs aigles en France, hormis une, qu'ils garderont. En attendant qu'ils aient des enseignes, vous les

autoriserez à faire faire pour chaque bataillon des enseignes très-simples, sans devise et le tiers de celles qu'ils avaient autrefois. Ces enseignes sont pour leur servir de ralliement; elles n'auront aucune décoration de bronze, elles porteront seulement le numéro du régiment et du bataillon. Quant au corps du général Oudinot, il faut que chaque bataillon fasse faire un petit drapeau d'un simple morceau de serge tricolore, portant d'un côté le numéro de la demi-brigade et de l'autre le numéro du bataillon, comme, par exemple, *4ᵉ bataillon du 6ᵉ d'infanterie légère* d'un côté, et de l'autre *1ʳᵉ demi-brigade légère*, etc. Il faut faire pour cela très-peu de dépense. J'en ferai faire de très-belles, que je donnerai moi-même aussitôt que possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15031. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 8 avril 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 6 avril, dans laquelle vous me rendez compte que quatre-vingt-dix bateaux ont été frétés. Faites-moi connaître combien chacun de ces bateaux peut porter. Aussitôt qu'il y aura un officier de marine d'arrivé, il faudra l'envoyer parcourir le cours du Danube, d'Ulm à Passau, pour bien connaître cette navigation. Mon intention est d'acheter beaucoup de bateaux à Ratisbonne et à Passau. Ceux-là, je les achèterai à mon compte, et je les ferai monter par les marins français. Il est important d'être maître de manœuvrer sur les deux rives, afin de pouvoir faire, par la réunion de ces bateaux, un ou deux ponts dans un moment.

Je vois que vous ne savez pas trop la marche que vous devez suivre pour l'incorporation des escadrons de marche. Je vous envoie le décret que j'ai pris, qui vous fera connaître l'état de la question. Réglez-vous là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15032. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO,

COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À DRESDE.

Paris, 8 avril 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 30 mars, avec celle du général suédois, du 15 mars, et la réponse que vous lui avez faite. Ce malheureux roi de Suède a fini comme tout le monde le lui avait prédit. Le major général a dû vous faire connaître l'étendue de votre commandement et la direction que vous devez donner à votre mouvement, en cas d'hostilités imminentes et qui auraient lieu sans déclaration de guerre.

Napoléon.

D'après l'original comm. par S. M. le roi de Suède.

15033. — AU CAPITAINE LAMBERT,

COMMANDANT DES FRÉGATES *LA DANAÉ* ET *LA FLORE*, À CORFOU.

Paris, 8 avril 1809.

Monsieur le Commandant de nos frégates *la Danaé* et *la Flore*, vous partirez sans délai pour Ancône. Vous embarquerez sur votre bord le cadre du 3e bataillon du 2e régiment de ligne italien, ainsi qu'un bataillon de 600 Albanais, qui montreraient de la bonne volonté pour venir servir en Italie. Si le gouverneur n'avait pas reçu l'ordre du ministre de la guerre, vous lui présenteriez le présent ordre, et il l'exécutera comme s'il l'avait reçu directement de notre ministre.

Dans le cas où des forces supérieures ennemies seraient devant Ancône, vous vous rendriez à Venise.

Vous préférerez, en cas d'événement, les ports de Dalmatie, de Cattaro, de Raguse; vous éviterez le port de Trieste et même les ports d'Istrie.

Si quelques hommes des cadres des 3es bataillons du 14e régiment d'infanterie légère et du 6e d'infanterie de ligne étaient restés à Corfou, vous les embarquerez également pour qu'ils rejoignent leurs corps.

Napoléon.

D'après la copie. Archives de la marine.

15034. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À MESTRE.

Paris, 8 avril 1809.

Mon Fils, j'ai lu avec intérêt les deux lettres du général Marmont, des 24 et 29 mars. Continuez à l'instruire par le moyen de ces petites barques.

J'ai donné ordre que deux corvettes, bonnes marcheuses, de 200 hommes d'équipage, qui puissent entrer et sortir de Venise, partissent de Toulon pour s'y rendre. J'ai également ordonné aux deux frégates que j'ai à Corfou de se rendre à Ancône. Au moyen de ces mesures réunies, vous vous trouverez avoir à Venise, en cas d'événement, 600 matelots français des bâtiments qui sont à Ancône actuellement, 1,100 des quatre bâtiments auxquels j'ordonne d'aller à Ancône; total, 1,700 matelots français; ce qui, avec le double que j'ai de matelots italiens, rendra Venise imprenable.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15035. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE,

À FLORENCE.

Paris, 8 avril 1809.

Je reçois votre lettre du 31 mars. Vous recevrez incessamment le décret que j'ai pris pour régler toutes les affaires de la Toscane.

J'ai donné ordre au ministre de la marine de mettre six petits bâtiments à votre disposition, pour stationner entre Livourne et l'île d'Elbe.

Des quatre compagnies de gendarmerie que j'envoie en Toscane, une est déjà arrivée à Plaisance. J'ai ordonné qu'elle fût dirigée sur Florence. Mon intention est de diriger cette force auxiliaire de gendarmerie, avec le général Radet, sur Rome.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15036. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Paris, 9 avril 1809.

Monsieur de Champagny, donnez ordre qu'on laisse continuer sa route au courrier autrichien Beck, qui est retenu à Châlons. Il marchera à petites journées et sera accompagné par un gendarme jusqu'à Munich. L'officier de gendarmerie qui l'a arrêté lui donnera un reçu de ses dépêches conçu en ces termes : « Les paquets dont le sieur Beck, courrier « autrichien, était porteur, ont été mis à la poste et parviendront à Vienne « par cette voie, et ce par représaille de l'attentat inouï et contraire « au droit des gens qui a été commis par la police de Braunau envers « un officier français, porteur de paquets du chargé d'affaires de France « pour sa cour, paquets qu'on a retenus et violés. »

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15037. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 9 avril 1809.

Je vous renvoie votre correspondance de l'armée d'Espagne. Écrivez au maréchal Jourdan qu'il rend compte des événements comme s'il était historien; qu'il est inconcevable qu'on laisse la Romana, sur les confins de la Galice, ravager les derrières du duc d'Elchingen et du duc de Dalmatie; qu'il n'est pas question de discuter si le duc d'Elchingen a bien ou mal manœuvré; qu'il était plus naturel d'envoyer la division Lapisse culbuter la Romana et rouvrir les communications avec le duc d'Elchingen; que je vois avec peine que l'armée n'est pas commandée, et que ce défaut d'activité occasionnera des événements fâcheux; que donner l'ordre au général Kellermann de marcher sur Villafranca est une absurdité, puisqu'il n'a que de la cavalerie; qu'il peut bien marcher sur Astorga et Benavente, mais non s'engager dans les montagnes; que lui ôter son artillerie est une mesure fausse; que ce général se trou-

vera ainsi sans aucuns moyens pour enfoncer une maison; que vous lui réitérez, ce que vous n'avez cessé de lui mander, que la première opération à faire est de se mettre en communication avec le duc d'Elchingen; que les plus grands malheurs peuvent résulter de cette apathie et de cet oubli des premiers principes de la guerre; que la division Lapisse est le corps le plus près, qu'il faut l'envoyer sur-le-champ pour rétablir la communication entre le duc d'Elchingen et Valladolid, et faire passer au duc d'Elchingen des instructions pour qu'il s'organise mieux; qu'il est inconcevable que, la Romana étant aussi près d'Astorga et de Benavente, on expose ainsi les garnisons de ces villes, qu'on n'en évacue pas les hôpitaux, enfin qu'on ne prenne aucune mesure; que ce n'est pas ainsi qu'on commande une armée; qu'il est de toute nécessité de ne pas s'avancer dans le midi que le nord ne soit tranquille, qu'on ne sache au vrai la situation des ducs d'Elchingen et de Dalmatie, et qu'on ne se soit défait de la Romana; qu'en dirigeant les troupes avec tant de lenteur et de mollesse on ne fera pas, avec les immenses armées qu'on a, ce qu'on ferait avec le quart; que marcher en Andalousie par deux routes nécessitera le maintien de deux communications; que cela ne peut dépendre désormais que de la situation où l'on se trouvera. Engagez le général Kellermann à ne pas disséminer sa cavalerie ni son artillerie, et à ne pas compromettre la tête de ses postes; que sa conduite relativement à Astorga et Benavente est inconcevable, et qu'il a très-mal fait de ne pas prendre des mesures dans des circonstances si importantes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15038. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 9 avril 1809.

Écrivez au maréchal Jourdan que j'ai vu avec plaisir le rapport du général Sebastiani; qu'il faut établir, de la Sierra Morena à Madrid, deux ou trois postes qu'on pourrait placer dans de vieux châteaux, ou dans des positions naturelles, et où l'on mettrait 300 hommes et un commandant ferme, quatre pièces de canon et deux mois de vivres. Ces postes se-

raient là à l'abri d'un coup de main et donneraient le temps de venir à leur secours. Lorsque, par suite de l'expédition de Portugal ou de toute autre circonstance, il s'agira de faire l'expédition d'Andalousie, ou même lorsqu'on voudra passer la Sierra Morena, ces postes serviront de points d'appui pour l'évacuation des malades, etc. Il ne manque pas de vieux châteaux et de belles positions dont on peut profiter pour cela. Rien n'est faisable en Espagne si la communication avec le duc de Dalmatie n'est pas rétablie, soit en passant par Alcantara, soit du côté de Badajoz; répétez cela au maréchal Jourdan. Dites-lui que j'ai l'espérance que le duc de Dalmatie sera arrivé le 15 mars à Oporto et le 30 à Lisbonne; que ce ne sera que lorsque la jonction avec ce maréchal sera faite, que lorsque Elvas et Badajoz seront investies par lui, qu'il sera possible de s'engager dans l'Andalousie; qu'il faut, en attendant, assurer le passage du Tage au pont d'Almaraz, et profiter de quelques positions naturelles ou châteaux pour établir la communication de Merida avec Madrid.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15039. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 9 avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, donnez ordre au directeur d'artillerie de se rendre à l'île d'Aix et d'y séjourner jusqu'à nouvel ordre, afin de veiller au bon service des batteries et à la défense de ce point important. Il vérifiera s'il y a des cartouches en quantité suffisante. Donnez ordre que la garnison de l'île d'Aix et de la côte vis-à-vis soit portée à 4,000 hommes, tout compris.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15040. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Paris, 9 avril 1809.

Je vois à l'article de Strasbourg, dans *le Journal de Paris*, un détail

des mesures que j'ai ordonnées en Allemagne, comme la construction de fours et autres objets importants. Si ce journal a mis cet article de son chef, tancez-le vertement; s'il le tient du journal de Strasbourg, défendez à tout autre journal que ce soit de parler de ce qui se fait à mes armées d'Allemagne. Il est singulier qu'on ne puisse rien faire sans que les journaux servent d'espions.

D'après la minute. Archives de l'Empire

15041. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE, À FLORENCE.

Paris, 9 avril 1809.

Ma Sœur, le ministre de la guerre vous enverra un décret que je viens de prendre pour l'armement de la Toscane. Vous pourrez sur-le-champ faire transporter une partie des pièces nécessaires pour les châteaux de Florence, sans cependant trop dégarnir Livourne. Il faut placer six pièces au moins dans les châteaux de Florence et six dans le château de Sienne. Donnez des ordres pour assurer l'exécution de toutes les mesures que j'ai prescrites dans le décret; ordonnez que les commandants des différents châteaux s'y logent; enfin veillez à ce que le service se fasse conformément à mes intentions. Quant à Orbitello, je manque de renseignements sur l'armement de cette place. Il faut qu'il y ait à demeure, dans chacun de ces forts, un fond de garnison. Ainsi faites placer 60 vétérans dans chacun des forts de Florence, pour y faire le service des portes et y être à poste fixe; faites-en placer 100 à Sienne, 100 à Orbitello, et 60 dans chacun des trois forts de Livourne : cela emploiera 4 à 500 vétérans. N'y aurait-il d'abord que ce nombre, cela serait suffisant pour. dans un premier moment, mettre ces forts à l'abri d'un coup de main et en état d'attendre des secours. Vous verrez par mon décret que j'ai pourvu à ce que tous les Français qui sont à Livourne, à Sienne, à Florence, aient au besoin des lieux de refuge assurés, et, en même temps, à ce que ces villes puissent toujours être contenues en respect, en si petit nombre que s'y trouvent les Français.

Napoléon.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

15042. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Paris, 9 avril 1809.

Mon Frère, le major général vous fera connaître que je vous ai donné le commandement du 10e corps de l'armée d'Allemagne, composé de vos troupes, des troupes hollandaises qui sont à Hambourg, et des garnisons de Küstrin et de Stettin. Votre principale fonction sera de maintenir la tranquillité depuis Hambourg jusqu'au Main. Dans le courant de mai, je vous enverrai deux demi-brigades provisoires que je forme à Wesel et à Mayence. Vous devez avoir 14,000 hommes de vos troupes. Il doit y avoir dans la citadelle d'Erfurt un bataillon du prince Primat; je vous ferai envoyer un bataillon de Würzburg; ce qui vous fera une vingtaine de mille hommes, indépendamment des garnisons des places. Jusqu'à cette heure vous n'avez autre chose à faire que d'exercer ces troupes, de recevoir les états de situation des garnisons et de renforcer autant que possible votre armée. Si les Anglais débarquaient à Hambourg ou à l'embouchure du Weser, vous seriez en état de vous y porter et de dissiper les rassemblements d'insurgés qui se formeraient. Tâchez d'avoir 18 ou 20 pièces de canon attelées, avec des cartouches et tout ce qui est nécessaire. Il n'y a pas de mal, en attendant, de répandre le bruit que vous commandez une armée de 40,000 hommes, formée de vos troupes, de troupes hollandaises et d'un supplément de Français.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15043. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 10 avril 1809.

Mon Cousin, je réponds à votre lettre du 7. J'ai arrêté le travail proposé par le ministre de la guerre, parce qu'enfin on ne peut pas faire des choses impossibles. On doit trouver en Bavière des munitions de guerre; on doit en envoyer de Mayence, Neuf-Brisach, Huningue, par les

charrois du pays, et d'Ulm sur Passau par le Danube. Toute l'artillerie de l'armée est approvisionnée. Il y a une grande quantité de cartouches d'infanterie. La proposition de ne mettre que 25 forges au lieu de 45, et de ne pas donner d'approvisionnement attelé au parc général, afin d'obtenir une réduction de 200 voitures, m'a paru raisonnable; cela épargnera des attelages et des hommes du train. Si l'armée d'Allemagne a un double approvisionnement attelé, soit aux divisions, soit aux parcs des corps d'armée, soit au parc général, elle est bien. Avec double approvisionnement, il y a de quoi soutenir trois grandes batailles comme celle d'Austerlitz; en porter davantage est un embarras inutile. Mais il n'est pas douteux qu'un double approvisionnement ne serait pas suffisant, si l'on n'en avait un troisième en dépôt à quatre ou cinq journées sur les derrières de l'armée. Ainsi, dans la situation actuelle, on doit avoir une réserve de cartouches entre Ulm, Donauwœrth et Ingolstadt, dans des caisses qui se portent sur des charrettes. Si l'armée marche du côté de l'Inn, par exemple, cet approvisionnement de réserve devra venir à Passau, et l'armée qui serait en avant de l'Inn aura ses deux approvisionnements et un troisième à Passau. Si l'armée se portait sur Vienne, elle ne se trouverait éloignée que de 8 ou 10 jours de son troisième approvisionnement. Sans doute il en faudrait alors un quatrième pour remplacer le troisième et pour que l'armée pût le trouver en cas d'un événement de retraite. Un principe que le général Songis ne doit pas perdre de vue, c'est qu'il n'y a rien de pis que d'avoir des voitures non attelées; ce n'est qu'un embarras. Il faut avoir des caisses qu'on transporte sur des charrettes du pays, et à cinq ou six jours derrière l'armée, et dans des lieux désignés pour servir de dépôts. Il n'y a point une division de l'armée qui n'ait 60 cartouches par homme portant fusil attelées à sa suite; il n'y a point de corps d'armée qui n'en ait à son parc 60 autres attelées; ainsi il y a donc à la suite de chaque corps d'armée, 100 à 120 cartouches. Le parc général en a quelques-unes à sa suite; le soldat en a 50 dans le sac, et il y en a 60 dans les dépôts, qui peuvent arriver à quatre ou cinq jours de distance pour renouveler celles consommées. Ainsi donc 150 cartouches attelées, soit à la division, soit au corps d'armée, soit au parc général, feraient

pour l'armée 15 millions de cartouches ou 900 caissons; 50 cartouches dans le sac feraient 5 millions, et 5 millions dans les dépôts sur les derrières, en échelons, feraient 25 millions de cartouches, ou 200 par homme. Les dépôts doivent être à Ulm, Donauwœrth, Passau, Ingolstadt, et faire leur mouvement en échelons.

En résumé, je suis satisfait si les corps de l'armée ont 10 millions de cartouches, soit à la division, soit au parc du corps d'armée; je le suis si l'armée en a 5 millions pour les soldats, 5 millions au parc général et 5 millions en réserve à transporter par eau ou par les voitures du pays; enfin je le suis s'il y a un approvisionnement simple de coups de canon réparti dans les différents dépôts, en échelons, et se remplaçant successivement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15044. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 10 avril 1809.

Mon Cousin, les 4,000 hommes d'infanterie, les 600 hommes de cavalerie et les deux pièces de canon qui traversent le Tyrol pour rejoindre le corps du duc de Rivoli, me sont relatés comme devant arriver à Augsburg le 19; ce qui me ferait penser qu'ils arriveraient le 12 ou le 13 à Inspruck. Envoyez-leur des instructions pour que, si l'ennemi faisait des mouvements, il ne leur arrive aucune mauvaise aventure, et qu'ils ne prennent point une fausse direction.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15045. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 10 avril 1809.

Mon Cousin, faites bien connaître au général Oudinot, aux ducs de Rivoli et d'Auerstaedt, qu'on ne doit se servir des outils attachés aux corps

d'armée que devant l'ennemi, et que les travaux d'Augsburg, d'Ingolstadt, de Passau, des têtes de pont, doivent être faits avec des outils du pays ou des outils de réserve; qu'il faut faire reposer les chevaux des voitures qui portent les 6,000 outils des corps, et qu'il est bon qu'il y ait sur ces voitures quelques câbles pour faciliter le raccommodage des ponts et le passage des rivières. Donnez le même ordre au commandant du génie, afin que ces 6,000 outils partent toujours avec l'armée et en suivent les mouvements.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15046. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 10 avril 1809.

Mon Cousin, donnez ordre sur toute la ligne aux commandants des divisions militaires, aux commandants d'armes et commandants de gendarmerie, qu'on ne laisse passer le Rhin à aucun soldat isolé, autre part qu'à Strasbourg. Donnez ordre qu'il soit mis sur le pont de Strasbourg un poste d'un officier et de 15 hommes, et d'un officier de gendarmerie et de 4 gendarmes, qui empêcheront le passage de tout homme marchant isolément. On doit former à Strasbourg autant de dépôts qu'il y a de corps d'armée, où les hommes isolés se reposeront, seront habillés, armés et formés en compagnies. Ces compagnies devront être au moins fortes de 200 hommes et ne partiront que par les ordres du major général. Chaque compagnie prendra le nom de première ou deuxième compagnie du 2e corps d'armée, par exemple, etc. L'inspection de ces compagnies doit toujours être passée par le général commandant à Strasbourg, afin d'être assuré que tous les hommes ont leurs habits, leurs souliers, leurs armes et leurs cartouches, et qu'ils partent dans le plus grand ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15047. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 10 avril 1809.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE PARVENUE A STRASBOURG LE 13 A MIDI [1].

Je pense que l'empereur d'Autriche doit bientôt attaquer.

Rendez-vous à Augsburg pour agir conformément à mes instructions, et, si l'ennemi a attaqué avant le 15, vous devez concentrer les troupes sur Augsburg et Donauwœrth, et que tout soit prêt à marcher.

Envoyez ma Garde et mes chevaux à Stuttgart.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

15048. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRASBOURG.

Paris, 10 avril 1809, midi.

Mon Cousin, je vous ai écrit par le télégraphe la dépêche ci-jointe. Des dépêches interceptées, adressées à M. de Metternich par sa cour, et la demande qu'il fait de ses passe-ports, font assez comprendre que l'Autriche va commencer les hostilités, si elle ne les a déjà commencées. Il est convenable que le duc de Rivoli se rende à Augsburg avec son corps, que les Wurtembergeois se rendent également à Augsburg, et que vous vous y rendiez de votre personne. Ainsi vous aurez en peu de temps réuni à Augsburg beaucoup de troupes. Communiquez cet avis au duc de Danzig. La division Saint-Hilaire, les divisions Nansouty et Montbrun doivent être à Ratisbonne depuis le 6. Le duc d'Auerstaedt doit avoir son quartier général à Nuremberg. Prévenez-le que tout porte à penser que les Autrichiens vont commencer l'attaque, et que, s'ils attaquent avant le 15, tout se reploie sur le Lech. Vous communiquerez tout cela confidentiellement au roi de Bavière. Écrivez au prince de Ponte-Corvo que l'Autriche va atta-

[1] En marge de la dépêche on lit ces mots, écrits par le major général : «J'ai l'honneur d'observer à Sa Majesté que cette dépêche télégraphique ne me parvient qu'aujourd'hui à Augsburg, le 16 avril, à six heures du matin.» — ALEXANDRE.

quer; que, si elle ne l'a pas fait, le langage et les dépêches de M. de Metternich font juger que cela est très-imminent; qu'il serait convenable que le roi de Saxe se retirât sur une de ses maisons de campagne du côté de Leipzig. Prévenez le général Dupas pour qu'il ne se trouve point exposé et pour que, en cas que l'ennemi attaque avant que son mouvement ne soit fini, il se concentre sur Augsburg. Comme les Autrichiens sont fort lents, il serait possible qu'ils n'attaquassent pas avant le 15; alors ce serait différent, car moi-même je vais partir. Dans tous les cas, il n'y aurait pas d'inconvénient que la cour de Bavière se tînt prête à faire un voyage à Augsburg.

Si l'ennemi ne fait aucun mouvement, vous ferez toujours faire celui du duc de Rivoli sur Augsburg, celui des Wurtembergeois sur Augsburg ou Rain, selon que vous le jugerez convenable, et celui de la cavalerie légère des divisions Nansouty et Saint-Hilaire sur Landshut ou Freising, selon les événements. Le duc d'Auerstaedt aura son quartier général à Ratisbonne; son armée se pelotonnera à une journée autour de cette ville, et cela dans tous les événements. Les Bavarois ne feront aucun mouvement si l'ennemi n'en fait pas. Quant à la division Rouyer, elle se rapprochera de Donauwœrth si elle ne peut pas attendre la division Dupas.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15049. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG.

Paris, 10 avril 1809.

Monsieur le Général Bertrand, j'ai reçu votre lettre du 7. Je suppose que celle-ci vous trouvera à Augsburg. Pourrait-on mettre de l'eau dans les fossés de la citadelle d'Augsburg? Ne serait-il pas convenable de construire au pont de Neuburg une petite tête de pont, qui serait protégée par l'enceinte même de la place? Cet ouvrage aurait l'avantage de flanquer toute la face. Ne serait-il pas convenable de fermer les batteries *MM*, de manière qu'on ne pût pas les tourner à la gorge? Cela

aurait l'avantage que, si l'ennemi passait le Lech, il ne pourrait pas s'avancer sur les troupes qui seraient dans l'enceinte de la tête de pont. Quelle est la partie des environs qui serait inondée, si les fossés d'Augsburg étaient pleins d'eau? Il me semble que le seul point attaquable d'Augsburg est la hauteur du côté de la Wertach, ou bien de l'autre côté, du côté de Landsberg. Faites travailler avec la plus grande activité dans cette place, afin que, mon armée marchant en avant, je puisse y centraliser mes dépôts et que, avec un ramassis de 5 à 6,000 hommes qui se trouvent toujours sur les derrières d'une grande armée, je n'aie rien à craindre d'une division d'élite de l'ennemi de 15 à 20,000 hommes.

Je pense qu'il est inutile que vous alliez à Würzburg. Il est plus utile que vous alliez à Ingolstadt. Mon intention est de mettre mes dépôts dans cette place lorsque je prendrai la ligne du Lech, et d'y laisser garnison.

Je vous ai envoyé, il y a peu de jours, des mémoires sur Passau. Il sera nécessaire que vous vous y rendiez pour voir ce qu'on peut faire. Faites reconnaître le cours du Danube depuis Donauwœrth jusqu'à Passau, pour bien avoir la situation des rives, savoir s'il y a des ponts en bois ou en pierre, et quels moyens il y aurait de les défendre. Faites faire une reconnaissance particulière de Ratisbonne. Je lis dans votre lettre que les trois têtes de pont du Lech doivent être armées et terminées; je voudrais qu'il fût possible d'établir de doubles têtes de pont sur les deux rives, d'abord pour s'en servir dans tous les sens, et pour que les troupes n'aient rien à craindre du premier cavalier qu'elles verraient sur l'autre rive ou du bruit d'une tentative de l'ennemi pour passer la rivière : c'est ce qui arrive ordinairement et rend peu utiles les têtes de pont, au lieu que, lorsqu'on est fermé de tous côtés, qu'on a des baraques et des vivres pour douze ou quinze jours, on a du sang-froid et le temps de voir. Bien entendu pourtant que la partie de la rive droite du Lech doit être la plus forte.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

15050. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À UDINE.

Paris, 10 avril 1809, onze heures du matin.

Mon Fils, tout porte à croire que les Autrichiens auront commencé les hostilités hier, aujourd'hui ou demain. S'ils attaquent avant le 15, j'ai donné ordre que mon armée d'Allemagne se repliât sur Augsburg et sur le Lech, afin de pouvoir m'y trouver moi-même pour diriger les premiers coups. Portez sans retard votre quartier général à Pordenone; placez la division Broussier entre Pontebba et la Chiusa, la division Grenier entre la Chiusa et Venzone, la division Lamarque à Osoppo, la division Barbou à Udine, la division italienne du côté d'Udine, l'autre du côté de Codroipo. Concentrez toute l'armée, car les hostilités sont imminentes. Donnez le commandement de Venise au général Vial; ordonnez l'armement et l'approvisionnement de cette place, et de la forteresse de Porto-Legnago. La division Barbou, une division italienne et quelques régiments de cavalerie sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers doivent suffire pour tenir en respect ce que l'ennemi peut avoir du côté de Goritz et sur le chemin de Trieste; et vous, avec les divisions Grenier, Seras, Broussier, Lamarque, la garde italienne, une division italienne, la cavalerie nécessaire, et même la division Barbou si l'ennemi n'était pas en force sur la gauche de l'Isonzo, tenez-vous prêt à déboucher et à attaquer à Tarvis, en évitant les retranchements de l'ennemi et de vous casser le cou sur ses redoutes.

On m'assure que le 15 le télégraphe doit communiquer avec Milan; il me tarde bien de savoir que cette communication est ouverte. Je ne perds pas un moment à vous envoyer cette lettre; je donne l'ordre à Lavallette de vous l'envoyer par une estafette extraordinaire, qui partira ce matin à midi au lieu de minuit.

NAPOLÉON.

P. S. Vous pouvez, si vous le jugez convenable, employer Grenier, Macdonald, Baraguey d'Hilliers comme vos lieutenants.

Écrivez en chiffre à Marmont.

Donnez ordre aux bricks italiens et français qui sont à Ancône de se rendre à Trieste.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15051. — A JOSEPH NAPOLÉON, ROI D'ESPAGNE,

À MADRID.

Paris, 10 avril 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 2 avril, avec la nouvelle de la victoire du maréchal Victor. J'avais reçu, deux jours avant, la nouvelle du succès du général Sebastiani. Le ministre de la guerre vous envoie des nouvelles de ce qui se passe en Catalogne. Il paraît que le défaut de subsistances a fait penser au général Saint-Cyr qu'il devait se rapprocher de Barcelone.

Le roi de Suède a été culbuté. Le duc de Sudermanie m'a écrit pour me demander la paix; il est régent du royaume. L'Autriche pousse ses mouvements. Je suis fondé à penser qu'elle attaquera le 15. Demain ou après je pars pour l'armée.

Ne vous engagez point imprudemment, et, par-dessus tout, empêchez la Romana de soulever le nord; la division Lapisse paraît placée pour cette opération.

Je manque de généraux de cavalerie. Le général Lasalle a eu ordre de revenir; je ne sais pourquoi on ne l'a pas fait partir. Il y a en Espagne plus de généraux de cavalerie qu'il ne faut, et l'Espagne est le pays où il y en a le moins besoin, puisqu'il n'y a pas de manœuvres de cavalerie à faire.

Je ne sais pas comment le général Junot pourrait marcher sur Valence, à moins d'y envoyer le 5e corps, et je le fais venir dans la Biscaye pour le diriger ou sur le nord ou sur la France, selon les événements. Les Asturies et la Galice finiront par vous jouer un mauvais tour, si vous les négligez.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

15052. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, À PARIS.

Paris, 11 avril 1809

Faites-moi connaître si deux régiments de conscrits de la Garde me coûtent plus ou moins cher qu'un régiment de ligne de cinq bataillons de 3,900 hommes, et quelle est la différence. J'ai idée que je dois avoir une grande économie dans les formations de conscrits; j'ai de l'économie dans l'administration et dans le moindre nombre d'officiers. En ayant deux régiments de vieille Garde, 3,600 hommes, deux régiments d'infanterie, 3,600 hommes, quatre régiments de tirailleurs, 6,400 hommes, quatre régiments de conscrits, 6,400 hommes, cela fait 20,000 hommes; ce qui forme un beau corps d'armée. En temps de paix, on peut faire entrer les sous-officiers dans la vieille Garde et n'avoir que deux régiments de vieille Garde, deux de tirailleurs et deux de conscrits, et même moins, et cependant, en temps de guerre, en appelant la réserve, on aurait reformé le corps tel qu'il est aujourd'hui en moins de trois mois.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15053. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG[1].

Paris, 11 avril 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Auerstaedt de faire lever tous les ponts qu'il avait laissés sur le Main et de rappeler tous les pontonniers qui s'y trouvent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

[1] A la nouvelle du passage de l'Inn par les Autrichiens, le major général partit de Strasbourg, le 11, sans avoir reçu les dépêches de l'Empereur (pièces nos 15047 et 15048), se rendit d'abord à Donauwœrth et n'arriva à Augsburg que dans la matinée du 16 avril.

15054. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À UDINE.

Paris, 11 avril 1809.

Mon Fils, la 4e demi-brigade provisoire, qui se réunit à Milan, doit être forte de 2,520 hommes. Les 15e, 16e et 17e demi-brigades provisoires, qui se réunissent à Alexandrie, et la demi-brigade provisoire italienne, doivent être de la même force; ce qui fera une réserve de 13,000 hommes, existant sur les derrières de l'armée. Les dépôts doivent, je crois, près de 5,000 hommes pour compléter les régiments qui sont à votre armée; donnez ordre qu'ils comblent ce déficit. Les compagnies des 5es bataillons sont partout en marche pour former ces quatre demi-brigades. Pour bien former la 14e demi-brigade, que vous devez fournir avec les 5es bataillons qui sont à Milan, ordonnez que chacun de ces bataillons ait à envoyer une compagnie à Lodi, ce qui fera neuf compagnies, et, aussitôt qu'il sera possible, la seconde compagnie. Lorsque cette demi-brigade sera formée, dirigez-la sur Vérone. Le colonel en second qui doit la commander doit être arrivé. Aussitôt que la demi-brigade italienne sera formée, envoyez-la également à Vérone; nommez un de vos vieux généraux pour la commander. Elles seront à Vérone en bon air et en bonne situation pour se former; et vous serez en mesure d'occuper et d'éclairer soit Montebaldo, soit les gorges du Tyrol, ou de jeter des garnisons dans les places. Je ferai avancer sur Plaisance les trois autres demi-brigades qui se forment à Alexandrie, aussitôt qu'elles seront formées. Faites-moi connaître si je puis compter que ces demi-brigades seront formées et auront plus de 13,000 hommes au 25 avril.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15055. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À UDINE.

Paris, 11 avril 1809.

Mon Fils, vous devez tenir à Cadore un officier italien intelligent;

vous l'autoriserez à lever des compagnies de tirailleurs de Cadore, de 100 hommes chacune. Ces tirailleurs seront habillés le plus à la légère possible. On choisira, autant que faire se pourra, des hommes qui aient servi et sur lesquels on puisse le plus compter. Cet officier correspondra avec les Bavarois, et pourra vous transmettre rapidement des nouvelles des mouvements que les Autrichiens feraient dans la vallée de la Drave. En revenant de Trente par Tolmezzo, si vous êtes dans le Frioul, vous serez instruit très-promptement de ce qui se passe. Faites-moi tracer par un ingénieur géographe la route de Cadore dans la vallée de la Piave, celle qui est carrossable, en faisant connaître combien de jours il faudrait pour la mettre en état. Il faut faire reconnaître aussi une route qui de Sacile irait à Cadore. Faites également reconnaître par un ingénieur géographe et bien tracer la route de Tolmezzo à Osoppo par la rive droite du Tagliamento. Faites bien reconnaître la route qui déboucherait entre les retranchements des Autrichiens et Tarvis.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15056. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE,

À FLORENCE.

Paris, 11 avril 1809.

Ma Sœur, quand le 62e de ligne et le 23e léger seront arrivés, faites-les partir pour Bologne, car les hostilités sont imminentes. La guerre commencera du 15 au 20. Ce sont les Autrichiens qui attaquent. Les Russes sont avec moi. Je vais partir ces jours-ci pour mon armée d'Allemagne.

J'avais ordonné la formation d'un bataillon de vélites et d'une garde d'honneur; vous ne me parlez point de cette formation. Je vous enverrai d'ailleurs bientôt une demi-brigade de marche, composée de conscrits de cette année et forte de 2,500 hommes. Les quatre compagnies de gendarmerie que je vous envoie vous donneront aussi un renfort de 300 gendarmes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

15057. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 12 avril 1809.

Je ne veux employer dans l'intérieur aucun des généraux qui n'ont pas passé le temps de la révolution en France. Il faut, en général, que cela vous serve de règle.

D'après la minute. Archives de l'Empire

15058. — NOTE POUR LE COMTE TREILHARD,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LÉGISLATION DU CONSEIL D'ÉTAT, À PARIS.

Paris, 12 avril 1809.

L'apanage de Carignan existe-t-il en droit, nonobstant les circonstances politiques?

S'il existe, et dans le cas où Sa Majesté consentirait à transférer la jouissance des titres d'apanage dans la possession des biens libres et dégagés de toute substitution et réversibilité à la Couronne, quels sont les droits de la branche cadette et quelle est la portion de l'apanage qu'en bonne et loyale justice on doit donner à cette branche?

Si l'apanage est considéré comme éteint et n'existant plus, quel est le propriétaire des biens constituant l'apanage, quels sont les ayants droit à l'usufruit et quelle est la condition tant de la branche cadette que de la branche aînée?

Le document le plus important à prendre en considération dans l'examen de ces questions est le traité du 19 frimaire an VII, par lequel il fut stipulé, article 8, que le prince de Carignan, dont la conduite avait toujours été favorable aux Français, et qui refusa de suivre le Roi, jouirait de ses biens, maisons et autres propriétés s'il restait en Piémont, et pourrait toujours en sortir en vendant ses biens, et en usant ainsi de la faculté accordée, article 5, à tous les autres habitants du Piémont.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15059. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG.

Paris, 12 avril 1809, huit heures du soir.

Mon Cousin, il est huit heures du soir et le télégraphe me donne la moitié de votre dépêche, d'où il résulte, par une lettre d'Otto, que les Autrichiens auraient passé l'Inn et déclaré la guerre. Je suppose que vous êtes à Augsburg[1] et que vous avez centralisé toute mon armée sur le Lech. Il faut envoyer des ordres à la division Dupas de se rendre en droite ligne et à grandes marches sur Donauwœrth, ainsi qu'au général Rouyer. Je me mettrai en route dans deux heures; je serai le 14 à Strasbourg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15060. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG.

Paris, 12 avril 1809.

Mon Cousin, recommandez bien au maréchal duc d'Auerstaedt de ne rien laisser à Nuremberg, Bamberg, Würzburg et Baireuth; que les caisses de l'armée restent avec lui ou se rendent à Mayence, de sorte que, Forchheim, Kronach, Würzburg venant à être pris et la cavalerie ennemie inondant le pays, je ne perde rien que ce qui est nécessaire à la défense.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15061. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À VALVASONE.

Paris, 12 avril 1809, onze heures du soir.

Mon Fils, à peine arrivé à Vérone ou à Trente, je suppose que vous aurez appris que les Autrichiens ont commencé les hostilités, et que vous vous serez porté à votre quartier général en Frioul. Le télégraphe m'ap-

[1] Voir la note, page 542.

prend seulement que les Autrichiens ont passé l'Inn et, par là, déclaré la guerre. Je crois vous avoir déjà fait connaître que mes instructions étaient que, si les Autrichiens attaquaient avant le 15, on se repliât derrière le Lech, où je serai de ma personne le 15. J'attends avec impatience d'apprendre ce qu'ils auront fait en Italie; mais toutes les nouvelles me portent à croire qu'ils veulent rester là sur la défensive.

Vous aurez centralisé votre armée dans le Frioul; vous aurez placé une division dans le débouché de Pontebba, et pour menacer constamment de vous porter sur Tarvis. Je pense que vous aurez eu soin qu'il n'y ait aucun embarras à Udine, que tous les dépôts de cavalerie ainsi que les hôpitaux soient au delà de la Piave; Palmanova, Osoppo contiendront vos derniers embarras. Libre ainsi de tout, vous vous conduirez selon les mouvements de l'ennemi. Autant que je peux le calculer, les principales forces de l'ennemi seront à Tarvis; si cela est, il ne se portera pas sur Goritz et se concentrera à Laybach.

Laissez sur l'Isonzo de la cavalerie et une douzaine de mille hommes, et portez-vous avec toute l'armée sur Tarvis, en ne donnant rien au basard et en évitant les retranchements que l'ennemi a fait faire, afin de ne pas se casser le nez contre des redoutes. Je suppose que la route du Tyrol sera difficile; écrivez-moi par duplicata par le Saint-Gothard et par l'estafette ordinaire; j'ai déjà donné l'ordre qu'elle passe par Chambéry et traverse la Suisse. Réunissez bien toute votre armée; instruisez Marmont des hostilités. Je vous ai déjà recommandé de placer la 14e demi-brigade provisoire à Vérone et de faire venir la division composée du 62e, des 23e et 22e légers par Bologne et Ferrare en grande marche sur Trévise, afin de vous servir de réserve. Laissez Miollis à Rome. Vous pouvez nommer Grenier, Baraguey d'Hilliers et Macdonald vos lieutenants généraux, en leur laissant leurs divisions; ils en commanderont deux, puisqu'ils sont plus anciens.

Faites venir à Venise les bricks italiens et français qui sont à Ancône. Je pense que vous devez faire désarmer la frégate française *l'Uranie* et faire passer l'équipage, officiers, soldats et matelots, à Venise, où ils seront d'un bon service pour la défense des lagunes.

Réitérez les ordres pour que Venise soit bien armée et approvisionnée. Ne vous pressez pas, voyez ce que fait l'ennemi; ses dispositions doivent vous servir de règle.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15062. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE, À AMSTERDAM.

Paris, 12 avril 1809.

La guerre est déclarée. Les Autrichiens ont passé l'Inn le 9, sans déclaration de guerre et sans manifeste, sans même prévenir leur ambassadeur. Levez des hommes, organisez vos gardes nationales et vos troupes pour vous défendre. Il y a longtemps que je ne cesse de vous dire cela. Il ne sera plus temps s'il vous arrive des malheurs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15063. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, À BRUNSWICK.

Paris, 12 avril 1809, au soir.

Mon Frère, vous aurez sans doute appris que les Autrichiens ont passé l'Inn le 9. D'après les ordres que j'ai donnés, mes troupes se concentrent sur le Lech. Je pars dans une heure pour Strasbourg. Probablement je continuerai pour me rendre sur le Lech.

Le major général doit vous écrire pour votre commandement. Faites connaître ce qui se passe au général Dupas, qui marche sur Würzburg, afin qu'il marche éclairé. Toutes mes troupes se concentrent sur le Danube. Ayez l'œil sur tout ce qui se passe du côté de Dresde, en Hanovre et du côté de Hambourg. Mais actuellement c'est surtout du côté de Dresde et de Baireuth qu'il faut avoir l'œil. Mettez-vous en communication avec les commandants des provinces, et soyez prêt avec vos troupes pour contenir les coureurs, s'il y en a.

Faites évacuer Altona par mes troupes; les Danois l'occuperont. Vous pouvez prendre quelques Hollandais pour mener à votre camp volant.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15064. — A CHARLES, PRINCE DE SUÈDE, DUC DE SUDERMANIE,
À STOCKHOLM.

Paris, 12 avril 1809.

Mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale du 17 mars. Elle n'a pas tort de croire au désir que j'ai de voir la Suède heureuse, tranquille et en paix avec ses voisins. Ni la Russie, ni le Danemark, ni moi n'avons fait la guerre à la Suède de plein gré; nous avons, au contraire, tout fait pour éviter des malheurs qui étaient faciles à prévoir. Je me suis empressé de faire part à ces cours des dispositions de Votre Altesse Royale. Je me flatte que leurs sentiments seront conformes aux miens, et j'espère qu'il ne tiendra pas à nous que la Suède soit rendue au bonheur et à la tranquillité. Aussitôt que je connaîtrai les intentions de mes alliés, j'en ferai part à Votre Altesse. En attendant, qu'elle ne doute pas de l'estime que je porte à sa nation, du bien que je lui désire, et des sentiments que m'ont depuis longtemps inspirés les vertus et le caractère de Votre Altesse.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. M. le roi de Suède

15065. — ORDRE DU SERVICE
PENDANT L'ABSENCE DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI.

Palais des Tuileries, 13 avril 1809.

Nous avons réglé, pour être exécutées pendant la durée de notre absence, les dispositions suivantes.

Tous les ministres correspondront avec nous pour les affaires de leur département. Néanmoins, ils se rassembleront, le mercredi de chaque semaine, dans la salle des séances du Conseil d'état et sous la présidence de l'archichancelier. Ils y porteront les objets de détail et du contentieux

de leur administration, lesquels seront remis à l'archichancelier pour nous être transmis dans la forme ordinaire.

Nous entendons, en général, que toutes les affaires qui, dans l'ordre ordinaire du gouvernement et de l'administration, ont besoin de notre signature, continuent à nous être présentées à cet effet.

Toutes les fois qu'un ministre jugera nécessaire une conférence avec d'autres ministres pour traiter une affaire de son département, il en fera la demande à l'archichancelier, qui convoquera à cet effet les ministres dont le concours sera jugé nécessaire.

Les ministres nous écriront tout aussi souvent qu'ils auront à nous entretenir des affaires de leur département.

Toutes les lettres nous seront adressées directement.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

15066. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Paris, 13 avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, mon ministre de la guerre, il est nécessaire de remettre sur-le-champ en réquisition les 6,000 gardes nationaux du camp de Saint-Omer, en ajoutant le département de la Somme à ceux qui ont fourni. Vous vous concerterez pour cela avec le ministre de l'intérieur et celui de la police. Vous donnerez le commandement de cette garde au général Rampon, et vous enverrez le général Sainte-Suzanne pour commander le camp de Boulogne.

Envoyez le général Degrave pour commander l'île d'Oleron; il faut qu'il y ait au moins 1,500 hommes de garnison. Faites fermer à la gorge la batterie.

Aussitôt que le bataillon qui se forme à Maëstricht sera réuni, envoyez-le à Gand, pour rejoindre la demi-brigade provisoire qui s'y forme, et où doivent se trouver les trois autres bataillons de cette demi-brigade. Pressez la formation de cette demi-brigade, qui est nécessaire pour la défense de l'Escaut.

Envoyez le général Dumuy prendre le commandement de la 8e division militaire.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15067. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Strasbourg, 15 avril 1809.

Monsieur de Champagny, je vous envoie des lettres de Burghauseu. Il est convenable de faire mettre dans les journaux l'extrait des nouvelles officielles de Munich, afin de prévenir toute fausse nouvelle. Il faut d'abord mettre la lettre de l'archiduc Charles qui déclare que les hostilités sont commencées, et le lendemain l'extrait des dépêches des 10, 11 et 12. Il faut avoir soin que M. de Metternich ne s'échappe point. J'apprends qu'on retient mes légations et celles de la Confédération du Rhin. Entendez-vous là-dessus avec le ministre de la police. Il faut faire mettre dans les journaux des articles qui fassent voir l'indignité de la conduite de l'Autriche d'attaquer, tandis qu'elle déclare vouloir rester sur la défensive, et lorsque les légations n'ont pas encore été rappelées.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15068. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À CASSANO.

Strasbourg, 15 avril 1809.

Mon Fils, je suis à Strasbourg. Je vous ai écrit de Paris. Menacez beaucoup, mais ne vous pressez en rien et marchez avec précaution.

Le 12, les Autrichiens n'avaient pas dépassé Mühldorf. Je suppose que la colonne de 5,000 hommes venant d'Italie à Augsburg par le Tyrol aura rétrogradé et n'aura pas continué sa marche sur Inspruck, que les Autrichiens pourraient occuper avant elle.

L'Impératrice est à Strasbourg. Dans une heure je passe le Rhin. Je laisse les Autrichiens maitres du Tyrol, afin de les y envelopper s'ils s'en-

fournaient de votre côté. Ayez soin d'avoir deux barques armées à Peschiera, qui battent le lac.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15069. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À BRUNSWICK.

Strasbourg, 15 avril 1809.

Mon Frère, ayant appris que les Autrichiens avaient passé l'Inn le 9, je suis parti de Paris. J'arrive à Strasbourg. Le 12, aucune affaire d'avant-garde n'avait eu lieu, et les Bavarois ont ordre de se concentrer derrière le Lech et de rester dans les mêmes positions.

Réunissez vos troupes et faites passer par les armes le premier mutin qui remue chez vous. Vous avez dans votre commandement Hambourg et les Hollandais qui y sont; vous aurez sans doute envoyé quelqu'un pour les reconnaître.

Je serai ce soir à Stuttgart et probablement demain à Donauwœrth. Envoyez-moi toutes les nouvelles que vous auriez de la Saxe; et, s'il arrivait que les Autrichiens attaquassent de ce côté-là et que les Saxons fussent obligés de se retirer, faites tout ce qui vous sera possible pour les aider.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15070. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG.

Ludwigsburg, 16 avril 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre par laquelle vous m'annoncez que vous faites partir le corps d'Oudinot pour Ratisbonne. Vous ne me faites pas connaître ce qui nécessite une mesure si extraordinaire qui affaiblit et dissémine mes troupes. Je pense que, si vous n'avez pas été porté à cette décision par des motifs extraordinaires, vous ordonnerez au général Oudinot d'arrêter son mouvement et de se placer entre Ratisbonne et

Augsburg, afin d'être en mesure de se porter sur cette dernière place, si le cas l'exigeait. Quant à l'ordre d'occuper Straubing par le général de Wrede, je ne le comprends pas, parce que j'ignore pourquoi il l'a évacué. Quant à l'ordre d'occuper Landshut, je ne le trouve pas raisonnable. Le maréchal Lefebvre avait bien fait de concentrer ses forces à Munich; deux divisions sont plus fortes qu'une. Je ne comprends pas bien l'esprit de votre lettre du 13 au soir, et j'aurais préféré savoir mon armée concentrée entre Ingolstadt et Augsburg, les Bavarois en première ligne, comme s'était placé le duc de Danzig, jusqu'à ce que l'on sache ce que l'ennemi veut faire. Il me tarde d'avoir des nouvelles du duc d'Auerstaedt. Il faut se conformer à mon instruction, qui est de rallier mon armée et de l'avoir dans la main. Si l'ennemi devait déboucher par le Tyrol et que l'on fût dans le cas de donner bataille à Augsburg sans que le général Oudinot y fût, ce serait un grand malheur. Si, d'un autre côté, on était obligé d'abandonner Augsburg, qui n'est pas encore en état de se défendre, et de livrer ainsi nos magasins d'Ulm, ce serait encore un grand malheur. Tout était parfait si le duc d'Auerstaedt eût été près d'Ingolstadt, le duc de Rivoli avec les Wurtembergeois et le corps d'Oudinot auprès d'Augsburg. Puisque l'ennemi a attaqué, il faut savoir quel est son plan. Le principal est qu'Oudinot soit à Augsburg avant l'ennemi, et qu'il ait les yeux bien ouverts. Quant au duc d'Auerstaedt, aux divisions Saint-Hilaire, Nansouty et Montbrun, l'instruction est pour eux comme pour tout le monde : se concentrer entre Ratisbonne, Ingolstadt et Augsburg; de sorte qu'il fallait faire juste le contraire de ce que vous avez fait. Il est possible que je parte d'ici aujourd'hui, de manière à arriver ce soir à Dillingen. Écrivez-moi par cette route.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15071. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,

COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG.

Ludwigsburg, 16 avril 1809, quatre heures du matin.

Mon Cousin, je suis arrivé à Stuttgart. Je suppose que vous occupez

la tête de pont de Landsberg par un détachement, et que vous faites faire des patrouilles sur votre extrême droite. J'ai appris qu'on avait envoyé le général Oudinot sur Ratisbonne. J'ai donné l'ordre qu'il arrêtât son mouvement et se tînt à portée de vous, afin qu'il pût vous rejoindre, avant l'ennemi, sous Augsburg, et que, si les Autrichiens tentaient quelque chose, votre corps, celui d'Oudinot, celui du général Vandamme et celui du duc de Danzig fussent réunis.

Faites reconnaître une position qui est assez loin derrière Munich, celle de Dachau.

J'attends de savoir ce que l'ennemi aura fait du côté de la Bohême.

Il est à penser que les bataillons qui doivent venir d'Italie pour vous renforcer en auront été empêchés par l'insurrection du Tyrol et auront rétrogradé sur Trente.

Écrivez-moi par Dillingen, où il est possible que j'aille ce soir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15072. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À SACILE.

Stuttgart, 16 avril 1809, une heure du matin.

Mon Fils, j'arrive à Stuttgart. Les Autrichiens sont toujours sur l'Inn, vis-à-vis Braunau; du moins telle était encore leur position le 14. Il paraît que le Tyrol s'est insurgé et qu'il y a eu des événements, dans les journées du 11 et du 13, qu'on ne connaît pas bien; il y avait peu de troupes bavaroises. Je suppose que la colonne de mes troupes partie de Brescia sera retournée sur Trente. J'aurais désiré qu'elle pût arriver ici: mais du moins elle vous servira et augmentera d'autant vos forces. Si les Autrichiens jettent de vos côtés des proclamations incendiaires, comme ils l'ont fait ici, répondez-leur par une proclamation vive, qui rappelle la manière dont ils ont maltraité l'Italie. Réunissez bien vos troupes. Marchez posément, et prenez bien toutes vos mesures avant de rien entreprendre. Je suppose qu'ils n'auront rien tenté de vos côtés.

Donnez des nouvelles en Toscane, à Naples, en Dalmatie. Jusqu'à

cette heure les troupes françaises ne se sont pas encore trouvées en présence.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15073. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG.

Donauwœrth, 17 avril 1809.

Mon Cousin, j'arrive à Donauwœrth. J'aurais bien désiré vous y trouver; mais, dans l'idée que j'allais à Augsburg, vous étiez parti pour cette ville. J'ignore absolument où se trouve le duc d'Auerstaedt, et je vois que personne ne sait précisément où il est. Le général Vandamme m'assure que l'ennemi est à Ratisbonne. Cela étant, il me semble que ma position est plus naturellement établie ici qu'à Augsburg, Donauwœrth étant le quartier général et le point de réunion de deux corps. J'aurais désiré que vous, allant à Augsburg, vous eussiez laissé ici Monthion. Rendez-vous le plus tôt possible ici. Il paraît que le duc de Danzig s'est retiré sur Geisenfeld; il me semble qu'il se replie beaucoup sur sa gauche.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15074. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG,

COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À GEISENFELD.

Donauwœrth, 17 avril 1809, huit heures du matin.

J'arrive à Donauwœrth, où j'ouvre la lettre que vous écrivez, le 16 à neuf heures du soir, au prince de Neuchâtel. Je reste ici.

Envoyez-moi un officier qui connaisse parfaitement la situation de vos troupes et ce qui s'est passé, afin que je sois parfaitement instruit de tout. Faites-moi connaître vous-même où vous croyez les principales forces de l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15075. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À RATISBONNE.

Donauwœrth, 17 avril 1809, dix heures du matin.

Mon Cousin, j'arrive à Donauwœrth. J'apprends que vous occupez Ratisbonne. Mon intention a toujours été de concentrer mes troupes derrière le Lech. Repliez-vous avec toutes vos troupes sur Ingolstadt. Je donne ordre au duc de Danzig de tenir en respect le corps de Landshut et de protéger votre mouvement. La division Friant doit également se replier sur Ingolstadt; il peut cependant garder des postes d'observation sur l'Altmühl, en considérant l'Altmühl comme une grande tête de pont, à six lieues d'Ingolstadt. Tenez vos troupes resserrées et en ordre; et si, dans ce mouvement brusque auquel l'ennemi ne s'attend pas, vous trouvez moyen de tomber sur la colonne de Landshut, si elle s'est avancée, ce sera une superbe occasion; mais ne vous éloignez pas de plus d'une demi-marche pour la faire naître.

Pour vous rendre à Ingolstadt, vous devez passer par Neustadt. De Neustadt, où vous ne pourrez être que demain soir 18, je serai à même de vous donner des ordres. Toutefois, si vous n'en recevez pas, vous devez continuer votre mouvement par Geisenfeld, vous trouvant ainsi à trois lieues d'Ingolstadt, sans jamais passer sur la rive gauche.

J'attends avec impatience des nouvelles de l'ennemi. Quel est le corps d'armée autrichien qui a débouché à Landshut? Où se porte-t-il? Quelle est la marche des autres colonnes ennemies, dont vous ou le général de Wrede auriez connaissance?

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15076. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG.

Donauwœrth, 17 avril 1809, dix heures du matin.

Monsieur le Général Bertrand, j'arrive à Donauwœrth; rendez-vous-y sans délai. J'ai écrit, par un aide de camp du duc de Rivoli, au prince de

Neuchâtel de se rendre à Donauwœrth. Lorsque vous recevrez celle-ci, rendez-vous chez lui et assurez-vous qu'il a reçu ma lettre, sans quoi la vôtre lui servira.

Faites connaître au commandant de la place et au général Oudinot que je suis ici. Voyez aussi l'ancien électeur de Trèves; dites-lui la même chose et ajoutez que je ne tarderai pas à aller le voir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

15077. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG,
COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À GEISENFELD.

Donauwœrth, 17 avril 1809, onze heures du matin.

Mon Cousin, je donne ordre au duc d'Auerstaedt de se porter d'abord par Neustadt pour s'appuyer sur Ingolstadt. Mon intention est que vous vous rendiez à l'avant-garde, à Neustadt, où se trouve le général de Wrede, et que vous réunissiez vos troupes pour tenir en respect le corps de Landshut, ou vous porter au secours du duc d'Auerstaedt, s'il était nécessaire, pendant qu'il fera son mouvement, et coopérer à la défaite du corps de Landshut, si le retour inopiné du duc d'Auerstaedt le surprenait et mettait à même de lui faire du mal. J'attends avec impatience des nouvelles de l'ennemi. Quel est le corps d'armée autrichien qui a débouché à Landshut? Où se porte-t-il? Quelle est la marche des autres colonnes dont vous ou le général de Wrede auriez connaissance?

P. S. Je reçois à l'instant la lettre ci-jointe du général de Wrede. Vous sentez combien il est important de tenir votre corps réuni pour soutenir le duc d'Auerstaedt et lui donner le temps de se replier sur Neustadt et Geisenfeld. Il n'y a pas d'inconvénient que vous lui fassiez connaître les positions que vous prenez pour protéger son mouvement, et que vous lui fassiez connaître que je lui ai envoyé, à dix heures du matin, l'ordre de se porter sur Ingolstadt par la rive droite du Danube.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15078. — AU GÉNÉRAL DE WREDE,

COMMANDANT LA 2e DIVISION BAVAROISE (7e CORPS), À BIBURG.

Donauwœrth, 17 avril 1809, à midi.

Sa Majesté, étant arrivée elle-même sur la ligne de son armée, a ordonné au duc de Danzig de réunir tout son corps sur votre avant-garde, et de manœuvrer entre l'Isar et Neustadt pour contenir la colonne ennemie et favoriser le mouvement du duc d'Auerstaedt, qui a ordre de se rendre demain à Neustadt, afin que l'armée se trouve réunie entre Ingolstadt et Augsburg.

Écrivez au duc d'Auerstaedt qu'il a reçu l'ordre directement de l'Empereur, par un de ses officiers d'ordonnance parti à onze heures du matin, de se rendre avec tout son corps à Neustadt; que, s'il n'avait pas reçu cet ordre, vous êtes autorisé à lui en écrire, parce que l'ordre aurait pu être intercepté, et que l'ordre de quitter Ratisbonne et de se rendre à Neustadt doit être considéré comme un ordre de l'Empereur signé de lui, dont vous êtes chargé de lui transmettre le duplicata. Cela tient aux intentions de l'Empereur, qui veut avoir tout son monde dans la main.

Il est possible que le retour brusque du duc d'Auerstaedt, qui a avec lui plus de 60,000 hommes joints au corps bavarois, vous mette à même d'écraser l'ennemi qui a débouché par Landshut. Vous recevrez les ordres du duc d'Auerstaedt, mais je vous écris directement, afin que vous manœuvriez en conséquence, indépendamment des autres corps bavarois [1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15079. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,

COMMANDANT LE 4e CORPS DE LA GRANDE ARMÉE, À AUGSBURG.

Donauwœrth, 17 avril 1809.

Je reçois vos deux lettres du 15 et du 16 avril. Je ne fais que d'arriver à Donauwœrth. Il est possible qu'avant d'aller à Augsburg je me

[1] On lit sur la minute : «Cette lettre devait être expédiée par le major général, mais signée par l'Empereur.»

porte au corps du duc d'Auerstaedt. Tenez-vous toujours en mesure avec des moyens de quatre jours de pain, afin de pouvoir marcher du moment que l'ennemi s'approchera un peu et qu'on connaîtra bien ses dispositions.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15080. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,
COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AUGSBURG.

Donauwœrth, 17 avril 1809, une heure après midi.

Vous recevrez dans la nuit l'ordre de partir demain, à deux heures du matin, avec votre corps d'armée et celui du général Oudinot. Le major général rédige dans ce moment vos instructions, mais vous devrez, au reçu de cette lettre, faire vos dispositions. Préparez-vous quatre jours de biscuit, quatre jours de pain, et organisez Augsburg comme si cette place devait être assiégée. Laissez-y un général commandant, les dépôts français des deux corps, les malades, un régiment badois et un hessois, quelques adjoints français, quatre officiers du génie, un officier d'artillerie et deux commissaires des guerres. Deux compagnies d'artillerie qui sont ici vont se rendre à Augsburg. Ces troupes occuperont la tête de pont et la ville. Faites fermer toutes les portes d'Augsburg; que personne n'y entre ni n'en sorte, afin que l'on ignore votre mouvement. Que les corps de cavalerie que vous avez empêchent d'aller sur la route de Munich.

Le général Moulin, que j'ai destiné au commandement d'Augsburg, va s'y rendre. Instruisez-le de ce qu'il a à faire. Cerné par toute l'armée ennemie, il faut qu'il s'y défende et s'y maintienne jusqu'à ce que les pièces de siége soient arrivées et la brèche faite. Donnez les derniers ordres pour que les fossés soient remplis. Tout ce qui arrivera de Français isolés, de compagnies, bataillons et escadrons de marche, accroîtra la garnison. Il ne devra sortir d'Augsburg que des convois de pain, par suite des ordres que vous donnerez, et sous escorte; que les bagages, embarras, femmes, etc. restent à Augsburg. Le général qui commandera à Augsburg, indépendamment que sa communication sera libre par la rive droite du Lech, communiquera librement avec Ingolstadt par la rive gauche.

Votre marche a pour but de se combiner avec celle de l'armée, pour prendre l'ennemi en flagrant délit et détruire ses colonnes. Il faut donc que vous soyez léger, que vous n'ayez point de queue, que le parc d'artillerie soit avec le corps d'armée, que, deux heures après qu'il aura débouché, il n'y ait plus rien sur la route. Répondez-moi dans la nuit, et faites-moi connaître s'il y a suffisamment de munitions, vivres et approvisionnements à Augsburg; vous sentez que je parle dans le cas de siége. S'il y a, en munitions et approvisionnements, de quoi tenir douze ou quinze jours, c'est tout ce qu'il faut. En partant, vous mettrez la place en état de siége, et dès ce moment tout doit obéir au commandant. Tous les bagages qui se trouveraient entre Ulm et Augsburg doivent être renfermés dans Augsburg, de sorte que, quand même des partis ennemis viendraient entre Ulm et Augsburg, ils ne nous enlèvent rien.

Quant aux voyageurs qui ne voudraient pas être renfermés dans Augsburg, ils peuvent passer par Landsberg; quoique dans les cinq ou six premiers jours il vaille mieux que rien ne passe.

Répandez le bruit que vous marchez, partie en Tyrol et partie sur Munich. Votre payeur peut vous suivre, pourvu que son trésor soit attelé par ses chevaux.

Quant aux dépôts de cavalerie, les chevaux éclopés, on peut les tenir sur les remparts d'Augsburg.

Faites déjà vos dispositions pour qu'à quatre heures du matin la queue de vos colonnes ait dépassé Friedberg. Poussez de fortes reconnaissances sur Dachau, afin d'être assuré, quand vous partirez, que l'infanterie ennemie n'est pas arrivée dans cette position.

Faites en sorte que je reçoive cette nuit l'état de situation de votre corps en hommes, en chevaux et en cartouches d'infanterie et de canon.

Napoléon.

P. S. Préparez tout; ne faites aucun éclat prématuré, et que ces dispositions ne soient connues du public que lorsque vous serez parti.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15081. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À RATISBONNE.

Donauwœrth, 17 avril 1809, six heures du soir.

Mon Cousin, depuis ce matin que je suis arrivé, je vous ai expédié le général Savary, mon officier d'ordonnance Venee, un officier d'artillerie, un major bavarois, et j'ai chargé le général de Wrede et le duc de Danzig, auxquels j'ai écrit par plusieurs occasions, de vous faire connaître mes intentions. Il est six heures du soir; je vous expédie votre aide de-camp, qui vous porte le duplicata de mes ordres et qui me promet d'être arrivé avant six heures du matin. On a entendu du canon entre Pfaffenhofen et Freising.

Le duc de Rivoli et le général Oudinot partent d'Augsburg, avant le jour, pour se diriger par Aichach sur Pfaffenhofen. La division Nansouty, le général Demont et le général Vandamme seront à Ingolstadt, où je crois être demain; les Bavarois entre Neustadt et Ingolstadt. Ainsi j'espère demain avoir deux fois dans la journée de vos nouvelles, puisque nous marchons à la rencontre l'un de l'autre. Je ne sais si l'ennemi occupe en force Straubing ou s'il débouche de ce côté. J'ignore ce qu'il a sur l'Altmühl. La journée de demain sera une journée préparatoire pour se rapprocher, et je suppose que mercredi nous pourrons, selon les circonstances, manœuvrer sur les colonnes qui ont débouché par Landshut et ailleurs, et mettre en déroute ce qui serait entre le Danube, l'Isar, et peut-être même l'Inn. Masquez votre mouvement à Bellegarde le plus que vous pourrez, sauf, après avoir remporté des avantages sur l'Isar, à revenir sur Ratisbonne, si le général Bellegarde s'y engage.

Votre aide de camp vous remettra mon ordre du jour.

Si le canon continue à tirer demain contre les Bavarois, accélérez votre marche pour venir à leur secours. Il se pourrait que dès demain vous puissiez faire beaucoup de mal à la colonne ennemie de Landshut. Tout porte à penser que la route n'a pas été interceptée sur la rive droite; d'ailleurs vous pourriez correspondre par les deux routes. L'essentiel est

de donner beaucoup de vos nouvelles et de nous faire savoir ce que vous auriez appris à Ratisbonne.

Vos cinq divisions, y compris celle du général Demont, les six divisions qu'amène le duc de Rivoli, les trois divisions de cuirassiers sont dans le cas de battre toutes les forces de la monarchie autrichienne réunies; mais il faut avant tout que nos communications soient assurées, et marcher par système. Si vous arrivez demain à Neustadt, vous serez à huit lieues de mon quartier général, comme je serai à huit lieues du duc de Rivoli. Le duc de Danzig sera encore plus près. Je pourrai ainsi donner des ordres demain après midi pour le complément de l'opération méditée. Le général Rouyer sera aujourd'hui à Nœrdlingen et demain à Donauwœrth. J'ai mis une bonne garnison dans Augsburg, qui est à l'abri d'un coup de main. Mes chevaux ne sont pas encore arrivés; si vous pouvez m'en-voyer un ou deux des vôtres, sans trop vous gêner, faites-le. Le général de brigade Gautier est parti, il y a deux heures, pour Ingolstadt; il sera sous les ordres du général Demont. Le général Nansouty a été reprendre le commandement de sa division. Ne laissez juste que la cavalerie nécessaire en observation, et menez-en avec vous le plus que vous pourrez.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mᵐᵉ la maréchale princesse d'Eckmuhl.

15082. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Donauwœrth, 17 avril 1809.

Mon Cousin, je suis arrivé à Donauwœrth le 17, à quatre heures du matin. Les Autrichiens ont fait leur déclaration de guerre comme vous l'avez appris, et nous sommes en pleine manœuvre. Il n'y a encore rien en de sérieux de fait de part et d'autre. Ma santé est bonne. Des événements importants ne tarderont pas à avoir lieu. Les Tyroliens sont insurgés.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15083. — A M. OTTO,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE PRÈS DU ROI DE BAVIÈRE,

Donauwœrth, 17 avril 1809.

Monsieur Otto, vous trouverez ci-joint une proclamation écrite à la hâte; arrangez-la avec M. de Montgelas; qu'elle soit traduite et imprimée en allemand avant la nuit, et envoyée à Augsburg. Faites-la imprimer aussi séparément en français. Envoyez-en une copie à Stuttgart; envoyez-en également des copies à Strasbourg et à Mayence, pour qu'on l'imprime et la répaude dans toute l'Allemagne. J'écris au roi de Wurtemberg d'en faire une; quant à moi, je fais la mienne. Il faut que celle du roi de Bavière soit placardée dès demain dans Augsburg. Il faut en envoyer un bon nombre à la division de Wrede, au quartier général et daus l'armée alliée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

A L'ARMÉE.

Soldats! le territoire de la Confédération a été violé. Le général autrichien veut que nous fuyions à l'aspect de ses armes et que nous lui abandonnions le territoire de nos alliés. J'arrive au milieu de vous avec la rapidité de l'aigle.

Soldats! j'étais entouré de vous lorsque le souverain d'Autriche vint à mon bivouac de Moravie. Vous l'avez entendu implorer ma clémence et me jurer une amitié éternelle. Vainqueurs dans trois guerres, l'Autriche a dû tout à notre générosité : trois fois elle a été parjure! Nos succès passés nous sont un sûr garant de la victoire qui nous attend. Marchons donc, et qu'à notre aspect l'ennemi reconnaisse ses vainqueurs!

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15084. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Donauwœrth, 17 avril 1809.

Je suis arrivé à Donauwœrth. J'ai trouvé le duc d'Auerstaedt avec son

corps d'armée à Ratisbonne. L'ennemi débouchera par Landshut. Quelques coups de sabre ont été donnés à l'avantage de la cavalerie bavaroise. Le général Deroy, après avoir défendu une demi-journée le passage de la rivière, s'est retiré.

Je me suis décidé à me mettre demain en mouvement et, sans plus tarder, à attaquer l'ennemi. Je pense qu'il est convenable que Votre Majesté fasse une proclamation pour répondre aux invectives et aux injures de l'ennemi, et qu'elle la fasse répandre dans toute l'Europe. Je prie Votre Majesté d'écrire à Bade et à Darmstadt pour que l'on en fasse autant. Le roi de Bavière a fait la sienne. Je m'en rapporte là-dessus au zèle de Votre Majesté pour la cause commune, à son attachement pour moi et à sa sagacité.

Je prie Votre Majesté de tenir ses ministres à Dresde, Cassel et Berlin, instruits de ce qui se passe, afin de détruire les mauvais bruits que fait répandre l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15085. — A MAXIMILIEN-JOSEPH, ROI DE BAVIÈRE, À DILLINGEN.

Donauwœrth, 17 avril 1809.

Je suis arrivé à Donauwœrth, à cinq heures du matin. Berthier est venu me joindre. Davout est à Ratisbonne avec son corps d'armée. Le général Deroy a eu une trentaine d'hommes tués et une centaine de blessés devant Landshut; il a voulu s'opposer au débouché du corps ennemi par Landshut. Le général de Wrede a eu une affaire de cavalerie où les troupes de Votre Majesté se sont distinguées et ont culbuté les hussards autrichiens et fait quelques prisonniers.

J'ai donné ordre au duc de Danzig de réunir entre Neustadt et Landshut tout le corps bavarois.

Le duc d'Auerstaedt descend sur Ingolstadt; il est probable que je me porterai demain à Ingolstadt.

Le général Oudinot et le duc de Rivoli se mettent en marche demain

d'Augsburg. Tout porte à penser que mercredi ou jeudi nous aurons des affaires, et, si j'y vois jeu, je chasserai les ennemis de la Bavière, sans attendre plus longtemps; mais nous avons besoin de pain. Que Votre Majesté ordonne de faire 100,000 rations par jour; autant de Dillingen, d'Aichach, et les fasse filer par eau sur Donauwœrth. Cette mesure est importante. Que Votre Majesté donne de ses nouvelles à Stuttgart, pour qu'on n'ait point d'inquiétude, et pour prémunir contre les faux bruits qu'on se plaira sans doute à répandre.

Dans cette circonstance, il est important que Votre Majesté fasse une proclamation; mais il faut qu'elle soit faite promptement : la célérité en est le mérite; qu'elle soit imprimée dans la nuit, envoyée à Stuttgart, Strasbourg, Mayence, etc. répandue partout.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15086. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG,

COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À NEUSTADT.

Donauwœrth, 18 avril 1809, quatre heures du matin.

Le général Savary arrive; il m'a remis vos deux lettres, qui m'instruisent que vous avez reçu mes ordres. J'espère qu'à trois heures du matin vous aurez mis en marche, pour se porter en avant, la division du Prince royal, afin de réunir vos trois divisions. Il paraît que l'archiduc Charles, avec trois corps d'armée, se dirige entre Landshut et Ratisbonne; il faut donc que vous manœuvriez sur son flanc gauche, pour retarder sa marche sur Ratisbonne, maintenir votre communication avec le duc d'Auerstaedt, et faire une diversion qui occupe un nombre d'hommes égal au vôtre. J'espère qu'avant neuf heures du matin vous serez de votre personne avec les divisions de Wrede et Deroy; et vous ferez comprendre aux Bavarois ce que j'attends d'eux dans ces journées. J'espère qu'avant onze heures la division du Prince royal aura rejoint, et que vous donnerez avec plus ou moins d'activité, selon que vous apprendrez que le duc d'Auerstaedt sera plus ou moins engagé.

Le duc de Rivoli et le général Oudinot sont en marche sur Pfaffen-

hofen, où ils seront ce soir. Je me porte moi-même à Ingolstadt. Envoyez-moi souvent de vos nouvelles dans la journée, si cela est nécessaire. Vous sentez l'urgence de la circonstance; je n'ai pas besoin de vous recommander d'agir sérieusement. Communiquez avec le duc d'Auerstaedt et faites-lui connaître ce que vous apprendrez par les déserteurs, afin qu'il agisse selon les circonstances.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15087. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,
COMMANDANT LE 4ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AICHACH.

Donauwœrth, 18 avril 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. La division que vous avez à Landsberg et les quatre régiments de cavalerie légère doivent tâcher de gagner Aichach, ou au moins faire ce qu'ils pourront sur la route d'Augsburg à Aichach; mais il est indispensable que le général Oudinot, avec son corps et trois autres divisions, que vos cuirassiers et ce que vous avez d'autre cavalerie, couchent à Pfaffenhofen.

Dans un seul mot vous allez comprendre ce dont il s'agit. Le prince Charles, avec toute son armée, a débouché hier de Landshut sur Ratisbonne; il avait trois corps d'armée évalués à 80,000 hommes. Les Bavarois se sont battus toute la journée avec son avant-garde, entre Siegenburg et le Danube. Cependant, aujourd'hui 18, le duc d'Auerstaedt, qui a 60,000 hommes français, part de Ratisbonne et se porte sur Neustadt. Ainsi lui et les Bavarois agiront de concert contre le prince Charles. Dans la journée de demain 19, tout ce qui sera arrivé à Pfaffenhofen de votre corps, auquel se joindront les Wurtembergeois, une division de cuirassiers et tout ce qu'on pourra, pourra agir, soit pour tomber sur les derrières du prince Charles, soit sur la colonne de Freising et de Moosburg, et enfin entrer en ligne. Tout porte donc à penser qu'entre le 18, le 19 et le 20, toutes les affaires d'Allemagne seront décidées. Aujourd'hui 18, les Bavarois peuvent encore continuer à se battre sans grand résultat, puisqu'ils cèdent toujours du terrain; mais ils harcèlent et re-

tardent d'autant la marche de l'armée ennemie. Le duc d'Auerstaedt est prévenu de tout, et le général de Wrede lui envoie tous les prisonniers. Aujourd'hui il est possible que l'on ne tire que quelques coups de fusil. Entre Ratisbonne et le lieu où était le prince Charles, il n'y avait encore que neuf lieues. Ce n'est donc que le 19 qu'il peut y avoir quelque chose, et vous voyez actuellement, d'un coup d'œil, que jamais circonstance ne voulut qu'un mouvement soit plus actif et plus rapide que celui-ci. Sans doute que le duc d'Auerstaedt, qui a près de 60,000 hommes, peut à la rigueur se tirer honorablement de cette affaire; mais je regarde l'ennemi comme perdu si Oudinot et vos trois divisions ont débouché avant le jour et si, dans cette circonstance importante, vous faites sentir à mes troupes ce qu'il faut qu'elles fassent. Envoyez des postes de cavalerie au loin. Il paraît que les Autrichiens n'ont à Munich et sur cette direction qu'un corps de 12,000 hommes. L'importance de votre mouvement est telle, qu'il est possible que je vienne moi-même joindre votre corps. Votre cavalerie, qui était à Dachau, peut en partir, se diriger et venir vous joindre à Pfaffenhofen. Quant au général qui est à Landsberg, il forme avec son corps votre arrière-garde, qui sera à six ou sept heures de distance. Cela peut être utile et n'a pas d'inconvénient. S'il le faut, il aura toujours rejoint le deuxième ou le troisième jour. Enfin les quatre régiments de cavalerie légère peuvent, dans la journée de demain, ou après-demain au plus tard, avoir rejoint votre tête.

Napoléon.

Activité, activité, vitesse! Je me recommande à vous.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15088. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À TRÉVISE.

Donauwerth, 18 avril 1809.

Mon Fils, je pars pour Ingolstadt. Vous savez l'insurrection du Tyrol. L'armée manœuvre en tous sens contre l'ennemi; des événements importants ne tarderont pas à avoir lieu. Je n'ai point de vos nouvelles depuis

vos lettres du 9, de Vérone. Je suppose que la colonne française qui venait à Augsburg par Inspruck se sera repliée sur vous. Ce sera un bon renfort qui pourra vous servir. Tout me porte à penser que l'ennemi n'est pas nombreux de votre côté.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15089. — A CHARLES, PRINCE DE SUÈDE, DUC DE SUDERMANIE,
À STOCKHOLM.

Donauwœrth, 18 avril 1809.

Mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale. Je m'intéresse à tout ce qui peut arriver d'heureux à la Suède et à elle. J'avoue que les circonstances où se trouve sa nation sont singulièrement pénibles. Le parti qu'elle a pris d'entrer en négociation avec la Russie m'a paru convenable. J'interviendrai autant qu'il me sera possible pour tout ce qui peut intéresser Votre Altesse. Les circonstances dans lesquelles ses envoyés m'ont trouvé, au milieu des fatigues et des mouvements militaires les plus précipités, ne me permettent pas d'entrer dans de plus grandes explications. L'empereur Alexandre est généreux, grand ; qu'elle s'en rapporte à lui. Je garderai près de moi le jeune officier qu'elle veut laisser à ma suite; et, du moment que j'aurai plus de loisir et que je connaîtrai mieux les intentions de mes alliés sur ses affaires actuelles, je le renverrai à Votre Altesse, avec une explication plus précise.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

15090. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À INGOLSTADT.

Ingolstadt, 18 avril 1809.

Le major général enverra l'ordre au 6e régiment de chasseurs, qui doit être arrivé à Donauwœrth, de partir avant le jour pour être arrivé demain de bonne heure à Ingolstadt.

Même ordre sera donné aux détachements de la Garde qui seront arrivés à Donauwœrth ou à Dillingen.

Je compte que vous aurez donné l'ordre pour que le quartier général se rende à Ingolstadt.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15091. — ORDRE AU CAPITAINE GALBOIS,

ATTACHÉ À L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Ingolstadt, 18 avril 1809, cinq heures du soir.

Le capitaine Galbois retournera sur-le-champ près du maréchal Davout; il passera par Vohburg et Neustadt et de là à Ratisbonne. Aussitôt qu'il aura causé avec le maréchal Davout, il reviendra me rendre compte.

Il fera connaître au maréchal Davout ce qu'il apprendra de ce qui s'est passé dans la journée au corps du duc de Danzig; que je n'en ai aucune connaissance, mais que je suppose que le corps du duc de Danzig, fort de 30,000 hommes, a battu la plaine jusqu'à l'Isar et l'a secouru si cela a été nécessaire.

Le général Demont est à Vohburg avec sa division; 8,000 hommes de cavalerie, la division Nansouty et la cavalerie wurtembergeoise sont en colonne sur la route d'ici à Vohburg.

Le général Vandamme, avec 12,000 Wurtembergeois, couche ce soir à Ingolstadt.

Le duc de Rivoli avec le général Oudinot et 80,000 hommes doivent arriver ce soir à Pfaffenhofen.

L'Empereur, à une heure du matin, se décidera à se porter de sa personne à Neustadt, après qu'il aura reçu le rapport de la journée; il lui importe donc bien de connaître la situation du duc d'Auerstaedt et des différents corps de l'ennemi.

Si cela ne détourne pas cet officier, il verra le général de Wrede ou le duc de Danzig pour causer avec eux et leur donner connaissance de ces détails.

NAPOLÉON.

P. S. Cet officier engagera celui qui commande à Vohburg, celui qui

commande à Neustadt et les généraux de division bavarois de m'envoyer des officiers et les rapports de ce qui se serait passé ou de ce qu'ils apprendraient.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15092. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,

COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À FREISING.

Ingolstadt, 19 avril 1809, midi.

Je reçois votre lettre de ce matin six heures. Je suppose que vous aurez fait pousser les 4,000 hommes que vous avez devant vous de manière qu'ils n'échappent pas, et que cela ne se bornera pas aux 400 prisonniers que vous m'annoncez.

A Au et à Freising il n'y a pas grand'chose, peut-être le reste du corps que vous avez battu et qui, en entier, était de cinq régiments.

Nos opérations se dessinent. Voici le véritable état des choses. Le prince Charles, avec toute son armée, était ce matin à une journée de Ratisbonne et a sa ligne d'opération sur Landshut. Le duc d'Auerstaedt, cette nuit et ce matin, a évacué Ratisbonne pour se porter sur Neustadt et se joindre avec les Bavarois. Je m'attendais donc aujourd'hui à une affaire; cependant il est midi, et le canon ne s'est pas encore fait entendre. Vous voyez que, par cette manœuvre, je refuse ma gauche, voulant avancer ma droite que vous formez et qui, dès aujourd'hui, commence à entrer en jeu. Ce soir ou demain on se battra peut-être à la gauche.

Poussez le corps d'Oudinot sur Au et sur Freising. Poussez des postes sur Munich pour savoir ce qu'il y a. Les habitants du pays étant pour nous, vous pouvez envoyer des estafettes partout.

De Freising et d'Au, selon les renseignements que je recevrai aujourd'hui, je vous dirigerai sur Landshut; et alors le prince Charles se trouverait avoir perdu sa ligne d'opération, sa protection qui est l'Isar, et serait attaqué par sa gauche.

Je vous dis de porter une division à Au et pas toutes sur Freising, parce que, si la gauche était engagée plus que je ne le désire, la division qui sera à Au aura fait une marche au secours de la gauche.

Tout ceci doit s'éclaircir aujourd'hui, et les moments sont précieux. Tenez le corps d'Oudinot disponible et placez vos quatre divisions autour de Pfaffenhofen, sur les trois directions de Neustadt, Freising et Au, afin que, selon les circonstances, une d'elles marche la première et dirige les colonnes sur le point où il faudra marcher. Ici, tout est calcul d'heures. Du reste, 12 ou 15,000 de cette canaille que vous avez battue ce matin doivent être attaqués, tête baissée, par 6,000 de nos gens.

Une heure, après midi.

P. S.[1] Au lieu de placer une division d'Oudinot à Au, ainsi qu'il est dit dans le primata qui vient de vous être expédié par un officier d'ordonnance, vous placerez cette division sur Neustadt, afin qu'elle gagne une marche pour soutenir la gauche; et l'autre division, vous la placerez comme il est dit ci-dessus, sur Freising.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15093. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO,

COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À GERA.

Ingolstadt, 19 avril 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu toutes vos lettres. La guerre que j'ai à soutenir est de concert avec la Russie. Vous êtes entré pour quelque chose dans cette combinaison. Voyez donc une preuve de mon estime et du cas que je fais de vous dans la destination que je vous ai donnée.

L'Autriche a précipité ses mesures. Le major général vous écrit ce qui doit servir de règle à votre conduite. Je suis arrivé à l'armée depuis deux jours; j'ai mis tout en mouvement, et j'espère chasser bientôt cette nuée d'Autrichiens au delà de l'Inn. Tenez-nous au courant des mouvements des Russes du côté de la Gallicie, et de ce qui arrivera au cabinet. La

[1] Cette lettre fut expédiée en *primata* et *duplicata* au maréchal Masséna : le *primata*, à midi, par un officier d'ordonnance de l'Empereur; le *duplicata*, à une heure de l'après-midi, par un aide de camp du maréchal, qui retournait près de lui. A ce moment, l'Empereur, montant à cheval, changea les dispositions qu'il venait de prescrire pour le corps d'Oudinot; il dicta alors le post-scriptum ci-dessus, qui modifie ses premiers ordres.

Saxe est en guerre avec l'Autriche; aucun ministre ni envoyé autrichien ne doit être souffert à Dresde, et il ne doit exister aucune communication avec la Bohême. Remettez la lettre ci-jointe à mon ministre.

P. S. Vous trouverez ci-jointe la proclamation à l'armée, et ne la saurez-vous faire imprimer?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. M. le roi de Suède.

15094. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, À PARIS.

Ingolstadt, 19 avril 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, j'ai reçu votre lettre du 5. Je suis sur le champ de bataille; je ne puis que m'en rapporter à vous pour tout ce que vous ferez pour le bien de mon service et pour la sûreté de mes flottes et de mes arsenaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mᵐᵉ la duchesse Decrès.

15095. — A M. BOURGOING,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE PRÈS DU ROI DE SAXE.

Ingolstadt, 19 avril 1809.

Monsieur Bourgoing, j'ouvre la lettre que vous écrivez à M. de Champagny. Le ministre d'Autriche à Dresde doit être chassé sans délai, celui de Saxe à Vienne rappelé, et la guerre déclarée. Le Roi doit, je pense, quitter Dresde pour se rapprocher du Rhin. Je n'ai pas besoin de vous dire que tous mes palais de France sont à sa disposition. Toutefois son absence de sa capitale ne sera pas longue. Depuis deux jours que je suis arrivé à l'armée, tout est en mouvement. Il n'y a encore rien d'important. Avant sept ou huit jours, il se passera des événements qui confondront l'orgueil et l'ingratitude de l'Autriche.

NAPOLÉON.

P. S. Vous remettrez la lettre ci-jointe au Roi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15096. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, À DRESDE[1].

Ingolstadt, 19 avril 1809.

Votre Majesté aura vu, dans la déclaration de l'Autriche, le peu de raison qu'elle a de faire la guerre. Je ne l'ai apprise que par le passage de l'Inn, car cette déclaration ne m'a jamais été remise. Je me suis rendu sur-le-champ à l'armée, et avant huit jours les Autrichiens verront l'étendue du précipice qu'ils ont creusé sous leurs pas. Je pense qu'il serait convenable que Votre Majesté s'éloignât du théâtre de la guerre. Dresde est évidemment trop près, et, soit que les troupes de Votre Majesté entrent en Bohême, soit qu'elles manœuvrent pour se joindre à moi sur le Danube, l'absence de Votre Majesté me paraît également commandée par les circonstances. Je pense que Votre Majesté aura rappelé son ministre et renvoyé celui d'Autriche. Je considère mon chargé d'affaires comme prisonnier à Vienne et privé de l'exercice de ses fonctions diplomatiques depuis la violation de ses courriers. Cependant M. de Metternich, qui part de Paris, sera échangé contre lui.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15097. — AU GÉNÉRAL VANDAMME, COMMANDANT LES TROUPES WURTEMBERGEOISES (8e CORPS), À NEUSTADT.

Vohburg, 20 avril 1809, six heures et demie du matin.

Vous êtes à Neustadt. Vous avez des troupes à Mühlhausen et près de Siegenburg. Portez-vous à Siegenburg avec toutes vos forces; prenez sous vos ordres tous les Wurtembergeois. L'officier porteur de cette lettre donnera en passant l'ordre au général de brigade wurtembergeois, qui est en réserve, de se porter à Siegenburg. Je monte à cheval pour me rendre aux avant-postes, et je dirigerai moi-même les mouvements. Vous déboucherez par Siegenburg avec tous les Wurtembergeois.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Le roi de Saxe était à Leipzig depuis le 16 avril.

15098. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,

COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À FREISING.

Vohburg, 20 avril 1809, six heures et demie du matin.

Tous les rapports de ce matin sont que l'ennemi bat en retraite à toutes jambes. Le champ de bataille est couvert de ses morts. Les divisions Friant et Saint-Hilaire et une division bavaroise ont seules été engagées.

Je monte à cheval pour aller moi-même reconnaître la situation des choses aux avant-postes, attaquer l'ennemi, s'il occupe encore quelques positions, et le poursuivre l'épée dans les reins, s'il bat en retraite. Je vous prie de votre côté de ne pas perdre un moment et de le surprendre au passage de l'Isar.

P. S. Plus vous vous rapprocherez de Landshut et mieux cela vaudra. Sans doute que, si vous pouviez aller à Landshut, cela serait préférable: mais tâchez d'aller à Moosburg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15099. — ALLOCUTION AUX BAVAROIS.

Abensberg, 20 avril 1809.

Soldats bavarois! Je ne viens point à vous comme Empereur des Français, mais comme Protecteur de votre patrie et de la Confédération allemande. Bavarois! vous combattez aujourd'hui seuls contre les Autrichiens. Pas un Français ne se trouve dans les premiers rangs; ils sont dans le corps de réserve, dont l'ennemi ignore la présence. Je mets une entière confiance dans votre bravoure. J'ai déjà reculé les limites de votre pays: je vois maintenant que je n'ai pas assez fait. A l'avenir je vous rendrai si grands, que pour faire la guerre contre les Autrichiens vous n'aurez plus besoin de mon secours. Depuis deux cents ans les drapeaux bavarois, protégés par la France, résistent à l'Autriche. Nous allons dans Vienne, où nous saurons bientôt la punir du mal qu'elle a toujours causé à votre patrie. L'Autriche voulait partager votre pays en baronnies, vous diviser et

vous distribuer dans ses régiments. Bavarois! cette guerre est la dernière que vous soutiendrez contre vos ennemis; attaquez-les à la baïonnette et anéantissez-les.

Extrait de l'histoire de Thibaudeau, *le Consulat et l'Empire*, etc.

15100. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À TEUGEN.

Rohr, 21 avril 1809, cinq heures du matin.

La journée d'avant-hier et d'hier est un autre Iena. Le duc de Rivoli a dû arriver hier à Landshut, depuis hier trois heures après midi. Vous n'avez devant vous qu'un rideau de trois régiments d'infanterie. J'ai fait occuper hier les villages de Thann; on y a trouvé beaucoup de blessés.

J'ordonne ce matin au duc de Danzig, avec les divisions française Demont et bavaroise Deroy et les cuirassiers Saint-Germain, de se porter sur Langquaid, de mettre en déroute cette arrière-garde qui couvre leurs parcs et leurs blessés, et de tout ramasser dans la journée. Si vous entendez le canon, ce sera cela; en cas de besoin, vous devrez l'appuyer.

La division Boudet a couché à Neustadt. Je lui donne ordre de se rendre à Abensberg. Cette belle division est sous vos ordres.

Voilà ce que vous avez à faire. Le duc de Danzig va poursuivre les parcs, les équipages et même le prince Charles s'il prend la direction de l'Isar et qu'il aille à Landshut par Eckmühl, soit qu'il aille à Straubing, appuyez-le s'il en est besoin.

Lorsque vos derrières seront nettoyés, que vous aurez ramassé hommes, bagages perdus, vous vous porterez sur Ratisbonne; vous attaquerez Bellegarde et Klenau. Vous les poursuivrez et les acculerez dans les montagnes de la Bohême; vous ferez en sorte que la rive gauche du Danube soit purgée et qu'il ne puisse rentrer que des débris.

Je me rends à Landshut, et, aussitôt que j'aurai fait tout le mal possible à l'ennemi, je le préviendrai sur l'Inn. J'attends dans la journée fréquemment de vos nouvelles. Je serai sur la route de Rohr à Landshut.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15101. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE,

À LEIPZIG.

Rohr, 21 avril 1809.

J'écris à Votre Majesté sur le champ de bataille. Je ne lui dirai qu'un mot. Les journées du 19 et du 20 ont été pour l'armée autrichienne ce que la journée d'Iena a été pour l'armée prussienne. J'écrirai plus au long à Votre Majesté lorsque j'aurai eu un moment de repos. Si elle n'a pas quitté Dresde, je pense qu'elle y peut rester sans inquiétude. Je serai dans peu de temps à Vienne. Dieu s'est plu à accorder une éclatante protection à la justice de ma cause et à punir l'ingratitude, la perfidie et la mauvaise foi de la cour d'Autriche.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15102. — A M. OTTO,

MINISTRE DE FRANCE PRÈS LE ROI DE BAVIÈRE.

Rohr, 21 avril 1809.

Envoyez copie de la note ci-jointe au prince Eugène, au roi de Naples, à la grande-duchesse de Toscane, au gouverneur général à Turin, et écrivez pour que cent coups de canon soient tirés dans toutes mes places d'Italie, et faites imprimer la proclamation de l'Empereur à l'armée, en allemand et en français.

NOTE.

L'armée autrichienne a été frappée par le feu du ciel qui punit l'ingrat, l'injuste et le perfide; elle est pulvérisée. Tous ses corps d'armée ont été écrasés. Plus de vingt de ses généraux ont été tués ou blessés: un archiduc a été tué, deux, blessés. On a plus de 30,000 prisonniers, des drapeaux, des canons, des magasins, des bagages. De cette armée qui a osé venir braver l'armée française peu de débris repasseront l'Inn. Comme à Iena, on remarque que le sort de la guerre est surtout tombé sur ceux qui l'ont provoquée; le prince de Liechtenstein, un des plus furibonds, a été blessé mortellement.

L'Empereur, hier, a lui-même manœuvré et attaqué, entouré de 40,000 hommes de troupes de la Confédération du Rhin: Sa Majesté les a haranguées, et ces troupes ont montré le plus grand enthousiasme.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15103. — AU GÉNÉRAL SAINT-SULPICE,

COMMANDANT LA 2ᵉ DIVISION DE CUIRASSIERS DE LA RÉSERVE, À ESSENBACH.

Landshut, 21 avril 1809, sept heures et demie.

Le général de division Saint-Sulpice doit avoir, indépendamment de sa division de grosse cavalerie, la brigade d'infanterie légère de Wurtemberg et un régiment de cavalerie légère wurtembergeois cantonnés autour d'Essenbach. Mon intention est qu'il tâche de déposter l'ennemi, qui doit être à une lieue en avant d'Essenbach, afin de pouvoir pousser plusieurs patrouilles jusqu'à Ergoltsbach. Il doit expédier des estafettes qui iront jusqu'à ce qu'elles trouvent l'ennemi, placer des postes à deux lieues sur toutes les routes, afin que, si l'ennemi se présentait, on soit à couvert des alertes, envoyer une patrouille d'infanterie et cavalerie légère, même 50 cuirassiers, sur Ratisbonne. Il faut aussi beaucoup éclairer la route de Straubing et celle de Landau. Il m'enverra, le soir, des rapports de tous ses postes, estafettes et espions.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15104. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, SUR LES HAUTEURS D'ECKMÜHL.

Landshut, 22 avril 1809, deux heures et demie du matin.

Mon Cousin, le général Piré arrive. Je vous ai envoyé le général Oudinot avec la division Tharreau et la division Boudet. Mon mouvement sur Landshut et l'avant-garde qui est déjà à moitié chemin de l'Inn doivent décider la retraite de l'ennemi, qui tient probablement pour évacuer son artillerie. S'il en était autrement et que l'ennemi tînt toute la journée, et que vous jugiez pouvoir tenir votre position ou toute autre position ana-

logue, et qu'une diversion de 25,000 hommes sur Eckmühl fournit des positions favorables pour s'emparer de cette position, qui est derrière l'ennemi, vous pourrez me le mander. Je puis avoir votre réponse avant une heure après midi, et déjà j'ai ordonné au général Vandamme et aux divisions Gudin et Friant et aux cuirassiers d'être avant midi à Ergoltsbach, ayant leur avant-garde à Neufahrn et sur la petite rivière de Laber. Tâchez de vous mettre en communication, par des paysans et par la traverse, avec ces troupes.

Si enfin vous pensez que votre position n'est pas tenable, vous êtes maître de prendre celle qui vous conviendra, en ayant soin seulement de protéger la communication qui passe par Rohr, Rottenburg et Landshut, afin que nous puissions nous réunir promptement. Je voulais remettre cette lettre à Piré, qui est déjà parti. Si vous entendez une canonnade du côté d'Eckmühl, parce qu'il serait possible que l'ennemi se portât en avant et qu'on s'engageât, dans quelque position que vous soyez, soutenez-la. Aussitôt que l'ennemi évacuera et fera sa retraite pour rentrer chez lui, poussez-le, en mettant Oudinot en première ligne et vos divisions fatiguées en seconde ligne.

Napoléon.

P. S. Il est quatre heures. Je me suis résolu à me mettre en marche, et je serai sur Eckmühl à midi et dans le cas d'attaquer vigoureusement l'ennemi à trois heures. J'aurai avec moi 40,000 hommes. Envoyez-moi des aides de camp avec des escortes bavaroises pour m'apprendre ce que vous avez fait ce matin; il me semble qu'en prenant, soit par Rohr, soit par Rottenburg, soit par Langquaid, ayant les habitants pour nous, ils ne craignent pas de tomber entre les mains de l'ennemi, puisqu'ils peuvent les cacher.

Je serai de ma personne avant midi à Ergoltsbach. Si l'on entend la canonnade, cela me dira assez qu'il faut attaquer. Si je ne l'entends pas et que vous soyez en position d'attaquer, faites tirer une salve de dix coups de canon à la fois à midi, une pareille à une heure, et une pareille à deux heures. Mon aide de camp Lebrun partira à quatre heures et

au quart; je suis décidé à exterminer l'armée du prince Charles aujourd'hui ou au plus tard demain.

Cette lettre est pour le duc de Danzig; communiquez-la-lui.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15105. — ORDRES DICTÉS AU MAJOR GÉNÉRAL.

Landshut, 22 avril 1809, trois heures du matin

Donner ordre au général de Wrede de partir avec sa division et d'appuyer le mouvement du maréchal Bessières, qui a couché ce soir à Geisenhausen, de manière à jeter l'ennemi le plus loin qu'on pourra sur l'Inn. La division bavaroise partira de sa position actuelle à quatre heures du matin.

Ordre au duc de Rivoli de réunir entre Landshut et Ergolding, dans la plaine, trois de ses divisions, leur artillerie, la division Espagne; il réunira là les divisions les plus près d'ici; il faudrait que la première division pût être réunie sur la rive gauche à six heures du matin, pour pouvoir partir sur-le-champ. Le duc de Rivoli se mettra en marche avec ses trois divisions pour se diriger sur Eckmühl et cerner l'ennemi; l'Empereur marchera avec. La quatrième division se réunira à Landshut pour en garder la position et appuyer au besoin le maréchal Bessières, qui est entre l'Inn et l'Isar avec la division bavaroise et la cavalerie légère.

La division Gudin partira à quatre heures du matin pour être arrivée à Ergoltsbach à neuf heures.

Le général Morand partira à cinq heures du matin pour être arrivé à neuf heures à Martinsbaun. Les cuirassiers Saint-Sulpice monteront à cheval à six heures et suivront le mouvement de la division Gudin. Ils seront sous les ordres du duc de Montebello.

Au général Rouyer : Le duc d'Auerstaedt ayant envoyé la division Boudet à Ingolstadt, elle est suffisante pour défendre l'Altmühl; d'ailleurs Sa Majesté ne se soucie plus du Danube. S'il y avait des circonstances

extraordinaires, il faudrait couper tous les ponts et se borner à garder Ingolstadt.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

15106. — AU MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO,

COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LANDSHUT.

Landshut, 22 avril 1809, trois heures du matin.

Le duc d'Auerstaedt est toujours aux prises. Le général Vandamme est parti avec l'infanterie wurtembergeoise et trois régiments de cavalerie légère pour marcher sur Eckmühl. Je désire que vous partiez de manière à être arrivé à sept heures à Ergoltsbach; vous prendrez en passant à Essenbach la division Saint-Sulpice. Vous pousserez devant vous les Wurtembergeois jusqu'à Neufahrn et même jusqu'à la petite rivière de Laber. Indépendamment des Wurtembergeois, des cuirassiers Saint-Sulpice, vous aurez sous vos ordres les divisions Gudin et Morand.

Je m'y porterai moi-même aussitôt que possible. Vous me ferez connaître les nouvelles que vous apprendrez de ce côté. Vous choisirez sur la petite rivière de Laber une bonne position. Mon intention est que, aussitôt que vous aurez reçu des nouvelles du maréchal Davout, vous marchiez sur Eckmühl, et d'attaquer l'ennemi de tous côtés. Je fais appuyer votre mouvement par le duc de Rivoli et ses trois divisions, qui viennent d'arriver. Puisque l'ennemi est têtu, il faut l'exterminer. Faites partir, sans perdre un moment, la division Gudin; ces troupes ne pourraient partir trop tôt.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15107. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Landshut, 22 avril 1809, trois heures et demie du matin.

Mon Cousin, je sais que vous êtes arrivé à Geisenhausen. Je désirerais avoir des rapports sur la force de l'ennemi. La division bavaroise du général de Wrede va vous joindre. Je partirai aujourd'hui pour cerner les corps de l'armée autrichienne de Bohême qui sont venus à Eckmühl. J'au-

rai avec moi le duc de Rivoli et trois de ses divisions, de sorte qu'il vous restera le général de Wrede et la 4e division du duc de Rivoli, en réserve devant Landshut.

Napoléon.

P. S. Témoignez beaucoup de confiance au général de Wrede.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

15108. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, SUR LES HAUTEURS D'ECKMÜHL.

Landshut, 22 avril 1809.

Mon Cousin, j'ai causé avec le général Piré, et, un quart d'heure après, je vous ai envoyé un de mes officiers d'ordonnance. Je vous envoie mon aide de camp Lebrun pour vous informer que je dirige sur Eckmühl les divisions Gudin et Morand, les cuirassiers Saint-Sulpice et une brigade de Wurtembergeois. Le duc de Rivoli suivra avec trois divisions et les cuirassiers Espagne. Concertez-vous avec le duc de Danzig sur ce que vous devez faire en cas d'attaque, dans quelque position que vous vous trouviez, et faites en sorte que les divisions Oudinot et Boudet puissent concourir à la bataille, ainsi que les divisions du duc de Danzig, savoir deux divisions de Bavarois et la division Demont. Si le prince Charles reste aujourd'hui et que la position soit attaquable, j'espère l'attaquer à quatre heures, surtout si je vous entends engagé. Envoyez-moi des Bavarois par la traverse, qui viennent me joindre et me donner de vos nouvelles. S'il y a possibilité de me joindre, le duc de Danzig peut envoyer un fort parti pour se lier avec moi. Il faut exterminer l'armée autrichienne et venger le régiment qui a été enlevé.

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15109. — AU GÉNÉRAL ROUYER,

COMMANDANT LES TROUPES DES PRINCES CONFÉDÉRÉS, À INGOLSTADT.

Landshut, 22 avril 1809.

Je vous préviens, Général, que tout ce qui est depuis Donauwœrth

jusqu'à Vohburg est à vos ordres. S'il y avait des événements extraordinaires, c'est à vous à tout disposer sans attendre des ordres. Si l'ennemi forçait du côté de Donauwœrth, tout ce qui serait sur le Danube regagnerait Ingolstadt, ou Augsburg, s'ils n'avaient pas le temps de regagner Ingolstadt. Il ne faut pas oublier les troupes qui sont à Neuburg; elles se replieront sur Ingolstadt d'abord, ou enfin sur Augsburg, si elles n'avaient pas le temps de rejoindre Ingolstadt. Nous manœuvrons aujourd'hui; nous lui portons le dernier coup, nous lui avons fait 30,000 prisonniers, pris toute son artillerie, ses bagages.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

15110. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,

COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À EGGLOFSHEIM.

Château d'Egglofsheim, 23 avril 1809.

Ordre au duc de Rivoli de se diriger avec les trois divisions qui sont ici sur Straubing, de s'emparer du pont de bateaux que l'ennemi aurait pu faire à Straubing, de pousser des reconnaissances dans toutes les directions pour arrêter sur les deux rives du Danube les bagages et les colonnes de l'ennemi.

Le maréchal Bessières a l'ordre de passer l'Inn aujourd'hui avec la division Molitor et la division Wrede.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

15111. — PROCLAMATION A L'ARMÉE.

Quartier impérial de Ratisbonne, 24 avril 1809.

Soldats! vous avez justifié mon attente. Vous avez suppléé au nombre par votre bravoure. Vous avez glorieusement marqué la différence qui existe entre les soldats de César et les cohues armées de Xercès.

En peu de jours, nous avons triomphé dans les trois batailles rangées de Thann, d'Abensberg et d'Eckmühl, et dans les combats de Peising, de Landshut et de Ratisbonne. Cent pièces de canon, quarante drapeaux,

50,000 prisonniers, trois équipages de pont, tous les parcs de l'ennemi portés sur six cents caissons attelés, trois mille voitures attelées portant ses bagages, toutes les caisses des régiments, voilà le résultat de la rapidité de vos marches et de votre courage.

L'ennemi, enivré par un cabinet parjure, paraissait ne plus conserver aucun souvenir de vous. Son réveil a été prompt; vous lui avez apparu plus terribles que jamais. Naguère il a traversé l'Inn et envahi le territoire de nos alliés. Naguère il se promettait de porter la guerre au sein de notre patrie. Aujourd'hui, défait, épouvanté, il fuit en désordre; déjà mon avant-garde a passé l'Inn. Avant un mois nous serons à Vienne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

15112. — PREMIER BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Quartier général de Ratisbonne, 24 avril 1809.

L'armée autrichienne a passé l'Inn le 9 avril. Par là les hostilités ont commencé, et l'Autriche a déclaré une guerre implacable à la France, à ses alliés et à la Confédération du Rhin.

Voici quelle était la position des corps français et alliés :

Le corps du duc d'Auerstaedt, à Ratisbonne;

Le corps du duc de Rivoli, à Ulm;

Le corps du général Oudinot, à Augsburg;

Le quartier général, à Strasbourg;

Les trois divisions bavaroises, sous les ordres du duc de Danzig, placées, la 1re, commandée par le Prince royal, à Munich, la 2e, commandée par le général Deroy, à Landshut, et la 3e, commandée par le général de Wrede, à Straubing;

La division wurtembergeoise, à Heidenheim;

Les troupes saxonnes, campées sous les murs de Dresde;

Le corps du duché de Varsovie, commandé par le prince Poniatowski, sous Varsovie.

Le 10, les troupes autrichiennes investirent Passau, où s'enferma un bataillon bavarois; elles investirent en même temps Kufstein, où s'en-

ferma également un bataillon bavarois. Ce mouvement eut lieu sans tirer un coup de fusil.

Les Autrichiens publièrent dans le Tyrol la proclamation ci-jointe[1].

La cour de Bavière quitta Munich pour se rendre à Dillingen.

La division bavaroise qui était à Landshut se porta à Achdorf, sur la rive gauche de l'Isar.

La division commandée par le général de Wrede se porta sur Neustadt.

Le duc de Rivoli partit d'Ulm et se porta sur Augsburg.

Du 10 au 16, l'armée ennemie s'avança de l'Inn sur l'Isar. Des partis de cavalerie se rencontrèrent, et il y eut plusieurs charges, dans lesquelles les Bavarois eurent l'avantage. Le 16, à Pfaffenhofen, les 2e et 3e régiments de chevau-légers bavarois culbutèrent les hussards de Stipsicz et les dragons de Rosenberg[2].

Au même moment, l'ennemi se présenta en force pour déboucher par Landshut. Le pont était rompu, et la division bavaroise commandée par le général Deroy opposait une vive résistance à ce mouvement; mais, menacée par des colonnes qui avaient passé l'Isar à Moosburg et à Freising, cette division se retira en bon ordre sur celle du général de Wrede, et l'armée bavaroise se centralisa sur Neustadt.

DÉPART DE L'EMPEREUR DE PARIS LE 13.

L'Empereur apprit par le télégraphe, dans la soirée du 12, le passage de l'Inn par l'armée autrichienne, et partit de Paris un instant après. Il arriva le 16, à trois heures du matin, à Ludwigsburg, et dans la soirée du même jour à Dillingen, où il vit le roi de Bavière, passa une demi-heure avec ce prince, et lui promit de le ramener en quinze jours dans sa capitale et de venger l'affront fait à sa Maison en le faisant plus grand que ne furent jamais aucuns de ses ancêtres. Le 17, à deux heures du matin, Sa Majesté arriva à Donauwœrth, où était établi le quartier général, et donna sur-le-champ les ordres nécessaires.

Le 18, le quartier général fut transporté à Ingolstadt.

[1] Voir *le Moniteur* du 3 mai 1809.

[2] Le régiment de Rosenberg était un régiment de chevau-légers.

COMBAT DE PFAFFENHOFEN, LE 19.

Le 19, le général Oudinot, parti d'Augsburg, arriva à la pointe du jour à Pfaffenhofen, y rencontra 3 ou 4,000 Autrichiens, qu'il attaqua et dispersa, et fit 300 prisonniers.

Le duc de Rivoli, avec son corps d'armée, arriva le lendemain à Pfaffenhofen.

Le même jour, le duc d'Auerstaedt quitta Ratisbonne pour se porter sur Neustadt et se rapprocher d'Ingolstadt. Il parut évident alors que le projet de l'Empereur était de manœuvrer sur l'ennemi, qui avait débouché de Landshut, et de l'attaquer dans le moment même où, croyant avoir l'initiative, il marchait sur Ratisbonne.

BATAILLE DE THANN, LE 19.

Le 19, à la pointe du jour, le duc d'Auerstaedt se mit en marche sur deux colonnes. Les divisions Morand et Gudin formaient sa droite; les divisions Saint-Hilaire et Friant formaient sa gauche. La division Saint-Hilaire, arrivée au village de Peising, y rencontra l'ennemi plus fort en nombre, mais bien inférieur en bravoure, et là s'ouvrit la campagne par un combat glorieux pour nos armes. Le général Saint-Hilaire, soutenu par le général Friant, culbuta tout ce qui était devant lui, enleva les positions de l'ennemi, lui tua une grande quantité de monde et lui fit 6 ou 700 prisonniers. Le 72e se distingua dans cette journée, et le 57e soutint son ancienne réputation. Il y a seize ans, ce régiment avait été surnommé en Italie *le Terrible*, et il a bien justifié ce surnom dans cette affaire, où seul il a abordé et successivement défait six régiments autrichiens.

Sur la gauche, à deux heures après midi, le général Morand rencontra également une division autrichienne, qu'il attaqua en tête, tandis que le duc de Danzig, avec un corps bavarois parti d'Abensberg, vint la prendre en queue. Cette division fut bientôt débusquée de toutes ses positions et laissa quelques centaines de morts et de prisonniers. Le régiment entier des dragons de Levenehr fut détruit par les chevau-légers bavarois, et son colonel fut tué.

A la chute du jour, le corps du duc de Danzig fit sa jonction avec celui du duc d'Auerstaedt.

Dans toutes ces affaires, les généraux Saint-Hilaire et Friant se sont particulièrement distingués.

Ces malheureuses troupes autrichiennes, qu'on avait amenées de Vienne au bruit des chansons et des fifres, en leur faisant croire qu'il n'y avait plus d'armée française en Allemagne et qu'elles n'auraient affaire qu'aux Bavarois et aux Wurtembergeois, montrèrent tout le ressentiment qu'elles concevaient contre leurs chefs de l'erreur où ils les avaient entretenues, et leur terreur ne fut que plus grande à la vue de ces vieilles bandes qu'elles étaient accoutumées à considérer comme leurs maîtres.

Dans tous ces combats, notre perte fut peu considérable en comparaison de celle de l'ennemi, qui surtout perdit beaucoup d'officiers et de généraux, obligés de se mettre en avant pour donner de l'élan à leurs troupes. Le prince de Liechtenstein, le général de Lusignan et plusieurs autres furent blessés. La perte des Autrichiens en colonels et officiers de moindre grade est extrêmement considérable.

BATAILLE D'ABENSBERG, LE 20.

L'Empereur résolut de battre et de détruire le corps de l'archiduc Louis et celui du général Hiller, forts ensemble de 60,000 hommes. Le 20, l'Empereur se porta à Abensberg. Il donna ordre au duc d'Auerstaedt de tenir en respect les corps de Hohenzollern, de Rosenberg et de Liechtenstein, pendant que, avec les deux divisions Morand et Gudin, les Bavarois et les Wurtembergeois, il attaquait de front l'armée de l'archiduc Louis et du général Hiller, et qu'il faisait couper les communications de l'ennemi par le duc de Rivoli, en le faisant passer à Freising et de là sur les derrières de l'armée autrichienne. Les divisions Morand et Gudin formèrent la gauche et manœuvrèrent sous les ordres du duc de Montebello. L'Empereur se décida à combattre ce jour-là à la tête des Bavarois et des Wurtembergeois. Il fit réunir en cercle les officiers de ces deux armées et leur parla longtemps[1]; le prince royal de Bavière tradui-

[1] Voir pièce n° 15099.

sait en allemand ce qu'il disait en français. L'Empereur leur fit sentir la marque de confiance qu'il leur donnait. Il dit aux officiers bavarois que les Autrichiens avaient toujours été leurs ennemis; que c'était à leur indépendance qu'ils en voulaient; que depuis plus de deux cents ans les drapeaux bavarois étaient déployés contre la Maison d'Autriche; mais que cette fois il les rendrait si puissants, qu'ils suffiraient seuls désormais pour lui résister. Il parla aux Wurtembergeois des victoires qu'ils avaient remportées sur la Maison d'Autriche lorsqu'ils servaient dans l'armée prussienne et des derniers avantages qu'ils avaient obtenus dans la campagne de Silésie. Il leur dit à tous que le moment de vaincre était venu pour porter la guerre sur le territoire autrichien. Ces discours, qui furent répétés aux compagnies par les capitaines, et les différentes dispositions que fit l'Empereur, produisirent l'effet qu'on pouvait en attendre.

L'Empereur donna alors le signal du combat et mesura les manœuvres sur le caractère particulier de ces troupes. Le général de Wrede, officier bavarois d'un grand mérite, placé au-devant du pont de Siegenburg, attaqua une division autrichienne qui lui était opposée; le général Vandamme, qui commandait les Wurtembergeois, la déborda sur son flanc droit. Le duc de Danzig, avec la division du Prince royal et celle du général Deroy, marcha sur le village de Neuhausen pour arriver sur la grande route d'Abensberg à Landshut. Le duc de Montebello, avec ses deux divisions françaises, força l'extrême gauche, culbuta tout ce qui était devant lui et se porta sur Rohr et Rottenburg. Sur tous les points la canonnade était engagée avec succès. L'ennemi, déconcerté par ces dispositions, ne combattit qu'une heure et battit en retraite. Huit drapeaux, douze pièces de canon, 18,000 prisonniers, furent le résultat de cette affaire, qui ne nous a coûté que peu de monde.

COMBAT ET PRISE DE LANDSHUT, LE 21.

La bataille d'Abensberg ayant découvert le flanc de l'armée autrichienne et tous les magasins de l'ennemi, le 21, l'Empereur, dès la pointe du jour, marcha sur Landshut. Le duc d'Istrie culbuta la cavalerie ennemie dans la plaine en avant de cette ville.

Le général de division Mouton fit marcher au pas de charge sur le pont les grenadiers du 17e, formant la tête de la colonne. Ce pont, qui est en bois, était embrasé, mais ne fut point un obstacle pour notre infanterie, qui le franchit et pénétra dans la ville. L'ennemi, chassé de sa position, fut alors attaqué par le duc de Rivoli, qui débouchait par la rive droite. Landshut tomba en notre pouvoir, et, avec Landshut, nous primes 30 pièces de canon, 9,000 prisonniers, 600 caissons du parc attelés et remplis de munitions, 3,000 voitures portant les bagages, trois superbes équipages de pont, enfin les hôpitaux et les magasins que l'armée autrichienne commençait à former. Des courriers, des aides de camp du général en chef le prince Charles, des convois de malades venant de Landshut, et très-étonnés d'y trouver l'ennemi, eurent le même sort.

BATAILLE D'ECKMÜHL, LE 22.

Tandis que la bataille d'Abensberg et le combat de Landshut avaient des résultats si importants, le prince Charles se réunissait avec le corps de Bohême commandé par le général Kollowrath, et obtenait à Ratisbonne un faible succès. 1,000 hommes du 65e, qui avaient été laissés pour garder le pont de Ratisbonne, ne reçurent point l'ordre de se retirer. Cernés par l'armée autrichienne, ces braves, ayant épuisé leurs cartouches, furent obligés de se rendre. Cet événement fut sensible à l'Empereur. Il jura que, dans les vingt-quatre heures, le sang autrichien coulerait dans Ratisbonne pour venger cet affront fait à ses armes.

Dans le même temps, les ducs d'Auerstaedt et de Danzig tenaient en échec les corps de Rosenberg, de Hohenzollern et de Liechtenstein. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le 22 au matin, l'Empereur se mit en marche de Landshut avec les deux divisions du duc de Montebello, le corps du duc de Rivoli, les divisions de cuirassiers Nansouty et Saint-Sulpice et la division wurtembergeoise. A deux heures après midi, il arriva vis-à-vis Eckmühl, où les quatre corps de l'armée autrichienne, formant 110,000 hommes, étaient en position sous le commandement de l'archiduc Charles. Le duc de Montebello déborda l'ennemi par la gauche avec la division Gudin. Au premier signal, les ducs d'Auerstaedt

et de Danzig et la division de cavalerie légère du général Montbrun débouchèrent. On vit alors un des plus beaux spectacles qu'ait offerts la guerre. 110,000 ennemis attaqués sur tous les points, tournés par leur gauche et successivement dépostés de toutes leurs positions. Le détail des événements militaires serait trop long : il suffit de dire que, mis en pleine déroute, l'ennemi a perdu la plus grande partie de ses canons et un grand nombre de prisonniers; que le 10e d'infanterie légère de la division Saint-Hilaire se couvrit de gloire en débouchant sur l'ennemi, et que les Autrichiens, débusqués du bois qui couvre Ratisbonne, furent jetés dans la plaine et coupés par la cavalerie. Le sénateur général de division Demont eut un cheval tué sous lui. La cavalerie autrichienne, forte et nombreuse, se présenta pour protéger la retraite de son infanterie; la division Saint-Sulpice sur la droite, la division Nansouty sur la gauche, l'abordèrent : la ligne de hussards et de cuirassiers ennemis fut mise en déroute; plus de 300 cuirassiers autrichiens furent faits prisonniers. La nuit commençait. Nos cuirassiers continuèrent leur marche sur Ratisbonne. La division Nansouty rencontra une colonne ennemie qui se sauvait, la chargea et la fit prisonnière; elle était composée de trois bataillons hongrois de 1,500 hommes.

La division Saint-Sulpice chargea un autre carré dans lequel faillit être pris le prince Charles, qui ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Cette colonne fut également enfoncée et prise. L'obscurité obligea enfin à s'arrêter. Dans cette bataille d'Eckmühl, il n'y eut que la moitié à peu près des troupes françaises engagée. Poussée l'épée dans les reins, l'armée ennemie continua à défiler toute la nuit, par morceaux et dans la plus épouvantable déroute. Tous ses blessés, la plus grande partie de son artillerie, quinze drapeaux et 20,000 prisonniers sont tombés en notre pouvoir. Les cuirassiers se sont, comme à l'ordinaire, couverts de gloire.

COMBAT ET PRISE DE RATISBONNE, LE 23.

Le 23, à la pointe du jour, on s'avança sur Ratisbonne, l'avant-garde formée par la division Gudin et par les cuirassiers des divisions Nansouty et Saint-Sulpice. On ne tarda pas à apercevoir la cavalerie ennemie

qui prétendait couvrir la ville. Trois charges successives s'engagèrent : toutes furent à notre avantage. Sabrés et mis en pièces, 8,000 hommes de cavalerie ennemie repassèrent précipitamment le Danube. Sur ces entrefaites, nos tirailleurs tâtèrent la ville. Par une inconcevable disposition, le général autrichien y avait placé six régiments sacrifiés sans raison. La ville est enveloppée d'une mauvaise enceinte, d'un mauvais fossé et d'une mauvaise contrescarpe. L'artillerie arriva; on mit en batterie des pièces de 12. On reconnut une issue par laquelle, au moyen d'une échelle, on pouvait descendre dans le fossé, et remonter ensuite par une brèche faite à la muraille. Le duc de Montebello fit passer par cette ouverture un bataillon, qui gagna une poterne et l'ouvrit : on s'introduisit alors dans la ville. Tout ce qui fit résistance fut sabré; le nombre des prisonniers passa 8,000. Par suite de ses mauvaises dispositions, l'ennemi n'eut pas le temps de couper le pont, et les Français passèrent pêle-mêle avec lui sur la rive gauche.

Cette malheureuse ville, qu'il a eu la barbarie de défendre, a beaucoup souffert; le feu y a été une partie de la nuit; mais, par les soins du général Morand et de sa division, on parvint à le dominer et à l'éteindre.

Ainsi à la bataille d'Abensberg, l'Empereur battit séparément les deux corps de l'archiduc Louis et du général Hiller. Au combat de Landshut, il s'empara du centre des communications de l'ennemi et du dépôt général de ses magasins et de son artillerie. Enfin à la bataille d'Eckmühl, les quatre corps de Hohenzollern, de Rosenberg, de Kollowrath et de Liechtenstein furent défaits et mis en déroute. Le corps du général Bellegarde, arrivé le lendemain de cette bataille, ne put qu'être témoin de la prise de Ratisbonne et se sauva en Bohême.

Cette première notice des opérations militaires qui ont ouvert la campagne d'une manière si brillante sera suivie d'une relation plus détaillée de tous les faits d'armes qui ont illustré les armées françaises et alliées.

Dans tous ces combats notre perte peut se monter à 1,200 tués et 4,000 blessés. Le général de division Cervoni, chef d'état-major du duc de Montebello, fut frappé d'un boulet de canon et tomba mort sur le champ de bataille d'Eckmühl; c'était un officier de mérite et qui s'était

distingué dans nos premières campagnes. Au combat de Peising, le général Hervo, chef de l'état-major du duc d'Auerstaedt, a été également tué; le duc d'Auerstaedt regrette vivement cet officier, dont il estimait la bravoure, l'intelligence et l'activité. Le général de brigade Clément, commandant une brigade de cuirassiers de la division Saint-Sulpice, a eu un bras emporté; c'est un officier de courage et d'un mérite distingué. Le général Schramm a été blessé. Le colonel du 14e de chasseurs a été tué dans une charge. En général, notre perte en officiers est peu considérable. Les 1,000 hommes du 65e qui ont été faits prisonniers ont été la plupart repris. Il est impossible de montrer plus de bravoure et de bonne volonté qu'en ont montré les troupes.

A la bataille d'Eckmühl, le corps du duc de Rivoli n'ayant pu encore rejoindre, ce maréchal est resté constamment auprès de l'Empereur; il a porté des ordres et fait exécuter différentes manœuvres.

A l'assaut de Ratisbonne, le duc de Montebello, qui avait désigné le lieu du passage, a fait porter les échelles par ses aides de camp.

Le prince de Neuchâtel, afin d'encourager les troupes et de donner en même temps une preuve de confiance aux alliés, a marché plusieurs fois à l'avant-garde avec les régiments bavarois.

Le duc d'Auerstaedt a donné dans ces différentes affaires de nouvelles preuves de l'intrépidité qui le caractérise.

Le duc de Rovigo, avec autant de dévouement que d'intrépidité, a traversé plusieurs fois les légions ennemies, pour aller faire connaître aux différentes colonnes les intentions de l'Empereur.

Des 220,000 hommes qui composaient l'armée autrichienne, tous ont été engagés, hormis les 20,000 hommes que commande le général Bellegarde et qui n'ont pas donné. De l'armée française, au contraire, près de la moitié n'a pas tiré un coup de fusil. L'ennemi, étonné par des mouvements rapides et hors de ses calculs, s'est trouvé en un moment déchu de sa folle espérance, et transporté du délire de la présomption dans un abattement approchant du désespoir.

Extrait du *Moniteur* du 3 mai 1809.

15113. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, je vous ai mandé de faire partir le régiment de Westphalie pour Strasbourg; donnez-lui l'ordre de se diriger sur Augsburg.

Le 1er régiment provisoire de chasseurs à cheval doit être également dirigé sur Augsburg.

Les six régiments provisoires de dragons qui s'organisent à Strasbourg doivent bientôt être en état d'entrer en campagne. Faites-vous rendre compte si les colonels en second sont rendus à leur poste et s'il y a suffisamment d'officiers. Il me semble que ces six régiments doivent bientôt former 4,000 hommes. Faites-leur donner six pièces d'artillerie légère, et qu'ils se mettent en marche, du 1er au 5 mai, pour se rendre à Augsburg.

Les cuirassiers me rendent ici des services inappréciables. Ce sont de bonnes et excellentes troupes de cavalerie. Entendez-vous avec le ministre Dejean pour qu'ils soient bien entretenus, qu'il leur soit fourni de bons chevaux, et qu'ils soient recrutés de manière à augmenter plutôt que de diminuer pendant la guerre. Il me tarde d'apprendre que tous ces régiments sont portés à 1,000 hommes et que leurs 4es escadrons sont complétés.

Donnez ordre au général Bourcier, qui est en Espagne, de se rendre à Augsburg, pour y prendre le commandement des dépôts de cavalerie de l'armée d'Allemagne.

Ayez soin que mon décret sur l'incorporation dans les régiments de l'armée du Rhin des conscrits destinés à des corps de l'armée d'Espagne soit exécuté, et que bientôt les 4es escadrons des régiments de chasseurs et de hussards soient disponibles. Continuez à faire organiser les 5es et 6es compagnies, et faites-les ensuite diriger sur Augsburg. Faites également partir tous les 4es bataillons qui doivent être à Saint-Denis.

Lorsque les deux demi-brigades réunies à Saint-Omer formeront

3,000 hommes, et que les gardes nationales seront organisées, faites aussi partir pour Strasbourg les 4ᵉˢ bataillons du camp de Boulogne.

Vous me ferez connaître la situation des demi-brigades qui se réunissent à Paris, Metz, Sedan, Wesel et Mayence.

Aussitôt que la garnison de la Martinique sera débarquée, elle rejoindra ses corps, les 82ᵉ, 26ᵉ et 66ᵉ régiments. Ces régiments demandent une attention particulière de votre part. Portez leurs sept bataillons au complet, de manière que ces trois régiments forment un corps de 20,000 hommes, que je pourrai faire venir en Allemagne, en le faisant remplacer, pour la garde des côtes, par des gardes nationales ou des troupes disponibles en Espagne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15114. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

Monsieur le Général Clarke, dans la répartition des conscrits, il faut avoir soin d'en donner beaucoup au 65ᵉ, ce régiment ayant perdu 1,000 hommes qui ont été faits prisonniers par suite d'une fausse manœuvre. Les officiers rentrent en France. Il faut reformer ce régiment, et lui donner 1,000 hommes sur la conscription des quatre années, et 1,000 sur la conscription de 1810.

Les 10,000 hommes des anciennes conscriptions seront répartis de la manière suivante : 1,000 hommes au 65ᵉ régiment, 6,000 pour les dépôts de la Garde, dont 3,000 seront dirigés sur Strasbourg (ce sont ceux des départements qui se détourneraient trop s'ils venaient à Paris) et 3,000 sur Paris (ce sont ceux des départements dont la distance permet de passer par Paris sans trop s'éloigner).

Entendez-vous avec l'inspecteur aux revues, le commissaire des guerres et le quartier-maître de la Garde, pour leur habillement. Les habits seront confectionnés à Paris, aux ateliers de la Garde, et envoyés à Strasbourg.

Les 6,000 hommes seront donnés, savoir : 3,000 hommes aux deux nouveaux régiments de tirailleurs de la Garde que je forme par le décret ci-joint, et 3,000 hommes serviront à compléter les régiments de conscrits, tirailleurs et fusiliers.

Les 3,000 hommes restant des 10,000 seront répartis entre la cavalerie, l'artillerie et les corps de l'armée qui en auraient le plus besoin.

Moyennant la formation de deux nouveaux régiments de tirailleurs de la Garde, ma Garde sera composée de deux nouveaux régiments de fusiliers, de quatre régiments de tirailleurs, de quatre régiments de conscrits et de deux régiments de vieille Garde; ce qui fera douze régiments.

Quant à la répartition des 30,000 conscrits de 1810, comme il m'est difficile d'entrer dans ce détail, je ne puis que m'en rapporter à ce que vous ferez. Je désirerais seulement qu'il fût formé un dépôt de 3,000 conscrits à Strasbourg et un dépôt de 3,000 à Grenoble, pour envoyer aux régiments des armées du Rhin et d'Italie qui auraient le plus souffert.

Il faut que ces dépôts soient bien organisés et que leur habillement soit confectionné, en établissant à Strasbourg et à Grenoble un conseil d'administration de confection comme celui que j'avais établi à Bordeaux, en se servant pour tous les habits d'un seul bouton à aigle.

Le dépôt de Strasbourg sera surveillé par le duc de Valmy; il faudra chercher un officier intelligent pour le dépôt de Grenoble, et, à mesure que les corps auront fait des pertes extraordinaires, on tirera de ces dépôts pour leur envoyer.

Il ne resterait plus que 24,000 hommes à distribuer, dont 1,000 au 65e. Je désire que dans cette répartition on prenne en considération les divisions Friant et Saint-Hilaire, qui ont le plus souffert jusqu'à présent.

Napoléon.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

15115. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, À PARIS.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

J'ai reçu l'état comparatif de ce que coûtent un régiment de cinq batail-

lons et deux régiments de conscrits de la Garde. Il résulte qu'il y a une économie de 400,000 francs. D'après cette considération, je me suis résolu à créer deux nouveaux régiments de tirailleurs, qui seront formés par les conscrits des années antérieures. La Garde sera donc composée de deux régiments de vieille Garde, deux régiments de fusiliers, un régiment de tirailleurs (dont les officiers et sous-officiers sont de la Garde, ce qui sera changé le plus promptement possible), deux régiments de tirailleurs organisés comme les régiments de conscrits, et enfin quatre régiments de conscrits; en tout, onze régiments d'infanterie, faisant 17,600 hommes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15116. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À CALDIERO.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

Mon Fils, je reçois à la fois vos deux lettres du 14 et du 17. Je vois par elles qu'il m'en manque plusieurs, car j'ai ignoré votre mouvement de retraite sur le Frioul et ce qui est arrivé à la colonne que j'avais en Tyrol. Il est fâcheux que vous ayez livré bataille sans avoir votre cavalerie. Vos lettres ne contenant point de détails, je suppose que je recevrai aujourd'hui ou demain un officier qui me fera connaître en quoi consistent mes pertes de ce côté.

Vous verrez par une proclamation l'analyse des succès que j'ai obtenus ici, après huit jours de manœuvres. Mes troupes ont passé l'Inn et seront bientôt à Linz et à Salzburg.

Vous avez eu tort de vous inquiéter de ce que l'ennemi avait dans le Tyrol. Si vous vous êtes affaibli pour couvrir Vérone, vous avez eu tort; devant livrer la bataille, il fallait réunir toutes vos troupes, et, si vous l'aviez gagnée, vous n'aviez rien à craindre des troupes qui étaient dans le Tyrol. Je ne puis vous donner aucune instruction, ignorant les événements qui se sont passés; toutefois il faut bien tenir la ligne de l'Adige, et j'espère que bientôt mes mouvements les appelleront à la défense de Vienne, en tout ou en partie.

La division Miollis doit bientôt être arrivée; ce qui vous renforcera d'autant.

Je suppose que vous instruisez de tout le prince Borghese et que vous faites mettre mes places en état, que vous avez désarmé mes frégates d'Ancône et réuni tous les équipages pour la défense de Venise. Faites approvisionner Mantoue et toutes mes forteresses.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15117. — A M. LOUIS D'AFFRY,

LANDAMMAN DE LA SUISSE.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

Très-cher et grand ami, je reçois votre lettre du 18 avril que me remet M. Reinhard. J'approuve toutes les mesures prises pour assurer la neutralité de la Suisse. Votre territoire ne sera jamais attaqué par moi, mais il le sera par mes ennemis aussitôt qu'ils seront en état de le faire. Les événements qui viennent de se passer font penser que ce moment n'est pas près d'arriver. Toutefois les mesures que vous avez prises et les intentions que la Diète a manifestées sont très-convenables; car, si une seule fois la Suisse laissait violer son territoire par la Maison d'Autriche, elle serait perdue pour toujours. Il est très-certain que, lors de la guerre de 1805, et peut-être même dans celle-ci, le cabinet de Vienne avait cherché à troubler la Suisse et à y pénétrer; projets vains, que le succès de mes armes a dissipés, mais qui cependant ne doivent point être oubliés et qui doivent pour l'avenir servir de règle à la Suisse.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par le gouvernement de la Confédération helvétique

15118. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE,

À LEIPZIG.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

J'ai expédié un officier d'ordonnance à Votre Majesté pour lui faire connaître les premiers succès que j'ai obtenus sur les corps du prince Louis

et du général Hiller, formant ensemble 60,000 hommes. Aujourd'hui je ne veux pas tarder plus longtemps à faire part à Votre Majesté des victoires que j'ai remportées, à Eckmühl et à Ratisbonne, sur les corps réunis des généraux Hohenzollern, Rosenberg, Kollowrath et la réserve du prince Liechtenstein, commandés par le prince Charles et formant 110,000 hommes. L'ennemi a évacué Munich et se retire sur la Bohême, poursuivi à marches forcées par le maréchal duc d'Auerstaedt. J'ai mandé au prince de Ponte-Corvo d'entrer en Bohême avec les troupes de Votre Majesté. Tout a donc favorisé mes armes, et j'éprouve une singulière satisfaction à voir que les états de Votre Majesté n'ont point été inquiétés par l'ennemi et qu'elle pourra, sous peu de jours, rentrer dans sa capitale.

Je pars demain pour me porter sur l'Inn; mon avant-garde n'en est pas éloignée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15119. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 22 avril. L'arrivée des Autrichiens sur l'Altmühl et Nuremberg est véritable; mais bien des choses se sont passées depuis. La bataille de Ratisbonne a terminé le destin de l'armée autrichienne. J'ai sur-le-champ fait passer le Danube à une partie de mes troupes pour poursuivre vivement l'ennemi. Je ne doute pas que Bellegarde ne se soit replié pour gagner la Bohême: s'il ne l'avait pas fait, il serait poursuivi l'épée dans les reins. Je ne pense donc pas qu'il y ait aucune espèce de danger; cependant, s'il en était autrement, je pense que Votre Majesté devrait se retirer sur Strasbourg. Du reste, je vais me porter sur la droite et vais passer l'Inn; mon avant-garde l'a passée; mais je ne quitterai pas Ratisbonne que je ne sois assuré que la rive gauche du Danube est purgée.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15120. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,
À STUTTGART.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

Monsieur mon Frère, le corps de Bellegarde était aujourd'hui 25 à Schwarzenfeld; il se retire par la Bohême. Le prince de Ponte-Corvo avec les Saxons va le suivre. Votre Majesté ne doit donc avoir aucune inquiétude. Je désirerais qu'elle pût envoyer 2,000 hommes, cavalerie et infanterie, sur la frontière du Vorarlberg pour contenir Kempten, Füssen et empêcher l'insurrection du Tyrol de se répandre. Cette colonne mobile, qui pourrait se porter partout, serait, je pense, fort utile pour maintenir la tranquillité dans toute la Souabe.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15121. — A LOUIS X, GRAND-DUC DE HESSE-DARMSTADT,
À DARMSTADT.

Ratisbonne, 25 avril 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 20 avril, que m'apporte le prince Émile. Je le vois avec plaisir se livrer au métier des armes, qui a toujours été celui des princes de sa Maison; je suis certain qu'il répondra aux désirs de Votre Altesse et à l'opinion que j'ai de sa famille.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

15122. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À REGENSTAUF.

Ratisbonne, 26 avril 1809, trois heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 25 à onze heures du soir, où je vois que vous pensez que le prince Charles se serait porté sur Passau par Cham. Cette marche de flanc serait bien hasardeuse. Nous devons être aujourd'hui 26 à Passau. D'ailleurs vous ne dites point sur quoi vous fondez cette opinion. Les renseignements donnés par le général Montbrun,

qui les a pris sur les lieux, sont tout opposés. Tout porte donc à penser qu'il a pris la direction qu'annonce le général Montbrun; cette marche est plus naturelle. Cependant j'attends de connaître positivement ce qui en est; il m'importe beaucoup d'être éclairé sur cette affaire.

Hemau étant libre et Bellegarde s'étant retiré sur Schwandorf, il ne faut pas épuiser votre cavalerie en courses inutiles du côté de Nuremberg; de simples estafettes suffisent; et employez le 12e de chasseurs à talonner l'arrière-garde de Bellegarde. Je pense qu'avec votre corps d'armée vous devez vous porter sur Bruck, où vous saurez positivement le parti que prendra le prince Charles. Le général de division Dupas, avec une brigade française de 5,000 hommes et une brigade composée des contingents des petits princes, que commande le général Rouyer, formant une division de 10,000 hommes, se rend à Ratisbonne, où je suppose qu'il sera arrivé le 27. Je retiens le général Boudet à Straubing jusqu'à nouvel ordre; il y est arrivé hier 25, à dix heures du soir. J'ai bien de l'impatience à savoir ce que fait l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15123. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À REGENSTADF.

Ratisbonne, 26 avril 1809, quatre heures du matin.

Mon Cousin, comme il serait possible que je partisse d'ici ce matin, je désirerais avoir, avant de partir, les rapports d'avant-garde et savoir sur quoi est fondée l'idée que vous avez que l'ennemi se retire sur Passau; est-ce conjecture, ou votre opinion est-elle appuyée sur des témoignages? Le duc de Rivoli, qui était à Straubing, me mandait le 25 qu'à huit lieues à la ronde il n'y avait pas d'ennemis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15124. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À REGENSTAUF.

Landshut, 26 avril 1809, trois heures après midi.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 26 par un officier d'ordonnance.

Le général Boudet est avec sa division à Straubing; il me mande que l'on dit dans le pays que le général Liechtenstein est à Cham et que les avant-postes arrivent à moitié chemin de Cham à Straubing. Je suppose que le mouvement du duc de Rivoli sur Straubing les aura attirés de ce côté. Le général Boudet restera en position jusqu'à nouvel ordre, et j'attendrai de nouvelles circonstances ou un besoin commandé, pour le retirer de Straubing. Je lui ai envoyé un régiment de cavalerie légère wurtembergeoise. Le duc de Rivoli a dû arriver à Passau; je n'en ai point encore de nouvelles. L'ennemi paraît avoir des forces imposantes du côté de Salzburg dans le Tyrol.

J'attends de vos nouvelles avec impatience.

Napoléon.

P. S. Je n'ai pas besoin de vous répéter que votre instruction est générale, et que, du moment où l'ennemi se sera retiré en Bohême, vous devez marcher sur Passau, laissant à Ratisbonne la division Dupas, jusqu'à ce que le prince de Ponte-Corvo ait appuyé sur Ratisbonne.

Il est important que vous vous trouviez à la bataille qui doit avoir lieu entre Passau et Vienne.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmuhl.

15125. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LANDSHUT.

Landshut, 26 avril 1809.

Mon Cousin, le bulletin, n'étant qu'une esquisse légère des événements, ne peut pas satisfaire l'amour-propre des officiers; il est donc nécessaire que vous fassiez un relevé des rapports des généraux, pour en former un canevas dans lequel on fera connaître les faits particuliers. Je vous envoie à cet effet un rapport du duc de Danzig. Proposez-moi également les récompenses à accorder à chaque corps, les avancements et les distinctions demandés par les généraux.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15126. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LANDSHUT.

Landshut, 26 avril 1809.

Mon Cousin, le dépôt général de cavalerie de l'armée sera placé à Landshut. En conséquence, tout ce que les régiments de cavalerie auraient du côté de Ratisbonne, Dillingen, Nœrdlingen, etc. se réunira à Landshut. En attendant l'arrivée du général Bourcier, vous nommerez un officier supérieur pour prendre le commandement de ce dépôt. Quand le dépôt passera plus de 8,000 chevaux, il sera divisé en dépôts de chasseurs, hussards, grosse cavalerie, placés à Moosburg et autres endroits favorables pour le fourrage.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

15127. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LANDSHUT.

Landshut, 26 avril 1809.

Mon Cousin, donnez ordre que les onze bataillons de marche que commande le général Marion, qui arrivent demain à Augsburg, se rendent à Munich. Ordonnez également que les 3e, 4e et 5e bataillons de marche, que la 14e compagnie de marche et que le détachement du 122e régiment se mettent en marche, et que cette colonne, forte de 5 à 6,000 hommes, se rende à Munich, d'où elle ne partira que d'après de nouveaux ordres. Donnez l'ordre que toute la cavalerie destinée pour le général Colbert, le duc de Rivoli, la brigade Piré, tout ce qui est destiné pour la brigade Jacquinot, se rende également à Munich, et que la cavalerie destinée à renforcer la division Montbrun reste à Augsburg. Les trois compagnies d'Anhalt se rendront à Ratisbonne. Quant à ce qui n'arrive que le 28, je me réserve de donner des ordres. Vous me remettrez cela sous les yeux demain soir. Le détachement de Portugais à cheval attendra à Augsburg le détachement d'élite à pied, afin que ces deux corps marchent ensemble. Vous mettrez à Munich un commandant qui rendra

compte de l'arrivée de ces détachements au fur et à mesure. Vous me remettrez sous les yeux, le 29, l'arrivée de ces détachements à Munich, afin que j'en dispose suivant les circonstances.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15128. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À CALDIERO.

Landshut, 26 avril 1809.

Mon Fils, je ne conçois rien à votre correspondance; vous m'avez écrit le 17 et le 19, et vous ne me dites rien. J'ignore comment s'est passée la bataille, le nombre d'hommes, de pièces de canon que j'ai perdus, d'où est venue cette défaite. Cette conduite est étrange. Au lieu de m'envoyer officier sur officier, vous ne m'envoyez que de mauvais courriers qui ne savent et ne disent rien. Vous portez votre attention sur le Tyrol, d'où vous n'avez absolument rien à craindre. Indépendamment d'un de mes corps qui marche sur Salzburg, que voulez-vous que fassent une douzaine de mille hommes qu'une poignée d'hommes au Monte-Baldo peut tenir en respect? Tout cela est peu sensé. Il faut que la bataille ait été bien terrible pour que vous ayez abandonné la Piave. Je ne puis asseoir mon jugement, puisque j'ignore ce qui s'est passé et quelle est la situation de mon armée. Mais laisser bloquer Venise sans des raisons très-fortes, et par la seule terreur ridicule du Tyrol, est une opération insensée. La première de toutes les choses à faire, c'est de m'envoyer des détails très-circonstanciés, ensuite de m'envoyer un officier tous les jours pour me tenir informé de ce qui se passe. Si vous craignez une agression par le Tyrol, faites occuper les positions que j'ai occupées dans mes campagnes d'Italie; tous les tambours de votre armée les connaissent. Je fis occuper le Monte-Baldo, la Corona, Rivoli et l'Adige; l'ennemi était maître d'Innspruck, de la Bavière et du Tyrol, et c'est surtout en empêchant la jonction de ce qu'il avait dans le Tyrol avec le Frioul que je l'ai battu.

Je vois que vous ne savez pas bien l'histoire de ces campagnes, puisque vous dites que, si l'ennemi vient par le Tyrol, il faudra lui abandonner la plaine de Vérone. Il ne peut déboucher par le Tyrol, si vous occupez

les hauteurs de Rivoli, et il ne peut pas forcer la position de Rivoli, si vous occupez la Corona et le Monte-Baldo. Je reste à concevoir comment mes troupes ont été battues par cette canaille d'Autrichiens. Ils étaient 300,000 ici; je les ai toujours battus, n'étant qu'un contre sept. L'armée d'Italie passait pour valoir cette armée. Si vous êtes maître de Bassano, l'ennemi n'osera jamais passer Trente; vous le couperiez par les gorges de la Brenta.

Quelque mal qui soit arrivé, si j'avais une parfaite connaissance de l'état des choses, je prendrais mon parti; mais je trouve ridicule et affreux que, la bataille ayant eu lieu le 16, nous nous trouvions au 26 sans que j'en aie la plus légère idée; cela déroute ici toutes mes combinaisons de campagne, et je ne vois pas qui peut vous avoir dicté cette singulière conduite. Je suppose que les corps qui étaient à Florence sont arrivés. J'espère être bientôt à Salzburg et couper tout ce qui est dans le Tyrol. Mais, pour Dieu! instruisez-moi de ce qui se passe, et faites-moi connaître la situation de mes affaires en Italie.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15129. — AU MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO,

COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À VILSBIBURG.

Landshut, 27 avril 1809, six heures et demie du matin.

Le mouvement du duc de Rivoli a décidé l'ennemi à se porter sur Passau. Il est important de passer promptement l'Inn et la Salza, afin de faire une diversion pour le duc de Rivoli.

Le duc de Danzig se porte sur Salzburg, poussant devant lui la division ennemie. Je serai de bonne heure à Neumarkt avec les cuirassiers, une division de cavalerie légère, quelque chose de ma Garde et les Wurtembergeois.

Aussitôt que vous aurez passé la Salza, éclairez-vous sur la droite et sur la gauche. Il ne serait pas impossible qu'on coupât un corps d'armée ennemi qui vient du Tyrol.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15130. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À NITTENAU.

Landshut, 27 avril 1809, neuf heures du matin.

Mon Cousin, le duc d'Istrie est à Oetting. Je n'ai pas de nouvelles du duc de Rivoli, que je crois à Passau. Je pars pour passer la Salza et me joindre avec lui. Je donne ordre au général Boudet de partir de Straubing aujourd'hui pour rejoindre le duc de Rivoli à Passau. 200 hommes d'un escadron de marche appartenant à la brigade de cavalerie légère du général Pajol resteront à Straubing sous les ordres du major Ameil. Ils seront sous vos ordres pour vous instruire de tout ce qui se passera, et, lorsque vos troupes seront à Cham, ils les rejoindront pour être incorporés dans leurs régiments. Tout porte à penser que les ennemis se retirent en Bohême, probablement pour tâcher de gagner Budweis. Toutefois il est très-important de tâcher d'arriver à temps pour la bataille qui doit se livrer. Point de nouvelles du prince de Ponte-Corvo depuis le 20. Ce soir mon quartier général sera à Neumarkt. Un parlementaire que le prince de Liechtenstein envoyait à Straubing pour savoir ce qui se passait a été retenu; gardez-le le temps nécessaire, après quoi vous le renverrez.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15131. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À CALDIERO.

Landshut, 27 avril 1809.

Mon Fils, il est neuf heures du matin et je n'ai pas encore de nouvelles de mon armée d'Italie. Je vous ai expédié hier Cavaletti. J'espère toujours que vous n'aurez pas évacué la Piave et que vous n'aurez pas abandonné au pillage le beau pays entre cette rivière et l'Adige. Au reste je ne puis avoir aucune idée sur rien, puisque j'ignore tout et que vous n'avez pas encore daigné me faire donner le moindre renseignement sur ce qui s'est passé.

Le roi de Bavière est rentré à Munich. Le siége de Passau et celui de Kufstein seront levés dans la journée. Mes troupes ont passé l'Inn, et demain probablement j'en aurai à Salzburg. Tout ce qui était dans le Tyrol de ce côté-ci se sauve à toutes jambes. Sans l'inconcevable échec que vient d'essuyer mon armée d'Italie, dès ce moment les destins de la Maison d'Autriche seraient entièrement terminés. Il me tarde bien de voir quelqu'un qui sache ce qui s'est passé.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

15132. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À PARIS.

Mühldorf, 27 avril 1809.

Monsieur de Champagny, je ne sais ce que signifient ces embarras pour le départ de M. de Metternich. Il faut l'envoyer à Strasbourg et de là à mon quartier général, d'où il sera échangé aux avant-postes avec ma légation. Le ministre de la police lui donnera un officier de gendarmerie pour l'accompagner, ou bien on recevra sa parole d'honneur par écrit qu'il suivra cette direction. Vous pourrez le faire accompagner par un élève des relations extérieures pour constater l'échange. Je trouve la lettre de M. de Lavallette mauvaise. Il était tout simple de répondre qu'on attendait les ordres de l'Empereur et que notre légation n'était point échangée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15133. — NOTE POUR M. OTTO,

MINISTRE DE FRANCE PRÈS LE ROI DE BAVIÈRE.

Mühldorf, 27 avril 1809.

Le duc de Rivoli est arrivé le 26 à Passau. 400 hommes retranchés ont voulu lui disputer le passage de la rivière; il les a pris, a débloqué le fort et pris position à Schærding. De l'autre côté, les corps des ducs d'Istrie et de Montebello ont passé l'Inn à Mühldorf.

Nous voilà en Autriche et nous marchons à grandes journées. Rien ne peut peindre le désordre et le découragement où sont tombés tous ces gens-ci.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15134. — A M. OTTO,

MINISTRE DE FRANCE PRÈS LE ROI DE BAVIÈRE.

Burghausen, 29 avril 1809.

Monsieur Otto, il est convenable que vous fassiez mettre dans les journaux d'Augsburg ou de Munich, selon le lieu où vous vous trouverez, la note des prisonniers qui passent et des articles de toutes couleurs sur les victoires de l'armée, afin d'animer les peuples de la Confédération contre les violences qu'exercent les Autrichiens contre les Bavarois et les Wurtembergeois. Envoyez de ces articles à Cassel à M. Reinhard, à Francfort à M. Hédouville, à Hanovre, à Hambourg. Faites faire quelques pamphlets par des Bavarois contre la Maison d'Autriche, qui servent d'antidote à ce qu'elle imprime, et faites-les répandre en Allemagne.

Quand nos troupes seront tout à fait entrées en Autriche, il serait possible que des communes bavaroises fussent inquiétées par des partis autrichiens venant de Bohême. Pour prévenir ces incursions, il serait convenable que les ponts depuis Straubing jusqu'à Passau fussent gardés par des compagnies de bourgeois armés, qui puissent les défendre contre des partis de cavalerie. On pourrait les armer avec les armes autrichiennes prises à Ratisbonne et ramassées sur le champ de bataille. On peut également mettre à chacun de ces ponts une escouade de canonniers avec deux ou trois pièces de canon. Concertez-vous là-dessus avec le ministre de la guerre bavarois. Stimulez le Roi et son ministre, pour qu'on fasse des recrues pour tenir les régiments au complet et qu'on achète des chevaux pour remonter la cavalerie. Cela est extrêmement important.

NAPOLÉON.

P. S. Faites passer la lettre ci-jointe à mon ministre à Berlin.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15135. — AU COMTE DE SAINT-MARSAN,
MINISTRE DE L'EMPEREUR, À BERLIN.

Burghausen, 29 avril 1809.

Monsieur de Saint-Marsan, je reçois votre lettre du 21. Les victoires que j'ai remportées aux batailles d'Abensberg, de Thann, d'Eckmühl et de Ratisbonne calmeront les têtes de vos écoles. Je suis entré hier à Salzburg, et j'ai envoyé un détachement pour tourner l'armée ennemie. Je compte être sous peu de jours à Vienne. Jusqu'à ce que M. de Champagny se soit rendu auprès de moi, continuez à m'adresser directement tous les renseignements que vous aurez sur la Pologne, sur les Russes et sur ce qui se passera autour de vous; et, lorsque vous aurez à me transmettre quelque chose d'important, chargez-en un de vos secrétaires de légation.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par le comte Cavour.

15136. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À BURGHAUSEN.

Burghausen, 29 avril 1809.

Mon Cousin, mon intention est de former dans le comté de Hanau un corps d'observation qui sera commandé par le duc de Valmy, qui aura sous ses ordres les généraux de division Rivaud et Beaumont, le général de brigade Boyer et deux autres généraux de brigade que nommera le ministre de la guerre. Ce corps sera composé, 1° de trois régiments provisoires de dragons, les plus en état des six qui se forment à Strasbourg, au choix du général Beaumont, qui partira avec ces trois régiments; 2° des 4es bataillons des 75e, 36e, 46e et 50e qui sont à Paris et qui reçoivent l'ordre de se porter sur Mayence; 3° des demi-brigades provisoires de réserve qui se réunissent à Mayence, à Metz et à Sedan, formant 8,000 hommes; 4° de douze pièces d'artillerie qui seront organisées à Mayence. Tout cela formera un corps de 14,000 hommes, qui portera le nom de corps d'observation de l'Elbe. Donnez les ordres directement pour ce qui fait partie de l'armée, c'est-à-dire pour les trois régi-

ments provisoires de dragons, au général Beaumont. Si sa division était déjà partie, il se porterait sur Hanau avec ses trois meilleurs régiments, et les trois autres continueraient leur route sur Augsburg, sous les ordres du général de brigade Picard. Pour les troupes qui sont dans l'intérieur de la France, transmettez les ordres au ministre de la guerre. Recommandez au duc de Valmy de porter, aussitôt que possible, son quartier général à Hanau, d'y réunir ses troupes, et surtout de les faire donner ensemble et de ne pas les éparpiller; enfin de faire grand bruit de la formation de son corps et de répandre qu'il est de 50,000 hommes, avec lesquels il devra se porter partout où il serait nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15137. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À BURGHAUSEN.

Burghausen, 29 avril 1809.

Mon Cousin, donnez ordre à la compagnie de canonniers bavarois qui est au pont de Rain, sur le Lech, de se rendre à Straubing, pour garder le pont de cette ville; elle mènera avec elle douze pièces de canon; elle laissera un sous-officier et quatre hommes pour garder le pont de Rain avec les six pièces de canon qui y resteront. Demandez au gouvernement bavarois les états de situation et l'emplacement des dépôts de l'artillerie. Mandez au roi de Bavière qu'il serait nécessaire qu'on armât quelques mille hommes des habitants de Straubing, Passau et autres villes le long du Danube, afin de garder les ponts qui existent sur le fleuve et se mettre à l'abri des partis ennemis qui viendraient lever des contributions.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15138. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG,

COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À FREYLASSING.

Burghausen, 29 avril 1809.

Mon Cousin, je suppose que vous êtes arrivé aujourd'hui à Salzburg.

Envoyez une forte avant-garde d'infanterie et de cavalerie sur le chemin de Spital jusqu'à seize lieues, la cavalerie à Rastadt, Bruck et Leoben. Faites que cette avant-garde annonce l'arrivée d'une armée de 40,000 hommes pour couper tout ce qui serait dans le Tyrol. Sachez si Chasteler, qui s'est porté sur Brixen, s'est retiré; s'il ne l'est pas, ce mouvement doit le faire retourner. Je pense que cette avant-garde doit être composée d'une brigade.

Aussitôt que vous aurez débloqué Kufstein, réunissez-en la garnison avec de la cavalerie, artillerie, et vous y ajouterez ce qui sera nécessaire pour former une colonne, que vous porteriez à la frontière pour observer ce qu'ils font dans le Tyrol.

Faites imprimer et publier ce qui s'est passé avec le prince Louis, Hiller, et avec des proclamations apprenez-leur le danger qu'ils courent.

Portez le général de Wrede à Strasswalchen et, avec la tête de votre corps, tenez-vous à Salzburg pour être à portée de soutenir vos deux avant-gardes, surtout celle qui sera sur le chemin de Rastadt.

Faites briser les armes de la Maison d'Autriche à Salzburg. Faites rappeler les milices et rapporter les armes à Salzburg. Faites-vous remettre l'état des milices qui se sont armées, et faites publier que, si sous huit jours elles ne sont pas rentrées dans leurs foyers, les communes seront traitées militairement. Faites arrêter les officiers autrichiens que l'empereur a laissés dans le Tyrol; ils serviront d'otages contre les traitements que l'on fera éprouver aux baillis bavarois. Faites arrêter les agents de l'insurrection. Nommez une commission de gouvernement, composée de cinq membres, qui administreront le pays en mon nom; faites-leur prêter serment de ne rien faire contre le bien de mon service.

Faites travailler sur-le-champ à la citadelle; mettez-y quelques canons de Kufstein: faites-y faire des palissades, et prenez des mesures telles que, dans cinq jours, elle soit en état de soutenir trois mois de siége et puisse me répondre de la tranquillité de la ville.

Quant à l'économie, veillez à ce que les caisses ne soient point pillées. Mettez le séquestre sur tout ce qui appartient aux Autrichiens.

Le major général va envoyer un commandant pour la citadelle, et l'intendant général un administrateur pour la province. Mettez sur-le-champ en confection 200,000 rations de biscuit.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15139. — AU MARÉCHAL KELLERMANN, DUC DE VALMY,

COMMANDANT L'ARMÉE DE RÉSERVE DU RHIN, À STRASBOURG.

Burghausen, 29 avril 1809.

Mon Cousin, rendez-vous à Mayence, afin d'avoir l'œil sur la Westphalie et de porter au Roi tous les secours que vous pourrez. Je donne ordre au ministre de la guerre de diriger sur Hanau quatre bataillons, formant 3,000 hommes, qui sont à Paris. Réunissez à Hanau les trois demi-brigades provisoires qui se forment à Sedan, à Metz et à Mayence; cela vous fera 10 à 11,000 hommes d'infanterie. Je donne ordre au général Beaumont de partir de Strasbourg avec trois régiments provisoires de dragons formant 1,500 à 2,000 chevaux, et de se rendre à Hanau, où vous réunirez le plus tôt possible tout ce corps, qui sera fort de 12 ou 13,000 hommes. Vous y emploierez le général de division Rivaud et le général de brigade Boyer. Ces troupes réunies vous formeront un corps qui portera le nom de *Corps d'observation de l'Elbe*, avec lequel vous pourrez vous porter partout où il sera nécessaire, pour prêter secours au roi de Westphalie et rétablir la tranquillité. Mais il est nécessaire que cela ne donne point par petits paquets, mais ensemble et sous votre direction.

Si vous avez des généraux de brigade dans votre commandement, nommez-en deux que vous attacherez à votre corps, indépendamment du général Boyer.

Correspondez fréquemment et par courriers avec le ministre de la guerre, et répandez partout le bruit que vous vous portez sur Hanau avec un corps d'observation de 50,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Valmy.

15140. AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À KÜRN.

Burghausen, 29 avril 1809, deux heures après midi.

Mon Cousin, le général Rouyer a dû arriver le 27 à Ratisbonne. Le général Dupas a dû y arriver le 29. Ainsi je suppose que demain soir vous aurez à votre disposition, à Straubing, une brigade française forte de 5,000 hommes et 5,000 Saxons avec quatorze canons. Vous aurez également 200 hommes de cavalerie du général Rouyer et 200 commandés par le major Ameil, qui, avec le régiment wurtembergeois qui est en garnison à Ratisbonne, formeront un total de plus de 12,000 hommes, qui seront parfaitement placés à Straubing sur la rive droite du Danube. Je fais donner ordre à une compagnie de canonniers bavarois, qui est à Rain avec douze pièces de canon, de se rendre à Straubing. Il sera bon de les y laisser dans tout état de choses, pour défendre le pont quand nous n'y serons plus. Donnez ordre au commandant bavarois qui est à Straubing de former deux ou trois bataillons bourgeois, que vous réunirez à Straubing et que vous armerez avec les fusils autrichiens provenant du désarmement de Ratisbonne.

Les dernières nouvelles que j'ai de vous sont du 27. Nous sommes arrêtés ici pour réparer le pont de la Salza, qui est tout à fait détruit. Nous avons occupé Salzburg et fait bon nombre de prisonniers.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15141. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À BURGHAUSEN.

Burghausen, 29 avril 1809.

Monsieur le Général Bertrand, mon intention est que la citadelle de Salzburg soit sur-le-champ mise en état de défense. Envoyez-y un officier du génie avec une escouade de sapeurs; donnez-lui les fonds nécessaires pour commencer les travaux. Il commencera par les palissades et ouvrages les plus urgents jusqu'à ce que je donne les instructions nécessaires d'après

le plan qui me sera soumis aussitôt; car mon intention est que cette citadelle soit mise dans six jours à l'abri d'un coup de main. La place sera organisée en matériel et personnel tirés de la garnison de Kufstein.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand

15142. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Burghausen, 29 avril 1809.

Mon Frère, je viens d'ordonner la formation d'un corps d'observation de l'Elbe, dans le comté de Hanau, fort de 18,000 hommes et de 2,000 chevaux, sous les ordres du duc de Valmy; mais il faut lui donner le temps de se former et ne pas l'éparpiller. Ce corps passera sous vos ordres aussitôt qu'il sera formé et augmentera le 10e corps. Il est destiné non-seulement à se porter sur l'Elbe et dans le Hanovre, mais aussi sur les côtes, si les Anglais faisaient quelques tentatives. Pour ce premier moment, il me semble que la nouvelle de nos victoires, le régiment du grand-duché de Berg et les deux bataillons français qui vous sont arrivés, doivent suffire pour calmer les têtes.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15143. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

À CASSEL.

Burghausen, 29 avril 1809.

Mon Frère, je vous ai écrit ce matin par l'officier que vous m'avez envoyé. Je reçois au moment même votre lettre du 24. J'ordonne au duc de Valmy de se rendre sur-le-champ à Mayence, où va être réunie une division de 12,000 hommes. Je snppose que la nouvelle de nos victoires aura calmé un peu les têtes chez vous. Mes troupes sont entrées à Salzburg et à Passau, et marchent sur Linz et Vienne. Je serai sous peu de jours sous les murs de Vienne. On me mande que le général Rivaud vous a déjà envoyé deux bataillons français et deux bataillons du grand-duché de

Berg. J'eusse désiré que ces troupes eussent marché ensemble afin de ne pas éprouver d'échec. Vous avez bien fait de faire venir à vous une partie des Hollandais. Vous devez sentir actuellement combien il est fâcheux que vous n'ayez pas gardé la légion de la Vistule; vous auriez 9,000 hommes d'infanterie et 1,500 de cavalerie, dévoués et qui vous auraient mis à l'abri de tout événement. Vous devez regretter aussi de n'avoir pas organisé votre garde comme je vous l'avais conseillé. Je désire que cet événement vous donne plus de confiance dans mes conseils.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15144. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À CALDIERO.

Burghausen, 30 avril 1809.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 22, qui m'arrive par la poste. Je vois avec peine que vous ayez abandonné la Piave. Vous trouvez étrange que l'ennemi ne s'y soit pas présenté; j'aurais été étonné qu'il l'eût fait et qu'il ne se fût pas contenté de conquérir en un jour tout le pays de l'Isonzo à la Piave. Si, au lieu de couper le pont de la Piave, vous eussiez garni la tête de pont, et que vous eussiez montré l'intention de vous y défendre, l'ennemi n'aurait pas été passer cette rivière, Venise n'eût pas été bloquée, et tout le pays entre la Piave et l'Adige livré au pillage. Mais si, contre toute attente, l'ennemi eût tenté de passer la Piave, et que vous n'eussiez pas été dans le cas de vous y opposer, qui vous eût empêché de vous retirer? Vous aviez vingt-quatre heures devant vous. Je vois avec peine que vous n'avez ni habitude ni notion de la guerre. J'ignore encore la situation de mon armée, l'état de mes pertes en hommes, en généraux, en drapeaux, en canons, et je suis livré aux rapports des Autrichiens, qui sont nécessairement exagérés. Ne valait-il pas mieux me faire connaître l'état des choses? Il est douloureux de penser que, sans raison, tout le pays entre la Piave et l'Adige ait été pillé par les Autrichiens. La Piave était une assez bonne ligne pour que vous ayez essayé de la garder. Les Autrichiens sont si peu accoutumés à faire ainsi

la guerre, qu'ils ont été étonnés que vous n'ayez pas conservé la ligne de la Livenza, qui était une bonne ligne de ralliement pour vous: aussi ne conçoivent-ils pas que vous ayez abandonné la Piave. A la guerre on voit ses maux et on ne voit pas ceux de l'ennemi; il faut montrer de la confiance. Jusqu'à ce que l'ennemi eût tenté de forcer le pont de la Piave, vous deviez vous maintenir dans la tête de pont; si vous étiez toujours à même de couper le pont, quand même l'ennemi eût passé plus haut ou plus bas. Le résultat de cela est très-fâcheux pour moi et pour mes peuples d'Italie.

La guerre est un jeu sérieux, dans lequel on peut compromettre sa réputation et son pays: quand on est raisonnable, on doit se sentir et connaître si l'on est fait ou non pour ce métier. Je sais qu'en Italie vous affectez de mépriser Masséna; si je l'eusse envoyé, ce qui est arrivé n'aurait point eu lieu. Masséna a des talents militaires devant lesquels il faut se prosterner: il faut oublier ses défauts, car tous les hommes en ont. En vous donnant le commandement de l'armée, j'ai fait une faute: j'aurais dû vous envoyer Masséna et vous donner le commandement de la cavalerie, sous ses ordres. Le prince royal de Bavière commande une division sous le duc de Danzig. Les rois de France, des empereurs même régnants, ont souvent commandé un régiment ou une division sous les ordres d'un vieux maréchal. Je pense que, si les circonstances deviennent pressantes, vous devez écrire au roi de Naples de venir à l'armée; il laissera le gouvernement à la Reine. Vous lui remettrez le commandement et vous vous rangerez sous ses ordres; cela sera d'un bon effet et convenable. Il est tout simple que vous ayez moins d'expérience de la guerre qu'un homme qui la fait depuis seize ans. Je n'ai point de mécontentement des fautes que vous avez faites, mais de ce que vous ne m'écrivez pas, et que vous ne me mettez point à même de vous donner des conseils et même de régler ici mes opérations. Si vous saviez l'histoire, vous sauriez que les quolibets ne servent à rien, et que les plus grandes batailles dont l'histoire fasse mention n'ont été perdues que pour avoir écouté les propos des armées. Je vous répète donc que je pense qu'à moins que l'ennemi ne se soit déjà retiré, et peut-être

même dans tous les cas, il est convenable que vous écriviez au roi de Naples de venir à l'armée, vous faisant un mérite et une gloire de servir sous un plus ancien que vous. Vous lui manderez que vous êtes autorisé par moi à cette démarche et qu'à son arrivée il trouvera ses lettres de commandement.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

15145. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, À PARIS.

Braunau, 1ᵉʳ mai 1809.

Je ne puis voir qu'avec peine que les journaux impriment les proclamations françaises d'après les traductions allemandes, de manière qu'ils font qu'on ne parle pas français. Quand on ne les leur fait pas mettre, ils devraient bien attendre et ne pas me faire parler comme un traducteur. En pareil cas, les journaux doivent ne pas mettre mon nom, et de la traduction faire une analyse, en la mettant eux-mêmes en bon français, s'ils ne veulent pas attendre la proclamation originale.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15146. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À BRAUNAU.

Braunau, 1ᵉʳ mai 1809, dix heures du matin.

Le général Vandamme aura son quartier général à Altheim, y réunira son infanterie légère et tout ce qu'il pourra des Wurtembergeois, dans le jour ou dans la nuit.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15147. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À BRAUNAU.

Braunau, 1ᵉʳ mai 1809.

Donnez l'ordre qu'il soit formé à Braunau un dépôt de cavalerie et un d'infanterie, et que tous les hommes fatigués des deux armes y soient

laissés. Mettez à la suite des dépôts de cavalerie un officier de cavalerie. Les petits dépôts formés entre le Danube et l'Isar seront laissés à Landshut, et ceux formés entre l'Isar et l'Inn seront laissés à Braunau.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15148. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À BRAUNAU.

Braunau, 1ᵉʳ mai 1809.

Le point de dépôt principal de l'armée est Passau. C'est là où, en cas de retraite, mon intention est de passer l'Inn, et c'est autour de Passau que j'ai le projet de constamment manœuvrer en cas d'un mouvement rétrograde de l'armée. Braunau, Schærding, Burghausen, sont pour moi des points indifférents. Mon intention est de laisser constamment à Passau au moins 10,000 hommes de garnison; Passau doit donc être le centre de toutes mes munitions de guerre, magasins de réserve et de tous mes hôpitaux.

Communiquez la copie de cette dépêche au général d'artillerie, au général du génie et à l'intendant de l'armée, pour que chacun s'y conforme dans les détails de son service.

GÉNIE.

Passau a un fort sur la rive gauche du Danube, à l'abri d'un coup de main; il faut qu'il soit constamment approvisionné pour 1,000 hommes pendant quatre mois.

Passau est un isthme de 400 toises, ayant ancienne enceinte, fossé et contrescarpe. Il est nécessaire que cette enceinte soit armée, le fossé nettoyé et une demi-lune établie devant la porte, qui flanque toute l'enceinte. Par ce moyen, cette place sera à l'abri d'un coup de main, même avec une petite garnison. Mais cette enceinte est dominée par une hauteur sur laquelle il sera établi un fort revêtu en bois comme l'est celui de Praga; mais, en attendant, il aura toute la force d'un ouvrage de campagne. Enfin, lorsque ces premiers ouvrages seront avancés, on fera sur la rive gauche du Danube un ouvrage qui augmentera la solidité et la

force de ce fort. On prendra tous les moyens pour remplir les trois buts suivants :

1° Se rendre maître absolu du cours de l'Inn et de celui du Danube, de manière que rien ne puisse passer sans être coulé bas;

2° Être maître du pont du Danube et pouvoir manœuvrer sur les deux rives sans que l'ennemi puisse l'empêcher;

3° Être maître du pont de l'Inn de manière à pouvoir manœuvrer sur les deux rives sans que l'ennemi puisse l'empêcher.

Comme il n'y a point de temps à perdre en discussions, vous ferez connaître au général du génie que je lui donne plein pouvoir pour commencer les travaux, en remplissant ces différents buts.

Comme je suis dans l'intention de laisser une garnison à Passau, il y aura suffisamment d'hommes pour sa défense. La place sera inattaquable, parce que l'ennemi devra ouvrir la tranchée contre l'ouvrage en terre, situé favorablement, avant d'approcher l'enceinte de la place. On déblayera le pourtour de la ville sur le côté qui fait face à l'Inn et sur celui qui fait face au Danube, et l'on cherchera à placer des pièces sur l'enceinte et là où cela pourra être favorable à la défense de la place.

On établira sur la rive droite de l'Inn un camp retranché et un réduit, de manière que le pont soit situé à l'abri de toute attaque et que 1,000 hommes puissent le défendre contre 10,000, et de manière aussi que 12 ou 15,000 hommes puissent y trouver refuge et s'y battre avec avantage.

Ordonnez au général du génie qu'il y ait deux compagnies de sapeurs. Le général Chambarlhiac sera chargé en chef de conduire ces travaux. Il faut qu'il ait suffisamment d'officiers du génie pour travailler à tous les ouvrages à la fois. Qu'il donne au général Chambarlhiac l'argent nécessaire pour les travaux. Comme je laisse là 10,000 hommes de garnison, ils pourront fournir 5,000 travailleurs par jour, indépendamment de 4 ou 5,000 paysans.

On reconnaîtra bien les routes qui arrivent à Passau et particulièrement celle de la rive droite du Danube qui le descend sans passer à Schærding et qui remonte du côté de Straubing, de manière que, si

l'ennemi était maître de l'Inn, on pût se retirer sans lui prêter le flanc.

ARTILLERIE.

Le travail de l'artillerie pour Passau doit être considéré sous deux points de vue, comme devant contribuer à la défense de la place et comme dépôt de l'armée.

Comme contribuant à la défense de la place : on fera venir toute l'artillerie prise à l'ennemi sur le champ de bataille de Ratisbonne, les douze pièces du pont de Rain, dont j'ai ordonné que six fussent à Schærding; enfin on fera venir des pièces de 24 et des obusiers soit d'Augsburg, Würzburg et du haut Palatinat; mais il faut que l'artillerie soit en grande quantité. L'isthme ayant 400 toises, le pourtour autour de la rivière et les ouvrages, tout cela doit demander l'emploi au moins de cent pièces de canon. On y placera un colonel d'artillerie, deux officiers en résidence, deux compagnies d'artillerie, une escouade d'ouvriers, un artificier et, en outre, trois compagnies d'artillerie bavaroise.

Comme dépôt de l'armée : c'est là où doivent être les armes de rechange, les ateliers d'armuriers, les cartouches de canon et d'infanterie qui doivent être en première ligne. On fera venir d'Ulm et d'Augsburg les munitions qui s'y trouvent, sauf à remplacer à Augsburg les munitions qui doivent être en deuxième ligne. On observera que tout le pays entre Vienne et Passau peut être franchi en peu de jours; que Passau n'est qu'à 80 lieues de Vienne, que l'on peut faire en dix jours. Il n'y aura plus aucun transport d'artillerie ni sur Burghausen, Braunau ou Schærding; tout doit être à Passau et à Augsburg.

INTENDANT GÉNÉRAL.

Ce service se considère également sous deux points de vue.

Pour la défense de Passau, il faut des magasins, en biscuit, farine et eau-de-vie, pour 10,000 hommes pendant quarante jours, des hôpitaux pour 3,000 malades et enfin tous les dépôts de l'armée.

On maintiendra toujours comme magasin de réserve un million de rations de biscuit, deux millions de rations de farine, de l'eau-de-vie en pro-

portion, 200,000 rations d'avoine, de manière à avoir pour toute l'armée pendant trente jours, et que 150,000 hommes puissent manœuvrer autour pendant quinze jours. Un événement peut me forcer à évacuer Vienne; mon intention est de manœuvrer autour de Passau.

Le dépôt général de la cavalerie sera établi le long de l'Inn et du Danube; Passau sera le quartier général; c'est là où seront les selles, brides, pour remonter la cavalerie.

Vous ferez comprendre aux trois chefs d'administration combien le point que je leur donne est favorable pour le transport et les arrivages; au commandant du génie combien ce point lui est favorable, puisqu'il a à sa disposition les bois de l'Inn et du Danube.

Mon intention est que, sur les 840 marins du bataillon qui est en marche, 240 restent à Passau pour activer les travaux, et que l'on fasse dans le pays des réquisitions d'ouvriers, enfin que l'on n'épargne rien pour activer ces travaux.

MARINE.

A la position de Passau est aussi attachée la navigation du Danube. Le bataillon de marins qui est à la hauteur d'Augsburg se dirigera sur Passau; vous ordonnerez au général du génie sous les ordres de qui il sera de faire faire, en s'entendant avec les ingénieurs de la marine et le capitaine Baste, six barques bastinguées et armées, pour être maître du Danube. On achètera pour mon compte des barques pour le double objet de transporter des troupes et de construire des ponts sur le Danube et sur l'Inn. On aura soin d'enrôler des pilotes, que l'on conservera en les payant bien.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15149. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STRAUBING.

Braunau, 1er mai 1809.

Mon Cousin, l'empereur était hier à Sternberg. Le prince Louis est

derrière l'Enns avec les débris de son corps. Le général Hiller est près de Steyer. Demain je serai à Linz et sur la Traun; arrivez le plus tôt possible à Passau. Il paraît qu'ils ont brûlé le pont de Linz. Ils comptent sur le pont de Manthausen pour communiquer avec le prince Charles. Il est probable que nous leur enlèverons ce pont avant qu'ils aient pu se joindre; le prince Charles ne pourra se réunir alors qu'à Krems ou sous Vienne. La division Dupas se dirige par Donauwœrth et Ingolstadt sur Ratisbonne et sur Passau; envoyez-lui l'ordre, ainsi qu'à la division Rouyer, de se porter sur Passau, vu que 8 ou 10,000 hommes me sont nécessaires à Passau pour garder mes derrières. Si le général Dupas n'était pas arrivé, je serais obligé d'y laisser une de vos divisions, ce qui serait fort malheureux. Activez votre marche le plus que vous pourrez pour vous porter d'abord à Passau et ensuite sur Linz, tandis que nous marcherons en avant. Le général Dupas avec un corps de 10,000 hommes sera suffisant pour garder Passau. Vous trouverez à Passau le général Bertrand. J'ai ordonné qu'on travaillât aux ouvrages de cette place avec la plus grande activité; qu'on établit sur l'Inn des ouvrages tels que 40,000 hommes ne puissent pas forcer la division Dupas; qu'on rétablit également l'enceinte qui forme la presqu'île; qu'on fît une demi-lune flanquée et un ouvrage sur la hauteur; qu'on réunît sur-le-champ à Passau des vivres pour 10,000 hommes pendant un mois. Quant à l'artillerie, le général Dupas a ses onze pièces attelées. J'ordonne que les six pièces qui étaient à Straubing avec la compagnie bavaroise se dirigent sur Passau; faites-y passer les pièces autrichiennes qui ont été prises à l'ennemi sur les différents champs de bataille, pour servir à l'armement de cette place. Il est convenable de ne rien laisser à Ratisbonne; faites venir la division wurtembergeoise et autres corps qui s'y trouveraient, à Passau. Cependant, jusqu'à ce que le prince de Ponte-Corvo soit arrivé, il est prudent de laisser sur le Danube un ou deux régiments de cavalerie légère, pour empêcher les incursions de l'ennemi du côté de la Bohême.

A Passau il y a un bourgeois qui a pris au collet un capitaine de sapeurs et a failli le faire prendre prisonnier; faites arrêter cet individu et faites-le juger par une commission militaire.

Accélérez votre marche. J'ai intercepté beaucoup de courriers; l'alarme est à Vienne et on travaille à l'évacuer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15150. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À CALDIERO.

Braunau, 1er mai 1809.

Mon Fils, mon quartier général sera ce soir à Ried. Je ne doute pas que l'ennemi ne se soit retiré devant vous; il faut le poursuivre vivement, en venant me joindre le plus tôt possible par la Carinthie. La jonction avec mon armée pourra se faire au delà de Bruck. Il est probable que je serai à Vienne du 10 au 15 mai. Aussitôt que vous serez à Villach, vous enverrez des partis sur Spital pour se joindre au corps que j'ai à Salzburg.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15151. — AU MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO,

COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À KREMSMÜNSTER.

Wels, 3 mai 1809.

Je voulais attendre des nouvelles pour vous expédier votre aide de camp; comme elles tardent, je vous le renvoie.

Portez-vous aujourd'hui sur Steyer; envoyez un régiment de cavalerie légère sur Kronsdorf par Neuhofen.

Le duc d'Istrie et le général Oudinot arrivent aujourd'hui à Enns, et probablement le duc de Rivoli.

Je resterai aujourd'hui à Wels. Donnez-moi des renseignements sur l'état du chemin, dans cette saison, de Steyer à Amstetten; on le dit bien mauvais.

Le duc d'Auerstaedt est aujourd'hui à Passau avec son corps: il sera après demain à Linz.

P. S. Toute l'instruction générale aujourd'hui est de faire le plus de mal possible au corps qui se retire de Linz.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15152. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Enns, 5 mai 1809.

Monsieur le Général Clarke, mon ministre de la guerre, j'avais ordonné que trois régiments provisoires de dragons se rendissent à Hanau. Je viens d'ordonner que deux de ces régiments se dirigent sur Augsburg; un seul restera à Hanau. J'ai désigné le 6ᵉ, si ce régiment fait partie des trois qui ont marché de ce côté.

Ayez soin que le régiment provisoire qui est à Hanau soit formé le plus tôt possible, et qu'à cet effet les hommes destinés pour ce régiment se dirigent sur Mayence, au lieu d'aller à Strasbourg.

J'ai passé la Traun, comme vous le verrez dans le bulletin; je jette un pont sur l'Enns, que je passerai demain. M'éloignant ainsi, j'ai ordonné que, indépendamment du corps d'observation du Weser qui se réunit à Hanau, il se forme à Augsburg une division de réserve composée de cinq régiments provisoires de dragons, du régiment de Berg, d'un régiment de Wurtemberg et de plusieurs corps tirés de la Bavière.

Correspondez avec le général Beaumont, afin que, s'il y avait quelques mouvements du côté du Tyrol, mes frontières en soient instruites de bonne heure.

Le but de cette réserve est de préserver les terres de la Confédération des partisans et de toute espèce de mouvements. Activez le plus que vous pourrez la formation des régiments provisoires.

Je vous ai déjà écrit pour la formation à Augsburg du 65ᵉ régiment. Il y a déjà les officiers et 200 hommes; il y arrivera encore 400 hommes sortant des hôpitaux. Dirigez sur Augsburg ce qu'il y a au dépôt et les conscrits destinés pour ce régiment. Concertez-vous avec le général Dejean pour diriger sur Augsburg tout ce qui est nécessaire pour ce régiment.

Je ne reçois aucun compte d'Italie. Envoyez des officiers pour savoir ce qui se passe et connaître les pertes que l'on a faites, soit dans les batailles, soit dans le Tyrol, afin que le général Dejean les porte en

compte et que l'on donne aux régiments de cavalerie dont les dépôts sont en Piémont de quoi les réparer.

Le 14e régiment de chasseurs à cheval a beaucoup perdu dans une charge à Ratisbonne; ayez soin de lui faire donner ce qui lui manque.

Les deux excellents bataillons des tirailleurs corses et des tirailleurs du Pô ont beaucoup perdu au combat d'hier; ayez soin que le général Lacuée leur donne tous les Corses et 300 hommes de plus des conscrits du Piémont. Ces bataillons ont un excellent esprit.

Ayez soin que tous les hommes qui partent de Strasbourg soient formés en bataillons de marche de 600 hommes, avec numéro. Dirigez-les d'abord sur Augsburg et ensuite sur Passau, qui devient le centre des mouvements, administrations et magasins de l'armée.

Les régiments de cuirassiers qui ont leurs dépôts en Piémont sont faibles; j'ai ordonné que tout ce qui est en Espagne soit effacé; ne perdez pas un moment pour les compléter, afin que, dès que ma jonction sera faite avec l'armée d'Italie, ces détachements puissent venir me joindre.

Il faut calculer que mes régiments de carabiniers et de cuirassiers ont perdu, l'un dans l'autre, chacun 100 chevaux; il faut donc qu'on leur donne des hommes et des chevaux; mais surtout recommandez qu'on prenne des chevaux vieux, car des jeunes chevaux ne servent à rien.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre

15153. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À ENNS.

Enns, 5 mai 1809.

Donnez ordre au général Vandamme de partir sur-le-champ pour prendre position à Linz avec sa division. Il fera rétablir le pont et former une tête de pont. Il organisera les magasins et prendra le commandement de toute la province. Si son infanterie ne pouvait pas y être aujourd'hui, qu'au moins il y soit avec sa cavalerie, et qu'il prenne des mesures pour qu'aucun prisonnier ne se sauve.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre

15154. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À ENNS.

Enns, 4 mai 1809.

Donnez l'ordre à M. Daru de nommer un intendant pour la province de la haute Autriche et un commissaire ordonnateur pour le service de l'armée.

Donnez l'ordre au duc d'Auerstaedt, aussitôt qu'il sera à Linz, de faire réparer le pont et de faire travailler à une tête de pont.

Le général Vandamme placera des troupes de cavalerie, infanterie et artillerie sur la rive gauche, aussitôt que le pont sera avancé; il organisera la province. Vous lui ferez connaître que pendant tout le temps que le duc d'Auerstaedt sera à Linz il aura le commandement supérieur de la province, et que lui-même sera sous les ordres du duc d'Auerstaedt.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15155. — AU MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO,

COMMANDANT LE 2ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STEYER.

Enns, 4 mai 1809.

Mon Cousin, le général Claparède avec sa division a passé hier, à midi, le pont d'Ebelsberg, a pris de vive force la ville. Toute l'armée autrichienne, forte de 30 ou 40,000 hommes, était rangée en bataille dans la plus belle position. L'ennemi ayant tiré des obus sur la ville y a mis le feu, qui a pris avec une telle rapidité qu'on n'a pu, pendant trois heures, communiquer avec le général Claparède, qui a tenu contre cette multitude. Le général Legrand est arrivé, qui a décidé la retraite de l'ennemi avec deux régiments. On a fait 4,000 prisonniers et pris quatre pièces de canon et un drapeau. Mais notre perte est forte; on ne peut l'évaluer à moins de 400 tués et 8 à 900 blessés. Je suis arrivé avec les divisions Nansouty et Molitor, et l'affaire était déjà finie. Aussitôt que j'ai su qu'ils avaient la sottise d'attaquer de vive force cette position renom-

mée, et la seule redoutable sur la Traun, qu'il a fallu enlever, je me suis douté de quelque échauffourée.

L'ennemi a passé en désordre toute la nuit. Nous sommes entrés à la pointe du jour à Enns. Il y a laissé tous ses magasins et a brûlé le pont, qu'on va remplacer par un pont de radeaux, qu'on espère finir dans la journée.

Les divisions Oudinot et Molitor sont ici avec le corps du duc de Rivoli. Aussitôt que j'aurai reçu vos lettres de Steyer et que je saurai si vous avez pu rétablir le pont, je vous ferai connaître les mouvements de demain.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15156. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À SAN-PIETRO.

Enns, 6 mai 1809.

Mon Fils, j'ai passé la Traun et l'Enns. J'ai eu hier un combat à Ebelsberg, où j'ai fait 6,000 prisonniers. Je n'ai point de vos nouvelles depuis le 23, c'est-à-dire depuis onze jours. Je ne sais rien, si ce n'est par les gazettes autrichiennes. Vous me dites qu'une colonne s'est laissé couper dans le Tyrol, mais vous ne me dites pas quelle était sa force, ni de quels corps d'infanterie et de cavalerie elle était composée. Si vous n'envoyez pas au ministre de la guerre un état de vos pertes, comment peut-il les connaître? Quant à moi, mes manœuvres sont en l'air, parce que je ne sais ni où vous êtes, ni ce que vous avez fait, ni ce que vous avez perdu. Le monde ne pourra pas croire que je ne sache pas encore ce que vous avez fait depuis le 11 avril. Je vous l'ai écrit, depuis, tant de fois, que je suppose que vous m'enverrez relation et état de situation. Je suppose, quand vous lirez cette lettre, que je serai à Vienne. Je devrais savoir par vous-même l'état de l'armée ennemie qui est contre vous, et qui va tomber sur mon flanc droit. Comme je suis trop loin pour protéger les Alpes et les départements de la 27e division, ayez soin d'envoyer l'état de vos pertes au ministre de la guerre. Le pire de tout est de ne

pas connaître la vérité. Comment est-il possible au Gouvernement de réparer les pertes s'il ne les connaît pas?

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15157. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG,

À STUTTGART.

Enns, 4 mai 1809.

Monsieur mon Frère, j'ai passé hier la Traun. Il y a eu un combat à Ebelsberg, où j'ai fait 6,000 prisonniers. On travaille aujourd'hui à rétablir le pont sur l'Enns. M'éloignant ainsi de mes derrières, j'ai formé un corps d'observation à Hanau et une division de réserve à Augsburg. Elle sera commandée par le général sénateur Beaumont, composée de cinq régiments provisoires de dragons, forte de près de 3,000 hommes. Je désire que le régiment que Votre Majesté veut me donner pour garantir la Souabe soit joint à cette division. Le général Beaumont a particulièrement pour instruction de correspondre avec mes ministres à Munich, Stuttgart et Carlsruhe, de veiller à la sûreté des trois cours, de surveiller ce qui viendrait du Tyrol et de se porter partout où il y aurait des insurrections.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15158. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À BAIERBACH.

Enns, 5 mai 1809, huit heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 3 mai. Je suppose que vous arrivez aujourd'hui à Linz. Vous y trouverez les instructions du major général pour l'organisation de la province. Faites abattre partout les armes de la Maison d'Autriche. Laissez la garde bourgeoise, si elle est peu nombreuse. Ordonnez un désarmement général. Faites mettre le séquestre sur les caisses et magasins. Nommez une commission pour administrer la province. Faites réparer le pont de Linz. Le général Vandamme avec

les Wurtembergeois doit se trouver à Linz; le pont une fois réparé, il faut travailler à une tête de pont où les Wurtembergeois puissent tenir contre une force égale ou double. Le pont fini, faites une incursion pour avoir des nouvelles de ce qui se fait en Bohême. Ralliez votre corps à Linz, où je suppose qu'il sera rallié demain; approvisionnez-vous de vivres et donnez-lui un peu de repos. Prenez des mesures pour vous réparer de toutes les consommations faites; écrivez-moi un mot là-dessus.

Correspondez tous les jours avec le général Dupas. Laissez-lui le 12e régiment de chasseurs. Faites rentrer tous les escadrons de marche, afin de les incorporer dans les corps respectifs. Ordonnez aux généraux Dupas et Rouyer de ne pas garder une seule ordonnance des escadrons de marche; rien n'est plus nuisible au service. Envoyez-moi l'état de situation de la division Dupas. Recommandez-lui d'activer les mesures pour faire arriver des cartouches d'infanterie et à canon, et de faire travailler jour et nuit aux fortifications qu'a tracées le général Bertrand, afin que dans huit ou dix jours sa division puisse se défendre contre des forces quadruples. Prescrivez-lui d'avoir des détachements d'infanterie et des piquets de cavalerie sur Deckendorf et de veiller sur ce que fait l'ennemi de ce côté. Tant qu'il n'est pas menacé d'être attaqué, il peut avoir trois colonnes de 4 ou 500 hommes avec des pelotons de cavalerie et deux ou trois pièces d'artillerie légère, longeant le Danube et protégeant cette partie contre les partisans ennemis; bien entendu que la division française restera toujours réunie. Il doit se mettre en correspondance avec les baillis bavarois pour avoir des nouvelles de ce qui se passe.

On entend ce matin du canon; je suppose que c'est vous qui passez le long du Danube. Recommandez qu'on ne prenne pas cette route et qu'on passe par Efferding, en faisant un détour par Strasam, Dirnau, etc. Le duc de Montebello passe à Steyer. Ici, à Enns, le pont est entièrement brûlé. Je fais jeter un pont de bateaux qui sera fini à midi. L'ennemi a disparu de ce côté; même à Mauthausen et sur la rive gauche du Danube on ne voit plus rien. J'attends avec impatience mes 2,000 marins qui sont partis le 28 de Strasbourg, pour avoir quelques bateaux armés sur le Danube.

Il résulte des correspondances interceptées que l'on a intérêt de cacher beaucoup de choses à Linz.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15159. — AU MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO,

COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STEYER.

Enns, 5 mai 1809

Il est sept heures; les bateaux sont encore à une lieue du pont; on me rend compte qu'ils seront placés avant midi; ainsi, probablement, le pont sera terminé ce soir. Calculez là-dessus et ne vous avancez pas. De ce côté-ci, nous ne voyons pas d'ennemis, ni sur la rive gauche du Danube, ni sur la rive droite de l'Enns. Je suppose que c'est votre mouvement qui les a fait disparaître sur la rive droite de l'Enns. Si le pont est fini à quatre heures, la cavalerie ira près de Strengberg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15160. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À CASSEL.

Enns, 5 mai 1809.

Monsieur mon Frère, on vous a envoyé de Mayence mon régiment d'infanterie du grand-duché de Berg. Actuellement vous devez avoir des Hollandais et des Français, qui, dans ces circonstances, sont plus sûrs. Je désire donc que, dès que ce régiment ne vous sera plus nécessaire, vous le dirigiez sur Augsburg, où j'en ai besoin. J'ai également pensé qu'à Hanau le 6e régiment provisoire de dragons, fort de 600 hommes et qui le sera de 1,000, suffisait; j'en ai tiré deux compagnies provisoires. Si vous préfériez garder le régiment du grand-duché de Berg et envoyer en place un de vos régiments d'infanterie, je ne vois point de difficulté à ce changement, qui peut avoir de l'utilité.

Il y a eu hier un combat à Ebelsberg, où j'ai fait 6,000 prisonniers. Il est probable que sous peu de jours je serai à Vienne.

Indépendamment du corps d'observation du Weser que j'ai réuni à Hanau, j'ai formé une division de réserve que commande le général sénateur Beaumont et qui est réunie à Augsburg.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15161. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LINZ.

Enns, 6 mai 1809, neuf heures du matin.

Mon Cousin, je suppose que vous êtes arrivé à Linz.

Le général Vandamme a 3 ou 4,000 hommes sur la rive gauche. Il me semble que ces hommes sont bien exposés si le pont n'est pas promptement rétabli; n'omettez donc rien pour qu'il le soit le plus promptement possible.

J'ai ordonné qu'on travaillât à une tête de pont; mettez-y la plus grande activité.

La journée d'aujourd'hui reposera un peu votre corps, mais j'ai bien besoin d'avoir des renseignements sur ce que fait le prince Charles. Le duc de Montebello a passé hier Steyer; ce matin, le corps d'Oudinot et une division du duc de Rivoli ont passé l'Enns ici; tout cela va se réunir à Amstetten. Le mouvement qu'ont fait l'archiduc Louis et le général Hiller sur Linz, dans la journée du 3, fait penser qu'ils espéraient se joindre là avec l'archiduc Charles. Un général-major qui a été fait prisonnier par le général Vandamme, et qui commandait la landwehr de Bohême, m'a dit ce matin qu'il était sous les ordres du général Klenau, mais qu'il avait reçu l'ordre de l'état-major de passer sous ceux du général Hiller. Tout cela fait supposer que le prince Charles espérait d'abord se réunir à Linz. Selon les renseignements que vous m'avez envoyés, il m'a paru que le prince Charles ne pouvait pas être sur Linz avant le 6 ou le 7. Je suppose qu'il aura pris aujourd'hui la direction de Krems ou de Vienne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15162. — AU MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO,

COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À STEYER.

Enns, 6 mai 1809, dix heures du matin.

Le duc d'Istrie a passé à quatre heures du matin le pont d'Enns, se dirigeant sur Amstetten. Le général Oudinot, les divisions Molitor et Boudet l'ont passé. La division Claparède va suivre.

Le duc d'Auerstaedt est à Linz avec tout son corps d'armée; le général Vandamme a passé le Danube à Linz et envoie des partis sur Budweis pour avoir des nouvelles de l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire

15163. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE,

À STRASBOURG.

Enns, 6 mai 1809, midi.

Mon amie, j'ai reçu ta lettre. La balle qui m'a touché ne m'a pas blessé; elle a à peine rasé le tendon d'Achille. Ma santé est fort bonne; tu as tort de t'inquiéter. Mes affaires ici vont fort bien. Tout à toi.

NAPOLÉON.

P. S. Dis bien des choses à Hortense et au duc de Berg[1].

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*.

15164. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À AUGSBURG.

Enns, 6 mai 1809.

Monsieur de Champagny, je vous envoie un courrier de Pétersbourg que j'ai reçu ici. Expédiez à M. de Caulaincourt un courrier pour lui faire part de nos succès. Écrivez-lui en chiffre qu'il doit ne rien signer sur l'état futur de la Maison d'Autriche et ne plus s'en entretenir, mais écouter et m'instruire, regardant les circonstances comme changées.

NAPOLÉON.

P. S. Je vous envoie des lettres du sieur Bourgoing et un long mé-

[1] Napoléon-Louis, prince royal de Hollande, nommé grand-duc de Berg le 3 mars 1809.

moire, que je n'ai pas lu, sur un individu. Prenez les mesures que vous jugerez convenables.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15165. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LINZ.

Enns, 6 mai 1809, dix heures du soir.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 6 mai, à une heure après midi. Les ducs de Montebello et d'Istrie ont passé l'Ips et l'Erlaf. On a fait 500 prisonniers; l'armée ennemie se sauve dans le plus grand désordre. Nous serons demain à Mœlk. Faites filer vos 300,000 rations de pain en trois convois de 100,000 rations chacun. Mettez des hommes intelligents à la tête de chaque convoi. Ordonnez-leur de ne jamais aborder sur la rive gauche, mais toujours sur la rive droite. Que le premier convoi vienne aborder au village d'Ips, près l'embouchure de la rivière de ce nom, d'où on lui donnera l'ordre de continuer sur Mœlk, selon les circonstances. Le deuxième convoi peut aborder plus loin et se faire avertir par le premier s'il peut avancer. Indépendamment de l'avantage d'avoir du pain, nous aurons celui de pouvoir faire un pont à Krems avec ces bateaux, ce qui est d'une grande importance.

J'avais fait préparer, dans la campagne dernière, une tête de pont à Linz. Cette tête de pont doit être une espèce de camp retranché, où 10,000 hommes puissent se défendre contre une force triple ou quadruple, avec un réduit. Faites-y travailler avec la plus grande activité: c'est extrêmement important. Être dominé n'est rien; le principal est de donner le temps à des troupes d'arriver et de déboucher par là, ou à ceux qui défendent le pont, de se retirer et de le brûler.

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15166. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À CASTELFRANCO.

Enns, 6 mai 1809.

Mon Fils, c'est aujourd'hui le 6 mai, et je n'ai pas de nouvelles de vous.

Mon avant-garde est à Amstetten; nous serons dans peu de jours à Vienne, et j'ignore tout de mon armée d'Italie. Les Autrichiens disent dans leur rapport qu'ils vous ont pris trois aigles, seize pièces de canon et 6,000 prisonniers. Vos lettres ne me disent rien; j'ignore si ces relations sont vraies ou fausses. J'ai besoin aussi d'avoir des renseignements sur l'armée qui vous est opposée. Vous devriez m'écrire trois fois par jour, et vous ne m'écrivez pas une seule fois en huit jours. Par un courrier que je vous ai expédié avant-hier, je vous ai mandé qu'en passant la Traun j'avais fait 7,000 prisonniers. J'espère qu'à l'heure qu'il est vous m'avez envoyé tous les renseignements que je demande et qu'il me tarde fort d'avoir.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg

15167. — A CATHERINE, REINE DE WESTPHALIE, À STRASBOURG.

Enns, 6 mai 1809.

Madame ma Sœur, j'ai reçu vos deux lettres des 26 et 30 avril. Je vois avec plaisir que vous êtes arrivée à Strasbourg. Ce qu'on a dit de ma blessure est controuvé; une balle m'a frappé, mais ne m'a pas blessé.

Le Roi m'a écrit que tout allait mieux. Je réunis d'ailleurs 60,000 hommes à Hanau pour obvier à tout.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15168. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LINZ.

Enns, 7 mai 1809, dix heures du matin.

Mon Cousin, je pars à l'instant pour porter mon quartier général à Mœlk, où je suppose qu'est arrivé le duc de Montebello. Le duc de Rivoli est à Amstetten, où sera aujourd'hui ma Garde. Le grand quartier général est à Strengberg. Envoyez aujourd'hui une division occuper Enns. Je vous ai mandé de faire filer vos convois sur Ips, Wallsee et Mœlk. Dans chacun de ces endroits il y aura un commandant français, de l'infante-

rie, de la cavalerie et de l'artillerie. J'ai nommé le général Puthod pour commander la province de Linz. Traitez bien le général Vandamme et ne vous disputez pas. L'empereur d'Autriche doit avoir dit, il y a peu de jours, à Amstetten, à la députation de Linz, qu'il était certain que le général Hiller tiendrait trois jours; ce qui me fait supposer qu'aujourd'hui 7, ou demain 8, le prince Charles doit arriver sur Linz. S'il se présente en force, je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez brûler le pont, et vous m'en rendrez compte; mais je suppose qu'il se dirige sur Krems, où j'espère que vous arriverez avant lui. J'espère avoir assez de bateaux pour jeter là un pont; et peut-être me déciderai-je alors à manœuvrer sur les deux rives. J'attends de vos nouvelles avec impatience. Tenez-vous prêt à partir à tout moment pour venir en deux jours à Mœlk. Peut-être serait-ce une bonne précaution de placer votre seconde division entre Ebelsberg et Linz, de manière que, recevant l'ordre de partir dans la nuit, vos trois divisions puissent se mettre en marche à la fois. J'espère recevoir avant minuit de vos nouvelles.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mᵐᵉ la maréchale princesse d'Eckmühl

15169. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,

COMMANDANT LE 4ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À AMSTETTEN.

Enns, 7 mai 1809, dix heures du matin.

Envoyez un officier intelligent pour commander la place de Wallsee, avec un piquet de 60 chevaux, une compagnie de 80 à 100 hommes et une pièce de canon des troupes alliées. Vous lui recommanderez de surveiller la rive droite du Danube, surtout d'être aux aguets sur la rive droite, pour que pas un seul bâtiment ne puisse passer, s'il n'est pour l'armée. 3 à 400,000 rations de pain et de biscuit partent de Linz et de Passau; je leur donne l'ordre de mouiller à Wallsee et d'y prendre langue pour continuer leur route.

Vous ferez le même détachement pour Ips, où les bateaux prendront également langue. Les deux commandants correspondront entre eux et avec celui qui sera placé à Mœlk. Les patrouilles sur la rive droite du

Danube se croiseront avec les différents postes et vous instruiront de tout ce qu'elles apprendraient de nouveau sur la rive opposée. Elles ne laisseront passer aucun bateau de commerce, s'il n'est destiné pour l'armée. Elles réuniront tous les bateaux qu'elles pourront rassembler pour pouvoir jeter un pont sous Vienne au moment où on le demanderait.

Envoyez un rapport, tous les jours, sur ce qui se passera de Linz à Mœlk et sur les mouvements du Danube. Ordonnez aux commandants de faire faire du pain et de vous l'envoyer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15170. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA CAVALERIE DE RÉSERVE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DEVANT MAUTERN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809, deux heures du matin.

Mon Cousin, quelques coups de canon de la batterie des cuirassiers auraient pu décider hier l'ennemi à évacuer Mautern. Le général Saint-Hilaire part pour s'y rendre, à trois heures du matin. Il faut obliger l'ennemi à brûler son pont, et s'emparer de Mautern. Si l'ennemi avait brûlé le pont et évacué, il sera bien d'arrêter la marche de la division Saint-Hilaire, afin de ne pas fatiguer la troupe. Un bataillon ou deux suffiront pour occuper Mautern. Envoyez la brigade Jacquinot à Traismauer; elle veillera sur la rive du Danube jusqu'à Tulln, fera faire du pain dans tous ces endroits et se dirigera aussitôt sur Saint-Pœlten. Elle ramassera les bateaux qu'elle pourra trouver et se mettra en communication avec le général Colbert, qui est ce soir à Sieghartskirchen.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15171. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-PŒLTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809, deux heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Rivoli de porter son quartier général à Saint-Pœlten et de placer ses divisions en échelons, celle qui est en tête aux portes de Saint-Pœlten, et celle qui est en queue à Mœlk. Recommandez qu'on continue de surveiller les points d'Ips et de Mœlk.

où aboutissent les routes de Bohême, et chargez le général de division qui commandera ces postes d'avertir de ce qui se passerait de l'autre côté du Danube. Chargez-le de recevoir les rapports du poste de Wallsee et de le renforcer, si cela était nécessaire, et mettez à cet effet sous ses ordres un régiment de cavalerie wurtembergeois.

Donnez ordre au duc de Montebello de placer les divisions Claparède et Demont en colonnes sur la route de Vienne, entre Saint-Pœlten et Diendorf, afin de faire place, entre Saint-Pœlten et Mœlk, au corps du duc de Rivoli.

Donnez ordre au général Nansouty de faire monter sa division à cheval aujourd'hui à huit heures du matin, d'arriver jusqu'aux portes de la ville et de venir prendre des ordres.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15172. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-PŒLTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809, quatre heures du matin.

Mon Cousin, faites connaître au duc d'Auerstaedt que, conformément à mes derniers ordres, deux de ses divisions doivent être en ce moment en marche de Linz sur Mœlk; qu'il est trop éloigné pour que je puisse lui donner des ordres jour par jour; qu'il serait convenable qu'une de ses divisions arrivât à Mœlk aussitôt que possible et que l'autre également en approchât; qu'il est maître, avec sa 3e division, de se porter sur Enns ou de rester encore à Linz, selon les nouvelles qu'il aura; que l'important est de nous faire filer beaucoup de pain; que j'ai placé à Wallsee et à Ips des commandants; qu'il est nécessaire que le général Vandamme corresponde avec ces commandants pour être instruit de ce qui se passerait de nouveau; qu'il sera convenable qu'il fasse filer de sa cavalerie légère dans cette direction, pour surveiller la rive droite du Danube; qu'il envoie un parti de cavalerie et d'infanterie wurtembergeoise avec un officier français sur Steyer, pour savoir s'il n'y a rien de nouveau de ce côté; qu'il place un bataillon wurtembergeois avec un officier intelli-

gent à Enns, et ait toujours des postes au confluent de l'Enns et du Danube, afin de surveiller Mauthausen et la route de Bohême qui aboutit à ce point; qu'il instruise, en cas de mouvements sur la rive gauche, les commandants de Linz, de Wallsee, d'Ips, de Mœlk, le quartier général et toute la ligne. Vous ferez connaître au duc d'Auerstaedt la situation de tous les corps de l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15173. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LINZ.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809, quatre heures du matin.

Mon Cousin, le major général vous a envoyé l'ordre de mouvement de l'armée. Celle du prince Louis et du général Hiller a évacué Saint-Pœlten. Les trois quarts de cette armée ont passé le pont de Krems. l'autre quart s'est dirigé sur Vienne. La proclamation insérée dans les journaux de Vienne du 6 porte à penser qu'ils veulent défendre la ville avec la landwehr et les habitants. L'empereur a passé à Krems. Tout porte à penser que le prince Charles a pensé pouvoir se réunir à Linz aux autres corps et que, ayant perdu cet espoir, il a cru se réunir à Krems ou à Vienne. Tout cela est probable, mais n'est pas certain. Le général Oudinot est ce matin à Sieghartskirchen; le général Saint-Hilaire avec le maréchal Bessières, à l'abbaye de Gœttweig, vis-à-vis Mautern, pour chercher à s'en emparer et à brûler le pont qui va à Krems. Le duc de Rivoli, qui a couché à Mœlk, y laisse une division, et les autres se rendent ici. Je suppose que vos deux divisions sont en marche et que le prince de Ponte-Corvo se trouve entre Passau et Ratisbonne. Vous ne m'avez point donné de nouvelles du général Dupas; envoyez quelqu'un pour savoir comment vont ses travaux. Il est convenable qu'il donne signe de vie.

Si de Budweis, où il paraît que le prince Charles était il y a quelques jours, il voulait manœuvrer sur nos derrières, il pourrait déboucher par les points de Mauthausen ou de Linz. Le général Vandamme, qui sera chargé de surveiller ce point, devra avoir le commandement d'Enns, et

surveiller la route de Mauthausen et celle qui arrive à Linz. Il faut aussi qu'il y ait un parti à Steyer pour surveiller les routes qui y aboutissent.

Je pense que votre présence est encore nécessaire à Linz. Profitez-en pour bien placer vos postes vis-à-vis Mauthausen et Linz et à Steyer, et le bien faire entendre au général Vandamme. Il doit avoir une communication avec le prince de Ponte-Corvo. Vos deux divisions qui sont en marche ne doivent pas trop se presser, mais mettre tout le temps nécessaire. Le second débouché par où l'ennemi peut marcher sur nous est Krems et Mœlk, qui peuvent être considérés comme un seul; mais l'un et l'autre sont si près de Vienne que c'est presque dans le centre des opérations. Une des choses qui peuvent nous embarrasser, c'est le pain. Envoyez-nous par eau et faites débarquer sur Ips et Mœlk tout le pain que vous pourrez. De Mœlk on l'enverra chercher par terre, car il ne faut pas songer à le faire passer devant Krems. Envoyez-nous par terre des convois de pain, farine et biscuit. Procurez-vous des voitures dans les environs de Linz, et au pis aller envoyez-nous votre bataillon d'équipages chargé de biscuit ou de pain. Tâchez de savoir positivement où se trouve le prince de Ponte-Corvo; il me tarde qu'il se rapproche de nous. Envoyez-nous la plus grande partie de votre cavalerie légère. Recommandez bien à vos convois de débarquer à Mayerhofen, premier village avant Mœlk, et d'en prévenir sur-le-champ le commandant de Mœlk, pour qu'il me le fasse savoir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl

15174. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-PŒLTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Le général Savary prendra 150 hommes du régiment de Wurtemberg qui est ici et une compagnie de sapeurs, et se rendra sans délai à Mautern pour surveiller les mouvements de l'ennemi et de toute la rive. Il me fera connaître plusieurs fois dans la journée ce qu'il y a de nouveau.

Puisqu'il nous est impossible de profiter de ce pont, dont la défense est si favorable à l'ennemi, il le fera brûler.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15175. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-POELTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Mon Cousin, il est nécessaire que vous fassiez placer au village de Mayerhofen, en avant de Mœlk, un parti de cavalerie avec un officier intelligent, pour faire débarquer les convois de pain et les faire venir par terre à Saint-Pœlten; il serait même convenable d'y mettre un commissaire des guerres. Il faut choisir un officier d'état-major actif et intelligent, qui rendrait compte de tout ce qu'il apprendrait du Danube, des barques qui arriveraient, etc. Il aurait soin de faire filer le pain, et de cacher les barques dans les îles du Danube, afin que, lorsqu'on en aurait une quantité suffisante, on puisse, le plus à l'improviste possible, faire un pont du côté de Mœlk, si on le jugeait nécessaire.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15176. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-POELTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Mon Cousin, écrivez au duc de Rivoli que je lui ai donné ordre de mettre un commandant à Ips et un à Wallsee, avec une compagnie d'infanterie, un piquet de 60 chevaux et une pièce de canon; qu'il n'a pas fait connaître si cette disposition avait été exécutée; qu'il charge un officier de son état-major, avec une centaine de chevaux, de se placer entre ces deux postes et d'avoir l'œil sur la rive du Danube, afin de reconnaître l'ennemi et l'empêcher de jeter des partis sur la droite de ce fleuve; qu'il est nécessaire que ces commandants fassent des rapports journaliers; qu'il faut mettre à cet effet des Français pour commander ces postes; que j'ai mis un commandant à Mœlk; qu'il y laisse un dépôt d'une centaine d'hommes, les plus fatigués, qui en même temps se reposeront; que des

bateaux chargés de pain doivent arriver; comme ils ne pourront point passer à Krems, ils débarqueront au village de Mayerhofen, en avant de Mœlk.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15177. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-POELTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Istrie de se rendre avec les cuirassiers Espagne et la brigade Jacquinot sur Diendorf; de là, selon les nouvelles qu'il recevra du général Colbert, il se dirigera sur Sieghartskirchen.

NAPOLÉON.

P. S. Recommandez au maréchal Bessières de laisser à Mautern la valeur d'un escadron de cavalerie, indépendamment du bataillon de voltigeurs, et deux pièces d'artillerie de la division Espagne, et de reconnaître si l'ennemi a beaucoup de bâtiments et s'il a laissé des forces. Dans ce cas, il faut brûler les ponts. Si, au contraire, l'ennemi avait tout à fait abandonné l'autre rive, il faudrait se contenter d'enlever deux travées de notre côté, de manière que l'ennemi, en le raccommodant de son côté, ne pût passer le pont.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15178. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-POELTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Beaumont, commandant le corps de réserve d'Augsburg, que je suppose qu'il est arrivé à Augsburg, où il a sous ses ordres 3,000 chevaux et 6 à 7,000 hommes d'infanterie que le général Moulin y a retenus; que j'ai ordonné au duc de Danzig d'entrer à Inspruck; que je suppose que cela en imposera aux Tyroliens; mais qu'enfin, si l'on continuait à avoir des inquiétudes dans la plaine, il va

bientôt avoir des moyens d'y mettre ordre; que le prince de Ponte-Corvo doit être arrivé à Passau avec son corps; qu'aussitôt que les inquiétudes seront dissipées et tous les détachements réunis, il les fasse filer sur l'armée par colonne de 4 à 5,000 hommes, mêlée d'infanterie et de cavalerie, qui porterait le titre de *colonne de*. . . . . avec le nom de l'officier qui la commanderait. Par ce moyen, les événements inattendus qui pourraient survenir sur la route, seraient au-dessous de la force de cette colonne. Mandez-lui que vous espérez qu'il correspondra fréquemment avec vous.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15179. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-POELTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Mon Cousin, écrivez au duc de Danzig que j'espère que dans la journée d'hier il aura marché sur Kufstein et culbuté tous ces Tyroliens; que cela est de la plus grande nécessité; que jusqu'à cette heure il n'a fait que de petits paquets qui n'ont point réussi et qui n'ont fait que compromettre les choses; qu'il doit se mettre en correspondance avec Munich et Augsburg, et que, s'il apprenait qu'il se fait des incursions en Bavière, il marche sur Inspruck, en laissant non-seulement une forte garnison à Salzbourg, mais même un corps d'observation pour tenir en respect ce qui serait à Rastadt; que son opération est de bloquer Kufstein, et d'en imposer aux Tyroliens; que voilà quatre ou cinq jours qu'il est là et que ce but n'est pas encore rempli.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15180. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-POELTEN.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Moulin que j'approuve le parti qu'il a pris de retenir à Augsburg tout ce qui arriverait pour l'armée, jusqu'à

ce que les incursions des Tyroliens aient été arrêtées. Il doit y avoir déjà aujourd'hui près de 6,000 hommes. Le général de division Beaumont avec ses dragons ne doit pas tarder à y arriver. Je ne doute pas non plus que la cavalerie de la Garde, si elle est arrivée, n'ait mis en déroute ces Tyroliens; si elle ne l'avait point fait, le général Beaumont le fera. Aussitôt que les troupes désignées pour l'armée pourront rejoindre, c'est-à-dire qu'on sera sans alarmes sur les incursions des Tyroliens, il les dirigera par masse de 4 à 5,000 hommes. Les accidents sont à craindre; il est donc bon de présenter toujours une masse imposante. Il est convenable qu'il fasse connaître au prince de Ponte-Corvo, qui se trouve soit à Ratisbonne, soit entre cette ville et Passau, la situation de ses environs; car, s'il était sur le point ou même en danger d'être cerné, le prince de Ponte-Corvo pourrait le dégager. Dites-lui que j'ai ordonné au duc de Danzig de se porter sur Inspruck pour dissiper les rassemblements des Tyroliens. Écrivez également au roi de Bavière que j'ai donné au duc de Danzig l'ordre de se porter sur Inspruck; qu'à tout événement on aurait bientôt à Augsburg 10 à 12,000 hommes de troupes; que même dans ce moment on peut y rassembler 7 ou 8,000 hommes; que le général Beaumont doit y arriver avec 3,000 hommes de cavalerie; qu'enfin en cas de nécessité le prince de Ponte-Corvo se porterait à Augsburg. Faites-lui connaître la situation des choses ici.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15181. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À LINZ.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809, six heures après midi.

Mon Cousin, l'ennemi a coupé le pont de Krems. Demain à midi je serai devant Vienne. Les habitants sont armés et paraissent vouloir se défendre. Nous verrons si ce sera une seconde scène de Madrid. Je réunis sous Vienne les corps des ducs de Montebello et de Rivoli. Je désire que vous réunissiez le vôtre à Saint-Pœlten, ayant de la cavalerie légère et un régiment d'infanterie à Mautern. Laissez aussi un régiment d'infanterie, un détachement de cavalerie et du canon à Mœlk, pour protéger

notre communication. S'il n'y a rien de nouveau à Linz, je désire que vous soyez demain de votre personne à Saint-Pœlten, où les divisions Friant et Gudin seront réunies. Quant à la division Morand, vous avez carte blanche. Si rien n'exige sa présence à Linz, mettez-la en marche pour arriver en trois jours sur Saint-Pœlten. Ayez soin de disposer des Wurtembergeois comme je vous l'ai fait connaître. J'ai mandé au prince de Ponte-Corvo, qui était le 6 à Rœtz, de se rapprocher de Linz.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15182. — AU GÉNÉRAL COLBERT,

COMMANDANT LA CAVALERIE LÉGÈRE DU 2e CORPS, À FREUNDORF.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Le général Oudinot part à la pointe du jour avec l'infanterie pour se porter au débouché du bois. Envoyez des partis sur Tulln; tâchez de saisir des barques. Le général Jacquinot se portera aujourd'hui à Traismauer; communiquez avec lui. Commandez du pain partout, et dirigez-le sur Saint-Pœlten, où l'armée se réunit.

Donnez-moi des nouvelles de Vienne; à Sieghartskirchen on doit en avoir d'hier. Quels travaux, quelles batteries a-t-on faits? Quelles portes de la ville veut-on défendre? Quelles proclamations a-t-on faites? Vous ne m'avez rien dit de tout cela. Envoyez-moi aussi ce que vous trouverez aux postes aux lettres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15183. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Saint-Pœlten, 9 mai 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 3 mai. Il y aura demain un mois que les Autrichiens ont déclaré la guerre, et demain je serai devant Vienne. On dit que les milices et les levées en masse s'y sont réunies et veulent s'y défendre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15184. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,

COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 11 mai 1809.

Ordre à Masséna d'arrêter sa dernière division à Sieghartskirchen, son avant-dernière à Burkersdorf, et de faire arriver les deux premières sur Vienne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15185. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI,

COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 11 mai 1809, midi.

L'Empereur ordonne, Monsieur le Duc, que vous mettiez votre 1re et votre 2e division en position à Simmering, l'une à droite, l'autre à gauche de la route. Vous ferez occuper les deux faubourgs en arrière de vous, pour y maintenir l'ordre et la police. Envoyez à l'avance votre chef d'état-major auprès du général Andréossy, pour se concerter avec lui sur la manière d'occuper ces deux faubourgs. Ce sont les deux faubourgs qui sont le plus près de la rive droite du Danube, route de Vienne à Presbourg.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15186. — AU GÉNÉRAL COMTE NANSOUTY,

COMMANDANT LA 1re DIVISION DE CUIRASSIERS DE LA RÉSERVE, À ERLAA.

Schœnbrunn, 11 mai 1809.

Ordre à la division Nansouty de rester dans sa position.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] A ce moment important de la campagne de 1809 il y a plusieurs ordres directs de Napoléon Ier qui n'ont pas été retrouvés. On a cru devoir publier des lettres du major général qui en tiennent lieu. Ces lettres sont d'ailleurs écrites par ordre de l'Empereur, et les minutes en ont été conservées dans l'ancienne secrétairerie d'état, parmi les papiers du cabinet impérial.

15187. — AU GÉNÉRAL MARULAZ,

COMMANDANT LA 2e BRIGADE DE CAVALERIE LÉGÈRE DU 4e CORPS.

Schœnbrunn, 11 mai 1809.

L'intention de l'Empereur, Général, est que vous vous portiez avec votre brigade au village de Simmering, route de Vienne à Presbourg, pour y relever le général Colbert, auquel vous remettrez l'ordre ci-joint de se concentrer sur la route de Neustadt, pour y soutenir, en cas de besoin, le régiment qui s'y est rendu depuis hier.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15188. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PENZING.

Schœnbrunn, 11 mai 1809.

Avis des deux ordres ci-dessus au duc d'Istrie.

L'intention de l'Empereur est que la brigade Jacquinot éclaire sur le chemin de Nussdorf et Schœnbrunn, et se lie avec le général Piré, qui doit être le long du Danube jusqu'à Mautern.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15189. — AU GÉNÉRAL SONGIS,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SCHŒNBRUNN.

Schœnbrunn, 11 mai 1809, onze heures et demie du soir.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le Général, est de jeter un pont sur le Danube demain ou après-demain; il faut donc prévenir les pontonniers et prendre toutes les mesures possibles pour avoir des bateaux, des cordages et des ancres. L'Empereur voudrait jeter ce pont entre Presbourg et Vienne. On pense qu'à Fischament, à huit lieues au-dessous de Vienne, le Danube se trouve réuni dans un seul lit, et que dans cet endroit il n'y a point d'île. Il faudrait donc envoyer un officier reconnaître cette position ou toute autre qui pourrait être propice. L'of-

[1] Voir la note de la page 643.

ficier que vous désignerez se rendra auprès du duc de Rivoli, qui a son quartier général à Simmering, sur la route de Presbourg. Il lui demandera un fort parti en cavalerie pour l'escorter dans sa reconnaissance, dont l'objet est de choisir l'endroit le plus propice pour jeter un pont au-dessous de Vienne.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

P. S. Je donne le même ordre au général Bertrand; tâchez que votre officier se réunisse à celui qu'il enverra.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15190. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, À PARIS.

Schœnbrunn, 12 mai 1809.

Mon Cousin, nous sommes entrés dans Vienne. Le frère de la duchesse de Montebello vous donnera des détails. L'ordre du jour[2] vous fera connaître l'état des choses; vous pouvez le faire imprimer et lire dans tous les théâtres.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15191. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À MUNICH.

Schœnbrunn, 12 mai 1809.

Monsieur de Champagny, nous sommes maîtres de Vienne. Puisque vous êtes à Munich, rendez-vous ici, mais faites-le de manière qu'il ne soit question d'aucune idée de paix.

Vous trouverez ci-joint mon ordre du jour. Envoyez-le par courrier extraordinaire à Leipzig, à Berlin, à Varsovie, à Saint-Pétersbourg, à Stuttgart, à Cassel.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] Voir la note de la page 643. — [2] Voir la pièce n° 15203.

15192. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, À SAN-DANIELE.

Schœnbrunn, 12 mai 1809.

Mon Fils, je reçois votre lettre de Vicence du 3 mai. Je suis que vous avez pris l'intendant de l'armée ennemie et les papiers qu'il avait avec lui; envoyez-moi la copie de ce qu'ils contiennent d'important.

Nous sommes maîtres de Vienne, des faubourgs depuis le 10, et de la ville aujourd'hui, après un bombardement. Votre aide de camp, qui s'est trouvé ici, vous donnera des détails. Je vous envoie mon ordre du jour, que vous pourrez faire imprimer et envoyer partout. Je suppose que l'ennemi est aujourd'hui chassé de toute l'Italie, et que vous l'aurez poursuivi dans toutes les directions. Il paraît que ce qu'il y a d'ennemis ici se rallie dans la Moravie.

NAPOLÉON.

P. S. Envoyez l'ordre du jour à Naples, à Rome, en Toscane, en Piémont.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15193. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

À NAPLES.

Schœnbrunn, 12 mai 1809.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour. L'ennemi a tenu vingt-quatre heures dans la ville, ce qui m'a obligé de la bombarder. On a pénétré dans le Prater en passant un bras du Danube, et il s'est rendu. Il se rallie, à ce qu'il paraît, du côté de Brunn.

Les Anglais ne peuvent rien tenter contre vous; toutes leurs expéditions sont à Lisbonne; d'ailleurs vous avez plus de forces qu'il ne vous en faut; c'est plutôt vous qui êtes dans le cas de menacer la Sicile.

Je suis décidé pour les affaires de Rome; tenez vos troupes prêtes; dans peu de jours j'enverrai mes ordres définitifs.

Mon armée n'a jamais été si belle et si nombreuse; les cuirassiers n'ont

jamais mieux fait; ils sont à 1,000 chevaux par régiment. Sous Ratisbonne, ils ont chargé et défait des corps de 10,000 hommes de cavalerie autrichienne avec une singulière intrépidité. La cavalerie ennemie est dans la terreur et n'ose se montrer nulle part.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15194. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À MUNICH.

Schœnbrunn, 13 mai 1809.

Monsieur de Champagny, il faut donner l'ordre que M. de Metternich vienne ici sous l'escorte de la gendarmerie, pour être échangé contre la légation française, qui a été arrêtée et conduite à Pesth, en Hongrie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15195. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Schœnbrunn, 13 mai 1809.

Je n'approuve pas la proposition d'appeler dans les dépôts des sous-officiers retirés. Cette mesure donnerait l'alarme; nous n'en sommes pas aux expédients. Mais je vous autorise à tirer des demi-brigades de vétérans ceux qui ont été instructeurs, et à les détacher dans les dépôts qui se trouvent dans les divisions militaires où sont placées les demi-brigades de vétérans. Ils ne seront que détachés, et continueront à être payés à leurs demi-brigades. Cela pourra être utile et sera sans inconvénient.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15196. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, À PARIS.

Schœnbrunn, 13 mai 1809.

Je ne puis que vous témoigner mon extrême mécontentement de l'absolu dénûment où vous me laissez de reconnaissances et de cartes sur Nikolsburg, sur Austerlitz, sur les environs de Vienne, sur la Hongrie.

Je ne trouve dans mon bureau topographique aucun des renseignements que j'ai fait prendre moi-même. Mes reconnaissances sur l'Inn, vous ne me les avez envoyées que lorsque je n'en avais plus besoin. Par un principe ridicule, on ne veut m'envoyer que des copies, et, comme on copie très-lentement, rien ne m'arrive à temps, et je suis privé de matériaux importants. Cette manière de faire le service est mauvaise. Si l'on me fait cela, à moi, que fait-on aux généraux? A quoi sert le Dépôt de la guerre, s'il ne fournit pas aux généraux des reconnaissances qui puissent leur servir dans leurs opérations? Donnez ordre que dans les vingt-quatre heures on m'envoie les originaux (je ne veux point de copies) des cartes, plans, reconnaissances et mémoires sur la Moravie, sur la Bohême, sur la Hongrie, sur l'Autriche. Sans doute qu'il eût été préférable d'avoir des copies, mais il fallait qu'elles fussent faites avant la déclaration de guerre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15197. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 13 mai 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Rivoli d'employer ses sapeurs, ses pontonniers et ses officiers du génie et la division Molitor à jeter un pont dans le lieu déjà reconnu, à quelques lieues de Vienne, sur la route de Presbourg. On m'assure qu'il y a déjà cinquante bateaux; ce nombre doit être suffisant.

Donnez ordre à la division Molitor de prendre position et de protéger cet établissement.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre

15198. — AU GÉNÉRAL SONGIS,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 13 mai 1809.

Monsieur le Général Songis, envoyez une compagnie de pontonniers à Nussdorf pour rétablir le pont où il était dans la dernière campagne.

Le général Bertrand y enverra une compagnie de sapeurs. Je désire que l'on établisse un second pont, ainsi que je l'ai déjà ordonné, entre Vienne et Presbourg.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15199. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À SAINT-POELTEN.

Schœnbrunn, 13 mai 1809.

Mon Cousin, le mouvement du général Vandamme sur Krems n'a pas le sens commun. Puisqu'il était à Freystadt, il devait rester à Freystadt et continuer à éclairer la route de Budweis. Si malheureusement un parti ennemi se présentait, cette colonne serait coupée. Cette manière de faire la guerre est insensée. Recommandez au général Vandamme de se renfermer dans ses instructions, qui sont de garder Linz et d'éclairer toute cette partie. S'il peut pousser jusqu'à Budweis, ce ne peut qu'être utile.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mᵐᵉ la maréchale princesse d'Eckmühl.

15200. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO,

COMMANDANT LE 9ᵉ CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À PASSAU.

Schœnbrunn, 13 mai 1809, midi.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 10. J'approuve le parti que vous avez pris de laisser au roi de Saxe les compagnies et l'artillerie qui sont sur les derrières.

Je vous ai instruit hier de mon entrée à Vienne; il a fallu bombarder la ville et y mettre le feu avec trente obusiers.

Vous aurez aujourd'hui le séjour que vous avez demandé et même demain. Je sens que vos troupes doivent avoir besoin de repos.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

15201. — A JÉRÔME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,
COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, À CASSEL.

Schœnbrunn, 13 mai 1809.

Mon Frère, votre aide de camp vous fera connaître les événements qui se sont passés ici. La division hollandaise que vous avez fait venir et vos troupes vous mettront à même de repousser les attaques des Prussiens. Le roi de Prusse ne participe probablement pas à ces mouvements, mais il est si faible qu'il est entraîné malgré lui par la faction autrichienne. Le roi de Saxe a 2,000 hommes de ses troupes venant de Pologne, qu'il a gardés. Enfin, insensiblement, le duc de Valmy finira par avoir une bonne division à Hanau. Il n'y a rien à craindre des Anglais, qui ont envoyé toutes leurs forces en Portugal. Il me semble que de Magdeburg vous serez dans le cas de bien couvrir votre pays et de pouvoir vous porter sur tous les points qui seraient menacés.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15202. — SEPTIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 13 mai 1809.

Le 10, à neuf heures du matin, l'Empereur a paru aux portes de Vienne avec le corps du maréchal duc de Montebello; c'était à la même heure, le même jour et un mois juste après que l'armée autrichienne avait passé l'Inn et que l'empereur François II s'était rendu coupable d'un parjure, signal de sa ruine.

Le 5 mai, l'archiduc Maximilien, frère de l'impératrice, jeune prince âgé de vingt-six ans, présomptueux, sans expérience, d'un caractère ardent, avait pris le commandement de Vienne et fait les proclamations ci-jointes[1].

Le bruit était général dans le pays que tous les retranchements qui environnent la capitale étaient armés, qu'on avait construit des redoutes,

[1] Voir *le Moniteur* du 21 mai 1809.

qu'on travaillait à des camps retranchés et que la ville était résolue à se défendre. L'Empereur avait peine à croire qu'une capitale si généreusement traitée par l'armée française en 1805 et que des habitants dont le bon esprit et la sagesse sont reconnus eussent été fanatisés au point de se déterminer à une aussi folle entreprise. Il éprouva donc une douce satisfaction lorsque, en approchant des immenses faubourgs de Vienne, il vit une population nombreuse, des femmes, des enfants, des vieillards, se précipiter au-devant de l'armée française et accueillir nos soldats comme des amis.

Le général Conroux traversa les faubourgs, et le général Tharreau se rendit sur l'esplanade qui les sépare de la cité. Au moment où il débouchait, il fut reçu par une fusillade et par des coups de canon, et légèrement blessé.

Sur 300,000 habitants qui composent la population de la ville de Vienne, la cité proprement dite, qui a une enceinte avec des bastions et une contrescarpe, contient à peine 80,000 habitants et 1,300 maisons. Les huit quartiers de la ville qui ont conservé le nom de faubourgs, et qui sont séparés de la ville par une vaste esplanade et couverts du côté de la campagne par des retranchements, renferment plus de 5,000 maisons et sont habités par plus de 220,000 âmes qui tirent leurs subsistances de la cité, où sont les marchés et les magasins.

L'archiduc Maximilien avait fait ouvrir des registres pour recueillir les noms des habitants qui voudraient se défendre : trente individus seulement se firent inscrire; tous les autres refusèrent avec indignation. Déjoué dans ses espérances par le bon sens des Viennois, il fit venir dix bataillons de landwehr et dix bataillons de troupes de ligne, composant une force de 15 à 16,000 hommes, et se renferma dans la place.

Le duc de Montebello lui envoya un aide de camp porteur d'une sommation; mais des bouchers et quelques centaines de gens sans aveu, qui étaient les satellites de l'archiduc Maximilien, s'élancèrent sur le parlementaire, et l'un d'eux le blessa. L'archiduc ordonna que le misérable qui avait commis une action aussi infâme fût promené en triomphe dans

toute la ville, monté sur le cheval de l'officier français et environné par la landwehr.

Après cette violation inouïe du droit des gens, on vit l'affreux spectacle d'une partie d'une ville qui tirait contre l'autre, et d'une cité dont les armes étaient dirigées contre ses propres concitoyens.

Le général Andréossy, nommé gouverneur de la ville, organisa dans chaque faubourg des municipalités, un comité central des subsistances et une garde nationale composée des négociants, des fabricants et de tous les bons citoyens, armés pour contenir les prolétaires et les mauvais sujets.

Le général gouverneur fit venir à Schœnbrunn une députation des huit faubourgs. L'Empereur la chargea de se rendre dans la cité pour porter la lettre ci-jointe[1], écrite par le prince de Neuchâtel, major général, à l'archiduc Maximilien. Il recommanda aux députés de représenter à l'archiduc que, s'il continuait à faire tirer sur les faubourgs et si un seul des habitants y perdait la vie par ses armes, cet acte de frénésie, cet attentat envers les peuples, briserait à jamais les liens qui attachent les sujets à leur souverain.

La députation entra dans la cité le 11, à dix heures du matin, et l'on ne s'aperçut de son arrivée que par le redoublement du feu des remparts. Quinze habitants des faubourgs ont péri, et deux Français seulement ont été tués.

La patience de l'Empereur se lassa. Il se porta avec le duc de Rivoli sur le bras du Danube qui sépare la promenade du Prater des faubourgs, et ordonna que deux compagnies de voltigeurs occupassent un petit pavillon sur la rive gauche pour protéger la construction d'un pont. Le bataillon de grenadiers qui défendait le passage fut chassé par ces voltigeurs et par la mitraille de quinze pièces d'artillerie. A huit heures du soir, ce pavillon était occupé, et les matériaux du pont réunis. Le capitaine Pourtalès, aide de camp du prince de Neuchâtel, et le sieur Susaldi, aide de camp du général Boudet, s'étaient jetés les premiers à la nage pour aller chercher les bateaux qui étaient sur la rive opposée.

[1] Voir *le Moniteur* du 21 mai 1809.

A neuf heures du soir, une batterie de vingt obusiers, construite par les généraux Bertrand et Navelet à cent toises de la place, commença le bombardement; 1,800 obus furent lancés en moins de quatre heures, et bientôt toute la ville parut en flammes. Il faut avoir vu Vienne, ses maisons à huit, à neuf étages, ses rues resserrées, cette population si nombreuse dans une aussi étroite enceinte, pour se faire une idée du désordre, de la rumeur et des désastres que devait occasionner une telle opération.

L'archiduc Maximilien avait fait marcher, à une heure du matin, deux bataillons en colonne serrée, pour tâcher de reprendre le pavillon qui protégeait la construction du pont. Les deux compagnies de voltigeurs qui occupaient ce pavillon, qu'elles avaient crénelé, reçurent l'ennemi à bout portant; leur feu et celui des quinze pièces d'artillerie qui étaient sur la rive droite couchèrent par terre une partie de la colonne; le reste se sauva dans le plus grand désordre.

L'archiduc perdit la tête au milieu du bombardement, et au moment surtout où il apprit que nous avions passé un bras du Danube et que nous marchions pour lui couper la retraite. Aussi faible, aussi pusillanime qu'il avait été arrogant et inconsidéré, il s'enfuit le premier et repassa les ponts. Le respectable général O'Reilly n'apprit que par la fuite de l'archiduc qu'il se trouvait investi du commandement.

Le 12, à la pointe du jour, ce général fit prévenir les avant-postes qu'on allait cesser le feu et qu'une députation allait être envoyée à l'Empereur.

Cette députation fut présentée à Sa Majesté dans le parc de Schœnbrunn. Elle était composée de MM. le comte Dietrichstein, maréchal provisoire des États, le prélat de Klosterneuburg, le prélat des Écossais, le comte de Pergen, le comte Veterani, le baron de Bartenstein, M. de Mayenberg, le baron de Hasen, référendaire de la basse Autriche, tous membres des États; l'archevêque de Vienne; le baron de Lederen, capitaine de la ville; M. Wohlleben, bourgmestre; M. Mæher, vice-bourgmestre; MM. Egger, Prick et Heyss, conseillers du magistrat.

Sa Majesté assura les députés de sa protection; elle exprima la peine

que lui avait fait éprouver la conduite inhumaine de leur gouvernement, qui n'avait pas craint de livrer sa capitale à tous les malheurs de la guerre, qui, portant lui-même atteinte à ses droits, au lieu d'être le roi et le père de ses sujets, s'en était montré l'ennemi et en avait été le tyran. Sa Majesté fit connaître que Vienne serait traitée avec les mêmes ménagements et les mêmes égards dont on avait usé en 1805. La députation répondit à cette assurance par les témoignages de la plus vive reconnaissance.

A neuf heures du matin, le duc de Rivoli avec les divisions Saint-Cyr et Boudet s'est emparé de la Leopoldstadt.

Pendant ce temps le lieutenant général O'Reilly envoyait le lieutenant général de Vaux et M. Belloute, colonel, pour traiter de la capitulation de la place. La capitulation ci-jointe[1] a été signée dans la soirée, et le 13, à six heures du matin, les grenadiers du corps d'Oudinot ont pris possession de la ville.

Extrait du *Moniteur* du 21 mai 1809.

15203. — PROCLAMATION A L'ARMÉE.

Quartier impérial de Schœnbrunn, 13 mai 1809.

Soldats! Un mois après que l'ennemi passa l'Inn, au même jour, à la même heure, nous sommes entrés dans Vienne. Ses landwehrs, ses levées en masse, ses remparts créés par la rage impuissante des princes de la Maison de Lorraine, n'ont point soutenu vos regards. Les princes de cette Maison ont abandonné leur capitale, non comme des soldats d'honneur qui cèdent aux circonstances et aux revers de la guerre, mais comme des parjures que poursuivent leurs propres remords. En fuyant de Vienne, leurs adieux à ses habitants ont été le meurtre et l'incendie : comme Médée, ils ont de leurs propres mains égorgé leurs enfants.

Soldats! Le peuple de Vienne, selon l'expression de la députation de ses faubourgs, délaissé, abandonné, veuf, sera l'objet de vos égards. Je

[1] Voir *le Moniteur* du 21 mai 1809.

prends les bons habitants sous ma spéciale protection. Quant aux hommes turbulents et méchants, j'en ferai une justice exemplaire.

Soldats! Soyons bons pour les pauvres paysans et pour ce bon peuple qui a tant de droits à notre estime. Ne conservons aucun orgueil de nos succès; voyons-y une preuve de cette justice divine qui punit l'ingrat et le parjure.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.



TABLE ANALYTIQUE

DU TOME XVIII.

Nota. — Les dates inscrites entre parenthèses sont les dates des lettres de l'Empereur.
Les chiffres placés à la fin des phrases indiquent les pages.

A

dans les vingt-quatre heures, marche de Landshut sur Eckmühl avec les corps des maréchaux Lannes et Masséna, les divisions de cuirassiers Nansouty et Saint Sulpice et la division wurtembergeoise. Napoléon arrive le 22 avril vis-à-vis le village d'Eckmühl, et dispose les corps pour l'attaque, 579, 580, 588. — «On vit alors un des plus beaux spectacles qu'ait offerts la guerre» : 110,000 Autrichiens sont tournés, délogés de leurs positions, rejetés dans la plaine et coupés par la cavalerie, 588, 589. — Résultats de la victoire d'Eckmühl : prise de quinze drapeaux; 20,000 prisonniers; la ville de Ratisbonne enlevée d'assaut le 23 avril, 590. V. Ratisbonne. — Pertes considérables de l'ennemi, 590. — (24 avril.) Proclamation de l'Empereur à l'armée, qu'il félicite par un mot expressif, 582. — Bulletin des victoires de Pfaffenhofen, de Thann d'Abensberg, de Landshut, d'Eckmühl, de Ratisbonne : dans ces divers combats, où se trouvaient engagés 220,000 Autrichiens, la moitié de l'armée française n'a pas tiré un seul coup de fusil; la victoire des Français due surtout à la rapidité de leurs manœuvres, 583 à 591. — Ordre au duc de Montebello de traverser promptement l'Inn et la Salza pour seconder le mouvement de Masséna qui a rejeté l'ennemi vers Passau. Passage de l'Inn à Mühldorf; l'armée entre en Autriche, 605, 606. — Prise de Salzburg; utilité de mettre la citadelle en état de défense, 611, 612. — Dépôts formés en Bavière entre le Danube et l'Isar, entre l'Isar et l'Inn, 616. — Ordre de fortifier Passau, dépôt principal de l'armée, qui serait, en cas de retraite, le centre des manœuvres, et de se rendre par tous les moyens maître du cours de l'Inn et du Danube, 617, 618. — Établissement, à cette fin, de six barques bastinguées et armées; enrôlement de pilotes et envoi à Passau d'un bataillon de marins, 619. — (1er mai.) Recommandation à Eugène Napoléon de venir au plus tôt rejoindre l'Empereur par la Carinthie, en opérant sa jonction avec l'armée au delà de Bruck, 621. — Cette ville, centre des mouvements insurrectionnels du Tyrol, sera occupée par le général Vandamme, qui prendra le commandement de toute la province, 623, 624. — Le maréchal Davout, une fois à Linz, désarmera la ville et fera réparer le pont, 626, 627. — Napoléon traverse la Traun et l'Enns, 625. — Il annonce au maréchal Lannes la prise d'Ebelsberg, le 3 mai, malgré la forte position des Autrichiens, 624. — Napoléon porte à Mœlk son quartier général, 632. — Instructions aux maréchaux Davout et Masséna. — Ips, Wallsee et Mœlk, où passeront les convois, auront des commandants français et une garnison, 632, 633. — Opérations et manœuvres pour le cas où le prince Charles se montrerait à Linz ou à Krems, 633. — Le commandant de Wallsee devra se tenir en observation sur la rive droite du Danube, pour s'opposer au passage de tout bâtiment qui ne serait pas destiné à l'armée, 633. — Il faut chasser l'ennemi de Mautern, l'obliger à brûler son pont et faire occuper la ville, 634. — Surveiller attentivement Ips, Mœlk et Mathausen, où viennent aboutir les routes de Bohême, 634, 635. — L'armée du prince Louis et celle du général Hiller évacuent Saint-Pœlten; la majeure partie des troupes autrichiennes passe le pont de Krems; le reste se dirige sur Vienne, qui n'a pour défense que la landwehr et les habitants, 636. — Ordre au général Vandamme de surveiller Mathausen et Linz, le prince Charles pouvant essayer de manœuvrer sur les derrières de l'armée française; au général Savary, de se rendre à Mautern pour brûler le pont du Danube, 637, 638. — Utilité de savoir combien de bâtiments et quelles forces les Autrichiens ont à Mautern. Mesures propres à les empêcher de jeter des partis sur la rive droite du Danube, 638, 639. — L'Empereur espère que le duc de Danzig aura marché, le 8 mai, sur Kufstein, et culbuté tous les Tyroliens; importance de ce mouvement. Ordre à Lefebvre de se mettre en communication avec Munich et Augsburg, et de marcher sur Inspruck, s'il apprend qu'il se fait des in-

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

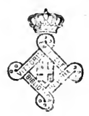
W

Y

Z

LISTE DES PERSONNES

À QUI LES LETTRES SONT ADRESSÉES.



TABLE

DES MATIÈRES DU TOME XVIII.


492,882

